

HISTOIRE
RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
DE LA
COMPAGNIE DE JÉSUS

COMPOSÉE
SUR LES DOCUMENTS INÉDITS ET AUTHENTIQUES

Par D. Crétineau-Joly.

OUVRAGE ORNÉ DE PORTRAITS ET DE FAC-SIMILE.

TOME CINQUIÈME.



BRUXELLES,
SOCIÉTÉ DES BONNES LECTURES,
RUE DU COMMERCE, 15.

1845



SHOUT
SHARE **IT**



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

HISTOIRE
RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
DE LA
COMPAGNIE DE JESUS.



LAURENT A. M. S.

Général de la Compagnie de Jésus

HISTOIRE

DE LA

COMPAGNIE DE JÉSUS.

CHAPITRE PREMIER.

Différence des missions d'Orient d'avec celles des deux Amériques. — Le père Resteau en Palestine. — Résidence à Andrinople. — La peste et les Jésuites. — Le père Cachod et les bagnes de Constantinople. — Le père Richard au mont Athos. — Le père Braconnier et le comte Tékéli. — Braconnier à Thessalonique. — Travaux des Jésuites en Orient. — Lettre du père Tarillon au comte de Pontchartrain. — Les Jésuites et les Arméniens. — Les Maronites et les Coptes. — Les patriarches de l'Eglise grecque se réunissent en concile pour s'opposer aux progrès du catholicisme par les Jésuites. — Assemblée des Maronites dans le Liban, en faveur des missionnaires. — Les pères Longeau et Pothier en Perse. — Heureux effets de la mission de Perse. — Thamas Kouli-Kan et le frère Bazin. — Le père Duban en Crimée. — Ses travaux. — Le père Sicard en Égypte. — Ses courses apostoliques. — Ses découvertes scientifiques. — Sicard se dévoue pour les pestiférés du Caire. — Sa mort. — Les Jésuites en Abyssinie. — Guerres de religion. — Situation de l'Abyssinie et de l'Éthiopie. — Le Sultan Seghed II et les catholiques. — Persécution contre les Jésuites. — Lettre de Sela-Christos, oncle de l'empereur, aux princes et aux peuples catholiques. — Les pères Brévedent et Du Bernat. — Le Thibet et les pères Désidéri et Freyre. — Leurs fatigues et leurs dangers. — Le père Sanvitores aux îles Mariannes. — Son zèle et son martyre. — Guerrero, archevêque de Manille, retracte ses mandements contre les missionnaires de la Compagnie. — L'empereur du Mogol se fait leur ennemi. — Les Jésuites médiateurs entre les marchands anglais et hollandais d'Agrah et de Surate. — Les Jésuites poursuivis en Cochinchine. — Ils entrent dans le royaume de Siam. — Le père Margici et le grand visir de Siam, Constance Phaulkon. — Ambassade de Louis XIV à Siam. — Les pères de Fontaney, Tachard, Bouvet, Gerbillon,

Lecomte et Visdelou. — Mission religieuse et scientifique de ces pères. — L'Académie des sciences et les Jésuites. — Le roi de Siam, et ses dispositions. — Révolution à Siam. — Mort de Constance. — Politique de Louis XIV développée par les missions. — Il en crée à Pondichéry et dans l'Indostan. — Les Jésuites au Maduré. — Le père Beschi, grand viramamouni. — Son luxe et ses travaux. — Le père Bouchet dans les missions. — Elles s'étendent partout. — Les Jésuites brahmes et pariahs. — Leur plan pour réunir les castes divisées. — Guerre des Français et des Anglais dans l'Inde. — Difficultés ecclésiastiques sur les rites malabares. — En quoi consistaient ces difficultés. — Légation du patriarche Maillard de Tournon à Pondichéry. — Deux Jésuites l'aident à résoudre les cas épineux. — Pénible situation des Jésuites entre l'obéissance au Légat et leurs convictions sur les rites malabares. — Tournon arrive en Chine. — L'empereur Kang-Hi protège les catholiques. — Son amitié pour les Jésuites. — Le père Verbiest, président des mathématiques. — Le pape Clément XI et Louis XIV favorisent les missionnaires chinois. — Verbiest fond des canons, par ordre de l'empereur. — Les Pères français suspects aux Portugais. — Les pères Gerbillon et Pcreyra, ambassadeurs en Russie. — L'empereur revêt Gerbillon de son costume impérial. — Les frères Rhodes et Fraperie, médecins de Kang-Hi. — Le père Bouvet, envoyé de Chine à Paris. — Le père de Goville missionnaire, et les Jésuites astronomes ou géographes. — Discussions sur les cérémonies chinoises. — Point de départ des deux partis. — Différence entre les croyances des grands et du peuple en Chine. — Proposition des Jésuites au Pape de s'en rapporter à l'empereur. — Tournon arrive à Péking par l'entremise des Jésuites. — Kang-Hi s'inquiète de ce voyage et des difficultés religieuses qu'il provoque. — Mandement du Légat, qui proscriit les cérémonies chinoises du culte catholique. — Colère de l'empereur. — Tournon livré aux Portugais, ses ennemis. — Il est emprisonné à Macao. — Il meurt. — Accusations contre les Jésuites. — Leurs fautes et leur désobéissance aux ordres du Saint-Siège. — Mort du père Gerbillon. — Le père Parrenin. — Opinion de Leibnitz sur la politique des Jésuites dans l'affaire des cérémonies. — Commencement de la persécution. — Légation de Mezzabarba. — Les Jésuites la favorisent. — Le père Lauréati facilite son arrivée à Péking. — Mort de Kang-Hi. — Yong-Tching, son successeur, cède à la violence des mandarins et des bonzes contre le christianisme. — Les Jésuites sont, à cause de leur science, exceptés des mesures de proscription. — Le père Gaubil et les enfants exposés. — Jugement d'Abel de Rémusat sur Gaubil. — Le père Parrenin grand mandarin. — Il est choisi pour médiateur entre les Russes et les Chinois. — Travaux de Bouvet, de Parrenin et de Gaubil. — Les frères Cas-

figlione et Attiret, peintres de l'empereur. — Mort de Parrenin. — Les Bulles de Benoît XIV mettent fin aux discussions. — Soumission de tous les Jésuites. — Décadence de la chrétienté chinoise.

Les missions d'Orient n'offraient pas, comme celles des deux Amériques, l'attrait de la nouveauté et le contact de ces populations vierges que la voix des Jésuites entraînait de la barbarie à la civilisation. Dans le Levant, c'était un monde peu à peu dégradé qu'il fallait reconstituer; mais ce monde avait de vagues souvenirs de son ancienne splendeur, des préjugés enracinés, qui, pour lui, remplaçaient la liberté et le christianisme. Sous le sabre des Ottomans, il courbait la tête en essayant de se faire un bouclier de sa duplicité. Dans ce climat brûlant, où la peste et des fièvres pernicieuses semblaient se naturaliser, les Jésuites avaient poursuivi l'œuvre de réparation; leur sainte opiniâtreté triomphait à la fin de l'apathie des Grecs schismatiques et du fatalisme des Turcs. Souvent la mort interrompait leur carrière à peine commencée; ce trépas prématuré, loin de la patrie et de la famille, sur une terre désolée, fut un dernier stimulant pour les Pères. Dans l'année 1673, Nicolas de Caulmont et François Richard expirèrent pleins de jours, l'un à Saïde, l'autre à Négrepont. En 1684, Antoine Resteau, le missionnaire de la Palestine, périt au pied même du Calvaire, en se dévouant pour les pestiférés. Le marquis de Châteauneuf, ambassadeur de Louis XIV, a compris quel puissant levier la religion mettait aux mains de la France dans l'Orient dégénéré. Il veut le faire mouvoir, et les Jésuites, en 1680, fondent une mission à Andrinople, dans la résidence habituelle du Sultan. Les travaux et les maladies contractés au service

des pauvres ou des esclaves eurent bientôt emporté les disciples de l'Institut de Loyola. Un seul survivait, c'était le père Pierre Bernard; il disparut à son tour. Les prêtres arméniens eurent des larmes et des prières à verser pendant sept jours sur ce tombeau, puis toute la nation écrivit (1) à ses frères de Constantinople :

« Dieu soit béni, de ce qu'il a frappé notre tête et de ce qu'il nous a laissés sans yeux et sans lumière. Nous n'avions qu'un pasteur, et il a plu à Dieu de nous l'enlever; nous n'avions qu'un vigneron, et nous l'avons perdu. Nous sommes des orphelins abandonnés à la fureur des hérétiques, contre lesquels notre ange et notre apôtre, le feu père Bernard, nous défendait. Peut-être les eût-il convertis, s'il eût vécu plus longtemps, car nul de notre nation ne pouvait résister à la douceur et à la force de son zèle, qui le faisait travailler infatigablement pour nous; mais il est dans le ciel et il ne nous oubliera pas. »

Pierre Bernard ne fut pas le dernier jésuite martyr de sa charité dans le Levant (2). C'était un tribut que chaque année ils payaient à la mort; ce tribut n'arrêta jamais leur course. Il y avait au bagne du Grand-Seigneur de nombreux chrétiens dont il fallait soutenir la foi, afin de leur rendre moins affreuse leur misérable condition. Ce fut le privilège exclusif des Jésuites, celui qu'ils réclamèrent toujours avec

(1) *Relation adressée au Clergé de France assemblé en 1695*, p. 105.

(2) Dans le cimetière public de Constantinople, sur la pierre tumulaire qui recouvre les restes des Pères de la Compagnie de Jésus morts au service des pestiférés, on lit l'inscription sui-

les plus vives instances. Dans cette enceinte, où toutes les calamités découlaient de la servitude, la première de toutes, ils ne trouvaient à remplir que de pénibles devoirs; ils ne se mettaient en contact qu'avec les maux du corps et de l'âme. Ils se condamnaient à toutes les souffrances pour adoucir celles des esclaves; ils les suivaient dans leurs rudes travaux ou sur les galères ottomanes; ils mendiaient pour les soulager; ils mouraient pour les encourager à supporter la vie. Ce dévouement était de tous les jours et de toutes les heures; et, dans l'année 1707, le père Jacques Cachod, l'un de ces héros dont l'histoire dédaigne la sublimité ignorée, écrivait de Constantinople : « Maintenant je me suis mis au-dessus de toutes les craintes que donnent les maladies con-

vante, qui serait beaucoup plus longue si on eût réuni dans la même tombe tous les missionnaires frappés par le fléau.

†

IHS

HIC IACENT

PATRES SOCIETATIS IESU

PESTE INTEREMPTI

P. LUDOVICUS CHIZOLA, MDLXXXV.

P. CAROLUS GOBIN, 1612.

P. LUDOVICUS GRANGIER, 1615.

P. FRANCISCUS MARTIN, 1662.

P. NICOLAUS DE STE-GENEVIEVE, 1680.

P. PETRUS BERNARD, 1685.

P. NICOLAUS VABOIS, 1686.

P. HENRICUS VANDERMAN, 1696.

P. FRANCISCUS RANGEART, 1719.

P. JACOBUS CACHOD, 1726.

P. MARCUS CHAROT, 1751.

P. ANSELMUS BAYLE, 1726.

P. PETRUS CLERGET, 1756.

tagieuses, et, s'il plait à Dieu, je ne mourrai plus de ce mal après les hasards que je viens de courir. Je sors du bagne, où j'ai donné les derniers sacrements et fermé les yeux à quatre-vingt-dix personnes, les seules qui soient mortes en trois semaines dans ce lieu si décrié, pendant qu'à la ville et au grand air les hommes mouraient à milliers. Durant le jour, je n'étais, ce me semble, étonné de rien; il n'y avait que la nuit, pendant le peu de sommeil qu'on me laissait prendre, que je me sentais l'esprit tout rempli d'idées effrayantes. Le plus grand péril que j'aie couru et que je courrai peut-être de ma vie, a été à fond de cale d'une sultane de quatre-vingt-deux canons. Les esclaves, de concert avec les gardiens, m'avaient fait entrer sur le soir pour les confesser toute la nuit et leur dire la messe de grand matin. Nous fûmes enfermés à double cadenas, comme c'est la coutume. De cinquante-deux esclaves que je confessai et communiai, douze étaient malades et trois moururent avant que je fusse sorti. Jugez quel air je pouvais respirer dans ce lieu renfermé et sans la moindre ouverture. Dieu qui, par sa bonté, m'a sauvé de ce pas-là, me sauvera de bien d'autres. »

Douze ans plus tard, en 1719, Jacques Cachod, que les esclaves surnommaient leur père, périt au milieu de ces douleurs qu'il a tant de fois soulagées; d'autres Jésuites lui succédèrent. A Scio, ils ont créé un collège où ils forment à la vertu et à l'étude des belles-lettres plus de trois cents élèves. La mission a tellement prospéré qu'en 1695 onze Jésuites indigènes gouvernent cette chrétienté dépassant le chiffre de quatre-vingt mille. Ils sont en butte aux avanies des Turcs, qu'alimentent les excitations des Grecs schismatiques; mais les Pères ne se décou-

ragent pas : ils savent que la persécution les attend dans le succès, ils marchent toujours. Scio est catholique, ils rêvent de pénétrer dans les îles de Metelin et de Samos. Les Musulmans détruisent le collège ; un vice-consul français leur est donné comme protecteur. Les pères Albertin, Ottaviani et Gorré succombent dans la lutte : ils sont remplacés par deux autres Jésuites, Antoine Grimaldi et Stanislas d'Andria. Leur maison a été mise à sac, les pères en ouvrent deux autres où les enfants sont reçus sans distinction de culte et de patrie. Les uns travaillent à émanciper l'Orient par le christianisme, les autres, comme le père François Richard, s'élancent sur le mont Athos, tantôt pour y vérifier des observations scientifiques, tantôt pour étudier les vieux manuscrits ou appeler à l'unité les six mille moines qui, dans ces déserts, vivent de superstition et d'ignorance.

Sous la protection de Louis XIV, qui sait faire honorer le drapeau de la France à tous ces peuples, le père Braconnier a maintenu la Foi parmi les chrétiens de Constantinople ; il a pu même ramener à l'Eglise catholique le fameux comte Eméric Tékéli, ce héros que le luthéranisme et l'ambition poussèrent dans les rangs de l'armée ottomane (1). Braconnier était missionnaire avant tout ; mais son apostolat ne l'empêchait pas de chercher à instruire l'Europe, tout en évangélisant les Orientaux. Il détermine la position de l'ancienne Philippes, capitale de la Macédoine ; puis, sur les lieux mêmes, le 29 janvier 1706, il établit une résidence à Thessalonique. Deux Jésuites, Vincent Pipéri, l'accompagnent ; pour les mettre à l'abri des insultes, le roi de France

(1) *Relation manuscrite* du père Jean-Baptiste Souciet.

et son ambassadeur, le marquis de Fériol, leur ont accordé des brevets diplomatiques. Ils travaillent avec tant d'ardeur à la propagation de la foi romaine et de l'archéologie, qu'ils ont bientôt visité toutes les chrétientés voisines, et déchiffré les inscriptions gravées sur les vieux monuments contemporains d'Alexandre. Braconnier a entrepris une œuvre aussi difficile que périlleuse. Il est au milieu des Grecs, et il leur prêche l'unité. Il a gagné l'estime de Michel Paléologue, l'un des adeptes de l'erreur; en 1709, Paléologue revient à l'Eglise; il consacre une maison pour servir de lieu de prières et de collège aux familles que les Jésuites ont faites catholiques. Elles étaient encore peu nombreuses; mais Braconnier, dont l'éloquence est presque aussi grande que la charité, ne connaissait pas d'obstacles. La contagion ne l'effrayait pas plus que les mauvais traitements. Le bâton des Turcs se levait souvent sur sa tête; ici on le frappait, là on le mutilait, le Père n'en continue pas moins son entreprise. La guerre et la peste déciment incessamment ces populations; les premiers soins du Jésuite sont pour ceux qui l'ont meurtri ou persécuté. Il est au bagne des esclaves encore plus souvent que dans la demeure des riches, et lorsqu'en 1716 la mort couronna une vie si pleine de travaux, la mission de Thessalonique n'avait plus besoin que d'ouvriers. Les pères Souciet, Tarillon et Gresset lui succédèrent.

La Société de Jésus avait en Orient une multitude de résidences, dont les principales étaient à Constantinople, Smyrne, Thessalonique, Scio, Naxos, Sidon, Eubée, Trébizonde, Santorin et Damas, l'œil de l'Orient, ainsi que Julien surnommait cette ville. De là, ils se dispersaient dans le Levant et portaient

partout les lumières de l'Évangile. La conviction ne se faisait jamais jour dans les âmes qu'après de pénibles discussions. Ils n'avaient point, dans ces climats, de sauvages à dompter et de tribus barbares à conduire peu à peu à la civilisation. Le schismatique grec et l'Arménien ne se laissaient pas facilement convaincre; depuis de longs siècles, ils professaient leur culte, ils en avaient sucé avec le lait les erreurs et les préjugés. Enfants dégénérés d'un grand peuple, ils vivaient en mendiants orgueilleux sur une gloire qu'ils ne pouvaient raviver, et au milieu des débris de la Grèce, dont ils ne comprenaient ni la poésie ni les splendeurs mortes. C'était cette opiniâtreté qu'il importait de déraciner. Les Jésuites se firent une loi de la patience et dans une lettre du père Tarillon au comte de Pontchartrain, le missionnaire explique au secrétaire d'État la marche adoptée. « Quant au rit grec, qui en soi n'a rien de mauvais, écrit-il en 1713, nous n'obligeons personne à le quitter pour passer au latin. Lorsqu'il se trouve des curés ou autres ecclésiastiques qui errent dans quelques articles de la Foi, les orthodoxes ont sur cela les règles du Saint-Siège selon lesquelles ils peuvent communiquer avec eux en ce qu'elles ont de bon et d'utile, et doivent constamment rejeter le reste. C'est sur ces règles que nous nous conduisons et que nous conduisons les autres. Ceux qui refusent de s'y conformer, ne reçoivent de nous aucune absolution; nous ne les excluons pas pourtant des Églises latines, quand ils viennent implorer le secours de Dieu, nous proposer leurs difficultés, et prendre l'estime et le goût de nos cérémonies. Cette condescendance gagne les esprits, et nous avons l'expérience que c'est la voie la plus efficace pour les faire rentrer dans le sein de l'Église. »

La dialectique du controversiste remplaçait donc l'entraînement du missionnaire ; les éclats de l'enthousiasme s'effaçaient dans ces luttes incessantes ; il fallait être armé de démonstrations et de syllogismes historiques pour réduire au silence ces esprits de rhéteurs toujours amants de la dispute. La position était ainsi faite aux Jésuites, ils l'acceptèrent. Pour rapprocher les Grecs de l'unité, plusieurs missions furent établies dans l'Archipel. Les îles de Siphanto, de Serpho, de Therasia et de Paros en recueillirent les premiers bienfaits. Les Jésuites apprenaient à ces insulaires le secret de la charité ; puis, dans le même temps, ils développaient en Syrie l'œuvre de leurs devanciers. Le champ était immense ; ils avaient d'abord à conserver dans la Foi les catholiques ; ils devaient ensuite agir sur des Maronites, des Arméniens, des Chaldéens et des Coptes, qui pratiquaient leur religion en payant tribut à la Sublime-Porte. Ces différents cultes avaient leurs patriarches, leurs évêques, leurs prêtres ; à chaque pas ils suscitaient des obstacles aux missionnaires. Il était humainement impossible de vaincre toutes les répugnances, les Jésuites ne se raidirent pas contre la difficulté, ils essayèrent de la tourner. Les Grecs eux-mêmes les regardaient comme les seuls instituteurs de la jeunesse ; ils leur envoyaient les enfants à élever avec ceux des Européens et des Arméniens. La Compagnie de Jésus sentit que l'éducation devait, dans un temps donné, accomplir sur les générations naissantes le changement que les hommes faits n'acceptaient qu'individuellement. A Tripoli et à Damas, ils se placèrent ainsi en embuscade contre le schisme. En 1717, leur mission grandissait, et les patriarches d'Alep et d'Alexandrie, convaincus de la suprématie

du Pontife romain, ne craignirent pas d'adresser à Clément XI leur profession d'orthodoxie.

Six années s'étaient écoulées depuis ce jour; l'exemple des deux patriarches avait ébranlé les convictions et décidé un certain nombre de chrétiens à saluer la chaire apostolique comme la règle de leur foi, lorsque les patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche et de Damas se réunirent en synode afin d'arrêter l'élan vers le catholicisme. La désertion se mettait dans leur troupeau; les pasteurs en confièrent la garde aux janissaires du sérail. A force d'argent, ils obtinrent du Grand Seigneur des ordres de persécution que la France alors ne pouvait pas conjurer; car la régence de Philippe avait affaibli son ascendant. L'édit rendu à la prière du synode défendait aux chrétiens d'embrasser la religion catholique, il enjoignait à ceux qui déjà s'unissaient à la communion romaine d'y renoncer sur-le-champ, et il était interdit aux Jésuites de communiquer avec les Grecs, les Arméniens et les Syriens, sous prétexte de les instruire. Les Jésuites n'abandonnèrent pas la partie, on emprisonnait, on menaçait de mort les patriarches et les Orientaux catholiques; ils crurent qu'il leur appartenait de conjurer la tempête que l'or des schismatiques soulevait. Le consul de France à Alep recule devant une généreuse initiative, les Pères de l'Institut s'adressent au marquis de Bonnac, ambassadeur de Louis XV. Bonnac menace, il invoque le nom de la France, et les Jésuites peuvent en toute sécurité se livrer à leurs travaux.

Une autre mission avait été formée à Antourah; elle se propageait sur le Liban, lorsque, le 30 septembre 1736, un synode s'assemble dans la mon-

tagne. Trois évêques catholiques et quatorze maronites, conduits par leur patriarche, viennent avec l'élite de la noblesse du pays, traiter de leur réunion à l'Eglise sous la présidence de Joseph Assemani, ablégat du Saint-Siège. Les Jésuites étaient les promoteurs de cette assemblée; les chrétiens du Liban en recueillirent les fruits, car, à la demande des Pères, douze femmes pieuses furent autorisées à créer, près d'Antourah, un couvent de la Visitation, destiné à recevoir ou à élever les veuves et les filles des catholiques. Le père Fromage, supérieur de la mission d'Alep, dont le mérite était si honoré dans la montagne, ne consentit pas à perdre les avantages que ce synode devait procurer. De concert avec les pères Venturi, de Busly et le frère Richard, il établit des congrégations chez les Arméniens, les Grecs et les Maronites. Ces institutions de jeunes gens aidaient au développement de la Foi; elles acclimaient l'Europe au sein du Liban.

En 1682, les pères Longeau et Pothier, chargés des riches présents que Louis XIV adressait au Schah de Perse, se mettent en route pour suivre le plan que le père Alexandre de Rhodes a tracé. Ils sont les ambassadeurs du grand roi, la Perse les accueille avec respect. Il y avait déjà des Jésuites à Ispahan et à Chamakhi; le prince en autorise un nouvel établissement à Erivan. Leur ambition du salut des âmes ne se contente pas de ces résidences, dans lesquelles il faut commencer par se dévouer à toutes les misères; une autre est obtenue pour eux à Erzerum; les pères Roche et Beauvollier en prennent possession. Comme à Erivan, ils meurent de la peste ou sous le fer des fanatiques; mais le Dieu que, du fond de l'Europe, ils accourent prêcher, trouve des

adorateurs; mais leur sang versé, leur vie consacrée aux pauvres, sont un excitant pour les Jésuites. Vingt-cinq ans après, ces missions, ouvertes sous de si funestes auspices, comptaient chacune plus de cent mille fidèles. La Perse était affaiblie, un grand homme paraît à sa tête; tout à coup elle se révèle la plus puissante des nations. Schah-Nadir, dont le nom de Thamas-Kouli-Kan a immortalisé les exploits, venait d'usurper le trône, et, dans sa soif de conquêtes, il poussait ses armées sur l'Indostan. La dévastation et l'incendie étaient les compagnes de sa gloire militaire. L'Alexandre de la barbarie ne connaissait pas d'autres raisons que le fer et le feu. Les Jésuites se glissèrent sous sa tente, et, en face de ce guerrier au caractère indomptable, à la taille athlétique, à l'esprit plein de cruauté et d'élévation, les hommes de paix ne se sentirent point intimidés. Les schismatiques demandaient à Kouli-Kan de disperser les bergers et le troupeau orthodoxes; les Jésuites lui font comprendre qu'il est placé trop haut pour ne pas avoir des idées de justice. Kouli-Kan, qui a porté ses armes victorieuses par toutes les Indes, rend hommage au Christ que les Jésuites annoncent; il publie un édit par lequel la liberté de prêcher leur est accordée; mais ce terrible Schah a entendu parler de la science médicale du frère Bazin. Le résident et les négociants anglais lui ont dit que ce coadjuteur temporel était au-dessus de tous les savants de la Perse, il veut que le frère Jésuite soit spécialement attaché à sa personne. Les Anglais espéraient se donner un protecteur auprès de Kouli-Kan, et les missionnaires un appui. Le frère Bazin fut accordé à ses prières, il le suivit dans ses voyages, il devint son confident, et lorsque le vainqueur tomba à son tour, victime

d'une conspiration de palais, le frère Bazin était encore à côté de lui. La mort du Schah replongeait la Perse dans des révolutions sans fin, les Jésuites en subirent le contre-coup. Plusieurs d'entre eux périrent sous le bâton. Les soldats dépouillèrent les églises, les officiers civils accablèrent les Pères de toute espèce de vexations ; mais on ne put les faire renoncer à leur projet. Le christianisme prenait racine sur cette terre, ils ne consentirent jamais à briser la croix que leurs mains avaient plantée.

Rien n'abattait le zèle des Jésuites, rien ne faisait chanceler leur audace. Au mois de juillet 1706, un médecin français, attaché au Kan des Petits-Tartares, arrive à Constantinople. Il peint aux prêtres de la Société le déplorable état des chrétiens de Crimée, il leur dit que parmi ces esclaves, condamnés à tous les tourments, il y a une foule de Polonais, de Hongrois, de Croates, et que, deux années auparavant, un Jésuite est mort de la peste en leur prodiguant ses soins. A ce récit, le père Duban se sent ému de pitié, il part pour la Crimée, et implore de Gazi-Guiray, maître de l'ancienne Tauride, la grâce d'assister les esclaves et les chrétiens qui languissent sous sa loi. Au milieu des douleurs qui leur sont tenues en réserve, les uns s'étaient faits mahométans ou hérétiques, les autres, dans un abrutissement qui procédait du désespoir et de l'ignorance, avaient oublié jusqu'au souvenir de Dieu. Cette atmosphère de dépravation s'était étendue peu à peu ; des esclaves elle avait passé au peuple, du peuple elle montait aux prêtres du rit grec.

Duban ne se laisse pas décourager par le spectacle de tant de corruption. Il réunit dans un coin d'une pauvre église arménienne quelques infortunés que

sa charité a soulagés, il leur révèle les préceptes de l'Evangile et de la morale. Le Jésuite s'était dévoué pour ces chrétiens, les chrétiens se montrèrent dignes de son affection. Ils accoururent pour l'entendre; bientôt cet homme seul triompha du désespoir, de l'esclavage et de la tyrannie même. Le père Duban avait entrepris et achevé une tâche presque impossible. Afin d'offrir à son apostolat les garanties qu'un caprice ou qu'un changement de gouverneur pouvait lui enlever, la France revêtit ce Jésuite d'un titre diplomatique : elle le nomma consul en Crimée, et le père Tarillon lui fut adjoint. Le missionnaire affrontait toutes les calamités de la servitude; pendant huit ans, à force de tendresse et de charitables enseignements, il adoucit le sort des captifs et réveilla chez eux les principes de la Foi. Il n'y avait pour lui ni Grecs, ni gentils, ni luthériens, ni calvinistes. Il les confondait tous dans un même amour; tous se pressaient autour de lui dans un même sentiment de reconnaissance et de piété. Le bruit de cette transformation se répandit au loin. Les pasteurs de Suède se jetèrent à la traverse du bien dont l'idée n'avait pas germé dans leurs cœurs. Le Jésuite ramenait à l'Eglise les protestants consolés par le catholicisme; il les avait tirés de la dégradation pour les épurer par ses leçons. Les luthériens ne consentirent pas à le laisser jouir en paix d'une gloire si chèrement achetée. Il n'y avait plus qu'à recueillir, ils s'abattirent sur la Crimée; mais personne ne prêta l'oreille à leurs insinuations et à leurs promesses. Duban resta seul le guide des esclaves qu'il avait conquis à la vertu.

On a déjà vu des Jésuites pénétrer dans les déserts de l'Egypte; au nom du Saint-Siège, ils s'efforcent de

reconstituer l'unité chrétienne et de faire rentrer au bercail de l'Eglise ces Coptes que douze cents ans de schisme n'ont pas déshérités de la vertu évangélique. Leurs tentatives ne furent que partiellement heureuses; cet échec ne les découragea point, et, au commencement du dix-huitième siècle, le père Claude Sicard, né à Aubagne en 1677, y apparut, tantôt comme missionnaire, tantôt comme savant. Il était en même temps le chargé d'affaires de l'Eglise et celui de l'Académie des sciences. Dans ce double but, il parcourt à travers mille dangers les monastères où vivent, aussi frugalement qu'au temps des Pacôme, des Macaire l'Ancien et de Sérapion, les religieux avec lesquels il a besoin de se mettre en rapport. Le Jésuite était convaincu, il fit naitre des doutes, il gagna à l'unité ces solitaires, il vécut de leur existence misérable, se pliant à tous leurs usages, et, pèlerin catholique, poursuivant jusqu'au bout la tâche qu'il s'était donnée. Le père Sicard voyageait seul dans ces plaines sablonneuses, seul encore il s'engageait dans les montagnes. Il n'avait à craindre que pour sa vie; aux yeux du missionnaire, le sentiment de la conservation s'efface sous l'accomplissement du devoir. C'est le soldat de la Foi jeté aux avant-postes, le soldat qui ne doit jamais raisonner son obéissance, jamais calculer le péril, et qui n'a de gloire à recueillir qu'au ciel.

Dans une de ses pérégrinations, le Jésuite tombe au milieu d'une horde de vagabonds dont le pillage est l'unique industrie. Ces Arabes lui demandent son argent. « Je n'en ai jamais, » répond-il; et, en reconnaissant le prêtre catholique à son costume, ils l'entourent, ils le supplient de guérir leurs maux ou de panser leurs blessures. Sicard condescend à ce

vœu : il leur offre des remèdes; mais là ne s'arrêtent point pour lui les services qu'il peut rendre à ces misérables. Il sait les crimes dont ils se souillent; il leur adresse des reproches mêlés de sages conseils; puis, se séparant d'eux, il poursuit sa route. Les chrétiens et les moines d'Egypte restaient plongés dans l'ignorance; la religion n'était plus qu'un tissu de fables arrangées pour satisfaire les mauvais penchants. Sicard entreprit de vaincre ces dérèglements de la pensée : il traversa ainsi la Haute-Egypte et la Basse-Thébaïde, réchauffant la piété au cœur des fidèles et provoquant le remords dans les chrétiens gangrenés par le vice. A l'exemple du père Brèvedent, l'un de ces Jésuites qui l'ont devancé sur les bords du Nil, et qui rendirent tant de services à l'Eglise et aux lettres, Sicard, sur cette terre féconde en prodiges, veut faire marcher de pair la bienfaisance et l'étude.

Il s'est rendu maître de la langue arabe, il connaît à fond le caractère et les mœurs des peuples avec lesquels il doit traiter des choses de Dieu. Dans cet incessant voyage de vingt années, que la fatigue ou le danger ne suspendent jamais, il recueille des observations si judicieuses que la Compagnie de Jésus, le duc d'Orléans, régent du royaume, et l'Académie des sciences expriment le vœu de le voir continuer ses travaux. Le régent lui mande de s'occuper activement de la recherche et de la description des anciens monuments, le général des Jésuites lui transmet le même ordre : Sicard, sans sacrifier une heure des occupations du missionnaire, abrège ses nuits afin de répondre aux désirs de l'Europe savante. Il remonte le Nil, il s'enfonce dans le Delta, il visite Thèbes, il parcourt les bords de la mer Rouge, il

décrit le mont Sinaï, les cataractes, les monuments d'Eléphantine et de Philoë; il lève les plans ainsi que les dessins des édifices et des villes qu'il découvre. L'Académie des sciences l'interroge sur les propriétés du sel ammoniac, de la soude carbonatée et sur les pierres d'Egypte. Le Jésuite est en mesure de répondre à toutes ces questions. La terre des Pharaons n'a plus de secrets pour lui; il en étudie, il en divulgue les mystères. Il dresse une grande carte géographique que suivront d'Anville et tous les savants; il réunit dans un cadre immense le fruit de ses investigations. Il veut consacrer quelques mois de repos à mettre la dernière main à cette œuvre, lorsqu'il apprend que la peste étend ses ravages sur le Caire. Les joies de la science disparaissent en face des devoirs du Jésuite. Il y a des chrétiens qui loin de lui meurent sans secours, des hommes qui n'attendent que l'eau du baptême pour se régénérer dans les bras de la mort : Sicard se dirige vers la cité atteinte, et que tout le monde abandonne. Il s'improvise le médecin, l'ange consolateur des pestiférés; il leur prodigue les soins de l'âme et du corps; puis, le 12 avril 1726, le Jésuite, frappé par le fléau, expire à l'âge de quarante-neuf ans.

En Abyssinie, les Pères de la Compagnie de Jésus soutenaient une lutte plus terrible et moins retentissante. La destinée d'André Oviédo ne les effrayait point, et ils connaissaient le sort que les révolutions d'Ethiopie leur réservaient. Ils avaient des chrétiens à maintenir dans la foi, des schismatiques à y ramener, des Idolâtres à civiliser; rien ne les détournait de leur but. L'empereur Atznaf-Seghed a, sous la main du père Paëz, embrassé la religion catholique; mais son zèle de néophyte ne sait pas se borner : Atznaf-

Seghed veut que son peuple obéisse à la loi qu'il proclame la seule vraie. Paëz lui recommande en vain la modération ; l'empereur ordonne, et il périt dans la guerre civile. Susneios, son successeur, écoute les avis du Jésuite : il apaise la sédition, et, afin de consacrer sa victoire, il demande un Père de l'Institut pour patriarche d'Ethiopie. Alphonse de Mendez arrive en 1725 revêtu de cette dignité. Le Jésuite patriarche était un homme de conciliation, et qui ne voulait pas compromettre l'avenir de cette Eglise, si souvent arrosée du sang de ses frères dans l'apostolat. Les Abyssins acceptaient la religion catholique; ils se soumettaient au vicaire de Jésus-Christ; ils laissaient peu à peu s'introduire la discipline et les rites romains; mais le feu couvait sous la cendre. Basilides, fils de l'empereur, et Sarsachristos, vice-roi de Gojam, conspirèrent pour renverser le culte que Mendez et les Jésuites venaient d'établir. Une nouvelle guerre se déclare. L'empereur triomphe encore; mais là, sur le champ de bataille, les officiers qui contribuèrent à sa victoire lui font entendre des plaintes : « Prince, lui disent-ils, ceux que vous voyez étendus morts à vos pieds, quoique rebelles, quoique bien dignes de perdre la vie, sont néanmoins vos sujets. Dans ces monceaux de cadavres vous pouvez apercevoir de nombreux, de dévoués serviteurs, des amis, des parents. Ce carnage, c'est la religion nouvellement introduite qui l'a causé, et elle en causera de plus sanglants encore si vous ne vous y opposez. Cè n'est que le commencement de la guerre; elle produira de plus affreux désastres. Le peuple frémit, il redemande la Foi d'Alexandrie, qu'il a reçu de ses ancêtres. L'audace du peuple ne respecte rien, pas même les rois, lors-

qu'il s'agit de religion. Plusieurs de vos généraux ont déserté votre étendard, les autres suivront bientôt si vous continuez à écouter les docteurs étrangers. Que la foi romaine soit plus sainte, nous l'accordons, qu'une réforme dans les mœurs soit nécessaire, nous l'avouons; néanmoins il faut y procéder avec modération; sinon, c'est courir à une ruine certaine, c'est vous perdre et perdre l'empire. »

Ces raisons devaient paraître concluantes à un prince; mais ce n'étaient pas les plus péremptoires, les seules que l'on faisait valoir dans l'intimité du conseil. On chargeait les Jésuites de crimes bien moins excusables que les dissensions civiles, dont ils n'étaient que le prétexte. Des abus, des désordres de toute espèce s'étaient introduits parmi ces chrétiens, moitié juifs, moitié musulmans. Les Jésuites, qu'on accusait, au Maduré et en Chine, de tolérer les rites idolâtres, étaient blâmés en Abyssinie pour chercher à détruire l'usage de la circoncision, l'observance du sabbat et la pluralité des femmes. Ils forçaient leurs néophytes à n'avoir qu'une épouse légitime; le respect du lien conjugal fut peut-être la cause déterminante de cette révolution religieuse. Les concubines renvoyées se liguèrent avec les officiers schismatiques, et tous ces motifs réunis amenèrent la chute de l'Eglise abyssinienne.

Les monarques d'Ethiopie n'étaient, comme la plupart des souverains d'Orient, que des créatures de l'armée. Un caprice les portait au trône, un autre caprice les en faisait descendre; parfois leur tête tombait en même temps que leur couronne. Placé dans une cruelle alternative, l'empereur ne consentit pas à résigner le pouvoir afin de vivre catholique. Le sceptre lui parut préférable à la vérité, et, cédant

aux prières menaçantes de son fils, il ordonna de convoquer tous les corps de l'Etat afin de trancher la question à la pluralité des suffrages. Les néophytes furent écartés de l'assemblée, on les proscrivit sans entendre leur défense. Dans les camps, dans les villes, cette proscription fut accueillie par des cris de vengeance. Les fidèles parlaient de se soulever. On soupçonne le père Mendez et les autres Jésuites de fomenter la sédition. Les schismatiques redoutent leur influence sur le peuple : on les exile. L'empereur comprend alors qu'il a ouvert la voie à des calamités sans fin : il maudit sa faiblesse, il se sent frappé à mort ; mais du moins il veut mourir catholique. Le père Diégo de Matos accourt auprès de lui, il reçoit ses tristes et suprêmes confidences, et le 26 septembre 1652 l'empereur expire.

Basilides régnait enfin sous le nom de sultan Seghed II. Il avait vingt-cinq frères, il les fait tous périr par le fer ou par le poison. Il redoutait le courage et les talents de Sela-Christos, son oncle, il le relègue dans un désert. Il fallait donner des gages aux schismatiques, il nomme pour abuna ou patriarche un aventurier égyptien. Son premier soin est de déclarer qu'il ne pourra vivre en Abyssinie que si les Jésuites n'habitent plus cette terre. Il parlait au nom d'un parti dont les derniers événements avaient accru l'orgueil : l'abuna fut obéi. Les Jésuites prirent la route de l'exil. Elle était longue et périlleuse ; les schismatiques songèrent à l'entourer de nouveaux dangers. Le pacha de Suakem, sur le territoire duquel la caravane devait passer, est prévenu que les missionnaires sont chargés d'or : il les arrête, les dépouille, saisit leur fortune, qui consistait en deux calices et en quelques modestes reliquaires. Puis il

leur annonce que la liberté ne leur sera rendue que contre une rançon de trente mille piastres. C'était au fond de la Nubie que cet attentat se consommait. Richelieu l'apprit par le général des Jésuites : le consul de France à Memphis reçut ordre de travailler efficacement à leur délivrance. Le pacha de Suakem fut bientôt forcé d'abandonner sa proie.

Cependant six Pères de l'Institut étaient restés cachés en Ethiopie sous la conduite du jésuite apollinaire Almeyda, évêque de Nicée. Ils avaient des chrétiens à fortifier dans la Foi; la mort leur apparaissait sous toutes les formes, ils la bravèrent; et, réfugiés dans le Sennaar et dans le Kordofan, ils se virent exposés à périr de faim ou à être dévorés par les bêtes féroces. Ils ont sous les yeux les exemples de résignation que les catholiques, que Sela-Christos leur donnent : ils surent se montrer dignes de leurs catéchumènes. Les uns étaient précipités du faite des grandeurs dans l'humiliation, les autres, condamnés aux misères de l'exil, supportaient avec patience toutes les calamités. Les Jésuites se firent un devoir d'encourager tant de dévouements. Seghed II comprend que des missionnaires sont restés dans le royaume de Tigré, puisqu'il s'y trouve encore des chrétiens indomptables. Il les fait chercher : on en découvre trois au fond d'une vallée. C'étaient les pères Paëz, Bruni et Pereira ; on les immole à ses vengeances. Les autres sont insaisissables. L'empereur feint de s'adoucir : des paroles de clémence tombent de sa bouche; il témoigne même le désir de les voir à sa cour. Almeyda et les autres Pères étaient instruits par le vice-roi de Temben que cette bienveillance soudaine recélait un piège. Ils croyaient à son hypocrisie, mais ils jugèrent opportun de l'affron-

ter. L'évêque de Nicée, avec les Pères Francisci et Rodriguez, profite du sauf-conduit accordé. Ils arrivent sous la tente de l'empereur. Les trois Jésuites sont chargés de fers et condamnés à la peine capitale. Une mort trop prompte n'aurait pas satisfait la cruauté des schismatiques : on tortura les missionnaires, on les chargea de coups et d'ignominies. Lorsque, au mois de juin 1638, on eut épuisé sur eux tous les outrages, le souverain les offrit à la colère de ses courtisans, qui les lapidèrent.

Bruni survivait à ses blessures. Il ne restait plus d'autres Jésuites dans l'Abyssinie que lui et le père Cardeira. Ils moururent comme leurs devanciers. Le pape crut que des Capucins français seraient plus heureux que des Jésuites espagnols ou portugais : les pères Agatange de Vendôme, Cassien de Nantes, Chérubin et François furent envoyés en Ethiopie ; ils tombèrent sous les coups des schismatiques. Il n'y avait pour gouverner ces populations que des prêtres indigènes formés par les Jésuites. L'un d'eux, Bernard Noguiera, vicaire du patriarche Mendez, adressa, au nom de Sela-Christos, la lettre suivante aux princes et peuples catholiques :

« Très-illustres seigneurs, évêques et gouverneurs des Indes, Sela-Christos à tous les chrétiens catholiques et vrais enfants de l'Eglise de Dieu paix et salut en notre Seigneur. »

» Je ne sais en quelle langue je dois vous écrire ni de quels termes je puis me servir pour représenter les périls et les souffrances de cette Eglise, qui m'affligent d'autant plus que je les vois de mes yeux. Je prie notre Seigneur Jésus-Christ, qui a été attaché en croix, qui est plein de miséricorde, de les faire connaître à tous nos frères, à tous les recteurs,

prélats, évêques, archevêques, rois, vice-rois, princes, gouverneurs, qui ont quelque autorité au delà des mers. J'ai toujours cru, et je me suis souvent dit à moi-même qu'ils nous auraient secourus, et qu'ils n'auraient pas tant tardé à nous racheter de la main de ces barbares et de cette nation perverse, si la multitude et l'énormité de mes péchés n'y étaient un obstacle. Autrefois, lorsqu'il n'y avait point d'Eglise ici, lorsque le nom de chrétien et de catholique nous était inconnu, on est venu à notre secours, on nous a délivrés de la puissance des Mahométans. Aujourd'hui qu'il y a un si grand nombre de fidèles on nous oublie, et personne ne pense à nous secourir. Quoi! le Pontife romain, notre père, notre pasteur, que nous chérissons tant, n'est-il plus sur la chaire inébranlable de saint Pierre, ou ne veut-il plus songer à nous consoler? Nous qui sommes ses brebis, n'aurons-nous point la satisfaction, avant que nous sortions de cette misérable vie, d'apprendre qu'il pense à nous, et qu'il veut empêcher que ces hérétiques, qui nous font une si cruelle guerre, ne nous dévorent? Le Portugal n'a-t-il plus de princes qui aient ce zèle ardent qu'avait Christophe de Gama (1)? N'y a-t-il point quelque prélat qui lève ses mains au ciel pour nous obtenir le secours dont nous avons besoin? Je me tais; ma langue se sèche, et la source de mes larmes ne tarit point. Couvert de poussière et de cendre, je prie et je conjure tous les fidèles de nous se-

(1) Christophe de Gama, fils du fameux Vasco de Gama, à la tête de quatre cents Portugais, délivra l'Abyssinie des Mores qui, sous la conduite de Gragné, ravageaient cet empire depuis quatorze ans. Après des prodiges de valeur, le héros chrétien tomba entre les mains des Sarrasins, qui le firent périr au milieu des plus cruels tourments et des plus sanglants outrages.

courir promptement, de peur que nous ne périssions. Tous les jours mes chaines deviennent plus pesantes, et on me dit : — Rangez-vous de notre parti, rentrez dans notre communion, et nous vous rappellerons de votre exil. On me tient ce discours pour me perdre et pour faire périr avec moi tout ce qu'il y a ici de catholiques. On veut ruiner l'Eglise de Dieu, et la ruiner de fond en comble. Si donc il y a encore des chrétiens au delà des mers, qu'ils nous en donnent des marques, et qu'ils nous reconnaissent pour leurs frères en Jésus-Christ, qui soutenons la vérité comme eux, et qu'ils nous délivrent de cette captivité d'Egypte. »

« Ici, ajoutait Noguaira en son propre nom, ici finissent les paroles de Sela-Christos, notre ami. Il me les a dictées lui-même en 1649. C'est à mon tour aujourd'hui de pleurer. Un torrent de larmes fait échapper la plume de mes mains. Mes compagnons ne sont plus que des squelettes animés. Ils ont été trainés en prison et fouettés. Leur peau tombe de misère; et, s'ils ne sont pas encore morts, ils souffrent tout ce que la plus extreme pauvreté a de plus rude. »

Cette lettre, si éloquente de douleur, aurait réveillé le zèle du patriarche Mendez s'il eût éprouvé quelque ralentissement; mais le Jésuite, toujours en vue de son Eglise désolée, n'avait jamais consenti à s'éloigner des Indes. Il espérait que l'Ethiopie serait enfin ouverte à ses derniers jours comme une palme réservée à son ambition du martyre; il mourut sans pouvoir l'atteindre. La terre d'Ethiopie se fermait devant eux : on les vit à différentes reprises tâcher d'en forcer l'entrée. Louis XIV leur accorda son appui, et vers l'année 1700 le père de Brévedent expira

de fatigue au milieu du désert. Dans le même temps les pères Grenier et Paulet s'avançaient dans le Senaar, et le père du Bernat rêvait une autre tentative. Elles échouèrent à peu près toutes.

Le schisme d'Orient et les calculs des hommes repoussaient les Jésuites de l'Ethiopie : ils s'élancent sur le Caucase. Les pères Hippolyte Désideri et Emmanuel Freyre prennent la résolution de porter l'Evangile jusque dans le Thibet. Ils parcourent le Mogol, ils franchissent des montagnes qu'aucun pied européen n'a encore foulées, puis, après de longs mois de voyages à travers les torrents et les précipices, ils descendent dans les vallées de Cachemyre. Ce n'est pas là que les appelle leur passion civilisatrice. Les peuples de ces contrées fertiles sont mahométans et heureux. Ils n'ont rien à demander à la terre, ils ne songent peut-être pas à solliciter du ciel autre chose que le bonheur dont ils jouissent; mais dans le Grand-Thibet il y a des Idolâtres perdus entre deux chaînes de rochers arides qu'il faut gravir, au risque d'être englouti à chaque pas au fond des abîmes grondant sous les pieds. Les Jésuites n'hésitent point; ils courent au péril, ils s'engagent sur ces montagnes impraticables. Ils ont pour nourriture une espèce de farine de sattu ou d'orge, pour tout lit la pierre couverte de glace et de neige; et ils marchent cependant. Les voici à Ladak, où réside le souverain du pays. A des populations primitives, dont les mœurs étaient pures, ils pouvaient en toute liberté révéler les bienfaits de la croix; la croix devait y être comprise. Ils en propagèrent le signe, ils apprirent à le vénérer. Mais là ne s'arrêtait point la mission des Jésuites. Ils avaient à accomplir une prédiction de l'Evangile : il fallait que le christia-

nisme retentit à tous les coins du monde, et on leur disait que derrière des glaciers gigantesques, qu'après mille torrents, il existait une autre tribu complètement séparée du reste de la terre. Six mois de travaux inouïs leur étaient nécessaires pour parvenir à Lahassa, capitale de ce troisième Thibet. Les Jésuites reprennent leur bâton de missionnaire, ils arrivent, et ils prêchent.

D'autres, en sillonnant les mers, ont remarqué entre le tropique du Cancer et la ligne équinoxiale, à l'extrémité de l'Océan Pacifique, un groupe d'îles où, raconte-t-on, les indigènes vivent dans l'ignorance la plus absolue : c'est l'état de barbarie élevé à sa dernière puissance; car ils n'ont pour loi qu'un grossier instinct et pour mœurs qu'une corruption anticipée. Le père Diégo Louis Sanvitores, qui a déjà évangélisé les Philippines, forme le projet de pénétrer dans cet archipel et d'y annoncer le christianisme. Il part d'Acapulco avec les pères Thomas Cardenoso, Louis de Médina, Pierre de Casanova, Louis de Moralez et Laurent Bustillos. Vers la fin de 1668 ils abordent aux îles Mariannes ou *Larrones*. Les habitants les accueillirent avec des démonstrations de joie. Une croix fut dressée sur le rivage, et les Jésuites s'empressèrent de parcourir le pays afin d'en prendre possession par le baptême administré aux petits enfants. Guam est la principale de ces îles. Sanvitores se chargea de l'instruire des mystères de la Foi, Cardenoso et Moralez se dirigèrent sur Tinian; Médina sur Saypan.

Les missionnaires ne rencontraient aucun obstacles; ces peuples étaient doux, intelligents : ils comprenaient, ils goûtaient la morale chrétienne; ils se montraient disposés à favorablement accepter les

principes d'ordre venant à la suite d'une religion qui leur enseignait de nouveaux devoirs. L'idée de la famille n'existait pas parmi eux, et cependant ils se croyaient la seule nation qui fût au monde. Vivant dans un libertinage traditionnel, ils ignoraient ce que pouvait signifier le mot de vertu. Leur nudité était complète; et, par une étrange pensée de coquetterie, les femmes ne se croyaient réellement belles que lorsqu'elles étaient parvenues à noircir leurs dents et à blanchir leurs cheveux.

Sanvitores avait, comme tous les Jésuites, placé ses plus chères espérances dans les enfants : il les forma avec un soin particulier. Il jeta les fondements d'un collège, afin de développer par l'éducation le germe des vertus et de le faire entrer dans les familles par les jeunes gens. L'influence du christianisme et l'attrait de la nouveauté avaient suspendu les vieilles querelles; mais peu à peu elles se réveillèrent. Malgré les prières et les menaces des Jésuites, la guerre éclata. Elle rendit aux insulaires leur féroçité native, et le 29 janvier 1670 Louis de Médina périt à Saypan sous les coups d'une multitude égarée. Le sang montait à la tête des Marianais : Sanvitores et ses compagnons jugèrent que le sort de Médina leur était réservé : ils s'y préparèrent avec joie. Ils continuèrent leur apostolat, vivifiant la foi dans le cœur de leurs catéchumènes et leur apprenant à être chastes et humains. Le 2 avril 1672 Sanvitores expirait martyr. En peu d'années il avait créé dans ces îles huit églises et trois collèges, et il avait baptisé plus de cinquante mille sauvages. Médina et Sanvitores tombaient sous la lance des insulaires, le père Solano mourait d'épuisement à quelques mois d'intervalle. Le 2 février 1674 le sang d'un autre Jésuite

fécondait ce sol inculte : le père Ezquerro, Louis de Vera-Picazo et ses catéchistes subirent le supplice que leurs vœux appelaient. Les indigènes massacrèrent tous les missionnaires qu'ils purent saisir : Pierre Dioz, coadjuteur temporel, les pères de Saint-Basile, Sébastien de Mauroy, Strobach, Charles Boranga et Comans trouvèrent le martyre. Leur mort, que l'Eglise et la civilisation glorifiaient, fut un stimulant pour l'Ordre de Jésus. Sanvitores et ses compagnons n'avaient ouvert à la croix qu'un champ restreint, et la perfidie superstitieuse de quelques indigènes avait étouffé leur voix dans les tourments ; mais en 1697 les pères Antoine Fuccio, Basile Leroux et Paul Clain virent se multiplier sous leurs yeux la moisson que le sang faisait germer. Les Mariannais embrasèrent le christianisme, et il se propagea dans ces archipels.

L'œuvre des Jésuites prenait une rapide extension : de Rome et de Goa (1), ses deux centres d'action, elle étendait ses rameaux par tout l'univers. Elle fondait de nouvelles résidences sans jamais abandonner les anciennes. Le christianisme volait à la conquête des mondes inconnus. Dans ce perpétuel combat de la civilisation chrétienne contre le fanatisme ou l'ignorance, les Jésuites, toujours au premier rang, ne se laissèrent jamais endormir par le succès ou abattre par la défaite. Engagés dans cette lutte sans fin, que

(1) La province de Goa comptait plusieurs collèges et plusieurs séminaires chargés d'alimenter les Missions de l'Indostan. Le Collège de Sainte-Foi, établi par saint François-Xavier, celui de Saint-Paul et la résidence de Bandoughor ; le Noviciat de Goa ; le Collège de Rachour, ceux de Baçaim, de Daman, de Tanah, de Diu, de Cnaul, D'Agrah, et de Delhy.

François-Xavier avait ouverte, ils marchaient à leur but sans se préoccuper des obstacles. Les guerres, les révolutions dont tant de royaumes étaient le théâtre pouvaient bien modifier leurs plans, renverser leurs espérances ou leur arracher la vie. Ils avaient prévu ces éventualités de l'apostolat, et s'y soumettaient avec bonheur. On les proscrivait, on les tuait sur un point, ils reparaissaient sur un autre. Le sacrifice de leur existence était consommé en idée lorsqu'ils posaient le pied sur le vaisseau français, espagnol ou portugais, cinglant vers les régions orientales. Ils savaient qu'une mort prématurée les attendait : cette destinée ne fit qu'enflammer les courages. C'est ainsi que, sans autre secours qu'une ardente charité, ils réalisèrent la conquête des Indes, de l'Asie et des deux Amériques. Dans ces missions, dont il serait peut-être impossible de reconstruire l'ensemble, ils eurent de cruelles alternatives, de bons et de mauvais jours; mais, par une persévérance à toute épreuve, ils se montrèrent plus forts que les événements combinés avec les passions des hommes. Ils virent plus d'un triomphateur, comme Thamas Kouli-Kan, tenir le monde attentif au bruit de ses exploits, et ils surent obtenir de lui la protection que le guerrier n'accordait même pas aux ministres de son culte.

Ils avaient des ennemis puissants, d'implacables rivaux, qui grossissaient leurs fautes, qui transformaient leurs erreurs en crimes. On les chargeait, au Brésil, au Pérou, au Mexique, dans le Maduré et en Chine, des imputations les plus contradictoires. Quelquefois même les évêques, à l'exemple de Juan de Palafox et de Bernardin de Cardenas, se prenaient à maudire cette activité dévorante qui poussait les

Jésuites sur tous les continents. La guerre intestine ne les effrayait pas plus que la guerre aux idoles ou aux vices de l'humanité, et souvent les prélats du Nouveau-Monde réparèrent, comme Ernand Guerrero, archevêque de Manille, l'injustice que de fausses allégations leur avaient fait commettre envers la Société de Jésus. Guerrero avait, dans un moment d'irritation, privé les missionnaires du droit d'évangéliser les Philippines. Il revint à des sentiments plus modérés, et il rétracta lui-même son interdit.

« Par ce présent acte, lit-on dans l'*Histoire des Philippines* (1), nous annulons, en général comme en particulier, le décret que nous avons publié le 16 octobre dernier, et par lequel nous interdisons aux religieux de la Compagnie de Jésus de prêcher hors de leurs églises dans toute l'étendue de notre archevêché. De plus nous annulons l'acte publié le 19 octobre, et nous déclarons que les motifs que nous appelions justes, et qui nous déterminaient à défendre auxdits religieux de prêcher hors de leurs églises, n'étaient de leur part ni une doctrine erronée, ni de mauvais exemples, ni aucune autre cause déshonorante pour la Compagnie de Jésus ou pour quelqu'un de ses membres. C'était uniquement la peine que nous éprouvions de ce que lesdits Pères ne s'étaient pas rendus à l'assemblée convoquée par nous le 19 octobre afin d'y traiter d'affaires importantes, et qu'ils s'étaient excusés en disant qu'ils avaient pour le faire de justes motifs, dont nous avons été informé. En foi de quoi nous déclarons que lesdits Pères de la Compagnie de Jé-

(1) *Storia delle Philippine*, p. 220.

sus peuvent librement prêcher dans toute l'étendue de notre archevêché, hors de leurs églises et en quelque lieu que ce soit. »

Quand la persécution ne venait pas de la part des peuples, elle naissait dans le palais des rois. Au gré de leurs caprices, ils accordaient ou retiraient l'autorisation de propager le christianisme. D'amis des Jésuites, ils s'en faisaient sans transition les géôliers ou les bourreaux. Vers le milieu du dix-septième siècle, Jehangire, empereur du Mogol, donna subitement un de ces exemples. Akebar, son père, avait accueilli les disciples de Loyola; mais, excités par les brachmanes, dont l'autorité s'affaiblissait de jour en jour, intimidé par leurs menaces, il enjoint aux missionnaires de se retirer du Mogol et à ses sujets de renoncer à la foi nouvelle. Quelques Jésuites périssent, et parmi eux le père Fiaillio. Leurs églises de Lahore, de Dehly et d'Agrah sont détruites; les catéchumènes se voient condamnés au bannissement ou à la mort. On les prive de leurs dignités, on les dépouille de leurs biens. Ils se résignent à tous ces maux pour ne pas blasphémer le Dieu qu'ils ont reçu d'Occident. Au milieu de tant de tribulations, les Jésuites ne perdent ni espérance ni courage. Ils comptent des partisans avoués ou secrets dans l'intimité et jusque dans la famille de l'empereur : ils les font agir avec discrétion. Mirza Fulkarnem, le frère de lait de Jehangire, élève la voix du fond de l'exil. Cette voix est entendue, et les Jésuites peuvent enfin continuer leur mission. A Agrah, les Anglais et les Hollandais avaient obtenu l'établissement de quelques comptoirs dépendants de Surate. Les marchands hérétiques se sont fait un jeu cruel d'animer l'empereur et les habitants du Mogol; mais des discussions

d'intérêt, des rivalités de commerce ont promptement divisé ces hommes, toujours prêts à se coaliser contre le catholicisme. La dissension qui se manifeste peut devenir fatale à l'Angleterre et à la Hollande. Les consuls des deux nations, résidant à Surate, épuisent pour les réconcilier toutes les prières et toutes les menaces. Ils ne savent plus de quelle manière terminer ce différend : ils en appellent à la justice des Pères de la Compagnie de Jésus, ils les nomment arbitres suprêmes dans une cause qui leur est complètement étrangère. Les Jésuites prononcent leur jugement avec tant d'équité que les deux parties l'acceptent comme la base de leurs transactions futures. Ainsi se trouva vengé le sang de cette multitude de missionnaires que les Anglicans et les Hollandais avaient répandu, et qu'ils ne cessaient encore de répandre.

Depuis que le père Alexandre de Rhodes s'était introduit dans le Tonquin et dans la Cochinchine (1), le christianisme y avait été exposé à des chances diverses. Ainsi que partout, les Jésuites y subissaient le contre-coup du fanatisme et des colères locales ;

(1) Lorsque la Foi catholique fut proscrite au Japon, les Jésuites qui appartenaient à cette province continuèrent à dépendre d'un provincial, qui fixa sa résidence à Macao, et qui gouverna les Missionnaires de Siam, du Tong-King, de la Cochinchine et de plusieurs stations dans le Céleste-Empire. Le nom de la province du Japon, conservé jusqu'à l'extinction de l'Ordre de Jésus, en 1774, révèle dans les Pères le même esprit qui inspire à l'Église de conserver les titres des anciens évêchés aujourd'hui situés dans les pays de gentilité. Les évêchés *in partibus* indiquent l'espoir que le Saint-Siège n'a jamais perdu de voir le vieux culte chrétien se ranimer là où il brilla d'un si vif éclat. Le rétablissement du siège d'Alger prouve que cette espérance n'est pas chimérique.

mais, tantôt comme médecins, tantôt comme mathématiciens du roi, ils purent conjurer l'orage. Le 14 mai 1698, la tempête éclata. Les pères Arnedo, Belmonte, Pélisson et Condonné se trouvent en butte aux outrages des païens. Les idoles ont été brisées pendant une nuit, et leurs prêtres accusent les Jésuites d'un crime que, dans les jours les plus heureux, ils ne songèrent pas à commettre. Il faut fouler aux pieds l'image du Sauveur mourant sur la croix ou expirer dans les tourments. Le martyre fut encore là l'unique consolation des missionnaires; Joseph Condonné, l'un deux, périt dans les cachots; les autres, captifs ou errants de retraite en retraite, soutinrent l'ardeur des néophytes. Ils succombèrent à la peine; mais de nouveaux Jésuites accoururent pour prendre leur place. Dix avaient perdu la vie dans ces combats de la Foi; vingt se présentent sous la conduite des pères Monleyzo, Kofler, Laurezzo et Monteiro.

Jusqu'à l'année 1650, les Jésuites n'avaient fait que des excursions passagères dans le royaume de Siam. A cette époque, les pères Morejonio, Cardin et Ninscio y pénétrèrent comme envoyés du gouverneur des Philippines, chargés du rachat des chrétiens esclaves. Le roi savait que les missionnaires d'Occident possédaient le secret d'une vie plus fortunée, et des dictames pour tous les maux du corps et de l'esprit. En témoignage de sa bienveillance, il délivra, sans rançon, les Espagnols, et voulut conserver auprès de lui deux de ces hommes apostoliques, dont la renommée retentissait jusqu'au pied de son trône. Les Jésuites profitèrent de l'affection du prince, et le père Margici vint à leur aide. Les néophytes se fornièrent: on commença à élever des églises, à tra-

vailler à l'éducation de la jeunesse. Le christianisme s'établissait sans lutte sur les rives fécondes du Meïnan, lorsqu'un corsaire espagnol attaqua et brûla un navire du roi, chargé des plus riches marchandises. Le corsaire sortait des Philippines; on accusa les missionnaires d'être d'intelligence avec lui : les esprits s'enflamment; le père Margici est jeté dans un cachot, il y meurt empoisonné. Quelques années plus tard, la religion et les Jésuites rentraient triomphants à Siam, sous les auspices de Louis XIV et des belles-lettres.

Un aventurier de l'île de Céphalonie, nommé Constance Phaulkon, gouvernait les Etats du roi de Siam, sous le titre de Visir. Dans une cour si féconde en révolutions de palais, Constance cherche à donner à son autorité un appui extérieur. Catholique fervent, il engage le monarque siamois à faire alliance avec le grand roi d'Occident, et deux ambassadeurs, chargés de présents, se dirigent vers la France, afin de proposer, au nom de leur maître, un traité de commerce et une espérance de christianisme. Cette ambassade extraordinaire, partie du fond de l'Orient pour saluer Louis XIV, périt dans la traversée; mais l'idée flattait ses goûts d'ostentation, elle entraît dans ses vues de propagation catholique et française. Il saisit avidement les ouvertures de Constance, et il se décida à répondre aux avances qui lui étaient faites.

Le 28 janvier 1685, le roi, par un décret contresigné Colbert, accordait à six Jésuites le titre de ses mathématiciens à la Chine et aux Indes; ces six Jésuites étaient les pères de Fontaney, Tachard, Lecomte, Bouvet, Gerbillon et Vissdelon. L'ordonnance nominative pour chacun des missionnaires contenait

la déclaration suivante : « Etant bien aise de contribuer de notre part à tout ce qui peut de plus en plus établir la sûreté de la navigation et perfectionner les sciences et les arts, nous avons cru que, pour y parvenir plus sûrement, il étoit nécessaire d'envoyer dans les Indes et à la Chine quelques personnes savantes et capables de faire des observations d'Europe; et jugeant que, pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que du père de Fontaney, jésuite, par la connaissance particulière que nous avons de son extraordinaire capacité. A ces causes et autres à ce nous mouvans, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons ledit Père de Fontaney ordonné et établi, et par ces présentes signées de notre main, ordonnons et établissons notre mathématicien. »

Les cinq autres Jésuites reçurent un acte semblable. Ils allaient, au nom de la religion et de l'humanité, répandre le germe de l'Evangile sur des terres inconnues, et étudier sous d'autres cieus les rapports de l'homme et de la nature. L'Académie des sciences désira, elle aussi, faire honneur à ces humbles missionnaires; elle les admit dans son sein; elle les pria de songer au perfectionnement des arts, de recueillir les observations astronomiques, de déterminer les longitudes, d'approfondir et de lever plusieurs difficultés, alors insolubles, sur la géométrie, la physique, l'anatomie et les plantes. Chaque savant fit, d'un de ces six Jésuites, le délégué de ses études particulières. Les uns leur donnèrent à examiner dans les Indes les éclipses de soleil et de lune, les autres les chargèrent de faire des expériences sur le vide; tous sollicitèrent d'eux des renseignements sur les arts utiles. L'Académie se scindait; les six Jésuites

partaient pour les Indes, les autres membres restaient à Paris; mais il fut convenu que, de loin comme de près, ils seraient frères par la science, comme ils l'étaient déjà par la patrie et par le culte. Les Jésuites s'embarquèrent à Brest avec le chevalier de Chaumont, nommé ambassadeur à Siam; le 22 septembre 1686, ils mouillaient dans le Meinan.

Cette mission devait avoir pour eux quelque chose d'insolite; ils n'avaient aucun péril à affronter. Sous la protection du roi dont le nom retentissait glorieusement dans l'univers, ils marchaient à la conquête d'un peuple que son souverain semblait d'avance destiner à la religion des savants d'Europe; mais le luxe diplomatique et guerrier dont ils étaient entourés déponillait leur apostolat de son prestige. Les souffrances et le martyre ne se trouvaient pas suspendus sur leurs têtes; les Jésuites se conformèrent à la position qui leur était faite. Le roi de Siam les comblait d'honneurs; il les fit admettre à voir l'éléphant blanc, qui, comme le cheval-consul de Caligula, était servi dans des vases d'or; ils visitèrent la riche pagode et tous les monuments; puis, le prince, qui vénérât les astronomes et les mathématiciens, leur demanda douze autres Jésuites, afin d'ériger dans ses Etats un observatoire comme ceux de Paris et de Pékin. La conversion du roi de Siam se traitait par plénipotentiaires; les enfants de Loyola s'occupèrent des intérêts de la science. bien persuadés que c'était le chemin le plus direct pour ébranler les croyances païennes. Ils firent devant lui des observations astronomiques; et le père Tachard se remit en route pour la France avec les ambassadeurs siamois, qui allaient à Rome et à Versailles remplir les intentions de leur prince.

Il sollicitait des Jésuites, plutôt comme savants que comme missionnaires ; mais tout faisait espérer que la connaissance des secrets de la nature l'amènerait insensiblement à proclamer la nécessité d'un seul Dieu et d'une seule Foi. Louis XIV et le général de la Compagnie accédèrent à ce vœu. Les pères Le Royer, de Bèze, Thionville, Dolu, Richaud, Colusson, Bouchet, Comilh, d'Espagnac, de Saint-Martin, Le Blanc, Du Chez, Rochette et de La Breuille furent choisis dans les provinces de Paris, de Guienne, de Languedoc, de Champagne et de Lyon, pour développer le germe de christianisme qui se manifestait dans cette partie des Indes. Louis XIV avait voulu les voir tous réunis ; il leur dit de travailler pour la gloire de Dieu et pour l'honneur de la France. Les Jésuites allaient tenir parole ; et, afin de les accréditer auprès du souverain siamois, le roi lui écrivit le 20 janvier 1687 :

« Nous nous sentons encore obligés de témoigner à Votre Majesté que nous avons d'autant plus agréable la demande qu'elle nous a fait faire par ses ambassadeurs et par le père de La Chaise, notre confesseur, de douze Pères-Jésuites, mathématiciens françois, pour les établir dans les deux villes royales de Siam et de Louvo ; qu'ayant toujours éprouvé le zèle, la sagesse et la capacité de ces religieux, nous espérons que les services qu'ils rendront à Votre Majesté et à vos sujets contribueront encore beaucoup à affermir de plus en plus notre alliance royale et à unir les deux nations par le soin qu'ils auront de leur inspirer le même esprit et les mêmes connaissances. Nous les recommandons aussi à V. M. comme des personnes qui nous sont chères, et pour lesquelles nous avons une considération particulière

L'escadre française, aux ordres de Vaudricourt arriva dans les eaux de Siam au mois d'octobre 1687; elle avait à bord un nombreux état-major et quelques régiments. Le déploiement de ces forces, les haines de cour que la haute fortune de Constance entretenait, les rivalités de religion que les talapoins et les docteurs de Siam suscitaient aux Jésuites, tout présageait des calamités prochaines; un événement intérieur les décida. Le monarque avait pour favorite une sœur de Pitracha, l'un des principaux mandarins. Cette femme trahit l'amour du roi en faveur de son frère, plus jeune que lui; le roi la fit jeter aux tigres. Pitracha saisit cette occasion. et, de concert avec les talapoins, il conspira tout à la fois contre le Visir, contre les Jésuites et contre les Français qui prenaient position à Bankok et à Merguy. Pitracha possédait au plus haut degré l'astuce indienne; il parvint à diviser les Européens, et à provoquer des soupçons dans l'esprit de quelques-uns sur le pouvoir réel de Constance. Le roi s'affaiblissait chaque jour; sa mort était prévue, et le mandarin conspirateur faisait déjà pressentir qu'il serait bientôt le maître. Il s'était emparé des sceaux de l'Etat, il disposait de la multitude; l'étiquette siamoise ne permettait à aucun étranger de voir le roi dans sa maladie; Pitracha sut habilement tirer parti de toutes ces circonstances. Malgré les conseils des Jésuites, l'abbé de Lyonne, évêque de Rosalie, et un certain nombre d'officiers ajoutaient foi aux bruits de complot que le mandarin mettait en circulation contre le visir; ils l'abandonnaient peu à peu, croyant ainsi se ménager un ami dans Pitracha. Le 6 juin 1688, Constance fut condamné et exécuté comme coupable d'un crime tramé par ses accusateurs et par ses juges. Cette mort est le

signal de la persécution; les catéchumènes sont proscrits ou emprisonnés; les Jésuites eux-mêmes se voient exposés aux mauvais traitements, et, le 9 juin, le père Saint-Martin écrivait : « Grâce à Dieu! il paraît que notre fin est proche; nous avons à chaque heure de plus grandes espérances, et nous nous voyons aujourd'hui réduits à de plus dures extrémités que jamais. Si c'est la volonté de Dieu, qu'elle s'accomplisse. »

Les Jésuites rentraient dans leur condition normale; ils en acceptaient avec joie tous les périls. Les investigations de la science ne les avaient point détournés de leur but; en remplissant les vœux des lettrés de France, en donnant une solution à toutes les difficultés astronomiques, maritimes et géologiques que l'Académie leur soumettait, ils n'avaient pas oublié qu'avant tout ils étaient missionnaires. Tous ensemble, ils avaient uni leurs efforts pour mettre à profit la bienveillance du roi. Le christianisme s'était introduit par eux dans un grand nombre de familles; ces familles, devenues françaises par l'adoption chrétienne, ne voulaient ni trahir leur Dieu, ni l'amitié qu'elles vouaient aux Jésuites. Pitracha et son fils leur enjoignent d'abjurer; elles résistent : on les menace, on les dépouille de leurs biens, on vend leurs enfants, on les fait périr dans les tortures ou sous le bâton. Les Jésuites se constituent leurs défenseurs. Pitracha a succédé au roi de Siam; il négocie pour que les Européens abandonnent les forts de Bangkok et de Merguy. Les officiers consentent à se retirer du pays; mais les Jésuites ont d'autres intérêts à soutenir : il ne s'agit pas pour eux de comptoirs de commerce; il y a des chrétiens qui languissent dans les fers, ou qui peut-être chancelleront

dans leur foi; les Jésuites se décident à laisser les pères de La Breuille et Bouchet au milieu de leurs catéchumènes; puis ils vont chercher de nouvelles terres à évangéliser.

Dans ce temps-là, les disciples de saint Ignace, dont Louis XIV sentait le besoin pour répandre partout le nom français, et le faire bénir avec les idées de civilisation, couvraient les Indes de néophytes. De Pondichéry, dont ils faisaient le chef-lieu de leurs missions, ils s'élançaient sur les points les plus éloignés. Ils n'étaient pas venus les premiers moissonner dans le champ du père de famille, la onzième heure avait sonné pour eux; mais, ouvriers actifs, ils réparaient le temps perdu en se multipliant. Ce fut dans l'Indostan et à la Chine qu'ils déployèrent le plus d'ardeur; le Maduré surtout devint leur terre de prédilection. Ils y avaient été précédés par Robert de' Nobili et Juan de Britto. Le père Constant Beschi fut leur modèle; c'est le troisième type du Jésuite brahme; mais ce dernier efface les deux autres par l'empire qu'il exerça sur les indigènes et par l'aurole poétique dont il s'enveloppa à leurs yeux. Le père Beschi arrive dans l'Inde en 1700; son premier soin est de surpasser en austérités les Saniassis les plus pénitents. Il s'astreint dans sa case et au dehors à ne toucher à aucune chair qui a eu vie; il porte au front le potou de Sandanom, sur sa tête la coulla, espèce de toque en velours, à forme cylindrique; le somen serre ses reins; ses pieds sont enchâssés dans des socques à chevilles de bois, et des perles chargent ses oreilles. Il ne voyage jamais qu'en palanquin, jamais qu'assis sur des peaux de tigre, tandis que deux hommes agitent autour de lui de riches éventails, formés de plumes de paon, et qu'un autre élève

un parasol de soie surmonté d'un globe d'or.

Afin de dompter l'orgueil de ces peuples, le père Beschi, qu'ils surnommaient respectueusement le grand Viramamouni, avait contraint son humilité à emprunter ces dehors de luxe. Il avait renoncé aux mœurs, au langage de l'Italie, sa patrie; il n'était même Jésuite que le moins possible, c'est-à-dire il cachait sous la science du Saniassi toute la charité dont son cœur débordait. Beschi connaissait déjà les langues mortes et vivantes : il approfondit le sanscrit, le telenga et le tamoul; il étudia les poètes de l'Indostan, il le devint même dans leur idiome; puis, sur les bords du Gange, il composa des chants dont les Brahmes font encore leurs délices. Ces vers, pleins d'élégance indienne, célébraient les douleurs du Christ, la virginité de Marie et les mystères du catholicisme. C'était la prédication de l'Evangile mise à la portée de ces esprits orgueilleux, qu'il fallait capter par l'attrait du langage. Beschi soutint ce rôle pendant près de quarante ans. Il eut tous les honneurs publics de l'*Ismat Saniassi*, c'est-à-dire du pénitent sans tache; mais par des moyens aussi extraordinaires il fit pénétrer dans ces nations la connaissance du christianisme. Il leur enseigna l'existence d'un Dieu unique, il leur apprit à dédaigner leurs vieilles superstitions, à pratiquer les devoirs de la famille, à suivre les lois de la chasteté; et, honoré par les grands ainsi que par les peuples, il vécut parmi eux comme un homme dont chacun vénérât les talents et la vertu. Beschi ne s'en tint pas là. Le Nabab de Trichirapalli, enthousiasmé par ses discours, lui accorde le titre et la charge de son premier ministre. Le Jésuite accepte ce rang suprême : il ne marche plus qu'accompagné de trente cavaliers,

de douze porte-drapeaux et d'une musique militaire, que suivaient de nombreux chamcaux. Ainsi escorté, il s'avancait dans les campagnes et dans les villes. Ses magnificences orientales ne lui avaient rien fait perdre de son zèle. Ce luxe, auquel il se soumettait, n'avait pour but que de sauver les âmes, que d'inspirer aux savants du Maduré des pensées chrétiennes. Il l'atteignit avec tant de bonheur que plus d'une fois il força les Brahmes à recevoir le baptême ou à lui offrir en dépouilles opimes leurs chevelures, longues de cinq à six pieds, et qui, tressées et liées comme des bottes de paille, restaient suspendues dans le vestibule de son église de Tiroucavalour. Ce furent les trophées de ses victoires.

Le Jésuite Saniassi était comblé d'honneurs ; mais là, comme partout, le Capitole avait sa roche Tarpéienne, et un contemporain de Beschi, le père Bouchet, nous révèle, dans une de ses lettres, que toutes ces dignités ne préservaient pas de la persécution. Il écrit : « Quand le missionnaire se lève le matin, il n'oserait assurer qu'il ne couchera pas le soir dans quelque cachot. Il est rare qu'il s'en trouve un seul qui échappe aux horreurs de la prison, et j'en ai connu qui ont été emprisonnés deux fois en moins d'une année. »

Quarante-deux ans avant la mort de Beschi, ce même Bouchet, l'un des Brahmes les plus célèbres de la Compagnie de Jésus, écrivait au père Charles Le Gobien, le 1^{er} décembre 1700 :

« Notre mission de Maduré est plus florissante que jamais. Nous avons eu quatre grandes persécutions cette année. On a fait sauter les dents à coups de bâton à un de nos missionnaires, et actuellement je suis à la cour du prince de ces terres pour faire dé-

livrer le père Borghèse, qui a déjà demeuré quarante jours dans les prisons de Trichirapalli, avec quatre de ses catéchistes qu'on a mis aux fers ; mais le sang de nos chrétiens, répandu pour Jésus-Christ, est comme autrefois la semence d'une infinité de prosélytes.

» Dans mon particulier, ces cinq dernières années j'ai baptisé plus d'onze mille personnes, et près de vingt mille depuis que je suis dans cette mission. J'ai soin de trente petites églises, et d'environ trente mille chrétiens ; je ne saurais vous dire le nombre des confessions : je crois en avoir ouï plus de cent mille.

» Vous avez souvent entendu dire que les missionnaires de Maduré ne mangent ni viande, ni poisson, ni œufs ; qu'ils ne boivent jamais de vin ni d'autres liqueurs semblables ; qu'ils vivent dans de méchantes cabanes couvertes de paille, sans lit, sans siège, sans meubles ; qu'ils sont obligés de manger sans table, sans serviette, sans couteau, sans fourchette, sans cuiller. Cela paraît étonnant ; mais, croyez-moi, mon cher Père, ce n'est pas là ce qui nous coûte le plus. Je vous avoue franchement que, depuis douze ans que je mène cette vie, je n'y pense seulement pas. »

Les Pères avaient déjà les missions du Maduré, du Tanjaour et de Marawar ; les Français y ajoutèrent celle de Carnate, qui, s'étendant au nord, depuis Pondichéry jusqu'à Bouccapouram, à la hauteur de Masulipatan, renfermait seize chrétientés florissantes dans un rayon de deux cents lieues. D'autres propageaient le christianisme dans le Bengale et au Mogol. Du cap de Comorin aux frontières de la Chine, de la côte de Coromandel aux sources du Gange, il se trouvait partout des Jésuites et des chrétiens. Les Pères portugais avaient fondé un collège non loin de Chan-

dernagor; ils étaient à Bakka dans la province d'Arcate et sur le territoire d'Aoude. Les côtes du Malabar, de la Pêcherie et de Travancor, où avait retenti la voix de saint François-Xavier, se soumettaient à l'action des missionnaires; ils bâtissaient des églises et formaient des familles; ils instruisaient les peuples et se faisaient les amis des monarques. Beschi et Bouchet avaient adopté le costume et le genre d'existence des Brahmes saniassis; ils vivaient parmi eux sur le pied de la plus complète égalité; mais ils ne pouvaient communiquer avec la caste des pariahs, sous peine de devenir pariahs eux-mêmes. Les pères Emmanuel Lopez, Antoine Acosta et plusieurs autres ne consentirent pas à laisser sans secours cette population avilie. Ils s'habillèrent comme les rayas; ils se placèrent en intermédiaires, afin de pouvoir offrir à tous les soins de leur charité. « N'était-ce pas un spectacle tout à fait comique, raconte un voyageur (1), de voir deux confrères, deux membres du même Institut, deux amis, qui, quelque part qu'ils se rencontrassent, ne pouvaient ni manger ensemble, ni loger dans la même maison, ni même se parler? L'un était vêtu d'un angui éclatant comme un grand seigneur; il montait un cheval de prix ou se faisait porter fastueusement en palanquin, pendant que l'autre voyageait demi-nu et couvert de haillons, marchant à pied, entouré de quelques gueux, dont l'accoutrement était encore plus misérable que le sien. Le missionnaire des nobles allait tête levée, et ne saluait personne. Le pauvre Kourou des pariahs saluait de loin son confrère, se prosternait à son passage, et mettait sa main sur sa bouche, comme s'il

(1) *Voyage dans l'Indostan*, par Perrin, t. II, p. 106 et 107.

eût craint d'infecter de son haleine le docteur des grands. Celui-ci ne mangeait que du riz préparé par des Brahmes, et l'autre se nourrissait de quelque morceau de viande corrompue dont ses malheureux disciples le régalaient. Rien sans doute n'honore plus la religion que ces ressources du zèle, rien ne fait plus l'éloge d'un prêtre que de pareils sacrifices faits au désir qu'il a d'attacher les hommes à la vérité; mais enfin ces sacrifices sont trop pénibles pour durer longtemps. Aussi cette méthode était déjà abolie à mon arrivée dans l'Indostan.

Benoît XIV l'avait approuvée dans la bulle de 1744, et, pour encourager les Jésuites, ce grand pape s'exprime ainsi (1) :

« Lorsque, excité par les enseignements du Christ Notre Seigneur, et par l'exemple des Pontifes qui nous ont précédé, nous cherchions avec anxiété par quel moyen nous pourrions enfin réellement obtenir ce que nos prédécesseurs avaient tant désiré, il arriva fort à propos que les missionnaires de la Compagnie de Jésus, auxquels surtout sont confiées les missions du Maduré, de Malssour et de Carnate, après nous avoir demandé une déclaration sur l'article des pariahs, se sont offerts et nous ont promis (si cependant nous l'approuvions) de déléguer quelques missionnaires qui seraient spécialement occupés de la conversion et de la direction des pariahs. Nous avons espéré que ce moyen pourvoirait suffisamment à leur conversion et à leur salut; le recevant donc avec une joie paternelle, nous avons pensé qu'à cause des circonstances du temps, il fallait l'approuver et le recommander. »

(1) *Bullarium Benedicti XIV*, t. 1, p. 421.

Cette séparation éternelle des Jésuites Missionnaires, ce mur infranchissable qu'ils élevaient volontairement entre eux, afin de travailler sur la même terre au bonheur d'une population que des préjugés invincibles divisaient, cette vie de grandeur et d'abaissement à laquelle les uns et les autres se condamnaient, tout cela était accepté avec joie. Les plus heureux étaient les Pères qui obtenaient l'honneur des humiliations, et, dans une lettre d'un Missionnaire de Goa, écrite à Rome, on voit quels étaient les transports de ceux qui se dévouaient à la dégradation pour servir les pariahs. Le Jésuite s'exprime ainsi :

« Allez, allez par ce royal chemin de la Croix, fidèles compagnons du Christ, votre chef et votre maître. Vous voilà, suivant le langage de l'Apôtre, réputés comme les ordures du monde, comme les balayures rejetées de tous, mais en réalité la gloire véritable de notre Compagnie et le plus bel ornement de cette province. Que votre cœur ne se trouble pas de ce que vous êtes devenus étrangers à vos frères, inconnus aux fils de votre mère, en sorte qu'ils vous refuseront les embrassements ordinaires et fuiront votre abord, bien que, si la chose était permise, ils voulussent vous rendre tous les devoirs de la charité. Lorsqu'en les rencontrant vous leur répéterez avec Paul : Vous voilà nobles, et nous misérables, je vous réponds que vous leur tirerez des larmes des yeux, que vous les forcerez à envier saintement votre ignominie. »

Cette exaltation religieuse ne s'affaiblit jamais ; les Jésuites avaient trouvé le seul moyen de réunir les castes indiennes ; ils espéraient les amener à l'égalité par le Christianisme. Ce fut une pensée morale qui

les dirigea dans l'accomplissement d'une œuvre aussi difficile; par les résultats qu'ils obtinrent, on peut conjecturer que, dans un temps donné, ils auraient brisé la barrière placée entre les enfants d'un même Dieu et d'un même pays. Des difficultés venues du fond de l'Europe, et la suppression de l'Ordre ne permirent pas de réaliser ces projets.

Brahmes ou pariahs, les Jésuites ne tendaient qu'à un but unique : ils l'atteignirent, et, animés par la même pensée, quoique séparés par les flots ou par les préjugés de culte, ils marchaient tous au développement de l'idée civilisatrice. Le nombre des Chrétiens vivant au cœur des Indes était incalculable : les Missionnaires avaient trouvé ces peuples lâches, efféminés, sans caractère, toujours accessibles à la flatterie, toujours prêts à se laisser séduire par l'indolence ou par l'attrait du plaisir. La Foi réveilla dans ces natures inertes l'énergie qui sommeillait depuis de longs siècles; elle leur communiqua une nouvelle vie, elle épura leurs mœurs, elle les fit généreux et constants, forts contre la persécution et grands dans les souffrances. La guerre passa souvent sur cette immense presque-île; on désola à diverses reprises, on brûla, on égorga toutes les populations qui ne se réfugiaient pas dans les forêts. Les Marati vinrent en corsaires ravager les côtes du Maduré, d'autres descendirent des montagnes du nord-ouest et saccagèrent les provinces. Les Européens, à leur tour, se mêlèrent à ces dévastations : Maures et Chrétiens, Français et Hindoux, s'attaquèrent, se poursuivirent sans relâche pour conserver ou pour conquérir l'empire. Les Jésuites éprouvèrent le contre-coup de tant de déchirements. Les Européens, dans les Indes, commirent des excès

de plus d'une sorte ; ces excès retentissaient au loin, ils justifiaient l'aversion instinctive que le naturel d'un pays porte à l'étranger qui veut le dominer ; ils rejaillissaient jusque sur la religion, en détruisant dans l'esprit des Hindoux le salutaire effet que produisaient la vérité de ses dogmes et la pureté de sa morale. En présence de ces fléaux, les Jésuites ne se sentirent pas découragés, et de ce que les pères Bouchet, Dolu, Lopez, Acosta, Diusse, Mauduit, Petit, Carvalho, Berthold, Tachard, Lafontaine, du Tremblay, Saignes, d'Origny, Barbosa, de Lemos, Borghèse, Timothée Xavier, Artaud, Cœurdoux, Celaya, Pimentel, Alexandri, Laynès, Martin, Saint-Estevan et Yard, entreprirent de 1700 à 1770, d'autres le continuèrent avec un égal succès. Dans cet espace de plus d'un demi-siècle, les Français et les Anglais luttèrent pour savoir à qui resterait enfin l'influence sur ces contrées lointaines, où le nom de Joseph Dupleix, de Lally et de Suffren retentit encore, les Jésuites souffrirent, mais ne désespérèrent jamais du triomphe de l'Evangile. Les Brahmes et les pariahs se réunissaient dans une pensée de haine contre les Européens ; les Jésuites, victimes eux-mêmes de tant de guerres acharnées, se firent un devoir de calmer leur irritation ; mais, à ces obstacles renaissants, il s'en joignit un autre qui ne fut pas moins fertile en désastres.

Le champ ouvert à la prédication était si étendu que les Missionnaires accoururent de tous côtés, afin de le défricher. Le zèle les poussait, l'esprit de discorde se glissa parmi eux ; il produisit de funestes querelles et des controverses qui de l'Orient passèrent bien vite en Europe, pour raviver les inimitiés et justifier les jalousies.

Les rites malabares consistaient à omettre quelques cérémonies dans l'administration du baptême, en respectant toutefois l'essence du sacrement, à cacher les noms de la Croix et des objets du culte catholique sous des appellations moins communes, à marier les enfants avant l'âge de puberté, à laisser aux femmes un bijou nommé Taly, qu'elles reçoivent le jour des fiançailles, et sur lequel était gravée l'image d'une idole ; à éviter de soigner les pariahs dans leurs maladies, et à les priver de certains secours spirituels. Les Jésuites du Maduré, du Mysore et de Carnate se trouvèrent en face de tant de superstitieuses pratiques, qu'ils crurent devoir tolérer celles qui, à leur avis, ne préjudiciaient pas à la religion chrétienne. Ils étudièrent les mœurs de ces nations, ils s'appliquèrent à distinguer les coutumes populaires d'avec les fausses croyances ou les usages païens. Comme tous les peuples sans mouvement intellectuel, sans commerce avec l'extérieur, les Indiens s'immobilisaient dans leurs préjugés, devenus la suprême loi. Afin de sauver l'essentiel, les Jésuites sacrifièrent l'accessoire. Ils n'avaient pas renoncé à leur patrie, à leur famille, à leur avenir, ils ne s'étaient pas condamnés à de périlleuses navigations, à un jeûne absolu, à une vie misérable, sous un ciel dévorant, pour entretenir les naturels dans leur idolâtrie. Ils commençaient à réaliser le bien, ils voulurent aller jusqu'au mieux, et ils s'égarèrent.

La question des rites malabares était déjà un sujet de division entre les missionnaires des différents ordres religieux épars sur ces continents, lorsqu'en 1705 Charles-Thomas Maillard de Tournon, patriarche d'Antioche, nommé par Clément XI légat du Saint-Siège aux Indes et en Chine, prit terre à Pondichéry.

Investi de tous les pouvoirs ecclésiastiques, il avait ordre de mettre fin à des disputes qui menaçaient les chrétientés naissantes. Tournon venait pour réformer les abus qu'un zèle peut-être excessif introduisait par les Jésuites dans les croyances religieuses; afin de se pénétrer de l'étendue de ses devoirs, il consulta deux Pères de la Compagnie. Le mandement qu'il publia sur les rites malabares a souvent été invoqué; mais, par une inexplicable préoccupation, les historiens, les polémistes qui citent ce document ont oublié de relater un fait qui s'y trouve consigné. L'Archevêque d'Antioche ignorait les causes déterminantes de la mésintelligence, il les apprit de la bouche même des Jésuites, c'est ce passage du mandement que tous les écrivains ont omis. Le légat parle ainsi (1) : « Ce que nous n'avons pu faire immédiatement par nous-même a été heureusement suppléé par l'obéissance que le père Venant Bouchet, supérieur de la mission de Carnate, et le père Michel Berthold, missionnaire du Maduré, tous les deux recommandables par leur doctrine, par leur zèle pour la propagation de la Foi, ont témoignée au Saint-Siège et à nous. Ces deux missionnaires, depuis long-temps instruits des mœurs, de la langue et de la religion de ces peuples par le séjour qu'ils ont fait parmi eux, nous ayant révélé divers abus qui rendent les branches de cette vigne languissantes et stériles, parce qu'elles s'attachent plus aux vanités des Gentils qu'à la véritable vigne, qui est Jésus-Christ, l'abondance de notre joie a été mêlée de beaucoup de tribulations. »

Le Légat, de même que tous les hommes qui arri-

(1) *Bullarium romanum* XVI, 232.

vent dans un pays revêtu d'une autorité illimitée, avait tranché les questions; et, au moment de son départ pour la Chine, il lançait son mandement comme pour éluder les objections. L'archevêque de Goa et l'évêque de San-Thomé résistèrent à ce décret, le conseil supérieur de Pondichéry le déclara abusif, les Jésuites se rangèrent à cet avis. La précipitation du patriarche évoquait plus d'un danger; mais les disciples de Loyola devaient trop avoir l'instinct de l'autorité pour en compromettre le représentant apostolique. Il fallait obéir d'abord, sauf à recourir au Saint-Siège et à expliquer les perplexités de leur situation. Les choses ne se passèrent point ainsi. L'Eglise voulait conquérir à la Croix tous les peuples de l'Inde : elle y envoyait des missionnaires de différents Instituts; et, par l'extinction des Chrétiens japonais, elle n'ignorait pourtant pas que la diversité des esprits ou des méthodes enfanterait des inconvénients de plus d'une sorte. La cour de Rome crut pourvoir à tout en nommant un Légat; ce Légat envenima les querelles au lieu de les calmer. Avec de hautes vertus et des intentions excellentes, qu'un zèle moins intempérant aurait dû diriger, Tournon brisait l'édifice élevé avec tant de peine. Mais il parlait au nom du pouvoir : il appartenait aux Jésuites de se soumettre sans réflexion. Le besoin de sauver d'une ruine complète les régions déjà catholiques, une connaissance approfondie des mœurs et des lois indiennes, la pureté de leurs vucs, les progrès que le sacrifice fait à des usages invétérés contribuait si puissamment à étendre, le sentiment trop humain peut-être de leur droit, tout se combina pour les exciter à la résistance. Une lutte étrange dans cette histoire s'ouvrait au fond de l'Asie. Les

hommes les plus dévoués à l'autorité pontificale allaient s'engager contre elle dans une guerre de devoirs évangéliques et de principes moraux. Cette guerre, commencée à Pondichéry, se développe à la Chine sur un plus vaste théâtre. La question s'y présente dans toutes ses subtilités : c'est donc là qu'il s'agit de l'étudier.

En 1669 la majorité de l'empereur Kang-Hi avait rendu les disciples de saint Ignace à leurs Catéchumènes. Pour donner à ses sujets un témoignage éclatant de sa gratitude en faveur des missionnaires, il accorda au jésuite Adam Schall, l'ami de son père, les honneurs solennels de la sépulture. Ce fut l'Etat qui paya les frais de cette cérémonie, à laquelle un mandarin assista comme délégué de l'Empereur. Kang-Hi ne se contenta pas de cette réparation. On avait persécuté en son nom des hommes qui accroissaient le domaine de la science : il leur laissa toute latitude religieuse, et il nomma le père Ferdinand Verbiest président de son tribunal des mathématiques. Sous un prince qui sentait sa force, et qui désirait faire régner la justice dans son empire, les missionnaires eurent bientôt repris dans les provinces l'ascendant que l'exil, la prison ou la mort leur avaient fait perdre. Ils revinrent à leur point de départ : ils rouvrirent leurs églises, ils rassemblèrent leurs Néophytes dispersés; puis, à l'abri du sceptre de Kang-Hi, ils poursuivirent leur apostolat comme si rien ne pouvait l'interrompre. L'action du Christianisme sur les Chinois était incessante : elle s'étendait peu à peu, car il importait aux Jésuites de ne pas effrayer ce peuple des progrès qu'un culte étranger réalisait au milieu de lui. Ils marchaient avec circonspection, et, dans les villes les moins considé-

rables comme dans les capitales des provinces, ils se créaient une supériorité dont la Foi catholique retirait autant d'avantages que l'érudition.

Louis XIV avait compris les changements qu'un pareil état de choses provoquait en Europe. Afin d'assurer un jour à la France la plénitude du commerce dans ces empires, il chercha à donner à la mission chinoise un cachet national. Le père Verbiest seconda ses vœux. Il obtint de Kang-Hi un édit par lequel la religion chrétienne était déclarée sainte et exempte de tout reproche, et le 3 décembre 1681 Innocent XI, s'associant aux espérances de Louis XIV, adressa à ce jésuite le bref suivant : « Mon cher fils, vos lettres nous ont causé une joie presque incroyable. Il nous a été surtout bien doux de connaître avec quelle sagesse et quel à-propos vous appliquez l'usage des sciences humaines au salut des peuples de la Chine, à l'accroissement et à l'utilité de la Religion, repoussant par ce moyen les fausses accusations et les calomnies que quelques-uns vomissaient contre le nom chrétien ; gagnant la faveur de l'Empereur et de ses conseillers pour vous mettre à couvert vous-même des fâcheuses avanies que vous avez longtemps souffertes avec tant de force et de grandeur d'âme, pour rappeler de l'exil les compagnons de votre apostolat, et rendre non-seulement la Religion à son ancienne liberté et gloire, mais aussi afin de l'amener de jour en jour à de meilleures espérances ; car il n'est rien qu'on ne puisse espérer, avec le secours du Ciel, de vous et d'hommes semblables à vous, faisant valoir la Religion dans ces contrées. »

Des événements politiques augmentèrent encore le crédit des Jésuites à la cour de Péking. Usanguéy, ce général qui autrefois avait introduit les Tartares

en Chine, se révolta, et entraîna dans son parti les provinces occidentales. Retiré au sein des montagnes, il semblait braver les armées impériales. Il fallait le forcer dans ses retranchements ou laisser une porte toujours ouverte à l'insurrection. Kang-Hi se décide à l'attaquer; mais, pour réussir dans cette difficile entreprise, les généraux et l'Empereur lui-même sentent que l'artillerie est indispensable. Le père Verbiest, qui accompagne l'armée, reçoit ordre de fondre des pièces de canon de divers calibres. Il résiste, et donne pour excuse que son ministère fait descendre les bénédictions du ciel sur les princes et sur les peuples, mais qu'il ne leur fournit pas de nouveaux moyens de destruction. Le nom chrétien avait des ennemis auprès du monarque. Ils lui persuadent que les Jésuites sont les complices d'Usanguéy, et que leur refus est un acte d'hostilité. Kang-Hi menace les missionnaires et leurs catéchumènes : Verbiest se soumet. Il crée une fonderie, il en dirige les travaux, et la victoire si impatiemment attendue couronne les armes de l'Empereur. Il la devait aux Jésuites; c'est au Christianisme qu'ils en laissèrent la récompense. Verbiest s'avouait que le nombre des Pères était insuffisant; il avait rendu un service signalé à Kang-Hi : il le pria d'ouvrir ses frontières à d'autres disciples de l'Institut, et spécialement aux Français, dont le caractère sympathisait mieux avec celui des Chinois.

Le roi de Siam demandait des savants à Louis XIV, on lui envoyait des Jésuites; le chef du Céleste-Empire formait le même vœu, les pères Bouvet, Gerbillon, Fontaney, Lecomte, Tachard et Visdelou partirent avec une mission analogue pour la Chine. Ils y arrivèrent le 7 février 1688; leur présence sou-

leva une question embarrassante. Le Pape seul ayant le droit d'accorder les pouvoirs apostoliques, le roi de France s'était contenté de les charger de travaux d'astronomie et de science. Le Portugal avait jusqu'alors dominé dans ces parages, et les Jésuites de ce dernier royaume, craignant de déplaire à leur souverain, ne reçurent point sans difficulté les Français qui leur venaient en aide. La mort ne laissa pas le temps à Verbiest de les accueillir ; mais trois mois après leur installation Kang-Hi nomme les pères François Gerbillon et Thomas Pereyra ses ambassadeurs auprès du czar de Russie. Ils doivent négocier la paix et régler les limites des deux empires. La diplomatie russe avait déjà le génie des affaires ; Gerbillon néanmoins eut l'art de lui faire accepter les conditions de Kang-Hi ; et, lorsque le jésuite fut de retour à Péking, porteur d'un traité si avantageux, l'Empereur voulut qu'il revêtît son costume impérial. Il le choisit pour son maître de mathématiques, et le père Bouvet fut nommé son professeur de philosophie. Gerbillon était, comme Bouvet, le commensal de Kang-Hi : ils le suivaient dans ses promenades, dans ses voyages ; ils l'assistaient dans ses maladies. Cette faveur devait tourner au profit de la Religion : les deux jésuites sont autorisés à construire dans l'intérieur même du palais une église et une résidence. Le 22 mars 1692 un décret, sollicité par le père Thomas Pereyra, accorde aux missionnaires la faculté de prêcher l'Evangile dans ses Etats. Les Jésuites avaient si bien disposé le cœur du prince que, sans se séparer lui-même du Paganisme, il favorisait ostensiblement un culte dont il comprenait la sainteté, et dont il estimait les ministres. Une église s'élevait dans son palais : les Pères y créent une Con-

grégation où toutes les œuvres de bienfaisance, de zèle et de piété se développèrent.

Les Jésuites, en Chine, étaient missionnaires et astronomes : ils travaillaient au salut des âmes et à la conquête des sciences. Les Frères coadjuteurs de l'Ordre devinrent médecins. Bernard Rhodes et Pierre Fraperie se distinguèrent surtout dans cette faculté. Ils avaient commencé par les pauvres : leur réputation grandit comme leur charité; et, lorsque l'Empereur se trouva dans un état désespéré, les médecins chinois eurent recours à Rhodes comme au dernier moyen de l'art. Il traita Kang-Hi, il lui rendit la santé. Le monarque était généreux : afin de reconnaître un pareil bienfait, il envoya aux Jésuites des lingots d'or, dont la vente produisit une somme de deux cents mille francs (1).

(1) La destinée de cet argent a quelque chose de si honorable pour la Compagnie anglaise des Indes, que nous croyons devoir raconter le fait en peu de mots. Les supérieurs des Missions avaient placé cette somme sur la compagnie anglaise, à la seule condition que la rente annuelle serait appliquée à tous les Jésuites de Chine et des Indes qui se trouveraient dans le besoin. Au moment de la destruction de l'Ordre de Jésus, la Compagnie anglaise fut tentée de suivre l'exemple que les princes catholiques lui donnaient; elle confisqua les 200,000 francs et cessa d'en servir les intérêts, pour les consacrer à l'entretien des hôpitaux. Les Jésuites étaient supprimés comme Société, mais, individuellement, ils se livraient aux soins de l'apostolat dans les Indes. Ils nommèrent un député pour réclamer à Londres auprès de la cour des directeurs. Leurs réclamations furent accueillies avec sollicitude, et les directeurs écrivirent à leurs mandataires que « si les autres gouvernements avaient commis une faute grave contre le droit des gens, ce n'était pas une raison pour la Compagnie des Indes de les imiter, en violant les engagements les plus sacrés. » Les directeurs ajoutaient qu'en considération des services que les Jésuites de Pondichéry rendaient à leurs

Louis XIV avait chargé les Pères de la vérification des cartes géographiques de la Chine : ces études avançaient ; néanmoins l'Empereur ne consentait pas à se priver des missionnaires dont il était entouré, et qui, dans les provinces, enseignaient à ses sujets à obéir, non plus par crainte, mais par dévouement. Il les laissait populariser leur Foi. En 1697 même, sentant que tôt ou tard la mort ferait des vides irréparables parmi les Jésuites, il en demanda de nouveaux à la France. Le père Bouvet fut son ambassadeur (1), et il revint à la cour de Chine avec six jésuites, parmi lesquels on distinguait Dominique Parrenin. Le Christianisme florissait dans les provinces, dans le Fo-Kien et à Nankin surtout. Une lettre écrite du Kiang-Si, le 17 octobre 1705, par le père de Goville, donne de curieux détails sur ces missions. « L'Empereur, ainsi s'exprime le jésuite, a fait cette année un voyage dans le Tche-Kiang. Tous les missionnaires des environs lui ont été présentés par nos deux frères qui étaient à sa suite : tous ont

Indiens et aux Anglais, la Compagnie avait décidé que la somme serait conservée intacte, et la rente exactement payée jusqu'à la mort du dernier missionnaire Jésuite. Elle ordonnait en même temps le remboursement des trois années d'arrérages. Ainsi, des hérétiques croyaient, autant dans l'intérêt de l'humanité que dans celui de la justice, devoir laisser aux enfants de Loyola, leurs adversaires, la fortune dont les souverains catholiques les dépouillaient. En 1813, tous les Jésuites de Péking et de Pondichéry étaient morts, la Propagande de Rome décida, malgré les instances de la Congrégation des Missions étrangères, que cette somme serait appliquée aux Lazaristes de la Chine.

(1) C'est dans ce voyage que le père Bouvet offrit à Louis XIV, de la part de Kang-Hi, les quarante-neuf volumes chinois, qui furent l'origine de la collection actuelle de la Bibliothèque royale.

reçu des marques de sa libéralité, surtout le père de Broissia, avec qui il s'entretint long-temps, et à qui, outre la somme d'argent commune à tous, il fit donner, selon la coutume, différentes choses à manger.» Dans la même lettre, se reportant aux discussions depuis si longtemps soulevées sur les cérémonies chinoises, et aux adversaires que la Compagnie rencontrait, Goville ajoute : « C'est un étrange pays que celui-ci, quand on ne garde pas une certaine conduite. Ils seront encore obligés d'avoir recours aux Pères de Péking pour pacifier les troubles. C'est ainsi que nous nous vengeons ici, en faisant le bien pour le mal.

Il existait un grave différend entre les Jésuites d'un côté et les Missionnaires des différents Instituts de l'autre. Les Jésuites, pour juger le sens des paroles religieuses et des cérémonies chinoises, consultèrent les mandarins et les lettrés ; ils surent que les honneurs rendus à Confucius et aux ancêtres ne perdaient jamais le caractère qu'ils avaient eu dans le principe : ils se réduisaient au respect dont l'histoire et les monuments font foi. Les Dominicains et les Vicaires apostoliques, tels que Maigrot, évêque de Conon, s'appuyèrent sur les traditions populaires, sur les pratiques superstitieuses introduites par les Bonzes. De ces cérémonies, dont les Pères de la Société de Jésus conservaient l'usage pour arriver plus facilement à le déraciner, ils firent surgir des accusations d'idolâtrie ou d'apostasie. Les Chinois étaient si invinciblement attachés à leurs coutumes que, depuis l'origine de la mission, il avait paru indispensable de ménager tant de susceptibilités. Ne pas accepter quelques cérémonies déclarées purement civiles par l'élite de la nation, c'était, aux yeux

des Jésuites, exposer la Foi à un naufrage inévitable, et, dans une lettre au pape Clément XI, ils s'expliquaient en ces termes : « Nous souhaiterions de tout notre cœur qu'il fût en notre pouvoir d'abolir toutes les coutumes et les rites des païens où l'on pourrait apercevoir le moindre soupçon de mal. Mais, dans la crainte de fermer par cette sévérité l'entrée de l'Evangile et la porte du ciel à un grand nombre d'âmes, nous sommes obligés, à l'exemple des Saints Pères au temps de la primitive Eglise, de tolérer les cérémonies des Gentils qui sont purement civiles ; de manière cependant qu'autant que la chose peut se faire sans danger, nous les retranchons peu à peu, en y substituant des cérémonies chrétiennes. »

Ces quelques lignes initient au plan conçu par les Jésuites ; ils procédaient par voie de douceur ; ils acceptaient temporairement ce qu'après des études préalables ils regardaient comme impossible de rejeter ; ce qui surtout n'offrait aucun contact avec une idée ou un souvenir païens. Ils savaient que l'homme ne peut qu'à la longue modifier essentiellement les mœurs d'un peuple, et, forts d'une conviction basée sur l'expérience, ils sollicitaient le souverain Pontife de trancher la question en leur faveur. Dans le courant de l'année 1700, lorsque ces interminables discussions occupaient tous les savants, les pères Antoine Thomas, Philippe Grimaldi, Pereyra, Gerbillon, Bouvet, Joseph Suarez, Kilian Stumpf, J. B. Régis, Louis Pernoti et Parrenin, jésuites fameux dans l'histoire des sciences, firent au Saint-Siège la proposition suivante : « Puisque, écrivaient-ils, l'affaire a été portée de nouveau à Rome, et ne peut être terminée qu'après plusieurs années et un long

travail, chaque parti appuyant son opinion sur le sens véritable des cérémonies par des textes d'ouvrages anciens, il nous a paru convenable de chercher, afin d'abrégé cette controverse, un moyen qui serait agréable à Sa Sainteté. Elle désire avant tout l'union ; elle ferait disparaître ainsi tout doute sur une question prolongée durant tant d'années, et les inquiétudes qui à cette occasion tourmentent quelques consciences.

» D'après donc l'avis commun de tous les Pères de la Compagnie de Jésus résidant à la cour de Pékin, on a jugé à propos de s'adresser à l'Empereur, et de lui demander une sentence certaine et sûre touchant le sens véritable et légitime des rites et des cérémonies de son empire, afin de constater s'il était purement civil, ou bien s'il contenait quelque autre chose à l'égard du philosophe Confucius et des ancêtres morts. Nous avons dit une sentence certaine et sûre, puisqu'il n'appartient qu'à l'Empereur de définir ce qu'il faut faire et penser dans ces matières (1). En effet, étant le législateur suprême de son empire, tant pour les choses sacrées que pour les choses politiques et civiles, son autorité est si absolue, qu'il décide sans appel, pour tout l'empire, ce qu'il faut faire et penser au sujet des rites, et qu'il définit dans quel sens il faut entendre les écrits des anciens. Ajoutez à l'autorité de sa définition la haute réputation qu'il s'est acquise par sa science dans tout l'empire. »

(1) L'empereur assembla les Grands, les Mandarins et les Lettrés, et tous proclamèrent « qu'en invoquant King-Tien, ils invoquaient l'Etre suprême, le Seigneur du Ciel, le dispensateur de tous les biens, qui voit tout, qui connaît tout, et dont la providence gouverne cet univers. »

Ce projet, dont Leibnitz a loué la prudence (1), ne satisfît pas les justes scrupules de la Chaire apostolique : elle cherchait un moyen terme entre une funeste condescendance et des rigueurs qui pouvaient anéantir un siècle de travaux. Elle hésitait, espérant toujours qu'elle trouverait une voie de conciliation. Dans cette idée, Clément XI nomma Tournon légat du Saint-Siège en Chine. Les esprits étaient divisés sur trois points principaux : fallait-il permettre de rendre à Confucius des hommages ayant force de loi et dont l'apparence trahissait un culte ? Devait-on tolérer certaines cérémonies en l'honneur des ancêtres ? De quel nom chinois se servirait-on pour exprimer l'idée de Dieu ? Telles étaient les propositions controversées, et qui déjà, sous plusieurs Pontifes, avaient agité l'Eglise. La question était neuve ; elle importait au salut d'une partie de la terre, elle devenait en même temps religieuse et politique. Les Papes ne voulurent pas précipiter leur jugement, et, vers le milieu du dix-septième siècle, ils se contentèrent de prendre quelques mesures, tantôt pour restreindre, tantôt pour autoriser les rites chinois dans de justes limites. Cette sagesse de la cour de Rome, aurait dû servir de guides aux Vicaires apostoliques, aux Missionnaires et aux Jésuites, appelés tous ensemble à dé-

(1) Dans les *OEuvres* de Leibnitz (t. VI, p. 191, lettre 27, édit. de Genève de 1768, on lit : « Je ne vois pas comment on peut récusar le jugement de l'empereur de la Chine et des hommes remarquables de ce pays, quand il s'agit de la signification des mots. Supposez que l'opinion contraire à celle des Jésuites eût prévalu jusqu'ici, elle cesse certainement du moment où l'empereur a exposé dans quel sens il faut interpréter les rites et les autres signes de la pensée

fricher le même champ du père de famille ; il n'en fut rien. De déplorables malentendus firent naître des conflits théologiques plus déplorables encore.

Par son mandement daté de Pondichéry, le 23 juin 1704, Tournon avait excité dans la presque île indienne un orage qui allait retentir au loin. Les Jésuites se persuadèrent qu'il avait outre-passé ses pouvoirs, que l'exécution de ses ordres entraînait la ruine du Christianisme sur les bords du Gange et de l'Indus. Les motifs de leur résistance ne parurent pas assez concluants à Rome ; ils y sollicitaient la permission de conserver les pratiques du pays, elle ne leur fut pas accordée. Un décret de l'Inquisition du 7 janvier 1706 enjoignit d'observer le mandement du légat ; Clément XI renouvela plusieurs fois la même injonction, les partisans des rites malabares n'en continuèrent pas moins à les pratiquer. Mus par le penchant qui porte l'homme à s'attacher aux choses qui lui ont coûté le plus de peine, les Jésuites se mettaient en désaccord avec le Pape ; ils substituaient leur expérience locale aux ordres de la Cour romaine, ne donnant pas encore une solution de Foi ; ils argumentaient, ils invoquaient des transactions, ils marchandèrent leur obéissance. Le 8 avril 1705, le légat, arrivé à Canton, fait prier les Jésuites d'obtenir de l'Empereur des sauf-conduits qui lui permettront de se rendre à Péking. Kang-Hi refusa de recevoir Tournon ; les Pères sentirent que, dans l'état des choses, l'opiniâtreté du monarque serait pour eux un grave sujet de reproches, et qu'on les accuserait d'avoir fermé la porte du céleste empire à l'envoyé du Saint-Siège. Ils vainquirent donc la résistance de Kang-Hi, et Tournon se présenta sous leurs auspices. Le 29 juin 1706, le légat fut reçu en audience solen-

nelle; il avait des préventions contre les cérémonies chinoises et contre les Jésuites; il ne déguisa pas, même devant l'empereur, quel était le but de sa nonciature. Kang-Hi, soupçonneux comme tous les Chinois, ne vit dans le dissentiment soulevé entre le Patriarche d'Antioche et les Jésuites, qu'une cause imminente de troubles; afin d'assurer la tranquillité publique, il eut recours à la force. Tournon reçut ordre de sortir de Péking. Le 25 janvier 1707, le légat fit acte d'autorité : il publia un mandement qui interdisait aux Chrétiens les cérémonies en l'honneur de Confucius ou des ancêtres, et qui défendait de saluer le vrai Dieu des noms de *Xamti* et de *Tien*. Ce mandement, dont la courageuse initiative ne peut faire excuser l'inopportunité, irrita Kang-Hi comme prince et comme homme. Il avait essayé de modifier les idées de Tournon, de lui expliquer le sens propre et figuré des mots; ce dernier était resté inébranlable dans ses convictions, son mandement ne laissait aucune incertitude sur ce point.

Kang-Hi n'était pas habitué à voir douter de sa parole et de son autorité; il ne tolérait la contradiction que par passe-temps; elle venait là sous la forme d'un outrage : il bannit de son empire Maigrot, vicaire apostolique, et il ordonna de livrer aux Portugais le légat du Saint-Siège. Les Portugais étaient les ennemis naturels de Tournon, qui, pendant son séjour à Péking, avait formé le projet de les faire expulser de toute la Chine, et qui se trouvait en rivalité de juridiction avec leur métropolitain de Goa. Kang-Hi s'était chargé du soin de sa vengeance sur des Chrétiens; les Chrétiens se montrèrent sans pitié. Tournon, que Clément XI honorait de la pourpre sacrée, fut jeté dans un cachot; le

vice-roi des Indes, l'archevêque de Goa et l'évêque de Macao lui signifient défense d'exercer ses pouvoirs de légat dans toutes les contrées soumises à la couronne de Portugal. Le cardinal de Tournon n'est point abattu ; on lui interdit de faire acte de puissance : il excommunie l'évêque et le capitaine-général de Macao ; mais, après quelques années d'une dure captivité, cet homme, dont la santé avait toujours été délicate, expira le 8 juin 1710, à l'âge de quarante-deux ans.

Le cardinal s'était plaint, à différentes reprises, des obstacles que les Jésuites lui suscitaient. Il se disait leur antagoniste ; on connaissait le crédit dont ils jouissaient auprès de l'Empereur : il n'en fallut pas tant pour les faire accuser des indignes traitements auxquels les Portugais le soumirent. Aux yeux des Jansénistes, Tournon fut un martyr qui trouva des bourreaux dans la Compagnie de Jésus. Les Jansénistes, en révolte contre le Saint-Siège, ne voulaient pas laisser aux missionnaires le droit d'expliquer leur pensée. Rome avait parlé, elle semblait condamner les Jésuites ; le Jansénisme rebelle n'avait pas assez de malédictions pour flétrir leur désobéissance conditionnelle. Il s'élevait contre eux de toute sa haine, et, après les avoir peints comme des idolâtres ou des impies, il ajoutait (1) : « Avec quelle fureur, en effet, la Société n'a-t-elle pas persécuté dans les Indes Orientales : M. Palu, évêque d'Héliopolis ; M. Lambert, évêque de Béryste ; M. Didier, évêque d'Auran ; M. de Bourges, évêque d'Ascala ; M. Maigrot, évêque de Conon ; M. de Lionne, évêque

(1) *Histoire générale de la naissance de la Compagnie de Jésus*, par le janséniste Coudrette, t. II, p. 2-5.

de Rosalie ; M. Alconissa Franciscain, évêque de Béryte ; M. de Cicé, évêque de Sabula ; M. Marin Labbé, évêque d'Héliopolis ; le P. Visselou, Jésuite et évêque de Claudiopolis ; le P. Fouquet, autre Jésuite, évêque d'Eleutheropolis ; M. de La Beaume, évêque d'Halicarnasse, et tant d'autres vicaires apostoliques qui, sans être revêtus du caractère épiscopal, ont été envoyés par le Saint-Siège pour gouverner les églises des Indes. Les légats du Saint-Siège, le cardinal de Tournon et Mezzabarba n'ont pas été épargnés, et l'on sait à quels excès les Jésuites se sont portés à l'égard de ce saint cardinal, dont ils ont été proprement les meurtriers. »

Aucune preuve directe ou indirecte ne corrobore ces imputations ; il n'y a pas même de traces qui mettent sur la voie d'un conseil donné à Kang-Hi ou d'un encouragement accordé aux vengeances portugaises. Les Jésuites restèrent neutres dans cette circonstance ; leur neutralité, qui serait un habile calcul selon la politique humaine, est une faute aux yeux de l'histoire et de la religion. Le cardinal-légat se posait en adversaires de leurs opinions ; mais ils devaient respecter son rang et ses vertus. Le meilleur moyen de faire comprendre ce respect, c'était d'user de leur crédit pour protéger sa liberté. Ils n'osèrent pas se porter médiateurs entre le monarque et le légat ; cette indifférence eut pour eux des résultats que la calomnie envenima.

L'ambassade du cardinal, ses discours, ses projets, avaient exaspéré l'Empereur ; le père Gerbillon, supérieur des missions en Chine, qui s'était montré plein de déférence pour le légat, mourut en 1707, au milieu des troubles provoqués par le mandement. Gerbillon était l'ami de Kang-Hi ; le prince ne con-

sentit pas à imposer silence à sa colère, en face même d'un cercueil ; et le père Le Coulteux, écrivant au père Etienne Souciet, raconte ainsi les effets du ressentiment impérial : « C'est, dit-il en parlant du trépas de Gerbillon, une perte très-considérable pour la mission en général et pour nous autres Jésuites en particulier ; l'Empereur n'a honoré sa mémoire d'aucune marque d'estime, contre sa coutume à l'égard des Européens qu'il a distingués comme il avait fait. Tout le monde, Chinois et Européens, savent que ce n'a été que parce que ce père parut trop attaché à monseigneur le Patriarche, et toujours prêt à l'excuser auprès du prince et des grands. » Le père Dominique Parrenin, né en 1665 au Russey, près Pontarlier, n'avait pris aucune part à ces divisions ; Kang-Hi lui accorda sa confiance, et dans la même lettre du père Le Coulteux on lit : « Depuis la mort du père Gerbillon et celle du père Thomas Pereyra, l'Empereur paraît beaucoup considérer le père Parrenin, de la province de Lyon. Il l'a toujours auprès de sa personne à Pékin, et il le prend dans tous ses voyages, tant à cause de son talent à parler les deux langues chinoise et tartare, qu'à cause de son caractère d'esprit qu'il a goûté. L'an passé, il nomma les pères Bouvet, Régis et Jartoux, tous trois Français, pour faire la carte de la Tartarie, et il a paru content de ce qu'ils ont fait. »

Les dissensions excitées par les rites malabares et par les cérémonies chinoises, devenaient pour les savants de l'Europe une question du plus haut intérêt : le Jansénisme s'en faisait une arme contre les Jésuites ; mais les Protestants voyaient d'un autre œil cette querelle tout à la fois doctrinale et scien-

tifique. Leibnitz écrivait alors (1) : « Parmi les opuscules que vous m'avez envoyés, il y en a deux qui m'ont fait un plaisir singulier ; ce sont le supplément des *Mémoires pour Rome* et l'*Histoire apologetique de la conduite des Jésuites de la Chine*. Dans cette histoire, ce qui est dit à la page 6 me parait bien digne de remarque ; à savoir : que les Mahométans, qui sont reconnus pour ennemis déclarés de l'idolâtrie, ne se montrent pas contraires aux cérémonies chinoises, et que, par un décret d'un Empereur de la Chine de l'an de Jésus-Christ 1384, il fit défendre d'accorder à Confucius les honneurs divins. J'ai vu aussi, avec plaisir, que l'archevêque de Manille et l'évêque de Zébut, qui avaient écrit au Pape contre les Jésuites du temps d'Urbain VIII, si je ne me trompe, avaient plus tard, lorsqu'ils furent mieux instruits des choses, écrit de nouveau pour retirer leurs plaintes.

» Mais le supplément nous donne des renseignements non moins curieux. Le récit de la conduite qu'a tenue à Pékin le cardinal, fait par un homme d'opinion contraire, et qui assurément n'est pas Jésuite et cependant de grande autorité, présente beaucoup de vraisemblance. Je crois que l'évêque de Conon lui-même ne peut pas nier que le cardinal n'ait point agi avec assez de circonspection et de respect dans ses rapports avec l'Empereur de la Chine. Je regarde en outre les deux décrets impériaux comme d'un très-grand poids, et je ne vois pas comment on peut récuser son témoignage ainsi que celui des principaux de la nation, lorsqu'il s'agit de la valeur des mots. En admettant donc que, jus-

(1) *Leibnitzii Opera*, t. VI, p. 161. (Genève, 1768.)

qu'alors, on y ait attaché communément un autre sens, toujours est-il évident que cela n'a plus lieu aujourd'hui, que l'Empereur a donné la signification propre des cérémonies et le sens qu'on doit y chercher. »

Les Jésuites en Chine pensaient comme le philosophe allemand; ils avaient conçu un plan hardi que l'unité d'action pouvait seule faire réussir; ils tentaient une réforme insensible et graduelle dans les habitudes les plus intimes de ces peuples; ils aspiraient à les régénérer sans violence, sans secousse, par la force même du principe chrétien. Des rivalités d'apostolat, des influences contradictoires se jetèrent à la traverse. La division se glissa parmi les missionnaires; elle produisit dans le Céleste Empire de funestes conséquences; en Europe, elle fit accuser l'Eglise universelle de s'engager dans une voie superstitieuse. L'Eglise, entre ces deux écueils, n'avait pas à hésiter : elle devait courir les chances d'une ruine plus ou moins prochaine des chrétientés chinoises, ou accepter le double scandale né de ces querelles. Elle sacrifia l'incertain, et, le 25 septembre 1710, Clément XI condamna quelques-unes des cérémonies que les Jésuites regardaient comme indifférentes. A Rome, on ne jugeait pas les choses du même point de vue qu'à Péking. Le général de la Société et les pères de toutes les provinces, rassemblés au mois de novembre 1711, se rendirent au Vatican pour protester, aux genoux de Clément, de leur inaltérable fidélité au Saint-Siège, et, en présence du Pontife, Michel-Ange Tamburini termina ainsi la déclaration de l'Ordre de Jésus : « Si cependant il se trouvait à l'avenir quelqu'un parmi nous, en quelque endroit du monde que ce fût, ce qu'à Dieu

ne plaise, qui eût d'autres sentiments, ou qui tint un autre langage, car la prudence des hommes ne peut assez ni prévenir ni empêcher de semblables événements dans une si grande multitude de sujets, le général déclare, assure et proteste au nom de la Compagnie, qu'elle le réproouve, dès à présent, et le répudie; qu'il est digne de châtiment, et ne peut être reconnu pour véritable et légitime enfant de la Compagnie de Jésus. »

Rien n'était plus explicite que ces paroles. Les missionnaires auraient dû les adopter comme règle de conduite; ils cherchèrent à éluder par des subtilités la décision pontificale. Elle ne blâmait que certaines pratiques; ils se crurent autorisés à ne pas rejeter les autres. Quoique attachés du fond des entrailles à la Chaire de saint Pierre, on sent à leur résistance qu'il leur en coûte de renoncer à ces Chrétientés que leurs sueurs ont fécondées; ils désobéissent plutôt dans la forme que dans le fond. C'était une condition de vie ou de mort, et ils n'osaient pas abandonner aux ténèbres de l'idolâtrie les peuples qu'ils avaient eu l'espérance de ramener à l'Unité catholique. Le Pape ne prononçait pas sur toutes les cérémonies : ils se rattachèrent à cette dernière branche de salut. Ils pensèrent que leurs écrits, que leurs larmes convaindraient ou fléchiraient le Saint-Siège. Il semblait leur entr'ouvrir une porte d'appel, ils s'y précipitèrent à corps perdu. Ce combat entre l'obéissance et l'accomplissement d'un devoir impérieux a sans doute quelque chose de respectable; mais les Jésuites, en s'efforçant de faire triompher leurs idées, oublièrent trop qu'il eût été plus glorieux de donner au monde un exemple de soumission aveugle que de raisonner ainsi leur dévouement.

Ils se trouvaient en face d'une autorité qui a droit de faire incliner toutes les intelligences, et qui trace aux volontés humaines des bornes qu'il ne faut jamais franchir; ils lui disputèrent pied à pied le terrain.

Cependant Kang-Hi, en prince habile, refusa de laisser éterniser ces discussions. Dès 1706, il avait enjoint à tous les missionnaires de ne rien enseigner contre les coutumes chinoises. Les uns obéirent à ce décret, les autres refusèrent de s'y soumettre, et prirent le parti de se cacher tout en poursuivant l'œuvre de leur apostolat. L'Empereur avait des instincts catholiques : il était à même de comparer les vertus et la science des missionnaires avec les vices et l'ignorance superstitieuse des bonzes; mais il ne voulait pas sacrifier la paix de son royaume au Christianisme. Il se contenta de fermer les yeux et de vivre dans l'intimité des Jésuites. Ces derniers entrevoient des calamités prochaines; ils espéraient les conjurer; mais la mort du cardinal de Tournon, les moyens dilatoires qu'ils ne cessaient de mettre en œuvre portèrent le Pape à frapper un coup décisif. Le 19 mars 1715 la bulle *Ex illa die* aplanissait toutes les difficultés, elle allait au-devant de tous les subterfuges, et, en imposant un serment solennel aux missionnaires, elle les forçait de rompre avec les cérémonies chinoises. Les Jésuites savaient qu'en adhérant à la formule prescrite par Clément XI ils signaient la ruine de la nouvelle Eglise : ils ne reculèrent pas devant ce sacrifice. Ils furent héroïques d'obéissance après avoir épuisé tous les palliatifs. Mais, à une semblable distance, le Saint-Siège désirait se rendre un compte exact de la position : Ambroise de Mezzabarba fut nommé légat dans le Céleste Empire. Ce titre et cette mission devaient inquiéter

Kang-Hi. Personne n'osait ouvrir à l'envoyé pontifical la route de Péking; le père Lauréati, visiteur de la Chine, prend sur lui d'affronter la colère impériale. A force d'adresse, il obtint des mandarins de Canton de laisser passer Mezzabarba. Il le recommande au père Joseph Pereyra, et le nonce arrive dans la capitale. A cette nouvelle, Kang-Hi fait jeter dans les fers Lauréati et les mandarins qu'il a séduits. Mais le légat demandait son audience : il fallait la lui accorder : ce fut Joseph Pereyra qui le présenta à l'Empereur. Le 30 mars 1721 Lauréati écrivait au Pape, et ce document est d'un haut intérêt dans la question. Le Jésuite s'exprime ainsi : « J'ose paraître une seconde fois prosterné aux pieds de Votre Sainteté pour lui rendre compte de l'accomplissement de mes devoirs et de l'état actuel des missions dans ce pays, compte dont Votre Sainteté est peut-être déjà instruite par le père Gianpriamo, que l'Empereur a envoyé à Votre Sainteté par la voie de Russie.

» Après beaucoup de sollicitations de ma part, les mandarins permirent à monseigneur le légat apostolique de partir de Canton et d'avancer vers Peking sans attendre le consentement de l'Empereur et n'ayant été interrogé que fort superficiellement sur le but de son voyage. C'est par un effet de la divine Providence que les choses se sont passées ainsi; car, si les questions et les réponses qui ont été faites à Peking eussent été faites à Canton, tout le monde convient que monseigneur le légat n'aurait jamais obtenu la permission d'entrer à Peking, et que les missionnaires auraient reçu ordre de se retirer.

» Votre Légat, ayant été retenu auprès de Péking, n'oublia rien pour obtenir la permission de faire

mettre à exécution les ordonnances apostoliques. Il fit les prières les plus instantes, il gémit beaucoup, il eut aussi beaucoup à souffrir, et il ne put rien obtenir, pas même par sa présence. Ses prières furent regardées comme un crime, ses larmes comme une injure et un mépris pour les lois et l'Empereur. S'il eût persévéré encore un jour à faire les mêmes demandes, ce jour aurait été le dernier pour la Mission. Nos Pères de Peking prièrent alors M. l'abbé Ripa de se joindre à eux pour aller tous ensemble chez l'Empereur, et le prier de concert de permettre que l'ordonnance de Votre Sainteté fût exécutée. M. l'abbé Ripa répondit, comme aurait répondu tout homme qui aurait connu le génie de cette cour, que cette démarche serait déplacée et ne convenait en aucune façon, parce qu'il ne la croyait propre qu'à irriter l'Empereur de plus en plus. Outre cela, Sa Majesté avait absolument défendu à nos Pères de se mêler de cette affaire, prétendant qu'elle ne pouvait être terminée que par elle-même et Votre Sainteté.

» Monseigneur, votre Légat voyant enfin l'état déplorable des affaires, qu'une ruine entière et très-prochaine menaçait, se servit d'un expédient très-prudent : il commença par exposer devant l'Empereur les articles que Votre Sainteté avait la bonté de permettre, en l'assurant que tout ce qu'il pouvait faire de plus, c'était de retourner vers Votre Sainteté pour lui rendre compte de ce que Sa Majesté voudrait lui dire touchant la véritable signification des rites et ce qu'il avait vu lui-même de la ferme résolution où était Sa Majesté de les soutenir, promettant de revenir ensuite en Chine avec les dernières réponses de Votre Sainteté.

» Ce moyen , employé à propos par monseigneur le Légat, fit changer tout à coup la face des affaires, et on rendit alors tant d'honneurs à Votre Sainteté et à monseigneur le Légat qu'on en fut étonné à la cour et dans l'Empire. La modestie ne me permet pas de parler des mouvements que les Jésuites se donnèrent pour procurer ces grands honneurs.

» Monseigneur le Légat et les missionnaires de sa suite se sont convaincus qu'il n'était pas vrai, comme ils l'avaient cru , que l'Empereur ne prenait aucun intérêt aux rits du pays. Ils l'ont entendu parler sur ce sujet de la manière la plus claire et la plus précise, d'un ton et dans des termes si forts et si absolus qu'il paraissait être dans une espèce de frémissement de tout le corps, disposition, pour ce prince, absolument opposée à cette gravité qu'on voit toujours en lui, et qui lui est naturelle. Ils ont connu qu'il n'était point vrai que les Chrétiens pussent vivre tranquillement dans la Chine sans se conformer aux rits du pays. Ils savent que cet obstacle arrête tout. Il y a actuellement neuf personnes du sang royal et plusieurs centaines d'hommes dans Peking qui désirent ardemment de recevoir le baptême, et un bien plus grand nombre encore qui voudraient s'approcher des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; et ils n'osent le faire ni les uns ni les autres, parce qu'il leur est impossible, disent-ils, de mettre en pratique l'ordonnance de Votre Sainteté. Ils ont connu que tous les Pères de la Société ne peuvent rien dans cette affaire, parce que l'empire peut se passer d'eux, mais ne peut pas également se passer de ses lois fondamentales. Ils attestent que tant s'en faut que l'Empereur soit athée , comme on a osé l'assurer par la plus imprudente des calomnies ; ils l'ont entendu

raisonner d'une manière très-juste et très-exacte sur l'immortalité de l'âme , sur l'existence des Anges et sur l'essence et l'unité du véritable Dieu. Ils avouèrent qu'ils lui ont entendu dire qu'il adorait avec le plus profond respect le même Dieu qu'on adore en Europe, et que c'était de ce même Dieu qu'il avait reçu le trône sur lequel il était assis. Ils ont connu ses pieuses dispositions à l'égard du bois sacré de la Croix, qu'il a demandé à monseigneur le Légat ; et ils savent que, voulant rendre à ce précieux trésor, qu'il a obtenu, le respect qui lui est dû, il désire de tout son cœur d'être instruit du culte précis dont il faut honorer cet instrument de notre salut.

» Qu'il me soit cependant permis de former ici, avec toute la modestie possible, quelques plaintes contre cet excellent prélat. A quoi ont abouti toutes les connaissances qu'il avait acquises, et dont je viens de parler, puisqu'il a refusé d'appliquer aux maux qu'il connaissait le souverain remède qui était absolument nécessaire ? Il a promis d'aller à Rome, d'y rapporter fidèlement ce qu'il avait vu et entendu ; mais, en temporisant ainsi, les affaires dépérissent. Il demeure néanmoins, mais l'Empereur fait de nouvelles défenses, plus pressantes que les premières, d'exercer les fonctions apostoliques ; les oppositions de la part des mandarins sont toujours les mêmes ; la haine des Gentils contre les Missionnaires se fortifie de plus en plus, et les difficultés de la part des Chrétiens ne font que se multiplier. Plusieurs d'entre eux retournent en arrière ; il ne s'en fait que très-peu de nouveaux, et on peut dire que la Mission est entre les bras de la mort, abandonnée aux prises avec elle. Monseigneur le légat craint, il dit qu'il a les mains liées ; il assure qu'il mettrait la Mission en état

de remplir ses fonctions s'il croyait pouvoir le faire. Ce n'est donc que de Votre Sainteté, très-Saint-Père, que nous devons attendre notre salut; car ce serait inutilement qu'on l'attendrait de tout autre que de ceux qui tiennent la place du Sauveur même.

» Monseigneur le légat priait l'Empereur d'avoir pitié des Missionnaires. — Et pourquoi êtes-vous sans compassion vous-même pour mes sujets chinois? lui répondit l'Empereur. Cette réponse de Sa Majesté fit couler les larmes de bien des gens; mais ces larmes furent inutiles et sans fruit. Mais celles que Votre Sainteté répandra, qui seront l'expression de votre tendresse et de votre compassion, auront plus d'effet. Semblables à celles que Jésus-Christ répandit pour ressusciter le Lazare, elles produiront la vie et le salut. »

La mission pacificatrice de Mezzabarba, les concessions que, sur les lieux, il avait cru devoir faire en dehors du décret pontifical, concessions que, par la bulle *Ex quo singulari*, Benoît XIV annula en 1742, tout tendait à raviver les querelles. Le légat autorisait ce que le Pape avait prohibé; on se retrancha derrière ce rempart inespéré; les Missionnaires reprirent les hostilités et leur apostolat. Le 20 décembre 1722, Kang-Hi mourut; le premier soin de Yong-Tching, son héritier, fut de proscrire de tout l'empire les lois et le culte de l'Eglise catholique. Les pères Parrenin, Gaubil, Maillac, Bouvet, Jartoux, Régis, du Tartre, Henderer, Domange, d'Entrecolles, Jacques Suarez, Kœgler, Magailhens, Slavischek, de Rezende, Contancin, Chalier, Hervieu, Prémare, Staidlin et Porquet, qui, comme les autres Jésuites, étaient protégés par leur savoir, essaient d'adoucir les ordres de persécution; l'Empereur dé-

clare que ces mesures rigoureuses lui sont imposées par les exigences des mandarins de ses provinces et par le peuple, qui croit sa religion en péril. Pendant dix ans, les disciples de Loyola, dont, ainsi que son père Kang-Hi, il respecte les talents, luttent pour faire casser les décrets d'intolérance; l'Empereur résiste à leurs supplications. Il a des princes de sa famille qui ont embrassé le Christianisme et qui ne transigent pas avec leur Foi; il les exile, il les dépouille de leurs dignités, il les menace de la mort la plus cruelle. Les Néophytes de sang impérial acceptent, ainsi que les autres Catéchumènes, toutes les conséquences du principe chrétien, et, sans se plaindre, ils subissent la destinée qu'ils ont conquise. Les Missionnaires de tous les Ordres sont relégués à Macao; les Jésuites seuls trouvent grâce aux yeux de Yong-Tching; mais ce n'est pas leur qualité de prêtres qui a suspendu sa colère. L'Empereur estime l'érudition, il aime la personne des Jésuites; ils dressent la carte géographique de la Chine, ils développent l'amour des sciences exactes; ils lui rendent d'importants services dans la législation et dans l'astronomie; ils sont ses négociateurs avec le czar Pierre I^{er}. Yong-Tching les comble d'honneurs en public; lui et ses mandarins mettent en secret toutes sortes d'entraves à leur ministère. Dans les villes principales, à Péking, à Canton, à Nankin, les Pères ont fondé des maisons pour recueillir les enfants chinois exposés. Ces enfants sont abandonnés par leurs familles, ils en rencontrent une dans la Compagnie de Jésus. La Compagnie les arrache à la mort, elle les élève, elle les instruit, et les Chinois, qui ne peuvent s'expliquer un pareil dévouement, se prennent à l'admirer, tout en laissant à la loi le soin de

poursuivre une humanité qui accuse leur barbarie. Cette singulière position est ainsi appréciée par le père Gaubil ; le 6 octobre 1726, il mande de Péking au père Maignan, à Paris :

« Les Jésuites ont ici trois grandes églises ; ils baptisent par an trois mille petits enfants exposés. Autant que je puis conjecturer par les confessions et les communions, il y a ici trois mille Chrétiens qui fréquentent les sacrements, et il y a bien quatre mille Chrétiennes. Dans ce nombre, il n'y a que quatre ou cinq petits mandarins, deux ou trois lettrés, le reste est composé de pauvres gens. Je ne sais pas bien le nombre des lettrés et des mandarins qui, étant Chrétiens, ne fréquentent pas les sacrements, et je ne vois pas trop comment, dans ces circonstances, un mandarin ou un lettré peut le faire et observer les décrets de Notre Saint-Père le pape. Les princes chrétiens, dont vous avez su la ferveur et les malheurs, deux autres princes qui sont ici ont renoncé à leurs charges et à leurs emplois pour vivre en chrétiens. Ainsi on ne baptise que de pauvres gens ; les lettrés et gens en place qui voudraient se faire chrétiens nous quittent dès-lors que nous leur publions les décrets, même avec les permissions que laissa M. le patriarche Mezzabarba. L'Empereur n'aime pas la Religion ; les grands et les princes nous fuient par cette raison. Nous ne paraissions au palais que rarement. L'empereur a besoin de nous pour le tribunal des mathématiques, pour les affaires des Moscovites, et pour les instruments et autres choses qui viennent d'Europe. Il appréhende que s'il nous chasse d'ici et de Canton, les marchands ne viennent plus à Canton ; voilà pourquoi il nous souffre encore ici et à Canton, et nous fait même de temps en temps quelques grâces

et honneurs extraordinaires. En un mot, nous lui sommes suspects; mille ennemis secrets lui parlent contre nous. Les disputes passées, les légations des deux patriarches, l'idée généralement répandue que nous n'avons point d'obéissance filiale, et que nous n'avons rien de fixe dans nos lois, tout cela rend aujourd'hui les Missionnaires méprisables; et si nous sommes dans cet état trois ou quatre ans de suite, c'en est fait, mon révérend Père, la religion est ici perdue, et perdue sans ressource.

» Tandis que nous serons ici et à Canton on pourra secourir les Chrétiens de ces deux provinces. Dans les seules villes de Chang-Nan et de Song-Kiang il y a plus de cent mille Chrétiens, c'est dans la province de Nanking; ces chrétiens font des efforts, et ils ont obtenu secrètement des mandarins de laisser encore deux ou trois jésuites portugais; outre cela deux jésuites-prêtres chinois courent les chrétientés de Nanking. Les pères Henderer, Porquet et Jacquemin soutiennent encore les chrétientés qu'ils ont dans le Tsiang-Lang, dans le Nanking et dans l'île de Tsim-Kim. Si ces Pères pourront longtemps les soutenir, c'est, mon révérend Père, ce qu'il est difficile de savoir. Les chrétientés de Chamsi et Cherosi sont secourues par un jésuite chinois et quatre Franciscains cachés. Celles du Hou-Kang par un ecclésiastique chinois et un jésuite portugais cachés, et nous y allons prendre des mesures sûres pour secourir la belle Mission du père Domange, jésuite français, dans le Hou-Ang et le Hou-Kang. Les chrétientés de Kiang-Si ont jusqu'ici été secourues. Cinq Dominicains sont cachés dans le Fo-Kien. On espère pouvoir secourir les Chrétiens du Chang-Lang. Les chrétientés de Tartarie sont et seront sans

secours, et on ne voit aucun jour pour y remédier. Les Propagandistes se disposent à secourir le Suen-Hoa. Mais, hélas ! mon révérend Père, une seule accusation portée à l'Empereur contre un missionnaire cachée est capable de perdre tout ; et si on nous chasse de Péking, tout est perdu. Dans le Quang-Si, il n'y a que très-peu de Chrétiens. Dans le Yunnan et le Queih-Lan, il n'y a point de chrétientés formées. Je ne crois pas qu'en Chine et en Tartarie il y ait plus de trois cent mille Chrétiens. En Tartarie, il n'y en a pas plus de cinq à six mille. Il est inutile de vous remplir le cœur d'amertume en vous assurant que, sans les disputes passées, il y aurait bien quatre à cinq millions de Chrétiens en Chine.

« Les Jésuites français ont entrepris d'établir à Canton la bonne œuvre de baptiser les petits enfants exposés. Le père du Bodin, saint missionnaire, avance bien cette bonne œuvre, et je crois bien que, depuis deux ans, on a baptisé là deux mille cinq cents enfants qui sont allés au ciel. Sans la persécution, on aurait établi cette bonne œuvre dans plusieurs grandes villes, et, dans peu d'années, on aurait envoyé par an dans le ciel plus de vingt mille petits enfants. »

Gaubil entre ici dans le détail des persécutions qui attendent les Missionnaires et leurs néophytes ; il proteste surtout contre les inculpations dont la Compagnie de Jésus est l'objet relativement aux cérémonies chinoises ; puis il termine ainsi sa lettre : « Pardonnez-moi, mon révérend Père, ces points mal digérés qu'une mauvaise plume écrit. J'ai mille choses à faire, et je suis accablé de la plus vive douleur. Du reste, je suis plein de santé et de force. Outre le

chinois, j'ai assez appris de tartare, et, avec un peu d'exercice, j'espère être utile de ce côté-là. Selon l'ordre de mes supérieurs, je communique à MM. de l'Académie plusieurs observations astronomiques, et à d'autres savants ce que je trouve de plus curieux et de plus important dans l'histoire chinoise et dans la vieille astronomie de cette nation. Mais, dans le fond, je ne fais tout cela que par obéissance et à contre-cœur, et j'abandonne tout cela avec plaisir pour baptiser, confesser et communier, et surtout pour instruire les fidèles et les gentils. On fait peu de choses, mais il s'agit de se mettre en état de bien faire.»

C'était par obéissance, à contre-cœur, que le jésuite correspondait avec l'Académie des sciences de Paris et celle de Pétersbourg, qui, toutes deux, s'honoraient de l'admettre dans leur sein; il n'était pas venu en Chine pour conquérir une gloire mondaine, il ne songeait qu'à instruire les pauvres et les ignorants. Le 26 novembre 1728, écrivant de Péking au père Etienne Souciet, Gaubil révèle dans la simplicité de ses ambitions le fruit qu'il espère de ses travaux littéraires : « Je sais, dit-il à Souciet, que Votre Révérence est pleine de zèle, et les objets n'en manquent pas. Je vous prie d'envisager en particulier la bonne œuvre des petits enfants exposés d'ici et de Canton. Rien de plus beau, et je m'estimerais bien heureux si, par ce que je vous envoie, vous pouviez avoir occasion de faire bien connaître à des gens puissants l'importance de la bonne œuvre. J'en ai écrit à bien des personnes, et je ne sais si cela a été avec succès. »

Parrenin, qui exerçait les fonctions de grand mandarin, et qui, médiateur entre les Russes et les Chinois, se voyait comblé des faveurs de Pierre-le-

Grand; Bouvet, le géographe impérial, rivalisaient de zèle avec le père Gaubil; comme lui, ils faisaient servir la science à capter les bonnes grâces du prince. La faveur, si dignement acquise, tournait au profit de l'humanité; ils s'échappaient du palais pour visiter les indigents et pour secourir l'enfance. La charité était la plus chère de leurs occupations; la gloire scientifique, qui leur venait de surcroît, ne les touchait qu'au point de vue de leurs bonnes œuvres. Cependant, s'il faut en croire Abel de Résumat, juge compétent en pareille matière, cette gloire retentit au loin. « Envoyé à la Chine en 1723, Gaubil, ainsi parle l'orientaliste (1), se mit dès-lors à étudier les langues chinoises et mandchoue. Il y fit de si grands progrès que, suivant le père Amiot, les docteurs chinois eux-mêmes trouvaient à s'instruire avec lui. Ces graves et orgueilleux lettrés étaient dans le plus grand étonnement de voir cet homme, venu de l'extrémité du monde, leur développer les endroits les plus difficiles des King, leur faire le parallèle de la doctrine des anciens avec celle des temps postérieurs... et cela avec une clarté, une aisance, une facilité qui les contraignaient d'avouer que la science chinoise de ce docteur européen surpassait de beaucoup la leur. Ces études, qu'on croit capables d'absorber la vie d'un homme, ne suffisaient pas encore à l'esprit infatigable du missionnaire. Les devoirs de son état, qu'il remplissait avec ardeur et constance, les sciences et principalement l'astronomie, dont il s'occupa toujours avec prédilection, partageaient son application sans l'affaiblir.

» Gaubil fut bientôt distingué et nommé par l'Em-

(1) *Biographie universelle*, article *Gaubil*.

pereur interprète des Européens que la cour chinoise consentait à recevoir comme artistes et mathématiciens, tout en les repoussant ou en les persécutant comme missionnaires. Le père Parrenin, qui avait la direction du collège des jeunes Mandchoux, étant venu à mourir, le père Gaubil fut choisi pour lui succéder. Il fut de plus interprète pour le latin et le tartare, charge que les relations établies entre la Russie et la Chine ont rendue très-importante. Traduire du latin en mandchou, du mandchou ou du chinois en latin ; faire concorder les idiomes les plus disparates que l'esprit humain ait créés ; écrire, parler, composer, rédiger, au milieu des hommes les plus amis de l'exactitude et les plus attachés aux minuties de leur langue et de leur écriture ; s'acquitter de tous ces devoirs, à toute heure, sans préparation, devant les ministres, devant l'Empereur lui-même ; demeurer exposé aux malentendus qui ne peuvent manquer d'avoir lieu entre les Russes et les Chinois, surmonter toutes ces difficultés pendant plus de trente années, et mériter de toutes parts l'estime et l'admiration les mieux fondées, voilà l'un des titres du père Gaubil à la gloire. Cet illustre missionnaire nous en présente bien d'autres encore. On a peine à concevoir où il pouvait trouver le temps que doit lui avoir demandé la composition de ses ouvrages, presque tous complets et profonds, et roulant sur les matières les plus épineuses (1). »

(1) Le père Gaubil a publié un *Traité historique et critique de l'astronomie chinoise*, la traduction de *Chou-King*, l'ouvrage qui, selon Abel Rémusat, fait le plus d'honneur au Père. *L'Histoire de Gentchiscan et de toute la dynastie des Mongoux* est encore, d'après Rémusat, un ouvrage qui eût suffi à la réputation d'un autre écrivain.

Leurs travaux étaient immenses, les Académies d'Europe s'en emparaient; on arrêtait leurs idées et leurs découvertes au passage, on se les appropriait, et l'on n'honorait même pas d'un souvenir de reconnaissance le missionnaire obscur qui consacrait sa vie à glorifier la charité et la science. Ils savaient que tel était le prix réservé à leurs labeurs; ils les continuaient néanmoins, et Gaubil écrivait encore au père Souciet : « Dans les circonstances, c'est beaucoup que MM. de l'Observatoire vous aient aidé dans la fabrique et l'épreuve des réticules, micromètres, lunettes, etc., qu'ils aient examiné les observations, qu'ils pensent à en profiter. Je ne m'embarrasse nullement qu'ils me nomment ou non, mais je souhaite qu'on sache que cela vient des Jésuites français que le roi entretient à la Chine. Cela est du reste pour le bien commun, et je ne fais nul cas du petit honneur qui pourrait m'en revenir. De tous les Missionnaires, je suis celui qui mérite le moins d'être honoré. »

Ces sentiments sont ceux de tous les pères; Dieu et l'humanité passent bien avant la science, mais déjà ils comprennent que leur œuvre est condamnée à la stérilité. Pensant que les controverses sur les cérémonies chinoises avaient frappé le christianisme au cœur, ils cherchèrent seulement à éloigner sa chute. Dans cette intention, ils se rendirent plus indispensables que jamais. La mort de Yong-Tching et l'avènement de Khiang-Loung au trône n'affaiblirent point la puissance qu'ils s'étaient créée. On les repoussait comme prêtres catholiques, ils se faisaient accepter comme astronomes, mathématiciens, annalistes, géographes, médecins, peintres et horlogers. En 1757, dans la seconde année du règne de Khiang-

Lettre du Père Gaubil, Missionnaire à Péking,
au Père Etienne Soucier, à Paris.

Mon Reverend Père
P. C.

Je vous envoie pour m. m. Caffini et Maraldi;
Le genre d'observations que j'ai pu retrouver dans mes papiers
mon journal de cette année est simple, Je n'ai guère fait
davantage L'état du Fr. Jacques étoit pitoyable, et j'en avais
fait scrupule de lui procurer une incommodité qui jointe à
tant d'autres L'auroit fait enve plus tôt mourir.

Je n'ai pas ^{mis} plusieurs observations des satellites faites
dans un temps où on n'en a pu faire des correspondantes à
Paris. Je ne laisse pas de les garder, pour être en aide
des Correspondants en Russie, aux Indes, en Cochinchine, ou
à Marseille. J'ai pris pour cela de mon côté quelques
mesures, je souhaite qu'elles réussissent.

Je n'ai reçu de vous cette année qu'un billet du
15 bre 1727, où vous aviez joint l'observation de L'éclipse du
3 en 7 bre 1727.

J'offre mes très humbles respects à m. m. Maraldi et
Caffini. Je vous prie de leur dire que le 14 et le 15 de
ce mois le P. Pererin en une bonne occasion de parler au
13^e et au 16^e frere de L'empereur de la différence des
meridiens entre Paris et Péking déterminée par les

Satellites observés et à Paris et à Péking, ils méritent
 savoir en détail comme cela se pouvoit faire. Ces 2
 princes connoissent déjà de réputation feu m. Cassini, et
 ils seroient grand qu'ils fissent à entendre dire la manière
 dont son digne fils, et son neveu soutiennent la grande
 réputation du Père et oncle dans la Capitale du
 Royaume.

Le 13^e regulo frere de L'empereur en annonçant au

a. Ces paroles
 entendues de bien
 de personnes firent
 bien de l'honneur
 au P. Garenin,
 et il en reçut
 quelque bien -
 pour nous. Je
 sais que nos 2
 gg. seront ici
 les bien reçus
 à la Cour.

P. Garenin en ma présence que L'empereur avoit donné ordre
 de faire venir à la Cour les gg. Lacharme, et Chaltier,
 ajouta ces paroles remarquables. Ces 2 gg. sont de votre
royaume vous avez demandé qu'ils vinssent ici, on vous accorde
ce que vous souhaitez, L'empereur est bien aise de vous faire plaisir,
et moi aussi, parceque de tout temps nous avons eu que vous avez
un bon coeur et de grands talents pour servir L'empereur et j'en
sais en particulier que vous êtes de mes amis.

Le P. Jacques ne pouvant se remettre ici, fut grâti le
 moy pour Conton. il y arriva la nuit du 9 au 10 août,
 et y mourut le 3^e août 1728. nous le regrettons beaucoup,
 il avoit beaucoup d'esprit, et de zèle, son peu de santé joint
 à un grand travail pour se rendre utile à la mission à été
 cause de sa mort à la fleur de son âge.

Je suis avec respect.

C'est n. Reverend Père.

votre très humble et très ob^t serviteur

Gaubil J.

Ce 19 jbre 1728.

Loung, les Jésuites ont sauvé un grand nombre d'enfants exposés. Le tribunal des crimes est saisi de cette accusation ; il punit ces coupables de bienfaisance. Les pères Kœgler et Parrenin interviennent leurs sollicitations restent sans effet ; celles du frère Castiglione, peintre, dont l'Empereur aime le talent, furent plus heureuses. Mais , le 27 septembre 1741 , Parrenin mourut et treize jours après le père Chaliér écrivant au père Verchère , provincial de Lyon , déplorait en ces termes le nouveau malheur des Chrétiennes chinoises : « Cette mission vient de faire une perte qui nous est et nous sera longtemps infiniment sensible. La mort nous a enlevé le père Parrenin dans la soixante-dix-septième année de son âge et dans la cinquante-septième depuis son entrée dans la Compagnie. Il semble que , par une providence particulière, Dieu l'avait formé pour être dans des temps très-difficiles le soutien et l'âme de cette mission : il avait réuni dans sa personne les qualités de corps et d'esprit, dont l'assemblage a fait un des plus zélés et des plus infatigables ouvriers que notre Compagnie ait jamais donnés à la Chine : une constitution robuste, un corps grand et bien fait, un port majestueux, un air vénérable et prévenant, une facilité étonnante à s'énoncer dans les différentes langues qu'il avait apprises, une mémoire heureuse, un esprit vif, juste, pénétrant, une multiplicité de connaissances que les voyages qu'il a faits et les occupations qu'il a eues semblent ne pouvoir permettre de trouver réunies dans un même sujet. »

Cependant, Benoît XIV avait senti la nécessité de mettre un terme aux querelles sur les cérémonies chinoises et les rites malabares. Le 11 juillet 1742 et le 12 septembre 1744, le Pape, par ses bulles *Ea quo singulari* et *Omnium sollicitudinem*, résol

vait tous les doutes, tranchait toutes les difficultés et sacrifiait l'incertain au certain, les espérances de l'avenir aux réalités du présent. Les Jésuites du Maduré n'avaient pas attendu la bulle de Benoît XIV pour obéir au Saint-Siège, et, le 22 décembre 1745, les pères Legac, de Montalembert, Turpin et Vicary remirent à Dumey, gouverneur de Pondichéry, une adhésion ainsi conçue : « Nous soussignés déclarons que nous recevons très-volontiers le décret de Notre Saint Père Clément XII, que nous le garderons purement et simplement et que nous le ferons observer dans nos missions. » En 1741, les Jésuites de la Chine et des Indes avaient fait séparément la même déclaration, mais la distance des lieux et la difficulté des communications retardèrent l'arrivée de ces lettres à Rome, et Benoît XIV leur adressa ces reproches : « Après la bulle *Ex illa die*, par laquelle Clément XI croyait avoir mis fin aux disputes, il semblait juste et convenable que ceux qui font profession spéciale d'obéissance au Saint-Siège se soumissent avec humilité et simplicité à cet arrêt solennel, et l'on ne devait pas s'attendre à les voir créer de nouveaux obstacles. Cependant des hommes désobéissants et pointilleux pensèrent pouvoir éluder les prescriptions de la bulle, par cette raison qu'elle portait en titre le mot de précepte (1), et qu'elle n'avait point, par conséquent, la force d'une loi immuable, mais seulement d'un précepte positif ecclésiastique, ou bien encore parce qu'elle aurait été infirmée par

(1) On peut se dispenser d'un précepte positif ecclésiastique quand il y a danger de la vie, de l'honneur, ou perte de la fortune, pourvu qu'il n'y ait pas mépris du précepte. On ne se dispense jamais d'une loi immuable, parce qu'elle défend des choses mauvaises en soi.

certaines permissions qu'aurait données le patriarche d'Alexandrie, Ambroise Mezzabarba, lorsqu'il remplissait, dans ce pays, les fonctions, et de commissaire, et de visiteur apostolique. »

En face de cette sentence qui, à mots couverts, ne les ménageait pas, les Jésuites ne firent entendre aucune plainte; ils se soumirent, sans distinction, sans réserves aucunes, et de l'Asie ainsi que de l'Europe il ne s'éleva qu'un cri d'obéissance. Quelques Pères avaient pu, jusqu'alors, s'attacher à leurs idées et se faire une arme de l'hésitation du Saint-Siège à condamner leurs doctrines; le bien relatif de l'Eglise annistiait à leurs yeux une résistance conditionnelle. La Chaire apostolique avait parlé; de Péking et de Macao, de Su-Cheu et de Méliapour, du Maduré et de la côté de la Pêcherie, de la Cochinchine et de Siam, du Malabar et de Goa, tous acceptèrent la décision pontificale comme règle de leur foi et de leur conduite; du fond des déserts et des forêts, du haut des montagnes les plus inaccessibles, ils adhérèrent de cœur et d'esprit aux décrets de Benoît XIV. Ils avaient combattu tant que le champ-clos leur avait été ouvert; le Saint-Siège blâmait et réprouvait cette lutte si sainte même dans ses coupables rébellions; les Jésuites déposèrent les armes, ils ne les reprirent jamais.

Ainsi qu'ils l'avaient prévu, leur déférence au jugement pontifical fut le signal de la chute du christianisme sur les bords du fleuve Jaune et du Gange. Les Missionnaires furent emprisonnés, proscrits ou voués à la mort. La persécution commença dans le Fo-Kien; les pères Abornico, Hervieu, Cibot, Chailier, Beuth et de Saint-André en furent les premières victimes; elle s'étendit comme un vaste incendie;

bientôt les pères Dugad et Des Roberts dans le Hou-Kang, le père Neuviale dans les montagnes, Tristan de Athémis et Joseph Henriquez à Sou-Tcheou-Fou périssent dans les supplices. Les mandarins des provinces, stimulés par les bonzes, s'associèrent partout à cette réaction; mais à Péking, l'empereur, qui sait les services rendus par les Jésuites, laisse, en faveur de ses astronomes et de ses négociateurs, reposer les lois de bannissement. Le christianisme expirait à la Chine dans un suprême combat; les Jésuites, pour conserver quelque germe de Foi, le plaçaient sous la sauvegarde des sciences.

Honorés des faveurs impériales comme lettrés, maudits comme prêtres catholiques, ils se conformèrent à la condition qui leur était faite. Le père de Ventavon résidait à la cour en qualité de mécanicien de l'empereur; les frères Castiglione et Attiret étaient ses peintres de prédilection; le père Hallerstein se voyait placé à la tête du tribunal des mathématiques. Les uns créaient des horloges avec des figures mouvantes, les autres demandaient aux beaux-arts ou à l'industrie quelques inventions dignes de plaire à Kian-Loung; tous se mettaient l'esprit à la torture pour détourner l'orage qui grondait sur la tête des Chrétiens. Le père Michel Benott appliquait les lois de l'hydraulique. L'eau jaillissante, dont l'art n'était pas encore connu en Chine, excita les applaudissements du prince et de sa cour. Il voulut multiplier ce prodige dans ses jardins; Benott fut chargé de la direction des travaux. Ils lui offraient une occasion de voir fréquemment l'empereur, de combattre ses préjugés sur le christianisme et sur les Européens; le Jésuite se met à l'œuvre. Ce n'est pas la seule tâche à laquelle il se condamne dans un intérêt reli

gicux; il étudie la manière de graver au burin et à l'eau-forte, il élève des artistes; il imagine des presses en taille-douce, il initie Kian-Loung à l'usage du télescope à réflexion et au mystère de la machine pneumatique. Le 23 octobre 1774, le père Benott succombe sous tant de fatigues. Artiste pendant le jour, afin de pouvoir, pendant la nuit, fortifier la persévérance de ses catéchumènes, il meurt, emportant les regrets de l'empereur et ceux des Jésuites. Les pères d'Arocha et Sikelpont furent avec lui les dernières colonnes de cette Chrétienté; les Missionnaires s'épuisèrent dans de généreux mais stériles efforts, tandis qu'au Tong-King, dans le Maduré, en Cochinchine et dans l'Indostan, les pères Alvarès, Cratz, d'Abreu et d'Acunha tombaient sous le sabre des bourreaux, et que les autres, errants ou abandonnés, voyaient s'écrouler leurs églises comme au même moment la Compagnie de Jésus disparaissait en Europe.



CHAPITRE II.

Les Réductions du Paraguay et le père André de Rada. — Le père Pastor chez les Mataguayos. — Système militaire des Jésuites. — Les pères Solinas et dom Zaraté périssent sous les coups des Sauvages. — Les Tobas et les Mocobis. — La Réduction de Tarija. — Le père de Arcé sur le Guapay. — Réductions des Chiquites. — La femme cause de tous leurs maux. — Les Jésuites du Paraguay conservent à Philippe V la fidélité des néophytes que les Allemands et les Anglais tentent d'ébranler. — Lettre de Philippe V au provincial du Paraguay. — L'isolement des néophytes favorable à la monarchie. — Le père Cavallero chez les Puraxis, les Manacicas et les Quiriquicas. — Machoni et Yegros chez les Lulles. — Les Puizocas massacrent Cavallero. — Martyre du frère Romero, de douze néophytes et des pères de Arcé, de Blende, Sylva et Maco. — Les pères d'Aguilar et Castanarez vengent toutes ces morts. — Don Joseph de Antequera cherche à entraîner dans son parti les chrétiens du Paraguay. — Les Jésuites en face de l'insurrection. — Antequera, condamné à mort, les appelle pour le soutenir. — Philippe V favorise le développement des Réductions. — Le père Lizardi et ses travaux. — Il meurt sur un rocher. — Castanarez chez les Zamucos. — Les Jésuites étudient le cours des fleuves. — Le Collège de Corrientes. — Les Tobatines retournent à la vie errante. — Le père Yegros les poursuit et les ramène. — Les Pampas et les Tuelchès. — Le père Quiroga aux Terres-Magellaniques, ou Patagonie. — Le père Baraze et les Moxes. — Cruauté de ces peuples. — Travaux du Jésuite — Baraze est tué par les Baures. — Le fleuve des Amazones et les Missionnaires. — Le père Vicira au Maragnon. — Il prêche l'émancipation des esclaves. — Le Jésuite pacificateur entre les sauvages et les Portugais. — Les pères accusés de domination. — Décret du roi de Portugal. — Douze Jésuites massacrés sur le Xingu. — Leurs Collèges aux rives du Maragnon. — Les Jésuites persécutés par les marchands, et défendus par le Conseil royal. — Le père Richler sur l'Ucayle. — Il est égorgé par les Xiberos. — Le père Arlet chez les Canisiens. — Les Jésuites en Californie. — Robertson et Humboldt. — Le père Sepp chez les Tsharos. — Les pères Lombard et Ramette à la Guyane. — Industrielle activité de Lombard — Ses moyens de civilisation. — Les Jésuites aux Antilles. — Le père de La Borde défend l'île de Saint-

Christophe contre les Anglais. — Les Nègres protégés par les Jésuites. — Leur apostolat en Guinée et au Congo. — Ils créent une société des Naufrages. — Les Jésuites au Canada. — Situation des Missions. — La Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre continuent sur les bords de l'Amérique septentrionale la vieille lutte d'Europe. — Les Iroquois alliés des Anglais. — Vie des Jésuites parmi les tribus. — Mort du père Marquette, et la rivière de la Robe-Noire. — Les Jésuites chez les Illinois. — Le père Gravier. — Il est tué par les Péonarias. — Politique des Jésuites en faveur de la France. — Barhémarbois et Chateaubriand. — Les Missionnaires réunissent les Hurons, dispersés par les Iroquois. — La Réduction de Lorette. — Les pères Anjelran et de Carheil négocient la paix. — Les Anglais excitent à la débauche les Iroquois. — Les Jésuites chez les Iroquois. — Leurs souffrances. — La tribu des Abénakis française par conviction. — Les Anglais égorgent le père Rasle. — Le père du Rhu fonde une chrétienté à l'embouchure du Mississippi. — Les pères Joseph de Limoges et Dongé à la Basse-Louisiane. — Les Natchez massacrent le père du Poisson. — Les Chicacas font brûler le père Sénat. — Les Jésuites sur l'Ohio. — Les robes noires et la tribu des Otawas. — Conclusion des Missions.

On sait par quelle industrielle patience les Jésuites firent des hommes et des Chrétiens de toutes les tribus dispersées sur le bord des fleuves ou errant dans les montagnes de l'Amérique. Ils y fondèrent d'innombrables Missions; les empires les plus florissants, les continents les plus déserts, les îles les plus éloignées, tout est devenu par eux la conquête de la Croix. Il reste à examiner si, dans l'administration de tant de peuples que le dévouement catholique civilisa, le miracle s'est perpétué et si les Jésuites ont maintenu et consolidé l'œuvre de leurs prédécesseurs.

Ceux du Paraguay avaient enfin ménagé une trêve de six ans entre les indigènes et les Espagnols; cette trêve leur permettait de se reconnaître au milieu des événements. Le père André de Rada, provincial du Péron, nommé visiteur des réductions, devait rechercher les causes des dissentiments entre Don Ber-

nardin de Cardenas, évêque de l'Assomption, et la Compagnie de Jésus. Le nom de ce Missionnaire avait traversé les mers, et quand la mort le surprit quelques années après au collège impérial de Madrid, dont il était recteur, l'Espagne entière s'associa au deuil de l'institut. Rada avait épuisé ses forces dans les Missions; il consacra ses derniers jours à servir les malades dans les hospices, où une fièvre contagieuse s'était déclarée. Il succomba, le respect que ses vertus inspiraient fut si grand, que le cardinal d'Aragon, archevêque de Tolède, le conseil royal des Indes et les officiers supérieurs de l'armée, se disputèrent le dangereux honneur de le porter au tombeau. Rada parcourut en détail cette république chrétienne; le nouvel évêque de l'Assomption. Gabriel de Guillestigui, en fit autant de son côté; tous deux, mus par le même sentiment d'équité, rendirent au roi d'Espagne et au général de l'ordre un compte favorable de la situation des choses.

Peu de temps après, en 1668, le père Juan Pastor faisait une nouvelle tentative sur le Chaco. A deux reprises différentes, il avait essayé d'y répandre la Foi; les sauvages le repoussèrent; mais ces échecs ne servirent qu'à le fortifier dans son projet. Avec deux Jésuites pour toute escorte, il pénètre chez les Mataguayos. Il est accueilli sans colère; bientôt les sauvages conspirent contre ses jours. Afin de ne pas les charger d'un crime qui rendrait impossible l'introduction de l'Evangile dans leur pays, les Missionnaires se dérobent à une mort qu'ils envient. En 1671, une réduction fut commencée près d'Esteco. Les pères Altamirano et Barthelemy Diaz la gouvernèrent; mais, ce n'était pas assez d'avoir créé la réduction, il fallait la peupler, et les sauvages s'opiniâtraient

à vivre de cette vie nomade à laquelle on les appelait à renoncer. Les néophytes des réductions étaient ouvriers et soldats. Ils élevaient des villes, ils marchaient à l'avant-garde de l'armée ; ils construisaient des citadelles et des ports ; ils défendaient le drapeau que l'Espagne confiait à leur fidélité éprouvée. De ces travaux et de ces périls, les néophytes ne retiraient aucun salaire. Les Jésuites n'avaient pas voulu les habituer à vendre leur sang ou leurs bras à la patrie qui les adoptait, et au roi qui les protégeait. Le commerce, l'industrie, l'agriculture, fournissaient au delà de leurs besoins et de ceux de leurs familles ; dans la pensée des Missionnaires , il ne fallait pas donner aux Chrétiens des idées de cupidité.

Vingt années s'écoulèrent dans ces alternatives de bons et de mauvais succès ; mais , en 1683, sous le provincialat de Thomas de Baeza, les pères Diégo Ruiz et Antoine Solinas risquèrent encore une incursion dans le Chaco. Cette terre semblait se fermer à l'Évangile ; les Jésuites s'obstinaient à la féconder de leurs sueurs ; ils avaient fini par faire comprendre aux gouverneurs de Rio de la Plata et aux rois d'Espagne que la porte du Chaco ne s'ouvrirait jamais par la force ou par la crainte, et que ses habitants ne se soumettraient qu'après avoir appris à obéir par la connaissance de Dieu. Ce n'était donc pas des soldats qu'il importait de lancer dans le Chaco, mais des apôtres. Fernand de Luna et Nicolas Ulloa, l'un gouverneur et l'autre évêque de Tucuman, cédèrent à ces observations ; les deux Jésuites furent chargés de la Mission. Le 20 avril 1683, ils partent de Jujuy, accompagnés de Pédro Ortiz de Zaraté, pieux ecclésiastique aspirant à la couronne du martyr. Ils franchissent la montagne

du Chaco ; puis, dans les plaines de Ledesma, ils voient accourir à leur rencontre le Cacique des Oyatás, qui, avec sa tribu et une partie de celles de Tobas et de Tanos, s'offre pour entrer en réduction. On en établit une sous le titre de Saint-Raphaël. Quatre cents familles la composèrent ; l'hiver approchait, il allait intercepter les communications avec le Tucuman. Le père Ruiz se décide à s'y rendre pour ne pas laisser sa nouvelle colonie en proie à la famine. Il part, son retour est annoncé. Les Missionnaires et les Catéchumènes s'avancent à quelques lieues de Saint-Raphaël, afin de saluer son arrivée, lorsque, le 17 mars 1686, ils sont assaillis par une multitude de Sauvages campés dans une forêt voisine. Solinas et don Zaraté périssent sous les flèches ou sous le macanas ; leurs Néophytes partagent le même sort.

La trahison des Tobas et des Mocobis n'intimida point les Jésuites. Ils se savaient destinés à toutes les perfidies et à tous les supplices ; ils n'en continuaient pas moins leur apostolat. Pour les préserver de ces embûches, le roi d'Espagne veut en vain les faire escorter par ses troupes ; les Missionnaires sentent que la force est inutile. Elle exaspérera les Sauvages, que le Christianisme effraie encore moins que la servitude. Ceux qui ont apprécié le dévouement des pères ne sont pas éloignés d'embrasser leur croyance ; mais comme les plus opiniâtres, ils ne veulent pas que le prêtre catholique vienne à eux sous la protection des Espagnols.

Une cité a été fondée dans la vallée de Tarija, dont elle prend le nom ; par la province des Charcas et par celle des Chiriguanes, elle fournit un moyen d'entrer dans le Chaco. En 1690, le Père Ruiz institue un collège à Tarija ; cette maison doit être

le point de départ, le centre et la retraite des Jésuites qui entreprendront de porter la foi dans le Chaco. Le marquis del Valle Toxo et dona Clémentia Bermudez, son épouse, consacrent leur fortune à cet établissement, dont le Père Joseph de Arcé est nommé supérieur. De Arcé crée une réduction sur le Guapay; mais les progrès de la Compagnie renouvelaient les craintes des marchands d'esclaves. L'avidité des uns s'efforçait de nuire au zèle des autres. Chaque jour elle élevait des conflits; elle cherchait par de sourdes manœuvres à calomnier, même auprès des Indiens, la Religion et les Jésuites qui les affranchissaient.

A travers ces difficultés renaissantes, les Pères de Arcé, Centeno, Hervas, de Zéa, Philippe Suarez, Fideli et Denis d'Avila maintiennent leur œuvre. Les Chiquites sont attaqués par les Mamelus; de Arcé est éloigné de la réduction, et les Néophytes ne combattront que sous ses yeux. Pour qu'ils puissent triompher de leurs ennemis, ils implorent la bénédiction de celui qui les a faits chrétiens; Arcé accourt, et les Chiquites sont vainqueurs. Ce succès, qui date de l'année 1694, donna un rapide développement aux réductions. De 1695 à 1707, il s'en forma quatre qui prospérèrent et qui bientôt n'eurent rien à envier à celles des Guaranis. Les Chiquites habitaient les rives du Guapay et du Parapiti, qui, sous le nom de Rio de la Madera, se jettent dans le fleuve des Amazones. Sur cette terre peu féconde, et où les variations de la température enfantent chaque année des maladies pestilentielles, il n'existe pour tout remède qu'un fanatisme déplorable. Ces Indiens se persuadent que la femme est la cause de tous leurs maux. Au premier signe de

douleur, ils peuvent faire mourir leur mère, leur épouse, leur fille ou toute autre femme qu'ils indiquent au Cacique. En dehors de cette croyance, les Chiquites ne sont ni cruels, ni sanguinaires; mais ils n'ont aucune idée de la famille, aucune trace de la loi naturelle. Quand la lune, qu'ils appellent leur mère, s'éclipsait ou se couvrait de nuages, rouges ils s'imaginaient que des cochons, à force de la mordre, la mettaient tout en sang. Pour la délivrer, ils lançaient des flèches en l'air jusqu'au moment où elle reprenait son éclat. Les Jésuites triomphèrent peu à peu de ces instincts mauvais ou superstitieux; ils assouplirent ces caractères de sauvages, qu'une ivresse presque continue abrutissait.

La guerre de la succession s'était ouverte en Espagne. La France d'un côté, l'Allemagne et l'Angleterre de l'autre, se disputaient le trône de la Péninsule. Les Jésuites avaient pris parti pour le petit-fils de Louis XIV; comme le grand roi, ils désiraient qu'il n'y eût plus de Pyrénées. La colonie du Paraguay fournissait au roi catholique des soldats dont le courage et la subordination étaient appréciés; elle pouvait offrir, dans les circonstances, un bon ou un mauvais exemple. De ces provinces dépendait peut-être l'avenir de l'Amérique espagnole; les Anglais inspirèrent aux Autrichiens la pensée de séduire le dévouement des Catéchumènes. Rien n'était possible par les Jésuites, on choisit des Trinitaires engagés sous le drapeau de l'Archiduc pour détacher les naturels du Paraguay de leur obéissance au roi et aux pères. Le 5 mars 1703, Philippe V donna lui-même avis de ce complot.

« Vénérable et dévot Père provincial de la Compagnie de Jésus dans la province de Rio de la Plata,

écrit le roi. j'ai appris qu'un des plans de mes ennemis est d'envoyer dans votre province des religieux espagnols, sous prétexte d'assurer les naturels du pays qu'ils seront maintenus dans l'exercice de notre sainte Religion catholique, mais, en effet, pour jeter le trouble dans ces possessions par les discours qu'on leur tiendra en faveur de l'Empereur. J'ai même su depuis peu qu'il y a actuellement à Londres deux religieux trinitaires, dont l'un est Castillan et l'autre Allemand, qui doivent passer dans ces provinces, et, s'ils peuvent s'y introduire secrètement, reprendre l'habit de leur Ordre. Ils sont chargés de plusieurs milliers d'un manifeste imprimé au nom de l'Empereur, qu'ils doivent appuyer par leurs discours en public et en particulier, afin de tenter la fidélité de mes vassaux. Ils se prétendent Missionnaires apostoliques, ce qu'ils ne sont point. On a eu aussi des nouvelles qu'il se trouve à Londres deux séculiers qu'on dit devoir pareillement passer au Paraguay, dont l'un a été secrétaire du comte d'Harrach, ci-devant ambassadeur de l'Empereur dans cette cour. Pour prévenir les choses préjudiciables au service de Dieu et au mien, et à la tranquillité de mes vassaux, qu'occasionnerait l'introduction d'étrangers ennemis de cette couronne, j'ai résolu de vous écrire la présente, par laquelle je vous prie et vous enjoins, si quelques religieux espagnols ou étrangers, ou d'autres personnes, de quelque état et qualité qu'elles soient, donnent lieu à des soupçons, de les en faire sortir et embarquer pour l'Espagne, requérant les supérieurs des réguliers d'exécuter la même chose. »

Les Jésuites du Paraguay n'avaient point à se mêler d'intrigues politiques; mais celui que la mé-

tropole avait reconnu pour Souverain faisait appel à leur fidélité, ils acceptèrent le nouveau devoir qui leur était imposé. Par une précaution dont la couronne sentait l'importance, ils avaient isolé leurs Néophytes de tout contact avec les étrangers; la démarche du roi ne pouvait que les fortifier dans leur idée première. Les indigènes étaient heureux, les Jésuites se gardèrent bien de leur apprendre les discordes dont la mère-patrie était le théâtre; ils se contentèrent de leur recommander une surveillance plus active. La guerre d'Espagne passa au-dessus de leurs têtes sans qu'ils connussent même de nom les princes qui se disputaient le sceptre, Charles II avait eu pour successeur Philippe V, ils n'avaient pas besoin d'en savoir davantage; leur félicité ne fut troublée par aucune commotion.

Cependant le père Cavallero arrivait chez les Puraxis. Il les gagna promptement à la civilisation; puis comme si le repos fatiguait son ardeur, le Jésuite prend la résolution de pénétrer sur le territoire des Manacicas. Il y a des périls à braver, une mort presque certaine à affronter, Cavallero a foi dans le Dieu qui le soutient; malgré les prières des Puraxis, il tente le voyage. Les Manacicas le reçoivent avec respect; il leur annonce l'Evangile, et de là il s'avance vers les Sibacas Le Missionnaire les fait Chrétiens; emporté par son impétuosité, il ose se présenter devant les Quiriquicas, les ennemis les plus acharnés de ses Néophytes, son voyage est un triomphe pour la croix. On le menace souvent de mort, on essaie de le faire tomber dans quelque embuscade; sa prudence et la protection du Ciel le préservent de tout péril. Il avait répandu le Christianisme au milieu des populations sauvages; il s'ef-

force d'en inspirer une connaissance première aux Jurucarez, aux Suburacas, aux Arupurocas et aux Bahocas: il y parvient.

Le besoin de former d'autres réductions se faisait sentir. L'autorité espagnole s'était d'abord opposée à cet accroissement de la Foi, parce que, aux yeux des négociants, plus les Chrétiens se multipliaient, plus les esclaves devenaient rares; mais enfin la crainte des Jésuites ne tourmentait plus ses rêves. Elle voyait qu'ils n'avaient pas détourné de l'obéissance ces populations qu'un mot de leur bouche poussait aussi facilement à la fidélité qu'à la révolte. Les Jésuites étaient les plus fidèles serviteurs de la monarchie, le vice-roi de Tucumam songe à leur créer des résidences chez les Ojatas et chez les Lulles. Les pères Machoni et de Yegros furent choisis. Comme la plupart des Indiens, les Lulles s'imaginaient que le baptême était un poison. Ce préjugé s'enracina si fortement dans leur esprit, qu'ils ne virent d'abord dans les Missionnaires que des assassins. En 1712, après des efforts de tous les instants, les deux jésuites, qui avaient capté leur confiance par une aménité sans exemple, purent faire descendre sur ce peuple les lumières de la Foi. Ce peuple se montra docile à leurs leçons.

Machoni et Yegros avaient apprivoisé les Lulles; Cavallero, exténué de lassitude, poursuivait son apostolat. De bourgade en bourgade et de Mission en Mission, il arrivait sur le territoire des Puizocas. Le 17 septembre 1711, il expire avec ses compagnons sous les coups de leurs macanas. Ce premier martyr n'était que le prélude de beaucoup d'autres. Le père de Zéa prêchait le Christianisme aux Quiez, tandis que Yegros et le frère Albert Roméro s'occu-

paient de convertir les Zamucos. Tout à coup ces derniers changent de disposition : hier ils paraissaient pleins de bonne volonté, aujourd'hui ils sont en révolte ouverte contre les Missionnaires. Les Missionnaires n'avaient pour eux que la force morale, le frère Roméro et douze Néophytes sont massacrés. Vers la même époque, en 1717, les pères de Arcé, de Blende, Sylva et Maco périssent sous le fer des Payaguas. Le sang des Jésuites pouvait monter à la tête des Catéchumènes non encore formés, on leur cachait ces meurtres, pour ne pas leur faire naître l'idée d'en commettre d'autres ; on les accoutumait peu à peu au travail, mais la paresse native du sauvage ne se prêtait point à des labeurs dont il ne comprenait pas le but. Les pères Yegros, Machoni et Montigo se firent laboureurs pour leur offrir l'exemple. Les Zamucos, après avoir tué le frère Roméro, avaient pris la fuite ; ils se croyaient à l'abri des vengeances du ciel et de la prédication des Jésuites. Les pères d'Aguilar et Castaneres ne consentent pas à laisser cette désertion impunie. Ils savent que, dans ces natures légères, le souvenir du crime s'efface aussi vite que la trace du sang, et que, par une volonté plus tenace que leur insouciance, on parvient toujours à les dominer. d'Aguilar et Castaneres ont, ainsi que tous les Jésuites, fait cette expérience. Les Zamucos se vantent d'être pour jamais délivrés des Pères, au moment même ils en voient deux s'introduire sous leurs tentes. Entraînés par leur douceur, ils les suivent à la réduction de Saint-Raphaël, où ils reprirent avec bonheur les exercices des Cathécumènes.

Ce n'était plus de la part des Indiens, en guerre avec la civilisation, que les Jésuites avaient à redou-

ter de nouveaux désastres. Ces massacres partiels ne modifiaient point le plan tracé ; le trépas de quelques-uns n'arrêtait point l'essor imprimé aux autres. Les réductions s'organisaient, et, sous la main des Pères, elles arrivaient à un haut degré de prospérité morale et matérielle. Néanmoins des événements politiques, des rivalités de personnes avaient apporté le trouble dans ces provinces jusqu'alors si paisibles. Don Diégo de Los Reyes était gouverneur du Paraguay. Sa naissance ne répondait pas à la dignité dont le monarque l'honorait ; il crut que par l'indulgence et par l'équité, il désarmerait l'opposition. Il voulut être juste, il prit le parti du faible et de l'opprimé. Il froissait ainsi des cupidités, il dérangeait des calculs que les missionnaires avaient souvent comprimés. Il osait faire emprisonner ceux qui cherchaient à affaiblir son pouvoir ou à dénaturer ses intentions, Los Reyes n'avait que sa conscience pour lui ; tous les Européens lui étaient hostiles ; la haine fit si rapidement marcher les choses, que le gouverneur se vit accusé, et qu'un membre de l'Audience royale de Charcas fut envoyé à l'Assomption pour informer. Il se nommait don Joseph de Antequera. Impétueux, dévoré d'ambition, toujours prêt à seconder une intrigue ou à l'ourdir, Antequera était aussi insatiable de fortune que d'autorité. De magistrat instructeur, il se fit juge ; de juge, il s'improvisa gouverneur à la place de sa victime. Don Joseph avait été élevé par les Jésuites de la Plata et de Lima ; mais il n'ignorait point que ses iniquités et son usurpation évoqueraient peu d'approbateurs dans la Compagnie ; il savait même que Los Reyes s'était retiré sur le Parana, afin de se mettre en rapport, soit avec les Jésuites, soit avec

les Réductions; il vint camper au delà du Tabiquari. Les missionnaires virent une provocation dans cette démarche; toutefois; ils se gardèrent bien de témoigner de l'inquiétude, et, pour ne pas engager une lutte funeste, ils écrivirent à Antequera de prévenir ce malheur par une retraite volontaire. Le gouverneur, dont les pouvoirs n'étaient pas réguliers, craignit que les Néophytes ne prissent fait et cause en faveur de la loi violée. Les pères François de Roblez et Antoine de Ribera conduisirent à son camp les alcades et les officiers des réductions; ils lui déclarèrent qu'aucun mouvement militaire ne se ferait sans un ordre exprès du roi.

Tranquille de ce côté, don Joseph s'occupe de réaliser ses plans. Il espère n'avoir rien à redouter des néophytes; il va, pour donner plus de consistance à son projet, bannir de l'Assomption tous les pères de la Société de Jésus. De là, il prétend occuper les Réductions, et peut-être s'en déclarer le chef, après les avoir soustraites à la couronne d'Espagne. Par ce qui se passait à l'Assomption, les missionnaires comprirent quels étaient les desseins d'Antequera; ils résolurent de déjouer ses intrigues. Ce magistrat avait apporté la guerre civile, elle éclatait; Antequera la commence en calomniant les Jésuites. Il s' imagine qu'il doit les perdre, s'il veut triompher; il n'épargne rien pour arriver à son but. Mais les Jésuites avaient eu le temps de se prémunir contre une pareille agression; les catéchumènes leur étaient aussi dévoués qu'au roi d'Espagne, et déjà le parti d'Antequera allait en s'affaiblissant; car chacun s'avouait que le conseil royal des Indes ne tolérerait jamais de semblables abus.

Antequera se vit peu à peu abandonné par l'armée

qu'il avait recrutée ; sa voix prêcha la révolte, il succomba cependant ; mais, à l'aspect de l'échafaud qui l'attend, cet homme, jusqu'alors si fier, n'ose pas rester sans amis, sans consolateurs ; il a persécuté les Jésuites, il les appelle dans sa prison. Les pères Thomas Caverio et Manuel de Galezan se rendent à sa prière ; il se jette à leurs genoux, il témoigne un vif repentir des crimes que l'ambition lui fit commettre ; il demande même à s'entretenir avec plusieurs de ses anciens professeurs ou de ses condisciples, membres de la Société de Jésus. Cette réparation n'arrêtait point le mal que tant de passions mises en jeu enfantèrent. On avait abandonné le traître qui levait l'étendard de la rébellion ; on plaignit, on admira le prétendu martyr de la liberté. Antequera avait rêvé qu'il travaillait à l'affranchissement du Paraguay ; ses complices ou ses dupes ne pouvaient excuser leur lâcheté ou se faire pardonner leur désertion qu'en se disant victimes des Jésuites. Les exécutions d'Antequera et de Juan de Mena, alguazil-major, réchauffèrent le parti qu'ils avaient formé. Ce fut le 5 juillet 1751 qu'Antequera expia ses fautes par une mort tragique. Un mois après, la junta rebelle de l'Assomption proscrivit encore les disciples de Loyola, et l'évêque don Joseph Paloz écrivait au père Jérôme Herran, provincial du Paraguay :

« Voici, mon Révérend Père, le plus malheureux jour de ma vie, et je regarde comme un miracle qu'il n'en ait point été le dernier. Je devais mourir de l'excès de ma douleur à la vue de mes très-chers Frères et de mes respectables Pères chassés par la Commune, dont je n'ai pu vaincre l'opiniâtreté par trois monitions consécutives de l'excommunication

portée par la bulle *In cœna Domini*, et qui ont été faites à tous ceux qui conseillèrent, favorisèrent ou exécutèrent un crime si énorme, par l'interdit général et personnel que j'ai jeté sur la ville et sur toute la province, quoique l'on ait mis des soldats à la tour de ma cathédrale, et défendu, sous peine de la vie, de sonner les cloches. Au premier avis que j'eus de leur dessein, je fis avertir le Père recteur de fermer les portes du collège, mais ces sacrilèges les ont enfoncées et rompues à coups de hache. J'étais moi-même investi de soldats dans ma maison, sans avoir la liberté de me montrer à la porte, et j'aurais exposé mon caractère, si j'avais voulu suivre mon penchant, qui était d'accompagner mes chers Pères, de secouer la poussière de mes sandales et de laisser pour toujours ces excommuniés.

L'autorité royale était méconnue comme celle de l'Eglise; l'insurrection allait faire de rapides progrès. Le vice-roi du Pérou, marquis de Castel-Fuerte, convoque les principaux officiers de la couronne, et, le 24 juin 1752, le conseil prend la détermination de repousser la force par la force. Pour réaliser ce plan, des soldats braves et fidèles étaient nécessaires; le conseil s'adresse aux Jésuites des réductions; on lit dans son rapport : « Lecture faite de différentes pièces et papiers concernant les troubles de la province du Paraguay; après de mûres délibérations sur l'importance des événements, il a été résolu de prier Son Excellence d'enjoindre au Père provincial de la Compagnie de Jésus au Paraguay ou, en son absence, à celui qui gouverne les missions de ladite province du Paraguay, de fournir promptement au seigneur don Bruno Maurice de Zavala ou à don Augustin de Ruiloba, gouverneur du Paraguay, le

nombre d'Indiens Tapès et des autres peuplades, bien armés, qu'ils demanderont pour contraindre les rebelles à rentrer dans l'obéissance qu'ils doivent à Sa Majesté. »

Les Espagnols et les naturels du pays s'insurgeaient contre la métropole ; le pouvoir ne trouvait d'autres moyens pour les dompter que de faire appel aux néophytes. Le père d'Aguilar, supérieur des réductions du Parana, se mit à la tête de sept mille Chrétiens ; le provincial ordonna de faire prendre les armes à toute la population. La révolte fut comprimée ; mais cette victoire du bon droit leur coûta cher. Le service militaire les avait tenus éloignés de leurs travaux habituels, et la famine, traînant à sa suite toutes les maladies contagieuses, ne tarda pas à sévir dans les réductions.

Tandis que le gouverneur du Paraguay rétablissait dans les villes et dans les campagnes l'autorité dont tant de commotions successives avaient ébranlé la base, les Guaycurus et les Mocobis mettent à profit les discordes du Paraguay ; ils portent le ravage jusqu'au sein de la capitale. Il ne fallait plus combattre les séditiens, mais les préserver des désastres d'une invasion. Le gouverneur a recours aux milices des catéchumènes ; les Jésuites leur annoncent qu'ils doivent marcher à la défense de leurs frères épuisés par des luttes intestines ; ces Chrétiens se dévouent encore au salut de tous. Ils repoussent les Guaycurus, ils battent les Mocobis, et, partout vainqueurs, ils rentrent sous la conduite des Pères dans les paroisses d'où ils ne sortaient que pour défendre la religion et la patrie commune.

Ces guerres, nées à la suite d'une révolution, n'avaient point comprimé l'élan des Missionnaires. La

couronne d'Espagne sentit enfin que ce serait dans les Réductions qu'elle trouverait ses plus fidèles sujets; elle excita les Pères à entreprendre de nouvelles courses. Pour accroître l'industrie des Néophytes et les ressources de la Mission, Philippe décida même qu'à l'avenir le général de l'Ordre aurait la faculté d'envoyer au Paraguay un certain nombre de jésuites non espagnols. La ville de Tarija était plus que jamais exposée aux insultes des Chiriguanes; le vice-roi projette de la délivrer en soumettant ces tribus, qui lui permettraient ainsi de s'étendre dans le Chaco. L'intervention apostolique était plus efficace que les armées; le vice-roi demande au père Harran des ouvriers pour défricher cette terre. Julien de Lizardi, Ignace Chomé et Joseph Pons furent désignés. Ils arrivent à Tarija, ils apprennent que la guerre est déclarée et que, comme condition de paix, on imposera aux vaincus la Mission des Jésuites. Ce n'était ni par le fer ni par la violence qu'ils espéraient civiliser ces tribus, mais par la charité. Le père Lizardi et ses collègues refusent de s'associer à un pareil dessein. Une réduction abandonnée existait non loin de la ville; afin de la peupler, ils se mettent à la poursuite des Sauvages; ils franchissent les montagnes, ils s'enfoncent dans l'épaisseur des forêts, ils traversent des fleuves inconnus, ils bravent les intempéries des saisons. Tant de périls ne sont pas couronnés de succès : les Indiens fuient toujours devant eux, quelquefois même, pour ralentir leur marche, ils les trompent par de faux semblants de piété. Leur santé était altérée, mais le courage les soutenait encore. Cependant les Néophytes de la Conception s'inquiétaient de la turbulence des Chiriguanes, leurs voisins; le père Lizardi reçut ordre de venir les proté-

ger. Le 15 mai 1735, il est averti que les tribus de la vallée d'Ingré se disposent à attaquer ses réductions. Chaque jour elles répandaient de perfides avis pour lasser la vigilance des Chrétiens. Lizardi ne prend aucune précaution, il monte à l'autel, et, tandis qu'il célèbre les saints mystères, une troupe de Chiriguanes fond sur la bourgade. Le peuple s'enfuit, et le jésuite est traîné en captivité. Les violences et le froid ont bientôt épuisé ses forces ; les naturels s'aperçoivent que la mort va saisir leur victime, ils dépouillent le Père de ses vêtements, ils le placent sur un rocher, et il sert ainsi de but à leurs flèches. Il expira le 17 mai 1735, à l'âge de trente-neuf ans. Lorsque, le 7 juin, les Néophytes, de retour à la Conception, voulurent connaître le sort de Lizardi, ils trouvèrent le cadavre à moitié dévoré par les oiseaux de proie. Le bréviaire du martyr était ouvert à l'office des morts, et un abrégé de l'Institut reposait à côté de son crucifix. On eût dit qu'à sa dernière heure Lizardi avait essayé de réciter sur lui-même les prières d'agonie, et qu'en périssant d'une manière si déplorable, il avait cherché à s'entourer de toutes les images, de tous les souvenirs chers à son cœur de chrétien et de jésuite.

Le père Pons restait seul ; il rassemble, il conserve les débris de la Réduction, et le père Chomé se dirige vers la tribu des Chicas. Ces désastres ne ralentissaient point le mouvement imprimé. Les Zamucos avaient, en 1723, massacré un missionnaire ; d'autres accourent pour continuer l'œuvre que la mort seule interrompra. Le père Hervas expire dans les labeurs du voyage ; Castanerez, son compagnon, apprivoise les Zamucos. De là, il passe à Saint Joseph des Chiquites ; puis, sans se laisser arrêter par le danger, il

s'avance vers le pays des Zaticnos ; il est repoussé par la force. Les Jésuites ne se rebutaient jamais ; depuis longtemps ils nourrissaient l'idée de trouver un point de communication entre les provinces de ce continent. Les uns le demandaient aux fleuves, les autres aux montagnes ; ils en étudiaient le cours ou les pentes avec une sagacité toute géographique ; mais ce but d'utilité ne les détournait pas de leur principal office. Au Paraguay, ils étaient apôtres avant de songer à se révéler hommes de science. L'autorité qu'ils avaient créée à l'Espagne devenait pour elle tantôt un sujet de joie, tantôt une occasion d'alarmes, selon les circonstances. L'isolement dans lequel les Pères maintenaient les Néophytes faisait concevoir des soupçons que l'on transformait promptement en réalité. On avait déjà vu plusieurs prélats et des gouverneurs du Paraguay manifester quelques craintes sur l'influence exercée par les Jésuites. On les disait maîtres absolus des Catéchumènes ; ce fut en s'appuyant sur cette omnipotence et sur le mode de paiement adopté par les réductions tributaires de la couronne, que don Martin de Barua sut provoquer à Madrid de sérieuses inquiétudes. Le père Gaspard Rodero répondit à cette attaque, que le conseil des Indes hésitait à prendre en considération ; en 1757, le père d'Aguilar adressa au roi un mémoire justificatif. Les faits avaient été tellement dénaturés, que le conseil refusa de s'associer à des haines personnelles ou aux méfiances tendant à compromettre l'avenir du pays. Six ans plus tard, en 1763, après avoir fait examiner en détail les moyens d'action des missionnaires, leur système d'enseignement, et la grave question de l'isolement complet des néophytes, Philippe V approuva tout ce qui se faisait au Paraguay.

Au milieu des intrigues dont ils étaient l'occasion à Madrid, les Jésuites ne se laissaient point endormir par le succès. Ils avaient tout créé : le sauvage était devenu homme ; mais il fallait que chaque génération de Pères apportât son tribut à l'Évangile. Ils avaient fondé trente réductions ; ils les entretenaient dans la piété par des retraites, dans l'amour du travail par des récompenses. Leurs collèges prospéraient ; néanmoins il restait encore des peuplades à émanciper. La lumière commençait à pénétrer par le spectacle même des vertus et du bonheur régnant dans les bourgades chrétiennes. Quelques Mocobis ont visité le collège de Corrientes ; ils demandent que trois ou quatre pères les accompagnent au pays des Albipones, qui ont si longtemps résisté à l'armée espagnole. Les Jésuites, conduits par Castanerez, se mettent en marche avec eux ; ils parviennent à les former en réduction. Les Mataguyos font la même prière, Castanerez part, en 1744, pour se rendre à leur vœu. A peine a-t-il mis le pied sur le sol, qu'il tombe victime de sa confiance.

Les Tobatines avaient disparu de la réduction de Sainte-Foi ; depuis dix ans, ils erraient sans laisser de vestiges de leur passage à travers le désert. Le père Yegros s'était mis à leur poursuite ; après onze ans de courses, il rejoignit enfin ces familles nomades. Elles s'obstinaient à ne pas rentrer dans leur ancienne réduction, il s'établit au milieu d'un peuple aussi inconstant. D'autres missionnaires accoururent à son aide ; ils commencent à faire goûter les premiers fruits de la civilisation aux Tobatines. Dans la même année, le père Herrera entra chez les Guenoas ; d'autres jésuites s'ouvraient les terres magellaniques. Les Pampas et les montagnards Tuel-

chès, habitants de la Patagonie, ont pris les idées du monde à rebours. Tout est bizarre dans leur culte ainsi que dans leurs mœurs ; ce sont les enfants qui commandent et les pères qui obéissent. Du reste, aimant la paresse avec volupté, adonnés à toutes les débauches, ils sont joueurs comme les Espagnols, avides comme les Anglais ; la croyance à l'immortalité de l'âme est la seule trace de religion naturelle qui ne se soit pas effacée sous tant de siècles d'abrutissement. Les Jésuites s'occupent d'abord de vaincre leur insatiable besoin de locomotion ; ils adoucissent peu à peu leur barbarie, ils combattent avec de douces paroles leur vicieux naturel, ils leur enseignent l'art de faire produire la terre, ils les gagnent au christianisme avant même de leur avoir révélé tous les avantages de la civilisation. A cette nouvelle conquête de la Foi, Philippe V adopte des mesures pour développer un pareil germe de richesses.

Il veut que d'autres pères partent sur une frégate de l'Etat commandée par Joachim d'Olivarès. Joseph de Quiroga, l'un des marins les plus distingués d'Espagne avant d'entrer dans la Compagnie de Jésus, Mathias Strobl et Cardiel prennent passage sur *le Saint-Antoine*. Quiroga est chargé d'une double mission : comme navigateur, il doit explorer ces parages et y chercher quelque baie où les vaisseaux pourront relâcher ; comme jésuite, il tentera de créer des réductions. Le travail et les obstacles ne manquèrent pas aux pères Quiroga, Strobl et Cardiel ; mais, après mille dangers, ils se virent contraints de renoncer à leur entreprise. Une grande partie de la Patagonie refusa le bienfait de l'Évangile.

Les Jésuites étaient parvenus à former une nation de toutes ces tribus inconnues les unes aux autres :

ils en avaient fait un peuple de frères ; mais, au fond des déserts, à la crête des montagnes, dans les marais ou sur les rives des fleuves encore ignorés, il existait d'autres sauvages à qui la Foi n'avait point été portée. Les réductions du Paraguay jouissaient d'un bonheur si constant que les successeurs de saint François-Xavier songèrent à pénétrer jusqu'au cœur d'une région où des souffrances de toute nature semblaient défier leur passion du salut des âmes. La république chrétienne du Paraguay était pour tous un modèle. Là ils avaient su rendre agréable à des êtres abrutis le joug de l'obéissance, du travail et de la famille. L'Amérique méridionale vit de nouveaux pères de l'Institut marcher à la découverte de nouvelles peuplades. On leur disait qu'elles étaient encore plus sanguinaires, plus dissolues que celles dont ils avaient comprimé les instincts : ces récits furent pour eux un stimulant. On les entretenait surtout avec effroi de la nation des Moxes, assemblage de différentes tribus, vivant sous la zone torride, sans lois, sans gouvernement, sans religion. La justice pour eux, c'est la vengeance individuelle, la vengeance qu'ils trouvent dans des breuvages empoisonnés ou au bout de leurs flèches. Depuis un siècle et demi les Jésuites avaient en vain essayé de s'ouvrir cette terre désolée. Le père Cyprien Baraze fut plus heureux. Il part de Lima en 1675 avec le père del Castillo ; sur une frêle embarcation, ils s'efforcent de remonter le Guapay. Après douze jours de navigation, ils arrivent à cette tribu. Son climat, sa langue, sa stupide férocité, tout devenait obstacle pour les Jésuites. Le père Baraze cherche à en triompher par la patience ; ses soins furent inutiles. La fièvre qui l'avait saisi à son entrée dans le pays redoubla d'in-

tensité. Les supérieurs le rappelèrent à Santa-Cruz, mais là cet homme, qui ne songeait qu'à ses sauvages, conçut un projet plus extraordinaire : il apprit le métier de tisserand afin de leur enseigner à faire la toile; et, tout joyeux, il retourna dans leur contrée. A force de prévenances et de soumission à leurs désirs, il commença une chrétienté; puis, quand les Moxes eurent savouré les premiers fruits de la civilisation, Baraze confia ce peuple de néophytes à des missionnaires de la Compagnie, et il s'élança vers des périls plus certains. Sans guide, sans direction, il parcourut les montagnes et les forêts. Enfin il découvrit des créatures humaines encore plus dépravées, et qui nourrissaient les unes contre les autres des haines implacables. Sa vertu essaya de dompter les colères passées dans le sang : on le vit s'asseoir parmi ces barbares, se mêler à leurs entretiens, se conformer à leurs moindres mouvements et imiter leurs gestes les plus ridicules. Il dormit sous leur tente, il se nourrit de leurs mets repoussants, il se fit sauvage pour leur complaire.

Comme la plupart des jésuites destinés aux missions, il avait étudié la médecine et la chirurgie. Il s'improvisa leur garde-malade, il lava, il pansa leurs plaies; il les veilla pendant le jour, durant la nuit il s'associa à leur insomnie. Cette inexplicable charité étonna d'abord les naturels; bientôt elle leur apprit à honorer le Dieu qui inspirait de pareils sacrifices. Ils s'avouèrent vaincus sans combat. Ils étaient dispersés, Baraze les réunit dans une bourgade qu'il appela Sainte-Trinité. Le jésuite avait le don de convaincre : il instruisit peu à peu ces esprits grossiers. Le père les avaient trouvés sans industrie, sans mœurs, même sans chef : il se fit pour eux législateur et ouvrier. Afin de les empêcher de retourner à leur vie errante,

il leur imposa des caciques ; il leur enseigna les arts les plus nécessaires , l'agriculture et la maçonnerie. Le pays était stérile : il offrit à ses enfants des taureaux et des vaches , que lui-même allait acheter à Santa-Cruz. Ils n'avaient aucune notion d'un temple ou d'une maison : Baraze se constitua architecte. Il bâtit deux églises ; après avoir disposé ces malheureux à apprécier le prix de la vie, il les plaça sous la garde de quelques autres jésuites , et il reprit sa course. De peuplade en peuplade, de danger en danger, le père Cyprien, toujours infatigable , toujours prêt à vaincre par la douceur, arriva chez les Guarayus , peuples si sauvages qu'ils allaient à la chasse des hommes, et qu'ils dévoraient leur proie à mesure que la faim les pressait. Les Guarayus renoncèrent à cet horrible plaisir, devenu un besoin. De là le missionnaire se rendit chez les Tapacures et chez les Baures.

Jusqu'alors la route du Pérou au pays des Moxes, centre de sa mission, avait été aussi longue que difficile. L'enfant de Loyola acceptait bien pour lui toutes ces souffrances ; mais il espérait les diminuer pour les autres. Il visita les montagnes, il s'enfonça dans des marais pestilentiels, bravant à tête nue les ardeurs du soleil de la zone torride et les morsures des mosquites. Enfin il découvrit le sentier qui devait résoudre son problème géographique. Quand il l'eut indiqué, il entrevit le pays des Amazones, et il retourna chez les Baures. Il se trouvait en présence d'une terre plus fertile et d'hommes dont les vices se rapprochaient davantage de la civilisation. Le 16 septembre 1702 les Baures lui firent expier sa confiance : ils le massacrèrent. Baraze succombait après vingt-sept ans d'apostolat ; mais il laissait dans l'Or-

dre de nombreux imitateurs et dans les Moxes un peuple si admirablement disposé que les missionnaires n'eurent plus qu'à semer pour recueillir d'abondantes moissons de Chrétiens. L'œuvre du père Baraze prospéra avec tant de rapidité que peu après sa mort elle offrait le même tableau de bonheur isolé et de concorde que les réductions du Paraguay. Nycl, un des jésuites qui la dirigeaient, écrivait alors au père Jean Dez :

« Nos Pères, au nombre de trente, y ont formé quinze à seize bourgades, toutes bien alignées. On assigne à chaque famille une portion de terre qu'elle doit cultiver. Il y a des biens communs destinés à l'Eglise et à l'hôpital. Au commencement de chaque année on choisit des juges et des magistrats. Chaque faute a sa punition. Deux de nos Pères habitent chaque bourgade. On est plein pour eux de déférence; eux, de leur côté, ne s'épargnent pas. Rien de plus beau que les cérémonies religieuses. Chaque église, proprement bâtie, a sa musique. Tous nos Indiens en sont enchantés. Ils les ont embellies eux-mêmes de petits ouvrages de peinture et de sculpture; ce qui, joint aux aumônes de quelques pieuses personnes, fait que nous pouvons encore assez embellir ces temples, objets d'admiration pour nos bons néophytes. Pour remédier à la diversité des langues parmi ces Infidèles, on a choisi parmi elles la plus générale et la plus aisée, et on en fait la langue de ce peuple, qui est obligé de l'apprendre. On en a composé une grammaire, qu'on étudie dans les écoles. Le supérieur de la Mission a choisi la bourgade centre de la peuplade pour sa résidence. C'est là qu'est la bibliothèque, la pharmacie commune; c'est là aussi le lieu de retraite pour les missionnaires eux-mêmes. »

L'Amérique méridionale était le théâtre privilégié des Jésuites espagnols et portugais comme l'Amérique septentrionale fut celui des français. Les réductions établies chez les Guaranis, chez les Chiquites et chez les Moxes atteignaient leur apogée. Dans le même temps les rives du Maragnon ou fleuve des Amazones (1) se couvraient de néophytes. Ce ne fut pas sans de longues souffrances et sans des calamités de toute espèce que les Jésuites purent faire pénétrer la lumière de l'Évangile au cœur de ces populations. Ils n'eurent pas seulement à combattre l'ignorance des uns, l'abrutissement des autres, la férocité de tous; il vint un jour où le protestantisme se rua sur la chrétienté nouvelle. le 24 novembre 1641 les Hollandais s'emparèrent de l'île et de la ville de Maragnon; leur premier soin fut de détruire partout les signes du catholicisme. A la vue du péril qui menace la Foi, les pères de Couto et Benoit Amodei ne consultant que leur courage, excitent les Portugais et les indigènes à secouer le joug. Ils prêchent l'insurrection: ils se mettent à sa tête. Le 20 février 1644 elle éclate sur tous les points. Les Hollandais sont chassés de la colonie naissante. Pour conserver le souvenir de ce service rendu à la Religion et à la monarchie, le gouverneur; Texeira de Mello, déclare, par un acte public du 14 mars 1647, que le succès de l'entreprise est entièrement dû aux deux missionnaires. Ils sortaient d'arracher le Maragnon aux mains de l'hérésie: ils demandent à la fa-

(1) Dans la plupart des relations conservées aux archives du Gesù, ce fleuve et le pays qu'il arrose s'appellent le Maragnon. Quelques géographes, et Malte-Brun entre autres, le nomment le Marañon, d'autres Maranhao. Nous avons cru devoir lui laisser son ancienne dénomination.

mille de Bragançe de récompenser leur dévouement. En 1609 les pères de l'Institut ont obtenu l'abolition de l'esclavage au Brésil, ils sollicitent le même bienfait pour le Maragnon. Au commencement de l'année 1652 le roi de Portugal accède au vœu d'humanité qu'ils font entendre du fond de ces contrées. Mais la liberté consacrée en principe était la ruine des négociants : de même qu'au Mexique, au Pérou et au Brésil, ils accusent les Jésuites d'usurper le pouvoir au détriment de la métropole. La calomnie s'organise. On menace leurs jours; et, à l'instant où le père Antoine Vieira débarque sur la rive du Maragnon, l'émeute l'accueille avec des cris de rage: elle réclame sa tête.

Vieira, l'orateur, le jurisconsulte, le diplomate du Portugal, possédait la confiance du roi et l'estime des souverains étrangers: il pouvait vivre heureux au milieu des enivrements de la gloire. Il abandonne tout cela pour s'élancer dans la carrière des missions. Celle du Maragnon offre les plus grands obstacles: c'est celle-là qu'il choisit; et, malgré les prières du roi, il part de Lisbonne le 16 janvier 1653. Vieira était un homme de conciliation et de fermeté. Sa parole domine ces colères intéressées, et il se met à l'œuvre. En quelques années; avec le concours des pères Juan Paira, Gonsalès Vêras, Pedro Monteiro, Bernard Almeida, Jean-Marie de Dominis et l'Irlandais Richard Curew, il propage tellement le christianisme que des peuplades entières s'essaient à la civilisation. Le Portugal alors se trouvait dans une ère de félicité. Ses armées, conduites à la victoire par le maréchal de Schomberg, reconquerraient l'indépendance nationale; elles triomphaient de l'Espagnol. Dans l'année 1659 le Père adresse au

roi l'état de situation de cette province ; son manuscrit, que nous traduisons, commence ainsi :

« Pour obéir aux ordres de Votre Majesté, je lui rends compte des missions du Maragnon et des progrès que par elles l'Évangile fait chaque jour dans ces contrées. Ainsi Votre Majesté verra que la providence se platt à glorifier partout son heureux règne. Et, tandis que l'on nous mande de la métropole ses miraculeuses victoires, nous aussi, nous lui annonçons des conquêtes pour son royaume, conquêtes qu'avec encore plus de fondement on peut appeler victoires vraiment miraculeuses. Là Dieu est vainqueur, il est vrai, mais avec du sang, des ruines et des larmes ; ici Dieu est vainqueur sans effusion de sang. Il n'y a ni guerre ni ruines, pas même de dépenses ; et, au lieu des douleurs et des larmes du vaincu, tous triomphent avec joie, aux applaudissements de l'Eglise, qui répare le sang versé en Europe par l'acquisition des peuples, des nations et des provinces qu'elle gagne au christianisme. »

Vieira et ses compagnons avaient entrepris une œuvre difficile : ils tendaient à civiliser les peuplades errantes sur les bords de ce fleuve, le plus grand de tous les fleuves, connue, et qui, de sa source à son embouchure, contient une multitude d'îles habitées. Un pareil projet aurait effrayé tous les rois de l'Europe ; il ne fit pas reculer les Jésuites. Selon le rapport de Vieira, ils commencèrent par diviser la mission en quatre colonies principales. Six Pères s'établirent dans chacune de ces résidences, à Scara, au Maragnon, au Para et à la rivière Amazone. Puis, s'étendant sur un espace de quatre cents lieues de côtes, on les vit prêcher la liberté que le Christ accordait et racheter les esclaves. Cette double mis-

sion était dangereuse; car les sauvages n'osaient plus ajouter foi aux promesses des Portugais. Ils avaient été si souvent abusés qu'ils se cachaient dans leurs montagnes, qu'ils interceptaient les passages, et que, toujours armés, ils veillaient sur leur indépendance avec une astuce qui déjouait l'adresse même des Jésuites. Les pères Gonzalès, Villosio et Michel Perez avaient déjà forcé quelques-uns de ces retraites. Afin de réussir dans leur plan, il fallait saisir l'imagination des indigènes. Une guerre existait entre les Portugais et plusieurs tribus nommées Nhéengaibas. Ces tribus accueillirent d'abord les Européens sans défiance, elles se livrèrent à eux; mais, après avoir vu que la religion n'était qu'un prétexte pour les asservir, elles s'armèrent, et du fond de leurs aldées, où la hardiesse et la ruse les protégeaient, elles ne laissèrent aucun repos à leurs ennemis. Les Nhéengaibas entretenaient des relations commerciales avec les Hollandais. Ces relations pouvaient amener un traité d'alliance et accroître les embarras. Le gouverneur, don Pedro de Mello, se décide à pousser vivement les hostilités afin de paralyser l'intervention des Européens. Chacun dans le conseil s'avouait que la guerre volante, faite par les sauvages à coups de flèches, du haut des arbres ou du milieu des canots, était une perte sans profit pour la métropole: on l'entreprenait à contre cœur, lorsque Vieira s'offre pour aller porter des paroles de paix aux Nhéengaibas. Depuis vingt ans la guerre n'a point cessé, et tous les parlementaires ont été mis à mort.

Le Jésuite fait annoncer aux tribus belligérantes qu'il veut se rendre dans leur île en ambassadeur pacifique; il leur écrit que son vœu le plus cher est

de travailler à leur repos. Les Nhéengaibas avaient entendu parler de sa charité pour les esclaves; ils n'ignoraient pas que les Pères étaient les plus éloquents défenseurs de leur cause. Les sauvages ont sa parole. Sept de leurs chefs accourent au collège des Jésuites : ce sont les otages qui serviront de garantie à Vieira. Le 15 août 1658 le missionnaire, escorté d'une multitude de barques chargées d'Indiens, s'avance sur le fleuve. D'autres l'attendent au rivage, et de tous les points s'élancent des cris de joie, auxquels répondent les amicales démonstrations des Portugais. Pour recevoir dignement Vieira, les Nhéengaibas avaient élevé une église et une maison. Les chefs des nations voisines sont appelés à l'entrevue et aux négociations. Vieira, qu'ils surnommaient le grand Père, s'insinue dans leur confiance. En leur parlant de Dieu et de la liberté, il sait si bien vaincre leurs préventions qu'il les décide à souscrire à une paix dont les Jésuites seront les arbitres. Il la conclut; et, pour perpétuer le souvenir de cette journée, dans laquelle le christianisme prenait possession d'une terre jusqu'alors fermée, Vieira veut que sauvages et Européens assistent ensemble à une messe solennelle de réconciliation. Ils étaient tous sujets du roi de Portugal, aux mêmes charges et aux mêmes bénéfices. Quand, des marches de l'autel, Vieira leur eut expliqué les devoirs qu'ils contractaient, les officiers de la couronne s'avancent pour attester par serment la sincérité de leurs promesses. Après eux chaque chef de peuplade, le corps à demi nu et s'appuyant sur l'arc et les flèches, se présente : tous jettent aux pieds du Jésuite les armes dont les Portugais ont si souvent maudit la trempe empoisonnée. Ils prennent dans leurs mains les mains du Père,

et les élevant vers le ciel, ils répètent l'un après l'autre cette énergique formule de serment : « Moi, chef de ma nation, en mon nom et au nom de tous mes sujets et descendants, je promets à Dieu et au roi du Portugal d'embrasser la foi de Jésus-Christ, notre Seigneur; d'être, comme je le suis dès ce jour, sujet de Sa Majesté; d'avoir paix perpétuelle avec les Portugais, étant ami de leurs amis, ennemis de leurs ennemis. »

L'île des Nhéengaibas était chrétienne d'intention; plus de cent mille habitants des bords du fleuve adhéraient au traité que le père Vieira venait de négocier. Il ne restait plus qu'à entretenir ces bonnes dispositions, qu'à éclairer ces peuples en leur apprenant la pratique des vertus. Les Jésuites se chargèrent de cette tâche, ils l'accomplirent. Le père Gaspard Mix, à la tête des chrétientés, n'avait plus qu'à déraciner quelques vices inhérents à leur nature sauvage; les Portugais ne lui en laissèrent pas le temps. Ils croyaient que tous les habitants d'au-delà des mers n'étaient destinés qu'à assouvir leur cupidité ou leurs caprices. Ils les corrompaient par le spectacle de leur licence. Ils incendiaient les habitations indiennes afin de réduire les possesseurs en servitude. Ils massacraient sans pitié ceux qu'on soupçonnait d'audace. Les Nhéengaibas demeuraient fidèles à la parole donnée en présence du grand Père; mais une agitation sourde fomentait dans les tribus, qui se lassaient d'être victimes. Vieira instruisit le roi de cet état de choses : un édit sévère parut pour réprimer tant de désordres et pour protéger les catéchumènes. A la promulgation de cette loi, la colère des trafiquants d'esclaves ne connut plus de bornes. Ils avaient espéré que la paix avec

les Nhéengaibas serait pour eux une source de gains sans péril; les Jésuites faisaient échouer leurs coupables espérances. Au commencement de mai 1661 les Portugais, dans le but de se débarrasser de toute censure, arrêtent le même jour les missionnaires du Para; Vieira lui-même est emprisonné, jeté sur une mauvaise barque avec tous les Pères et conduit à Lisbonne, où ils arrivèrent le 6 janvier 1662.

L'avidité civilisée arrachait aux Barbares les missionnaires qui les préparaient au christianisme : les Barbares ne consentirent plus à garder seuls une trêve dont leurs familles et les Jésuites étaient exclus. En protestant qu'ils ne renonceraient jamais à la religion que le grand Père leur avait enseignée, ils déclarèrent que les hostilités allaient se rouvrir entre eux et les Européens. Ils avaient construit des maisons, des villages sur le bord du fleuve : ils y mirent le feu; puis ils se retirèrent dans les forêts. Vieira cependant avait fait retentir les chaires du Portugal de son énergique parole; il avait peint sous de chaudes couleurs la cruauté de ses compatriotes; il s'était, en face même de la cour, posé comme le tuteur naturel de la liberté des Indiens (1). Par un édit du 4 septembre 1663 Alphonse VI et son conseil flétrirent les excès commis. Les Portugais avaient chassé les Jésuites : le décret les rétablissait, et on y lit : « il n'existe aucune raison apparente pour enlever ces missions aux Pères de la Compagnie; il y en a, au contraire, de très-nombreuses qui prouvent que leur saint zèle y est nécessaire. » Trois ans s'étaient écoulés depuis le jour de

(1) Voir au 4^e volume de ses *Sermons*.

la dispersion. Vieira et ses compagnons, en retournant au Para, ne trouvèrent que défiance contre les Portugais et affection pour eux. Ils reprirent le travail précédemment achevé.

Cependant, sur d'autres parties du fleuve des Amazones, les Jésuites ne restaient pas inactifs. Les Bocari et les Mourani acceptaient la parole de Dieu. Le père Juan Tuixeria la distribuait aux peuplades de Touri et de Timirusi. Le père Louis Figueira plantait la croix au rivage du Xingu; et, en coordonnant une grammaire, il formait une langue commune de tous les divers dialectes. L'abondance de la moisson lui fit comprendre le besoin d'obtenir d'autres ouvriers : il part pour l'Europe, il revient avec douze Pères. La tempête les jette à la côte; ils sont égorgés par les Amani à l'embouchure du Maragnon. A cette nouvelle, Vieira se met en route pour fortifier dans la foi les néophytes du Xangu. Il consolide l'œuvre de Figueira, et laisse le père Maria au milieu de la réduction. Vieira ne s'occupait pas seulement du présent : sa pensée plongeait dans l'avenir. Inspirés par lui, les Jésuites n'avaient point adopté le même plan qu'au Paraguay; ils ne colonisaient pas de la même manière; mais, dans un pays si fertile, au sein de ces plaines que fécondent tant de fleuves, qu'ombragent tant de belles forêts, ils n'avaient pas eu besoin d'organiser le travail avec une aussi parcimonieuse vigilance. Leur mission ne se restreignait point; ils l'étendaient chaque jour; chaque jour les Fidèles, plus heureux, appelaient leurs frères de la montagne ou les insulaires à partager leur félicité. Des multitudes de sauvages abandonnèrent leurs retraites pour se soumettre à la vie commune. Non contents de ces catéchumènes, les Jésuites ne ces-

saient d'en recruter de nouveaux. Les uns se lançaient sur des pirogues à la recherche des sauvages, les autres perçaient l'épaisseur des forêts pour évangéliser les nations. Deux collèges avaient été bâtis à San-Luis-de-Marañhao et à Belen. Plusieurs établissements dépendants de ces maisons principales naissaient dans les résidences. Là, par une fusion qui produisait de salutaires effets, l'on élevait sous la même loi et avec les mêmes soins les enfants portugais et les naturels. Vieira était mort en bénissant ce monde qu'il avait ouvert au christianisme; d'autres Jésuites marchent sur ses traces. Le père Bettendorfsi dirige en 1678 les missions dont le fleuve des Amazones se couvre, et à cette époque il adresse au général de la Compagnie des lettres qui nous serviront de guide dans le récit des événements. Les pères Pierre de Sylva, Gonzalès de Veiras, Salvator della Valle, Juan Nugnez, Christophe de Cugna, Louis Consalvi, Maria Porsoni et Manuel Perez se livrent à des efforts inouïs. Ce zèle n'est pas toujours récompensé. Il y a des luttes à soutenir contre les sauvages, qui repoussent le christianisme parce que, pour aucun prix, ils ne consentent à aliéner leur liberté.

A la date du 31 mars 1680, le roi don Pédro eut égard aux plaintes que la Société de Jésus faisait entendre sur ce trafic d'hommes dont les menaces célestes et les lois humaines ne détournaient pas les Européens. Un édit prohibant de réduire les Indiens en esclavage parut ce jour-là même. Il enjoignait de laisser aux Jésuites seuls le soin des peuples d'Amérique. Il les en créait pour ainsi dire les suprêmes arbitres. Ce remède, appliqué sur une plaie incurable, envenime le mal. La dispersion des Pères en 1661

était restée impunie : vingt-trois ans plus tard elle se renouvelle avec les mêmes péripéties. Les Jésuites se virent encore expulsés par la violence de ces parages, où les naturels ne demandaient qu'eux pour chefs spirituels. Cette instabilité, toujours provoquée par une cupide désobéissance, fit naître l'idée d'envoyer sur les lieux un commissaire extraordinaire. Les Européens se plaignaient des entraves que les Jésuites mettaient au commerce : ils disaient que les Pères s'insinuaient par de coupables complaisances dans l'esprit des Barbares, et qu'un jour, sous leur inspiration, ces peuplades se détacheraient de la métropole. Gomez Freire d'Andrada, muni des pleins pouvoirs du monarque, arrive, sous cette impression, au fleuve des Amazones. Il étudie les faits, il remonte à leurs causes; et, sur son rapport, le roi ordonne qu'à partir de ce moment les Jésuites auront non-seulement l'administration spirituelle, mais encore le gouvernement temporel des tribus.

C'était rouvrir à la Compagnie de Jésus la lice des souffrances et du martyre : elle y rentra. Les pères François de Figuerroa en 1666, Pierre Suarez en 1667, Augustin de Hurtado en 1677, étaient tombés sous les flèches des Indiens. En 1695 le père Henri Richler, né en Bohême dans l'année 1655, périt comme eux; mais cette mort qu'ils ambitionnaient ne venait qu'après de longs sacrifices, elle couronnait toute une vie d'abnégation. Richler, à peine débarqué à San-Luis-de-Maranhao, part pour la mission de Maynas. De là il veut évangéliser les tribus des bords de l'Ucayale. Seul pendant douze ans parmi ces Barbares, il se nourrit d'herbes et de racines. Ses succès étaient si bien constatés que, en désespoir de cause, on résolut d'envoyer le Père ten-

ter un dernier effort sur les Xiberos. C'était une nation renommée par sa férocité, et qui, vivant dans des montagnes inaccessibles, avait jusqu'à ce jour refusé toute espèce de communication avec les missionnaires, Richler s'y rend accompagné du père Gaspard Vidal. Les deux Jésuites pénètrent au sein de cette peuplade. Ils y séjournent cinq ans, exposés à toutes les misères et à toutes les humiliations. Tant de courage ne put apprivoiser leur instinct. Les Xiberos, importunés de voir toujours Richler souffrir, toujours prêcher l'évangile, le massacrèrent enfin.

Plusieurs années s'écoulèrent ainsi, entre les privations et la mort, entre les succès et le martyre. Les générations de l'institut se renouvelaient souvent; car la chaleur dévorait ceux que la fatigue ne tuait pas. Néanmoins tant de services n'avaient pas été perdus pour la civilisation. Le christianisme prospérait sur le fleuve des Amazones, dont le père Samuel Fritz traça la première carte. Les catéchumènes avaient fait souche de Chrétiens. Leur nombre s'accroissait chaque année; mais en 1750 les Jésuites virent encore les marchands d'esclaves se coaliser contre eux. La question commerciale se plaçait en face de celle d'émancipation. Elle semblait devoir l'emporter; car elle se déguisait sous la calomnie. Paul de Sylva-Nunez fut envoyé à Lisbonne avec mandat de soutenir les intérêts des négociants, et surtout d'inspirer des craintes au roi sur l'abus que les missionnaires s'apprétaient à faire de leur autorité. Les hommes que le trafic de chair humaine enrichissait comptaient à la cour ainsi que dans le Portugal de nombreux auxiliaires. Jean V songe à mettre un terme à cette situation : le 16 avril 1754

il donne mission à Édouard dos Santos de se rendre au Maragnon. Dos Santos était un magistrat intègre. Pendant vingt mois il parcourut les résidences et les collèges de la Compagnie. Il interrogea les chefs des tribus et les Européens. Il fut témoin de tout ce qui se faisait, et on lit dans son rapport adressé au roi : « L'exécrable barbarie avec laquelle on réduit les Indiens en servitude est tellement passée ici en usage qu'on la regarde comme un acte de vertu. Tout ce qu'on dit contre cette coutume inhumaine est accueilli avec tant de répugnance et si promptement oublié que les Pères de la Compagnie, dans la charité desquels ces infortunés trouvent asile et protection, et qui compatissent à leur misérable sort, deviennent, à cause de cela même et plus que tout autre, un objet de haine pour ces hommes cupides. »

Le rapport d'Édouard de Santos était aussi énergique, aussi clair que possible. Le roi et le conseil de l'amirauté prirent des mesures en conséquence. Mais les Jésuites du Maragnon froissaient trop d'intérêts pour que la lutte commencée sur le fleuve des Amazones ne se réveillât pas en Portugal. L'affranchissement d'un monde, c'était la ruine de quelques spéculateurs. On ne pouvait plus attaquer les Pères sur ce point, on chercha si, en Europe, ils ne seraient pas vulnérables sur d'autres. On épia une occasion propice, et moins de trente ans après le marquis de Pombal donna satisfaction à toutes ces avidités si longtemps comprimées.

Les Moxes et les tribus du fleuve des Amazones avaient embrassé la Foi du Christ. Ces victoires de la civilisation tentèrent d'autres Jésuites. En 1697 le père Stanislas Arlet s'enfonce dans les forêts et les montagnes les plus inaccessibles du Pérou. On lui a

dit que là il existe des créatures humaines qui n'ont aucun sentiment religieux, pas même un vestige de superstition et de lois. Toujours nus, ils ne savent pas ce que c'est que la pudeur. Les femmes ignorent jusqu'à l'amour maternel, et les hommes, en guerre éternelle les uns contre les autres, se font un délicieux plaisir de manger leurs prisonniers encore vivants. Les Canisiens sont l'effroi des peuplades même incultes. Le père Arlet se décide à les visiter sous leurs tentes : Il est au milieu d'eux. Les arcs et les javelots tombent de leurs mains ; ils restent stupéfaits et immobiles. Le Jésuite ne pouvait s'expliquer cette attitude ; il en sut bientôt la cause. Les Canisiens n'avaient jamais vu de chevaux et d'hommes couverts de vêtements. Dans leur impuissance à expliquer ce phénomène, ils prenaient le Jésuite et son cheval pour un seul et même être. C'était un monstre nouveau dans leurs forêts. Un des interprètes du Père dissipe cette terreur ; Arlet, tirant parti de l'impression produite à son insu, annonce le but de son voyage. Il dit qu'il sera leur frère, leur ami, leur serviteur. Son langage force la conviction dans les âmes : six nations accourent pour se faire instruire. Arlet fonde la bourgade de Saint-Pierre au quatorzième degré de latitude australe. Par une patience et une douceur à toute épreuve il apprivoise ces natures rebelles : il abolit la pluralité des femmes. En soignant, en aimant leurs petits enfants, il révèle à leurs cœurs le sentiment de la maternité ; quand il s'est entouré d'un certain nombre de néophytes fervents, il les dissémine chez les autres tribus pour préparer la voie au Christianisme.

Cette même année 1697 vit encore s'ouvrir la Mission de Californie. Les pères Picolo et Salvaterra y

abordent sans autre arme que la Croix. Les Californiens les repoussent d'abord comme ennemis de leur indépendance; la première fureur calmée, ils se laissent gagner par les enseignements des Jésuites. A peine ces derniers ont-ils réuni autour d'eux quelques catéchumènes qu'ils se dirigent l'un vers le nord, l'autre vers le midi, et qu'ils courent à la découverte de nouvelles tribus. Le Ciel bénit leurs travaux. Le père d'Ugarte, qui a rejoint Salvaterra, assouplit de son côté les naturels de Trippué et de Loppu. Enfin les trois Pères formèrent de la Californie quatre Missions. Ils firent là ce qu'ils faisaient partout : ils civilisèrent les sauvages par le Christianisme : ils leur apprirent le secret de l'agriculture et du travail. Le succès couronna encore leur œuvre; mais l'outrage vint à sa suite, et Robertson, dérogeant à ses habitudes d'impartialité, prétend que les Missionnaires de Californie (1), « afin de conserver sur leurs néophytes une autorité absolue et sans partage, avaient grand soin de laisser une mauvaise idée du pays en représentant le climat comme si malsain, le sol comme si stérile, que le seul zèle de la conversion des Indiens avait pu les déterminer à s'y établir. »

Pour donner plus de poids à ses assertions, l'écrivain anglican s'appuie sur le père Vénégas, l'un de ces Jésuites à qui la géographie doit tant de lumières; mais les travaux du Père sont inédits, et c'est seulement sur ses notes qu'en 1757 la Compagnie de Jésus fit paraître à Madrid l'*Histoire de la Californie et de sa conquête temporelle et spirituelle*. Robertson se trompait en s'étayant du témoignage de Vénégas; il se trompe encore lorsqu'il affirme

(1) *Histoire de l'Amérique*, par Robertson.

que les Pères de l'Institut écartaient les Européens par des récits mensongers ; car, en mettant de côté la version des Missionnaires, il n'en reste pas moins établi que la Californie était une terre stérile. Le baron de Humboldt, dans son *Essai Politique sur la Nouvelle-Espagne*, n'ose pas, quoique Protestant lui-même, se prêter à cet esprit d'injustice. Il a vu les lieux, et il raconte (1) :

« Les établissements que les Jésuites firent dans la vieille Californie depuis l'année 1683 donnèrent occasion de reconnaître la grande aridité de ce pays et l'extrême difficulté de le cultiver. Le peu de succès qu'eurent les mines qu'on exploita à Sainte-Anne, au nord du cap Palmo, diminua l'enthousiasme avec lequel on avait préconisé les richesses métalliques de la presqu'île. Mais la malveillance et la haine qu'on portait aux Jésuites firent naître le soupçon que cet Ordre cachait aux yeux du gouvernement les trésors que renfermait une terre si anciennement vantée. Ces considérations déterminèrent le visitador don José de Galvez, que son esprit chevaleresque avait engagé dans une expédition contre les Indiens de la Sonora, à passer en Californie. Il y trouva des montagnes nues, sans terre végétale et sans eaux ; des roquettes et des mimoses arborescentes naissaient dans les fentes des rochers. Rien n'annonçait l'or et l'argent que l'on accusait les Jésuites d'avoir tiré du fond de la terre ; mais partout on reconnut les traces de leur activité, de leur industrie et du zèle louable

(1) *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, par M. de Humboldt, t. II, p. 261. M. de Humboldt place la date de l'entrée des Jésuites en Californie, tantôt en 1642, tantôt en 1683. Il y a erreur, car, d'après les manuscrits de l'Ordre, ce n'est qu'en 1697 que commença cette Mission.

avec lequel ils avaient travaillé à cultiver un pays désert et aride. Les voyages intéressants de trois Jésuites, Eusèbe Kulin, Maria Salvatierra et Jean Ugarte, firent connaître la situation physique du pays. Le village de Lorretto avait déjà été fondé, sous le nom de Présidio de San-Dionisio, en 1697. Sous le règne de Philippe V, surtout depuis 1744, les établissements espagnols en Californie devinrent très-considérables. Les pères Jésuites y déployèrent cette industrie commerciale et cette activité auxquelles ils ont dû tant de succès, et qui les ont exposés à tant de calomnies dans les deux Indes. En très-peu d'années ils construisirent seize villages dans l'intérieur de la presqu'île. »

Tandis que les Jésuites portaient la bonne nouvelle du salut à tant de nations, et qu'il les façonnaient à la véritable liberté en les initiant aux bienfaits de la morale chrétienne, les pères Bohm, Doctili et Sepps s'avancent vers le pays des Tcharos. Là, comme dans beaucoup de ces contrées, l'homme avait perdu jusqu'à la dernière trace de l'humanité. Tout était barbare en lui; mais les Tcharos avaient, par respect pour leurs morts, introduit une coutume qui les signalait à l'attention des Missionnaires. Quand ils perdaient un de leurs proches, ils se coupaient les extrémités des mains et des pieds. Cet usage faisait loi. A peine les Jésuites se furent-ils assis au foyer de l'hospitalité qu'ils s'aperçurent de la surveillance inquiète dont ils étaient l'objet. Ils ignoraient l'idiome du pays : leur interprète les trahissait en dénaturant le sens de leurs paroles et en les rendant odieux. Les Pères ainsi exposés surent se soustraire à la première fureur des Tcharos ; mais ils ne tardèrent pas à revenir : alors ces tribus se laissèrent

peu à peu gagner à l'Évangile. La peste sévit vers le même temps. Sepp réunit les malades dans une maison qu'il ouvre à toutes les douleurs. Il révèle ce que c'est que la charité : il calme leurs souffrances ; et, quand son dévouement a neutralisé le fléau, la gratitude fait encore plus de Chrétiens que la parole. Le nombre des néophytes s'accrut en de telles proportions que, la résidence de Saint-Michel ne pouvant les contenir tous, Sepp en décida une partie à le suivre. Une autre réduction fut fondée dans un pays fertile à l'est de Saint-Michel. Sous la direction du Jésuite, les hommes commencèrent à bâtir des maisons et à ensemercer les terres. Une année ne s'était pas écoulée que les femmes et les enfants accouraient s'installer dans leurs demeures. Ces nations étaient industrieuses, mais peu intelligentes ; elles imitaient avec une dextérité admirable tous les objets d'art. Sepp les applique à ces travaux sédentaires qui lui permettent de développer leur raison abâtardie et de les amener aux idées de la famille et du Catholicisme.

Vers le commencement du dix-huitième siècle, l'Amérique méridionale était sillonnée en tout sens par les missionnaires ; mais chaque année on découvrait quelque peuple qui n'avait pas pu recueillir leurs enseignements. Sur la fin de 1708 les pères Lombard et Ramette s'ouvrent les déserts de la Guyane, ils en parcourent les points habités. Afin de se populariser parmi les indigènes, ils s'attachent à leur rendre les services les plus humiliants : ils se font leurs esclaves, ils les suivent dans leurs courses vagabondes, ils s'efforcent de saisir leur idiome pour le maîtriser et arriver à leur inculquer les principes de l'Évangile. Après plus de trente mois passés dans de si pénibles

labeurs, Lombard et Ramette s'aperçoivent que l'esprit de ces nations est impossible à fixer, et que de la veille au lendemain elles ont complètement oublié tout ce qu'ils imposent à leur mémoire. Les voyages et les maladies avaient altéré les forces de Ramette : le père Crossard le rappelle à Cayenne. Lombard était seul, sans appui, presque sans espérance ; il ne se décourage cependant pas. Pour faire fructifier son apostolat, il forme le dessein de réunir autour de lui les sauvages au lieu de se jeter dans d'éternelles pérégrinations. Avec deux nègres et quelques naturels, dont il fait ses premiers catéchumènes, il défriche la terre afin qu'elle produise du manioc, du blé des Indes et du maïs qui assureront la subsistance de ses futurs disciples. Il construit une chapelle et une grande case. Lorsque tout est disposé, le jésuite se met en route : il va demander aux diverses peuplades de lui confier quelques-uns de leurs enfants. Lombard était aimé de ses tribus éparses : chacune d'elles se montra favorable à son vœu. Le père avait des élèves : il leur enseigna la langue française ; il leur apprit à connaître, à servir Dieu ; il les façonna peu à peu ; il les enflamma du zèle dont il était animé. Il les avait reçus sauvages, il les rendait à leurs familles chrétiens et apôtres ; il en redemandait d'autres. A peine de retour dans les tribus, ces enfants, que l'éducation transformait en hommes, devinrent pour tous un objet d'admiration. Ils dominaient par la supériorité de leur intelligence, ils se firent chérir par leur modestie. Les catéchistes, ainsi introduits dans chaque nation, y semèrent l'exemple des vertus. Ils enseignèrent à leurs parents et à leurs voisins ce que le jésuite leur avait révélé ; ils les préparèrent au baptême, et chaque année Lombard visitait les quar-

liers, cimentant par le Sacrement l'œuvre que ses petits catéchistes avaient ébauchée.

Le père se trouvait, au bout de quinze ans, à la tête d'une chrétienté nombreuse. Il la convoqua en société : hommes, femmes, enfants, vieillards, tous se mirent au travail pour créer un village et édifier une église. Le 12 décembre 1728 elle fut inaugurée. Lombard venait de triompher des sauvages ; ce premier succès donne à sa vieillesse une énergie juvénile. Avec les pères Lavit et Fauque, il se met à la recherche des tribus plus enfoncées dans les terres : ils parcourent les bords des fleuves. Bientôt ils ramènent au bercail des tribus entières ou ils établissent sur les lieux mêmes d'autres réductions.

Le 29 novembre 1705 Louis XIV, par lettres-patentes, accordait exclusivement aux Jésuites l'administration spirituelle des colonies françaises de la côte de Saint-Domingue. Les pères Margat, Olivier, Boutin, Laval, Pers, Le Breton, Molard, Jacques de La Vallière, Lexi, Ailain, Michel, Larcher, d'Ayma, d'Autilhac, d'Huberland, Creuilly et Crossard se répandirent de Cayenne jusqu'au fond des Antilles. Là, par des efforts inouïs, ils opérèrent sur ce sol vierge le miracle du Paraguay. Soixante cinq ans auparavant d'autres jésuites y avaient planté la Croix. Le germe du salut s'était multiplié ; leur sang l'avait fécondé. Ils ne se montraient pas seulement missionnaires au milieu de ces peuples enfants, ils voulaient faire aimer le nom de la France ; ils savaient aussi bien mourir pour la patrie que pour la religion. Le nom du père Henri de La Borde était encore honoré par les indigènes et par les nègres. Pendant seize ans ce jésuite, arrivé aux Antilles en 1650, ne cessa de se sacrifier pour eux ; mais, lorsque, en 1666, les An-

glais envahirent l'île de Saint-Christophe, Henri de La Borde ne recula ni devant les adversaires de sa Foi ni devant les ennemis de son pays. Il réunit les Français, il les anima de sa parole et de ses conseils; et, relevant tous les cœurs abattus, il fit chasser de l'île les soldats anglais. Le père Henri leur était hostile à double titre. Le 20 avril 1666 ils lui tendent une embuscade, et ils l'assassinent. Les naturels n'avaient jamais perdu le souvenir de ce crime. Le nom du jésuite La Borde était vénéré dans leurs tribus, il servit de passe-port à ceux qui après lui traversaient les mers.

L'insalubrité du climat, les fatigues, les dangers qu'il fallait affronter, tout conspirait contre eux. Ils mouraient en posant le pied sur cette terre dévorante, où, pâles, exténués, ils traînaient dans les élans de la charité une existence que la Foi seule ravivait. Chaque jour amenait la découverte de quelque peuplade. Ici c'était la nation des Amikouanes ou Indiens à longues oreilles; là, celles des Palikours, des Corunarioux, des Pyayes, des Galibis, des Tocoyènes, des Maraones, des Macapas et des Ouays. A ces tribus, vivant dans une dissolution effrayante, il fallait envoyer des missionnaires; et ce n'était pas seulement aux habitants des Antilles qu'ils avaient à distribuer le pain de la parole de vie. Il existait dans les colonies des milliers de noirs esclaves qui, achetés au Sénégal et au Congo, venaient, sous le coup des plus cruels traitements, grossir la fortune de leurs propriétaires. A l'exemple du père Claver, les Jésuites avaient fondé des résidences dans tous les entrepôts de négriers. Ils s'étaient établis à Loando, à Gabon, et à San-Yago, pour tâcher de secourir ces misères de la servitude, pour leur ap-

prendre qu'elles avaient dans le ciel un maître moins impitoyable que ceux d'ici-bas; mais cette initiation aux mystères consolateurs de l'Évangile ne pouvait s'adresser à la multitude d'esclaves exportés. La plupart arrivaient à Saint-Domingue et à la Martinique dans un état de dégradation tel qu'ils ignoraient jusqu'au nom de Dieu. Les Jésuites se firent les amis de ces Nègres : ils étaient abandonnés, les Jésuites se déclarèrent leurs protecteurs. « Nous avons, écrit le père Mongin en 1682, quatre maisons de Nègres dans l'île de la Martinique, une dans celle de la Guadeloupe, deux dans celles de Saint-Christophe et une à Cayenne. Nous sommes seuls de prêtres pour les Français, les Nègres et les Indiens. »

Ils acceptaient un triple fardeau aux Antilles : d'un côté ils se constituaient les avocats des esclaves, ils s'efforçaient de rendre les colons moins exigeants et plus humains; de l'autre ils marchaient à la découverte des terres inconnues, et ils offraient la croix comme principe civilisateur. Ils surent en même temps former une langue de toutes ces langues particulières et créer aux indigènes une patrie, un culte et une éducation. On les voyait tantôt prêchant aux planteurs l'humanité, qui alors pour eux n'était qu'un mot, tantôt s'élançant sur les mornes où les Nègres marrons se réfugiaient. Il y avait partout des périls à braver : les Jésuites les surmontèrent tous. Aux uns ils parlaient de clémence, aux autres d'un devoir dont le Ciel seul serait juge. Cette charité de toutes les heures, que la génération succombant à la peine léguait à la génération qui la remplaçait, ne s'affaiblit jamais. Le nombre des Jésuites qui moururent dans ces missions est incalculable ; cependant il s'en présenta toujours de nouveaux. En 1740 la seule

province de la Nouvelle-Espagne ou du Mexique occupait cent quarante-quatre Pères, Ils avaient sous leur direction plus de cinq cent mille chrétiens. Aux Antilles françaises, l'Institut produisit les mêmes résultats.

Sur les côtes d'Afrique, à Angola, au Congo et dans l'intérieur des terres, ils poursuivaient l'œuvre commencée par leurs devanciers. Le succès ne put pas, même à la longue, couronner leurs efforts, car ils se trouvaient en face d'une population que la traite des noirs rend essentiellement mobile. Les Jésuites ne s'adressent jamais aux mêmes hommes qui, libres aujourd'hui et esclaves le lendemain, disparaissent pour toujours. Cette situation précaire faisait de la charité en Afrique une fatigue incessante que ne compensaient qu'à de rares intervalles les joies de l'apostolat. Chez les sauvages, le prêtre avait du moins l'espérance; il parvenait à civiliser des tribus barbares et à leur inspirer l'amour de la famille. En Guinée et à la Sénégambie, il n'en est pas ainsi; néanmoins les Jésuites ne renoncent jamais à de telles missions. Ils périssent dans ces parages si féconds en naufrages avant d'avoir touché au port, ils meurent de toutes les maladies pestilentielles ou sous le fer des Nègres qu'ils se dévouaient à instruire. Ces naufrages et ces trépas, que l'on calcule d'avance, ne compriment point l'élan qui pousse les Pères de l'Ordre de Jésus vers ces côtes néfastes. Ils établissent deux collèges, l'un à Congo, l'autre à Angola; dans leur église de Loando, ils fondent une société des naufrages, heureuse idée, que la philanthropie empruntera à la charité chrétienne. Leur but était de recueillir les marins et les passagers que la mer jetait au rivage après avoir englouti leur fortune; ils dis-

putaient cette proie aux flots courroucés; ils en préservaient plusieurs de la mort; mais là ne s'arrêtait pas l'efficacité de leur bienfaisance. Il fallait secourir les naufragés, leur assurer des ressources et leur faciliter le retour dans leur patrie. Les Jésuites enrôlèrent toutes les femmes riches de la colonie; ils leur firent un pieux devoir de travailler aux vêtements dont les malheureux avaient besoin, et, au milieu des calamités qui frappèrent la mission d'Afrique, ils surent maintenir cette association. Ils l'étendirent même à d'autres rives.

Tout en combinant leurs efforts pour propager la croix sur tant de points, les Jésuites n'avaient pas oublié leur patrie; ils cherchaient à accroître sa puissance et ses ressources en lui donnant, comme alliés ou comme sujets, les peuples qu'ils arrachaient à la barbarie. La diffusion des lumières agrandissait le cercle des idées, elle multipliait les centres d'action commerciale; il importait donc de leur créer des débouchés. Les Jésuites furent les plus ardents promoteurs du système de colonisation; dans ce but, ils renoncèrent à leur pensée toujours commune, afin de se dévouer au service de leur pays. Nous avons vu ce que les Pères espagnols et portugais avaient réalisé aux Indes et dans l'Amérique méridionale pour faire triompher le drapeau de la métropole, il reste à dire ce que les Jésuites français tentèrent au Canada.

Des miracles de civilisation s'y étaient opérés sous la main des premiers missionnaires dont nous avons raconté les travaux et les martyres; d'autres leur avaient succédé; ils appliquèrent d'une manière si intelligente le plan de leurs prédécesseurs, que bientôt la meilleure partie du Canada fut chrétienne et française.

La Nouvelle-France était voisine de la Nouvelle-Angleterre; cette proximité réveillait les vieilles inimitiés et les jalousies des deux nations. Les Anglicans voyaient d'un œil inquiet les progrès que le catholicisme et le nom des Bourbons faisaient dans l'Amérique septentrionale. Les Jésuites avaient régénéré ces tribus; les Hurons, les Esquimaux, les Algonkins, les Abénakis, les Illinois et les Miamis acceptaient avec joie l'Évangile. De l'état sauvage, ils étaient peu à peu arrivés à une condition heureuse. Ils apprenaient à confondre dans le même amour le Christ et la France. Après leur avoir donné un culte, des mœurs, une famille, on leur offrait une patrie qui les protégeait. Les Canadiens, par vénération pour la mémoire des Pères qui ont consacré leur vie à cet apostolat, marchèrent sans hésiter dans la voie que les autres leur traçaient; ils suivirent la *Robe noire*(1) comme un enfant timide s'attache à sa mère. La robe noire leur disait d'être fidèle à Dieu et au roi, ils obéirent. Cet empire exercé sur des populations vierges déplaisait aux Anglais, ils surent créer dans les forêts du Labrador et sur les lacs du Canada une opposition toujours armée. Les Iroquois leur servirent de levier pour battre en brèche la civilisation qui s'opérait au profit de la France. Le Jésuite était devenu l'ami de toutes les tribus, elles le choisissaient comme médiateur dans leurs différends, elles l'honoraient dans leurs fêtes, elles l'entouraient d'un prestige que son inaltérable patience grandissait au moins autant que son savoir. Elles lui demandaient

(1) Le nom de Robes Noires, appliqué dans le principe aux seuls Jésuites par les Sauvages, s'étendit à tous les Missionnaires catholiques; mais par ce mot, les Canadiens désignèrent toujours plus spécialement les prêtres de la Compagnie de Jésus.

la paix, mais, en cas de guerre, elles le supposaient assez omnipotent pour leur accorder la victoire.

Afin de conserver sur tant d'esprits volages une autorité qu'un seul caprice pouvait anéantir, les Pères de l'Institut se condamnèrent à une existence nomade. Pendant l'été, les uns accompagnaient les Néophytes dans les chasses ou sur les lacs; les autres, pendant l'hiver, se blotissaient avec eux dans leurs cabanes enfumées sous la neige. Les Pères de Crépisseul, Morain, Nourel, Silvy, Boucher, Delmas, André, Beschefer, Allouez, et d'Ablon, passèrent ainsi leur vie. Pour maintenir la foi chez tant de peuplades à peine sorties de la barbarie, on les voyait souvent s'engager sur la glace et parcourir trente ou quarante lieues. Dans ces courses, où la mort leur apparaissait sous mille formes, ils visitaient les familles que l'hiver retenait sur les montagnes ou au fond des bois. Le père Marquette part, au mois de mai 1675, pour Michillimakinac. En route, il tombe d'épuisement; il expire à l'embouchure d'une rivière. Marquette était connu et aimé de tous les Canadiens. On l'inhuma à l'endroit même où il avait rendu le dernier soupir, et pour eux ce petit fleuve ne fut plus que la *Rivière de la Robe Noire*.

La guerre incessante que les Iroquois, alliés de l'Angleterre, entretenaient, soit contre les tribus, soit contre la France, amenait chaque jour son contingent de malheurs. Les Anglais portaient envie à ces florissantes colonies, ils s'efforcèrent de les ruiner ou de les détacher de la métropole. Les Jésuites étaient incorruptibles, on chercha à les rendre odieux. Le mensonge prit les travestissements les plus étranges : il échoua partout, ces honnêtes natures le repoussèrent avec mépris. Elles n'avaient rien

d'anglais, ni au cœur, ni à la tête, et quand l'amiral Philipps assiégea la ville de Québec, en 1690, les Canadiens, encouragés par les Jésuites, luttèrent avec tant d'énergie contre les forces de la Grande-Bretagne, que l'escadre de blocus fut contrainte de se retirer.

Le père Marquette avait, deux ans avant sa mort, fondé une mission à Kaskaskias, chez les Illinois; ils se montrèrent dociles à ses enseignements. Son trépas laissait à d'autres le soin de continuer une œuvre si périlleuse; les pères Jean Mermet, Gabriel Marest et Julien Bineteau s'offrirent comme les héritiers; mais c'est le père Jacques Gravier qui attacha son nom à cette chrétienté. Le climat des Illinois n'était pas aussi rude que celui de la plupart des missions. De grandes rivières, de vertes prairies, de riches forêts en faisaient l'oasis de l'Amérique septentrionale; les mœurs du peuple se ressentaient de ce bien-être. Gravier y pénètre vers l'année 1700, et, secondé par ceux qui ont ouvert cette terre au christianisme, il arrive en peu de temps à initier les naturels à la religion, dont ils saisissent la mystérieuse beauté. Les Illinois étaient domptés, Gravier s'élance vers les Peouarias. Ils recueillent ses instructions, ils s'y soumettent; mais les Français, qui se faisaient toujours précéder par des Jésuites, commencèrent à s'établir au midi de la Louisiane, vers l'embouchure du Mississipi. Afin de se former un boulevard contre les attaques des Anglais, ils songèrent à rapprocher les Peouarias de leur ville naissante. Il fallait préparer les sauvages, devenus Néo-phytes, à cette transmigration. Le Jésuite était populaire dans les tribus, ce fut lui qu'on chargea de les déterminer. Gravier y voyait des inconvénients

de toute nature, cependant il cède aux instances des officiers. Son absence avait rendu aux jongleurs et aux prêtres des idoles leur empire miné par la prédication. Gravier périt dans une révolte; mais son œuvre de prédilection n'en progressa pas moins. Les pères Bineteau, Marest, Chardon et Pinet s'y dévouèrent, et en 1721, au moment où Charlevoix, l'historien du Canada, parcourut ces contrées, il n'y trouva que des Chrétiens.

C'était chez les Illinois que les missionnaires avaient obtenu les plus durables succès, ce fut là aussi que le nom de la France se vit en plus grande vénération. Les Illinois s'attachèrent à la métropole par affection pour les Jésuites; au milieu de toutes les guerres, ils se firent un devoir de repousser les avances des Tchactas et les promesses britanniques. Lorsqu'en 1763 Choiseul abandonna les possessions de l'Amérique septentrionale à l'Angleterre, Ponkias, le chef de la tribu des Ontawas, ne consentit point à subir ce traité honteux. Il était Français, il se retira chez les Illinois comme dans le dernier refuge où l'on pourrait encore se battre en l'honneur de sa patrie d'adoption; car, selon la parole de Châteaubriand (1), « si la France conserva si longtemps le Canada contre les Iroquois et les Anglais unis, elle dut presque tous ses succès aux Jésuites. » Le père Charlevoix avait commencé sa carrière dans les missions dont il devait plus tard être l'annaliste. En 1720, le régent le chargea de visiter de nouveau ces contrées, et d'y recueillir les renseignements dont le pouvoir avait besoin pour augmenter la prospérité des colonies. Charlevoix traça un plan que Louis XIV n'aurait pas

(1) *Génie du Christianisme*, 4^e part., liv. I, ch. VIII.

manqué de faire fructifier; son successeur se contenta d'en prohiber la publication. « Les lettres de ce Jésuite, dit le comte Barbé-Marbois (1), étaient adressées à la duchesse de Lesdiguières. On les tint fort secrètes. Si elles eussent été publiées alors, la colonie aurait eu infailliblement une autre destinée; mais cette correspondance ne vit le jour que vingt-cinq ans plus tard. »

Les projets du père Charlevoix effrayèrent le gouvernement de Louis XV, qui, à peine sorti des mains de la régence, se croyait encore obligé d'être anglais. Ce que Charlevoix démontrait avec l'expérience des faits, d'autres Jésuites le réalisèrent. L'Anglican était l'ennemi de leur foi et de leur patrie, ils apprirent à tous les Néophytes à se défier de lui. Les Iroquois avaient dispersé les chrétientés des Hurons, elles s'étaient répandues dans le Canada, portant partout le deuil de la famille et du pays. Les missionnaires ne voulaient pas leur laisser ainsi le droit d'accuser la France et de chercher peut-être dans leur désespoir une protection moins variable. On les vit se mettre sur leurs traces, les réunir un à un, et créer avec ces débris de peuples un autre peuple de Chrétiens. Ils saluèrent cette réduction du nom de Lorette; les pères Chaumonot, le Chollenec, des Couverts, Martin, Bouvard, Louis d'Avongond et Richer y fécondèrent tour à tour le germe des vertus.

Cependant les Jésuites et le comte de Frontenac, gouverneur du Canada, avaient senti que la paix était nécessaire. Les tribus ne demandaient pas mieux, il fallait amener les Iroquois au même vœu. Les pères

(1) *Histoire de la Louisiane*, p. 122.

de Carheil et Anjelran les décidèrent, en août 1701, à se joindre aux députés de toutes les nations assemblées. Les Iroquois furent séduits par les deux missionnaires, ils acceptèrent les conditions proposées. La paix, dont un chef huron, célèbre sous le nom du *Rat*, avait dicté les clauses avec le chevalier de Cailières, ouvrait aux Jésuites cette terre hostile, ils y entrèrent la croix à la main.

Les Iroquois, que le marquis de Tracy et Courcelles avaient vaincus en 1666, ne pardonnèrent jamais ce triomphe aux Français. Indépendants par nature, sanguinaires par besoin ou par plaisir, ils se faisaient un jeu de la cruauté et du parjure. Ils voulaient conserver leur liberté entre les trois puissances européennes qui se disputaient l'empire du Canada, et, toujours en garde, tantôt contre les Hollandais, tantôt contre les armées britanniques ou contre la France, ils ne laissaient jamais violer leurs frontières. Les Anglais néanmoins parvinrent, à force de ruses et de présents, à gagner les principaux chefs; ils s'en créèrent des alliés, ils excitèrent leur farouche instinct, ils fournirent des armes à leurs colères. Cette situation était pleine de dangers pour les chrétientés; les Jésuites crurent que, pour conjurer le péril, il fallait le braver au centre même de l'ennemi. De l'année 1667 à 1688, les pères Frémyn, Pierson, Brugas, Carheil, Garnier, Milet, Vaillant, de Gueslis, Boniface, les deux Lamberville et le frère Meigneray affrontèrent toutes les douleurs du corps, toutes les souffrances de l'âme, afin d'appivoiser les Iroquois. Les Hollandais et les Anglais avaient compris qu'il importait à leurs calculs protestants et politiques de rendre les Jésuites impossibles. Pour réussir dans leur dessein, ils développèrent chez ces

tribus la passion des liqueurs fortes ; ils l'alimentèrent (1) par toute espèce de sacrifices ; puis, après qu'elle fut devenue incurable, ils se mirent à spéculer sur le rhum et l'eau-de-vie, dont ils avaient fait un besoin.

Les Anglais, voisins des Iroquois, n'avaient qu'un but ; à tout prix, ils voulaient chasser les Jésuites de ce pays, bien assurés qu'ils en seraient un jour les seuls maîtres si, par l'ivresse d'un côté et par leurs prédicants de l'autre, ils arrivaient à le dominer. Les Pères ne se laissèrent ni intimider par les outrages, ni tromper par l'astuce. Ils avaient à cœur de régénérer le peuple ; ils bravèrent ses fureurs, ils tinrent tête aux émissaires de la Grande-Bretagne. Après de longs tourments, ils virent qu'il leur serait permis d'espérer un meilleur avenir. Ils consolait les prisonniers enlevés par les Iroquois, ils les faisaient chrétiens dans la souffrance, ou ils leur administraient le baptême au moment du supplice. Ils adouciaient aux autres une mort qui, à chaque heure, planait sur leurs propres têtes. Du Sault-Saint-Louis au fond de ces régions, ils avaient à combattre les vices les plus ignobles et les corruptions de l'Angleterre.

Les Iroquois parlent de manger les Robes Noires, le colonel Dungan, qui dirige les troupes et la politique de la Grande-Bretagne, menace à chaque instant de les faire pendre : les Pères ne s'effraient

(1) On remarqua cependant quelques officiers anglais qui ne s'associèrent pas à ce calcul d'intempérance. Le 18 novembre 1668, François Lovelace, commandant du fort James, à la Nouvelle-Orange, promettait au Jésuite Pierson de mettre un terme à de pareils abus, dont quelques chefs iroquois, plus prudents que les autres, demandaient eux-mêmes la suppression.

point de ces périls. On les prive de la liberté, on les traîne captifs à la suite des hordes vagabondes ; ils marchent avec elles, cherchant en tous lieux à répandre des germes de Christianisme. Cependant, en 1708, au plus fort des guerres, les Jésuites furent contraints de renoncer à ce sol ingrat. Les Iroquois proclamaient leur neutralité et ils préparaient un armement contre les Français. Le père Pierre de Mareuil était sous les tentes des sauvages, il avertit le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, que l'Angleterre les a encore décidés à attaquer. Les Anglais saisissent le Missionnaire, ils le conduisent prisonnier à New-York : ce fut le dernier Jésuite qui posa le pied sur le territoire iroquois.

Ils étaient en même temps au nord et au midi ; ils occupaient les postes les plus difficiles et les passages les plus importants ; car les chefs militaires se servaient d'eux comme d'un drapeau que les Néophytes n'abandonnaient jamais dans la mêlée. Mais, en dehors des combats, ils exerçaient un ascendant qui plus tard devait porter d'heureux fruits. Dans le centre du Canada, ils formaient une colonie qui n'eut rien à envier aux réductions du Paraguay. Les Abénakis, tribu de la rive droite du fleuve Saint-Laurent, reçurent, en 1646, la parole de Dieu, que le père Dreuillette leur annonça ; les pères Pierson, Richard et Morain s'avancèrent sur la rivière Saint-Jean. Au mois de juin 1676, Jacques Vaultier fonda définitivement les chrétientés que Bigot, Gassot, Aubry, d'Auverjot, de la Chasse et Sébastien Rasle étendirent des deux côtés du fleuve. Plusieurs réductions furent ainsi créées dans les forêts, car il fallait mettre à l'abri des hostilités les femmes, les vieillards et les enfants, afin de conserver le germe catholique. Les

Abénakis, plus voisins de Boston que de Québec, avaient intérêt à lier des relations commerciales avec les Anglais ; le désir de conserver intact le dépôt de la Foi, leur fit repousser comme une mauvaise pensée toute démarche qui les rapprocherait des ennemis de l'Eglise et de la France. Les Anglais accusaient les Jésuites de cet éloignement ; le père Rasle surtout leur était odieux. Le 23 août 1724, ils tombent à l'improviste sur la bourgade de Narantsoak, où le Jésuite réside. Rasle sait que les Anglais en veulent à sa vie, il s'offre à leurs coups, afin de préserver ses Néophytes ; il périt dans les tourments. Cet attentat aurait exaspéré des hommes civilisés, les Abénakis étaient encore à demi sauvages, ils n'écoutent que leur vengeance. Peu d'heures après, l'incendie et la mort descendent sur les habitations anglaises. Les Abénakis virent s'écouler de longs jours dans les joies de la primitive Eglise ; sous la houlette des Jésuites, ce troupeau ne connut ni les passions ni le besoin. Lorsque, en 1756, le marquis de Montcalm vint tenir tête à l'armée de lord Loudon et combattre les généraux Wolf et Abercromby, il trouva toujours au premier rang les intrépides Néophytes, dont le père Charles Germain excitait le courage.

Le Haut et Bas-Canada était livré aux enfants de Loyola ; ils en firent une contrée heureuse par la pureté de ses mœurs et par un charme d'innocence qui étonna toujours les chefs militaires de la colonie. Pour acclimater la vertu chez ces peuples, voyageurs par goût et par nécessité, les Missionnaires se condamnaient à des courses sans terme, à toutes les misères de la vie sauvage, à toutes les intempéries des saisons. Ils précédaient ou ils accompagnaient le drapeau de la France. En 1700, d'Iberville fonde un

établissement vers l'embouchure du Mississipi, le père Paul du Rhu élève un grand Calvaire sur les rives du fleuve. Les Français prenaient possession du pays en y bâtissant une forteresse, les Jésuites s'emparaient des âmes en leur révélant les mystères de la Croix. Le père Marquette avait découvert ce sol fécond, d'autres Jésuites y apportèrent la semence de l'Évangile. Paul du Rhu, à la Basse-Louisiane, commence une réduction; les pères Joseph de Limoge et Dongé accourent partager ses labeurs. La confiance que les Sauvages accordaient aux Missionnaires était un éternel sujet d'anxiété pour les directeurs de la Compagnie des Indes occidentales; on force les Jésuites à déserrer leurs résidences du Mississipi. Quelques années s'écoulèrent ainsi; mais l'absence des Robes Noires causait de vifs regrets aux naturels. En 1725, le père de Vitré rentre à la Nouvelle-Orléans avec une colonie de Jésuites, dirigée par Beau-bois, de Ville et Le Petit. Leur sang devait fertiliser cette terre; le 28 novembre 1729, le père du Poisson, qui évangélise les Akansas, pénètre chez les Natchez, sa tête tombe sous la hache d'un des chefs de cette tribu. Le 11 décembre de la même année, le père Souel, qui a reproché à d'autres leurs crimes et leurs excès, périt par leurs mains dans un jour de colère.

Les Jésuites accompagnaient les catéchumènes dans leurs guerres; ils se constituaient prisonniers pour escorter les vaincus dans la captivité, ils partageaient leurs bûchers afin de les aider à bien mourir. En 1736, le père Sénat fut brûlé par les Chicachas, parce qu'il n'avait pas voulu cesser d'exhorter à la mort les victimes que le feu allait dévorer. La Louisiane arrosée du sang des missionnaires ne tarda

pas à devenir chrétienne. Les Jésuites étendirent leurs conquêtes pacifiques sur l'Ohio ; peu à peu ils assouplirent au joug de la famille et des lois ces peuplades errantes. Ils les avaient trouvées sauvages, ils en firent des hommes.

De terribles, de glorieuses révolutions ont achevé leur œuvre. L'Angleterre d'un côté, les Etats-Unis d'Amérique de l'autre, ont changé la face du pays. Il n'y avait plus de jésuites pour lutter à armes égales contre les diverses sectes qui envahissaient le Canada ; le catholicisme s'éteignit dans les cœurs. La guerre et la liberté, l'absence des missionnaires et l'action des Presbytériens, des Quakers et des Anabaptistes détruisirent la plupart de ces chrétientés ; mais au fond des tribus dont le contact hérétique ne pouvait altérer la foi, le souvenir des Robes Noires survécut. Les voyageurs de tous les cultes et de tous les pays constatent cette reconnaissance ; les actes officiels eux-mêmes en rendent témoignage, et les Ottawas, que les Jésuites émancipèrent au dix-septième siècle, viennent, cent cinquante années après, en demander au président de l'Union Américaine. en 1823, ils lui écrivent, par l'intermédiaire de leur chef Pinesinidjigo, l'*Oiseau Noir* (1) :

(1) Dans la même année, d'autres tribus précisaient encore mieux leur demande, et le président des Etats-Unis recevait l'adresse suivante :

« Nous soussignés, capitaine, chefs de famille et autres de la tribu des Ottawas, demeurant à l'Arbre-Courbé, sur la rive orientale du lac Michigan, prenons cette voie pour communiquer à notre père, le président des États-Unis, nos demandes et nos besoins. Nous remercions notre père et le congrès de tous les efforts qu'ils ont faits pour nous amener à la civilisation et à la connaissance de Jésus, rédempteur des hommes rouges et blancs. Nous confiant dans votre bonté paternelle, nous réclamons la

« Mon père, c'est à présent que je désire que tu m'écoutes, moi et tous les enfants de cette contrée éloignée; ils tendent les bras pour te serrer la main; nous, les chefs, les pères de famille et autres Ottawas, résidant à l'Arbre Crochu, te prions instamment et te supplions, toi, notre respectable père, de nous procurer une robe noire comme ceux qui instruisent les Indiens dans le voisinage de Montréal.

» Notre père, sois charitable envers les enfants; écoute-les. Nous désirons être instruits dans les mêmes principes de religion que professaient nos ancêtres quand la mission de saint-Ignace existait.

» Nous nous adressons à toi, le premier et principal chef des Etats-Unis; nous te prions de nous aider à élever une maison de prière.

liberté de conscience, et vous prions de nous accorder un maître, ou ministre de l'Evangile, qui appartienne à la même Société dont étaient les membres de la Compagnie catholique de saint Ignace, établie autrefois à Michillimackinac, à l'Arbre-Courbé, par le père Marquette et d'autres Missionnaires de l'Ordre des Jésuites. Ils résidèrent au milieu de nous pendant de longues années. Ils cultivèrent un champ sur notre territoire, pour nous apprendre les principes de l'agriculture et du christianisme.

» Depuis ce temps nous avons toujours désiré de semblables ministres; si vous daignez nous les accorder, nous les inviterons à venir s'établir sur le même terrain anciennement occupé par le père Du Janney, sur les rives du lac Michigan, proche de notre village, à l'Arbre-Courbé.

» Si vous accueillez cette humble demande de vos fils fidèles, ils en seront éternellement reconnaissants, et prieront le Grand-Esprit de répandre ses bénédictions sur les blancs.

» En foi de ceci, nous avons apposé nos signatures, ce 12 août 1823.

» Signé : ÉPERVIER, POISSON, CHENILLE, CRUE, AIGLE,
POISSON-VOLANT, OURS, CERF. »

» Nous donnerons de la terre à cultiver à ce ministre du Grand-Esprit que tu enverras pour nous instruire nous et nos enfants. Nous nous efforcerons de lui plaire et de suivre ses bons avis. Nous nous trouverons heureux, si tu veux bien nous envoyer un homme de Dieu, de la religion catholique, de la même sorte que ceux qui ont instruit nos pères. Tel est le désir de tes enfants dévoués. Ils ont la confiance que toi, qui es leur père, aura la bonté de les écouter. Voilà tout ce que tes enfants te demandent à présent.

» Tous tes enfants, père, te présentent la main et serre la tienne avec toute l'affection de leur cœur.

» Signé MAGATI, PINESINIDJIGO. »

Une nouvelle forme de gouvernement a produit de nouvelles mœurs ; la population primitive du Canada, dont une partie a refusé d'abandonner ses savanes, vit au fond des forêts. Là, s'arrangeant un bonheur à sa manière, elle invoque le concours du président des Etats-Unis, « pour être instruite dans les mêmes principes de religion que professaient ses ancêtres quand la mission de saint-Ignace existait. » Et ce souvenir des temps passés, qui frappe au cœur les peuples dont la virginité n'a pas été souillée par les révolutions, ce n'est pas seulement chez les tribus canadiennes qu'il se réveille. Les catholiques de l'Amérique méridionale font entendre le même vœu ; de la Louisiane à la Nouvelle-Grenade, il retentit. Dans un même sentiment de gratitude et d'espérance, tous demandent à l'Institut religieux qui civilisa leurs pères de venir apprendre à leurs enfants les devoirs du chrétien et du citoyen. Les monarques de l'Europe avaient, dans un jour de faiblesse que

tant d'autres , plus coupables , suivirent , consommé la ruine de la Société de Jésus ; ils brisaient ainsi la chaîne qui attachait le nouveau - Monde à l'ancien, dont il était tributaire.

Le Nouveau-Monde, libre et républicain, n'accepte point les préjugés ou les haines de convention qui fermentent contre la Société de saint-Ignace de Loyola. Il sait les services qu'elle a rendus à cet univers créé par ses travaux; il appelle les Jésuites pour qu'ils continuent à en rendre de semblables dans un autre ordre d'idées. Tous ces peuples, tirés de la barbarie par les missionnaires, ont des intérêts différents, des passions et des vues opposées; mais du haut des montagnes rocheuses à la mer des Caraïbes, de l'Inde au Paraguay, ils se confondent dans un même désir. Ils remontent tous le courant des révolutions, afin d'offrir à la jeunesse comme à l'âge mûr les guides spirituels dont leurs ancêtres éprouvèrent la foi, et dont eux veulent mettre à profit le zèle et la science.



CHAPITRE III.

Situation des esprits en Europe. — La Compagnie de Jésus en face des adversaires de l'ordre social. — Tous ont pour premier but la destruction des Jésuites. — Le marquis de Pombal à Lisbonne. — Son caractère. — Il est protégé par les Jésuites. — Il domine le faible Joseph 1^{er}. — Ses mesures et son arbitraire. — Il règne sur le roi en lui faisant peur de complots chimériques. — Pombal comprend que, pour rester seul maître de la position, il faut éloigner les Jésuites. — Il cherche à détacher le roi des pères de l'Institut. — Exil des pères Ballister et Fonseca. — Causes de cet exil. — Monopole administratif. — Tremblement de terre de Lisbonne. — Courage de Pombal et des Jésuites. — Charité du père Malagrida. — Le roi revient de ses préventions contre la Société. — Pombal sans intelligence avec la secte encyclopédique. — Différence de leurs plans. — Pombal rêve d'établir une espèce de religion anglicane en Portugal. — Il attaque la Compagnie de Jésus dans ses Missions. — Traité d'échange entre l'Espagne et le Portugal. — Les sept Réductions de l'Uruguay et la colonie del Santo-Sacramento. — Motifs de cet échange. — Les mines d'or des Jésuites. — Les deux cours chargent les pères de préparer les néophytes à l'émigration. — Les pères Barreda et Neydorffert. — Les Jésuites, au risque de perdre le christianisme et leur popularité, obéissent à l'injonction. — On les accuse de soulever les Indiens. — Concessions qui deviennent funestes. — Leur obéissance les compromet dans les deux camps. — Les néophytes se révoltent. — Proscription des Jésuites au Maragnon. — Les Indiens sont vaincus parce qu'il n'y a pas eu accord entre eux. — Expulsion des Jésuites. — On se met à la recherche des mines d'or. — Il est démontré qu'il n'y en a jamais eu. — Pombal pamphlétaire contre les Jésuites. — Les rois d'Espagne Ferdinand VI et Charles III font brûler son ouvrage. — Don Zovalos et Gutierrez de la Huerta. — Les Jésuites disculpés par les autorités espagnoles. — Leur éloge des Réductions du Paraguay. — La timidité des Jésuites enhardit Pombal. — Il demande à Benoît XIV un bref de réforme. — Benoît XIV et le cardinal Passionei. — Le capucin Norbert protégé par Passionei. — Le commerce des Jésuites au Paraguay et dans les Missions. — Ce que c'était que ce négoce. — Édit de Philippe V qui l'approuve. — Pombal s' imagine que les Jésuites ont dévié de leur Institut.

— Il prétend les y ramener. — Benoît XIV mourant se laisse forcer la main, et signe le bref de visite et de réforme. — Le cardinal Saldanha et Pombal. — Les Jésuites, confesseurs du roi et des Infants, enlevés de la cour. — Le provincial Henriquez et le général de l'Ordre enjoignent de garder le silence et d'obéir. — Mort de Benoît XIV. — Saldanha exerce des pouvoirs périmés. — Il condamne les Jésuites comme convaincus de commerce illicite. — Election de Clément XIII. — Son caractère. — Le général des Jésuites, Laurent Ricci, se plaint du cardinal Saldanha et des mesures prises sans contradicteurs. — Exil des pères Fonseca, Ferreira, Malagrida et Torrez. — Le père Jacques Camera. — Attentat à la vie de Joseph I^{er}. — Le marquis de Tavora accusé. — Après trois mois de silence, on l'arrête avec sa famille. — Motifs secrets de la colère de Pombal contre les Tavora. — Le tribunal de l'*Inconfidance* présidé par Pombal. — Les Tavora à la question. — Le duc d'Aveiro dans les tortures s'accuse lui-même. Il accuse ses parents et les Jésuites. — Il se rétracte. — Supplices de ces familles. — Arrestation de huit Jésuites. — Malagrida, Mattos et Jean-Alexandre condamnés à mort. — Les autres Jésuites en suspicion. — Manifeste de Joseph I^{er} aux évêques portugais. — Deux cents prélats catholiques protestent contre cet écrit. — On enlève les Missionnaires de toutes les Réductions. — Faux bref pour l'expulsion des Jésuites du Portugal. — Pombal en fait partir un premier convoi pour les Etats pontificaux. — Les Dominicains de Civita-Vecchia les accueillent. — Le cardinal Saldanha cherche à gagner les jeunes Jésuites. — Pombal, débarrassé des Jésuites, s'occupe de son schisme national. — Le père Malagrida, condamné comme régicide, est brûlé comme sorcier. — Son jugement par l'Inquisition, dont Pombal est le créateur. — Proscription de la Compagnie de Jésus en Portugal. — Les Jésuites prisonniers. — Lettre du père Kaulen. — L'exemple de Pombal encourage les adversaires de la Société. — On ressuscite toutes les vieilles calomnies. — On invente un père Henry brûlé à Anvers. — Ambroise Guis et son héritage. — Faux arrêt du Conseil. — Les Jésuites condamnés à restituer huit millions. — Le père Girard et Catherine La Cadière. — La jeune fille illuminée et le Jésuite crédule. — Intrigues des Jansénistes. — Le parlement d'Aix acquitte le père Girard. — Le père Chanillard mort appelant de la bulle. — Les miracles faits à son tombeau. — Le père Chamillard ressuscite. — Sa lettre.

Tant que la Société de Jésus n'eut qu'à lutter contre l'instinctive cruauté des sauvages, contre les hai-

nes périodiques des Huguenots, des Universités et des Jansénistes, on la vit s'opposer aux attaques et souvent même jeter dans le camp ennemi la division ou la honte. Forte du principe d'autorité qu'elle proclamait sous tous les modes de gouvernement, elle avait jusqu'alors, à quelques rares exceptions près, trouvé dans les chefs des peuples un constant appui, une intelligente protection qui tournait à l'avantage des nations et des princes. De Rome, le centre de la catholicité, elle régnait par le martyre ou par l'humilité, par les services rendus à l'éducation ou par la gloire littéraire. Le Saint-Siège la présentait dans ses batailles théologiques, comme l'avant-garde et la phalange sacrée de l'Eglise; mais, au contact d'une nouvelle école qui sapait les trônes en flattant les rois, qui détruisait la morale en calomniant la vertu et en glorifiant le vice, les monarques avaient vu se glisser dans leurs âmes un sentiment de crainte et d'égoïsme. Endormis sur le trône, ils voulaient vivre heureux, sans songer que ce bonheur viager serait la mort de leur empire. Pour ne pas être agités dans leur royale fainéantise, ils laissaient un à un briser entre leurs mains les ressorts de la puissance publique. Ils s'ennihilaient pour le bien, ils n'évoquaient une somnolente énergie que pour consacrer le mal.

Dans cet affaissement de la force sociale, dans cette décomposition du pouvoir, que les philosophes du dix-huitième siècle, nés d'une orgie de la régence, firent accepter comme un progrès, les Jésuites furent désignés à toutes les colères. Il fallait leur passer sur le corps, afin d'arriver au cœur de la vieille unité; on remua le Ciel et la terre. Les incrédules eurent foi dans l'Eglise, les Gallicans condescendirent à proclamer l'infailibilité du pape, les extrêmes

se rapprochèrent; il y eut une ligue de toutes les vanités, de tous les rêves, de toutes les erreurs et de tous les préjugés. On y enrôla les ministres des rois ainsi que les ennemis des monarchies, les propagateurs de l'impie et quelques prélats dont la capacité n'était pas au niveau des turbulentes vertus. Le Saint-Siège était entré dans la voie des concessions. Par amour de la paix, il se laissait dépouiller de ses droits, il sacrifiait son initiative à des besoins factices, il atermoyait avec les passions pour essayer de les calmer ou tout au moins de les diriger.

La Compagnie de Jésus avait signalé en Europe ces sources de désordres intellectuels; elle s'y était opposée, tantôt avec audace, tantôt avec modération; elle avait lutté contre les sectes séparées de la communion catholique, elle luttait contre le jansénisme fomentant la guerre civile au sein de l'Eglise. Un nouvel allié était né à ces éternels adversaires. Cet allié, c'était le philosophisme, qui marchant plus franchement à son but, s'attaquait à toutes les religions établies et se faisait une arme de leurs dissensions intérieures pour les traduire au tribunal de ses poètes érotiques ou de ses rhéteurs ampoulés. Les nouveaux maîtres proclamaient l'indifférence et la vertu spéculative pour tout principe; ils s'arrangeaient un Dieu et un monde à leur guise, sans foi et sans culte; ils se plaçaient sur un terrain encore inexploré. Leur esprit frondeur prodiguait le sarcasme aux choses saintes, ils envenimaient les querelles entre l'Episcopat français et les Parlements; ils tournaient en ridicule les billets de confession et les refus de sacrements (1), grave question que Voltaire

(1) Les difficultés qui surgissent dans les matières de foi ou de discipline ecclésiastique sont toujours sérieuses et compli-

tua sous le feu de ses moqueries. Les philosophes du dix-huitième siècle tendaient à l'anéantissement des

quées; elles entraînent à leur suite des dangers, elles provoquent souvent des révolutions. L'affaire des billets de confession et des refus de sacrements avait une double origine; elle tenait au for intérieur et à la loi civile. La Bulle *Unigenitus*, sollicitée par l'Eglise de France, surtout par Bossuet et par Fénelon, comme l'unique moyen de mettre un terme au jansénisme, n'atteignit pas le but qu'elle se proposait. Louis XIV, le régent et Louis XV, avec les Parlements et la presque unanimité du clergé, eurent beau l'accepter, il se trouva quelques évêques et un certain nombre de réguliers et de séculiers qui se firent appelants. Nous avons dit à quel point les choses en étaient sous la régence de Philippe d'Orléans, on a vu la part que les Jésuites y prirent; il faut raconter en peu de mots l'origine des refus de sacrements. On l'attribua aux Jésuites; en étudiant les écrivains du jansénisme, on est tout étonné d'apprendre que ce ne sont pas les pères de la Compagnie qui inventèrent ces précautions et qui les poussèrent jusqu'à l'abus.

En 1720, Baudry, lieutenant de police, fit comparaître devant lui environ trois cents jansénistes, prêtres pour la plupart; un certain nombre furent exilés. Dorsanne, à la page 64 du tome II de son *Journal*, nomme l'auteur d'un pareil acte. « Cette procédure, dit-il, avait été imaginée par le père de La Tour, général de l'Oratoire. » L'abbé Couet, le confesseur du cardinal de Noailles, et l'un des agents les plus actifs de la secte, « voulant, raconte Dorsane, faire entrer l'abbé Dubois dans ce genre de procédure, en avait dressé le projet et le lui avait envoyé. » Ainsi ce ne sont pas les Jésuites qui persécutent les jansénistes, mais les jansénistes mitigés qui les premiers poursuivent les jansénistes exaltés. Le premier refus de sacrements, toujours au témoignage de Dorsanne, eut lieu en 1721. Le curé de Saint-Louis-en-l'Île ne consentit point à administrer l'Oratorien Le-long, qui ne voulait pas rétracter son appel. Le second exemple de ces refus est signalé dans la ville d'Arles en 1722. L'abbé Boche, appelant, est sur le point de mourir; le père Savornin, de l'Ordre de Saint-Dominique, refuse de l'absoudre; le prêtre qui l'administra fut interdit par l'archevêque. Ces faits se multiplièrent; bientôt on demanda aux malades leurs billets de con-

idées pieuses par toutes les routes possibles; ils en ouvraient de nouvelles à leur besoin de destruction. Le catholicisme était la religion la plus immuable et la plus populaire; ce fut sur elle qu'ils concentrèrent leurs efforts. Dans cette levée de boucliers, les Jé-

fession, pour savoir s'ils avaient été secourus par un prêtre orthodoxe. Même avec nos idées de tolérance, cette mesure sera légitime aux yeux de tout homme qui comprend assez largement la liberté pour laisser aux autres le droit qu'il s'accorde à lui-même. Si on veut vivre et mourir catholique, il faut bien se soumettre aux prescriptions de l'Eglise catholique, qui ne nous contraint pas à accepter sa loi, mais qui nous repousse de son sein si nous n'avons pas voulu y rentrer. Cependant cette mesure des billets de confession eut des conséquences si funestes qu'on ne sait si on doit l'approuver ou la blâmer. Les jansénistes se plaçaient dans une situation particulière et qu'aucun sectaire n'avait encore adopté. Les hérétiques, en se séparant du corps de l'Eglise, se glorifiaient de rompre sa communion et son unité, ils auraient rougi de participer à ses sacrements. Le janséniste fut plus perfide : il osa être enfant de l'Eglise malgré elle, et il maintint son dire jusque dans les bras de la mort.

L'usage des billets de confession pour les malades est expressément établi dans les avis de saint Charles Borromée et dans l'un des conciles de Milan. L'assemblée du clergé de 1654 l'avait consacré; le cardinal de Noailles en recommanda lui-même l'observation. Les Jésuites, dans cette circonstance exécutèrent ce que l'épiscopat français enjoignit. On a prétendu qu'ils avaient inspiré et poussé la mesure aussi loin que possible. Les preuves de cette accusation manquent partout. L'immixtion du Parlement dans ces affaires de conscience, qui ne sont pas du domaine de la police publique, rendit le mal incurable. Le Parlement prêta aux jansénistes une imprudente protection, qui alla jusqu'au sacrilège. Il fit profaner les sacrements, il condamna les curés à administrer des hommes qui déclaraient persévérer dans l'erreur. Souvent il força les prêtres à porter le viatique entre des soldats que la force judiciaire requérait pour sanctionner ses coupables arrêts. De 1738 à 1750, ce scandale envahit la France; il fournit aux adversaires de la religion le droit d'outrage et de moquerie; la faiblesse du gouvernement fit le reste.

suites ne se déguisèrent pas que tant d'assauts habilement combinés devaient porter un coup funeste à leur ordre; mais ils avaient à sauvegarder la foi des peuples. On les vit se jeter dans l'arène et, sans mesurer la force de leurs ennemis, combattre avec la parole et avec la plume. Ces savantes discussions, auxquelles le P. Berthier et les autres disciples de saint Ignace conviaient les novateurs, pouvaient entraver leur marche; elles les forçaient à démasquer avant le temps leurs secrètes batteries; elles éclairaient le gouvernement sur des projets dont il leur eût été opportun de nier encore l'existence. Le Parlement, hostile aux philosophes, proscrivait d'une main les ouvrages qu'il encourageait de l'autre. Il sévissait en corps contre des doctrines impies ou révolutionnaires, il y applaudissait individuellement; il laissait se détendre le frein modérateur des peuples. Pour peu qu'on fit une guerre sourde ou patente aux Jésuites, il accordait droit de passe à toutes les idées subversives. Engagés dans des luttes sans dignité, et forts de l'appui que la magistrature leur offrait, les jansénistes évoquaient chaque conflit sacerdotal à la barre de la Grand'Chambre. Ils vivaient en opposition avec la loi catholique, ils voulaient mourir impénitents et absous par elle. Ils niaient son autorité souveraine, et, par une dérision de la conscience, ils l'appelaient à leurs derniers moments pour la braver et la compromettre.

Cette situation intolérable prêtait des armes à toutes les passions. La malignité publique fut tenue en éveil par le bruit que l'on sut faire des refus de sacrements. Les évêques, le clergé et les ordres religieux remplissaient un devoir. Dans son accomplissement, il y eut peut être des abus, des excès; quelques pré-

tres poussèrent les précautions jusqu'à l'intolérance; les jansénistes et les philosophes s'attachèrent à montrer partout la main des Jésuites. Les Jésuites furent dévolus aux inimitiés; ils avaient, disait-on, provoqué la bulle *Unigenitus*, et c'était à cette constitution apostolique qu'il fallait faire remonter les désordres. On avait trouvé un levier pour battre incessamment en brèche les Pères de l'Institut, on l'employait à toute fin. Les jansénistes et les Parlementaires se coalisaient avec les Encyclopédistes pour miner la société; les plus ardents concevaient même déjà la pensée de la dissoudre. L'orage s'amoncelait à l'abri de tant d'intelligences et de tant de vœux opposés qui néanmoins se réunissaient dans une espérance commune: il éclata sur le point où personne n'aurait osé le signaler. Le Portugal fut le premier des royaumes catholiques qui entra en campagne.

Il y avait à la cour de Lisbonne un ministre qui pour éterniser son ascendant sur Joseph 1^{er} ne craignait pas de le tenir en tutèle et de remplir son imagination de fantastiques complots contre ses jours. Ce ministre se nommait Sébastien Carvalho, comte d'Oyeras, marquis de Pombal. Né en 1699, à Soure, d'une famille sans fortune, Pombal, car c'est sous ce titre qu'il est connu dans l'histoire, ne manquait ni d'énergie ni de talents administratifs. Souvent son énergie dégénérait en violence (1), plus souvent encore la vigueur de son esprit était obscurcie

(1) La violence et la cruauté étaient si bien enracinées dans la famille Carvalho, qu'à Oyeras même, il existait un legs pour la constater. Chaque dimanche, le curé devait, à la messe paroissiale, réciter trois fois le *Pater noster* avec les fidèles, pour que le ciel les délivrât tous de la fureur des Carvalho.

par des manœuvres hypocrites, par une avidité sans frein et par des colères jalouses qui, avec son caractère, devaient l'emporter dans des voies sanglantes. Orgueilleux, despote, vindicatif, cet homme, qui n'entreprenait le bien qu'à coups de hache, s'était pris en Allemagne et en Angleterre d'une haine profonde pour les religieux et pour la hiérarchie ecclésiastique. La noblesse portugaise l'avait repoussé, il se déclara son ennemi, et lorsque, le 51 juillet 1750, Jean V mourut, laissant la couronne à don Joseph, son fils, Pombal comprit qu'un grand rôle lui était destiné. Ce prince, comme la plupart des monarques de son siècle, était soupçonneux, timide, faible, voluptueux, toujours prêt à accorder sa confiance au moins digne ou au plus courtisan. Pour arriver au ministère, il fallait avoir l'approbation du père Joseph Moreira, confesseur de l'infant devenu roi. Pombal avait préparé ses plans de longue main : à force d'artifices, il s'était insinué dans l'amitié des Jésuites (1), il avait gagné leur estime par des de-

(1) On lit à la page 25 de l'*Histoire de la chute des Jésuites*, par le comte Alexis de Saint-Priest, les lignes suivantes : « En poursuivant la Société, il (Pombal) n'accusait pas les Jésuites d'appartenir à un Institut coupable ni de professer des maximes immorales et mauvaises ; il leur reprochait seulement d'être restés moins fidèles que leurs devanciers aux principes de saint Ignace, et même il se faisait gloire d'être attaché au tiers-ordre de Jésus et d'en observer les pratiques. » L'historien de la *Chute des Jésuites* est complètement dans le vrai pour la première partie de sa proposition, il n'en est pas de même pour la seconde.

Il n'y a jamais eu de tiers-ordre dans la Compagnie, c'est-à-dire jamais d'affiliés, comme les Franciscains, les Dominicains, etc., en avaient. Un Tiers-Ordre est une espèce d'association religieuse, quelquefois renfermée dans le cloître, quelquefois vivant au milieu du monde ; mais toujours au moins liée par le

hors pieux, et le second de ses fils, encore enfant, était par lui revêtu de l'habit de la Compagnie. Ainsi que beaucoup de ses collègues, le père Moreira ne croyait pas à l'hypocrisie. Le zèle dont Pombal faisait parade l'éblouit; il ne vit que ses brillantes qualités. Sans vouloir sonder les vices de ce caractère et les duplicités de cette ambition, il tomba dans le piège que l'intrigue lui tendait. L'homme que Jean V avait toujours écarté du pouvoir se trouva tout à coup secrétaire d'Etat des affaires étrangères. Bientôt après, il devint principal ministre et, comme il aimait à se l'entendre dire, le Richelieu du Louis XIII portugais.

Il connaissait les ombrageuses susceptibilités de son souverain; il s'imagina qu'en se présentant lui-même en victime, il capterait encore mieux ses bonnes grâces. Dans le mois d'août 1754, il fit signer au roi un décret par lequel il était dit « qu'un ministre d'Etat pourrait bien être assassiné par le manège de quelqu'un. » Un pareil attentat était assimilé au crime de lèse-majesté, et le sénateur Pédro Gonzalès Cordeiro, l'âme damnée de Pombal, fut chargé de faire des informations continuelles et illimitées. Séjan, dans les plus beaux jours de sa tyrannie, n'avait jamais poussé si loin le mépris des hommes. L'arbitraire ne prenait plus la peine de se déguiser; Pombal

vœu de chasteté, et par conséquent n'étant composée que de gens non mariés. Pombal ne pouvait être d'aucun tiers-ordre, puisqu'il avait épousé en secondes noces une nièce du feld-maréchal autrichien, comte Léopold de Daun. M. de Saint-Priest et les auteurs sur lesquels il s'appuie se trompent donc. Ils ont probablement voulu parler de quelque Congrégation, comme celle des Nobles ou de la Bonne-Mort, que les Jésuites établissaient dans les grandes villes, et dont les membres se réunissaient une ou plusieurs fois par mois dans la chapelle de l'association.

avait couvert de prisons les bords du Tage; ceux qui lui étaient odieux ou suspects, prêtres ou gentilshommes, moines ou citadins, les remplirent. La délation était encouragée, il la tenait à sa solde; elle soupçonna, elle dénonça. Joseph I^{er} n'eut pas de peine à se persuader que, si la vie de Pombal était ainsi exposée, la sienne devait nécessairement courir des dangers encore plus certains; il trembla, et laissa passer sans contrôle les iniquités de son ministre. Ce dernier redoutait les contradicteurs; il craignait que d'autres bouches ne révélassent au roi le mystère d'épouvante qui l'enveloppait. Quelques hommes dont la franchise lui paraissait trop expansive sont plongés dans les cachots; c'était un avis pour les autres, ils en profitèrent. Mais il sentait qu'il ne lui serait plus possible d'abuser les Jésuites : leur sage attitude, le crédit dont ils jouissaient à la cour, chez les grands et dans le peuple, devaient le perdre tôt ou tard. Pombal se détermina à prendre l'initiative : il était audacieux et il n'avait en face de lui que des hommes timorés; il agissait avant de réfléchir, son succès matériel était donc assuré. Cinq Pères de l'Institut se partageaient la confiance de la famille royale. Moreira dirigeait le roi et la reine, Oliveira instruisait les infantes, Costa était le confesseur de don Pedro, frère de Joseph; Campo et Aranjues, ceux de don Antoine et de don Emmanuel, oncles du roi.

L'éloignement des Jésuites ne pouvait pas s'obtenir de haute lutte; Pombal appela l'intrigue à son aide. Il fit entrer le soupçon dans l'âme du monarque; il lui persuada que son frère voulait jouer en Portugal le rôle de tous les Pedro, qu'il se rendait populaire dans cette intention, et que les Jésuites le secondaient. Il n'en fallait pas tant pour éveiller les

inquiétudes de Joseph ; Pombal avait mêlé le nom des Jésuites à celui de son frère, dont le roi enviait la grâce chevaleresque ; les Jésuites devinrent peu à peu un objet de défiance pour lui. Le ministre s'aperçut des progrès que cette idée faisait dans un esprit sur lequel il avait pleinement assuré son empire ; il songea à tirer parti d'une première calomnie. Il nourrit le cœur de ce prince de tous les ouvrages contre la Société de Jésus, en lui recommandant le plus inviolable secret sur ces lectures ; elles eurent l'attrait du fruit défendu. Il venait de risquer sur le roi une expérience qui avait réussi, il la tenta sur le peuple. Il inonda le Portugal des œuvres qui, à diverses époques, avaient cherché à flétrir les Jésuites. Quand il jugea que ses artifices n'avaient plus rien à redouter, il fit rejaillir sur les Pères de l'Institut la persécution dont leurs amis étaient déjà victimes.

Deux Jésuites furent exilés : le père Ballister, comme soupçonné d'avoir fait en chaire des allusions contre une idée de Pombal ; le père Fonseca, parce qu'il avait donné un sage avis à des négociants portugais le consultant sur cette même idée. Le ministre avait besoin d'or, les confiscations ne l'enrichissaient pas assez vite ; il créa une compagnie du Maragnon qui ruinait le commerce, et, sous peine de bannissement, il fallut admirer le monopole qu'il inventait. Fonseca fit comprendre aux marchands que cette mesure était déplorable. Les marchands adressent une requête au roi ; Pombal les proscriit ou les jette dans les cachots. Il parlait même déjà de frapper l'Ordre de Jésus, lorsque, le 1^{er} novembre 1755, un tremblement de terre, auquel l'incendie joignit ses ravages, vint porter le deuil et la misère dans Lisbonne. A cette ville si cruellement éprouvée et où

la mort plane avec la dévastation, des hommes de courage et de dévouement sont nécessaires. Pombal fut beau de calme, d'intrépidité et de prévoyance sur ce théâtre d'horreur. Les Jésuites, à ses côtés ou devant lui, se précipitèrent dans les ruines et au milieu des flammes pour disputer quelques victimes au trépas. Leurs sept maisons étaient renversées ou brûlées (1), le malheur des autres fut la seule calamité qui put émouvoir leurs cœurs. Leur charité trouva des ressources pour offrir un asile à ces multitudes consternées, à cette foule de blessés que la faim tourmentait, que la douleur et l'effroi rendaient stupides. Ils les rassurèrent en priant avec elles, ils leur apprirent à avoir foi dans l'énergie religieuse ; le père Gabriel de Malagrida et le frère Blaise furent pour tant d'infortunés une providence dont, sur les débris de Lisbonne, chacun bénissait le nom avec celui de Pombal.

Ces bénédictions du peuple remontèrent jusqu'au trône; don Joseph eut un mouvement de gratitude ou de repentir. Afin de récompenser les Jésuites, il rappela de l'exil Ballister et Fonseca; il voulut même qu'on rebâtît la maison professe aux frais de la couronne, et Malagrida prit assez d'ascendant sur cette nature léthargique pour la ramener à des sentiments

(1) L'hôtel de Pombal avait été préservé dans le désastre général, et le roi fut tellement frappé de ce fait qu'il ne cessait de l'attribuer à une providence particulière. Le comte d'Obidos, célèbre par les saillies de son esprit, lui répondit un jour : « Oui, Sire, il est vrai que la maison de don Carvalho a été conservée, mais celles de la rua Suja ont eu le même bonheur. » Or la rua Suja, ou rue de Bone, à Lisbonne, était le réceptacle de toutes les prostituées. Au dire de Link, dans son *Voyage en Portugal*, le comte d'Obidos expia cette plaisanterie par plusieurs années de prison.

pieux. Ce retour dérangeait les plans de Pombal, il faisait échouer ses rêves de grandeur. Un péril commun avait confondu dans une même pensée de zèle patriotique les Jésuites et le ministre; le péril n'existait plus, le ministre fit peur au roi, et Malagrida fut banni. On ne pouvait encore frapper l'ordre tout entier, Pombal se résigne à l'attaque en détail. Pour le vaincre, il a besoin de lui chercher des crimes dans les deux hémisphères : les Protestants et les Jansénistes fournissaient à l'Europe un contingent de forfaits, il leur offrit en échange ceux qu'il improviserait en Amérique. Pombal n'avait aucune liaison avec les philosophes du dix-huitième siècle. Leurs idées d'affranchissement et de liberté inquiétaient son despotisme; et, en les jugeant sur leurs écrits, il accusait souvent ces hommes de vouloir briser les fers des peuples par le raisonnement. C'était une erreur; mais, comme toutes celles qui se font jour dans des caractères de cette trempe, elle devait être aussi tenace qu'irréfléchie. Pombal servait les Encyclopédistes français sans les estimer; eux devinrent ses auxiliaires tout en blâmant ce qu'il y avait de trop odieux dans son arbitraire réformateur. Le ministre portugais doutait de tout, excepté de la force brutale; les philosophes espéraient bien en arriver à ce point, la dernière raison du sophisme révolutionnaire; mais ils jugeaient que l'heure n'avait pas encore sonné. Ces discidences d'opinion n'empêchaient pas Pombal et les écrivains du dix-huitième siècle de se prêter un mutuel appui pour renverser l'édifice social. Le Portugais s'arrêtait dans ses innovations religieuses au culte anglican; il espérait ressusciter sur les bords du Tage les sanglantes péripéties du règne de Henri VIII d'Angleterre : les philosophes le dépas-

saient dans ses rêves : ils allaient jusqu'à la consécration légale de l'athéisme. Néanmoins, pour eux ainsi que pour le Portugais, il existait un ennemi dont il fallait se débarrasser à tout prix : cet ennemi, c'était la Compagnie de Jésus. Pombal avait isolé les Jésuites; il avait frappé de stupeur, d'exil ou de confiscation leurs protecteurs et leurs clients; ils restaient à peu près seuls sur la brèche en face de lui, qui concentrait, qui résumait tous les pouvoirs. Avant de marcher résolument à la destruction de l'ordre, il voulut procéder par la calomnie. Afin que la preuve ne pût pas renverser trop vite son échafaudage d'imposture, il transporta en Amérique la première scène de son drame.

On a vu qu'à diverses reprises le bruit de mines d'or existant dans les réductions du Paraguay s'était répandu en Europe, et que ce bruit avait été démenti, d'abord par les faits, ensuite par les commissaires royaux envoyés sur les lieux. L'Espagne savait à quoi s'en tenir sur de pareilles rumeurs, lorsque Gomez d'Andrada, gouverneur de Rio-Janeiro, en 1740, pensa que les Jésuites ne faisaient si bonne garde autour des réductions du Parana que pour dérober aux regards indiscrets la trace de cette chimérique fortune. Andrada conçut le projet d'un échange entre les deux couronnes, et, pour obtenir les sept réductions de l'Uruguay, il imagina de céder à l'Espagne la belle colonie del San-Sacramento. Il avait découvert un nouveau Pactole, il en fit part à la cour de Lisbonne, qui s'empressa de négocier avec le cabinet de Madrid. L'échange était trop avantageux à ce dernier pour ne pas être accepté, Le Portugal abandonnait un pays fertile qui, par sa situation sur la Plata, ouvrait ou fermait la navigation du fleuve,

et, pour compensation, il ne demandait qu'une terre condamnée à la stérilité. L'Espagne adhéra au traité; mais, comme si les diplomates des deux Etats eussent eu le pouvoir de dire à ces sauvages devenus hommes d'emporter leur patrie à la semelle de leurs souliers, il fut stipulé que les habitants des sept réductions cédées iraient défricher loin de là un sol aussi désert qu'inculte. Désirant exploiter tout à son aise les mines d'or dont il avait leurré le conseil de Lisbonne, Gomez d'Andrada avait posé pour condition que trente mille âmes se trouveraient subitement sans patrie, sans famille, et qu'elles pourraient aller à la grâce de Dieu recommencer leur vie errante.

Les Jésuites étaient les pères, les maîtres, les amis de ces Néophytes; ils avaient une influence déterminante sur eux. Le 15 février 1750, ils furent chargés par les deux cours signataires du traité et par le chef de l'Institut de disposer le peuple à cette transmigration. François Retz, général de la Compagnie, expédiait, pour plus de sûreté, quatre copies de son ordre. Après avoir pris toutes les précautions, il ajoutait qu'il se ferait lui-même un devoir de vaincre les obstacles qui le retenaient à Rome, et d'accourir dans ces vastes contrées pour favoriser, par sa présence, la prompte exécution des volontés royales, tant il avait à cœur de satisfaire les deux puissances. Le père Barreda, provincial du Paraguay, se met en route; il était vieux et cassé par l'âge; il nomme pour le remplacer Bernard Neydorffert, qui, depuis trente-cinq ans, résidait parmi les Néophytes et leur était cher à plus d'un titre. Le Jésuite communique cet étrange projet aux Caciques; de tous il reçut la même réponse : tous déclarèrent qu'ils aimaient

mieux la mort sur le sol de la patrie qu'un exil sans terme, immérité et qui les arrachait au tombeau de leurs aïeux, au berceau de leurs enfants, pour consommer leur ruine. Les Jésuites s'attendaient à ces naïves douleurs : ils s'y associèrent, et nous regrettons qu'ils n'aient pas eu le courage de s'opposer à de pareilles violences. Ils connaissaient les sourdes manœuvres auxquelles la Compagnie était en butte; ils n'ignoraient pas que les coalitions de préjugés ou de haines se formaient contre elle; ils crurent les conjurer en se faisant les auxiliaires des cabinets de Madrid et de Lisbonne, qui trafiquaient des Néophytes comme d'un bétail. Cette condescendance fut un tort qui, au lieu de les préserver, hâta leur chute. La soumission qu'on calomniait fut regardée par leurs ennemis comme un acte de faiblesse; elle rendit Pombal plus exigeant. Le ministre les voyait tenter d'inutiles efforts pour calmer l'irritation des Indiens, il accusa les missionnaires d'entretenir sous main le mécontentement. Il opprimait les Néophytes afin de faire l'essai de ses forces; les Pères, bien loin de résister, se prêtaient avec un douloureux abandon aux mesures que la cupidité et l'ambition lui suggéraient : Pombal sentit que de pareils adversaires étaient vaincus d'avance. Il se servit d'eux pour désorganiser les réductions et pour les écraser, tout en peignant les missionnaires comme des fauteurs de révolte.

Ils avaient la clef de l'échange immoral proposé par la cour de Lisbonne; ils savaient que la dispersion des néophytes n'était réclamée qu'afin de laisser aux agents portugais la faculté de tarir les fabuleuses mines d'or auxquelles les Jésuites puisaient d'une manière si discrète. La vérité et l'honneur de l'Insti-

tut étaient engagés dans la question, ils aimèrent mieux seconder leurs ennemis que de s'appuyer sur leurs amis. Ils entraient dans cette funeste voie des concessions qui n'a jamais sauvé personne, et qui a perdu plus d'une juste cause, en jetant un vernis de déshonneur sur ses derniers moments. Les Jésuites s'effrayèrent des clameurs soulevées autour d'eux ; ils crurent en amortir le coup en pactisant avec ceux qui le dirigeaient. Pour ne pas soulever une tempête peut-être utile alors, ils se résignèrent au rôle d'hécatombes involontaires et de martyrs par concession, le seul chemin qui conduit à la mort sans profit et sans gloire. Les Indiens en appelaient à la force afin de paralyser l'arbitraire ; l'arbitraire incrimina les Jésuites. et Pombal les dénonça à l'Europe comme excitant ouvertement les peuples à l'insurrection. Les Jésuites n'eurent pas l'heureuse pensée d'être aussi noblement coupables. Des intrigues de catholiques se coalisaient pour tourner à mal leurs actions, un écrivain protestant se montra plus équitable, et Schœl put dire (1) : « Lorsque les Indiens de la colonie du Saint-Sacrement, attroupés au nombre de dix ou quatorze mille, exercés dans les armes et pourvus de canons, refusèrent de se soumettre à l'ordre d'expatriation, on ajouta difficilement foi aux assertions des pères d'avoir employé tout leur pouvoir pour les engager à l'obéissance. Il est cependant prouvé que les Pères firent, extérieurement du moins, toutes les démarches nécessaires pour cela : mais on peut supposer que leurs exhortations, dictées par le devoir, mais répugnant à leur sentiment, n'avaient pas toute la chaleur qu'ils leur auraient donnée dans une autre

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XXXIX, p. 51.

occasion. Une pareille supposition ne suffit pas pour construire une accusation de révolte. Que deviendrait l'histoire, que deviendrait la justice, si, sur les assurances d'un ministre, destituées de preuves, il était loisible de flétrir la réputation d'un homme ou d'une corporation ? »

Par amour de la paix, les Jésuites se plaçaient entre deux écueils : d'un côté, ils s'exposaient aux justes reproches des Indiens ; de l'autre, ils se mettaient à la discrétion des adversaires de l'Institut. On allait calomnier jusqu'à leur incompréhensible abnégation, et ils se dépouillaient de leurs armes au moment même où on leur imputait de s'armer. Les néophytes avaient en eux la confiance la plus illimitée ; les missionnaires pouvaient d'un mot soulever toutes les réductions, et, par une guerre entre la métropole et les colonies, faire vibrer au cœur des Indiens ce sentiment d'indépendance qu'ils avaient eu tant de peine à refouler. Ils n'osèrent pas évoquer une pensée généreuse ; ils prêchèrent l'obéissance à la loi, et ils se virent en butte aux traits des deux partis.

Les familles bannies attribuèrent à leur faiblesse les maux dont elles se voyaient les victimes ; elles menacèrent, elles poursuivirent même quelques jésuites, qui, comme le père Altamirano, se croyaient forcés dans l'intérêt général d'accepter les fonctions de commissaires chargés de l'exécution du traité d'échange. A la respectueuse affection jusqu'alors témoignée aux missionnaires succédaient des soupçons que d'habiles agents avaient soin de fomentier dans l'âme des néophytes ; il fallait les entraîner à une guerre partielle, afin de briser à tout jamais, par le sang versé, l'union existant entre les Indiens

et les disciples de l'Institut. Ce résultat fut obtenu. On avait arraché les tribus chrétiennes du Maragnon à la garde spirituelle des Jésuites, on voulait leur enlever leurs pieuses conquêtes de l'Uruguay. Dans ce tiraillement intérieur, les catéchumènes ne purent agir avec ensemble : ils n'étaient habitués qu'à l'obéissance volontaire ; tout à coup ils se trouvaient, sans chef et sans jésuites, obligés de lutter pour conserver leur patrie. L'action pacifique des Pères se faisait encore sentir sur quelques réductions ; ils les amenaient à subir en silence l'exil auquel on les vouait. Cet éparpillement de la force commune produisit de tristes effets ; quelques tribus coururent aux armes ; plusieurs, inspirées par les missionnaires, se contentèrent de murmurer. Les unes furent vaincues, les autres, au contact de la corruption marchande, s'imprégnèrent peu à peu des vices de l'Europe. Ce fut ainsi que l'on commença à ébranler ce vaste édifice des missions qui avait coûté tant de sacrifices.

Gomez d'Andrada devenait maître des réductions de l'Uruguay. Les Jésuites et les Indiens en étaient expulsés, ici par la violence, là par la ruse ; il ne lui restait plus qu'à découvrir les mines d'or et d'argent qu'il avait promises à Pombal. Il fit battre les plaines, arpenter les forêts, étudier les montagnes, sonder les lacs et interroger partout les entrailles de la terre. Des ingénieurs furent appelés ; ils mirent la science au service de sa crédulité. La science, dans ses explorations, ne fut pas plus heureuse que Gomez dans ses rêves. Cet homme s'avoua enfin la faute qui l'avait poussé à tant d'irréparables désordres ; il la confessa aux jésuites et à Pombal ; il les supplia de travailler, chacun dans la sphère de ses pouvoirs, à rompre le traité de limites provoqué

par son insatiable avidité. La Compagnie n'était plus en mesure de couvrir ses erreurs ; Pombal les jugeait favorables à ses desseins ultérieurs : Gomez fut condamné à la honte, et le ministre dont il avait flatté les cupides instincts usa de ses menteuses révélations pour dénaturer les faits.

C'était l'époque où les esprits, travaillés par un mal inconnu, se jetaient dans la corruption pour arriver plus vite à une perfection idéale, que la philosophie leur faisait entrevoir sans Dieu, sans culte, sans mœurs et sans lois. On marchait résolument à l'assaut des principes et des vertus, on cherchait à briser tout ce qui pouvait devenir barrière à l'idée destructive. Sous le titre de : *Relation abrégée de la république que les Jésuites des provinces du Portugal ont établie dans les possessions d'outre-mer, et de la guerre qu'ils ont excitée et soutenue contre les armées des deux couronnes*, Pombal répandit à profusion, dans la Péninsule et en Europe, des récits dont la preuve, toujours annoncée, ne se donnait jamais. Les Jésuites, selon cette relation, faisaient au Paraguay monopole des corps et des âmes, ils étaient le *Béni-Père* ou roi de chaque réduction. Ils avaient même tenté de réunir ces provinces sous le sceptre d'un de leurs frères coadjuteurs, à qui l'on accorda le titre de l'empereur Nicolas I^{er}. A cette distance des lieux et des hommes, Pombal avait le droit de calomnie ; il calomnia pour le compte des deux royaumes. En Portugal, son autorité et ses menaces empêchaient la vérité de briser ce faisceau de mensonges ; mais l'Espagne, qu'il associait à ses crimes de la pensée, refusa d'en accepter la solidarité. Pombal avait cherché dans le gouvernement de Ferdinand VI des complices aussi intéressés que lui à

populariser l'erreur ; à l'exception du duc d'Albe, il ne trouva que des hommes indignés de son audace. Le roi d'Espagne et son conseil, éclairés par don Zevalos, gouverneur du Paraguay, prirent en pitié l'œuvre du ministre portugais. Afin de manifester le sentiment que cet écrit leur faisait éprouver, la cour suprême de Madrid le condamna à être brûlé publiquement par la main du bourreau. A trois reprises, le 13 mai 1755, le 27 septembre 1759 et le 19 février 1761, Ferdinand VI et Charles III flétrirent, par des décrets royaux, le libelle de Pombal. Sa cupidité avait semé la désorganisation dans ces provinces ; Charles III, qui bientôt va s'allier à lui contre les Jésuites, commence son règne par leur rendre complète justice. Le 10 août 1759, Ferdinand VI mourait ; à peine assis sur le trône d'Espagne, Charles III son frère, rompit le fatal traité d'échange, auquel il s'était toujours montré hostile.

Don Zévalos était venu, au nom de la métropole, pour renverser le trône et combattre les armées de cet empereur Nicolas, que l'imagination de Pombal et du duc d'Albe avait créé, et qui, disaient-ils, faisait frapper à son coin l'or et l'argent tiré des mines dont l'existence fut un appât tendu à d'oisives crédulités. « Qu'est-ce qu'il trouva de tout cela dans ces peuples innocents ? se demande don Francisco Gutierrez de la Huerta, dans son rapport au conseil de Castille, du 12 avril 1815 (1). » Et ce magistrat ajoute : « Que l'on examine ses relations, et elles répondront à cette question en disant que ce que l'on trouva, ce fut le désenchantement et l'évidence des

(1) *Exposicion y dictamen del fiscal del conasego y camara d. Francisco Gutierrez de la Huerta.*

faussetés inventées en Europe : des peuples soumis au lieu de peuples soulevés ; des vassaux, sujets pacifiques, au lieu de révoltés ; des religieux exemplaires au lieu de séducteurs ; des Missionnaires zélés au lieu de chefs de bandits en un mot on trouva des conquêtes faites à la Religion et à l'Etat par les seules armes de la douceur, du bon exemple et de la charité, et un empire composé de sauvages civilisés, venus d'eux-mêmes à demander la connaissance de la loi, assujettis volontairement à elle, et mis en société par les liens de l'Evangile, la pratique de la vertu et les mœurs simples des premiers siècles du Christianisme. »

Au dire du gouvernement espagnol, voilà ce que Zevalos avait remarqué dans les réductions du Paraguay ; il leur restituait la paix, mais il n'était plus possible de leur rendre cette innocence primitive, cette piété docile que les Pères leur avaient inspirée. Les Néophytes avaient sucé le vice au contact de la mauvaise foi européenne ; on leur avait appris à se défier de leurs pasteurs, on avait essayé de les corrompre pour les amener à déclarer devant les magistrats que chaque enfant de saint Ignace était un fauteur d'insurrection. Les Néophytes ne transigent pas avec leur conscience, ils s'accusent seuls ; leurs Caciques racontent même les soupçons que les efforts pacifiques des Jésuites firent germer dans leurs âmes. Ils avaient regardé les Missionnaires comme les complices des Portugais et des Espagnols ; à l'appui de leur injuste méfiance, ils apportent tant de témoignages, que Zevalos crut de son devoir de renverser l'échafaudage d'iniquités dont Pombal se faisait un bélier contre la Société de Jésus.

Ces événements se passaient en 1757 : ils auraient du éclairer l'Europe et le Saint-Siège, sur les projets

de Pombal. Ce ministre venait de détruire en quelques années une œuvre de civilisation qui avait coûté des siècles de patience et de martyre. Son arbitraire frappait en même temps sur les rives de l'Uruguay et sur les bords du Maragnon ; sous sa main, la vérité se transformait en calomnie. Il réveillait les anciennes querelles des marchands portugais et des Jésuites ; il excitait la soif du lucre chez les uns, et la défiance contre les autres. Il s'emparait des vices ainsi que des vertus pour créer de tout cela une tempête d'accusations au milieu de laquelle la probité et l'intelligence auraient peine à discerner le mensonge de l'erreur involontaire. Son but était atteint ; ses libelles, répudiés par le clergé, par la noblesse, par le peuple portugais, trouvaient de complaisants échos dans les pamphlets des philosophes, dans les œuvres des Jansénistes, dans les vieilles animosités des Protestants. Pombal fut un ministre selon leur cœur. Ils célébrèrent son courage, ils exaltèrent ses talents, ils le dotèrent de toutes les perfections. Les fables qu'il avait inventées furent proclamées comme vérités absolues par des hommes qui doutaient de tout ; et, dans ce siècle singulier, où tout était matière à sophisme, on crut aveuglément à une imposture qui ne prenait même pas le soin de se déguiser.

Pombal sortait de tenter un grand coup, et il n'avait rencontré chez les Jésuites qu'obéissance et timidité ; cette découverte, à laquelle il ne s'était peut-être pas attendu, l'enhardit. De l'Amérique méridionale, il résolut d'acclimater en Europe la guerre qu'il déclarait à la Compagnie. Mais cet homme, si téméraire dans ses plans, sentit qu'en présence d'un peuple religieux, il fallait procéder par des voies souterraines et mincir la place avant de l'attaquer à force

ouverte. Ce fut à Rome qu'il alla chercher les armes dont il avait besoin.

On voyait sur la chaire de saint Pierre un pontife dont le monde chrétien salua les tolérantes vertus, et que le monde savant honora comme une de ses gloires. Benoît XIV, de la famille Lambertini, régnait depuis 1740. Ami des lettres, protecteur des arts, profond canoniste, politique plein d'habileté, il avait rendu à l'Eglise d'éminents services, et son nom était si révééré que les Anglicans, que les philosophes eux-mêmes, l'entouraient de leurs hommages. Benoît XIV, élève des Jésuites, s'était trouvé, sur certains points, en désaccord avec eux ; notamment dans la question des cérémonies chinoises. Mais ces différences d'avis, ces improbations même, tombées du Siège apostolique sur quelques Pères de l'Institut, n'altérèrent en rien l'estime qu'il avait vouée à la Compagnie. En 1742, il condamnait au silence les Missionnaires du Malabar et du Céleste Empire ; en 1746, 1748 et 1753, par ses bulles *Devotam*, *Gloriosæ Dominæ* et *Quantum recessu*, il comblait des marques les plus éclatantes de son affection « les religieux de cette Société, marchant, ainsi qu'il le dit lui-même, sur les traces glorieuses de leur père. » Benoît XIV n'était donc pas hostile aux Jésuites ; mais il avait pour conseiller intime et pour ministre un cardinal qui ne les aimait pas. C'était le célèbre diplomate Dominique Passionei, esprit supérieur, quoique toujours disposé à la lutte et ne cédant jamais. Ce prince de l'Eglise s'était fait contre les Ordres religieux, et en particulier contre celui de saint Ignace (1), une théorie dont il ne se départit

(1) D'Alembert, à la page 38 de son ouvrage sur la *Destruction des Jésuites*, s'exprime ainsi : « On assure que le feu cardinal Passionei poussait la haine contre les Jésuites jusqu'au

que le plus rarement possible. Tenace dans ses convictions et les défendant avec un acharnement dont sa vive intelligence n'aurait pas eu besoin, Passionei jouissait auprès du souverain Pontife d'un ascendant incontesté. Il n'avait pas vu sans une joie secrète les manœuvres de Pombal, dont il ignorait sans aucun doute les desseins anti-catholiques ; il l'avait plus d'une fois encouragé de ses vœux ; il allait au moment où le Pape se débattait avec l'agonie, lui offrir un gage de cette alliance.

Dans le cours de ce beau pontificat, où Benoît XIV déploya tant d'aimables vertus, Passionei se posa toujours en contraste de son aménité. Comme pour mieux en faire ressortir l'éclat, il s'efforça de se montrer savamment opiniâtre, lorsque Lambertini apparaissait conciliant et modéré. Le pape, dans ses rapports avec les princes et avec les grands écrivains, poussait quelquefois la condescendance jusqu'à la faiblesse ; Passionei se révélait toujours acerbe, toujours guerroyant contre les Instituts religieux. Depuis long-temps, les Jésuites avaient éprouvé ses mauvais vouloirs ; Pombal, qui connaissait la situation, l'exploita au profit de ses calculs. En 1744, Passionei avait donné une preuve significative de sa répulsion pour la Compagnie de Jésus ; le ministre portugais, en évoquant ce souvenir, était sûr que le cardinal s'empresserait d'accueillir ses projets. A cette époque, un capucin, connu sous le nom de Norbert, puis d'abbé Platel, avait publié en Italie un

point de n'admettre dans sa belle et nombreuse bibliothèque aucun écrivain de la Société. J'en suis fâché pour la bibliothèque et pour le maître ; l'une y perdait beaucoup de bons livres, et l'autre, si philosophe d'ailleurs, à ce qu'on assure, ne l'était guère à cet égard. »

livre intitulé : *Mémoires historiques sur les affaires des Jésuites*. Norbert avait visité les Indes et l'Amérique; il s'était affilié à toutes les sectes protestantes, il apportait sa gerbe à la moisson de haines qu'elles amassaient contre l'Institut. On déféra son œuvre au Saint-Office, et une commission fut nommée pour l'examiner. Dans cette congrégation figuraient Passionei et le cordelier Ganganelli, qui sera le pape Clément XIV. Passionei se prononça en faveur de Norbert, et il remit au Souverain Pontife un mémoire contre la censure infligée au livre du capucin. L'autorité que les fonctions et le talent du cardinal donnaient à ses avis était grande. Passionei justifiait Norbert; il essayait surtout de démontrer que l'imputation de commerce ne manquait pas de fondement. Ce grief était sérieux; Passionei pouvait le soutenir en avocat ou en prêtre. Ministre tout-puissant, il avait sous la main les éléments de l'accusation, il aima mieux recourir à des subterfuges. Pour défendre son protégé, il s'efforça de prouver que Norbert ne reprochait pas aux Jésuites des faits de commerce. « Le capucin, ainsi s'exprime Passionei, cite sur ce point une lettre de M. Martin, gouverneur de Pondichéry, et il cite cette lettre imprimée dans les voyages de M. Duquesne. Il parle donc sur le témoignage d'autrui, et non sur le sien, et, pour plus ample correctif de ce qu'il doit dire, il ajoute (tome 1^{er} de ses mémoires, p. 152) : « Nous ne voulons pas que le lecteur croie à ce gouverneur, ni à tant d'autres qui attestent que ces pères vendent et achètent les plus belles marchandises des Indes. Ils savent bien leur devoir; ils savent que les papes et les conciles défendent le commerce aux ecclésiastiques, sous peine d'excommunication. Et tout cela,

ainsi conclut Passionei, ne s'appelle pas, en bonne loi de discours, reprocher le délit de commerce. »

Cet artifice de langage ne trompa personne. Aux yeux du cardinal, Norbert ne mérite pas d'être censuré, non point parce que les Jésuites sont réellement coupables du commerce dont il les accuse, mais parce qu'il ne les en a pas accusés. C'est sur cet unique argument que Passionei basait la défense de Norbert. Si les missionnaires étaient soupçonnés de cette infraction aux lois ecclésiastiques, le cardinal, dans l'intérêt de l'Eglise et de la morale publique, devait poursuivre à outrance et ne s'arrêter que lorsque justice aurait été faite. Avec son caractère et son animosité contre les Jésuites, il n'était pas homme à reculer, si ses espérances eussent répondu à son désir. Il avoue donc tacitement que, jusqu'en 1745, les missionnaires de la Compagnie apparaissent purs de ce crime; nous verrons s'ils le furent toujours (1).

(1) Un grand nombre d'assertions générales, vagues par conséquent, ont été portées contre les Jésuites, relativement au commerce. Ces assertions ne s'élevaient sur aucune base, on ne pouvait que les démentir; mais aussitôt qu'elles se sont traduites en faits et qu'elles ont été particularisées, des témoignages authentiques et irrécusables les confondirent. Ainsi on a souvent imputé aux missionnaires du Canada de trafiquer sur les pelleteries. En 1643, La Ferté, Bordier et les autres directeurs ou associés de la compagnie de la Nouvelle-France, dont les Jésuites se seraient établis les concurrents, attestèrent juridiquement que cette incrimination était sans aucun fondement. Ainsi on accusa à différentes reprises les Jésuites du Paraguay d'exploiter des mines d'or et d'argent au préjudice de la couronne d'Espagne. En septembre et octobre 1652, don Juan de Valverde, et, le 28 décembre 1743, Philippe V, déclarèrent qu'il n'y avait aucune trace de mines dans ces contrées. Si les monarques de la Péninsule avaient été trompés pendant deux siècles sur leurs

Néanmoins Schœll, qui, du haut de sa probité historique, démasque ces calomnies, adresse à la Société de Jésus un reproche qui a quelque fondement. Benoît XIV avait, en 1740, publié une bulle contre les clercs se livrant à des négoce interdits par les canons. Les Jésuites n'y sont ni nommés ni désignés, aucune allusion directe ou indirecte n'est faite à leur société; Schœll cependant, armé du décret pontifical, dit (1) : « Les deux bulles de Benoît XIV ne pouvaient être exécutées dans les missions des Jésuites, où les Indiens, dans leur heureuse simplicité, ne connaissaient de chefs, de maîtres, nous aurions presque dit de providence, que les pères, et où tout commerce était entre les mains de ces derniers. » Pour porter un jugement dans cette question, il faut connaître, et les lois de l'Eglise sur le commerce des clercs, et la position des Jésuites au Paraguay, ainsi que dans les autres chrétientés, où ils furent en même temps missionnaires et administrateurs du temporel.

Le négoce que les canons interdisent aux clercs et intérêts, ces mines auraient été retrouvées depuis l'expulsion des Jésuites, à moins que l'on ne suppose qu'ils les aient emportées avec eux au moment où ils abandonnèrent les Réductions. Ainsi encore, l'auteur anonyme des *Anecdotes sur la Chine* imputa au père de Goville d'exercer à Canton un négoce qui consistait à changer les pièces d'or chinois contre l'argent européen. Goville évoqua des témoins et des autorités compétentes. Le procureur général de la Propagande, à Canton, Joseph Céru, homme peu favorable aux Jésuites; La Bretesche, directeur de la Compagnie des Indes à Canton, et du Velaï son successeur; du Brossey et de l'Age, lieutenant et capitaine de vaisseau; Arson, négociant, certifièrent par acte authentique que jamais le père de Goville ni aucun autre Jésuite n'avaient exercé ni pu exercer le change.

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XXXIX, p. 51.

aux religieux, celui que l'Institut de Loyola défend à ses disciples, consiste à acheter pour vendre ; mais les lois ecclésiastiques ne se sont jamais étendues jusqu'au débit des denrées ou des fruits provenant de ses domaines. Les Jésuites étaient les tuteurs des chrétiens qu'ils avaient réunis en société au Paraguay. Vu l'incapacité de ces sauvages, que la religion civilisait, plusieurs rois d'Espagne, et Philippe V par son décret du 28 décembre 1745, renouvelant et confirmant des édits antérieurs, accordèrent aux missionnaires le droit d'aliéner les denrées des terres cultivées par les Néophytes, ainsi que le produit de leur industrie. Ce commerce s'était toujours fait publiquement. Les papes, les rois, tout l'univers en furent témoins pendant cent cinquante années, et il ne s'éleva aucune réclamation. Les pontifes et les monarques encouragèrent les Jésuites, tantôt par des brefs, tantôt par des lettres approbatives. Les Evêques du Paraguay célébrèrent même à diverses époques le désintéressement des pères ; les autorités civiles, qui apuraient les comptes annuels, louèrent leur économie et leur fidèle administration (1). Un tel négoce patent et

(1) Nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur les deuxième et quatrième articles du décret de Philippe V, daté du 28 décembre 1743. Leur teneur fera mieux comprendre que toutes les explications la manière de gérer adoptée par les Jésuites au Paraguay.

Le second article indique quels fruits on recueille dans ces bourgades ; où on les négocie ; leur prix respectif ; la quantité de l'herbe qu'on retire chaque année ; où on la porte ; l'usage qu'on en fait, et combien elle se vend.

Il résulte des informations qu'on a reçues de don Juan Vasquez, sur des recherches qu'il a faites, que le produit de l'herbe, du tabac et des autres fruits, est de cent mille écus par an ; que ce sont les procureurs de ces Pères qui, à raison de l'incapacité

nécessaire n'avait rien d'illicite ; c'était le propriétaire ou son ayant-cause qui vendait le produit de

des Indiens, ci-dessus remarquée, sont chargés de les vendre et d'en tirer l'argent.

Enfin, ayant devant les yeux la preuve que le produit de l'herbe, des autres fruits de la terre et de l'industrie de ces Indiens est de cent mille écus, ce qui s'accorde avec ce que disent les Pères, lesquels certifient qu'il ne reste rien de cette somme pour l'entretien des trente bourgades, de mille habitants chacune, ce qui, à raison de cinq personnes pour chaque habitant, fait le nombre de cent cinquante mille personnes, qui, sur la somme de cent mille écus, n'ont chacune que sept réales pour acheter leurs outils et pour entretenir leurs églises dans la doctrine où elles sont ; ce qui, étant prouvé, fait voir que ces Indiens n'ont pas même de fonds pour le léger tribut qu'ils payent. Cela posé : « J'ai jugé à propos qu'on ne changeât rien dans la » manière dont les fruits, qui se recueillent dans ces bourgades, » se négocient par les mains des Pères-procureurs, comme il » s'est pratiqué jusqu'à présent, et que les officiers de mon trésor royal de Santa-Fé et de Buenos-Ayres envoient tous les ans » un compte exact de la quantité et de la qualité de ces fruits, » suivant l'ordre qui en sera expédié par une cédula de ce jour, » auquel ordre ils se conformeront avec la plus ponctuelle obéissance. »

Le quatrième article se réduit à savoir si ces Indiens ont un domaine particulier, ou si ce domaine ou son administration est entre les mains des Pères.

Il constate, par les informations faites sur cet article, par les actes de conférences et les autres pièces, que, vu l'incapacité et l'indolente paresse de ces Indiens dans le maniement de leur bien, on assigne à chacun une portion de terre pour la cultiver et pour, de ce qu'il en retire, entretenir sa famille ; que le restant des terres est en commun ; que ce qu'on en recueille de grains, de racines, comestibles et coton, est administré par les Indiens, sous la direction des curés ; aussi le second pour l'ornement et l'entretien des églises ; le troisième, pour la nourriture et le vêtement des veuves, des orphelins et des infirmes, de ceux qui sont employés ailleurs, et pour les autres nécessités qui surviennent, n'y ayant presque pas un de ceux à qui on a donné

ses biens et de son travail. Mais ce négoce, objectera-t-on, lésait les intérêts du gouvernement ainsi

un terrain en propre pour le cultiver, qui en retire de quoi s'entretenir pendant toute l'année ; que, dans chaque bourgade, des Indiens majordomes, computistes, fiscaux et gardes-magasins tiennent un compte exact de cette administration, et marquent sur leurs livres tout ce qui entre et tout ce qui sort du produit de la bourgade, et que tout cela s'observe avec d'autant plus de ponctualité, qu'il est défendu aux curés, par leur général, sous des peines très-graves, de faire tourner à leur profit rien de ce qui appartient aux Indiens, même à titre d'aumône ou d'emprunt, ou sous quelque prétexte que ce soit ; qu'ils sont obligés, par le même précepte, de rendre compte de tout au provincial. C'est ce qu'assure le Révérend frère Pierre Faxardo, ci-devant évêque de Buenos-Ayres, qui, au retour de la visite qu'il avait faite de ces bourgades, proteste qu'il n'avait jamais rien vu de mieux réglé, ni un désintéressement pareil à celui des Pères Jésuites, puisqu'ils ne tirent absolument rien de leurs Indiens, ni pour leur nourriture, ni pour leur vêtement. Ce témoignage s'accorde parfaitement avec plusieurs autres qui ne sont pas moins sûrs, et surtout avec les informations qui m'ont été envoyées en dernier lieu par le Révérend évêque de Buenos-Ayres, dom Joseph de Peralta, de l'Ordre de Saint-Dominique, dans la lettre du 8 de janvier de la présente année 1743, rendant compte de la visite qu'il venait d'achever des susdites bourgades, tant de celles de son diocèse que de plusieurs de l'évêché du Paraguay, avec la permission du chapitre de la cathédrale, le siège étant vacant, appuyant surtout sur la bonne éducation que ces Pères donnent à leurs Indiens, qu'il a trouvés si bien instruits de la religion et en tout ce qui regarde mon service, et si bien gouvernés pour le temporel, qu'il n'a quitté ces bourgades qu'à regret. Tous ces motifs m'engagent à déclarer : « Que la » volonté royale est qu'il ne soit rien innové dans l'administra- » tion des biens de ces bourgades, et que l'on continue comme » on a fait jusqu'à présent dès le commencement des réductions » de ces Indiens, de leur consentement et de leur grand avan- » tage, les missionnaires-curés n'en étant proprement que les » directeurs, qui, par leur sage économie, les ont préservés de » la mauvaise distribution et des malversations qui se remar-

que ceux de certains marchands. Le gouvernement avait lui-même fixé la législation de ses colonies du Paraguay; cette législation établissait le commerce des Jésuites dans ce sens. Ils devaient veiller au bien-être et à la fortune des peuples conquis par eux au christianisme. Leur vigilance a pu, elle a même dû frustrer des calculs tendant à spéculer sur la simplicité des catéchumènes; mais nous pensons qu'il est difficile de bâtir une accusation sur de semblables données, et Schœll, qui a discuté tous ses points, est le premier à en détruire l'effet en avouant que « dans cette discussion, les pères ont été condamnés par l'esprit de parti (1), sans avoir été entendus dans leur défense. »

Il n'allait pas au génie de Pombal d'attaquer un ennemi avec la raison pour unique bouclier. Il aimait à surprendre au moment où l'on s'y attendait le moins. Quand cet homme d'Etat avait dressé ses batteries, il poursuivait son adversaire avec tant d'impétuosité qu'il ne lui laissait même pas le temps de se reconnaître. Les écrits commandés ou inspirés

» quent dans presque toutes les autres bourgades indiennes de
» l'un et de l'autre royaume. »

Et quoique, par une cédula royale de l'année 1661, il ait été ordonné que les Pères n'exerceraient point l'office de protecteurs des Indiens; comme cette défense leur avait été faite sur ce qu'on leur imputait de s'être ingérés dans la juridiction ecclésiastique et temporelle, et d'empêcher qu'on ne levât les tributs, et comme cette imputation était alors incertaine, que le contraire même a été vérifié depuis, et que la protection qu'ils donnaient aux Indiens se bornait à les bien gouverner, soit dans le spirituel, soit dans le temporel, « j'ai jugé qu'il convenait de déclarer la vérité de ce fait, et de commander, comme je fais, qu'on n'altère en rien la forme de gouvernement établi présentement dans ces bourgades. »

(1) *Cours d'histoire*, t. XXXIX, page 56.

par le ministre, ceux qu'il composait avaient eu plus de retentissement en Europe qu'à Lisbonne. En Portugal, il épouvantait, mais ne convainquait pas. En France et en Allemagne, il servait des inimitiés qui ne se déguisaient plus; ses lourds pamphlets passaient pour des oracles dictés par le bon goût et par la vérité. Pombal, entouré de tout ce qui était hostile aux Jésuites, tenant à ses gages le capucin Norbert, et aspirant l'encens que ses flatteurs ou ses parasites avaient intérêt à faire fumer au pied de l'autel qu'il s'érigeait; Pombal sollicitait du Saint-Siège un bref de réforme pour la Compagnie. A ses yeux, elle déviait de l'Institut, et il prétendait l'y ramener en la supprimant. Dans les conseils du Pontife, les cardinaux Passionei et Archinto secondaient ses démarches; par obsession ou par subterfuge, ils devaient à la longue les faire réussir. Benoît XIV était au lit de mort; le 1^{er} avril 1758, le bref si ardemment désiré, fut signé par le pape. Les négociations relatives à cette mesure furent tenues si secrètes que les Jésuites de Rome n'en soupçonnèrent l'existence qu'au moment où Pombal annonça ses premières victoires à l'Europe. En bouleversant les réductions, en expulsant par ruse ou par force les missionnaires des pays que leur sang avait fertilisés, il venait de dépouiller l'arbre de ses rameaux les plus productifs. Il ne restait plus qu'à en saper la racine; le ministre, armé du décret pontifical, se mit à l'œuvre.

Cependant, au milieu des affaissements de l'agonie, Benoît XIV pressentit que des esprits jaloux ou passionnés pouvaient mesurer du bref de réforme. Il était adressé au cardinal Saldanha, chargé de le faire exécuter; le Pontife voulut l'initier à ses dernières pensées, et il dicta à Archinto des instructions plei-

nes de justice (1). Le cardinal portugais était nommé visiteur des maisons de la Compagnie dans le royaume Très-Fidèle, et Benoît XIV lui recommandait d'agir avec discrétion et douceur, de garder sur tous les chefs d'accusation le silence le plus absolu, de l'imposer à ses subordonnés, de tout peser avec maturité, de repousser les suggestions des adversaires de l'Institut, de ne rien communiquer aux ministres d'Etat ou au public, enfin de ne rien décider, et seulement de faire un rapport consciencieux au Saint-Siège, qui se réservait le droit de prononcer. Ces prescriptions étaient sages, mais elles contrariaient les plans de Pombal; elles furent mises de côté, comme les rêves d'un moribond. Le 2 mai 1758 le bref fut signifié aux Jésuites, et le 3 Benoît XIV expira avec la crainte d'outre-passer son devoir.

Les Jésuites étaient frappés au cœur. Confier la réforme d'une société religieuse, qui n'en avait pas besoin, au ministre qui jurait la perte de cette société, c'était l'étouffer sous une calomnie légale. Ils avaient défendu l'Eglise, et l'Eglise les abandonnait. Il dut y avoir, dans ces âmes éprouvées par de longs travaux, une heure de fatal découragement, car le complot ne faisait plus doute, et Saldanha, le protégé de Pombal, s'était entouré des plus violents ennemis de l'Institut. Le jour d'un suprême combat commençait à poindre, et les Jésuites, se fiant à la sagesse du Siège apostolique comme à la reconnaissance des monarques, n'avaient rien prévu. Sans autres armes que la croix, sans autre appui que la probité de leur vie, ils marchaient à l'ennemi qui s'élançait sur eux

(1) *Benedicti XIV Pontificis Maximi secretiora mendata circa visitationem cardinali Saldanha observanda.*

et qui déjà faisait retentir le cri du triomphe. Ils s'étaient laissé imposer la loi au Maragnon et au Paraguay, ils allaient accepter la défaite en Portugal, sans même essayer une résistance que l'état du pays aurait rendue si facile. Il y eut de leur part une funeste prostration de la force morale, ou un sentiment d'obéissance poussé jusqu'au sublime de l'abnégation chrétienne. Les saints doivent admirer une pareille abnégation; les hommes déploreront toujours cette torpeur qui cherche à pactiser avec le danger, et qui perd les sociétés et les trônes en les déshonorant aux yeux de leurs adversaires.

Pombal avait deux buts, qu'il atteignait l'un par l'autre. Il aspirait à détruire la religion catholique dans la Péninsule; il poursuivait donc les Jésuites, comme les défenseurs les plus persévérants du Saint-Siège. Il prétendait changer l'ordre de succession dans la monarchie, et mettre, par un mariage, la couronne sur la tête du duc de Cumberland (1); il

(1) « On sait que le duc de Cumberland s'était flatté de devenir roi de Portugal. Je ne doute pas qu'il n'y eût réussi si les Jésuites, confesseurs de la famille royale, ne s'y fussent opposés. Voilà le crime qu'on n'a jamais pu leur pardonner. » *Testament politique du maréchal de Belle-Isle*, page 108.

L'idée de protestantiser le Portugal, en mariant le duc de Cumberland avec la princesse de Beira, germait depuis longtemps dans la tête de Pombal, et le comte Alexis de Saint-Priest, dans son *Histoire de la chute des Jésuites*, page 34, en apporte d'autres preuves. Il s'exprime ainsi :

« Opposé à l'Angleterre en paroles, Pombal lui fut toujours soumis de faits. Tandis qu'il proclamait hautement la liberté du Portugal, il soulevait la ville de Porto pour l'établissement de la Compagnie qui livrait aux Anglais le monopole des vins. Il est même de tradition dans le monde diplomatique, à Lisbonne, que ces rodomontades du marquis étaient parfois concertées avec le cabinet de Londres pour servir de voile à des complaisances »

importait donc d'avilir la famille royale, et d'humilier les grands qui ne se faisaient pas les esclaves de ses caprices. Pour mener à bonne fin cette double entreprise, sa politique ne recula devant aucun moyen. Les plus extrêmes étaient ceux qui entraient le mieux dans les ardeurs de son caractère : il n'épargnait ni la corruption ni l'intimidation. Il tourmenta les gentilshommes, qui étaient hostiles à sa personne ou à ses idées; il ne pouvait pas s'élever à leur rang; dans son orgueil de parvenu, il voulut les faire descendre plus bas que le point d'où il était parti. Afin de se faire accueillir par la haute noblesse, il la dégrada ou la proscrivit. A ce ministre, ne sachant même pas être modéré dans le bien qu'il concevait, des hommes dont toute l'intelligence put se résumer en une obéissance passive, étaient de première nécessité. Il plaça ses créatures ou ses parents à la tête de la hiérarchie administrative; il réduisit le roi à n'être qu'une machine à contre-seing, il l'isola de toute l'influence catholique ou monarchique, il lui gangréna le cœur, il étouffa ses principes religieux, il ouvrit l'entrée des universités aux Jansénistes et aux Protestants; puis, lorsqu'il eut établi son omnipotence, on le vit marcher à grands pas à la réalisation de ses projets. Le 19 septembre 1757, il avait fait enlever du palais les pères Moreira, Costa et Oliveira. Il écrivait le même jour aux infants don Antoine et don Emmanuel, oncles du monarque, qu'ils eussent à se choisir d'autres confesseurs que les pères Campo et Aranjuez. Il interdisait aux Jésuites de venir à la cour, et; par des mesures arbitraires, il s'efforçait de les constituer en rébellion, ou tout au moins en mécontentement. Les Jésuites baissèrent la tête et se turent. A la vue de ces hostilités, le père

Henriquez, Provincial de Lisbonne, se contenta d'enjoindre à ses frères de l'Institut de garder le silence; le général leur ordonne de ne pas relever le gant qu'on leur jette; les Jésuites obéissent. La malveillance et l'outrage acquéraient ainsi droit d'impunité; l'attitude des pères enhardit Pombal (1). Tout se dressait en Portugal contre la société, et, au lieu de se défendre, elle ne songeait qu'à faire respecter la verge qui allait la frapper.

Sur ces entrefaites, le bref de Benoît XIV fut notifié par le cardinal Salhanha au Provincial de la Compagnie. Le pape était mourant; son trépas prévu remettait en question ce qui avait été arraché à sa faiblesse; Pombal crut qu'en brusquant les événements il leur donnerait la sanction de la chose accomplie. Saldanha mit l'autorité dont il était investi à la merci du ministre. Au terme des lois ecclésiastiques, les commissions des nonces ou des visiteurs apostoliques expirent par la mort du pape, pour tous les lieux où le bref n'a point été signifié de son vivant. La province du Brésil se trouvait dans ce cas. Saldanha entretient Pombal de ses scrupules; Pombal les lève par un arrêt du conseil. L'irrégularité canonique était flagrante; Saldanha passe outre, et,

(1) Schœll raconte, à la page 52 du trente-troisième volume de son *Cours d'histoire des États européens* : « Le 3 février 1757, Pombal publia, sous la forme d'un manifeste, la diatribe intitulée : *Précis de la conduite et des dernières actions des Jésuites en Portugal et à la cour de Lisbonne*. C'était un récit entièrement passionné de tout ce qui était arrivé en Amérique depuis les premiers établissements que les Jésuites avaient formés dans l'intérieur de ce vaste pays. La calomnie était si manifeste que le provincial, et ensuite le général de l'Ordre, jugèrent convenable d'abandonner cette fable à son sort, sans daigner la réfuter. »

le 15 mai, treize jours après avoir reçu le bref, il déclare dans un mandement que les Jésuites s'occupent d'un commerce prohibé par les lois de l'Eglise. En espace de treize jours, le réformateur avait embrassé les faits et gestes de l'Institut dans les quatre parties du monde; il les condamnait à son tribunal sans avoir entendu leur défense. Le ministre, dans sa polémique ou dans ces édits, accusait les Jésuites d'enfreindre les canons; le cardinal, dans son mandement les déclarait convaincus de transactions coupables. Ce mandement n'avait pas seulement le tort de la précipitation, il devenait injuste parce que le négoce auquel se livraient les procureurs des Missions était autorisé par le bon sens, par les souverains Pontifes et par les monarques.

Mais alors il ne s'agissait ni d'équité ni de droit. La force et l'astuce se coalisaient pour détruire; l'ambition et l'impéritie se donnaient la main pour seconder la violence. Les registres des Pères, leurs livres de comptes et de correspondance, leurs magasins, tout fut ouvert, tout fut saisi. On fit le dénombrement de leurs biens et de leurs revenus, on constata l'état des dettes et des obligations dont chaque maison était grevée; on remonta jusqu'à l'origine de la société; on ne découvrit aucune trace d'un négoce illicite. La vérité apparaissait sur un point, le ministre l'ensevelit dans la poussière de ses archives, et il chercha une autre voie. Le 7 juin 1758 le cardinal-patriarche de Lisbonne, Joseph-Emmanuel, dont Saldanha convoitait le siège, interdit les Jésuites dans toute l'étendue de son diocèse. On avait intimidé ce vieillard moribond en faisant intervenir la volonté du roi. Il expira peu de jours après, et Saldanha fut appelé à lui succéder.

Dans le même moment le Conclave faisait asseoir sur la chaire de saint Pierre le cardinal Rezzonico, qui prit le nom de Clément XIII. Elu le 6 juillet 1758, le nouveau pape sentait vivement le besoin de relever aux yeux des puissances séculières la dignité de la tiare. C'était un de ces prêtres de haute vertu et de grand cœur, tels que l'Eglise en a tant vus à sa tête. En face de la philosophie tour à tour sceptique et railleuse du dix-huitième siècle, au spectacle plein de tristesse que l'incurie des rois offrait à l'Europe, Clément XIII ne pensa pas que le seul moyen de sauver la catholicité fut d'attiédir le zèle et de protester timidement contre les excès de l'intelligence qui devaient enfanter des révolutions. Modéré, parce qu'il se jugeait fort de l'autorité de sa foi, et ne reculant jamais devant l'accomplissement d'un devoir, ce Pontife allait soulever contre lui toutes les passions. Il était équitable et bienfaisant, le père de son peuple (1) et le chef courageux de l'Eglise militante. On ne lui épargna ni la calomnie ni l'injure. Il arrivait à une époque où la vieille société européenne se dissolvait plutôt par l'impéritie des princes et par la

(1) L'astronome François de Lalande, dans son *Voyage en Italie*, t. VI, page 452, parle de Clément XIII en ces termes : « Le Pape, dit-il en traitant la question du dessèchement des Marais Pontins, le désirait personnellement. Lorsque je rendis compte à Sa Sainteté de cette partie de mon voyage, elle y prit un intérêt marqué et me demanda avec empressement ce que je pensais de la possibilité et des avantages de ce projet. Je les lui exposai en détail; mais ayant pris la liberté d'ajouter que ce serait une époque de gloire pour son règne, le religieux Pontife interrompit ce discours profane, et, joignant les mains vers le ciel, il me dit, presque les larmes aux yeux : Ce n'est pas la gloire qui nous touche, c'est le bien de nos peuples que nous cherchons. »

corruption des grands que par les agressions auxquelles elle se trouvait en butte. On n'attaquait plus le catholicisme par l'hérésie, on le minait par le doute ou par la licence des mœurs. On ne cherchait plus à renverser les trônes en soufflant au cœur des nations des désirs d'affranchissement ou de pillage; on avilissait la royauté en la berçant de cruelles flatte-ries, on l'endormait dans les bras de la volupté en apprenant aux peuples à lui préparer un sanglant réveil. Clément XIII ne consentit pas à être le muet témoin ou le complice de ces hontes. L'ordre de Jésus était le point de mire des ennemis de l'Eglise, le pape se déclara le protecteur des Jésuites. La situation était difficile, car de tous côtés il surgissait un écueil. Tout se faisait hostile au pouvoir, le pouvoir lui-même, et, dans ce chaos, la voix de la raison ne s'élevait que pour retomber étouffé sous le rire moqueur des uns ou sous la phraséologie des autres.

Rome avait un nouveau Pontife; le 21 mai 1758 la Compagnie s'était donné au nouveau chef. A peine installé sur le siège apostolique, Clément XIII voit, le 31 juillet 1758, Laurent Ricci, général des Jésuites s'agenouiller au pied de son trône et remettre entre ses mains le mémoire suivant :

« Très-saint Père,

» Le général de la Compagnie de Jésus, prosterné devant votre Sainteté, vous représente humblement l'extrême accablement et les malheurs qu'éprouve son ordre par les révolutions connues du Portugal. Car, en attribuant les crimes les plus graves à ceux de ces religieux qui sont habitués dans les possessions de Sa Majesté très-fidèle, on a obtenu de Benoît XIV, d'heureuse mémoire, un bref qui crée son éminence

le cardinal Saldanha visiteur et réformateur, et lui attribue les pouvoirs les plus étendues. Ce bref a non-seulement été publié en Portugal, mais encore réimprimé dans toute l'Italie. En conséquence, l'éminentissime visiteur a publié un décret où on déclare tous ces religieux coupables de faire le commerce. De plus, son Eminence le cardinal-Patriarche, n'ayant aucun égard à la Constitution *Superna* de Clément X. qui défend aux évêques d'ôter à toute une communauté religieuse à la fois les pouvoirs de confesser sans en avoir consulté le Saint-Siège, *inconsulta Sede apostolica*, a interdit de la confession et de la prédication tous les religieux de la Compagnie qui sont non-seulement dans son diocèse de Lisbonne, mais encore dans toute l'étendue du patriarcat. Sans leur avoir intimé personnellement un pareil interdit, il en a fait subitement afficher le décret à toutes les églises de Lisbonne : faits dont le général a en main des preuves authentiques.

» Les religieux de Portugal ont supporté ces exécutions si accablantes pour eux avec l'humble soumission qu'ils devaient. Ils sont très-intimement persuadés de la droiture des intentions de Sa Majesté très-fidèle, de ses ministres et des deux éminentissimes cardinaux. Cependant ils craignent qu'ils ne soient prévenus par les artifices de personnes mal intentionnées. Ils ne peuvent se persuader que leurs frères soient coupables de délits si atroces, d'autant que, aucun d'eux n'ayant été appelé personnellement en justice, ils n'ont point eu lieu de produire leurs défenses et leurs décharges.

» Au reste, quand il y aurait des particuliers coupables des crimes atroces qu'on leur suppose, ils se flattent que ce délit n'est pas celui de tous ni même

de la plus grande partie, quoiqu'ils se voient tous enveloppés dans la même peine. Enfin, quand même tous les religieux qui se trouvent dans les Etats de Sa Majesté très-fidèle seraient coupables, depuis le premier jusqu'au dernier, ce qui ne paraît pas pouvoir se supposer, les autres qui dans les diverses parties du monde emploient leurs fatigues et leurs travaux à procurer l'honneur de Dieu et le salut des âmes, selon le peu d'étendue de leur pouvoir, demandent instamment d'être au moins traités avec bonté. Le discrédit et le mal s'étend à toute la Communauté, quoiqu'elle ait en horreur les crimes qu'on attribue aux Pères du Portugal, et spécialement tout ce qui peut tendre le moins du monde à offenser les supérieurs, tant ecclésiastiques que séculiers. Elle désire, au contraire, et fait en sorte, autant qu'il est possible, d'être exempte de ces manquements auxquels la condition humaine est sujette et surtout la multitude.

» Assurément les supérieurs de la Société, comme il paraît sur les registres, et par les lettres écrites ou reçues, ont toujours insisté sur l'observance des règles la plus exacte, dans les provinces de Portugal ainsi que dans toutes les autres. En certaines occasions on les a informés des manquements d'un autre genre ; mais, pour les délits qu'on impute aujourd'hui à ces religieux, ils n'en ont jamais été instruits ; on ne les en a point préalablement avertis ni requis d'y apporter remède.

» Informés enfin, quoiqu'indirectement, que ces Pères avaient encouru la disgrâce de Sa Majesté, ils ont témoigné la plus extrême douleur. Ils ont supplié qu'on leur donnât une connaissance particulière des délits et des coupables. Ils ont offert d'envoyer

des pays étrangers les plus capables et les plus accrédités de la Compagnie pour visiter et réformer les abus qui pouvaient s'être introduits; mais leurs humbles prières et leurs offres n'ont pu mériter d'être écoutées.

» De plus, on craint fort que cette visite et cette réforme, au lieu d'être profitables, n'occasionnent des troubles sans aucune utilité. C'est ce que l'on redoute surtout pour les pays d'outre-mer, pour lesquels l'éminentissime cardinal Saldanha est obligé et a pouvoir de déléguer. On a toute confiance dans ce cardinal pour ce qu'il fera par lui-même; mais il semble qu'on peut craindre avec raison que dans les délégations il ne se trouve des personnes ou peu au fait des constitutions des réguliers ou mal intentionnées, qui, par conséquent, pourront causer de grands maux. Pour toutes ces raisons, le général de la Compagnie de Jésus, au nom même de la Société, implore avec les plus humbles et les plus sincères prières l'autorité de Votre Sainteté. Il la supplie de pourvoir, par les moyens que lui suggéra sa haute prudence, à la sûreté et garantie de ceux qui ne sont pas coupables et particulièrement à l'honneur de toute la Société : qu'ainsi on ne la rende donc point inutile à la gloire de Dieu et au salut des âmes, qu'on ne l'empêche pas de servir le Saint-Siège et de seconder le pieux zèle de Votre Sainteté, pour qui le général lui-même et sa Compagnie offriront à Dieu les vœux les plus sincères pour lui obtenir toutes les bénédictions célestes, une longue suite d'années, à l'avantage et à la prospérité de l'Eglise universelle. »

Le souverain Pontife reçut ce mémoire d'un accusé demandant des juges, la seule chose que les hommes ne peuvent pas refuser à un autre homme.

Une congrégation est nommée. Sa réponse fut favorable aux Jésuites (1). Pombal n'allait plus agir sans contrôle ; il avait à lutter contre un pontife qui ne se laisserait pas tromper par d'hypocrites démonstrations. Les ressorts de sa politique étaient mis à découvert. Il avait exilé de Lisbonne les Jésuites qu'il redoutait : Fonseca , Ferreira , Malagrida et Torrez. Le père Jacques Camera , fils du comte de Ribeira et d'un Rohan , avait énergiquement repoussé toute espèce d'intimidation. Pombal essaya de provoquer dans l'Ordre de Jésus quelques défections, qu'il aurait su rendre éclatantes. Il existait parmi les Jésuites portugais deux pères que leurs antécédents désignaient aux intrigues du ministre : l'un était le père Cajetano, esprit chagrin, mais intelligence aussi vive que profonde; l'autre, Ignace Suarez. En les flattant, Pombal espérait qu'il serait facile de les amener à trahir une Compagnie dont la tendance de leurs caractères portait à croire qu'ils ne devaient pas avoir toujours eu à se louer. Le cardinal Saldanha fut chargé de les enrôler sous la bannière ministérielle. Cajetano et Suarez, que le patriarce caressait d'un côté, qu'il menaçait de l'autre, dédaignèrent de s'associer à de pareils projets. Ils avaient chancelé dans leur Foi de Jésuites lorsque l'Institut était puissant ; ils s'y rattachèrent au moment où la persécution lui ar-

(1) Le commandeur Almada, parent de Pombal et son ambassadeur à Rome, fit imprimer et répandre partout une fausse décision de cette congrégation. C'était peut-être l'avis particulier d'un des cardinaux, auquel Almada prêtait de son chef toute autorité. Cet arrêt supposé fut brûlé à Rome et à Madrid par la main du bourreau, comme pièce apocryphe et calomnieuse. Pagliarini, convaincu de l'avoir imprimée, fut mis en prison et banni des Etats romains par le cardinal Archinto. Pombal le recueillit et le combla d'honneurs.

rivait. Cette opposition et les mesures prises à Rome compromettaient les espérances de Pombal, un événement imprévu changea tout à coup la face des affaires.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre 1758, moins de deux ans après l'attentat de Damiens sur Louis XV, le roi don Joseph, revenant en carrosse de l'hôtel de Tavora au palais, fut frappé d'une balle dans le bras. Ce crime, que le lendemain toute la ville attribuait au marquis de Tavora vengeant son honneur sur le royal séducteur de dona Teresa, son épouse, ce crime offrait à Pombal une chance inespérée. Les Tavora étaient ses ennemis, car ils avaient repoussé l'alliance de son fils. Ils appartenaient à la plus haute noblesse; tout semblait conspirer en faveur du ministre. A défaut d'autres preuves, la clameur publique suffisait pour faire arrêter les meurtriers ou les fauteurs présumés du meurtre. Dans un autre pays, la justice aurait ainsi procédé; Pombal n'adopta point cette marche régulière : il frappa de terreur le souverain; il le tint caché à tous les regards, à ceux même de la famille royale; il fit planer le soupçon sur les gentilshommes dont il redoutait le crédit ou dont il convoitait les richesses; il représenta toujours et partout les Jésuites comme les instigateurs du régicide. Il laissa ainsi s'amonceler la tempête, dont à son gré il dirigeait les nuages. Les Tavora continuèrent de venir à la cour, et, le 12 décembre, plus de trois mois après l'attentat, que l'inexplicable inaction de Pombal faisait alors rejeter au nombre des fables ou des paradoxes, le duc d'Aveiro, le marquis de Tavora, dona Eléonor sa mère, leurs parents et leurs amis furent saisis à l'improviste et plongés dans les cachots. Les femmes obtinrent des couvents pour

prison, mais la pitié envers tous ces personnages devint, aux yeux de Pombal, un titre de proscription. On fut suspect parce qu'on les plaignit ; on se trouva criminel pour douter des mystérieuses trames qui avaient coûté trois mois de réflexion au ministre. La haute noblesse refusait de l'accepter comme un des siens, elle lui avait fait expier son orgueil par des sarcasmes ou par le mépris ; Pombal se vengeait de ces affronts en se baignant dans le sang des races les plus illustres. L'opinion publique ne vit en tout cela qu'une machination de Pombal, pour absorber ses ennemis dans un complot impossible. Les lenteurs calculées, les mensonges diplomatiques ou judiciaires du ministre furent si pleinement percés à jour, que ses panégyristes les plus exaltés réprouvèrent tant de cruautés, et n'eurent pas le courage de s'associer à sa fureur. « Les encyclopédistes, dit le comte de Saint-Priest (1), auraient dû lui servir d'auxiliaires zélés et fidèles. Pourtant il n'en fut pas ainsi. Les pièces émanées de la cour de Lisbonne parurent ridicules dans la forme et maladroites au fond. Cet holocauste des chefs de la noblesse choqua les classes supérieures, jusqu'alors soigneusement soulagées par les philosophes. Tant de cruauté contrastait trop avec les mœurs d'une société déjà frondeuse, mais encore très-élégante. On eut pitié des victimes, on se moqua du bourreau. »

Le bourreau, car jamais homme ne mérita mieux que Pombal ce titre sanglant, le bourreau tenait sous sa main une partie de ses adversaires ; mais, pour la satisfaction de ses haines, ce n'était pas assez. L'attentat du 3 septembre lui fournissait une occasion

(1) *Histoire de la chute des Jésuites*, page 24.

toute naturelle de mêler le nom des Jésuites à un régicide présumé. « Les reproches qu'il leur avait adressés dans ses manifestes, raconte l'historien peu véridique de *la Chute des Jésuites* (1), ne reposaient point sur des idées générales, mais sur des faits particuliers, contestables et mal exposés. » Pombal tenait beaucoup plus à la vengeance qu'à l'opinion publique. Sa vengeance se trouvait d'accord avec des projets anti-catholiques ; il fit de tout cela un horrible mélange, et en confondant les notions de justice et d'humanité, il enveloppa dans cette catastrophe tous les Jésuites résidant en Portugal. Aveiro, les Tavora, Atonguia et la plupart des accusés auraient dû être jugés par leurs pairs ; le ministre créa un tribunal d'inconfiance. Par un oubli des règles les plus sacrées, il présida lui-même cette commission exceptionnelle, dans laquelle siégèrent d'Acunha et Corte-Réal, ses deux collègues. La torture fut appliquée à chaque inculpé ; ils la subirent avec fermeté. Le duc d'Aveiro seul, vaincu par les tourments, avoua tout ce qu'on exigeait de sa douleur. Il se déclara coupable ; il accusa ses amis et les Jésuites ; mais à peine fut-il délivré de la question, qu'il se hâta de nier ce que la violence lui avait arraché. Les juges refusèrent d'entendre sa rétractation. Il n'y avait eu ni témoins, ni interrogatoires, ni débats ; on ignore même si les prisonniers furent défendus. Tout ce que l'on sait, c'est que le fiscal Costa Freire, le premier jurisconsulte du royaume, proclama l'innocence des accusés, et que sa probité le fit charger de chaînes ; c'est que le sénateur Juan Buccallao se plaignit de la violation des formes judiciaires et de l'iniquité de la

(1) *Histoire de la chute des Jésuites*, page 26.

procédure; c'est que Pombal lui-même rédigea la sentence de mort, et qu'elle est écrite de sa main. Elle fut rendue le 12 janvier 1759, on l'exécuta le lendemain.

Le peuple et l'armée murmuraient; les grands s'agitaient; Pombal ordonna de dresser l'échafaud dans le village de Belem, à une demi-lieue de Lisbonne. Portant la barbarie jusque dans les moindres détails, il avait voulu que la marquise de Tavora et que toutes les victimes parussent sur l'échafaud la corde au cou et presque nues. C'était une dernière humiliation qu'il réservait à ceux qui l'avaient accablé de leurs dédains. Dona Eléonor, encore plus fière en ce moment qu'aux jours de ses prospérités, arriva la première sur cette immense estrade, où le billot, la roue, le bûcher et le poteau s'élevaient, comme pour réunir les différents supplices sous les yeux des condamnés. Elle s'avança, le crucifix à la main, pleine de calme et de dignité. L'exécuteur veut lui lier les pieds : « Arrête! s'écrie-t-elle, et ne me touche que pour me tuer. » Le bourreau intimidé s'agenouille devant cette martyre de la justice humaine, il lui demande pardon. « Tiens, continue-t-elle plus doucement en tirant une bague de son doigt (1), il ne me reste que cela; prends et fais ton devoir. » La tête de dona Eléonor tomba sous la hache. De demi-heure en demi-heure, son mari, ses fils, ses gendres, ses domestiques et le duc d'Aveiro vinrent successivement, en face de ce cadavre palpitant, mourir dans les horreurs de la strangulation, sur la roue ou dans les flammes. Quand le massacre fut consommé, on mit le feu à l'échafaud, et le Tage roula dans ses eaux

(1) *Mémoires du marquis de Pombal.*

les cendres des immolés, confondus avec les sanglants débris de la torture (1).

Le 27 mars 1759. La Condamine écrivait à Maupertuis : « On ne me persuadera jamais que les Jésuites aient en effet commis l'horrible attentat dont on les accuse, » et le sceptique Maupertuis lui répon-

(1) Pombal fut jugé à son tour; mais il rencontra dans la reine dona Maria, héritière de Joseph Ier, plus de pitié qu'il n'en devait inspirer. Le 7 avril 1781, cet homme, âgé de quatre-vingt-deux ans, fut à son tour frappé d'une condamnation que l'histoire trouvera peu sévère. Le conseil d'État et les magistrats déclarèrent, à la majorité de quinze voix contre trois, « que les personnes tant vivantes que mortes qui furent justiciées, ou exilées, ou emprisonnées en vertu de la sentence de 1759, étaient toutes innocentes du crime dont on les avait accusées. » Ce jugement de réhabilitation est longuement et sagement motivé. Il tire une grande force de la première sentence, qui abonde en contradictions et en faits se détruisant les uns par les autres. Ainsi on lit, dans l'arrêt rendu par Pombal, que « le coup glissa et ne fit que percer le derrière du carrosse; puis, que six coups pénétrèrent à la poitrine du roi; puis encore, que le coup, tiré par derrière, passa entre les bras et les côtes et ne fit qu'effleurer légèrement l'épaule droite, par devant; un peu plus bas, la sentence ajoute que « le roi eut des blessures considérables et mortelles. »

Il est à peu près avéré maintenant que deux ou trois pistolets furent déchargés sur la voiture de Joseph Ier. La version la plus accréditée est que deux hommes attachés à la maison de Tavora se portèrent à ce crime; mais Pombal a mis tant de confusion et d'acharnement dans la procédure, qu'il est parvenu même à faire douter de la réalité de l'attentat, et que plusieurs historiens n'ont pas craint de le lui attribuer. Ce qui lui appartient d'une manière incontestable, c'est l'iniquité, et on doit dire avec l'anglais Shirloy, dans son *Magasin de Londres*, mars 1759 : « L'arrêt du tribunal d'Inconfiance ne peut être regardé ni comme concluant pour le public, ni comme juste à l'égard des accusés... De quel poids peut être un jugement qui n'est d'un bout à l'autre qu'une vague déclamation, où l'on cache au public les dépositions et les témoins, où toutes les formes légales ne sont pas moins violées que l'équité naturelle ? »

dait : « Je pense comme vous sur les Jésuites ; il faut qu'ils soient bien innocents, puisqu'on ne les a pas encore punis ; je ne les croirais pas même coupables quand j'apprendrais qu'ils ont été brûlés vifs. » Le père Malagrida fut réservé à ce supplice, et un cri de réprobation universelle répondit à cette dernière lâcheté de la force. Pombal s'était attribué ou il avait partagé entre ses créatures les biens de ses victimes. Il les tuait dans le présent, il les déshonorait dans l'avenir de leurs familles ; mais il convoitait encore une autre proie. Il venait de terrasser la noblesse, il voulut écraser les Pères de l'Ordre de Jésus. La fermeté de Clément XIII lui était connue, ses intrigues allaient être déjouées à Rome ; par un de ces coups d'audace qui, au premier moment, font douter même de l'innocence de toute une vie, le ministre ne recula pas devant la plus absurde des accusations. Il en avait tant fait, que personne n'osait plus prendre au sérieux un homme que la fureur poussait jusqu'aux limites de la déraison. La veille de l'exécution des Tavora, les Jésuites du Portugal, soumis depuis quatre mois à la plus ombrageuse des inquisitions, sont déclarés en masse les instigateurs et les complices du régicide présumé. On emprisonne le provincial Henriquez, les pères Malagrida, Perdigano, Suarez, Juan de Mattos, Oliviera, François Edouard et Costa. Ce dernier est l'ami de l'infant don Pedro, frère du roi. On l'applique à la question pour lui arracher dans les tourments un aveu ou une réticence qu'on essaiera de tourner contre le prince. Costa, tenaillé et déchiré, reste inébranlable.

Pombal avait tout disposé pour consommer son mystère d'iniquité. Les pères Malagrida, Mattos et Jean Alexandre, vieux Missionnaires blanchis dans

les travaux de l'apostolat et de la charité, avaient passé leur jeunesse et leur âge mûr au milieu des sauvages du Maragnon et du Brésil. La marquise de Tavora suivait les exercices spirituels de Malagrida ; le père de Mattos était lié avec la famille Ribeira ; Jean Alexandre, revenant des Indes, avait fait la traversée sur le même vaisseau que les Tavora. Tels furent les seuls griefs que Pombal allégua ; ils suffirent pour faire condamner à mort les trois Jésuites. On ignore par quel motif le ministre leur épargna l'échafaud du 15 janvier.

La consternation régnait dans les maisons de la Compagnie ; les traitements les plus acerbes, les insinuations les plus perfides, tout était mis en jeu pour désoler leur patience ou pour les compromettre ; les Jésuites, qui n'avaient pas su dissiper cette tempête d'injustices, eurent le courage du martyre. Ils étaient séparés les uns des autres, sans communication avec leurs frères ou avec leurs supérieurs, livrés à un homme qui ne cessait d'accuser sans jamais prouver la moindre de ses allégations ; ils attendirent dans la dignité de leur silence le sort qu'on leur réservait. Le ministre s'avoua que ses paroles perdaient de leur autorité ; le 19 janvier 1759, il réduisit le souverain au rôle de pamphlétaire à sa suite. Chaque marche du trône se couvrait de sang ; la captivité, l'exil ou la ruine était le partage de ses plus fidèles sujets ; on lui apprenait à se défier de ses amis et de sa famille. Pombal, afin de l'engager encore plus avant, plaça sous la sauvegarde de son nom les mensonges dont il sentait que tant de crimes auraient besoin pour être justifiés. Il prit à bail le contre-seing de ce monarque esclave, et il força la royauté à calomnier sciemment les hécatombes de son arbi-

traire ministériel. Il avait, au nom de Joseph I^{er}, rédigé une lettre adressée à tous les évêques portugais ; elle fut répandue à profusion. Ce manifeste était la glorification de Pombal et une honte jetée aux rois prédécesseurs de Joseph.

Quelques évêques s'en emparèrent pour créer un piédestal à leur fortune ecclésiastique; d'autres s'épouvantèrent à l'idée seule d'affronter les colères du ministre omnipotent, et l'évêque qui recule en face d'un devoir est bien près d'immoler sa conscience pastorale à de fausses nécessités de position. Ils se prêtèrent aux exigences de Pombal, il y en eut même qui les outrèrent. Les Jésuites, frappés de stupeur, environnés des ennemis inattendus que le malheur agglomérerait autour de ses victimes, n'élevaient pas la voix même pour protester contre tant de fureurs calculées. Ils n'agissaient pas; Pombal imagina de les faire écrire. De virulentes satires contre le roi parurent sous le nom de plusieurs Pères. La mesure était comblée. Deux cents évêques de toutes les parties du monde chrétien, des cardinaux, les trois électeurs ecclésiastiques n'osèrent pas rester spectateurs muets de cet opprobre, qui constituait un prince en flagrant délit d'imposture. Ils supplièrent Clément XIII de venger la Compagnie de Jésus. La voix de la Catholicité fut entendue, et le Père commun remplit le vœu de l'Eglise.

Pombal ne se laissait pas arrêter par des prières ou par des menaces ecclésiastiques. Son despotisme ne trouvait aucune résistance en Portugal; il pensa qu'il serait toujours temps de l'expliquer, lorsqu'il aurait consommé l'œuvre de destruction. Il tuait la Société de Jésus, mais c'était dans un but catholique, afin de la réformer et de la rendre plus par-

faite. Le ministre portugais ne sortait pas de ce thème convenu. Il accusait les Jésuites de tous les crimes que l'imagination de ses pamphlétaires à gages pouvait inventer; en même temps il déclarait que sa pensée ne tendait qu'à ramener les disciples de saint Ignace à la pureté primitive de leurs règles. En présence des contradictions qu'offre ce grand procès, l'un des événements les moins connus et les plus curieux du dix-huitième siècle, Voltaire a donc raison de dire (1) : « Ce qu'il y eut d'assez étrange dans leur désastre presque universel, c'est qu'ils furent proscrits dans le Portugal pour avoir dégénéré de leur Institut, et en France pour s'y être trop conformés. »

Les biens et les collèges de l'Ordre étaient sous le séquestre; il fallait se les approprier, afin de payer les complaisances épiscopales, de distraire le peuple par des fêtes et d'acheter l'armée. Le ministre tenait captifs plus de quinze cents Jésuites, qu'il avait dépouillés de tout, même du droit de pleurer sur les ruines de leurs maisons. La pitié en leur faveur était un crime, il la punissait de mort ou de bannissement. Au Brésil et au Maragnon, ses agents les poursuivaient avec un acharnement inouï; ils les enlevaient à leurs sauvages; ils les entassaient, sans provisions, sans secours, sur le premier vaisseau qui faisait voile vers la métropole. Tous ces Jésuites, qui ne savaient de quelle accusation il allait plaire au gouvernement de les charger, arrivaient à Lisbonne; on les agglomérail dans les prisons ou dans les lieux publics; puis on les oubliait entre deux haies de soldats, qui,

(1) *OEuvres* de Voltaire, *Siècle de Louis XV*, tome XXII, page 354.

souvent moins cruels que l'autorité, partageaient leur pain avec eux.

Cette étrange situation ne pouvait durer. Le 20 avril 1759. Pombal fit remettre au pape une lettre de Joseph I^{er}, qui annonçait l'intention d'expulser de ses Etats les membres de la Société de Jésus. Clément XIII ne répondant pas assez vite aux désirs impatients du ministre, le ministre le prévint. Clément XIII ne prêtait pas les mains aux iniquités de Pombal; Pombal, afin de tromper le roi, fait fabriquer à Rome, par Almada, son ambassadeur, un bref qui approuve ses projets, qui détermine à quel usage seront employés les biens de la Société de Jésus et qui autorise à punir de mort les coupables. Ce bref, si audacieusement supposé, entretenait l'Europe dans des dispositions malveillantes contre les Pères portugais; il plaçait les Jésuites des autres contrées dans l'impossibilité de les défendre, Pombal se hâta de mettre à profit ces impressions. Il savait que le souverain pontife s'effrayait de ses menaces de schisme, et que, pour maintenir la paix de l'Eglise, il ferait toutes les concessions compatibles avec la dignité du Saint-Siège. Le véritable bref n'était pas aussi explicite que celui dont Pombal s'était forgé une arme; le pape descendait jusqu'à la prière pour vaincre l'injuste obstination du roi et de son ministre. Pombal s'indigna de voir le vicaire de Jésus-Christ disputer à ses convoitises la proie qu'il leur promettait. Un conflit diplomatique entre les deux cours lui parut nécessaire à susciter. Acciajuoli, nonce en Portugal, croyant d'abord que les choses ne seraient pas poussées si loin, avait favorisé les plans officiels; mais lorsqu'il en eut saisi la portée, il refusa de s'y associer. Il devint obstacle; Pombal mit

tout en œuvre pour lui rendre impossible le séjour de Lisbonne. Clément XIII et le cardinal Torregiani, son secrétaire d'Etat, ne voulaient pas proscrire les Jésuites, par l'éternel principe d'équité qui ne permet pas de confondre les innocents avec les coupables : Pombal s'imagine que ces refus équivalent à une déclaration de guerre; il la fait à sa manière. Les Jésuites Malagrida, Henriquez, Mattos, Morcira et Alexandre sont condamnés à être rompus vifs, comme instigateurs du duc d'Aveiro et des marquis de Tavora. Le 51 juillet est le jour de la fête de Saint Ignace de Loyola; Pombal choisit cet anniversaire, si cher au cœur des disciples de l'Institut, pour rendre une sentence qui ne reçut ni publicité ni exécution, mais qui devait les exaspérer ou les consterner.

Il y a ici une appréciation que l'histoire ne doit pas oublier. Les Jésuites ont, pour se débarrasser de leurs ennemis, des moyens secrets; ils ne reculent devant aucun crime. Ils conseillent le régicide, ils l'absolvent, et, quand ils ne savent plus de quelle manière amener le triomphe de leurs ambitieux projets, le fer ou le poison leur viennent en aide. Jusqu'au jour où Pombal s'acharna contre leur Institut, les Jésuites, si souvent accusés de légitimer les moyens par la fin, n'ont jamais eu recours à l'assassinat. Cette espèce de tribunal véhémique, dont des imposteurs révélèrent l'existence, n'a été qu'une fable jetée en pâture à quelques crédulités imbéciles. Les Jésuites n'avaient jamais trouvé de séides dans leurs partisans ou dans leurs novices; mais si, comme l'affirmait le ministre portugais, la vie des hommes était si peu de chose à leurs yeux quand l'intérêt de l'Ordre périssait, il faut bien convenir qu'en 1759, les Jésuites laissèrent échapper l'occasion la plus ur-

gente d'appliquer leur principe meurtrier. Un homme seul brisait le passé et l'avenir de la Société. Dans la situation des esprits, son exemple menaçait de devenir contagieux. Pombal ne se laissait arrêter par aucun scrupule : il abusait de la faiblesse de son roi; il défiait le Saint-Siège; il portait une main sacrilège sur l'arche de l'Institut. Il dépouillait les Jésuites; il savait même trouver des magistrats pour les flétrir sans discussion, pour les condamner sans examen. On les arrachait à leur patrie; on leur annonçait qu'ils périraient tous dans un auto-da-fé ou qu'on les parquerait comme des pestiférés sur quelque côte déserte. Ils étaient réunis, dans l'attente prochaine de la mort ou de la proscription. Ils n'avaient pas tout perdu, il leur restait des amis; ils auraient évoqué des vengeurs. En désespoir de cause, ces hommes si habilement vindicatifs, si bien préparés aux excès du fanatisme, pouvaient frapper Pombal dans l'ombre. Rien ne leur était plus facile. Des quinze cents prêtres qu'on disait liés les uns aux autres par de terribles serments, pas un seul ne conçut l'idée de cette expiation. Le ministre leur imputait de porter en germe la pensée de tous les forfaits, et le ministre vivait comme la démonstration la plus évidente de ses impostures (1). Si jamais trépas a été nécessaire pour

(1) L'emphase de Pombal, sa cruauté, ses injustices, que plus tard le duc de Choiseul devait renouveler en partie, inspiraient à ce dernier un sentiment de froide moquerie. On entendait souvent le ministre français dire au prince de Kaunitz, en parlant du ministre portugais : « Ce monsieur a donc toujours un Jésuite à cheval sur le nez ! » Cette plaisanterie, qui peut s'adresser à tous les Pombal du monde, ne le corrigea pas de sa manie de voir, de mettre partout des Jésuites. Il les avait chassés des possessions du roi très-fidèle ; ils étaient proscrits de France et d'Espagne ; tout le monde parlementaire, janséniste

préservé l'Ordre de Jésus de quelques désastres, ce fut à coup sûr celui de Pombal; et cet homme, dans les combinaisons de son audace, ne songea pas que ses jours couraient quelque danger. Il connaissait beaucoup mieux les Pères qu'il ne le donnait à entendre. Il les calomniait tout haut, mais tout bas il ne daignait même point prendre les précautions dont la tyrannie s'enveloppe plutôt pour le vulgaire que pour sa propre sécurité. Pombal survécut vingt-trois ans à la destruction de l'Ordre, et il ne rencontra ja-

et philosophique se liguaient contre eux. Du fond de son palais de Notre-Dame-d'Ajuda, Pombal rêve qu'ils sont plus puissants que jamais, et, le 20 juin 1767, il adresse au comte d'A Cunha, ministre des affaires étrangères à Lisbonne, la lettre officielle dont nous extrairons ce passage : « Plusieurs faits aussi certains que notoires ont prouvé à Sa Majesté que les Jésuites sont tout à fait d'intelligence avec les Anglais, auxquels on sait qu'ils ont promis de les introduire dans tous les domaines que le Portugal et l'Espagne possèdent en deçà du sud de la ligne, et de contribuer à ce projet de toutes leurs forces, en employant toutes leurs trames, qui consistent toujours à semer le fanatisme pour tromper les peuples par les dehors de leur hypocrisie, et les soulever contre leurs souverains légitimes sous de faux prétextes de religion, et en affectant des motifs purement spirituels. Ce que les Anglais peuvent entreprendre de commun accord avec les Jésuites se réduit aux trois cas suivants : en premier lieu, les Anglais fourniraient aux Jésuites des troupes, des armes et des munitions, cacheraient les bras qui porteraient ces coups en couvrant les militaires de frocs jésuitiques comme on l'a déjà fait plusieurs fois, et la cour de Londres dirait que tout cela n'est que l'effet de l'immense pouvoir des Jésuites. »

C'est au ridicule seul qu'il appartient de faire justice de pareilles inepties. Nous ne citons cette lettre de Pombal, qui se conserve précieusement à Lisbonne dans le quinzième registre des ordres, de 1766 à 1768, que pour montrer jusqu'à quel point la passion contre le Jésuite peut troubler quelques intelligences qui veulent avoir le mal de la peur.

mais ni de Châtel ni de Barrière pour prévenir ses desseins, ou pour lui faire expier le succès de son complot. Cet argument en action doit peser davantage dans la balance de l'histoire que toutes les théories de régicide qu'aucun fait n'a justifiées, Les Jésuites ne tuèrent pas l'homme qui leur fit le plus de mal, et dont l'existence était à leur merci. Faut-il les supposer assez inconséquents pour créer, contre des rois qui les protégeaient en les aimant, un système de meurtre qu'ils n'auraient pas osé appliquer à des ennemis plus déterminés, et dont la mort n'entraînait ni périls ni désordres ?

Pombal, qui régnait sur don Joseph en lui faisant peur des Jésuites, ne concevait pour sa vie aucune crainte personnelle. Il se jouait de ses victimes avec une froide cruauté qui provoquait la vengeance ; la vengeance ne vint pas. Le Souverain Pontife ne cessait de supplier le roi de savoir être juste envers les innocents comme envers les coupables ; Pombal répondit à ces prières par des proscriptions en masse. Le pape, dévoué aux Jésuites, faisait toutes les concessions ; le ministre se roidissait dans son opiniâtreté. Le Saint-Siège traitait avec lui de puissance à puissance ; le pape aurait eu le courage de mourir ; mais, croyant que la condescendance atténuerait des colères mal fondées, il s'efforçait de calmer l'irritation. Pombal affecta d'autant plus de violence qu'il semblait même à ses propres yeux être devenu un objet de terreur. Les craintes des autres firent que le ministre commença à se prendre au sérieux. Il menaçait et on s'humiliait devant lui ; il frappa, bien sûr d'avance que le pardon était au bout de la plus insignifiante concession, ou du remords le moins compromettant.

Le Pape aimait les Jésuites ; le ministre qui, jusqu'au 1^{er} septembre 1759, est resté irrésolu sur les mesures définitives qu'il adoptera contre eux, se décide à les faire jeter au rivage romain. A travers toutes les douleurs qu'un caractère comme celui de Pombal peut susciter, le premier convoi arrive à l'embouchure du Tage, où l'attendait un navire de commerce, sans provisions et nullement destiné à recevoir un si grand nombre de passagers. Le pain et l'eau manquaient à dessein ; mais les flots ne secondèrent pas le projet du ministre. Le bâtiment fut obligé de relâcher dans les ports d'Espagne ; les vents contraires les poussèrent encore sur les côtes d'Italie. De partout il ne s'éleva qu'un cri de généreuse pitié en faveur de ces proscrits, bénissant la main qui les frappait. La charité fit renaitre l'abondance sur le vaisseau ; elle rendit aux exilés l'énergie dont ils avaient besoin. Le 24 octobre 1759, ils débarquèrent à Civita-Vecchia au nombre de cent trente-trois. Ils avaient été reçus avec respect dans toutes les villes où le navire fut contraint de faire relâche ; à Civita-Vecchia on les salua avec admiration. Les magistrats se firent honneur d'entourer de bons soins ces prêtres qui priaient encore pour leurs persécuteurs. Les corps religieux leur offrirent une hospitalité toute fraternelle ; mais la réception des Dominicains eut quelque chose de plus cordial encore. On les proclamait les émules de la Compagnie de Jésus. Leur rivalité s'était montrée dans les tournois théologiques et dans les Missions ; rivalité que la conscience et le talent inspiraient plutôt que la jalousie. Il y eut tant d'unanimité dans l'accueil fait à ces premiers exilés annonçant de nouvelles tempêtes, que les habitants de Civita-Vecchia consacrèrent sur le marbre, dans

l'église des Frères-Prêcheurs, le passage des Jésuites. Les Dominicains eux-mêmes érigèrent un monument pour rappeler cette alliance contractée à la veille des désastres (1). D'autres navires, chargés de Pères de la Compagnie, partirent à différentes époques pour les Etats ecclésiastiques. Le Pape était leur défenseur; Pombal, en encombrant la ville de Rome de cette multitude de bannis, espérait de faire repentir de sa justice et de sa pitié.

Tandis que l'exil ou la captivité s'appesantissait sur les Profès de l'Ordre, le cardinal Saldanha s'arrogeait le pouvoir de dispenser de leurs vœux les jeunes Jésuites. L'éducation publique était compromise dans ses œuvres vives; le ministre et le patriarche cherchèrent à provoquer des défections pour ne pas se trouver pris au dépourvu. Ils en appelèrent aux ca-

(1) L'inscription des frères prêcheurs était ainsi conçue :

D. O. M.

Lusitanis Patribus Societatis Jesu,
ob gravissimas apud Regem calumnias,
post probrosas notas,
multiplices criciatus,
bonorum publicationem,
ad Italiæ oram amandatis;
terrâ marique
integritate, patientiâ, constantia,
probatissimis,
in hâc Sancti Dominici æde exceptis,
anno M. DCC. LIX.
Patres Prædicatores.
christianæ fidei incremento et tutelæ
ex instituto intenti,
ipsique Societati Jesu
ex majorum suorum decretis
exemplisque devinctissimi,
ponendum curarunt.

resses des familles, aux menaces de l'autorité, aux séductions de la patrie et de la fortune. Quelques-uns de ces novices se laissèrent gagner ; mais alors ces apostasies devinrent l'objet de l'animadversion universelle. Le peuple et les soldats de garde autour des maisons et des collèges accueillirent avec des huées ces hommes que l'imminence du danger effrayait, et qui ouvraient leur carrière par une lâcheté. Le plus grand nombre résista aux flatteries et à l'intimidation. Il y eut à Evora, à Bragance, à Coïmbre surtout, des luttes où la franchise de la jeunesse l'emporta sur la prudence de l'âge mûr. Un parent de Pombal, le père Joseph de Carvalho, se mit à la tête du mouvement généreux qui entraînait les Jésuites non encore Profès à suivre le sort de leurs aînés dans l'Institut. Ils soutinrent le choc avec tant de courage, que les agents de Saldanha, vaincus, les reléguèrent dans les cachots. Ce qui s'accomplissait au sein de la métropole se faisait simultanément sur tous les points de mission. Chez les Cafres et au Brésil, au Malabar, sur la côte de Salsette, partout enfin où les Jésuites avaient fertilisé le désert, on les enleva à leurs travaux civilisateurs. On les réunit à Goa, où les cupidités de Pombal commençaient la spoliation du tombeau de saint François-Xavier ; puis, après les avoir entassés sur quelques galiotes, on les laissa errer sur les mers.

L'Ordre de Jésus n'existait plus en Portugal ; le ministre poursuivait son œuvre : il cherchait par d'incessantes attaques contre le Saint-Siège à réaliser sa chimère d'église nationale. Le schisme était dans ses espérances ; en étudiant les doctrines de Fra Paolo et de Giannone, il essaya de le faire passer dans les mœurs du peuple. Là, il rencontra des obstacles de-

vant lesquels son invincible ténacité se vit contrainte de reculer. Pombal avait des magistrats complaisants, des évêques dévoués jusqu'à la bassesse, qui lui arrangeaient un culte, qui traçaient au gré de ses desirs les limites du spirituel et du temporel ; mais ce n'est pas avec des légistes ou quelques prêtres courtisans que l'on change une religion. Le peuple était catholique, il répudiait avec tant d'énergie ce qui portait atteinte à sa vieille foi, que le ministre s'aperçut enfin de l'inutilité de ses tentatives. Elles lui servaient de contre-poids à Rome, il persévéra dans ses menaces. Rome, qui, en sa faveur, poussait la condescendance jusqu'à la faiblesse, recevait dans les Etats Pontificaux les Jésuites expulsés de Portugal. Sur le littoral de la Méditerranée comme dans les cités maritimes de l'Espagne, les bannis avaient été salués en martyrs. Cet hommage inquiétait ses orgueilleuses susceptibilités ; les princes et les Catholiques avaient alors de Pombal l'opinion qu'un écrivain protestant devait exprimer plus tard. « Les conséquences de cette destruction, soit en bien, soit en mal, dit Schœll (1), nous restent ici étrangères. Simple historien, nous allons rapporter les faits en tant qu'ils concernent le Portugal. Il est vrai que ces faits ont été enveloppés dans les ténèbres, et que plus d'une fois il est impossible de pénétrer jusqu'à la vérité. Néanmoins, malgré les ombres qu'on a épaissies autour d'elle, une chose est claire : c'est que les reproches fondés que Carvalho a pu faire à ces Pères se réduisent à bien peu de chose. Le ministre s'est plus souvent servi des armes de la mauvaise foi, de la calomnie et de l'exagération, que de celles de la loyauté. »

(1) *Cours d'histoire des Etats européens*, t. XXXIX, page 50.

Pombal s'irritait du silence qui se faisait autour de lui et des ovations de la charité accueillant partout les victimes de son arbitraire; il crut qu'il modifierait le sentiment universel en livrant un jésuite aux bûchers de l'inquisition. Le père Malagrida lui était depuis long-temps odieux, ce fut à lui qu'il demanda compte de la réprobation dont les peuples le frappaient. Gabriel de Malagrida était un vieillard presque octogénaire. Né en Italie, le 18 septembre 1689, il avait passé dans les missions la moitié de son existence. Rappelé en Portugal, il était, surtout depuis le tremblement de terre de Lisbonne, un objet de vénération pour les pauvres et pour les riches. Il vivait dans l'intimité de la famille des Tavora, mais cette liaison ne le constituait pas complice évident de l'attentat du 3 septembre 1758. Pour l'y mêler, il fallait d'abord établir la préméditation, connaître les coupables, et procéder les preuves à la main. Pombal ne s'arrêta point à ces indispensables préliminaires de la justice : il souhaitait que Malagrida et d'autres prêtres de l'Institut fussent les fauteurs du régicide, la sentence qu'il rendit le déclara. Le Jésuite devait périr avec ses coaccusés, un caprice ministériel le réserva pour de plus longues souffrances. Malagrida languit trois ans dans les fers; il y paraissait oublié, lorsque tout à coup Pombal se ravisa. Le Père est sous le coup d'un arrêt de mort; en vertu du jugement, il peut être exécuté d'un jour. à l'autre comme instigateur d'un attentat contre la vie du roi, Pombal dédaigne cette première sentence. Il a lui-même condamné Malagrida, il veut que l'inquisition prononce à son tour sur ce vieillard. Il ne s'agit plus de régicide, mais de fausse prophétie et de dévote immoralité. On lui impute

d'avoir, dans la solitude de son cachot, composé deux libelles sur le *Règne de l'Antechrist* et la *vie de la glorieuse sainte Anne, dictée par Jésus et sa Sainte Mère*.

Malagrida, infirme et captif, sans force, privé d'air, de lumière, d'encre, de plumes et de papier, était supposé se repaître d'hallucinations qui, relatées dans son jugement, attestent bien plutôt un cerveau malade qu'un hérésiarque. Le manuscrit n'est pas représenté; on cite quelques fragments de ces deux ouvrages, que le capucin Norbert arrangea pour la circonstance, et on appelle le Saint office à flétrir le Jésuite. Un des frères du roi était grand-inquisiteur, il refuse de juger de délire ou l'innocence; ses assesseurs l'imitent. Pombal saisit ce prétexte pour conférer la dignité de grand-inquisiteur à Paul Carvalho Mendoza, son frère, qui fut au Maragnon l'ennemi le plus implacable de la Compagnie de Jésus. Un nouveau tribunal est formé. Il n'a pas l'institution pontificale, il ne peut exercer aucun pouvoir juridique; mais Pombal lui a dicté ses ordres, le tribunal s'y conforme. Le père Malagrida est déclaré auteur d'hérésies, impudique, blasphémateur et déchu du sacerdoce. On le livre au bras séculier, et il périt, le 21 septembre 1761, dans un auto-da-fé solennel. « L'excès du ridicule et de l'absurdité, dit Voltaire (1), fut joint à l'excès d'horreur. Le coupable ne fut mis en jugement que comme un prophète, et ne fut brûlé que pour avoir été fou, et non pas pour avoir été parricide. »

Malgré Voltaire et cette inquisition de contrebande, le Jésuite n'était pas plus insensé que parri-

(1) *OEuvres* de Voltaire, *Siècle de Louis XV*, t. xxii, page 351.

cide. Ses réponses devant le tribunal, le bâillon dont on couvrit sa bouche pendant le trajet funèbre, les paroles qu'il prononça sur le bûcher, tout atteste qu'il mourut comme il avait vécu, dans la plénitude de sa raison et de sa piété.

Afin de braver le pape jusque sur la chaire apostolique et de lui prouver que ses prières étaient aussi inefficaces que ses injonctions, Pombal avait jugé à propos de lui renvoyer dans un dénûment complet la plupart des Jésuites dont il confisquait les biens. Il en avait assez réuni dans ses proscriptions générales pour essayer de fatiguer l'inépuisable charité du Pontife. Clément XIII se montra toujours plein de dévouement, Pombal, en face des prisonniers qu'il s'était réservés, ne transigea jamais avec ses cruautés. Le pape et le ministre portugais restèrent dans le rôle qu'ils s'étaient tracé : l'un adoucissait des souffrances imméritées, l'autre cherchait à les aggraver. Il avait fait abandonner sur les côtes d'Italie le trop plein de ses prisons; mais ses captifs assumèrent sur eux seuls les tortures dont il aurait voulu accabler la Compagnie. Il avait fait saisir dans les missions plusieurs Pères français ou allemands; il conserva de préférence les Jésuites étrangers, car il espérait qu'aucune famille n'élèverait la voix pour les réclamer. Il les soumit aux misères de détail que la tyrannie la plus tracassière peut inventer. Il en avait retenu deux cent vingt-un dans ses chaînes : quatre-vingt-huit y périrent; d'autres furent arrachés à sa barbarie par dona Maria, l'héritière du trône du Portugal; par Marie-Thérèse d'Autriche et par la reine de France (1). Il reste en-

(1) La reine Marie Leczinska, épouse de Louis XV, avait chargé le marquis de Saint-Priest, ambassadeur de France en

core un certain nombre de lettres écrites par les Jésuites prisonniers de Pombal; toutes retracent les mêmes douleurs et la même patience. Le protestant Christophe de Murr en a recueilli quelques-unes sur l'autographe latin, pour les reproduire dans son journal (1). Nous lui empruntons celle que le père Laurent Kaulen adressait de la tour de San-Juliano au provincial du Bas-Rhin.

« Mon révérend Père,

» La huitième année de ma captivité est prête à finir et je trouve pour la première fois l'occasion de faire passer cette lettre. Celui qui m'en a donné le moyen est un de nos Pères français, compagnon de ma captivité, et à présent libre par les soins de la reine de France.

» Je suis prisonnier depuis 1759. Enlevé par des soldats qui, l'épée à la main, me conduisirent à un fort appelé Oloreïda, sur la frontière du Portugal, j'y fus jeté dans un cachot affreux, rempli de rats si importuns qu'ils infectaient mon lit et partageaient ma nourriture, sans que je pusse les écarter, à cause de l'obscurité du lieu. Nous étions vingt jésuites renfermés chacun séparément. Les quatre premiers mois, on nous traita avec quelques égards; après cela, on commença à ne nous donner d'aliments que ce qu'il fallait pour nous empêcher de mourir de faim. On nous enleva avec violence nos bréviaires et ce que nous avions de médailles, d'images de saints et d'autres meubles de dévotion : on voulut même

Portugal, de réclamer les Jésuites français que Pombal retenait captifs. Ce fut ainsi que les pères du Gat, de Ranceau et le frère Delsart se virent délivrés.

(1) *Journal de la Littérature et des Arts*, t. IV, page 306.

arracher à l'un de nous son crucifix ; il fit une si forte résistance qu'on le lui laissa, et on ne chercha pas à exercer sur les autres une si indigne violence. Un mois après, on nous rendit nos bréviaires : nous souffrîmes dans ces cachots obscurs la faim et beaucoup d'autres incommodités : on n'y donnait aucun secours aux malades. Nous y étions depuis trois ans, lorsque, à l'occasion de la guerre qui survint, on nous en retira au nombre de dix-neuf : un de nous était mort. Nous traversâmes le Portugal escortés par des escadrons de cavalerie, qui nous conduisirent aux prisons de Lisbonne. Il nous prit en route, à trois Allemands que nous étions, une grande défaillance ; on nous fit passer la première nuit avec les prisonniers renfermés pour crimes. Le lendemain, nous fûmes amenés dans ce fort, qu'on appelle de Saint-Julien, sur le bord de la mer, où je suis avec les autres Jésuites. Au moment où je vous écris, notre prison est des plus horribles : c'est un cachot souterrain, obscur et infect, où il n'entre de jour que par une ouverture de trois palmes de haut sur trois doigts de large. On nous y donne un peu d'huile pour la lampe, une modique et mauvaise nourriture, de mauvaise eau, souvent corrompue et remplie de vers ; nous avons une demi-livre de pain par jour ; on donne aux malades la cinquième partie d'une poule ; on ne nous accorde les sacrements qu'à la mort, et il faut que le danger soit attesté par le chirurgien qui fait l'office de médecin dans notre prison. Comme il demeure hors du fort et qu'il n'est permis à aucun autre de nous voir, il n'y a aucun secours spirituel ni corporel à espérer pendant la nuit. Les cachots sont remplis de quantité de vers et d'autres insectes et de petits animaux qui m'étaient

inconnus. L'eau suinte sans cesse le long des murs, ce qui fait que les vêtements et autres choses y pourrissent en peu de temps ; aussi le gouverneur du fort disait-il dernièrement à quelqu'un qui me l'a répété : « Chose admirable ! tout se pourrit promptement : il n'y a ici que les Pères qui s'y conservent. » A la vérité , nous paraissions conservés par miracle, afin de souffrir pour Jésus-Christ. Le chirurgien s'étonne souvent comment plusieurs malades d'entre nous se guérissent et se rétablissent ; il avoue que leurs guérisons ne sont pas l'effet des remèdes , mais d'une vertu divine. Quelques-uns recouvrent la santé après les vœux qu'ils ont faits ; un de nous, prêt à mourir, fut subitement guéri , après avoir pris de la farine miraculeuse de saint Louis de Gonzague ; un autre tombé en délire, dans lequel il jetait les plus horribles cris, se rétablit tout d'un coup après quelques prières dites auprès de lui par un de ses compagnons ; un autre après avoir reçu la sainte Eucharistie, se trouva sur-le-champ soulagé et fortifié dans une maladie qui l'a réduit plusieurs fois à l'extrémité. Le chirurgien , qui a vu cela, dit ordinairement : « Je sais le remède de celui-ci : donnez-lui le corps de Notre-Seigneur pour l'empêcher de mourir. » Il en est dont le visage a pris un éclat qu'il n'avait pendant sa vie, en sorte que les soldats et les autres qui le contemplaient ne pouvaient s'empêcher de dire : « Voilà le visage d'un bienheureux. » Témoins de ces choses, et fortifiés par le ciel en d'autres manières , nous nous réjouissons avec ceux d'entre nous qui meurent, et nous envions en quelque sorte leur destin, non parce qu'ils sont au bout de leurs travaux , mais parce qu'ils ont remporté la palme. Les vœux de la plupart sont de mourir sur le champ de

bataille. Les trois Français qui ont été mis en liberté, en ont été tristes, regardant notre position plus heureuse que la leur. Nous sommes dans l'affliction, et cependant presque toujours dans la joie. quoique n'ayant pas un moment sans quelque souffrance et presque nus : il y en a peu d'entre nous qui conservent quelques lambeaux de leurs soutanes. A peine pouvons-nous obtenir de quoi nous couvrir autant que la modestie l'exige. Un tissu de je ne sais quel poil à pointes aiguës nous sert de couverture, un peu de paille est tout notre lit; elle pourrit en peu de temps, ainsi que la couverture, et nous avons bien de la peine à en obtenir d'autre; ce n'est souvent qu'après en avoir manqué longtemps.

» Il ne nous est permis de parler à personne, et personne ne peut parler et demander pour nous. Le geolier est d'une dureté extrême et s'étudie à nous faire souffrir; il nous dit rarement un mot de douceur et paraît ne nous donner qu'avec répugnance les choses dont nous avons besoin. On offre la liberté et toutes sortes de bons traitements à ceux qui voudront abjurer l'Institut. Nos pères qui étaient à Macao, et dont quelques uns ont déjà enduré avec courage, parmi les infidèles, les prisons, les fers et des tourments souvent réitérés, ont été aussi amenés ici, et il a été, ce semble, plus agréable à Dieu de les voir souffrir en ce pays, sans l'avoir mérité, que de mourir pour la Foi chez les idolâtres. Nous avons été dans ces cachots vingt-sept de la province de Goa, un de la province de Malabar, dix de celle de Portugal, neuf de celle du Brésil, vingt-trois de celle de Maragnon, dix de celle du Japon, douze de la province de Chine. Dans ce nombre, il y avait un italien, treize allemands, trois chinois, cinquante-quatre

portugais, trois français et deux espagnols. De ce nombre, trois sont morts et trois ont été mis en liberté.

» Nous restons encore soixante-seize ; il y en a d'autres enfermés dans les tours, mais je n'ai pu savoir qui ils sont, ni en quel nombre, ni de quel pays. Nous demandons aux Pères de votre province des prières pour nous, non pas comme des hommes à plaindre, puisque nous nous estimons heureux. Pour moi, quoique je souhaite la délivrance de mes compagnons de souffrances, je ne changerais pas mon état avec le vôtre. Nous souhaitons à nos Pères une bonne santé et le bonheur de travailler courageusement pour Dieu dans votre pays, afin que sa gloire reçoive autant d'accroissement qu'elle reçoit ici de diminution.

» De la prison de Saint-Julien, sur le bord du Tage, le 12 octobre 1766.

» De Votre Révérence le très-humble
et très-obéissant serviteur,

» LAURENT KAULEN, captif de Jésus-Christ. »

D'autres lettres sont aussi éloquentes de douleur, aussi magnifiques de courage chrétien. Ces Jésuites, dont le nombre décroissait chaque année, étaient pour Pombal une satisfaction de tous les instants. Il se délectait à les voir souffrir comme il aimait à réaliser des projets auxquels le sang versé paraissait être un insurmontable obstacle. Il avait rêvé, dans les premiers jours de sa puissance, le mariage de son fils avec une Tavora. Un refus entraîna peut-être les malheurs que nous venons de raconter. Pombal avait brisé cette illustre famille, il voulut que son fils réalisât le plan formé dans sa tête. L'enfant du bourreau

épousa la fille des victimes. Pombal avait tout fait pour rendre impossible aux Jésuites leur réintégration dans le royaume. En 1829, lorsqu'on les y rappela, le marquis de Pombal et la comtesse d'Oliveira, les deux héritiers du ministre portugais, les reçurent à leur arrivée. Ils les comblèrent de témoignages d'affectueux regrets, et les trois premiers pensionnaires que le collège restauré de Coïmbre vit entrer dans ses murs avec les Pères furent les arrière-petits-fils de l'homme qui travailla le plus activement à la destruction des Jésuites (1).

(1) Quelque chose manquerait à ce récit, si nous ne donnions pas un fragment d'une lettre écrite de la ville de Pombal par le père Delvaux, qui, en 1829, fut chargé de réinstaller les Jésuites en Portugal. Les restes mortels du *grand marquis* n'avaient pas encore été déposés dans le tombeau que, suivant ses dernières volontés, sa famille lui fit ériger à Oeyras. Le cercueil, couvert d'un drap funèbre, était confié à la garde des Franciscains. Le père Delvaux raconte les tristes vicissitudes qu'éprouva ce cercueil pendant les guerres de la Péninsule, puis il ajoute :

« Il faut remarquer que Pombal est la première population du diocèse de Coïmbre, du côté de Lisbonne. Or, l'évêque de Coïmbre avait envoyé l'ordre à toutes les paroisses que nous devions traverser de nous recevoir en triomphe. C'est donc à la lettre qu'il avait fallu me dérober au triomphe pour courir à Saint-François; mais c'était un besoin du cœur. Je ne saurais rendre ce que j'éprouvai en offrant la victime de propitiation, l'Agneau qui pria sur la croix pour ses bourreaux, en l'offrant pour le repos de l'âme de don Sébastien Carvalho, marquis de Pombal, *corpore præsente* ! Il y avait donc cinquante ans qu'il attendait là, au passage, cette Compagnie revenant de l'exil auquel il l'avait si durement condamnée, et dont, au reste, lui-même avait prédit le retour.

« Pendant que je satisfaisais à ce devoir religieux, le triomphe qu'on nous forçait d'accepter, je voulais dire endurer, ébranlait toute la ville et ses environs : les cloches sonnaient ;

La facilité avec laquelle il avait pu tromper son roi, éluder les prières ou les décrets du Saint-Siège, et arriver presque sans opposition au renversement de la Société de Jésus, fut un encouragement pour les adversaires qu'elle comptait en Europe. Pombal avait réussi par des moyens coupables : les Philosophes, les Jansénistes et les Parlementaires blâmaient sa froide cruauté, son despotisme inintelligent; mais, forts de l'expérience tentée, ils commençaient à espérer qu'avec des mesures moins acerbes ils pourraient parvenir au même but. La chute des Jésuites dans le royaume très-fidèle réveilla les haines. On ne songea pas à les tuer; on crut que la calomnie suffirait pour s'en débarrasser. On attisa contre eux cette guerre de sarcasmes ou d'invraisemblances qui avait eu ses intermittences, mais qui alors se développa dans toute son extension. Depuis l'origine de la Société, il y avait tradition, chaîne non interrompue de libelles et de mensonges. On exhuma ce vieux passé d'impostures. Les Protestants avaient commencé, les Jansénistes enchérèrent encore. Il est impossible de ramasser toutes ces hontes de la pensée; mais l'histoire se voit condamnée à enregistrer celles qui sont pour ainsi dire légales. Avant d'entrer dans le récit des événements relatifs à la France, à l'Espagne et à l'Italie, il faut donc s'arrêter à quelques faits qui portent leur enseignement avec eux.

le prieur, archi-prêtre venait processionnellement chercher nos pères pour les conduire à l'église, où tout était illuminé. C'était comme un songe. »

La vengeance des Jésuites ne pouvait pas, en effet, être plus complète. Ils se dérobaient à l'enthousiasme dont ils devenaient l'objet à Pombal, pour se recueillir et prier en silence sur le tombeau non encore fermé du ministre leur ennemi.

Les Jésuites étaient les infatigables tenants contre le Protestantisme. En 1602, au moment où Henri IV se disposait à les rétablir, le Synode calviniste assemblé à Grenoble prend la résolution d'employer tous les moyens de s'opposer à leur retour. *L'Histoire du P. Henry, Jésuite brûlé à Anvers le 12 août 1601*, sort des presses hérétiques. Elle est bientôt répandue en France. Le père Henry avait commis tous les crimes, et le titre du livre annonçait que cette « histoire était tournée du flamand en français. » Le roi et les Jésuites établissent une enquête dans toutes les Flandres. Il n'a jamais été question ni de cet auto-da-fé ni du Jésuite. Guillaume de Berghes, évêque d'Anvers, constate le mensonge. Il en fait retomber la confusion sur les sectaires, « gens accoutumés, selon lui, à promouvoir leur Evangile par telles feintes. » Les magistrats de la ville où le père Henry était né, où il avait péché, où il venait d'être brûlé, déclarent que ces événements ne sont qu'un tissu de fables. Ce Père était un être de raison. Les hérétiques proclamaient qu'il se nommait Henri Mangot, fils de Jean Mangot, fourbisseur ; les magistrats attestent que, « de mémoire d'homme, il ne s'est fait à Anvers punition du crime abominable dont on accusait le prétendu père Henry, qu'il n'y a jamais eu à Anvers de Jésuite du nom de Henry Mangot, et qu'entre les bourgeois d'Anvers il n'y a jamais eu de nommé Jean Mangot, même du métier des fourbisseurs. »

L'imposture était confondue : elle fit la morte pour se réveiller quand les animosités seraient plus vivaces. Elle reparut en 1758, comme si un siècle et demi auparavant elle n'avait pas été écrasée sous le poids des preuves juridiques. Le fait du père Henri était

notoire. Au moment de la suppression, on l'évoqua contre les Jésuites. Il en fut de même pour la mort et pour l'héritage d'Ambroise Guis.

En 1716 un artisan de Marseille, nommé Esprit Bérengier, et Honoré Guérin, prêtre interdit par son évêque, arrivent à Brest. Ils annoncent qu'ils viennent réclamer une fortune de plus de deux millions qu'a dû laisser un de leurs parents, Ambroise Guis, mort, selon eux, à Brest en 1701. Leurs démarches n'aboutissent à aucun résultat. Personne n'a vu, n'a connu cet homme si riche. L'autorité locale n'en a jamais entendu parler. Deux années s'écoulaient, et en 1718 les Jésuites du Collège de la Marine sont tout à coup accusés d'avoir attiré dans leur maison Guis, qui débarquait malade, et de l'avoir dépouillé de son trésor. Guis, disait-on, avait été tué chez les Jésuites, et l'abbé Rognant, recteur de la paroisse de Saint-Louis, avait fait transporter le cadavre à l'hôpital où il fut inhumé.

L'imputation était grave. Les Jésuites réunissent les éléments qui peuvent la détruire. Le gouvernement, de son côté, charge Le Bret, premier président du parlement d'Aix, d'informer. Ce magistrat, qui était en même temps intendant de la province, fait interroger à Marseille les parents d'Ambroise. Ils racontent que Guis, tombé dans la misère et déjà vieux, s'embarqua pour Alicante en 1661, et que, par divers rapports, il était venu à leur connaissance qu'il n'avait pas été plus heureux en Espagne qu'en France. Le premier président écrit à Alicante : il en reçoit cet extrait mortuaire (1) : « Ambroise Guis, Français de nation. Le vendredi 6 novembre 1665 on

(1) Archives de la paroisse Sainte-Marie, page 258.

enterra le susdit dans cette église pour l'amour de Dieu, et tout le clergé y assista en exécution de l'ordonnance et décret du grand-vicaire forain de cette ville d'Alicante et de son territoire. » Cet acte, dont copie authentique et légale était certifiée par trois notaires et par le consul français, renversait l'échafaudage de succession si péniblement dressé contre les Jésuites. On avait ajouté foi aux insinuations de la malveillance, on se tut devant cette preuve irrécusable. Les héritiers d'Ambroise Guis avaient évoqué l'affaire au parlement de Bretagne. Le 19 février 1724 « la cour faisant droit sur les charges, informations et requêtes des Pères Jésuites de Brest, les a renvoyés hors d'accusation, sauf à eux à se pourvoir pour leurs réparations, dépens, dommages et intérêts. »

Cette fable avait eu le sort de tant d'autres : elle était depuis long-temps oubliée ainsi que la succession d'Ambroise Guis; mais contre les Jésuites la calomnie ne subit jamais de prescription éternelle. On a toujours une heure où elle peut abuser d'autres générations. Pombal était dans le feu de ses violences. Il parut en France un écrit destiné à réveiller cette affaire. Il avait pour titre : *Arrêt du conseil d'Etat du roi qui condamne tous les Jésuites du royaume solidairement à rendre aux héritiers d'Ambroise Guis les effets en nature de sa succession, ou à leur payer, par forme de restitution, la somme de huit millions de livres.* Le 3 mars 1759 cet arrêt fut signifié aux Jésuites de Paris. L'audace de ceux qui l'avaient fabriqué était grande; mais à cette époque le pouvoir s'enfonçait dans des voies qui le conduisaient à l'opprobre et au suicide. Circouvert par tant de corruptions avouées ou secrètes

tes, il ne se trouvait encouragé que pour faire le mal. Une trame habilement ourdie avait essayé de séduire la probité du secrétaire de la chancellerie; cette trame fut déjouée. Le 30 mars le conseil d'Etat annula l'édit supposé, et on lit dans ses registres : « Sa Majesté a estimé ne devoir pas laisser subsister la signification d'un arrêt qui n'a jamais été rendu, et il est de sa justice de faire punir sévèrement ceux qui seront convaincus d'avoir eu part à la fabrication du prétendu arrêt et de l'avoir imprimé, vendu, débité ou autrement distribué en public. »

A Brest, à Paris, on accusait les Jésuites de vol et d'homicide. Vers la même époque la Provence retentissait d'inculpations non moins délicates contre l'honneur d'un Père de la Compagnie. Jean-Baptiste Girard, recteur du Séminaire royal de la Marine, à Toulon, était un prêtre pieux, mais crédule. Il fut trompé par les enthousiasmes d'une jeune fille portant au plus haut degré la passion d'une célébrité de dévote. Catherine La Cadière feignait des extases. Elle avait reçu les stigmates, comme sainte Catherine de Sienne. Elle écrivait des lettres brûlantes de la plus haute spiritualité, comme une nouvelle sainte Thérèse, et le père Girard prêtait une oreille docile à ces récits de visionnaire. Sa foi fut si entière qu'il ne soupçonna que deux ans après l'erreur dans laquelle cette jeune fille le faisait tomber. Par une candeur inexcusable le Jésuite s'était fourvoyé dans un labyrinthe de mysticisme non sans péril pour le directeur et pour la pénitente. Il fit retraite, et dans une lettre aussi convenable que sage (1) il engagea

(1) Cette lettre a été produite au procès de La Cadière, dont on a eu l'art de former six volumes in-12.

La Cadière à choisir un autre confesseur. Cet abandon froissa l'irritable vanité de la jeune illuminée. Il dérangeait les calculs de ses deux frères, qui rédigeaient sa correspondance, et qui, quoique prêtres, cherchaient à abuser de la crédulité d'un autre prêtre. Catherine était repoussée par un Jésuite : elle dut nécessairement chercher sa vengeance chez les Jansénistes. Elle s'adressa à un carme nommé le père Nicolas, fervent disciple de Quesnel. C'était le temps des convulsions et des miracles du cimetière de Saint-Médard. Les philosophes commençaient à ne plus croire en Dieu; les sectateurs du diacre Pâris acceptaient plus facilement que l'Évangile toutes les merveilleuses absurdités s'improvisant à son tombeau. La mode était aux possessions : La Cadière feint d'être possédée du démon. Le père Girard a exercé contre elle tant de sortilèges et d'enchantelements qu'elle s'avoue infanticide. Le crime se mêlait à l'imposture religieuse. Le Janséniste comprit que sa secte tirerait bon parti de cette femme, entraînée par la vengeance jusqu'au sacrifice de son honneur. La cause est portée devant la grand'chambre du parlement d'Aix. Catherine, soumise à une minutieuse instruction, se trouve en face de magistrats que ses visions n'éblouissent guère. Aujourd'hui elle accuse le Jésuite, le lendemain elle rétracte ses dires. Girard pour elle est tantôt un homme de mœurs exemplaires et de solide piété, tantôt un ange déchu. Dans cette confusion de récits, le parlement hésitait. La correspondance de Girard avec la Cadière fit cesser ses doutes. La conviction de ce Jésuite s'y révélait à chaque mot : on l'y trouvait toujours simple et crédule, mais aussi toujours chaste et pieux.

Cet étrange procès était un coup de partie pour

les ennemis de la société de Jésus; on l'exploita de toutes les manières (1) Le pamphlet et la chanson, le raisonnement et l'injure, la défiance janséniste et le sarcasme philosophique, tout fut mis en jeu. On annonça même que le père Girard avait été brûlé vif à Aix, comme sorcier et quiétiste. On s'efforça de tenir en haleine toutes les passions. Enfin, ce drame qui a fait couler tant de flots d'encre, se termina, le 10 octobre 1731, par un arrêt ainsi conçu : « Dit a esté que la cour, faisant droit sur toutes les fins et conclusions des parties, a déchargé et décharge J.-B. Girard des accusations et crimes à lui imputés, l'amis et met sur iceux hors de cour et de procès. »

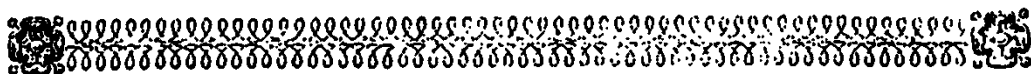
Les jansénistes n'étaient plus dangereux, ils avaient perdu leurs hommes de génie; personne ne remplaçait cette génération des Arnauld, de Pascal, de Sacy et de Nicole. L'intrigue succédait au talent, l'hypocrisie à la foi. L'autel élevé par des mains puissantes s'affaissait sous le ridicule; Les jansénistes ne pouvaient plus rien par eux-mêmes, ils crurent qu'ils seraient plus heureux en se donnant un jésuite pour complice de leurs miracles. En 1732, au mo-

(1) Cathérine, ses deux frères et le Carme ne furent point mis en jugement; la secte janséniste les avait adoptés, et alors elle dominait; mais l'évêque de Toulon, La Tour du Pin Montauban, dans sa déposition écrite et dans un mémoire adressé au Parlement, déclara qu'ayant interdit le Carme Nicolas et le Jacobin Cadière pour avoir fait jouer publiquement à la jeune Cadière des scènes de possédée, ces deux moines revinrent le lendemain prier le prélat de leur rendre des pouvoirs ou de les ôter au père Girard. Ce que l'évêque ayant refusé, ils lui déclarèrent qu'ils porteraient l'affaire en justice; qu'ils avaient de quoi perdre le père Girard, et qu'on leur promettait que rien ne leur manquerait s'ils voulaient l'entreprendre; qu'on leur offrait pour cela cinquante mille livres.

ment où le procès de la Cadière finissait, comme tout finit en France, par la lassitude, les jansénistes inventèrent que le père Chamillard était mort à Paris en appelant de la bulle *Unigenitus*. L'appel était la parole sacramentelle de l'époque, le mot d'ordre soufflé aux factions. Au dire des sectaires, dont les gazettes étaient les porte-voix, un combat s'était livré sur le cercueil de Chamillard, que se disputaient les deux partis, et la cause du janséniste avait enfin triomphé. Le père Chamillard, mort en odeur de sainteté hérétique, avait été déposé dans une cave; de là, il exhalait un tel parfum, que son intercession avait la vertu de guérir toutes les maladies du corps et de l'esprit. Il y a des hommes qui ont pour principe de croire à l'impossible. Un enfant de Loyola, devenu disciple de Jansénius, était quelque chose de si étrange, que tous les adeptes s'empressèrent d'y ajouter foi; mais le père Chamillard, qui n'était ni mort ni partisan de l'*Augustinus*, ressuscita tout à coup, et, le 15 février 1732, il écrivit une lettre se terminant ainsi: « Il est évident, par ce qui vient d'arriver à mon égard, que si les Jésuites voulaient se rendre appelants de la constitution, dès lors ils deviendraient tous de grands hommes et des hommes à miracles, au jugement de ceux qui sont aujourd'hui si acharnés à les décrier, comme je le suis devenu un moment sur le bruit de mon prétendu appel. Mais nous n'achetons pas à ce prix les éloges des novateurs. Nous nous croyons honorés par leurs outrages, quand nous faisons réflexion que ceux qui nous déchirent si cruellement dans leurs discours et dans leurs libelles, sont les mêmes qui blasphèment avec tant d'impiété contre ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré dans l'Eglise et dans l'Etat. »

Ce que le Jésuite disait en 1732 sera vrai tant qu'il y aura des partis dans le monde. Il mettait le doigt sur la plaie vive de toutes les oppositions; cela n'arrêta point les jansénistes dans leurs attaques. l'Ordre de Jésus était en butte à tous les coups. Mille accusations du genre de celles que nous avons retracées se renouvelaient dans les royaumes catholiques. La paix et le bonheur semblaient devoir partout renaitre, si enfin la proscription atteignait l'Institut de saint Ignace, le seul obstacle à la conciliation des esprits. Protestants, Encyclopédistes, universitaires, membres du Parlement ou sectateurs du jansénisme, tous sortis de camps si divers, se réunissaient dans une pensée commune, chacun s'app préparait à écraser les Jésuites, pour préparer le triomphe de sa cause. Un événement inattendu donna prise à toutes les espérances, et offrit une réalité à toutes les accusations; cet événement fut la banqueroute du père Lavalette.





CHAPITRE IV.

Causes de la destruction des Jésuites en France. — Opinions des écrivains protestants. — Louis XV, et Voltaire roi. — Coalition des Parlements, des Jansénistes et des Philosophes contre la Société. — Imputations qu'on lui adresse. — Les confesseurs de la famille royale. — Portrait de Louis XV. — Attentat de Damiens. — Madame de Pompadour veut faire amnistier sa vie passée par un Jésuite. — Le père de Sacy et la marquise. — Elle négocie à Rome. — Sa lettre confidentielle. — Le père de Lavalette à la Martinique. — Il est dénoncé pour fait de négoce. — L'intendant de la Martinique prend sa défense. — Encouragements que lui donne le ministre de la marine. — De retour aux Antilles, Lavalette achète des terres à la Dominique. — Ses travaux et ses emprunts. — Son commerce dans les ports de Hollande. — Les corsaires anglais capturent ses vaisseaux. — Les traites du père Lavalette sont protestées. — Les Jésuites ne s'accordent pas sur les moyens d'apaiser ce scandale. — Ils sont condamnés à payer solidairement. — Question de solidarité. — Ils en appellent des tribunaux consulaires au Parlement. — Les visiteurs nommés pour la Martinique. — Accidents qui les retiennent. — Le père de La Marche parvient enfin aux Antilles. — Il juge et condamne Lavalette. — Sa déclaration. — Les créanciers au Parlement. — Le Maréchal de Belle-Isle et le duc de Choiseul. — Caractère de ce dernier. — Sa lettre à Louis XVI sur les Jésuites. — De la question de faillite, le Parlement remonte aux Constitutions de l'Ordre. — Les Congrégations supprimées. — Arrêt du 8 mai 1761. — Le Conseil du roi et le Parlement nomment, chacun de son côté, une commission pour l'examen de l'Institut. — Chauvelin et Lepelletier Saint-Fargeau. — Rapport de Chauvelin. — Le roi ordonne de surseoir. — Le Parlement élude l'ordre. — Le Parlement reçoit le procureur-général appelant de toutes les bulles, brefs, en faveur des Jésuites. — Arrêts sur arrêts. — Les Jésuites ne se défendent pas. — Louis XV consulte les évêques de France sur l'Institut. — Leur réponse. — Cinq voix de minorité demandent quelques modifications. — Les Jésuites font une déclaration; ils adhèrent à l'enseignement des quatre articles de 1682. — Concession inutile. — Le roi annule toutes les procédures entamées. — Pamphlets contre la Société de Jésus. — *Extraits des Assertions.* — Les Jésuites expulsés de leurs collèges. — Assemblée extraor-

dinaire du clergé de France. — L'assemblée se prononce en faveur des Jésuites. — Sa lettre au roi. — Voltaire et d'Alembert. — Les Parlements de province. — La Chalotais, Dudon et Monclar, procureurs-généraux de Rennes, de Bordeaux et d'Aix. — Leurs comptes-rendus. — Situation des Parlements de province. — La majorité et la minorité. — Le président d'Éguilles, et ses mémoires inédits. — Le Parlement de Paris prononce son arrêt de destruction de la Compagnie. — Les cours souveraines de Franche-Comté, d'Alsace, de Flandre et d'Artois ainsi que la Lorraine s'opposent à l'expulsion des Jésuites. — Confiscation des biens de la Société. — Pension faite aux Jésuites. — Jugement que portent les Protestants sur cet arrêt. — Proscription des Jésuites. — Causes de la proscription. — Schœll et La Mennais. — Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, et sa pastorale sur les Jésuites. — Colère du Parlement. — Christophe de Beaumont cité à la barre. — Sa pastorale brûlée par la main du bourreau. — Les Jésuites forcés d'opter entre l'apostasie et l'exil. — Cinq sur quatre mille. — Lettre des confesseurs de la famille royale à Louis XV. — Sa réponse. — Le dauphin au Conseil. — Édit du roi qui restreint les arrêts du Parlement. — Clément XIII, et la bulle *Apostolicum*. — Les Jésuites en Espagne. — Charles III les défend contre Pombal. — L'émence des Chapeaux apaisée par les Jésuites. — Ressentiment du roi d'Espagne. — Le comte d'Aranda devient ministre. — Le duc d'Albe inventeur de l'empereur Nicolas 1^{er}. — Les historiens protestants racontent de quelle manière on indisposa Charles III contre l'Institut. — Les lettres apocryphes. — Choiseul et d'Aranda. — La sentence du conseil extraordinaire. — Mystérieuse trame contre les Jésuites. — Ordre du roi donné à tous ses officiers civils et militaires pour enlever les Jésuites à la même heure. — Les Jésuites arrêtés en Espagne, en Amérique et aux Indes. — Ils obéissent. — Le père Joseph Pignatelli. — Clément XIII supplie Charles III de lui faire connaître les causes de cette grande mesure. — Réticence du roi, son obstination. — Bref du pape. — Les Jésuites jetés sur le territoire romain. — Causes qui les en font repousser. — Protestant contre Catholique. — Les Jésuites à Naples. — Tanucci imite d'Aranda. — Les Jésuites proscrits. — On les expulse de Parme et de Malte. — Clément XIII proclame la déchéance du duc de Parme. — La France s'empare d'Avignon, Naples de Bénévent et de Pontecorvo. — Menaces du marquis d'Aubeterreau nom de Choiseul. — Courage du pape. — Sa mort.

Afin d'apprécier avec équité les événements qui vont précipiter en France la chute de l'ordre de saint

Ignace il faut se placer au point de vue protestant. Dans ce fait de la destruction des Jésuites il y eut, sans aucun doute, des causes accessoires, des mobiles subalternes, des intérêts accidentels; mais celui qui prédomine fut incontestablement le besoin qu'avaient toutes les sectes combinées d'isoler le catholicisme et de le trouver sans défenseurs au moment où elles l'attaqueraient à fond. Les écrivains calvinistes ou luthériens ont parfaitement saisi cette situation. Schlosser écrit (1) : « On avait juré une haine irréconciliable à la religion catholique, depuis des siècles incorporée à l'Etat... Pour achever cette révolution intérieure et pour ôter à l'antique système religieux et catholique son soutien principal, les diverses cours de la maison de Bourbon, ignorant qu'elles allaient mettre par là l'instruction de la jeunesse en des mains bien différentes, se réunirent contre les Jésuites, auxquels les jansénistes avaient fait perdre dès long-temps, et par des moyens souvent équivoques, l'estime acquise depuis des siècles. »

Ce n'est pas le seul témoignage que rend à la vérité l'école protestante. Schoell s'exprime ainsi (2) : « Une conspiration s'était formée entre les anciens jansénistes et le parti des philosophes; ou plutôt, comme ces deux factions tendaient au même but, elles y travaillaient dans une telle harmonie qu'on aurait pu croire qu'elles concertaient leurs moyens. Les jansénistes, sous l'apparence d'un grand zèle religieux, et les philosophes en affichant des sentiments de philanthropie, travaillaient tous les deux

(1) *Histoire des révolutions politiques et littéraires de l'Europe au dix-huitième siècle*, t. 1, par Schlosser, professeur d'histoire à l'université de Heidelberg.

(2) *Cours d'histoire des Etats européens*, t. XLIV, p. 71.

au renversement de l'autorité pontificale. Tel fut l'aveuglement de beaucoup d'hommes bien pensants qu'ils firent cause commune avec une secte qu'ils auraient abhorrée s'ils en avaient connu les intentions. Ces sortes d'erreurs ne sont pas rares; chaque siècle a la sienne... Mais, pour renverser la puissance ecclésiastique, il fallait l'isoler en lui enlevant l'appui de cette phalange sacrée qui s'était dévouée à la défense du trône pontifical, c'est-à-dire les Jésuites. Telle fut la vraie cause de la haine qu'on voua à cette société. Les imprudences que commirent quelques-uns de ses membres fournirent des armes pour combattre l'ordre, et la guerre contre les Jésuites devint populaire; ou plutôt, haïr et persécuter un ordre dont l'existence tenait à celle de la religion catholique et du trône devint un titre qui donnait le droit de se dire philosophe. »

Les écrivains protestants tranchent la question. D'après eux, les Jésuites ne furent calomniés et sacrifiés que parce qu'ils étaient l'avant-garde et le corps de réserve de l'Eglise. L'animosité et la passion ne s'attachèrent à les détruire qu'au moment où il fut démontré que rien ne pourrait les séparer du centre d'unité; on ne les accabla que lorsqu'il fut avéré qu'ils ne transigeraient jamais avec leur devoir de prêtres catholiques. Ils tenaient en main les générations futures, ils entravaient le mouvement imprimé. Rien d'hostile au Saint-Siège, et par conséquent, à la religion, ne pouvait réussir tant que les Jésuites seraient là pour déjouer les complots de la pensée ou pour rompre le faisceau de haines que l'on s'efforçait de grossir en les agglomérant. Les Jésuites étaient inébranlables dans leur foi. Ils repoussaient toute idée de conjuration menaçant l'autorité

spirituelle. Ils vivaient sans demander à des utopies politiques le dernier mot de la royauté, On conspira contre eux; on les déclara coupables; puisqu'ils refusaient de s'associer aux trames enveloppant le Saint-Siège et les monarchies. « Dans toutes les cours, au dix-huitième siècle, dit Léopold Ranke (1), se formèrent deux partis, dont l'un faisait la guerre à la Papauté, à l'Eglise, à l'Etat, et dont l'autre cherchait à maintenir les choses telles qu'elles étaient et à conserver la prérogative de l'Eglise universelle. Ce dernier parti était surtout représenté par les Jésuites. Cet ordre apparut comme le plus formidable boulevard des principes catholiques : c'est contre lui que se dirigea immédiatement l'orage. »

L'orage s'était amoncelé de plusieurs côtés à la fois. Vieilles inimitiés, jeunes espérances, illusions philanthropiques, songes décevants, ambitieuses pensées, tout se coalisait pour précipiter la ruine des Jésuites. Les encyclopédistes suspendirent leurs feux croisés contre les disciples de Jansénius; il y eut trêve entre eux parce qu'ils avaient un même ennemi à étouffer. Les uns oublièrent leur foi parlementaire, les autres leur rancune philosophique; tous ensemble ils s'acharnèrent sur la Compagnie. Elle avait en face d'elle de redoutables athlètes, il n'était cependant pas impossible de leur résister; mais, au moment du combat, les Jésuites se virent trahis par le Gouvernement. Alors, saisis de ce vertige qui s'emparait de toutes les têtes, ils s'abandonnèrent eux-mêmes. Le pouvoir et l'autorité morale ne résidaient plus dans la royauté; ils ne se concentraient pas dans les grands corps de l'Etat.

Au milieu de ses insouciantes plaisirs et du profond

(1) *Histoire de la papauté*, t. IV, p. 486.

ennui qui l'accablait, Louis XV prenait à tâche d'avilir la majesté du trône. Il la déconsidérerait par ses faiblesses, il la déshonorait par ses mœurs. Comme à Louis XIV, son aïeul, il lui avait été donné de voir surgir autour de lui d'illustres capitaines, de savants et vertueux prélats, des hommes de génie qui, en étendant le cercle des idées, pouvaient produire dans les intelligences un mouvement pacifique vers le bien. L'incurie du prince fit tourner ces avantages contre la religion et contre la monarchie. Louis XV n'osa pas être le roi de son siècle, Voltaire usurpa ce glorieux titre ; il fut en réalité le maître de ses contemporains.

C'était l'esprit français élevé à sa dernière puissance, et, dans son éternelle mobilité, ébranlant, plutôt par saillie que par conviction, tout ce qui jusqu'à ce jour avait été saint et honoré. Voltaire s'était imposé une mission qu'il remplissait en faisant servir à ses fins le théâtre et l'histoire, la poésie et le roman, le pamphlet et la plus active de toutes les correspondances. Réformateur sans cruauté, bienfaisant par nature, sophiste par entraînement, adulateur du pouvoir par caractère et par calcul, hypocrite sans nécessité, mais par cynisme, cœur ardent qui se laissait aussi vite emporter par un sentiment d'humanité que par un blasphème, intelligence sceptique qui aurait pu avoir l'orgueil du génie, et qui se contenta de la vanité de l'esprit, Voltaire réunissait tous les contrastes. Avec un art merveilleux il savait les approprier à toutes les classes. Il corrompait parce qu'il devinait que la corruption était l'élément de cette société du dix-huitième siècle, encore si élégante à la surface, et néanmoins si gangrenée à l'intérieur. Il la résume dans ses ouvrages, il la reflète dans sa vie, il plane sur elle dans les annales du monde. Les

rois et les ministres, les généraux d'armée et les magistrats, tout se rapetisse à son contact. Depuis la régence de Philippe d'Orléans jusqu'aux premiers jours de la révolution française, tout se donne la main pour former cortège à cet homme, qui entassa tant de ruines autour de lui, et qui règne encore par sa moqueuse incrédulité. Voltaire avait fait les hommes de son temps à l'image de ses passions : il se créa le distributeur de la célébrité. La science, le talent, les services rendus au pays furent peu de choses tant qu'il ne vint pas les consacrer par son suffrage. La France et l'Europe se prirent d'un fol enthousiasme pour un homme qui immolait sous une raillerie la vieille Foi et les gloires nationales. Puis, quand le rire ou l'indifférence eurent légitimé cette souveraineté, Voltaire laissa à ses adeptes le soin d'achever l'œuvre de destruction.

L'ascendant que le patriarche de Ferney exerçait sur son siècle eut quelque chose de si prodigieux qu'il fit accepter comme intelligences d'élite cette cohue de médiocrités vivant de l'esprit des autres et exagérant leurs haines. Voltaire, élève des Jésuites, se plaisait à honorer ses anciens maîtres. Il les savait tolérants et amis des lettres : il n'aurait jamais songé à les sacrifier aux Parlements et aux Jansénistes, dont la morgue revêche et le rigorisme d'apparat n'allaient point à son caractère. Cependant, pour arriver au cœur de l'unité catholique, il fallait passer sur le corps des grenadiers de l'Eglise. Voltaire immola son affection pour les Jésuites au vaste plan que lui et les siens avaient conçu. Ils voulaient *écraser l'infâme*, mot d'ordre épouvantable qui retentit si souvent au dix-huitième siècle. Les Jésuites seuls s'opposaient à la réalisation de leur pensée : les

Jésuites se virent en butte à toutes les attaques. D'Alembert les poursuivit avec le raisonnement, Voltaire avec l'artillerie de ses sarcasmes, les jansénistes avec leur infatigable inimitié. On mina le terrain sous leurs pieds, on les représenta sous les traits les plus disparates : ici on leur accorda une fabuleuse omnipotence, là on les fit plus faibles qu'ils n'étaient en réalité. Les ennemis de l'Eglise se portèrent les avocats des privilèges épiscopaux. On enrégimenta dans cette croisade contre la Société toutes les passions et tous les intérêts. Buffon dédaignait de s'y associer. Montesquieu, en 1755, mourut chrétien entre les bras du père Bernard Routh ; mais ces deux écrivains, isolés dans leur gloire, ne se mêlaient que de loin au tumulte des idées. On respecta leur neutralité. Il n'en fut pas de même pour Jean-Jacques Rousseau. Le philosophe de Genève était à l'apogée de son génie. Du fond de sa solitude, cet homme, pour qui la pauvreté fut un luxe et un besoin, s'était créé une immense réputation. Les adversaires de la Société cherchèrent à l'attirer sous leur bannière. Jean-Jacques, comme beaucoup d'esprits éclairés, se prononçait toujours en faveur des opprimés. « On a sévi contre moi, dit-il dans sa lettre à Christophe de Beaumont, pour avoir refusé d'embrasser le parti des jansénistes et pour n'avoir pas voulu prendre la plume contre les Jésuites, que je n'aime pas, mais dont je n'ai pas à me plaindre, et que je vois persécutés. »

Ces exceptions ne modifiaient pas le plan tracé, elles n'empêchaient point d'Alembert de mander à Voltaire (1) : « Je ne sais ce que deviendra la Reli-

(1) *Œuvres complètes* de Voltaire, t. XLVIII, p. 200. Lettre du 4 mai 1762.

gion de Jésus ; mais, en attendant, sa Compagnie est dans de mauvais draps. » Et lorsque la coalition a triomphé, d'Alembert laisse échapper le cri de la philosophie, le dernier vœu qu'il a contenu jusqu'au jour de la chute de l'Ordre de saint Ignace. Les encyclopédistes ont terrassé le plus ferme appui de l'Eglise, voilà le plan qui se déroule sous leur plume. D'Alembert écrit au patriarche : « Pour moi, qui voit tout en ce moment couleur de rose, je vois d'ici les Jansénistes mourant l'année prochaine de leur belle mort, après avoir fait périr cette année-ci les Jésuites de mort violente, la tolérance s'établir, les Protestants rappelés, les prêtres mariés, la confession abolie et le fanatisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive. »

S'il eût été donné à l'homme de prévaloir ainsi contre la religion catholique, jamais il n'aurait pu trouver de circonstances plus favorables à ses desseins, et cependant l'Eglise a survécu à cette longue tourmente qui, née au souffle de Voltaire, tombera d'épuisement sur l'échafaud de la Révolution.

En 1757 l'on n'apercevait que le beau côté du rêve anti-chrétien. Les Encyclopédistes le poursuivaient en tuant la Société de Jésus; les cours judiciaires, en sapant l'autorité royale. Les questions religieuses se confondaient avec les questions politiques. Le Parlement de Paris s'était vu exilé en 1753; et, pour offrir à sa vengeance une victime que personne ne lui disputerait, il accusa les Jésuites de ce coup de vigueur. Les Jésuites inspiraient à la reine et au dauphin des sentiments de répulsion contre la magistrature; ils gouvernaient l'archevêque de Paris, ce Christophe de Beaumont qui poussa la vertu jusqu'à l'audace; ils disposaient de Boyer, ancien évêque de

Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices (1). Ils nourrissaient chez le comte d'Argenson des préventions que les Parlements ne songeaient pas à justifier; ils régentaient le maréchal de Belle-Isle, vaillant capitaine, habile diplomate et ministre qui ne transigea jamais avec son devoir; ils dominaient Machault et Poulmy; ils inquiétaient la conscience du roi; ils tenaient la marquise de Pompadour en échec au pied de leur confessionnal. Tout-puissants à la cour et

(1) Le père Pérusseau, confesseur du roi étant mort en 1753, on forma une ligue pour enlever ces fonctions aux Jésuites. L'ancien évêque de Mirepoix s'y opposa; et, dans les archives du Gésu, à Rome, il existe une lettre de ce prélat au général de l'Institut, dans laquelle on lit : « Je n'ai pas grand mérite dans ce que je viens de faire pour votre Compagnie, écrit Boyer le 16 juillet 1753. Il fallait ou abandonner la religion, déjà trop ébranlée dans ces temps fâcheux, ou placer un Jésuite dans le poste en question. J'ai suivi mes inclinations, je l'avoue; mais ici le devoir parlait bien aussi haut que l'inclination. C'est votre gloire et en même temps votre consolation qu'au moins, dans les circonstances présentes, l'apparence seule d'une disgrâce pour la Compagnie en eût été pour ainsi dire une véritable pour la religion. Les Jésuites exclus de la place, le Jansénisme triomphait, et avec le Jansénisme une troupe de mécréants, qui n'est aujourd'hui que trop nombreuse. »

Le père Onuphre Desmarêts succéda au père Pérusseau. D'après ces dates, relevées sur les archives de la Compagnie de Jésus, d'après cette lettre de l'évêque de Mirepoix, qui les confirmerait au besoin, il devient bien difficile d'expliquer le mot qu'au tome IV, page 32 de son *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, M. Lacretelle attribue à Louis XV. En parlant de la sécularisation des Jésuites, ordonnée par le Parlement, il raconte : « On croyait le roi fort agité; il affecta de montrer l'indifférence la plus apathique. » Il sera plaisant, disait-il, de voir en abbé le père Perusseau. » Or l'arrêt du Parlement est de 1762, neuf ans après la mort de ce Jésuite. Le comte de Saint-Priest, qui, à la page 52 de sa *Chute des Jésuites*, reproduit le même mot, tombe dans la même erreur.

dans les provinces, ils enrayaient le mouvement que, par des motifs divers, les tribunaux, les Jansénistes et les philosophes cherchaient à imprimer. Quelques-unes de ces allégations n'étaient pas sans fondement. Louis XV, vieux avant l'âge, dégoûté de tout, aspirant au repos, et, afin de se le procurer, fermant l'oreille à tout bruit sinistre; Louis XV n'avait plus même assez d'énergie pour imposer sa volonté. Esprit lucide au milieu de la voluptueuse apathie à laquelle il s'était laissé condamner, il voyait le mal, il indiquait le remède; mais il ne se sentait pas la force de l'appliquer. La monarchie devait durer autant que lui, son égoïsme royal n'allait pas au delà. Il vivait entre la débauche et les remords, quand, autour de lui, sa famille et tous les cœurs généreux ne cessaient d'exposer le tableau des misères matérielles et morales qui accablaient la France.

Le Parlement était disgracié lorsque, le 5 janvier 1757, un homme frappe le roi d'un coup de poignard. Cet homme a servi comme domestique chez les Jésuites d'abord, chez plusieurs parlementaires ensuite. Il est Janséniste ardent : les Jansénistes s'empressent de porter l'attentat au compte des disciples de saint Ignace. L'occasion de remettre en lumière les doctrines de régicide attribuées à la Société de Jésus se présentait tout naturellement : personne ne s'en fit faute. Voltaire seul recula devant cette calomnie, et, en écrivant à Damilaville, un de ses proxénètes d'impiété, il disait (1) : « Mes frères, vous devez vous apercevoir que je n'ai point menagé les Jésuites ; mais je soulèverais la postérité en leur faveur si je les accusais d'un crime dont l'Europe et

(1) *OEuvres de Voltaire*. Lettre du 3 mars 1763.

Damiens les ont justifiés. Je ne serais qu'un vil écho des Jansénistes si je parlais autrement. » Les Jansénistes n'eurent pas cette loyauté. La blessure de Louis XV l'avait disposé au repentir ; à peine guéri, il rentra sous le joug de la marquise de Pompadour.

Cette femme n'avait jamais eu qu'une seule passion : elle aspirait à gouverner la France comme elle régenterait le roi. Les philosophes et les Jansénistes s'étaient fait d'elle un bouclier. A l'abri des adulations dont ils l'enivraient, on les voyait obtenir partout droit d'impunité et propager leurs principes dans toutes les classes. Madame de Pompadour aurait depuis longtemps marché de concert avec les Jésuites si ces inventeurs de la morale relâchée eussent eu pour le prince ainsi que pour elle les accommodements de conscience dont Pascal leur avait fait un crime. Elle n'ignorait pas les sentiments de la famille royale à son égard : elle voulut les réduire au silence. Afin de reconquérir l'estime dont son âge mûr commençait à éprouver le besoin, elle essaya d'implorer au tribunal de la pénitence une sauvegarde contre le mépris public. Tout à coup elle affiche des dehors de piété ; elle a un oratoire. Sur sa toilette on voit succéder aux romans licencieux de Crébillon, aux poésies érotiques de Gentil-Bernard, les livres des ascètes les plus consommés. Elle feint même un rapprochement épistolaire entre elle et Lenormand-d'Étioles, son mari. Cette hypocrisie ne trompant personne, madame de Pompadour croit nécessaire de jouer son rôle jusqu'au bout. Les Jésuites ont la confiance de la famille royale : Louis XV les estime, la marquise résolut de s'adresser à eux. Le père de Sacy avait été le guide spirituel de son adolescence. Elle espéra que ce souvenir l'amènerait à une tran-

saction avec sa conscience. Après avoir combiné ses artifices, elle sollicite des entrevues particulières, elle les obtient, et pendant deux années elle lutte avec Sacy, tandis que le roi, de son côté, livre les mêmes assauts à la fermeté de son directeur. L'absolution que Sacy déniait à madame de Pompadour, les pères Pérusseau et Desmarêts la refusaient à Louis XV. Le scandale était public ; mais le roi, mais la marquise, mais la plupart des courtisans, savaient alors le voiler de spécieux prétextes. Les Jésuites n'ignoraient pas à quel péril leur Compagnie s'exposait. Madame de Pompadour pouvait apaiser l'orage, ou tout au moins en amortir les coups. Rien ne détourna Sacy, Pérusseau et Desmarêts de la ligne de leurs devoirs. La marquise n'avait pu enlacer les Jésuites dans ses filets, elle imagina que le Saint-Siège serait plus facile que ces intraitables casuistes. Par l'intermédiaire d'un agent secret, elle fit mettre sous les yeux du Pape une note ainsi conçue (1) :

« Au commencement de 1752, déterminée (par des motifs dont il est inutile de rendre compte) à ne conserver pour le roi que les sentiments de la reconnaissance et de l'attachement le plus pur, je le déclarai à Sa Majesté en la suppliant de faire consulter les docteurs de Sorbonne, et d'écrire à son confesseur, pour qu'il en consultât d'autres, afin de trouver les moyens de me laisser auprès de sa personne (puisque'il le désirait), sans être exposée au soupçon d'une faiblesse que je n'avais plus. Le roi, connaissant mon caractère, sentit qu'il n'y avait pas de retour à espérer de ma part, et se prêta à ce que je désirais. Il fit consulter des docteurs, et écrivit au père Pérusseau,

(1) Manuscrits du duc de Choiseul.

lequel lui demanda une séparation totale. Le roi lui répondit qu'il n'était nullement dans le cas d'y consentir, que ce n'était pas pour lui qu'il désirait un arrangement qui ne laissât point de soupçon au public, mais pour ma propre satisfaction; que j'étais nécessaire au bonheur de sa vie, au bien de ses affaires; que j'étais la seule qui lui osât dire la vérité, si utile aux rois, etc. Le bon Père espéra dans ce moment qu'il se rendrait maître de l'esprit du roi, et répéta toujours la même chose. Les docteurs firent des réponses sur lesquelles il aurait été possible de s'arranger, si les Jésuites y avaient consenti. Je parlai dans ce temps à des personnes qui désiraient le bien du roi et de la religion; je les assurai que, si le père Pérusseau n'enchaînait pas le roi par les sacrements, il se livrerait à une façon de vivre dont tout le monde serait fâché. Je ne persuadai pas, et l'on vit en peu de temps que je ne m'étais pas trompée. Les choses en restèrent donc (en apparence) comme par le passé jusqu'en 1755. Puis, de longues réflexions sur les malheurs qui m'avaient poursuivie, même dans la plus grande fortune, la certitude de n'être jamais heureuse par les biens du monde, puisque aucun ne m'avaient manqué et que je n'avais pu parvenir au bonheur, le détachement des choses qui m'amusaient le plus, tout me porta à croire que le seul bonheur était en Dieu. Je m'adressai au père de Sacy, comme à l'homme le plus pénétré de cette vérité; je lui montrai mon âme toute nue : il m'éprouva en secret depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de janvier 1756. Il me proposa dans ce temps d'écrire une lettre à mon mari, dont j'ai le brouillon qu'il écrivit lui-même. Mon mari refusa de me jamais voir. Le père me fit demander une place chez la reine pour

plus de décence ; il fit changer les escaliers qui donnaient dans mon appartement, et le roi n'y entra plus que par la pièce de compagnie. Il me prescrivit une règle de conduite que j'observai exactement ; ce changement fit grand bruit à la cour et à la ville : les intrigants de toutes les espèces s'en mêlèrent ; le père de Sacy en fut entouré, et me dit qu'il me refuserait les sacrements tant que je serais à la cour. Je lui présentai tous les engagements qu'il m'avait fait prendre, la différence que l'intrigue avait mise dans sa façon de penser, etc. Il finit par me dire : « Que l'on s'était » trop moqué du confesseur du feu roi quand M. le » comte de Toulouse était arrivé au monde, et qu'il » ne voulait pas qu'il lui en arrivât autant. » Je n'eus rien à répondre à un semblable motif, et, après avoir épuisé tout ce que le désir que j'avais de remplir mes devoirs put me faire trouver de plus propre à le persuader de n'écouter que la religion et non l'intrigue, je ne le vis plus. L'abominable 5 janvier 1757 arriva, et fut suivi des mêmes intrigues de l'année d'avant. Le roi fit tout son possible pour amener le père Desmarêts à la vérité de la religion : les mêmes motifs le faisaient agir, la réponse ne fut pas différente, et le roi, qui désirait vivement de remplir ses devoirs de chrétien, en fut privé, et retomba peu après dans les mêmes erreurs, dont on l'aurait certainement tiré si l'on avait agi de bonne foi.

» Malgré la patience extrême dont j'avais fait usage pendant dix-huit mois avec le père de Sacy, mon cœur n'en était pas moins déchiré de ma situation ; j'en parlai à un honnête homme en qui j'avais confiance : il en fut touché, et il chercha les moyens de la faire cesser. Un abbé de ses amis, aussi savant qu'intelligent, exposa ma position à un homme fait

ainsi que lui pour la juger; ils pensèrent l'un et l'autre que ma conduite ne méritait pas la peine que l'on me faisait éprouver. En conséquence, mon confesseur, après un nouveau temps d'épreuves assez long, a fait cesser cette injustice, en me permettant d'approcher des sacrements; et, quoique je sente quelque peine du secret qu'il faut garder (pour éviter des noirceurs à mon confesseur), c'est cependant une grande consolation pour mon âme.

» La négociation dont il s'agit n'est donc pas relative à moi, mais elle m'intéresse vivement pour le roi, à qui je suis aussi attachée que je dois l'être; ce n'est pas de mon côté qu'il faut craindre de mettre des conditions désagréables: celle de retourner avec mon mari n'est plus proposable, puisqu'il a refusé pour jamais, et que par conséquent ma conscience est fort tranquille à ce sujet : toutes les autres ne me feront aucune peine; il s'agit de voir celles qui seront proposées au roi, c'est aux personnes habiles et désirant le bien de Sa Majesté à en rechercher les moyens.

» Le roi, pénétré des vérités et des devoirs de la religion, désire employer tous les moyens qui sont en lui pour marquer son obéissance aux actes de religion prescrits par l'Eglise, et principalement Sa Majesté voudrait lever toutes les oppositions qu'elle rencontre à l'approche des sacrements; le roi est peiné des difficultés que son confesseur lui a marquées sur cet article, et il est persuadé que le pape et ceux que Sa Majesté veut bien consulter à Rome, étant instruits des faits, lèveront par leur conseil leur autorité les obstacles qui éloignent le roi de remplir un devoir saint pour lui et édifiant pour les peuples.

» Il est nécessaire de présenter au pape et au cardinal Spinelli la suite véritable des faits, pour qu'ils

connaissent et puissent apporter remède aux difficultés qui sont suscitées, tant pour le fond de la chose que par les intrigues qui les suscitent. »

Le pape n'avait rien à voir dans ces scrupules des Jésuites, révélés avec une si perfide candeur par madame de Pompadour elle-même; il devait les consacrer comme les approuveront tous les cœurs honnêtes, à quelque culte qu'ils appartiennent. C'était renverser les projets d'avenir de la marquise, ne lui laisser que la honte d'un échec ou la perspective de triompher des répugnances de la famille royale, en se vengeant de l'affront qu'elle subissait. Madame de Pompadour ne recula pas. Les événements de Portugal faisaient déborder en France les inimitiés que la Société de Jésus s'était attirées. Il y avait recrudescence de haines, parce que chacun comprenait que l'irritation de la marquise était un levier dont il importait de profiter. Le parlement voyait les Jésuites se défendre à Lisbonne avec tant de mollesse, qu'il jugea que ceux de France n'auraient pas plus de courage humain; ils tombaient à la voix de Pombal dans un pays où tout leur était dévoué; qu'allaient-ils devenir dans le royaume Très-Chrétien, où une coalition d'intérêts réunissait le ministère, les corps de magistrature, les Jansémistes et les philosophes, c'est-à-dire la force légale et les accapareurs de l'opinion publique? Un prétexte seul manquait pour mettre en mouvement tant de mauvais vouloirs; le fait le plus inattendu le provoqua.

Antoine de Lavalette résidait à la Martinique en qualité de supérieur-général. Issu de la famille du grand-maître de Malte, qui illustra ce nom, le Jésuite, témoin de l'état de pénurie auquel étaient réduits les missionnaires, conçut le projet d'y remé-

dier. Né le 21 octobre 1707 près de Saint-Affrique, il partit pour les Antilles en 1741. La carrière des missions allait à son caractère entreprenant ; il la remplit pendant de longues années ; puis, en 1753, il fut tout à coup dénoncé au gouvernement comme se livrant à des actes de négoce (1). Rouillé, ministre de la marine, et le père Visconti, général de la Compagnie, lui intimèrent l'ordre de revenir en France pour se justifier ; mais Hurson, intendant des îles du Vent, se constitue le défenseur officiel du Jésuite. En date de la Martinique, il écrit au chef de l'Institut le 17 septembre 1753 :

« Mon très-révérend Père,

» Je vous avoue que j'ai été extrêmement surpris, ainsi que tous les honnêtes gens de ce pays, d'un ordre que nous avons reçu de renvoyer en France le révérend père de Lavalette, et cela sous prétexte de commerce étranger. Il y a trois ans que M. de Bomparr et moi nous gouvernons cette colonie, et, loin d'avoir eu la moindre suspicion contre le père de Lavalette à ce sujet, nous lui avons toujours rendu la justice la plus complète sur cet objet, ainsi que

(1) Le père Lavalette, comme tous les procureurs des missions, comme tous les colons, vendait ou échangeait en France le sucre, l'indigo, le café et les autres denrées que produisaient les terres appartenant aux maisons qu'il dirigeait. Comme eux encore, il avait en France des correspondants qui achetaient leurs produits ou leur faisaient passer en échange les denrées ou marchandises d'un autre genre, telles que farines, vins, toiles, étoffes. Ce besoin d'échange établissait des opérations commerciales, des comptes-courants et un roulement de fonds plus ou moins important. Mais ces transactions se réduisaient à vendre le produit des terres pour acheter d'autres objets de première nécessité. Jusque-là il n'y avait donc rien d'illicite.

sur les autres qui regardent son ministère. Il a eu ici des ennemis qui ont tant crié auprès du ministre, qu'ils ont surpris l'ordre en question :

» 1° Je commence par vous assurer et vous jurer que jamais le père de Lavalette n'a, de près ni de loin, fait le commerce étranger. Ce témoignage lui sera rendu par M. de Bompar, par moi et par tous les gens en place. Vous y pouvez compter, et vous pouvez parler haut dans cette occasion, sans craindre d'avoir du dessous et du désagrément, parce que, plus les choses seront éclaircies, plus son innocence et la méchanceté horrible de ses accusateurs seront éclatantes.

» 2° Il n'y a point d'exemple que dans ce pays on se soit conduit ainsi vis-à-vis d'un homme en place et d'un supérieur. On examine auparavant; on se fait rendre compte des faits. Je conclus de là que le ministre, qui est rempli de justice et d'équité, a été surpris. Si les soupçons ou les imputations étaient suscités par les chefs du pays, cela mériterait attention; mais lorsque les accusateurs n'osent pas se nommer, il me semble qu'on doit aller doucement, et vérifier auparavant.

J'ajouterai à tous ces motifs la considération que mérite une Société comme la vôtre, et le bien infini que je lui vois faire ici, par l'usage que vos supérieurs, et surtout le père Guillin et ensuite le père Lavalette, ont fait du bien de la mission, pour rendre service à quantité d'honnêtes gens qui, sans eux, auraient été bien embarrassés. Si je n'étais sûr de l'innocence entière du père de Lavalette et de sa conduite, je puis vous assurer que je ne parlerais pas si affirmativement. »

Le père Leforestier, provincial de France, recevait dans le même temps des lettres semblables.

Toutes attestaient que Lavalette n'exerçait aucun négoce prohibé. Il était aimé à la Martinique; il s'y rendait utile; on jugea convenable de l'y renvoyer. Ce fut peut-être une faute, car dans ces matières le soupçon seul vaut preuve contre un Jésuite. La faute commise, le Père Lavalette devait renoncer à tout commerce illicite, s'il en avait entrepris déjà, ce qui paraît improbable, ou ne pas se laisser tenter par son caractère. Il ne sut point se tenir dans la réserve qu'une pareille leçon lui imposait. Chargé tout à la fois du spirituel et du temporel, il ne chancelait pas sous cette double tâche. L'insouciance dans les affaires chez les Jésuites était si universellement reconnue (1), que la plupart de leurs maisons se trouvaient obérées. Celle de Saint-Pierre de la Martinique avait une dette de 135,000 livres tournois. Afin d'améliorer les terres et de les mettre en valeur, il songea à donner une plus large extension à l'agriculture. Il acheta des nègres; il multiplia ses engagements; il devint en peu de temps le plus intelligent et le plus téméraire des colons. Sa prospérité égala son audace. Il avait fait appel au crédit; d'abondantes récoltes couronnèrent ses espérances; elles lui permirent

(1) Le premier président, Guillaume de Lamoignon, disait souvent : « Il faudrait traiter les Jésuites comme des enfants, et leur nommer un curateur. »

Un Jésuite, à propos même de Lavalette, confirme les paroles du premier président. Le père Balbani, à la page 52 du *premier appel à la raison*, juge ainsi les procureurs de l'Ordre : « Pour un procureur des Jésuites industrieux, actif et intelligent, il y en a cent qui n'ont pas les premières notions des affaires. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir leur vie. Ils passent dans un confessional le temps que d'autres religieux passeraient dans le cellier ou derrière des valets de charne. Ceci soit dit sans déplaire à personne, ce n'est point notre intention. »

d'éteindre une partie des dettes , ou de faire face aux emprunts par lui contractés.

A son retour à la Martinique au mois de mai 1755, Lavalette s'aperçut que l'administration du temporel avait souffert de son absence; il répara ces pertes, et, comme si son voyage à Paris, ses entrevues avec le ministre et les encouragements qu'il lui avait accordés donnaient à son esprit quelque chose de plus vivace encore, Lavalette réalisa les grands desseins que son imagination avait si long-temps caressés. Ce ne fut plus seulement sur les provenances des biens de la maison qu'il voulut opérer; ses instincts de spéculateur s'étaient développés; il réalisa l'achat de terres immenses à la Dominique. Pour les défricher et les exploiter, il rassembla deux mille nègres. Lavalette avait eu besoin d'un million; son crédit était si bien établi à Marseille et dans les autres cités maritimes, que des négociants lui en firent l'avance. Il entra dans une voie périlleuse; il y entra sans l'appui de ses supérieurs, sachant d'une manière certaine que cet appui lui serait toujours dénié; mais, fort de son activité, Lavalette s'étourdissait sur l'avenir. Concentrant dans ses mains tous les pouvoirs, séparé de la métropole par l'Océan, il n'avait à redouter aucune surveillance importune. C'est dans cet abandon que l'Institut a péché; car, si le supérieur eût eu à ses côtés un Jésuite ferme et prévoyant, qui aurait répondu de ses actes ainsi que de sa vie, à coup sûr il ne se fût pas lancé, tête baissée, dans de semblables opérations, ou le général de l'Ordre, mis en demeure, les aurait entravées à l'instant même.

Au milieu des travaux de défrichement que Lavalette faisait exécuter à la Dominique, une épidémie

survint ; elle enleva une partie de ses nègres. Un premier désastre n'altère point la confiance de ce génie aventureux. Les termes de remboursement approchent, il faut satisfaire ses créanciers. Pour affermir sa réputation, Lavalette contracte un second emprunt à des charges onéreuses. Il veut couvrir son déficit en réalisant de larges bénéfices : il s'improvise marchand et banquier. Il ne se borne plus à échanger ses denrées coloniales contre les productions de l'Europe, il en achète pour les revendre. En France, sur les marchés des villes de commerce, ces spéculations n'auraient pu manquer d'attirer les regards des Jésuites : Lavalette dirige vers la Hollande les navires qu'il a frétés. Il s'est procuré des comptoirs et des courtiers sur toutes ces côtes ; ils ont ordre de vendre ses cargaisons et de lui renvoyer les bâtiments chargés de marchandises que d'autres agents secrets placeront à son profit dans les ports d'Amérique. Lavalette avait tout prévu, tout, excepté la guerre. Elle éclate subitement entre la France et la Grande-Bretagne. Les corsaires anglais infestent les mers. Dès 1755, ils capturent, sans déclaration d'hostilités, les bâtiments de commerce portant pavillon français. Ceux du jésuite se trouvent dans le nombre : plus de cinq cent mille livres tournois sont englouties. Lavalette veut tenir tête à l'orage. La capacité britannique a dérangé ses calculs, il en fait d'autres qu'il croit plus infailibles. L'interruption des relations avec le continent européen rendait incertain, impossible peut-être, le paiement de ses lettres de change : pour parer à ces obstacles, Lavalette tente des opérations commerciales encore plus décevantes. Sur ses entrefaites, les frères Lioney, porteurs d'une partie des lettres de créances, s'inquiètent de cet état de choses ;

l'alarme se répand parmi les autres correspondants du Père ; mais rien ne transpire encore. Les Jésuites de Marseille sont enfin prévenus : ils font part à Leforestier, provincial de France, alors à Rome, et au chef de l'Ordre, des malversations de Lavalette. Il fut décidé que l'on chercherait tous les moyens d'étouffer cette affaire. Le meilleur était de rembourser, on ne s'y arrêta qu'imparfaitement (1). On fit deux catégories de créanciers : les pauvres, dont les besoins étaient urgents ; les riches, auxquels on garantissaient les sommes dues. La maison de la Martinique et l'habitation de la Dominique devenaient leur gage ; elles pouvaient et au delà couvrir le passif. Le père de Sacy, procureur de la mission des îles du Vent, est autorisé à emprunter deux cent mille francs. Sacy avait déjà opéré quelques remboursements ; cette nouvelle somme, répartie entre les créanciers les plus nécessiteux, lui laissait la faculté de s'entendre avec les autres ; mais, à Paris, les pères investis des pouvoirs du Provincial s'opposent à cet emprunt : ils veulent, et c'est une version inédite que nous indiquons sans la discuter, ils veulent que Lavalette dépose son bilan, qu'il fasse banqueroute, afin que l'odieuse de ces pirateries retombe sur le gouvernement anglais. La pensée avait quelque chose de national, et ceux qui l'avaient conçue espéraient

(1) Il est de tradition dans la famille Seguier que lorsqu'en 1760, l'avocat-général de ce nom vit le danger que courait la Compagnie de Jésus, il alla trouver le père de La Tour, son ancien maître. « Mon père, lui dit l'avocat-général, il vous faut faire tous les sacrifices, autrement vous êtes perdus. » Et le vieux Jésuite, en secouant la tête avec résignation, reprit : « L'argent ne nous sauvera pas ; notre ruine est assurée. *Venit summa dies et ineluctabile tempus.* »

que la cour appuierait cette démarche. Mais ce parti, pris dans les circonstances où la Compagnie se trouvait, fournissait contre elle des armes terribles, il soulevait l'opinion publique, il appelait les tribunaux séculiers à connaître d'une cause qui ne pouvait qu'être préjudiciable aux Jésuites. On consulta des banquiers : tous furent d'avis qu'il fallait renoncer à ce projet déshonorant sans aucun avantage. Le temps s'écoulait ainsi en pourparlers et en correspondance. La veuve Grou et son fils, négociants de Nantes, intentent un procès au tribunal consulaire de Paris ; les frères Lioncy, de Marseille, suivent la même marche. Le 30 janvier 1760, les Jésuites sont condamnés à payer solidairement les trente mille francs dus par Lavalette à la veuve Grou. La sentence était injuste (1) ; mais son iniquité devait des-

(1) La jurisprudence sur ces matières a disparu en France avec les ordres religieux ; nous croyons opportun de la rappeler dans une affaire qui a excité un si long retentissement. A part les constitutions des diverses sociétés religieuses, constitutions supposant ou établissant la non solidarité entre les maisons du même ordre, cet état de choses se trouvait appuyé sur d'autres fondements incontestés. Il avait pour lui les lettres-patentes, qui, en autorisant chaque établissement religieux, collège, monastère, communauté, lui donnaient une existence civile propre et distincte. Ces lettres-patentes lui assuraient la propriété séparée et inattaquable de son patrimoine et de ses domaines. En vertu de pareils actes royaux, chaque maison religieuse jouissait de la faculté particulière de contracter par son administrateur ; celle d'ester en justice, d'acquérir, de recevoir des dons ou des legs d'une manière indéfinie ou avec restrictions lui était aussi concédé. Ainsi il existait autant d'*êtres ci-vils* qu'il y avait de maisons régulièrement autorisées, et les biens de l'une ne se confondaient jamais avec les biens de l'autre.

Ces lettres-patentes formaient la base du droit de non-solidarité ; l'intention des fondateurs n'était pas moins spéciale.

siller les yeux des Pères qui s'opposaient à une

Ces fondateurs, qu'ils fussent corps municipaux, villes ou particuliers, en bâtissant, en dotant une maison religieuse, se proposaient pour but le culte de Dieu, les divers ministères ecclésiastiques, l'éducation de la jeunesse, le soulagement des pauvres ou d'autres fins utiles. La loi laïque, venant confirmer le contrat d'établissement, assurait à chaque maison la propriété de sa dotation ou de ses biens, selon le désir du fondateur et pour l'acquit de la fondation. Les maisons religieuses du même ordre étaient sœurs; néanmoins, dans les intérêts pécuniaires, dans les pertes ou dans les acquêts, il n'y avait rien de commun entre elles. L'amitié et la charité pouvaient, en certaines circonstances, faire naître des devoirs de famille; il n'y avait aucune obligation de justice rigoureuse, aucun lien de solidarité.

Saint-Ignace de Loyola trouva ce droit commun en vigueur, il l'adopta pour son Institut. Les maisons professes qui ne peuvent avoir de revenus, ne possèdent que le domicile des profès. Les collèges, noviciats ou résidences transatlantiques jouissent de biens-fonds et de revenus, mais ces biens n'appartiennent qu'à chaque collège, mission ou noviciat déterminé. Le général, qui a la charge d'administrer par lui ou par d'autres les propriétés, ne peut passer de contrats que pour l'utilité et l'avantage de ces maisons, *in eorumdem utilitatem et bonum* (*Constitut.*, part. IX, c. IV; *Exam. génér.*, c. 1, n° 4; *Bulla Gregorii XIII*, 1582). Si les revenus annuels des collèges destinés, par l'intention du fondateur et par le dispositif de l'institut, à l'entretien et à la nourriture des Jésuites qui y habitent, excèdent ces dépenses, l'excédant doit être tout entier consacré dans chaque maison, non pas à augmenter les bâtiments, mais à éteindre ses dettes ou à accroître ses revenus (*Inst. pro admin. tit. pro rect.*, n° 6). L'Église et l'Etat avaient reconnu ce droit de non-solidarité chez les Jésuites par l'union de bénéfices en faveur des maisons non suffisamment dotées. Quand un collège, un séminaire, un noviciat était trop pauvre, on ne s'enquerrait pas si les autres résidences du royaume ou de la province avaient une fortune surabondante; on vérifiait uniquement le chiffre des revenus et des charges de la maison à laquelle l'union était projetée. Les revenus étant jugés insuffi-

transaction, il n'en fut rien. Les légistes leur

sants, les deux puissances décrétaient et opéraient l'union du bénéfice à l'établissement. La loi ecclésiastique ou civile admettait donc que les maisons d'un même ordre, attachées entre elles par le lien moral d'une règle commune et de l'obéissance au même supérieur, fussent parfaitement distinctes et séparées en tout ce qui regardait les intérêts purement temporels.

Jusqu'en 1760, personne n'avait contesté aux Jésuites ce droit de non-solidarité, qui leur était commun avec tous les ordres religieux. On ne le contesta jamais aux autres Instituts, on ne l'attaqua que dans celui de saint Ignace. Voici sous quels prétextes. On alléguait que le général de la compagnie régnait en despote, qu'il était maître absolu des personnes et des choses, par conséquent propriétaire universel des biens de l'ordre. Aux termes des constitutions, cette assertion était sans force, mais, sous l'influence de certaines inimitiés passionnées, elle fut érigée en principe.

La législation de l'Institut est cependant bien claire sur ce point. Le général se place dans la même catégorie que ses confrères; il fait vœu de pauvreté et ne peut disposer d'aucun bien. Dans les sociétés religieuses, ce ne sont pas les personnes ou les supérieurs qui possèdent, mais les établissements, espèce d'êtres fictifs reconnus légalement par le droit ecclésiastique et civil. Le texte des constitutions de saint Ignace montre partout le général administrateur et non propriétaire des biens de la société. Dans son administration, que les constitutions (part. IV, ch. II) appellent *surintendance*, parce que c'est lui qui nomme les autres supérieurs ou administrateurs tenus de lui rendre compte de leur gestion, le général est soumis, pour tous les points essentiels, au contrôle des congrégations générales. Sans leur assentiment, il ne peut aliéner, dissoudre un collège ou un autre établissement, et la violation de cette loi serait pour lui un cas de déposition ou même d'exclusion de la compagnie, prévu par les constitutions (part. IX, ch. IV). Il peut recevoir les propriétés ou les dons offerts à la Compagnie; il peut, quand l'intention du fondateur n'a pas été formulée, les appliquer à telle maison ou collège; mais, l'application une fois faite, il ne lui est pas permis d'en détourner le

disaient que le droit commun et la loi étaient pour

fruit, de prélever sur les revenus, soit pour son usage, soit pour donner à des étrangers, notamment à sa famille. Par lui ou par d'autres, le général a le droit de passer toute sorte de contrats de vente, d'achat de biens temporels mobiliers, de quelque espèce que ce soit, tant des collèges que des maisons de la Société; il peut constituer ou racheter des rentes sur les biens fixes (*stabilia*) des collèges, mais seulement pour l'utilité et dans l'intérêt des maisons.

Le général n'est donc que l'administrateur, le tuteur de la Compagnie, partant et toujours domine le même système de séparation et de non-solidarité. « Mais, objectaient les Parlements de 1760, il n'en est pas de la Compagnie de Jésus comme des autres Ordres où les religieux vivent et meurent dans la même maison, où le supérieur est élu par les membres de la maison, et où les affaires principales sont traitées et décidées par la communauté réunie en chapitre. Avec cette législation, il est évident, ajoutaient les cours judiciaires, que chaque couvent est séparé pour le temporel des autres couvents du même ordre. »

Ces variétés de jurisprudence parmi les Instituts ne sont que des dispositions accidentelles, elles ne peuvent influencer essentiellement sur les questions de solidarité ou de non-solidarité des établissements du même Ordre. Il existait d'autres Sociétés, la Congrégation de Saint-Maur, par exemple, où les religieux changeaient de maison à la volonté de leur supérieur, ainsi que cela se pratique chez les Jésuites, où les chefs de chaque monastère n'étaient point élus par la communauté, mais par le chapitre général de l'Ordre. Enfin, dans celui de Fontevrault, qui avait une femme pour supérieure générale des couvents d'hommes et de femmes de la Congrégation, cette abbesse exerçait, comme le général de la Société de Jésus, la surintendance ou l'administration universelle des biens, et l'on n'a jamais prétendu que, dans l'Ordre de Fontevrault ou dans la Congrégation de Saint-Maur, les diverses maisons fussent exclues du droit de non-solidarité.

Le principe était en faveur des Jésuites; mais, dans la position où le père Lavalette plaçait la Compagnie, il fallait faire fléchir ce principe et déintéresser les créanciers. Ce n'était pas

eux (1); les Jésuites eurent le tort impardonnable de croire à de pareilles assertions. Individus, ils auraient peut-être trouvé de l'équité devant les tribunaux; ordre religieux et membres surtout d'un Institut qui portait ombrage à tant d'espérances, ils ne devaient s'attendre qu'à des injustices réfléchies. On les entraîna à faire appel au Parlement : c'était une faute irréparable; le père Claude Frey de Neuville (2) pouvait l'éviter en se prévalant du droit de *committimus* (3), accordé par lettres-patentes de Louis XIV. L'évocation au Parlement blessait le Grand Conseil dans ses attributions; il jetait la Société de Jésus entre les

d'équité stricte, mais à coup sûr c'était de bonne politique. La Société de Jésus aurait été attaquée sur d'autres points; elle n'eût pas offert un côté vulnérable, et ses ennemis n'en eussent pas profité pour confondre à plaisir toutes les notions de justice.

(1) Huit des plus célèbres avocats de Paris délibérèrent la consultation suivante :

» Le conseil estime, d'après les faits et les moyens détaillés dans le mémoire, que la maison de la Martinique est seule obligée; que non-seulement il n'y a point lieu à la solidarité, qui ne peut naître que d'une loi ou d'une convention expresse, mais qu'il n'y a aucune sorte d'action contre les maisons de France ou autres maisons de l'Ordre, et que les Jésuites ne doivent point s'attacher à l'incompétence, leur défense au fond ne souffrant point de difficulté.

» Délibéré à Paris, le 6 mars 1761, Signé : L'Hermier, Gillet, Maillard, Jaboué, de La Monnoie, Babile, Thévenot, d'Epaule. »

(2) Le jésuite Claude Frey de Neuville était frère de Charles de Neuville, le prédicateur.

(3) Louis XIV, voyant l'acharnement que la cour judiciaire ne cessait de déployer contre les Jésuites toutes les fois qu'ils avaient besoin de ses arrêts, leur avait accordé la faculté de porter leurs affaires au grand-conseil. C'est cette faculté que l'on appelait le droit de *committimus*.

maines de ses adversaires les plus déterminés. On avait manœuvré de toutes façons pour lui faire adopter ce parti, et, par aveuglement, elle s'offrait elle-même en holocauste. Le 29 mai 1760, le consulat de Marseille suivait la même jurisprudence que celui de Paris : il permettait aux Lioncy et à Gouffre de porter leurs exécutions sur tous les biens de la Compagnie.

Pendant ce temps, Louis Centurioni, général de l'Ordre, avait pris des mesures pour arrêter le mal à sa source. Au mois de septembre, puis au mois de novembre 1756, les pères de Montigny et d'Huberlant sont nommés visiteurs à la Martinique. Ils doivent rendre compte du véritable état de la situation, et suspendre le négoce de Lavalette. Des causes indépendantes de la volonté humaine empêchèrent ce voyage. Le temps s'écoula dans des correspondances qui de la Martinique devaient traverser la France pour aller à Rome. En 1759, après avoir passé trois ans à lutter contre les obstacles, un autre visiteur, le père Fronteau, meurt en route. Le père de Lannay, procureur des missions du Canada, lui succède, il se casse la jambe à Versailles au moment de son départ. Un troisième jésuite reçoit ordre de s'embarquer : il prend passage sur un bâtiment neutre. Nonobstant cette précaution, il est capturé par les corsaires. Le mal était sans remède, lorsque le père François de La Marche, muni d'un sauf-conduit du Gouvernement britannique, aborde aux Antilles en 1762. Il instruit le procès de Lavalette, dont les Anglais, maîtres de l'île, se faisaient les protecteurs, et il rend ce jugement :

« Après avoir procédé, et même par écrit, aux informations convenables, tant auprès de nos Pères

qu'auprès des étrangers, sur l'administration du père Antoine de Lavalette, depuis qu'il a obtenu la gestion des affaires de la mission de la Compagnie de Jésus à la Martinique; après avoir interrogé le dit père de Lavalette devant les principaux Pères de la mission; après l'avoir entendu sur les griefs contre lui : attendu qu'il conste de ces informations : 1° qu'il s'est livré à des affaires de commerce, au moins quand au for extérieur, au mépris des lois canoniques et des lois particulières de l'Institut de la société ; 2° que le même a dérobé la connaissance de ce négoce à nos Pères dans l'île de la martinique, et particulièrement aux supérieurs majeurs de la société; 3° qu'il a été fait des réclamations ouvertes et vives contre ces affaires de négoce du susdit, tant par les Pères de la mission, quand ils connurent ces affaires, que par les supérieurs de la société, aussitôt que le bruit, quoique encore incertain, de ce genre de négoce parvint à leurs oreilles, de manière que, sans aucun retard, ils pensèrent à y pourvoir et à envoyer, pour établir une autre et bien diverse administration, un visiteur extraordinaire, ce qui fut tenté par eux en vain pendant six ans, et ne put avoir son effet que dans les derniers temps, par suite d'obstacles qu'aucune faculté humaine ne pouvait prévoir; nous, après avoir délibéré dans un examen juste, et souvent et mûrement avec les Pères les plus expérimentés de la mission de la Martinique; après avoir adressé à Dieu les plus vives prières; en vertu de l'autorité à nous commise, et de l'avis unanime de nos Pères; 1° nous voulons que le père Antoine de Lavalette soit privé absolument de toute administration, tant spirituelle que temporelle: 2° nous ordonnons que ledit père Antoine de Lavalette soit le

plus tôt possible envoyé en Europe; 3^e nous interdisons ledit père Antoine de Lavalette, nous le déclarons interdit à *sacris*, jusqu'à ce qu'il soit absous de cette interdiction par l'autorité du très-révérend père général de la Compagnie de Jésus, auquel nous reconnaissons, comme il convient, tout droit sur notre jugement. Donné dans la principale résidence de la Compagnie de Jésus de la Martinique, le 25 avril 1762.

» Signé JEAN-FRANÇOIS DE LA MARCHE,
de la Compagnie de Jésus. »

Le jour même, la sentence fut adressée au père Lavalette, qui donna la déclaration suivante :

« Je, soussigné, atteste reconnaître sincèrement dans tous ses points l'équité de la sentence portée contre moi, bien que ce soit faute de connaissance ou de réflexion, ou par une sorte de hasard, qu'il m'est arrivé de faire un commerce profane, auquel même j'ai renoncé à l'instant où j'ai appris combien de trouble ce commerce avait causé dans la Compagnie et dans toute l'Europe. J'atteste encore avec serment que parmi les premiers supérieurs de la Compagnie il n'y en a pas un seul qui m'ait autorisé, ou conseillé; ou approuvé dans le commerce que j'avais entrepris, pas un seul qui y ait eu aucune sorte de participation, qui y soit de connivence. C'est pourquoi, plein de repentir et de confusion, je supplie les premiers supérieurs de la Compagnie d'ordonner que la sentence rendue contre moi soit publiée et promulguée, ainsi que ce témoignage de ma faute et de mes regrets. Enfin, je pends Dieu à témoin que je ne suis amené à une telle confession ni par force, ni par des menaces, ni par les caresses et autres

artifices, mais que je m'y prête de moi-même, avec une pleine liberté, afin de rendre hommage à la vérité et de repousser, démentir, anéantir autant qu'il est en moi, les calomnies dont, à mon occasion, l'on a chargé toute la Compagnie. Donné dans la résidence principale de la mission de la Martinique, le jour, mois et an que dessus (25 avril 1762).

» Signé ANTOINE DE LAVALETTE, de la
Compagnie de Jésus. »

Ces pièces, que tant d'événements avaient fait oublier dans les archives du Gésu, ont, sans aucun doute, leur importance; elles peuvent modifier l'erreur des uns et le crime de l'autre; mais, à nos yeux, elles ne les atténueront que jusqu'à un certain point. Lavalette, expulsé de la compagnie, vivant en Angleterre, et libre de ses actes, n'a jamais démenti les aveux qu'il avait faits. Ils sont acquis à l'histoire; car, à cette époque et avec son caractère, il a dû souvent être sollicité pour imputer aux Jésuites une partie de ses spéculations, Lavalette en a toujours seul assumé la responsabilité; il ne reste au général et aux provinciaux que le tort d'avoir oublié une seule fois la surveillance qu'ils devaient exercer. Elle entraîna pour l'Institut de désastreuses conséquences; mais, à la faute déjà commise, de perfides conseils, des amitiés plus cruelles que la haine, en durent ajouter une autre plus déplorable.

De concert avec les Jésuites les principaux créanciers de Lavalette cherchaient à réparer le mal. Plus de sept cent mille francs avaient été soldés; il était possible, en prenant des termes, d'arriver à une conclusion qui ne lèserait aucun des intérêts mis en jeu, et qui seulement appauvrirait momentanément la

société. Elle avait souscrit à ce projet : elle s'arrangeait pour le faire accepter, lorsque de funestes dissidences éclatent dans son sein. Les uns refusent de se rendre solidaires pour le père Lavalette, les autres croient qu'il faut étouffer à tout prix une occasion de scandale. Les imprudents l'emportèrent encore une fois sur les sages, et, lorsque le Parlement se saisit de l'affaire, il ne fut plus temps de signaler le péril. Les Jésuites s'étaient placés sous le coup de leurs ennemis : il y avait à exercer contre eux des récriminations et des vengeance. Madame de Pompadour poussait à leur ruine, les jansénistes et les philosophes y applaudissaient ; le Parlement allait la consommer. Le duc de Choiseul ne voulut pas seulement leur perte, il aspira à les détruire, mais par des moyens moins odieux que ceux dont Pombal s'était servi.

Tant que le maréchal de Belle-Isle avait vécu, les adversaires de la Compagnie s'étaient vus réduits à formuler des vœux contre elle. Principal ministre, il étudiait avec effroi les tendances de son siècle, et sa main essayait de les comprimer. Le 26 janvier 1761, son trépas leur laissait toute latitude. Le duc de Choiseul, qui lui succéda, avait d'autres desseins et un caractère qui offrait plus de prise à la flatterie. Choiseul était l'idéal des gentilshommes du dix-huitième siècle ; il en avait l'incrédulité (1), les grâces, la vanité, la noblesse, le luxe, l'insolence, le courage

(1) « Dans sa jeunesse, choiseul avait cédé au travers commun d'insulter à la religion. Puissant, il parut la respecter. Lorsqu'il eut à conduire la lente abolition des Jésuites, il s'observa, pour ne pas laisser croire qu'on immolait ces religieux à l'impiété dominante. » (Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. 1^{er}, p. 52.)

et cette légèreté qui aurait sacrifié le repos de l'Europe à une épigramme ou à une louange. Homme tout en dehors, il effleurait les questions et les tranchait; il aimait à respirer l'encens que les Encyclopédistes lui prodiguaient, mais son orgueil se révoltait à l'idée qu'ils pouvaient devenir ses pédagogues : il ne voulait de maître ni sur le trône ni au dessous. Il se montrait indifférent aux Jésuites comme à tout ce qui n'était pas sa personnalité; il ne les connaissait que par le père de Neuville, et il soupçonnait ce jésuite d'avoir indisposé contre lui le maréchal de Belle-Isle. C'était un grief, mais Choiseul avait trop de caprices ambitieux pour s'y arrêter. La pensée de toute sa vie était de gouverner la France, d'appliquer à ce pays malade les théories qu'il avait rêvées. Il ne pouvait y parvenir qu'en se créant des prôneurs parmi les écrivains qui alors disposaient de l'opinion publique. Il séduisit les philosophes, il gagna le Parlement, il se fit l'admirateur des jansénistes, il flatta madame de Pompadour, il amusa le roi, le plus difficile de ses succès; puis, lorsqu'il eut entraîné tout le monde dans sa sphère, il se mit, pour ménager chaque parti, à la poursuite de la Compagnie de Jésus.

Plus tard, sous le règne suivant, le duc de Choiseul a, dans un mémoire à Louis XVI, essayé d'expliquer la position neutre qu'il croyait avoir prise, et il s'exprime ainsi :

« Je suis persuadé que l'on a dit au roi que j'étais l'auteur de l'expulsion des Jésuites. Le hasard seul a commencé cette affaire, l'événement arrivé en Espagne l'a terminée. J'étais fort éloigné d'être contre eux au commencement; je ne m'en suis pas mêlé à la fin : voilà la vérité. Mais, comme mes ennemis étaient amis des Jésuites, et que feu M. le Dauphin les pro-

tégeait, il leur a paru utile de publier que j'étais l'instigateur de la perte de cette société; tandis que, à la fin d'une guerre malheureuse, accablé d'affaires, je ne voyais qu'avec indifférence subsister ou détruire une communauté de moines. Actuellement je ne suis plus indifférent sur les Jésuites; j'ai acquis des preuves combien cet ordre et tous ceux qui y tenaient ou qui y tiennent sont dangereux à la cour et à l'Etat, soit par fanatisme, soit par ambition, soit pour favoriser leurs intrigues et leurs vices; et, si j'étais dans le ministère, je conseillerais au roi avec instance de ne jamais se laisser entamer sur le rétablissement d'une société aussi pernicieuse. »

Les faits parlent plus haut que cette déclaration dénuée de preuves; et, si le duc de Choiseul était, ainsi qu'il le dit, « fort éloigné d'être contre eux au commencement, s'il ne s'en est pas mêlé à la fin, il faut convenir que ses actes se trouvent peu d'accord avec ses paroles. Les uns et les autres s'expliqueront par le récit des événements; mais Simonde de Sismondi, dans son *Histoire des Français*, a déjà répondu à ces allégations. « Madame de Pompadour, dit l'historien protestant (1), aspirait surtout à se donner une réputation d'énergie dans le caractère, et elle croyait en avoir trouvé l'occasion en montrant qu'elle savait frapper un coup d'Etat. La même petitesse d'esprit avait aussi de l'influence sur le duc de Choiseul. De plus, tous deux étaient bien aises de détourner l'attention publique des événements de la guerre. Ils espéraient acquérir de la popularité en flattant à la fois les philosophes et les jansénistes et couvrir les dépenses de la guerre par la confiscation

(1) *Histoire des Français*, t. XXIX, p. 233.

des biens d'un ordre fort riche, au lieu d'être réduits à des réformes qui attristeraient le roi et aliéneraient la cour. » Tel est le récit de l'écrivain genevois. Il diffère des appréciations de Choiseul; mais le témoignage de Sismondi est au moins désintéressé dans la question : il doit donc avoir plus de poids que celui d'un ministre essayant de justifier l'arbitraire par la calomnie.

Le parlement de Paris avait à prononcer sur une simple faillite, il l'éleva à la hauteur d'une question religieuse. Sous prétexte de vérifier les motifs allégués dans la sentence consulaire, il enjoignit aux Jésuites, le 17 avril 1761, d'avoir à déposer au greffe de la cour un exemplaire des constitutions de leur ordre. Le lendemain 18 un arrêt intervenait pour supprimer leurs congrégations (1). Il importait d'isoler les Jésuites, de leur retirer toute influence sur la jeunesse et de les présenter comme des hommes dont la justice suspectait les manœuvres clandestines. Au nom de la religion, le parlement fit fermer ces asiles de la piété, il rompit cette longue chaîne de prières et de devoirs réunissant dans une même pensée les chrétiens des deux hémisphères. Comme pour mettre le cachet de la moquerie voltairienne à cet acte sans précédent, le ministère et la cour judiciaire laissèrent se multiplier en France les loges maçonniques. Elles y étaient presque inconnues, ce fut à partir de cette époque qu'elles acquirent partout droit de cité.

Le dépôt d'un exemplaire des constitutions de l'institut était un piège tendu aux disciples de saint

(1) L'utilité des Congrégations était si bien démontrée, que les Oratoriens en établirent dans tous leurs collèges.

Ignace. Ils avaient trois jours pour obtempérer. Le père de Montigny s'empressa de se conformer à l'injonction. Le parlement avait agi dans l'intérêt des créanciers; il les effaça du débat aussitôt qu'il put remonter plus haut. Le scandale de la banqueroute servait d'échelon à des passions qui avaient été trop comprimées pour ne pas éclater. Le parlement oublia les créanciers de Lavalette, qui ne furent jamais payés, pas même après la confiscation des biens de la société (1), et il s'attribua la mission de juger le fond de l'Institut. Trois conseillers, Chauvelin, Terray et Laverdy, sont désignés pour examiner ces formidables et mystérieuses constitutions, que personne n'a jamais vues, assure-t-on, et dont chaque membre du parlement, les philosophes et les fauteurs du jansénisme possèdent tous un exemplaire. Le 8 mai 1761 le parlement rendit pourtant, sur les conclusions de Lepelletier de Saint-Fargeau, avocat-général, un arrêt qui « condamne le général et en sa personne le corps et société des Jésuites à acquitter, tant en principal qu'intérêts et frais, dans un an, à compter du jour de la signification du présent arrêt, les lettres de change qui ne seront point acquittées; ordonne que, faute d'acquitter lesdites lettres de change dans ledit délai, ledit supérieur-général et société demeureront tenus, garants et responsables des intérêts tels que de droit et des frais de toutes poursuites; sinon, en vertu du présent arrêt, et sans qu'il en soit besoin d'autre, permet aux parties de se pourvoir, pour le payement des condamnations ci-dessus, sur

(1) La maison de la Martinique et les terres de la Dominique furent achetées, par les Anglais vainqueurs, au prix de quatre millions. Ces propriétés pouvaient donc et au delà répondre d'une dette de deux millions quatre cent mille livres.

les biens appartenants à la Société des Jésuites dans le royaume. »

Cet arrêt ne fut jamais exécuté en faveur des créanciers de Lavalette; on ne s'en servit que pour renverser la Compagnie de Jésus. Le passif du père Lavalette s'élevait à deux millions quatre cent mille livres tournois. On acquittait les dettes exigibles, on se disposait à prendre des arrangements pour les autres, lorsque, par un arrêt de saisie, le parlement rendit la Compagnie insolvable. Alors le chiffre des créances s'enfla jusqu'à cinq millions. On renouvela avec plus de succès l'histoire d'Ambroise Guis. Il y eut de fausses lettres de change en émission, et le parlement se donna bien garde de le constater. Louis XV sentit le coup que l'on portait au pouvoir royal : il tenta de l'amortir. Le parlement avait nommé trois magistrats examinateurs de l'Institut; le prince voulut qu'une commission du conseil fût chargée du même soin. Il espérait annihiler l'une par l'autre; mais le contraire arriva. Gilbert des Voisins, Feydeau de Brou, d'Aguesseau de Fresne, Pontcarré de Viarme, de La Bourdonnaye et Flesselles furent délégués par le conseil. Leur travail a plus de maturité que celui du parlement, mais auprès du roi il nuisit davantage aux Jésuites que l'œuvre de l'abbé de Chauvelin. La commission du conseil demandait de modifier quelques articles substantiels des règles de saint Ignace, et les Jésuites s'opposaient à toute espèce d'innovation. Louis XV ne comprenait pas que, pour vivre, de quelque vic que ce fut, on ne se résignât point aux derniers sacrifices. Il n'avait de sentiments religieux ou patriotiques que par accès, et son indolence habituelle lui faisait une loi des concessions. Afin de mettre son voluptueux repos à

l'abri des prières de sa famille et des représentations du pape, il désirait que les Jésuites acceptassent les conditions du rapport de Flesselles, et il s'engageait à les faire agréer par le parlement. Les Pères, qui faiblissaient en face du danger, eurent le courage de ne pas transiger avec leurs constitutions. Ils abandonnaient leur fortune à la merci des ennemis de la Société. Ils ne voulurent jamais les laisser arbitres de leur honneur et de leur conscience. Le roi était irrésolu, eux demeurèrent inébranlables dans leur foi de Jésuites, et, devant cette prostration morale, ils eurent néanmoins la force de résister à la tentation.

Dans son réquisitoire Lepelletier de Saint-Fargeau les accusait de révolte permanente contre le souverain, il ressuscitait même les vieilles théories de régicide qu'à trente-deux ans d'intervalle son fils, le Conventionnel, devait appliquer sur Louis XVI. « Le duc de Choiseul et la marquise de Pompadour, selon Lacroix (1), fomentaient la haine contre les Jésuites. La marquise, qui, en combattant le roi de Prusse, n'avait pu justifier ses prétentions à l'énergie du caractère, était impatiente de montrer, en détruisant les Jésuites, qu'elle savait frapper un coup d'Etat. Le duc de Choiseul n'était pas moins jaloux du même honneur. Les biens des moines pouvaient couvrir les dépenses de la guerre et dispenser de recourir à des réformes qui attristeraient le roi et révolteraient la cour. Flatter à la fois deux partis puissants, celui des philosophes et celui des Jansénistes, était un grand moyen de popularité. »

L'abbé de Chauvelin, esprit hardi, nature judiciaire

(1) *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. IV, page 30.

et pour ainsi dire malfaisante dans sa difformité, servait les projets de tout le monde. Un pied dans chaque camp, Janséniste par conviction, courtisan par calcul, ami des Encyclopédistes par besoin de célébrité, il s'était chargé de concilier les intérêts divers qui se groupaient pour assaillir la Compagnie de Jésus. Chauvelin, Terray et Laverdy remplissaient une mission hostile. Simples commissaires, ils arrivaient sans transition au rôle d'accusateurs ; mais ils savaient que Choiseul et la marquise, que Berryer, le ministre de la marine, et toutes les sectes préparaient l'opinion publique à une réaction contre les Jésuites. On persuadait aux masses qu'ils étaient les seuls auteurs des désastres pesant alors sur le royaume. La gloire et la paix, l'abondance et la fraternité, tout devait sourire à la nation lorsqu'elle n'aurait plus dans son sein ces agitateurs, qui réveillaient le remords au cœur de Louis XV, et qui s'obstinaient à ne pas amnistier les scandales dont madame de Pompadour ne se repentait que par ambition. Chauvelin avait entendu les cris de joie qui accueillirent le réquisitoire de Saint-Fargeau, il avait été témoin de l'enthousiasme avec lequel les adversaires des Jésuites reçurent l'arrêt du 8 mai 1761 : il désira de mêler son nom à ces ovations de parti. Le 8 juillet de la même année il lut au Parlement son rapport sur l'Institut. Ce fut une dénonciation en règle. Au milieu des corruptions de ce siècle où le Parlement lui-même avait abdiqué sa gravité traditionnelle pour courir après le bruit de la rue et pour livrer sa toge à chaque vent de débauche, Chauvelin incriminait les opinions pernicieuses, tant dans le dogme que dans la morale, de plusieurs Jésuites anciens et modernes. Il ajoutait que tel était l'enseignement constant et

non interrompu de la Société (1). il fallait tenir en haleine la curiosité publique, la passionner à un débat dont elle ne pouvait apprécier la portée. Le Parlement grandissait sur les ruines de la Compagnie de Jésus, il devenait populaire, il battait en brèche le pouvoir royal ; il saisit avidement le prétexte d'immoralité si audacieusement invoqué par Chauvelin. Il ordonna de nouvelles enquêtes.

Ces démarches précipitées, ces arrêts se succédant les uns aux autres sans interruption, tirèrent Louis XV de sa voluptueuse apathie. Il avait l'instinct du vrai, le Dauphin en possédait l'intelligence, la reine Marie Leczińska fermait les yeux sur les outrages de l'époux pour rendre au roi la force d'être juste. En face de tant d'agressions, Louis XV pensa qu'il ne devait pas laisser ainsi empiéter sur les prérogatives de la couronne. Il se défiait de l'esprit remuant de la magistrature ; il craignait de la voir se décerner un triomphe. Le prince ne déguisait guère ses répugnances pour les idées philosophiques. Le 2 août 1761 il enjoignit au Parlement de surseoir pendant un an, et aux Jésuites de remettre au Conseil les titres d'établissement de leurs maisons. Quatre jours après, selon le témoignage de Sismondi (2),

(1) Un oubli singulier eut lieu à cette époque. Le Parlement, qui avait mémoire de tous les arrêts, passa sous silence un acte consigné dans ses registres de 1580. Par cet acte, les Jésuites, de leur propre mouvement, renouçaient aux legs ou aumônes qu'on pourrait leur offrir en reconnaissance des soins qu'ils allaient donner aux pestiférés, et ils protestaient ne vouloir servir les moribonds qu'à cette condition. En 1720, au moment où d'autres pères de l'Institut se préparaient à mourir en se dévouant pour les pestiférés de Marseille, ils renouvelèrent la même déclaration.

(2) *Histoire des Français*, t. XXIX, p. 234.

« le Parlement, secrètement encouragé par le duc de Choiseul, refusa d'enregistrer cet édit. » La cour judiciaire feignit ensuite d'obéir ; mais elle connaissait Louis XV ; elle savait qu'à Versailles, au ministère ainsi que dans le monde, elle trouverait des appuis contre la volonté royale. On éluda l'ordre du monarque par un subterfuge et on déclara. « Il sera sursis pendant un an à statuer sur ledit Institut par arrêts définitifs ou provisoires autres que ceux à l'égard desquels le serment de la cour, sa fidélité, son amour pour la personne sacrée du seigneur roi et son attention au repos public ne lui permettroient pas d'user de demeure et de dilation, suivant l'exigence des cas. »

Le même jour, 6 août, l'exigence se faisait sentir. Sur le rapport de l'abbé Terray, le Parlement, chambres assemblées, reçut le procureur-général appelant comme d'abus de toutes les bulles, brefs, lettres apostoliques concernant les prêtres et écoliers de la Société se disant de Jésus. Le roi demandait à la magistrature d'ajourner ses attaques contre l'autorité souveraine. La magistrature condescendit à cette injonction en forme de prière ; mais le Parlement se rabattit sur le Saint-Siège. Le Parlement ne pouvait plus s'abriter derrière la question politique et protéger les monarchies ébranlées par la Société de Jésus. Il se prit à défendre l'Eglise contre l'Eglise elle-même. Il y a deux cent quarante ans que les Jésuites existent au centre de la Catholicité. Ils ont couvert le monde entier de leurs travaux évangéliques et vu dix-neuf souverains Pontifes applaudir hautement à leurs efforts ainsi qu'à leurs doctrines. Le parlement ne tient aucun compte de cette longue suite de combats, de revers et de triomphes en faveur du prin-

cipe chrétien. Il veut condamner la Société de Jésus; il la proclame, malgré l'Eglise, ennemie de l'Eglise, ennemie des conciles généraux et particuliers, ennemie du Saint-Siège, des libertés gallicanes et de tous les supérieurs. Ce jugement se minait au moment même où la cour donnait acte au procureur-général de son appel comme d'abus de tous les décrets apostoliques en faveur de la Compagnie.

Il importait de ne pas laisser reposer l'impatience des adversaires de l'Institut. On avait mis l'existence des Jésuites en cause, on se passionna pour les anéantir. Une année de sursis était accordée pour juger en dernier ressort, le Parlement la consacra tout entière à ses hostilités. Il dédaigna les intérêts privés des justiciables pour ne s'occuper que de la Société de Jésus. Il exhuma, il condamna des in-folios que personne n'avait lus, il les fit lacérer et brûler en la cour du palais, au pied du grand escalier. Par provision, il inhiba et défendit très-expressement à tous sujets du roi : 1^o d'entrer dans la dite Société; 2^o de continuer aucunes leçons publiques ou particulières de théologie. Louis XV avait suspendu le coup que la magistrature aurait désiré frapper; elle l'infligeait en détail. Elle ordonnait le dépôt au greffe de l'Etat des biens appartenant à la Compagnie, elle la mutilait, elle la démembrait, afin qu'au jour donné à ses vengeances légales elle n'eut plus à briser qu'un cadavre. Attentif à ce spectacle, le calviniste Sismondi ne peut s'empêcher de faire cet aven (1): « Le concert d'accusations et le plus souvent de calomnies que nous trouvons contre les Jésuites dans les écrits du temps a quelque chose d'effrayant. »

(1) *Histoire des Français*, t. XXIX. p. 231

Jusqu'à ce moment, les Pères avaient adopté la même marche qu'en Portugal. On eût dit que, surpris à l'improviste par une tempête si habilement dirigée, ils n'avaient ni la conscience de leur force ni l'énergie de leur innocence. En face de tant d'inimicités qui, par la chanson ou par le pamphlet, par la calomnie ou par le raisonnement, se ruaient sur leur vie, sur leur liberté, sur leur honneur, ils restèrent aussi calmes que si cet orage ne devait pas les atteindre. Cette incompréhensible longanimité aurait dû prouver qu'ils n'étaient ni dangereux ni coupables; ils n'agissaient pas, ils ne parlaient pas; ils se contentaient d'écouter (1). On tourna contre eux une semblable inertie. On les accusa de travailler dans l'ombre et d'ourdir de mystérieuses intrigues. La réserve qu'ils avaient cru devoir à leur dignité sacerdotale et au bon sens public fut attribuée à des espérances secrètes, dont les partis coalisés s'imaginèrent de fournir une chimérique explication. Les Jésuites se résignaient au silence; la commission du conseil, que le roi avait chargé d'examiner leur Institut, juge à propos de faire intervenir l'Eglise dans

(1) Le père Balhani, aux pages 1 et 2 de l'avant-propos du *Premier appel à la raison*, déduit les motifs qui ont empêché les disciples de Loyola de soutenir leur cause. « Tandis que les Jésuites, écrit-il, étaient accablés de libelles et poursuivis par des arrêts, les supérieurs des trois maisons de Paris, trop confiants dans leur innocence, peut-être aussi dans les paroles qu'on leur donnait, s'occupaient moins du soin d'écrire pour leur justification que d'empêcher qu'on n'écrivit. Le révérend père Provincial porta même son attention, trop scrupuleuse, jusqu'à défendre, en vertu de la sainte obéissance, de rien publier là-dessus; et sa loi fut une sorte de charme qui suspendit plus d'une plume bien taillée. Nous n'examinerons pas laquelle des deux fut plus aveugle, de la défense ou de l'obéissance. »

une affaire religieuse que le Parlement tranchait sans le concours des Evêques. Une réunion du clergé est convoquée ; le roi lui soumet quatre questions à résoudre :

« 1° L'utilité dont les Jésuites peuvent être en France, et les avantages ou les inconvénients qui peuvent résulter des différentes fonctions qui leur sont confiées ;

» 2° La manière dont les Jésuites se comportent, dans l'enseignement et dans leur conduite, sur les opinions contraires à la sûreté de la personne des souverains, et sur la doctrine du clergé de France, contenue dans sa déclaration de 1682, et en général sur les opinions ultra-montaines ;

» 3° La conduite des Jésuites sur la subordination qui est due aux évêques et aux supérieurs ecclésiastiques, et s'ils n'entreprennent pas sur les droits et les fonctions des pasteurs ;

» 4° Quel tempérament on pourrait apporter, en France, à l'étendue de l'autorité du général des Jésuites, telle qu'elle s'y exerce. »

La situation était enfin normale; l'Institut de Jésus avait des juges compétents. On le disait opposé par ses Constitutions aux droits de l'Ordinaire, toujours en hostilités sourdes ou patentes contre le clergé séculier. Ce fut l'Episcopat que l'on chargea de venger les outrages pour lesquels le Parlement, les Jansénistes et les Philosophes se faisaient solidaires. Le 50 novembre 1761, cinquante et un cardinaux, archevêques et évêques s'assemblèrent sous la présidence du cardinal de Luynes. Douze prélats furent nommés commissaires; représentants de l'Eglise gallicane, ils étudièrent pendant un mois avec maturité les Constitutions et les statuts de l'Ordre. Ils

s'entourèrent de toutes les lumières ecclésiastiques ; ils approfondirent toutes les difficultés, et à l'unanimité, moins six voix (1), ils prononcèrent en faveur des Jésuites sur les quatre questions. Cette faible minorité que dirigeait le cardinal de Choiseul ne différait des opinions de l'assemblée que sur certaines modifications qu'elle aurait désiré introduire dans l'Institut. Un seul prélat, François de Fitzjames, évêque de Soissons, dont les vertus servaient de drapeau à la secte janséniste, demanda l'entière suppression des Jésuites. Tout en la sollicitant au roi, il leur accordait ce témoignage d'un loyal adversaire (2) : « Quant à leurs mœurs, elles sont pures. On leur rend volontiers la justice de reconnaître qu'il n'y a

(1) Dans son *Histoire de la chute des Jésuites*, le comte de Saint-Priest a commis une erreur que la probité fait un devoir de regarder comme involontaire. On lit, à la page 51 de son œuvre : « Là, dit-il en parlant de cette assemblée, à l'unanimité moins six voix, et, après un examen approfondi des Constitutions de l'Ordre, il avait été résolu que l'autorité illimitée du général résidant à Rome était incompatible avec les lois du royaume. »

Au tome VIII, 11^e partie, pages 347 et 348 des *Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France*, il est dit : « Par ces raisons, nous pensons, Sire, qu'il n'y a aucun changement à faire dans les Constitutions de la Compagnie de Jésus, par rapport à ce qui regarde l'autorité du général. »

Le texte officiel de la déclaration est en complet désaccord avec la version de M. de Saint-Priest ; le réoit de d'Alembert lui est aussi opposé. D'Alembert, à la page 165 de la *Destruction des Jésuites*, s'exprime ainsi : « Le roi avait consulté, sur l'Institut des Jésuites, les évêques qui étaient à Paris ; environ quarante d'entre eux, soit persuasion, soit politique, avaient fait les plus grands éloges de l'Institut de la Société ; six avaient été d'avis de modifier les Constitutions à certains égards. »

(2) *Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. VIII, 11^e partie, pages 331 et 332.

peut-être point d'ordre dans l'Eglise, dont les religieux soient plus réguliers et plus austères dans leurs mœurs. »

L'église de France parlait par ses interprètes naturels; le Jansénisme lui-même, représenté par ses chefs, avait émis son vœu. Ce vœu, quoique hostile, est encore un éloge pour la Compagnie de Jésus; mais, tandis que les cinquante et un évêques délibéraient, quelques-uns d'entre eux souhaitèrent de connaître la pensée des Pères français sur les quatre articles de 1682. Louis XIV n'avait pas voulu qu'aux jours de leur puissance ils signassent un acte dont il pressentait d'avance les résultats. Quatre-vingts ans après, on appelait leurs successeurs dans l'Institut à formuler leur doctrine gallicane. Ce qui eût été chose rationnelle sous Louis XIV devenait, dans la position faite à la Société, un cas de révolte théologique ou une complaisance en désespoir de cause. Traqués sur tous les points, ayant la certitude que le parlement et le ministère vainqueurs ne lâcheraient jamais leur proie, les Jésuites crurent devoir plutôt à leurs amis qu'à leur propre salut une concession qui ne les sauvait pas, mais qui tendait à les déshonorer. Le 19 décembre 1761, ils présentèrent aux évêques assemblés extraordinairement à Paris une déclaration ainsi conçue (1), et signée par cent seize Pères :

« Nous soussignés, Provincial des Jésuites de la province de Paris, supérieur de la Maison Professe, recteur du collège Louis-le-Grand, supérieur du Noviciat, et autres Jésuites profès, même des premiers vœux, résidant dans lesdites maisons, renouvelant en

(2) *Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. VIII, II^e partie, pièces justificatives, n^o 1, p. 349, 351.

tant que de besoin les déclarations déjà données par les Jésuites de France en 1626, 1713 et 1757, déclarons devant nos seigneurs les cardinaux, archevêques et évêques qui se trouvent actuellement à Paris, assemblés par ordre du roi, pour donner à Sa Majesté leur avis sur plusieurs points de notre Institut :

» 1^o Qu'on ne peut être plus soumis que nous le sommes, ni plus inviolablement attachés aux lois, aux maximes et aux usages de ce royaume sur les droits de la puissance royale, qui, pour le temporel, ne dépend ni directement ni indirectement d'aucune puissance qui soit sur la terre, et n'a que Dieu seul au-dessus d'elle; reconnaissant que les liens par lesquels les sujets sont attachés à leur souverain sont indissolubles; que nous condamnons comme pernicieuse et digne de l'exécration de tous les siècles, la doctrine contraire à la sûreté de la personne du roi, non-seulement dans les ouvrages de quelques théologiens de notre Compagnie qui ont adopté cette doctrine, mais encore dans quelque autre auteur ou théologien que ce soit ;

» 2^o Que nous enseignerons, dans nos leçons de théologie publiques et particulières, la doctrine établie par le clergé de France dans les quatre propositions de l'assemblée de 1682, et que nous n'enseignerons jamais rien qui y soit contraire ;

» 5^o Que nous reconnaissons que les évêques de France ont droit d'exercer sur nous toute l'autorité qui, selon les canons et la discipline de l'Eglise gallicane, leur appartient sur les réguliers; renonçant expressément à tous privilèges à ce contraire qui auraient été accordés à notre Société, et même qui pourraient lui être accordés à l'avenir ;

» 4° Que si, à Dieu ne plaise, il pouvait arriver qu'il nous fût ordonné par notre général quelque chose de contraire à cette présente déclaration, persuadés que nous ne pourrions y déférer sans péché, nous regarderions ces ordres comme illégitimes, nuls de plein droit, et auxquels même nous ne pourrions ni ne devrions obéir en vertu des règles de l'obéissance au général telle qu'elle est prescrite par nos constitutions; supplions qu'il nous soit permis de faire enregistrer la présente déclaration au greffe de l'officialité de Paris, et de l'adresser aux autres provinces du royaume, pour que cette même déclaration ainsi signée, étant déposée au greffe des officialités de chaque diocèse, y serve d'un témoignage toujours subsistant de notre fidélité.

» Étienne DE LA CROIX, Provincial. »

Pour les évêques de France, cet acte était de surrogation; ils voyaient les Jésuites à l'œuvre, et ils connaissaient leur sagesse dans l'enseignement. Pour les adversaires de la Société, la déclaration du 19 décembre avait une autre portée. Elle constatait une faiblesse morale que rien ne rachèterait; elle donna le signal d'attaques plus vives. Les Jésuites cédaient sur un point; on en conclut qu'ils étaient disposés à céder sur tout. Cette idée multiplia le nombre de leurs adversaires, elle découragea leurs partisans. Louis XV avait interrogé les évêques; ils venaient de répondre; soixante-dix autres écrivirent au roi pour se joindre à cette manifestation. Le roi, dans un but de conciliation impossible à atteindre, se rangea à l'avis de la minorité. Par un édit du mois de mars 1762, il annula les procédures entamées depuis le 1^{er} août 1761; il déclara les Pères de la Société assujettis à la juri-

diction de l'ordinaire, aux lois de l'Etat, et il régla la manière dont le général exercerait son autorité en France. Ce tempérament ne pouvait plaire à des hommes forts de la faiblesse du monarque; le parlement refuse d'enregistrer l'édit, et, dominé par Choiseul et par madame de Pompadour, Louis le retire honteusement. C'était abandonner la victoire aux coalisés; ils n'épargnèrent rien pour la fixer sous leur drapeau.

La voix du chancelier Lamoignon de Blaneménil, celle des plus graves magistrats étaient étouffées par l'exaltation philosophique et par le désir de complaire à la favorite. Les jeunes conseillers, que le président Rolland d'Erceville conduisait à l'assaut de la Société de Jésus, ne reculaient devant aucun moyen. Les Jésuites étaient leurs justiciables; se faisant hommes de parti au lieu de rester impassibles sur leurs sièges, ces magistrats sacrifiaient leur fortune, afin d'encourager les ennemis de la compagnie. Ils lui devaient de la modération et de l'équité; quelques-uns se ruinèrent pour l'écraser. Le président Rolland osa même se créer un titre de gloire d'une semblable forfaiture (1). Le pays subissait les désas-

(1) Le président Rolland d'Erceville avait été déshérité par son oncle, Rouillé des Filletières, qui légua sa fortune à la *boîte à Perrette*, c'est-à-dire aux Jansénistes. Rolland ne s'attendait point à ce coup-là; il s'en plaignit, et attaqua le testament devant les tribunaux. Il publia un mémoire, et, dans une lettre du 8 octobre 1778, jointe au dossier du procès, on lit : « L'affaire seule des Jésuites et des collèges me coûte de mon argent, plus de soixante mille livres, et, en vérité, les travaux que j'ai faits, surtout relativement aux Jésuites, qui n'auraient pas été éteints si je n'eusse consacré à cette œuvre mon temps, ma santé et mon argent, ne devaient pas m'attirer une exhérédation de mon oncle. »

tres d'une guerre sans gloire; l'autorité publique s'avalissait à l'intérieur, le courage des Français sur les mers sentit s'évanouir son prestige en face de tant de hontes que la spirituelle légèreté de Choiseul et l'afféterie économiste de madame de Pompadour ne parvenaient plus à couvrir. Choiseul allait bientôt céder le Canada à l'Angleterre; d'autres événements aussi funestes menaçaient de soulever l'indignation patriotique; on essaya d'amuser la douleur nationale. Il y eut une recrudescence d'attaques dirigées sur l'Institut, et ce ne sera pas la dernière qui servira à cacher quelque attentat contre l'honneur ou la liberté du pays. On allait sacrifier les conquêtes transatlantiques de la France; on mit en jeu les Jésuites, et d'Alembert, l'un des initiés à cette tactique, la révèle lui-même en ces termes (1) :

« La Martinique, qui avait été déjà si funeste à ces Pères en occasionnant le procès qu'ils avaient perdu, précipita, dit-on, leur ruine par une circonstance singulière. On reçut, à la fin de mars 1762, la triste nouvelle de la prise de cette colonie; cette prise, si importante pour les Anglais, faisait tort de plusieurs millions à notre commerce. La prudence du gouvernement voulut prévenir les plaintes qu'une si grande perte devait causer dans le public. On imagina, pour faire diversion, de fournir aux Français un autre objet d'entretien, comme autrefois Alcibiade avait imaginé de couper la queue à son chien pour empêcher les Athéniens de parler d'affaires plus sérieuses. On déclara donc au principal du Collège des Jésuites qu'il ne leur restait plus qu'à obéir au Parlement. »

(1) *Destruction des Jésuites*, par d'Alembert, page 168.

Le 1^{er} avril, le Parlement fit fermer les quatre-vingt-quatre collèges des Jésuites; dans le même jour, les provinces et la capitale furent inondées des ouvrages sérieux, des pamphlets, des réquisitoires dirigés contre l'Institut. Ces œuvres, que les circonstances rajeunissent de temps à autre, n'ont rien de saillant dans la forme ou dans le fond. C'est toujours le même cercle vicieux, toujours les mêmes préjugés mis au service des mêmes passions : mais, au milieu d'un pareil déluge d'écrits, il en est un qui fut réservé à une célébrité plus retentissante. Il avait pour titre : *Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre, que les soi-disant Jésuites ont dans tout temps persévéramment soutenues, enseignées et publiées*. Ce recueil de textes tronqués, de passages falsifiés, de doctrines étranges, où le mensonge se substitue à la vérité, avait pour auteurs l'abbé Gouchet, Minard et Roussel de Latour, conseiller au Parlement. Les Jésuites légitimaient tous les crimes, ils absolvaient tous les penchants coupables, on les voyait prêter la main à toutes les monstruosité. La mesure débordait; on les déshonorait dans leur passé pour les avilir dans le présent : ils répondirent par des faits à des accusations qui enfin se produisaient d'une manière palpable. Ils démontrèrent (1), et leur démonstration n'a jamais été

(1) On lit, dans la *Correspondance de Grimm*, 1^{re} partie, t. IV, année 1764 : « S'il eût été permis aux Jésuites d'opposer assertion, ils en auraient pu ramasser de fort étranges dans le Code des remontrances. » Ce fut, en effet, le Parlement qui déclara, sous Charles VII, le roi d'Angleterre légitime souverain de la France; le Parlement qui flétrit Henri III; le Parlement qui défendit de reconnaître Henri IV, sous peine d'être pendu et étranglé, le Parlement encore qui alluma la guerre de la Fronde.

réfutée, que les *Assertions* ne contenaient pas moins de sept cent cinquante-huit textes falsifiés. Les évêques de France, le souverain Pontife lui-même s'élevèrent contre un outrage fait à la religion, à la morale et à l'honneur des lettres. Le Parlement, qui cautionnait les *Assertions*, déclara que ses commissaires les avaient tous vérifiées et collationnées. Il condamna les mandements des évêques à être brûlés, puis il supprima les brefs du Pape. La mauvaise foi ouvrait cette discussion ; l'Eglise et les Jésuites l'acceptaient ; la force brutale la ferma.

Il avait fallu de longs travaux pour établir la preuve de tant d'imputations. Les haines avaient pris le devant ; elles propageaient la calomnie avec une inconcevable rapidité. La rectification n'arrivait que d'un pied boiteux, elle était, comme toujours étouffée sous les clameurs de la crédulité indignée, ou de la passion qui n'avait pas besoin d'être convaincue. « En attendant que la vérité s'éclaircisse, écrivait alors d'Alembert, ce recueil aura produit le bien que la nation en désirait, l'anéantissement des Jésuites. »

Cependant le 1^{er} mai 1762, le clergé de France se réunit en assemblée extraordinaire à Paris. Sous prétexte de défendre la puissance spirituelle contre les empiétements des Jésuites, la magistrature annihilait cette même puissance. On affirmait que c'était pour sauver l'Eglise que l'on voulait perdre la Société de Jésus, et l'Eglise tout entière, à la voix du successeur des apôtres, repoussait ces avocats cruellement officieux, dont elle avait appris à se méfier. La France était engagée dans une guerre malheureuse ; elle comptait plus de revers que de succès. L'Etat faisait un appel pécuniaire au clergé ; le clergé ne faillit pas à son vieux patriotisme ; il vota des sub-

sides. Mais, le 25 mai, en se présentant devant le roi à Versailles, il déposa au pied du trône le vœu de l'Assemblée et celui de la catholicité : ce vœu était la conservation des Jésuites. La Roche-Aymon, archevêque de Narbonne, lut à Louis XV la lettre délibérée et signée, qui le développait avec une courageuse éloquence. Elle se termine par ces paroles (1) :

« Ainsi, tout vous parle, Sire, en faveur des Jésuites. La religion vous recommande ses défenseurs ; l'Eglise, ses ministres ; les âmes chrétiennes, les dépositaires du secret de leur conscience ; un grand nombre de vos sujets, les maîtres respectables qui les ont élevés ; toute la jeunesse de votre royaume, ceux qui doivent former leur esprit et leur cœur. Ne vous refusez pas, Sire, à tant de vœux réunis ; ne souffrez donc pas que dans votre royaume, contre les règles de la justice, contre celles de l'Eglise, contre le droit civil, une Société entière soit détruite sans l'avoir mérité. L'intérêt de votre autorité même l'exige, et nous faisons profession d'être aussi jaloux de ses droits que des nôtres. »

Voilà le langage que tenait le clergé de France dans cette double crise, où la religion et la patrie étaient menacées en même temps. Le 4 mai 1762, dix-neuf jours auparavant, d'Alembert, écrivant à Voltaire, s'occupait, lui aussi, de ces désastres, et il poussait un cri de joie : « Quant à nous, disait-il (2), malheureuse et drôle de nation, les Anglais nous font jouer la tragédie au dehors, et les Jésuites la comédie au dedans. L'évacuation du collège de Clermont nous occupe beaucoup plus que celle de la

(1) *Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. VIII, 11^e partie, pièces justificatives, n° 4, p. 379.

(2) *Œuvres de Voltaire*, t. LXVIII, p. 200.

Martinique. Par ma foi, ceci est très-sérieux, et les classes du Parlement n'y vont pas de main morte. Ils croient servir la religion, mais ils servent la raison sans s'en douter ; ce sont des exécuteurs de la haute justice, pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir ; et les Jésuites pourraient dire à saint Ignace : *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font*. Ce qui me paraît singulier, c'est que la destruction de ces fantômes, qu'on croyait si redoutables, se fasse avec aussi peu de bruit. La prise du château d'Arensberg n'a pas plus coûté aux Hanovriens, que la prise des biens des Jésuites à nos seigneurs du Parlement. On se contente, à l'ordinaire, d'en plaisanter. On dit que Jésus-Christ est un pauvre capitaine réformé qui a perdu sa compagnie. »

Les Parlements étaient « les exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prenaient les ordres sans le savoir ; » on ne voulut pas laisser refroidir ce zèle. Les Parlements se trouvaient à l'apogée de leur puissance ; on avait besoin d'eux : on les énivra de louanges. La gloire leur vint avec la haine du nom de Jésuite ; un réquisitoire et un arrêt contre l'Institut furent des titres à l'immortalité, dont les Encyclopédistes s'étaient constitués les distributeurs. Dans cette vieille société française, s'affaissant sur sa base, il était bien facile de diriger un mouvement vers le mal en flattant de généreux instincts. On avait entraîné le Parlement de Paris à faire de l'injustice par esprit de religion ou de nationalité ; on espéra que les magistratures de province dépasseraient le but indiqué. On les força toutes à vider, chacune dans son ressort, la question des Jésuites. L'ambition, la vanité, le désir d'attirer sur soi les

regards de la France, et, pour d'autres, l'accomplissement d'un devoir, imprimèrent à ces cours judiciaires une fiévreuse activité. Le gouvernement les mettait en mesure de se prononcer; elles évoquèrent les Constitutions de l'Ordre de Jésus à leur barre.

Loin du foyer de l'intrigue et n'en démêlant pas bien tous les fils, les Parlements n'avaient pas un intérêt direct à la destruction de la Société. Ils comptaient dans leurs rangs des magistrats pleins de science et d'équité, et qui, pour complaire à la maîtresse ou au ministre du roi, n'étaient pas disposés à immoler leurs convictions. Il y avait de l'opiniâtreté, des préjugés chez quelques uns; dans le cœur de la plupart, dominait un sentiment d'impartialité ou de reconnaissance nationale qu'il était difficile d'affaiblir. Le Parlement de Paris s'était engagé, il faisait appel à l'esprit de corps, toujours si puissant dans les tribunaux inamovibles. On rehaussait leur importance aux yeux du pouvoir royal : ils chargèrent les procureurs-généraux de leur rendre compte de l'Institut de saint Ignace. C'était la cause la plus retentissante qui eût jamais été soumise à leur appréciation; les procureurs-généraux s'imaginèrent d'abord que cette belle proie ne leur serait pas abandonnée; mais lorsqu'ils eurent acquis la preuve que le roi laisserait parler, ils s'élancèrent dans l'arène. Tous cherchèrent à y briller par le talent ou par l'animosité.

Trois de ces comptes-rendus ont survécu : Caradeuc de la Chalotais, Ripert de Monclar et Pierre-Jules Dudon, procureurs-généraux aux Parlements de Bretagne, de Provence et de Bordeaux, en étaient les auteurs. Chauvelin, Saint-Fargeau et Joly de

Fleury avaient pris l'initiative dans la capitale du royaume; des magistrats plus éloquents, plus incisifs, les faisaient oublier au fond des provinces. Avec des caractères et des esprits différents, mais avec un sentiment de probité religieuse que les éloges et les excitations des Encyclopédistes ne parvinrent point à étouffer, La Chalotais, Dudon et Monclar s'efforcèrent d'incriminer les statuts de Loyola. Il y a, sans aucun doute, de la passion, de l'iniquité involontaire dans leurs réquisitoires; mais, en tenant compte des entraînements de l'époque et des séductions que tant d'utopies exerçaient sur des natures ardentes, il faut avouer que ces grands magistrats trouvèrent souvent dans les amis des Jésuites la partialité dont ils avaient donné l'exemple (1). On a jugé l'ouvrage, sans vou-

(1) On a souvent dit et souvent publié que le compte rendu de La Chalotais était l'œuvre de d'Alembert et des jansénistes, qui en préparèrent les matériaux. Ce fait nous semble dénué de fondement. On a dit encore que les Jésuites s'étaient vengés du fameux procureur-général breton en le persécutant et en le faisant jeter en prison. Les Jésuites, proscrits alors, n'avaient ni l'influence ni le temps de proscrire les autres, et La Chalotais fut arrêté le 11 novembre 1765. C'est Laverdy, l'un de ces membres du Parlement de Paris si hostiles à la Compagnie, qui, devenu contrôleur-général sous le ministère du duc de Choiseul, ne voulut plus tolérer les empiétements des cours judiciaires, auxquels il s'était associé. On a ajouté que La Chalotais avait fait une œuvre de calcul et de haine. Dans les papiers de sa famille, il existe des mémoires inédits du comte de La Fruglaie, gendre du procureur-général, et, sous la date de l'année 1761, nous y lisons ces curieux détails.

« A sa clôture, le Parlement chargea M. de La Chalotais de l'examen des Constitutions des Jésuites, pour lui en rendre compte à sa rentrée. Tous les Parlements de France en firent autant. C'était une affaire majeure, exigeant un travail énorme, qui devint une espèce de concours de talent entre les procureurs-généraux du royaume. M. de La Chalotais ne put se per-

loir descendre dans la vie de l'auteur. Cette vie sévère et retirée fut cependant aussi digne que pieuse.

suader d'abord que le roi permit cet examen ; il avait une trop haute idée du crédit des Jésuites à la cour, pour ne pas leur croire les moyens de conjurer cet orage. Il ne se pressa donc point d'entreprendre ce long et fastidieux travail, qui lui était demandé. Nous partîmes ensemble pour quelques visites de famille. Chemin faisant, il lisait les Constitutions des Jésuites, et plus il avançait dans cette lecture, plus il s'effrayait de l'importance et de la longueur du travail nécessaire pour en rendre compte à la rentrée du Parlement. Il me pria de retourner à Rennes, d'y voir de sa part les membres du Parlement qui s'y trouvaient ainsi que les personnes de la société ayant des relations, soit à Paris, soit à la cour, et de lui mander, d'après ces conférences, si on pouvait croire que le roi laisserait parler les procureurs-généraux sur les Constitutions des Jésuites. Je m'empressai bientôt de lui mander que, de tous les renseignements que j'avais pu me procurer, on pouvait conclure qu'un parti, très-puissant à la cour, semblait prévaloir sur le crédit des Jésuites à Versailles, et le persuader que l'affaire entamée contre cet Ordre serait suivie avec rigueur.

» M. de La Chalotais se hâta de revenir à Rennes, s'enferma dans son cabinet, et, en six semaines d'un travail forcé qui prit même sur sa santé, il atteignit le but. Son compte-rendu, dans cette affaire, eut le succès le plus complet, non-seulement au Parlement, auquel il le rendit, mais dans la société. Il fut bientôt imprimé, répandu à la cour et à la ville, où il mérita à son auteur la réputation la plus distinguée comme magistrat, publiciste et littérateur.

» J'entends dire et je lis aujourd'hui, dans plusieurs ouvrages de littérature récents, que M. de La Chalotais était connu pour ennemi de cet Ordre célèbre ; que ses comptes-rendus avaient été dictés par la haine et la partialité. Personne mieux que moi ne peut démentir cette calomnie. J'ai vu et lu chacune des pages de cet ouvrage, à mesure qu'il a été fait, et je dois dire, avec toute vérité, que non-seulement M. de La Chalotais n'avait aucune prévention antérieure contre cette Société, mais même qu'il faisait grand cas de plusieurs de ces membres, lorsque le devoir de sa place le mit dans la nécessité de donner son avis

La Chalotais et Monclar se laissèrent emporter par des violences dont ils ne calculèrent que plus tard les tristes effets, et ils s'en repentirent. Durdon, plus maître de sa pensée et de sa parole, se contenta de discuter les Constitutions que le roi livrait à son examen. Il fut prudent là où les autres substituaient la véhémence du sophisme à l'idée catholique. Son compte-rendu était serré et lumineux, il concluait contre les Jésuites; mais, dans ses développements, il faisait ressortir les services dont le monde chrétien est redevable à l'Ordre. Son réquisitoire n'avait pas le brillant reflet des passions du jour, aussi ne fut-il pas accueilli avec l'enthousiasme qui salua ceux de La Chalotais et de Monclar.

En France, où habituellement on ne réfléchit qu'après coup, il sera toujours aisé de faire une opinion publique. Elle a été travaillée en chaque sens, et les masses se sont toujours conformées à l'impulsion de ceux qui aspiraient à les diriger en les trompant. La popularité ne vient habituellement qu'aux hommes dont l'art consiste à faire naître des préjugés qu'ils exploitent. Le jour de l'abandon arrivait pour les Jésuites. Ils ne résistaient pas, ils ne pouvaient pas résister à ce choc multiple, qui les enveloppait de toutes parts; mais à l'encontre de tant de précipitations judiciaires, il surgit au sein des Parlements de

sur ces Constitutions; qu'incapable de le faire par haine et partialité (sentiments qui n'entrèrent jamais dans sa belle âme), il rejeta, au contraire, toute impulsion étrangère à son opinion personnelle. J'ai vu et lu une foule de lettres anonymes qui lui furent adressées (par quelques jansénistes, sans doute); elles étaient pleines de fiel et d'amertume, mais aussi de faits et de recherches profondes: il dédaigna d'en faire usage, et, plus tard même, de les lire. •

courageuses minorités, qui ne consentirent point à flétrir la Religion et la justice. A Rennes, à Bordeaux, à Rouen, à Toulouse, à Metz, à Dijon, à Pau, à Grenoble, à Perpignan, à Aix surtout (1), où la voix de Monclar avait éclaté, de longs conflits s'élevèrent. Les passions s'agitèrent au sein des cours ; plus d'une sinistre prédiction, qu'un prochain avenir devait réaliser, se fit entendre. Ces orageuses délibérations mettaient en question le principe chrétien et le pouvoir monarchique, la liberté de la conscience et l'intolérance philosophique, le droit de la famille et le droit des accusés.

Les Parlements étaient les sentinelles préposées à la garde des intérêts sociaux : dans toute autre circonstance, ils les auraient protégés ; mais on les conviait à détruire un Institut religieux dont plus d'une fois ils avaient jaloué l'influence sur les populations. Il y avait solidarité de corps, esprit de vengeance, désir immodéré d'étendre ses attributions : de pareilles causes l'emportèrent. On vit les magistrats se constituer tout à la fois arbitres, accusateurs et témoins. Ils n'écoutèrent point les Jésuites en leur défense ; ils ne surent que punir, et le parti était si bien pris d'avance, qu'à Aix une majorité primitive de vingt-neuf voix opprima une minorité de vingt-sept.

Cette minorité comptait quatre présidents à mortier : Coriolis d'Espinouse, de Gueydan, Boyer d'Eguilles et d'Entrecasteaux. Elle avait dans ses rangs Montvallon, Mirabeau, Beaurecueil, Charleval, Thorome, Despraux, La Canorgue, de Rousset, Mons, Coriolis, de Jouques, Fortis et Camelin. Ils n'osaient pas juger la plus grande et la plus difficile des affaires,

(2) *Mémoires* inédits de M. le président d'Eguilles, 11^e part., art. 6, p. 304.

sans instruction, sans pièces, sans rapport. On avait calculé les suffrages : les ennemis des Jésuites savaient qu'une majorité de deux voix leur était acquise, ils passèrent outre. Cette contrainte morale, qu'i a quelque chose de révolutionnaire, pouvait être mal interprétée. Dans les mémoires inédits du président d'Éguilles, nous trouvons ce que pensèrent ces hommes de profonde conviction. Le président se plaint au roi de la violence qu'on a cherché à leur faire subir, et, équitable même en racontant les iniquités dont des résistances consciencieuses furent les victimes, il ajoute :

« Voilà, Sire, bien des choses que j'aurais bien voulu me cacher à moi-même. Elles m'ont surpris d'autant plus, que je ne devais pas les attendre d'un corps de magistrats, tout rempli d'honneur et de probité parmi lesquels, certainement, il n'y en a pas un seul qui fût capable de la moindre fausseté, de la moindre injustice pour un intérêt personnel. Il semble que les excès où l'on se porte en corps ne sont ceux de personne : l'iniquité disparaît en se partageant, et l'on ose tout, parce qu'on ne se croit responsable de rien personnellement. Ce n'est pas qu'il n'en coûte d'abord, mais le mauvais exemple fait faire un premier pas, la vanité un second, l'ambition quelquefois un troisième ; ensuite, le faux honneur, la honte qu'on trouverait à reculer, les préjugés d'une compagnie, sa prétendue gloire, son prétendu intérêt, la colère contre ceux qui attaquent, toutes les passions soulevées, se réunissent, corrompent insensiblement la plus belle âme, et finissent par mettre l'esprit et le cœur dans une espèce de convulsion habituelle, où il n'y a plus d'yeux pour la vérité, plus d'amour pour la justice, presque plus de liberté pour

le bien ; de manière que, sans le vouloir, et presque toujours sans le croire, les plus honnêtes gens, les plus belles âmes, les cœurs les plus humains, vont vers le mal aussi bien que les plus méchants hommes, en se déterminant comme eux par la nécessité du moment : l'affaire des Jésuites en fournit au monde un terrible exemple. »

De temps à autre, Louis XV comprenait les devoirs de la royauté. L'obsession dont le président d'Eguilles se plaignait avec une pudeur si parlementairement contenue, réveilla dans le cœur du monarque un sentiment de dignité. Le 12 septembre 1762, il écrivit la lettre suivante à d'Eguilles, venu à Versailles afin de réclamer justice : « Avant votre départ, monsieur, pour retourner à vos fonctions, je ne puis m'empêcher de vous témoigner toute ma satisfaction du zèle que le président d'Espinouse et vous, à la tête de dix-neuf magistrats, ont marqué, dans l'affaire des Jésuites, pour les intérêts de la religion et ceux de l'autorité du roi. Ces deux grands objets, étroitement liés, et que je ne perds pas de vue, m'engagent à vous prier d'assurer les magistrats qui les ont si bien remplis de toute ma bienveillance et de mon estime, et de compter sur les mêmes sentiments pour vous. »

Dans la plupart des cours judiciaires, une imperceptible majorité (1) consacra ces sentences, dont les considérants sont à peu près basés sur les mêmes mo-

(1) On a conservé le nombre des suffrages qui, dans plusieurs cours, se prononcèrent sur les Jésuites. Il est ainsi établi : à Rennes, 32 contre 29 ; à Rouen, 20 contre 13 ; à Toulouse, 41 contre 39 ; à Perpignan, 5 contre 4 ; à Bordeaux, 23 contre 18 ; à Aix, 24 contre 22. La répartition des votes de toutes les autres cours est la même, et jamais une majorité si disputée n'a produit un si grand événement.

tifs. Mais l'arrêt du Parlement de Bretagne renchérit sur l'exagération des autres. Il déclara privés de toutes fonctions civiles et municipales les parents qui enverraient leurs enfants étudier chez les Jésuites à l'étranger ; ces enfants, à leur retour, se trouvaient dans la même exception. Les cours souveraines de Franche-Comté d'Alsace (1), de Flandre et d'Artois, refusèrent de s'associer au mouvement de l'opinion. Les tribunaux du royaume se coalisaient

(1) Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, avait demandé au roi la conservation des Jésuites d'Alsace, dont le peuple et les magistrats répugnaient à se séparer. Le duc de Choiseul lui adressa de Versailles, le 8 août 1762, la réponse suivante :

« Le roi m'a remis la lettre que Votre Eminence lui a écrite pour lui faire part de ses inquiétudes par rapport aux Jésuites d'Alsace et pour lui rendre compte de l'utilité dont ces religieux sont dans cette province, tant pour l'éducation de la jeunesse en particulier, que pour l'avantage de la religion en général. Sa Majesté me charge de répondre là-dessus à Votre Eminence, en lui faisant observer qu'elle doit être d'autant plus rassurée sur le sort des Jésuites d'Alsace, que, jusqu'à présent, il ne s'est rien passé dans cette province qui lui donne lieu de craindre les mêmes événements qu'ils ont éprouvés dans une partie du royaume. En effet, quand Votre Eminence ne connaîtrait pas comme elle sait les dispositions du roi par rapport à tout ce qui peut intéresser la religion, elle n'aurait pas moins la satisfaction de voir que son diocèse a joui jusqu'à présent de toute la tranquillité que les circonstances actuelles n'ont point interrompue, ce qui devient pour elle et pour Votre Eminence un nouveau garant de l'exécution des intentions du roi, qui ne veut pas que les Jésuites y éprouvent aucun changement dans leur état. Votre Eminence connaît l'invincible attachement avec lequel je fais profession de l'honorer plus que personne, »

Le duc de Choiseul se garda bien de tenir sa promesse. Le conseil souverain d'Alsace avait maintenu les Pères. Le ministre, à force d'intrigues et de manœuvres, sut enfin obtenir de cette cour la suppression des Jésuites.

pour déclarer les Jésuites ennemis du bien public ; les magistrats de ces quatre provinces et ceux de Lorraine, où régnait Stanislas de Pologne, proclamèrent les disciples de saint Ignace « les plus fidèles sujets du roi de France, et les plus sûrs garants de la moralité des peuples. »

La voie était déblayée; le Parlement de Paris, soutenu par tous ces décrets de proscription, allait proscrire à son tour et frapper à mort la Compagnie de Jésus. Il l'avait assignée au 6 août 1762; ce jour-là même il rendit un jugement par lequel : « Dit qu'il y a abus, dans ledit Institut de ladite Société, se disant de Jésus, bulles, brefs lettres apostoliques, constitutions, déclarations sur lesdites constitutions, formules de vœux, décrets des généraux et congrégations générales de ladite Société, etc. Ce faisant, déclare ledit Institut inadmissible, par sa nature, dans tout Etat policé, comme contraire au droit naturel, attentatoire à toute autorité spirituelle et temporelle, et tendant à introduire dans l'Eglise et dans les Etats, sous le voile spécieux d'un Institut religieux, non un Ordre qui aspire véritablement et uniquement à la perfection évangélique, mais plutôt un corps politique, dont l'essence consiste dans une activité continuelle pour parvenir par toutes sortes de voies, directes et indirectes, sourdes et publiques, d'abord à une indépendance absolue, et successivement à l'usurpation de toute autorité. »

Cet arrêt enjoint à tous les Pères de renoncer aux règles de l'Institut, il leur est défendu d'en garder l'habit, de vivre en commun, de correspondre avec les membres de l'ordre, et de remplir aucune fonction sans avoir prêté de serment annexé à l'arrêt. On confisqua leurs biens, on les expulsa de leurs

maisons, on dilapida leur fortune (1), on spolia leurs riches églises, on dispersa leurs précieuses bibliothèques, on ne leur accorda qu'une pension insuffisante, et qu'il fallait acheter par toute sorte de sacrifices (2) Ces quatre mille prêtres, qui, dans leurs

(1) La fortune des Jésuites en France, sans compter leurs biens des colonies, s'élevait de 56 à 60 millions, ainsi répartis en 1760 :

De biens-fonds improductifs, tels que vastes bâtiments, meubles, bibliothèques et sacristies.	20 millions.
De capitaux productifs, dont le revenu servait à acquitter 550,000 livres d'impositions ecclésiastiques ou civiles. . . .	11
D'autres propriétés, dont le revenu payait les intérêts de 4 millions de dettes et l'entretien des bâtiments.	7
De 20 millions, dont le revenu servait à l'entretien, à la nourriture, aux voyages de 4,000 religieux ; ce qui élevait la dépense de chaque jésuite à 300 francs à peu près.	20
Total.	58 millions.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les dons ou aumônes, surtout pour les maisons professes.

(2) Les Parlements de France, assignèrent vingt sous par jour à chaque jésuite. Celui de Grenoble alla jusqu'à trente ; mais la cour de Languedoc n'en accorda que douze. Une anecdote assez singulière fit modifier cette parcimonie. Toutes les fois qu'une chaîne de galériens passait à Toulouse, les Jésuites avaient la charge d'en prendre soin ; ils leur donnaient un repas, et afin d'habituer de bonne heure leurs élèves à la vertu ainsi qu'à la piété, ils faisaient servir les forçats par les enfants des familles les plus distinguées. Quelque temps après l'arrêt provisoire qui anéantissait la Compagnie, une chaîne de galériens traversa la ville. Conformément à l'usage, le Parlement décida qu'ils dîneraient aux frais des Jésuites. On en fit prévenir le séquestre, et la dépense fut fixée à dix-sept sous par tête. Ainsi on prenait sur le bien des Jésuites dix-sept sous pour un diner de forçat, et on

collèges, dans leurs missions, dans leurs travaux apostoliques ou littéraires, avaient glorifié le nom de la France, se trouvèrent, de par la sentence, convaincus de tous les crimes possibles, de toutes les hérésies imaginables, depuis l'Arianisme jusqu'au luthéranisme, et réduits à la misère ou à la honte de blasphémer l'Institut qu'ils avaient fait vœu de suivre jusqu'à la mort. Ce vœu fut le serment impie d'une règle impie.

Des tribunaux catholiques venaient de donner au monde un fatal exemple; les écrivains protestants ne craignirent pas de le leur reprocher. « Cet arrêt du Parlement, dit Schœll (1), porte trop visiblement le caractère de la passion et de l'injustice, pour ne pas être désapprouvé par tous les hommes de bien non prévenus. Exiger des Jésuites l'engagement de soutenir les principes qu'on appelle les libertés de l'Eglise gallicane, était un acte de tyrannie; car quelque respectables que ces principes paraissent, ils n'étaient pourtant, selon l'opinion des docteurs les plus savants, que problématiques, quoique probables, et nullement articles de foi. Vouloir forcer les Jésuites à repousser les principes de morale de l'Or-

n'en attribuait que douze par jour à chaque père. Ce contraste frappa si vivement l'esprit du peuple, qu'afin d'échapper au ridicule qui ne lui était guère épargné, le Parlement, toutes chambres assemblées, arrêta que sa générosité s'élèverait au chiffre des autres cours du royaume.

Le Parlement de Paris n'accordait cette pension alimentaire qu'aux profès; les scolastiques en étaient privés. On ne voulait plus qu'ils fussent Jésuites, et on enlevait à ces jeunes gens le droit de rentrer dans leur patrimoine et la faculté de pouvoir hériter. On les déclarait morts civilement en même temps qu'on les rappelait à la vie civile.

(1) *Cours d'histoire des Etats européens*, t. XI, p. 51 et 52.

dre, c'était décider arbitrairement un fait historique manifestement faux et controuvé. Mais dans les maladies de l'esprit humain, comme celle qui affectait la génération d'alors, la raison se tait, le jugement est obscurci par les préventions. Les Jésuites opposèrent la résignation aux persécutions dirigées contre eux. Ces hommes qu'on disait si disposés à se jouer de la religion refusèrent de prêter le serment qu'on exigeait d'eux. De quatre mille Pères qu'ils étaient en France, à peine cinq s'y soumirent. »

La Compagnie n'existe plus dans le royaume très-chrétien. Ses membres sont dispersés; on les force à rompre des vœux que la loi ne reconnaît plus, qu'elle poursuivra avec l'acharnement des passions de parti. On excite à l'apostasie, on offre d'immenses avantages aux enfants qui consentiront à renier leur mère outragée, et . au dire d'un écrivain protestant qui est dans le vrai, à peine cinq Jésuites, sur quatre mille, trahissent-ils les serments dont ils sont juridiquement déliés. C'est le plus bel éloge qui ait jamais été fait d'une association religieuse.

La tyrannie en simarre ne devait pas s'arrêter sur la pente procédurière où elle s'était engagée. Les Jésuites disséminés se voyaient appelés par les évêques et par les peuples. Ils ne pouvaient plus former l'enfance à la vertu et aux belles-lettres; l'âge mûr se pressait autour des chaires évangéliques, afin de recueillir leur enseignement. Ils étaient pauvres, mais leur cœur contenait une surabondance de richesse et leur zèle ne restait pas oisif. Ils furent tout à la fois missionnaires et directeurs des âmes. Les Jésuites ne s'étaient pas défendus, leur apologie éclatait après coup; le parlement n'osa même pas tolérer ce tardif appel à l'opinion publique. Deux

prêtres, accusés d'avoir censuré les arrêts du parlement, se virent condamnés à être pendus : l'arrêt fut exécuté. Les cours de justice et leurs alliés s'inquiétaient de ce mouvement de l'opinion, qui tournait contre eux. Les Jésuites, répandus dans les villes et dans les campagnes, effrayaient la philosophie et la magistrature. D'Alembert fit part de ses craintes à Voltaire; le patriarche de Ferney, qui n'aimait pas les proscripteurs, lui répondit (1), le 18 janvier 1763 : « Les Jésuites ne sont pas encore détruits : ils sont conservés en Alsace; ils prêchent à Dijon, à Grenoble, à Besançon. Il y en a onze à Versailles, et un autre qui me dit la messe (2). »

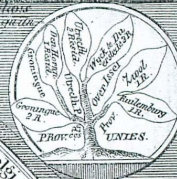
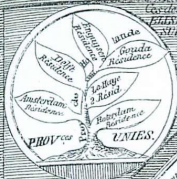
La blessure faite à l'Institut de Saint-Ignace avait retenti dans tous les cœurs catholiques. Les pères de famille cherchaient à quels maîtres ils confieraient désormais l'éducation de leurs enfants, les hommes censés déploraient la perte de cette Compagnie (3), qui entretenait dans les peuples les sentiments de religion; qui se présentait partout où il y avait quelque bien à opérer, des lumières à répandre, des ignorants à instruire, de grands sacrifices à faire. Tous, dans l'amertume de leurs pressentiments, s'écriaient avec l'abbé de Lamennais (4) : « J'ai parlé de dévouement, et à ce mot la pensée se reporte

(1) *OEuvres* de Voltaire, t. LXVIII, p. 239.

(2) Ce jésuite recueilli par Voltaire, se nommait le père Adam. Au dire de son hôte, il n'était pas le premier homme du monde.

(3) Le duc de Choiseul et le Parlement firent composer, à cette époque, l'Arbre géographique que nous reproduisons tel qu'il fut adressé aux princes et aux magistrats. L'exactitude de ce document si curieux n'a jamais été contestée.

(4) *Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le dix huitième siècle*, t. Ier, p. 16 (Paris 1820).



Abrege
de ce qui est contenu à la droite de l'arbre

Provinces et Villes	Nombres des Jésuites	Nombres des Prêtres	Nombres des Religieux	Nombres des Religieuses
Assistance de France	31 M.	448 J.	443 P.	139 M.
Assistance de France	21	22	171	362 J.
Assistance de France	26	623	296	101 P.
Assistance de France	29	767	253	101 P.
Assistance de France	25 M.	101 J.	432	239
Assistance de France	19	437	443	133 M.
Assistance de France	22	655	344	334 J.
Assistance de France	22	393	292	1761 P.
Assistance de France	13	104		
Assistance de France	13	69		
Assistance de France	7	25		
Assistance de France	31 M.	1060 J.	496 P.	
Assistance de France	06	1773	751	
Assistance de France	26	543	282	
Assistance de France	76	1030	332	

ARBRE GÉOGRAPHIQUE
Contenant
LES ÉTABLISSEMENTS DES JÉSUITES.
Par toute la TERRE et le NOMBRE des Sujets
qui composent cette SOCIÉTÉ
Tiré du Catalogue envoyé de Rome en 1762.
Le Gouvernement des Jésuites se divise en 5 Assistances
qui comprennent
39 Provinces, 24 Maisons Professes, 669 Collèges, 61 Noviciats,
176 Séminaires, 335 Résidences, 223 Missions, 22787 Jésuites,
dont 11010, sont Prêtres.
Les MAJUSCULES placées dans les feuilles de l'ARBRE désignent
M^{rs} Maisons Professes, N. Noviciat, H. Résidence,
C. Collège, M. Mission, S. Séminaire,
P. Pension et Collège, ME. Maison d'Étude.
Les Chiffres placés dans les feuilles indiquent le nombre des Maisons
métroques par la lettre qui suit ceux qui sont sur les Branches forment
le nombre des Jésuites de chacune des Provinces.

Abrege
de ce qui est contenu à la gauche de l'arbre

Provinces et Villes	Nombres des Jésuites	Nombres des Prêtres	Nombres des Religieux	Nombres des Religieuses
Assistance de France	19 M.	299 J.	28	438
Assistance de France	30	167	673	
Assistance de France	20	471	266	8749 J.
Assistance de France	47	1230	673	101 P.
Assistance de France	23	497	240	411 P.
Assistance de France	31	712	398	
Assistance de France	30 M.	639 J.	205 P.	
Assistance de France	33	710	319	
Assistance de France	24	604	272	239 M.
Assistance de France	31	662	308	
Assistance de France	10	300	114	204 J.
Assistance de France	113	1943	1081	2320 P.
Assistance de France	18	126	97	
Assistance de France	16 M.	101 J.	384	16 Maisons
Assistance de France	33	223	1934 J.	
Assistance de France	2 Provinces	690	316	925 P.

avec douleur sur cet ordre, naguère florissant, dont l'existence tout entière ne fut qu'un grand dévouement à l'humanité et à la religion. Ils le savaient ceux qui l'ont détruit, et c'était pour eux une raison de le détruire, comme c'en est une pour nous de lui payer du moins le tribut de regrets et de reconnaissance qu'il mérite pour tant de bienfaits. Eh! qui pourrait les compter tous? Long-temps encore on s'apercevra du vide immense qu'ont laissé dans la chrétienté ces hommes avides de sacrifices comme les autres le sont de jouissances, et l'on travaillera long-temps à le combler. Qui les a remplacés dans nos chaires? qui les remplacera dans nos collèges? qui, à leur place, s'offrira pour porter la foi et la civilisation, avec l'amour du nom français, dans les forêts de l'Amérique ou dans les vastes contrées de l'Asie, tant de fois arrosées de leur sang? On les accuse d'ambition : sans doute ils en avaient, et quel corps n'en a pas? Leur ambition était de faire le bien, tout le bien qui était en eux; et qui ne sait que c'est souvent ce que les hommes pardonnent le moins? Ils voulaient dominer partout : et où donc dominaient-ils, si ce n'est dans ces régions du nouveau-monde, où pour la première et la dernière fois, l'on vit se réaliser sous leur influence ces chimères de bonheur que l'on pardonnait à peine à l'imagination des poètes? Ils étaient dangereux aux souverains : est ce bien à la philosophie à leur faire ce reproche? Quoi qu'il en soit, j'ouvre l'histoire, j'y vois des accusations, j'en cherche les preuves, et ne trouve qu'une justification éclatante. »

Cette justification des Jésuites, manifestée en termes si éloquents, ne leur fut pas alors refusée par la catholicité. Il y avait sur le siège de Paris un prélat

éprouvé par l'exil, un archevêque dont le courage et l'inépuisable charité seront toujours un des plus beaux souvenirs de la vieille basilique. C'était Christophe de Beaumont, dont les Anglais et Frédéric II admiraient la vertu, dont le peuple bénissait le nom, et dont le parlement, les jansénistes et les philosophes blâmaient l'apostolique virilité, tout en respectant la pureté de ses vues. Christophe de Beaumont avait compris que la guerre faite aux Jésuites devenait le signal de la ruine des mœurs et de l'Eglise. Il tenait tête à toutes les attaques : le 28 octobre 1765, il jeta dans la mêlée sa célèbre *instruction pastorale*. L'Athanase français traduisit au tribunal de sa conscience de magistrat ecclésiastique ces juges séculiers qui, du haut de leurs sièges, espéraient forcer le pouvoir spirituel à n'être plus que le commissaire de police morale du pouvoir temporel. Il les confondit sur pièces, démentant leur œuvre par des faits, opposant la vérité écrite au mensonge parlé, et prouvant que les Jésuites condamnés n'avaient été ni accusés ni jugés de bonne foi. A cette savante intrépidité, le parlement ne connut plus de bornes. La modération de la forme n'affaiblissait point, dans la *pastorale*, l'énergie du fond ; le parlement était vaincu par la raison, il répondit par l'arbitraire. Le 21 janvier 1764, le même bourreau qui lacérait et brûlait l'*Émile* de Jean-Jacques et l'*Encyclopédie*, lacéra et brûla l'œuvre du Pontife. Christophe de Beaumont fut cité à comparaître : il aurait comparu, il aurait été flétri par arrêt et glorifié par la justice, si le roi n'eût trouvé un honteux palliatif : il exila de nouveau le premier pasteur du diocèse. L'archevêque échappait aux vengeances du parlement, elles retombèrent sur la Compagnie de Jésus.

Il fut enjoint à tous les pères d'abjurer leur Institut et de ratifier par serment les qualifications dont les arrêts précédemment rendus l'avaient chargé. Il ne restait plus aux disciples de saint Ignace qu'à opter entre le déshonneur ou le bannissement que, la douleur dans l'âme, le premier président Molé, plein de respect pour ses anciens maîtres, venait de prononcer. Le bannissement fut accepté. Les parlements de Toulouse, de Rouen, et de Pau se joignirent seuls à cette mesure, et les Jésuites des quatre ressorts subirent, sans se plaindre, l'exil et l'indigence auxquels on les condamnait loin de leur patrie (1). Le parlement et Choiseul se montrèrent inexorables : ils n'exceptèrent ni l'âge, ni les talents, ni les services, ni les infirmités ; mais du moins ils ne furent pas cruels comme Pombal. La famille royale avait jusqu'alors maintenu au château de Versailles les pères qui possédaient sa confiance et le savant Berthier, qui préparait l'éducation des enfants de France. L'anathème les atteignit : Louis XV n'osa pas les disputer au parlement. Le jour qu'ils prirent la route de l'exil, ils adressèrent au roi la lettre suivante :

« Sire,

» Votre Parlement de Paris vient de rendre un arrêt qui ordonne que tous ceux qui composaient la

(1) D'après les registres du Parlement de Paris, à la date du 9 mars 1764, il n'y eut que huit frères coadjuteurs, douze jeunes régents déjà sortis de la Compagnie et cinq profès qui se soumi-
rent au serment exigé. Cérutti était de ce nombre. Auteur de *l'Apologie des Jésuites*, il se laissa enivrer par les éloges qu'on prodiguait à son talent et à sa jeunesse. C'est le seul jésuite qui ait favorisé les idées des révolutionnaires.

Société des Jésuites, et qui se trouvent actuellement dans le ressort de cette cour, prêteront le serment exigé.

» Quand au dernier article, sire, lequel concerne la sûreté de votre personne sacrée, tous les Jésuites dispersés en votre royaume sont prêts à le signer, même de leur sang. Le seul soupçon qu'on semble former sur leurs sentiments à cet égard les remplit d'affliction, et il n'est point de témoignages, point d'assurances qu'ils ne voulussent donner au monde entier pour le convaincre qu'en matière d'obéissance, de fidélité, de soumission, de dévouement à votre personne sacrée, ils ont toujours tenu, ils tiennent et tiendront toujours les meilleurs principes; qu'ils se croiraient heureux de donner leur vie pour la conservation de Votre Majesté, pour la défense de son autorité et pour le maintien des droits de la couronne.

» Sur les autres articles contenus dans la formule du serment qu'exige votre Parlement de Paris, les Jésuites prennent la liberté de représenter très-humblement et très-respectueusement à Votre Majesté que leur conscience ne leur permet pas de s'y soumettre; que si les vœux par lesquels ils s'étaient liés à Dieu, suivant la forme de l'Institut qu'ils avaient embrassé, se trouvent cassés et annulés par des arrêts rendus dans des tribunaux séculiers, ces mêmes vœux subsistent dans le for intérieur; qu'ainsi les Jésuites sont obligés devant Dieu de les remplir autant qu'il leur est possible; qu'en cet état, ils ne peuvent, sans contrevenir au premier serment qu'ils ont prêté à la face des autels, en prêter un second, tel que celui qui est énoncé dans cette formule: « De » ne point vivre désormais en commun ou séparé-

» ment sous l'empire de l'Institut et des constitu-
» tions de la Société se disant de Jésus, de n'entre-
» tenir aucune correspondance avec le général et
» les supérieurs de ladite ci-devant Société ou autres
» personnes par eux préposées, ni avec aucun mem-
» bre d'icelle résidant en pays étrangers. »

» Un écrit plus long et plus détaillé que ne peut être celui-ci mettrait sous les yeux de Votre Majesté tous les rapports et toutes les conséquences de ce serment; rapports et conséquences que l'honneur et la conscience ne permettent pas aux Jésuites d'admettre; s'ils étaient assez malheureux pour se lier par des obligations si contraires à leur état, ils encourraient la colère du Ciel, l'indignation des gens de bien, et Votre Majesté ne pourrait plus les regarder comme des sujets dignes de sa protection.

» Ce considéré, Sire, Votre Majesté est très-humblement et très-respectueusement suppliée de mettre les Jésuites de son royaume, ces hommes si fidèles et si infortunés, à couvert de toutes plus grandes poursuites de la part de votre Parlement de Paris et de tous les autres; et ils ne cesseront d'adresser au Ciel les plus ferventes prières pour la conservation de Votre Majesté et pour la prospérité de son règne. »

A cette déclaration, que nous transcrivons sur l'original conservé à Rome, le roi répondit : « Je sais que ce sont là leurs sentiments. » Cette phrase peignait la faiblesse et la justice innée au cœur du monarque; mais elle ne l'empêcha point de se prêter à la consommation de l'iniquité. Il fallait la faire sanctionner par le roi, Choiseul le décida à signer l'édit statuant (1) « que la Société des Jésuites n'aura

(1) *Procédure contre l'Institut et les Constitutions des Jésuites*, p. 326.

plus lieu dans son royaume, terres et seigneuries de son obéissance. » Le Dauphin avait protesté énergiquement contre cette mesure (1). Sa protestation amena Louis XV à avoir un moment la conscience de son devoir. Le Dauphin censurait les incriminations dont regorgeaient les arrêts du Parlement; il critiquait surtout la sentence d'exil qui frappait les Jésuites. Dans l'édit royal, enregistré le 1^{er} décembre 1764, il ne fut fait aucune mention des considérants et du bannissement (2). Louis permettait même

(1) Le Dauphin ne survécut pas longtemps à la destruction des Jésuites. Choiseul et la secte philosophique redoutaient ses talents et sa fermeté; une mort prématurée les en délivra. On les a accusés d'avoir hâté cette mort par le poison. Ce bruit n'a jamais été prouvé, et nous le regardons comme invraisemblable. Le temps des crimes n'était pas encore venu. Les encyclopédistes ne tuèrent pas ce jeune prince; ils se réjouirent de son trépas, et Horace Walpole écrivait de Paris, au mois d'octobre 1765 : « Le Dauphin n'a plus infailliblement que peu de jours à vivre. La perspective de sa mort remplit les philosophes de la plus grande joie, parce qu'ils redoutaient ses efforts pour le rétablissement des Jésuites. » Il expira le 20 décembre 1765. « La mort du Dauphin, dit Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. IV, p. 64, fut pour le peuple un coup aussi accablant que si elle eût été imprévue. Pendant sa maladie, on avait vu le même concours dans les églises. Au premier bruit de sa mort, on s'assembla, pour le pleurer, autour de la statue de Henri IV. »

(2) Il existe une lettre de Louis XV au duc de Choiseul, contenant les observations du roi sur le préambule de l'édit. Louis XV fait de judicieuses remarques sur plusieurs points, et, tout en modifiant ce préambule, il termine ainsi :

« L'expulsion y est marquée trop gravement, toujours et irrévocable; mais ne sait-on pas que les plus forts édits ont été révoqués, quoiqu'avec toutes les clauses possibles ?

« Je n'aime point cordialement les Jésuites, mais toutes les hérésies les ont toujours détestés; ce qui est leur triomphe. Je n'en dis pas plus. Pour la paix de mon royaume, si je les ren-

aux Jésuites de vivre en simples particuliers dans le Royaume. Cette clause restrictive alarma le Parlement, qui stipula qu'ils résideraient chacun dans le diocèse où il était né, sans pouvoir approcher de Paris, et que tous les six mois ils seraient obligés de se présenter aux magistrats chargés de leur surveillance.

Jusqu'à ce moment, Clément XIII avait, par des brefs réitérés et par de tendres prières, cherché à relever le courage abattu de Louis XV : il avait parlé plutôt en père qu'en Pontife. Mais quand l'édit souverain qui sanctionnait la destruction des Jésuites en France lui fut connue, Clément XIII pensa qu'il restait au successeur de Pierre un devoir solennel à remplir. Les évêques de toutes les parties du monde le suppliaient de prendre en main la cause de l'Eglise et celle de la Compagnie de Jésus; le pape se rendit au vœu de la catholicité; et, le 7 janvier 1765, il donna la bulle *Apostolicum*. Juge suprême en matière de foi, en morale ainsi qu'en discipline, le pape instruisait à son tour le procès qui, en Portugal et en France, aboutit au même résultat par des motifs si différents. Du haut de la Chaire infailible, il élevait la voix, et, s'adressant à l'univers catholique : « Nous repoussons, disait-il, l'injure grave faite en même temps à l'Eglise et au Saint-Siège. Nous déclarons, de notre propre mouvement et science cer-
voie contre mon gré, du moins ne veux-je pas qu'on croie que j'ai adhéré à tout ce que les Parlements ont fait et dit contre eux.

» Je persiste dans mon sentiment, qu'en les chassant il faudrait casser tout ce que le Parlement a fait contre eux.

» En me rendant à l'avis des autres pour la tranquillité de mon royaume, il faut changer ce que je propose, sans quoi je ne ferai rien. Je me tais, car je parlerais trop. »

taine, que l'Institut de la Compagnie de Jésus respire au plus haut degré la piété et le sainteté, bien qu'il se rencontre des hommes qui, après l'avoir défiguré par de méchantes interprétations, n'aient pas craint de la qualifier d'irréligieuse et d'impie, insultant ainsi de la manière la plus outrageante l'Eglise de Dieu, qu'ils accusent équivalement de s'être trompée jusqu'à juger et déclarer solennellement pieux et agréable au Ciel ce qui en soi était irréligieux et impie (1). »

Les ci-devant soi-disant Jésuites, ainsi que le Par-

(1) Par tout ce que nous avons établi sur pièces irréfragables, il est démontré que le souverain pontife, que la reine, le Dauphin, Stanislas de Pologne, beau-père de Louis XV, et Louis XV lui-même, désiraient conserver en France la Compagnie de Jésus. Elle avait pour appui et pour avocats les évêques de l'Eglise gallicane, une minorité qui, dans chaque Parlement, balançait la majorité. Les cours souveraines de Franche-Comté, d'Alsace, de Flandre et d'Artois ainsi que la Lorraine refusaient de se soumettre au vœu d'expulsion devenu un mot d'ordre; la plupart des Etats de province se montraient hostiles à la destruction; néanmoins, un ministre de l'instruction publique n'a pas craint de regarder comme nulles ces protestations. Dans son *Exposé des motifs du projet de loi sur l'Instruction secondaire* (séance de la chambre des pairs, du 2 février 1744), M. Villemain s'est exprimé ainsi : « Lorsqu'en 1762, sous l'influence du ministre le plus courageux et le plus éclairé qui ait relevé la langueur de Louis XV, la Société de Jésus fut enfin dissoute, elle avait, dans les diverses provinces du royaume, 124 collèges, la plupart importants et riches. Aucune voix accréditée ne s'éleva pour la défendre. »

Nous ne prétendons pas faire de l'histoire avec des préjugés ou avec des convenances parlementaires; mais nous pensons que les déclarations du Pape, du Dauphin, de la minorité des cours judiciaires, de l'humanité de l'Episcopat français et des évêques catholiques suffissent pour former une *voix accréditée*, surtout quand cette voix sera mise en parallèle avec celle de madame de Pompadour et de Choiseul.

lement les nommait, trouvaient un vengeur dans le souverain Pontife, un appui dans tous les évêques, des amis dans tous les catholiques. L'édit du roi les autorisait à vivre dans leur patrie. En 1767, les événements qui éclatèrent dans la Péninsule rejaillirent sur eux. Les parlements prirent texte de la colère de Charles III d'Espagne et du coup d'Etat de son ministre don Pedro d'Aranda, pour annuler l'édit de Louis XV, et pour proscrire du sol français les Pères, qui commençaient à se créer une nouvelle existence. « Cependant, raconte Sismondi (1), la persécution contre les Jésuites s'étendait de pays en pays avec une rapidité qu'on a peine à s'expliquer. Choiseul en faisait pour lui-même une affaire personnelle. Il s'attachait surtout à les faire chasser de tous les Etats de la maison de Bourbon, et il profita, dans ce but, de l'influence qu'il avait acquise sur Charles III. »

Charles III régnait sur l'Espagne. Prince religieux et habile, intègre et éclairé, mais impétueux et tenace, il avait la plupart des qualités qui font le bonheur des peuples. Son caractère s'accordait parfaitement avec celui de ses sujets ; comme eux, il poussait au plus haut degré l'esprit de famille et l'honneur du nom. A Naples ainsi qu'à Madrid, Charles III s'était toujours montré dévoué à la Compagnie de Jésus. Lorsque le marquis de Pombal essaya de l'étouffer sous des pamphlets et dans ses tortures, ce fut le roi d'Espagne qui, le premier flétrit les calomnies officielles de la cour de Lisbonne. Cependant, plus d'une atteinte avait été déjà portée à l'Institut, au moment où, sous le règne de Ferdinand VI, le duc d'Albe et le général Walh renversèrent le ministère du mar-

(2) *Histoire des Français*, t. xxix, p. 369.

quis d'Ensinada, et firent triompher l'influence britannique sur la politique française, on accusa le père Ravago, confesseur du monarque, d'avoir cherché à faire soulever les réductions du Paraguay et de l'Uraguay. S'il faut en croire la correspondance de sir Benjamin Keene, ambassadeur à Madrid (1), le duc d'Albe et Walh dévoués à l'Angleterre, auraient, pour perdre Ravago, produit de lettres du Jésuite adressées, à ses frères du Tucuman. Ces lettres venaient par l'intermédiaire de Pombal ; le roi n'en tint aucun compte ; mais c'était un précédent. A l'occasion, l'on pouvait s'en servir pour exciter des méfiances.

Le duc de Choiseul avait conçu l'heureuse pensée de réunir dans une communauté d'affections et d'intérêts, les diverses branches de la maison de Bourbon. En 1761, il réalisa cette idée par le Pacte de famille. Afin de s'attirer les bonnes grâces de Charles III, Choiseul lui avait sacrifié une des prérogatives de la couronne. Les ambassadeurs de France occupaient en Europe le premier rang après ceux des empereurs d'Allemagne ; le ministre de Louis XV sut décider le roi à renoncer à ce privilège en faveur de l'Espagne. On prenait Charles III par son faible ; mais, afin de l'amener à détruire l'Ordre de Jésus, il fallait autre chose à ce souverain qu'un droit d'égalité diplomatique. Sa foi était vive ; il avait trop d'intelligente fermeté pour se laisser imposer la loi comme Joseph I^{er} et Louis XV. On renonça donc à agir sur lui par des moyens de coercition ou par des flatteries.

Un mouvement populaire éclata à Madrid le 26

(1) *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, par Coxe, t. iv.

mars 1766, à propos de certaines réformes dans le costume espagnol, et dans la taxe des comestibles ; réformes dont le marquis de Squillaci, Napolitain, devenu ministre, s'était fait le promoteur. Le roi fut contraint de se retirer sur Aranjuez. L'irritation fermentait ; elle pouvait offrir plus d'un danger, lorsque les Jésuites, tout-puissants sur l'esprit du peuple, se jettent dans la mêlée et parviennent à apaiser le tumulte. Les Madrilégènes cédaient aux instances et aux menaces des Pères ; ils voulurent, en se séparant, leur témoigner leur affection. De toutes parts, le cri de : Vivent les Jésuites ! retentit dans la ville pacifiée. Charles III, humilié d'avoir pris la fuite, plus humilié peut-être encore de devoir la tranquillité de sa capitale à quelques prêtres, reparut dans la cité. Il y fut reçu avec joie, mais il avait autour de lui des hommes qui, affiliés à Choiseul et au parti philosophique, sentaient le besoin d'envenimer le fait. Le marquis de Squillaci était remplacé au ministère par le comte d'Aranda, et, depuis longtemps, le diplomate espagnol faisait cause commune avec les Encyclopédistes. D'Aranda, comme tous ceux qui furent appelés aux affaires dans cette période du dix-huitième siècle, possédait des talents. Son caractère, mélange de taciturne roideur et d'originalité, était porté à l'intrigue ; mais il avait soif de louanges, et les Encyclopédistes exaltaient son génie. « Enivré, dit Schœll, de l'encens que les philosophes français brûlaient sur son autel, il ne connaissait pas de plus grande gloire que d'être compté parmi les ennemis de la religion et des trônes. » Il marchait donc sous la bannière de l'incrédulité. Le duc d'Albe, ancien ministre de Ferdinand VI, partageait ses idées ; il s'était fait l'apôtre des innovations et l'excitateur de la haine contre les

Jésuites (1). Le Portugal et la France venaient de les écraser; le duc d'Albe et d'Aranda n'osèrent pas rester en arrière. Le prétexte de l'émeute de Madrid pour les *capas* et le *sombrero* avait produit l'effet que l'on devait en attendre, il inspirait au roi des soupçons sur les Jésuites. Le prince ne pouvait pas s'expliquer que là où la majesté souveraine avait été bravée, l'autorité morale des Jésuites eût su si facilement dompter la fougue populaire. On avait massacré ses gardes wallonnes, et accepté l'intervention des Pères de l'Institut. Ce mystère, dont le contact des disciples de saint Ignace avec toutes les classes du peuple donnait si facilement la clef, fut commenté, dénaturé aux oreilles de Charles III. Le roi était favorable à la Compagnie de Jésus : on parvint à le rendre indifférent; puis, un jour, une trame ourdie de longue main l'enveloppa dans ses réseaux. Les amis de Choiseul et des philosophes n'avaient pas voulu être accusés d'abrutissement intellectuel; on leur avait dit de secouer le joug sacerdotal en commençant par anéantir les Jésuites. Pour se montrer dignes de leurs maîtres, d'Aranda et le duc d'Albe trompèrent la confiance de Charles III. Ils abusèrent de son respect

(1) Au moment de mourir, le duc d'Albe déposa entre les mains du Grand-Inquisiteur, Philippe Bertram, évêque de Salamanque, une déclaration portant qu'il était un des auteurs de l'*émeute des Chapeaux*; qu'en 1766, il l'avait fomentée en haine des Jésuites, et pour la leur faire imputer. Il avouait aussi avoir composé en grande partie la lettre supposée du Général de l'Institut contre le roi d'Espagne. Il reconnaissait encore avoir inventé la fable de l'empereur Nicolas Ier, et être l'un des fabricateurs de la monnaie à l'effigie de ce faux monarque. Dans le *Journal* du protestant Christophe de Murr (t. ix, p. 222), on lit que le duc d'Albe donna, en 1776, par écrit, la même déclaration à Charles III.

pour la mémoire de sa mère, et ils calomnièrent la naissance du roi pour le rendre implacable.

Ici, l'histoire ne peut s'appuyer que sur des probabilités. Les fauteurs de la destruction de l'ordre de Jésus et les partisans de ce même ordre, tous d'accord sur le résultat, diffèrent essentiellement sur les causes. Les uns prétendent que l'*émeute des chapeaux* dessilla les yeux du roi, et lui fit soupçonner ce qu'était cette société des prêtres, aspirant à détrôner son protecteur, ou tout au moins à s'emparer des colonies espagnoles. Les autres affirment que d'Aranda ne fut que le metteur en œuvre d'un complot organisé à Paris. Ce complot, disent-ils, eut pour base l'orgueil d'un fils qui ne veut pas avoir à rougir de sa mère. Dans l'incertitude où, en l'absence de tout document positif, l'écrivain consciencieux est placé, nous avons fait appel aux adversaires nés de l'Institut. Puisque les historiens catholiques, sans preuve des deux côtés, se trouvent en désaccord complet, nous invoquons le témoignage des Protestants. Or, voici la version de l'Anglican Coxe (1) :

« Dès lors (en 1764) le ministère français se proposa d'achever la chute des Jésuites dans les autres pays, il s'occupa surtout d'obtenir leur bannissement complet du territoire espagnol. Choiseul n'épargna à cet effet aucun moyen ni aucune intrigue pour répandre l'alarme sur leurs principes et leur caractère. Il leur attribuait toutes les fautes qui paraissaient devoir entraîner la disgrâce de leur Ordre. Il ne se fit pas le moindre scrupule de faire circuler des

(1) *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. v, page 4.

lettres apocryphes sous le nom de leur général (1) et autres supérieurs, et de répandre d'odieuses calomnies contre quelques individus de la Société. » Coxe va plus loin, et il ajoute (2) : « Des rumeurs circulaient partout relativement à leurs complots supposés, et à leurs conspirations contre le gouvernement espagnol. Pour rendre l'accusation vraisemblable, on fabriqua une lettre, qu'on supposait avoir été écrite par le général de l'Ordre à Rome, et adressée au Provincial en Espagne. Cette lettre lui ordonnait d'exciter des insurrections; elle avait été envoyée de manière à être interceptée. On parlait des richesses immenses et des propriétés de l'Ordre; c'était une amorce pour obtenir son abolition. Les Jésuites eux-mêmes perdaient beaucoup de leur influence sur l'esprit de Charles, en s'opposant à la canonisation qu'il désirait si ardemment de don Juan de Palafox. Mais

(1) Les apologistes du duc de Choiseul, le comte de Saint-Priest entre autres, ont senti la nécessité de démentir les assertions de l'écrivain anglais, au moins désintéressé dans la question. Leur seul motif pour croire que Choiseul est resté étranger à toute cette intrigue, c'est qu'on en découvre aucune trace dans la correspondance officielle ou privée du ministre avec le marquis d'Ossun, son parent, ambassadeur de France à Madrid. Cette raison nous semble peu concluante, car au tome V, p. 430, de *l'Histoire de la diplomatie*, par de Flassan, nous lisons, à propos des négociations relatives aux Jésuites :

« Le temps n'a pas encore suffisamment dévoilé ces négociations, et ne les dévoilera peut-être jamais, parce que beaucoup de démarches qui les accompagnèrent furent confiées à des sous-ordres, ou opérées par des voies détournées. Ainsi, le duc de Choiseul ne correspondait pas pour cet objet avec l'ambassadeur du roi à Madrid, mais avec l'abbé Beliardy, chargé d'affaires de la marine et du commerce de France à Madrid. »

(2) *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. V, page 9.

la cause principale qui occasionna leur expulsion, fut le succès des moyens employés pour faire croire au roi que c'était par leurs intrigues que l'émeute qui venait d'avoir lieu à Madrid avait été excitée, et qu'ils formaient encore de nouvelles machinations contre sa propre famille et contre sa personne. Influencé par cette opinion, Charles, de protecteur zélé, devint leur implacable ennemi; il s'empressa de suivre l'exemple du gouvernement français, en chassant de ses Etats une Société qui lui semblait si dangereuse. »

Léopold Ranke adopte, lui aussi, l'idée de Coxe. « On persuada, dit-il (1), à Charles III d'Espagne, que les Jésuites avaient conçu le plan de mettre sur le trône, à sa place, son frère don Louis. » Christophe de Murr suit la même version; Sismondi la développe. « Charles III, dit-il (2), conservait un profond ressentiment de l'insurrection de Madrid; il la croyait l'ouvrage de quelque intrigue étrangère; on réussit à lui persuader qu'elle était l'œuvre des Jésuites, et ce fut le commencement de leur ruine en Espagne. Des bruits de complots, des accusations calomnieuses, des lettres apocryphes destinées à être interceptées, et qui le furent en effet, achevèrent de décider le roi. »

Un autre protestant, Schœll, corrobore cette unanimité, qui sera, aux yeux des lecteurs même partiels, un singulier témoignage en faveur des Pères : « Depuis 1764, raconte le diplomate prussien (3), le duc de Choiseul avait expulsé les Jésuites de France; il persécutait cet ordre jusqu'en Espagne. On employa tous les moyens d'en faire un objet de terreur

(1) *Histoire de la Papauté*, t. iv, p. 494.

(2) *Histoire des Français*, t. xxix, p. 370.

(3) *Cours d'histoire des États européens*, t. xxxix, p. 163.

pour le roi, et l'on y réussit enfin par une calomnie atroce. On assure qu'on mit sous ses yeux une prétendue lettre du père Ricci, général des Jésuites, que le duc de Choiseul est accusé d'avoir fait fabriquer; lettre par laquelle le général aurait annoncé à son correspondant qu'il avait réussi à rassembler des documents qui prouvaient incontestablement que Charles III était un enfant de l'adultère. Cette absurde invention fit une telle impression sur le roi, qu'il se laissa arracher l'ordre d'expulser les Jésuites.»

L'historien anglican Adam donne la même version, et il ajoute (1) : « On peut, sans blesser les convenances, révoquer en doute les crimes et les mauvaises intentions attribuées aux Jésuites, et il est plus naturel de croire qu'un parti ennemi, non-seulement de leur rétablissement comme corps, mais même de la religion chrétienne en général, suscita une ruine à laquelle les gouvernements se prêtèrent d'autant mieux qu'ils y trouvaient leurs intérêts. »

Le texte des écrivains protestants et identiques; nous ne l'acceptons pas, nous ne le rejetons pas, nous le donnons dans son intégrité. Il explique naturellement ce qui, sans lui, serait inexplicable (2), car un homme de la trempe de Charles III ne modifie pas

(1) *Histoire d'Espagne*, t. IV, p. 271.

(2) On trouve dans un ouvrage qui parut en 1800 sous ce titre : *Du rétablissement des Jésuites et de l'éducation publique* (Emmerick, Dambert Romen), un fait curieux à l'appui de ces dires protestants. Le fait est connu de tous ceux qui ont séjourné à Rome, c'est une tradition de catholiques; mais elle confirme pleinement les récits de Schœll, de Ranke, de Coxe, d'Adam et de Sismondi.

« Il est bon d'ajouter ici une particularité intéressante à l'histoire des moyens employés pour perdre la Compagnie de Jésus tout entière dans l'esprit de Charles III. Outre la prétendue let-

en un seul jour les opinions de toute sa vie. Restant chrétien plein de ferveur, il ne va pas briser un Institut qui, répandu dans chaque province de son empire, avait conquis plus de peuple à la monarchie espagnole que Christophe Colomb, Cortez et Pizarre. Pour décider Charles III à cet acte de sévérité inouïe, il a fallu des motifs extraordinaires. Le plus plausible, le seul qui pût allumer son courroux, c'était de jeter sur son royal écusson le stigmate de la bâtardise. On avait étudié à fond son caractère, on le croyait incapable de céder à des suggestions philosophiques, on le saisit par le point vulnérable. Dans l'impossibilité d'évoquer un autre fait révélateur offrant quelque vraisemblance, il faut bien s'attacher à celui que les écrivains protestants racontent. Ce fait est avéré par d'autres témoignages contemporains, et par les documents de la Compagnie de Jésus.

Blessé dans son orgueil et dans sa piété filiale, le

tre du père Ricci, il y eut d'autres pièces supposées, et, parmi ces pièces mensongères, une lettre où l'on avait parfaitement imité l'écriture d'un jésuite italien, qui contenait des invectives sanglantes contre le gouvernement espagnol. Sur les instances que faisait Clément XIII pour avoir quelques pièces de conviction qui pussent l'éclairer, cette lettre lui fut envoyée. Parmi ceux qui furent chargés de l'examiner, se trouvait Pie VI, alors simple prélat. En y jetant les yeux, il remarqua d'abord que le papier était de fabrique espagnole, et il lui parut extraordinaire que, pour écrire de Rome, on eût été chercher du papier en Espagne. Regardant de plus près et au grand jour, il aperçut que le papier portait non-seulement le nom d'une manufacture espagnole, mais encore la date de l'année où il avait été fabriqué. Or, cette date était de deux ans postérieure à celle de la lettre, d'où il suivait que la lettre aurait été écrite sur ce papier deux ans avant qu'il existât. L'imposture, la falsification devenait manifeste; mais le coup était porté en Espagne, et Charles III n'était pas homme à reconnaître et à réparer un tort. »

roi, entre les mains de qui les ministres avaient fait tomber les prétendues lettres écrites par Ricci, n'avait plus de conseils à demander qu'à sa vengeance. Dévoué au souverain pontife, enfant respectueux de l'Eglise, il ne songea même pas à recourir à leur sagesse. Il se croyait outragé, il punissait l'injure tout en l'ensevelissant au plus profond de son cœur.

De ténébreuses enquêtes furent ordonnées pour épier les démarches des Jésuites et pour encourager les délations. On prit des mesures que la discrétion espagnole pouvait seule couvrir des ombres du mystère. On interrogea la vie publique et privée de chaque membre de la Société. De tous ces dires, salariés par d'Aranda, on forma un faisceau d'accusation sans unité, et on présenta l'affaire au conseil extraordinaire assemblé. Le 29 janvier 1767 le fiscal de Castille, don Ruys de Campromanès, plaida contre eux, raconte le protestant Jean de Muller (1). « Il leur fit un crime de l'humilité de leur extérieur, des aumônes qu'ils répandaient, des soins qu'ils donnaient aux malades et aux prisonniers, il les accusa de se servir de ces moyens pour séduire le peuple et le mettre dans leurs intérêts. » La sentence du tribunal commence ainsi :

« Supposé ce qui a été dit, le conseil extraordinaire passe à exposer son sentiment sur l'exécution du bannissement des Jésuites et sur les autres mesures qui en sont la conséquence, afin qu'il obtienne, dans l'ordre convenable, son entier et plein accomplissement. »

Si ce premier considérant a quelque chose d'étrange, les autres ne paraissent pas moins insolites.

(1) *Histoire universelle*, par Jean de Muller, t. IV.

On ne touche à aucun point de l'Institut, on n'incrimine jamais la discipline ou les mœurs des Jésuites. Il y est dit « qu'il sera également très à propos de faire entendre aux évêques, aux municipalités, aux chapitres et aux autres assemblées ou corps politiques du royaume, que Sa Majesté se réserve, à elle seule, la connaissance des graves motifs qui ont déterminé sa royale volonté à adopter cette juste mesure administrative en usant de l'autorité tutélaire qui lui appartient. » On y lit encore : « Sa Majesté doit imposer de plus à ses sujets le silence sur cette affaire, afin que personne n'écrive, ne publie ni ne répande d'ouvrages relatifs à l'expulsion des Jésuites, soit pour, soit contre, sans une permission spéciale du gouvernement; que le commissaire chargé de la surveillance de la presse ainsi que ses subdélégués doivent être déclarés incompetents à connaître en cette matière, parce que tout ce qui la regarde doit être entièrement du ressort et sous l'autorité immédiate du président et des ministres du conseil extraordinaire. »

En faisant la part du prestige de terreur que cette conspiration du silence exerça sur le caractère espagnol, il faut bien convenir qu'un pareil jugement, dont les dispositifs restent un mystère célé à l'Eglise, à l'épiscopat, à la magistrature et au peuple, est tout au moins entaché de nullité. Depuis deux cent vingt ans les Jésuites vivent et prêchent en Espagne. Ils sont comblés de bienfaits par des monarques dont ils étendent la souveraineté. Le clergé et les masses acceptent avec bonheur leur intervention. Tout à coup l'ordre se voit déclaré coupable d'un crime de lèse-majesté, d'un attentat public que personne ne peut spécifier. La sentence prononce la peine sans énon-

cer le délit. Dans les habitudes de la vie, l'assertion qui cache la preuve affirme au moins le fait ; ici, preuve et fait, tout est enseveli dans l'ombre, tout dépasse les dernières limites de la crédibilité humaine. Les suppositions qui décident le conseil extraordinaire ne sont pas justifiées, elles ne sont même pas énoncées. L'ambassadeur qui doit communiquer cette sentence au pape « a ordre très-exprès de se refuser à toute explication, et de se borner uniquement à la remise de la lettre royale. » Ainsi le Pontife suprême, qui lie et délie sur la terre, ne connaîtra pas mieux que les Jésuites, que l'Espagne et le monde entier, les causes du bannissement. En Portugal on fait un scandale de la publication de ces causes, en France on les motive dans de longs arrêts, en Espagne elles sont condamnées au secret de la tombe. Tout ce que le gouvernement de Ferdinand VII avoua depuis, c'est que « la Société de Jésus (1) fut chassée à perpétuité en vertu d'une mesure arrachée par surprise et par les menées les plus artificieuses et les plus iniques à son magnanime et pieux aïeul le roi Charles III. »

Un crime contre les personnes ou contre la sûreté de l'Etat laisse après lui des traces. Il y a eu des témoins, des enquêtes, des interrogatoires, des soupçons ; rien de tout cela ne se pratique ici ; et, dans l'impuissance d'expliquer le jugement du conseil extraordinaire, on est réduit, malgré soi, à revenir à la version des protestants.

(1) *Exposicion y dictamen del fiscal del consejo y camara d. Francisco Gutierrez de la Huerta, en el expediente consultivo sobre si convendra o no permitir que se restablezca la Compania de Jesus en estos reynos y en su caso bajo de que r. glas y calidades debera verificarse.*

D'Aranda n'admit à ses confidences que Manuel de Roda, Monino et Campomanès. Ils travaillaient, ils conféraient entre eux avec tant de mystère que les plus jeunes pages, que des enfants leur servaient de copistes, incapables qu'ils étaient de comprendre ce qu'on leur faisait transcrire (1). De semblables précautions furent employées afin de se disposer au coup tragique. On minuta dans le cabinet du roi les ordres adressés aux autorités espagnoles dans les deux mondes. Ces ordres, signés par Charles III, contresignés par d'Aranda, étaient munis des trois sceaux. A la seconde enveloppe on lisait : « Sous peine de mort, vous n'ouvrirez ce paquet que le 2 avril 1767, au déclin du jour. »

La lettre du roi contenait ces lignes : « Je vous revêts de toute mon autorité et de toute ma puissance royale pour sur-le-champ vous transporter avec main-forte à la maison des Jésuites. Vous ferez saisir tous les religieux, et vous les ferez conduire comme prisonniers au port indiqué dans les vingt-quatre heures. Là ils seront embarqués sur des vaisseaux à ce destinés. Au moment même de l'exécution, vous ferez apposer les scellés sur les archives de la maison et sur les papiers des individus, sans permettre à aucun d'emporter avec soi autre chose que ses livres de prières et le linge strictement nécessaire pour la traversée. Si, après l'embarquement, il existait encore un seul Jésuite, même malade ou moribond, dans votre département, vous serez puni de mort

« MOI, LE ROI. »

Pombal et Choiseul avaient essayé de donner une

(1) *Souvenirs et portraits* du duc de Lévis, p. 165.

apparence juridique à leurs mesures. D'Aranda pousse jusqu'à l'incroyable le roman de l'arbitraire. Les navires se trouvaient à l'ancre dans les ports d'Espagne et d'Amérique, les troupes étaient en mouvement pour que force restât à la tyrannie, lorsque le 2 avril, à la chute du jour, le même ordre fut exécuté, à la même minute, dans toutes les possessions espagnoles. D'Aranda avait redouté l'indiscrétion de Choiseul, son complice : il ne lui communiqua son plan qu'à l'heure même où il s'accomplissait.

Le 2 avril, au moment où la Société de Jésus tombait frappée par la foudre, le roi catholique fit paraître une pragmatique sanction destinée à justifier cet acte de bannissement général. La pragmatique est aussi réservée que la sentence du conseil extraordinaire. Elle n'offre aucun éclaircissement sur la nature des crimes imputés aux Jésuites. On y lit seulement : 1° que le prince, déterminé par des motifs de la plus haute importance, tels que l'obligation où il est de maintenir la subordination, la paix et la justice parmi ses peuples, et par d'autres raisons également justes et nécessaires, a jugé à propos d'enjoindre que tous les religieux de la Compagnie de Jésus sortent de ses Etats, et que leurs biens soient confisqués ; 2° que les motifs justes et sérieux qui l'ont obligé de donner cet ordre resteront pour toujours renfermés dans son cœur royal ; 3° que les autres congrégations religieuses ont mérité son estime par leur fidélité, par leurs doctrines, enfin par l'attention qu'elles ont de s'abstenir des affaires du gouvernement. »

Cet éloge, adressé aux autres Instituts, était un blâme indirect jeté sur les enfants de saint Ignace. Il insinue le crime qu'on veut leur reprocher ; mais ce

crime d'un sujet , exagéré jusqu'à l'ambition la plus effrénée, n'a rien qui soit de nature à rester enfermé dans un cœur royal. Il fallait le dénoncer, le prouver à l'Espagne, au pape et aux souverains étrangers, afin de ne laisser planer aucun soupçon sur la justice de l'arrêt. On s'en tint à ces aveux ; ils ne suffisent pas pour légitimer une proscription établie sur une aussi vaste échelle.

Le mandement du roi était impitoyable : les autorités militaires et civiles s'y conformèrent sans le comprendre. Il y eut à cette heure-là d'indicibles souffrances, d'amers regrets et de cruels outrages à l'humanité. On s'adressait à six mille Jésuites épars en Espagne et dans le nouveau-monde ; on les enlevait, on les insultait, on les parquait, on les entassait sur le pont des vaisseaux, on les vouait à l'apostasie ou à la misère, on les surprenait dans leurs maisons, on les dépouillait de leurs biens, de leurs œuvres, de leurs correspondances ; on les arrachait à leurs collèges ou à leurs missions. Jeunes ou vieux, valides ou infirmes, tous devaient subir l'ostracisme dont personne n'avait le secret. Ils partaient pour un exil inconnu ; sous les menaces et les affronts, pas un seul ne fit entendre une plainte. Dans les papiers les plus intimes on ne trouva jamais une ligne qui pût faire soupçonner quelque trame.

Il y avait parmi ces Jésuites des hommes de grand talent ou d'illustre naissance : Joseph et Nicolas Pignatelli, petits-neveux d'Innocent XII et frères de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, étaient de ce nombre. D'Aranda craint de s'aliéner les premières maisons du royaume : il fait proposer à plusieurs Pères de se retirer dans le sein de leurs familles, où ils seront libres et respectés. A l'exemple de Pignatelli,

tous refusent d'accepter ce compromis avec l'apostasie. Le père Joseph est malade ; on le presse, on le supplie de ne pas s'embarquer. Les instances le suivent jusqu'à Tarragone ; il répond toujours : « Ma résolution est inébranlable ; peu importe que mon corps soit la pâture des poissons ou celle des vers ; mais ce que je désire avant tout, c'est de mourir dans la Société des Jésuites, mes frères. » Et le 4 août 1767, Roda, le collègue de d'Aranda au ministère, constatait lui même ce courage qui ne se démentit jamais. Roda écrivit au chevalier d'Azara, plénipotentiaire d'Espagne auprès du Saint-Siège : « Les Pignatelli ont refusé absolument de quitter l'habit de la Compagnie : ils veulent vivre et mourir avec leurs frères. »

Ils étaient dispersés au milieu de tous les continents. Dans l'Amérique méridionale, ils jouissaient d'une autorité illimitée sur l'esprit des peuples. Ils pouvaient soulever en leur faveur les Néophytes du Paraguay, et on avait accusé les Pères d'aspirer à rendre ces réductions indépendantes de la couronne, sous le gouvernement de la Compagnie. La fable de l'empereur Nicolas I^{er} aurait pu se réaliser facilement ; car les Néophytes exaspérés ne parlaient que de séparation avec la métropole proscrivant leurs apôtres. Un mot tombé de la bouche des Jésuites cimentait une grande révolution : ce mot ne fut pas prononcé. Il ne vint à la pensée d'aucun missionnaire de le jeter aux multitudes éplorées comme un signal d'affranchissement et de vengeance. Les Pères prévoyaient la chute de leur monument de civilisation, ils avaient la force en main ; cependant ils se soumi-
mirent sans exception, sans résistance, sans murmure, à l'autorité qui parlait au nom du roi. L'obéissance fut partout la même, et, dans leurs adieux à ces peu-

ples qu'ils avaient faits hommes et chrétiens, les Jésuites ne firent entendre que des paroles de foi et de patience. Aucun écrivain n'a pu saisir, dans une pareille spontanéité, la trace d'une révolte, l'émission d'une pensée coupable. Les uns se taisent sur cette glorieuse et funeste abnégation, les autres la constatent. Le voyageur Pagès, qui alors se trouvait aux Philippines, n'a donc pas évoqué de contradicteurs lorsqu'il a dit (1) : « Je ne puis terminer ce juste éloge des Jésuites sans remarquer que, dans une position où l'extrême attachement des indigènes pour leurs pasteurs aurait pu, avec bien peu d'encouragement de leur part, donner occasion aux désordres qu'entraînent la violence et l'insurrection, je les ai vus obéir au décret de leur abolition avec la déférence due à l'autorité civile, et en même temps avec le calme et la fermeté des âmes vraiment héroïques. »

Sismondi n'est pas moins explicite. Voici en quels termes, il parle des Jésuites arrachés à leurs travaux transatlantiques (2) : « Au Mexique, au Pérou, au Chili, enfin aux Philippines, ils furent également investis dans leur collège, le même jour, à la même heure, leurs papiers saisis, leurs personnes arrêtées et embarquées. On craignait leur résistance dans les Missions où ils étaient adorés par les nouveaux convertis ; ils montrèrent, au contraire une résignation et une humilité unies à un calme et une fermeté vraiment héroïques. »

La probité de Charles III ne faisait pas plus doute que ses talents. Clément XIII aimait ce prince ; le 16

(1) *Voyage de Pagès*, t. II, p. 190.

(2) *Histoire des Français*, t. XXIX, p. 372; l'*Annual Register*, t. X, année 1767, ch. V, p. 27, et le *Mercurius historicus* de décembre 1767, p. 354, confirment ces faits.

avril 1767, il lui écrivit pour le supplier, au nom de la religion et de l'honneur, de déposer dans son sein paternel les causes d'une pareille proscription. Le Pape s'exprimait en ces termes pleins de douleur : « De tous les coups qui nous ont frappé pendant les malheureux neuf ans de notre pontificat, le plus sensible à notre cœur paternel a été celui que Votre Majesté vient de nous annoncer. Ainsi, vous aussi, mon fils, *tu quoque, fili mi* ; ainsi le roi catholique, Charles III, qui est si cher à notre cœur, remplit le calice de nos souffrances, plonge notre vieillesse dans un torrent de larmes et nous précipite au tombeau. Le pieux roi d'Espagne s'associe à ceux qui étendent leurs bras, ce bras que Dieu leur a donné pour protéger son service, l'honneur de l'Eglise et le salut des âmes, à ceux, dis-je, qui prêtent leur bras aux ennemis de Dieu et de l'Eglise. Ils songent à détruire une institution si utile et si bien affectionnée à cette Eglise, qui doit son origine et son lustre à ces saints héros que Dieu a choisis dans la nation espagnole pour répandre sa plus grande gloire par toute la terre. Peut-être, Sire, quelque individu de l'Ordre a-t-il troublé votre gouvernement ? Mais dans ce cas, ô Sire ! pourquoi ne punissez-vous pas le coupable, sans étendre la peine aux innocents ? Nous attestons Dieu et les hommes que le corps, l'institution, l'esprit de la Société de Jésus sont innocents ; cette Société n'est pas seulement innocente, elle est pieuse, utile et sainte dans son objet, dans ses lois, dans ses maximes. »

Clément XIII s'engageait à ratifier toutes les mesures prises contre les Jésuites, et à punir ceux qui auraient manqué à leurs devoirs de prêtres et de sujets fidèles. Le roi répondit : « Pour épargner au

monde un grand scandale, je conserverai à jamais dans mon cœur l'abominable trame qui a nécessité ces rigueurs. Sa Sainteté doit m'en croire sur parole. La sûreté de ma vie exige de moi un profond silence sur cette affaire. »

A l'aspect d'une obstination qui se retranchait sous des paroles dénuées de preuves, Clément XIII crut que sa charge de Pasteur souverain lui faisait un devoir d'intervenir dans un procès terminé par la force brutale, lors même que ce procès n'avait pas été instruit. La colère des rois et de leurs ministres les avait mal servis et encore plus mal inspirés ; le Pape se contenta d'en appeler à la dignité de la raison humaine. Dans un bref adressé à Charles III, il déclara : « Que les actes du roi contre les Jésuites mettaient évidemment son salut en danger. Le corps et l'esprit de la Société sont innocents, ajoutait-il, et, quand bien même quelques religieux se seraient rendus coupables, on ne devait pas les frapper avec tant de sévérité sans les avoir auparavant accusés et convaincus. »

Charles III ne revenait jamais sur une résolution prise. Les supplications et les larmes du Pape ne l'attendrissent pas ; il croyait à la fable inventée par les ennemis des Jésuites, à ces lettres apocryphes qui avaient ulcéré son cœur. Il ne se décida jamais à révéler, même au souverain Pontife, la cause de sa subite inimitié contre la Société de Jésus. Ce fut un secret qu'il emporta dans la tombe ; ce secret a transpiré malgré lui.

Les Jésuites, enlevés au même instant sur tous les points du territoire espagnol, ne devaient communiquer avec aucun être vivant jusqu'à leur arrivée à Civita-Vecchia. Le roi les déclarait sans patrie ; mais,

par un reste d'humanité, en s'emparant de leurs biens, beaucoup plus considérables qu'en France, il faisait à chacun d'eux une pension alimentaire de cent piastres par an. Une restriction était néanmoins apportée à cet acte. Les Pères exilés devaient s'abstenir de toute apologie de leur Ordre, de toute offense directe ou indirecte envers le gouvernement ; et la faute d'un seul, que des mains étrangères ou hostiles pouvaient commettre, entraînait pour les autres la suppression immédiate de ce secours via-ger (1). Il était défendu à tout Espagnol, sous peine de haute trahison, de parler, d'écrire, de réclamer contre ces mesures et de correspondre avec les Jésuites. L'on devait accepter sans examen cette étrange

(1) L'article de la pragmatique-sanction qui a trait à la pension alimentaire est ainsi conçu :

« Je déclare que dans la confiscation des biens de la Compagnie de Jésus, sont compris tous ses biens et effets, meubles et immeubles, etc., sans préjudice de leurs charges et des portions alimentaires des individus, qui seront : pour les prêtres, de 100 piastres leur vie durant, et de 90 piastres pour les religieux laïques ; lesquelles portions alimentaires seront payables sur la masse générale, qui sera formée des biens de la Compagnie.

« Je déclare que ceux des Jésuites qui sortiront des États du Pape, où ils sont envoyés, ou qui donneront quelque juste motif de mécontentement à la cour, par des actes ou par des écrits, perdront aussitôt la pension qui leur est assignée. Et quoique je ne doive pas présumer que le corps de la Compagnie, manquant encore aux obligations les plus strictes et les plus importantes, permette qu'aucun de ses membres fasse des écrits contraires au respect et à la soumission due à ma volonté, sous prétexte d'apologie ou de défense qui tendraient à troubler la paix dans mes royaumes, ou que la dite Compagnie se serve d'émissaires secrets pour parvenir à cette fin, si pareil cas arriverait, contre toute apparence, tous les individus perdraient à la fois leur pension. »

proscription, qui devenait la ruine morale et matérielle de l'Espagne, ainsi que de ses colonies. Il y eut dans le peuple de sourdes fermentations, les grands s'indignèrent; mais d'Aranda avait pris ses précautions. Il calomniait ses victimes ou il frappait de terreur ceux qui s'apprétaient à les défendre. Quelques voix libres s'élevèrent pourtant, et Charles III entendit un évêque lui reprocher l'iniquité de son décret.

Quand les premiers bâtiments de transport, qui ne devaient plus, jusqu'à destination, communiquer avec le rivage, furent en vue de Civita-Vecchia, les bannis, dont des marches forcées, des privations de toute espèce, des souffrances de toute nature avaient épuisé le courage, espérèrent enfin. On s'était flatté que les novices ne voudraient pas commencer leur carrière par l'exil, et qu'ils consentiraient à rester en Espagne. On les tenta par les souvenirs de la famille et de la patrie; il y eut dans plusieurs cités, à Valladolid surtout, des luttes où l'on chercha à surprendre la candeur de cette jeunesse refusant de se séparer de ses maîtres. Les séductions et les menaces échouèrent; les novices, saintement obstinés, suivirent leurs pères dans la voie des tourments. Ainsi qu'en France et en Portugal, l'Ordre de Jésus, en Espagne, ne vit que deux ou trois apostats. Cette soif de l'exil, sur laquelle d'Aranda n'avait pas compté, fut un embarras. Les navires manquèrent, on jeta les uns sur les autres ces hommes de tout âge et de toute condition, dont le ministère de Charles III semblait faire la traite, et on les dirigea sur l'Italie. D'Aranda avait tout combiné à l'intérieur, mais sa sollicitude de proscripteur ne dépassait pas la frontière. En arrivant sur la rade de Civita-Vecchia, « le gouver-

neur, qui, selon Sismondi (1), n'était point prévenu, ne voulut pas les recevoir, et ces malheureux, parmi

(1) *Histoire des Français*, t. xxix, p. 372.

Cet événement a été si cruellement dénaturé, que nous n'avons cherché à le juger que sur les récits des calvinistes. Nous publions la version de Sismondi. Le protestant, dont les sympathies religieuses et politiques sont si éloignées de la cour de Rome et de l'Institut de Loyola, n'a pas même l'idée de faire un crime au Pape et au général des Jésuites d'un incident qu'expliquent les lois sanitaires, la sûreté des Etats et les exigences de l'honneur, selon les idées reçues en diplomatie. Un catholique n'a ni cette réserve ni cette équité. Dans son *Histoire de la chute des Jésuites*, page 65, le comte Alexis de Saint-Priest ne craint pas, sans aucune preuve à l'appui, sans le témoignage même d'un calomniateur, de torturer les faits et de donner un démenti aux actes les plus incontestables. Il s'exprime ainsi :

« Il faut en convenir, l'arrestation des Jésuites et leur embarquement se firent avec une précipitation nécessaire peut-être, mais barbare. Près de six mille prêtres de tous les âges, de toutes les conditions, des hommes d'une naissance illustre, de doctes personnages, des vieillards accablés d'infirmités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé, sans direction précise. Après quelques jours de navigation, ils arrivèrent devant Civita-Vecchia. On les y attendait : ils furent reçus à coups de canon. Les Jésuites partirent furieux contre leur général ; ils lui reprochèrent sa dureté et l'accusèrent de tous leurs malheurs. »

C'est une triste page que celle-là. La mémoire de Clément XIII, celles du cardinal Torregiani, son ministre, et de Laurent Ricci, général de la Compagnie, n'en seront pas souillées ; mais, comme pour répondre d'avance à ses outrages sans profit, sans gloire et sans vérité, Sismondi ajoute : « Clément XIII regardait les Jésuites comme les défenseurs les plus habiles et les plus constants de la religion et de l'Eglise ; il avait un tendre attachement pour leur Ordre ; leurs malheurs lui arrachaient sans cesse des larmes ; il se reprochait en particulier la mort des infortunés qui avaient péri en vue de Civita-Vecchia : il donna des ordres pour que tous ces déportés, qui lui arrivaient successivement d'Europe et d'Amérique, fussent distribués dans les Etats de l'Eglise,

lesquels il y avait beaucoup de vieillards et de malades entassés comme des criminels à bord des bâtiments de transport, furent réduits, pendant des semaines, à courir des bordées en vue de la côte. Beaucoup d'entre eux périrent. »

Ce premier navire portait les Jésuites aragonais. Ils étaient au nombre de six cents; le père Joseph Pignatelli les animait à la résignation. Les Jésuites écartés du rivage comprenaient les motifs qui avaient inspiré cette mesure au cardinal Torregiani; ils l'approuvaient. Les Etats Pontificaux sont peu fertiles, et six mille individus y arrivant subitement devaient provoquer la famine, ou tout au moins des murmures parmi le peuple. Les Jésuites savaient encore que, si Clément XIII les accueillait sans faire auprès de Charles III des démarches officielles, ce serait encourager les autres cours à imiter Pombal, Choiseul et d'Aranda. Le pape se chargeait des enfants de saint Ignace; on pouvait donc impunément les spolier, les jeter pauvres et nus sur le territoire romain. La charité pontificale veillait à leur entretien; les ministres et les magistrats n'avaient qu'à se partager leurs dépouilles. Ce calcul ayant déjà réussi, d'autres ne demanderaient pas mieux que de le faire. La cour de Rome s'était, à juste titre, montrée fort offensée des termes outrageants de la Pragmatique sanction de Charles III. Ce prince improvisait le Pontife géolier de six mille Espagnols. Sans avoir consulté le Vatican, il insultait à la dignité du souverain temporel en choisissant un pays ami pour lieu de déportation. Clément XIII fut irrité de ces procédés insultants, et il ne voulut pas que le don où plusieurs d'entre eux acquirent dans la suite une haute réputation littéraire. »

maine de saint Pierre devint la prison de tous les religieux qu'il plairait aux gouvernements catholiques de bannir de leur territoire, sous prétexte qu'ils étaient dangereux à l'ordre public, mais en réalité parce que leur fortune tentait les cupidités ministérielles.

Tels furent les motifs qui engagèrent le pape à ne pas accepter les divers convois de Jésuites qui se succédèrent. Dans l'intérêt et pour l'honneur du Siège apostolique, les Pères ne firent entendre aucune plainte; ils souffrirent, ne voulant pas qu'à cause d'eux la cour de Rome fut humiliée dans ses rapports avec les puissances. Les Français occupaient militairement les villes maritimes de la Corse, où Paoli poussait le cri de l'indépendance nationale. Ces ports étaient neutres; le pape obtient qu'ils s'ouvrent aux proscrits. Les proscrits entrent à Ajaccio au moment même où Caffari met le siège devant la ville. Au mois d'août 1767, on les dépose sur le rocher de San Bonifacio. Pendant ce temps, la république de Gênes cède l'île au gouvernement de Louis XV. Le premier soin de Choiseul est de charger Marbeuf d'expulser tous les Jésuites (1); on les

(1) Le protestant Schœll, dans son *Cours d'histoire des Etats européens*, t. XL, p. 53, raconte avec quelle cruauté le duc de Choiseul fit procéder à ces persécutions. « La manière dont eut lieu cette nouvelle expulsion montra sous un triste jour la prétendue philanthropie des coryphées de la philosophie. On avait été injuste envers les Jésuites français; mais la conduite qu'on tint envers les Jésuites espagnols, auxquels la république génoise avait accordé asile dans l'île de Corse, fut barbare. On jeta les religieux dans des vaisseaux, où, par une chaleur étouffante, ils étaient entassés sur le tillac, couchés les uns sur les autres, exposés aux ardeurs du soleil. Ce fut ainsi qu'on les transporta à Gênes, d'où ils furent envoyés dans l'Etat ecclésiastique. »

dirige sur Gênes, de là ils se rendent à Bologne, puis enfin ils s'établissent à Ferrare.

Avant de monter sur le trône d'Espagne, Charles III avait régné à Naples. Son nom y était respecté, et en partant pour Madrid, il donna l'investiture du royaume des Deux-Siciles à Ferdinand IV, un de ses fils. Ferdinand, trop jeune pour gouverner par lui-même, avait eu besoin d'un guide; le jurisconsulte Tanucci fut nommé son premier ministre. Les rois de la maison de Bourbon devaient périr ou être emportés dans la tempête que préparait la philosophie du dix-huitième siècle, et, par un esprit de vertige qu'il sera toujours impossible d'expliquer, ces princes s'entouraient des ennemis les plus dangereux de leur trône. Les idées de liberté, qui conduisirent si rapidement aux idées de révolution, s'abritaient sous leur sceptre; elles présidaient à leur gouvernement; elles s'infiltraient dans le peuple avec la garantie du pouvoir. Choiseul régenta la France; d'Aranda essayait de modifier les mœurs espagnoles; Tanucci, ennemi comme eux du Saint-Siège, comme eux imbu des utopies économistes, les faisait triompher à Naples.

Clément XIII suppliait le roi catholique d'épargner à sa vieillesse et à l'Eglise un deuil aussi profond que légitime. « Loin d'y réussir, raconte Sismondi(1), loin de déterminer ce monarque à motiver sa barbarie autrement que par les généralités les plus vagues, il ne put empêcher que Charles III et le duc de Choiseul n'entraînassent dans le même système de persécution les deux autres branches des Bourbons en Italie. » Le roi d'Espagne avait toute autorité

(1) *Histoire des Français*, t. xxix, p. 373.

sur Tanucci, sa créature; il lui écrivit. Aussitôt le ministre napolitain saisit l'occasion de s'attirer quelques éloges des Encyclopédistes. Il allait braver Rome, complaire à Charles III, et disposer en maître de toutes les propriétés des Jésuites. Tanucci ne se mit pas en frais d'imagination pour arriver à ce triple résultat. Il arracha au roi Ferdinand, à peine majeur, un édit contre les membres de la Compagnie, et, sans prendre le temps de couvrir son arbitraire de quelque prétexte, il résolut de suivre pas à pas le plan qui avait si bien réussi à d'Aranda. Dans la nuit du 5 novembre 1767, il fit investir simultanément les collèges et les maisons de la Société. Les portes furent enfoncées, les meubles brisés, les papiers saisis, et la force armée escorta, vers la plage la plus voisine les Pères, auxquels on ne permit que de prendre leurs vêtements. Ces mesures furent exécutées avec tant de précipitation, que, au rapport du général Coletta (1), ceux qu'on avait enlevés de Naples à minuit faisaient, au jour naissant, voile vers Terracine.

La victoire de Choiseul et de d'Aranda n'était pas encore complète. Le jeune duc de Parme, petit-fils de France et infant d'Espagne, fut sollicité par eux d'entrer dans la coalition contre les Jésuites. Il avait pour guide Du Tillot, marquis de Felino, agent de la secte philosophique. Au commencement de 1768, les Jésuites se virent chassés de Parme. Pinto, grand-maître de Malte, était feudataire du royaume de Naples. Les cours de France et d'Espagne obligèrent celle des Deux-Siciles à poursuivre l'Institut jusque sur le rocher des chevaliers de la chrétienté. Ta-

(1) *Storia di Napoli*, t. 1, liv, 11, § 8, p. 168.

nucci s'empressa d'obtempérer. Le 22 avril 1768, le grand-maitre rendit un décret par lequel, cédant aux sollicitations du ministre napolitain, il bannissait de l'île la Compagnie de Jésus.

A ces coups réitérés, qui ébranlaient le saint-siège, le vieux pontife n'avait eu à opposer que la patience, les prières et la raison. Lorsqu'il vit que Ferdinand de Parme s'unissait aux ennemis de l'Eglise, il se rappela que ce prince avait du sang de Farnèse dans les veines, qu'il était vassal de Rome, et par une bulle il promulgua sa déchéance. Rezzonico était le fils d'un marchand de Venise, mais il était prince par l'élection, souverain pontife par la miséricorde divine. Il se trouvait en face de cette royale famille de Bourbon, qui conjurait la ruine des Jésuites, sans songer que quelques années plus tard ces mêmes Bourbons, calomniés, détrônés, fugitifs ou égorgés juridiquement, invoqueraient l'Eglise comme le dernier juge sur la terre, qui pût leur ouvrir le ciel ou les consoler. Rome revendiquait des droits sur le duché de Parme, droits contestés peut être, mais qu'il était politique de faire valoir dans les circonstances. Clément XIII avait tout souffert; il n'osa point cependant abaisser la tiare aux pieds d'un de ses feudataires. Le 20 janvier 1768, il publia une sentence par laquelle il annulait les décrets promulgués dans ses principautés de Parme et de Plaisance; aux termes de la bulle *In œna Domini*, il frappait d'excommunication les administrateurs du duché. C'était porter atteinte au pacte de famille et blesser Choiseul dans son orgueil diplomatique. Choiseul amena contre le Saint-Siège les Bourbons, qui alors faisaient servir leur union à humilier la papauté; mais, en opposant des privilèges surannés à des haines inexpli-

cables, elle n'avait pas tous les torts, car le calviniste Sismondi explique ainsi ce différend, né de la destruction des Jésuites :

« Quelque peu fondée, dit-il (1), que fût originai-
rement la prétention de l'Eglise à la souveraineté de
Parme et de Plaisance, c'était un fait établi depuis
des siècles dans le droit public; et, quoique les gran-
des puissances, en disposant de l'héritage des Far-
nèse par les divers traités du dix-huitième siècle, y
eussent eu peu d'égard, elles n'avaient point, par
leur silence, aboli un droit constamment invoqué,
et, par le Saint-Siège, qui le réclamait, et par les ha-
bitants de Parme et de Plaisance qui y trouvaient une
garantie. »

Ainsi, le Saint-Siège, même en 1768, était, au
dire d'un des écrivains les plus habiles du Protestan-
tisme moderne, la garantie des peuples contre les
rois. Choiseul se garda bien d'envisager la question
au même point de vue. Le fils d'un marchand de
Venise avait l'audace de rappeler à son devoir un
prince de la maison de Bourbon; le ministre, pro-
tecteur des théories d'égalité philosophique, se
trouva froissé dans ses vanités de courtisan. Le
11 juin 1768, la France prit possession du Comtat
Venaissin; Naples, à son instigation s'empara de Be-
nevent et de Ponte-Corvo. Les Jésuites n'avaient pas
été expulsés de ces provinces, relevant du patrimoine
de saint Pierre; Choiseul et Tanucci les en chassèrent
en confisquant leurs biens.

Les Jésuites, disait-on, étaient repoussés par les
nations; l'esprit public se prononçait contre eux dans
tous les royaumes, et le premier jour où il put se

(1) *Histoire des Français*, t. xxix, p. 375.

manifestar, il se déclara en faveur des Pères de l'Institut. Le 4 novembre 1768 était la fête du roi Charles d'Espagne. Il y avait dix-neuf mois que les Jésuites, enlevés de la Péninsule, étaient à tout jamais proscrits; il n'en existait pas un seul sur le territoire espagnol, mais leur souvenir vivait dans le clergé et dans le peuple. « Le jour de la Saint-Charles, dit le protestant Coxe (1), lorsque le monarque se faisait voir au peuple sur le balcon de son palais, on voulut profiter de la coutume d'accorder ce jour-là quelque demande générale, et, à la grande stupeur de toute la cour, les cris d'une foule immense firent entendre d'un commun accord le vœu que les Jésuites fussent réintégrés, et qu'on leur accordât la permission de vivre en Espagne, et de porter le costume du clergé séculier. Cet incident inattendu alarma et contraria le roi, qui, après avoir pris des informations, jugea à propos d'exiler le cardinal-archevêque de Tolède et son grand-vicaire, accusés d'avoir été les auteurs de cette demande tumultueuse. » On consultait le peuple espagnol, on le laissait libre d'exprimer ses vœux, il réclamait les Jésuites. Ce désir fut interprété par Charles III comme une action coupable. Elle le froissait dans ses inimitiés; il ne s'en montra que plus ardent à provoquer l'extinction de la Compagnie.

Le pontife était vieux, affaibli par les travaux, et surtout par la douleur; on espéra vainement sa résistance en l'effrayant. Le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, fut chargé de ce rôle; il présenta au pape un mémoire pour demander la révocation de son bref contre Parme. Ce mémoire

(1) *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, par Coxe, t. v, p. 25.

était si violent que Clément XIII s'écria d'une voix entrecoupée (1) : « Le vicaire de Jésus-Christ est traité comme le dernier des hommes ! il n'a sans doute ni armées ni canons ; il est facile de lui prendre tout, mais il est hors du pouvoir des hommes de le faire agir contre sa conscience. »

Ce généreux cri d'un vieillard aurait dû émouvoir Choiseul ; il lui donna l'idée de poursuivre à outrance la destruction des Jésuites, et, le 10 décembre 1768, d'Aubeterre, avec une nouvelle note, vint l'exiger du pontife. Le Portugal s'unissait aux quatre cours de la maison de Bourbon pour formuler ce vœu ; un trépas subit, et depuis longtemps désiré, arracha Clément XIII aux tortures morales que les ennemis des Jésuites lui faisaient endurer. Il expira le 2 février 1769, à l'âge de soixante-seize ans (2). Ce trépas compliquait la situation ; il ouvrit, pour les adversaires de l'Institut, un vaste champ à l'intrigue ; nous allons dire de quelle manière ils l'exploitèrent.

(1) *Histoire de la chute des Jésuites*, par le comte de Saint-Priest, p 78.

(2) On voit, dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, le tombeau de Clément XIII, l'un des chefs-d'œuvre de Canova. L'immortel statuaire a placé, aux pieds du Pontife, deux lions qui, par leur beauté, attirent tous les regards. Celui qui dort, c'était dans la pensée de l'artiste, le symbole de la mansuétude et de la confiance ; celui qui veille et qui semble vouloir se défendre en montrant ses griffes, c'est, toujours d'après Canova, l'image de Clément XIII ne voulant pas condamner la Société de Jésus. Les Jésuites n'existaient plus qu'en Canova, l'un de leurs derniers élèves, traduisait dans le marbre les résistances catholiques de Clément XIII, et proclama sa reconnaissance par une ingénieuse allégorie.

CHAPITRE V.

Les Jésuites à Rome. — Mort du père Tamburini. — Seizième congrégation générale. — Élection de François Retz. — Mesures prises par l'Institut contre les écrivains. — Les congrégations des procureurs. — Mort du père Retz. — Ignace Visconti lui succède. — Il expire, et le père Centurioni, nommé général à sa place, meurt promptement. — Election de Laurent Ricci. — Son caractère. — Pressentiments de la congrégation. — Le conclave de 1769. — Menaces des ambassadeurs de la maison de Bourbon. — Le cardinal Chigi et les *Zelanti*. — Instructions données par Louis XV aux cardinaux de Luynes et de Bernis. — Les exclusions. — Bernis au conclave. — Intrigues des ambassadeurs. — Joseph II au conclave. — Arrivée des cardinaux espagnols. — Propositions faites pour nommer un pape qui consente à la destruction des Jésuites. — Luynes et Bernis s'y opposent. — Moyens employés par le marquis d'Aubeterre pour vaincre la résistance du sacré collège. — Correspondance de l'ambassadeur de France avec Bernis. — Propositions de simonie. — Bernis les repousse. — Vingt-trois exclusions. — Ganganelli s'engage. — Ganganelli traite avec Solis. — Bases de la négociation secrète. — Lettre de Bernis à Choiseul, qui divulgue cette affaire. — Election de Clément XIV. — Portrait de Ganganelli. — Son éloge des Jésuites. — Laurent Ricci le fait nommer cardinal. — Les philosophes et les jansénistes espèrent en lui. — D'Alembert et Frédéric II. — Leur correspondance. — Bernis, pour complaire au pape, atermoie avec la question des Jésuites. — Le comte de Kaunitz et le pape. — Défense faite au général de la Société de Jésus de se présenter devant le pape. — Clément XIV et les puissances. — Sa lettre à Louis XV. — Ses motifs d'équité en faveur des Jésuites. — Dépêche de Choiseul au cardinal de Bernis. — Bernis, poussé à bout, engage le pape à promettre, par écrit, au roi d'Espagne qu'il abolira, dans un temps donné, la Compagnie de Jésus. — Clément perd à Rome toute popularité. — Buontempi et Francesco. — La chute de Choiseul rend aux Jésuites quelque espoir. — Le duc d'Aiguillon et madame Du Barry se tournent contre la société. — Le comte de Florida-Blanca envoyé à Rome. — Il intimide, il domine Clément XIV. — Leurs entrevues. — Marie Thérèse s'oppose à la destruction de la Compagnie, avec tous les électeurs ca-

tholiques d'Allemagne. — Joseph II la décide, à condition qu'on lui accordera la propriété des biens de l'Institut. — Marie-Thérèse se joint à la maison de Bourbon. — Procès intentés aux Jésuites. — Alfani, leur juge. — La succession des Pizani. — Le Jésuite et le chevalier de Malte. — Le collègue romain condamné. — Le séminaire romain mis en suspicion. — Trois cardinaux visiteurs. — Les Jésuites chassés de leurs collèges. — Le cardinal d'York demande au pape leur maison de Frascati. — Les mesures du pape cherchent à accréditer le bruit que les pères sont coupables de quelque méfait. — Le bref *Dominus ac Redemptor*. — L'Eglise gallicane refuse de le publier. — Christophe de Beaumont rend compte au pape des motifs de l'épiscopat. — Opinion du cardinal Antonelli sur le bref de suppression. — Commission nommée pour le faire exécuter. — Les Jésuites insultés. — On les enlève. — Pillage organisé de leurs archives et de leurs sacristies. — Le père Laurent Ricci et ses assistants transférés au château Saint-Ango. — Défense est faite aux Jésuites de prendre parti en faveur de leur Institut. — Le père faure. — On interroge les prisonniers. — Leurs réponses. — Embarras de la commission. — Le bref est reçu en Europe, et de quelle manière. — Joie des philosophes et des jansénistes. — Mort de Clément XIV. — Prédications de Bernardine Renzi. — Clément XIV est-il mort empoisonné par les Jésuites? — *Compulsus feci*. — Lettres du cardinal de Bernis en France pour persuader que les Jésuites sont coupables. — Frédéric II les défend. — Déclaration des médecins et du cordelier Marzoni. — Le cardinal Braschi élu pape. — Son amitié secrète pour la Compagnie. — Mort de Laurent Ricci. — Son testament. — Le pape force la commission instituée par Clément XIV à prononcer une sentence dans l'affaire des Jésuites. — La commission acquitte. — Le bref de Clément XIV accepté par tous les pères, en Europe et dans les missions. — Les Jésuites en Chine. — Leur soumission. — Leurs correspondances. — Mort de trois pères à la nouvelle de la suppression. — Le père bourgeois et le frère Panzi. — Les Jésuites sécularisés restent missionnaires. — Comment ils reçoivent leurs successeurs. — La résignation des Jésuites fut partout la même.

Au moment où la Société de Jésus, dans l'éclat de sa maturité, succombait en Portugal, en France, en Espagne et à Naples, elle semblait n'avoir rien à redouter de la part du Saint-Siège. Elle avait rendu tant de services à la religion et à la chaire apostolique que tout portait à croire qu'un souverain Pon-

l'Église ne consentirait jamais à détruire l'œuvre de prédilection des papes dont il ceignait la tiare. Cette pensée consolait la catholicité, elle inspirait aux Jésuites une dernière espérance; elle leur promettait d'envisager d'un œil serein la tempête qui les avait dispersés. Rome ne devait pas, ne pouvait pas faiblir, dans la lutte, sous peine d'abdiquer son autorité morale, et jamais l'Institut ne s'était montré plus intimement uni au successeur des apôtres. Jamais il n'y avait eu plus d'accord entre le vicaire de Jésus-Christ et l'ordre de saint Ignace que dans les années qui précédèrent sa suppression.

Les débats intérieurs ou théologiques qui agitaient la Compagnie sous quelques Pontifes étaient oubliés. Grâce à la sagesse de leur administration, les généraux avaient cicatrisé la plaie faite au principe d'obéissance par les querelles sur les cérémonies chinoises. Il n'existait plus de ferments de discorde (1), et les trois congrégations générales appelées

(1) En dehors des congrégations générales, il y avait, tous les trois ans, les congrégations des procureurs. Il s'en était tenu deux sous saint François de Borgia, deux sous Mercurian, huit sous Aquaviva, huit sous Vitelleschi, deux sous Goswin Nickel, six sous Oliva, une sous Charles de Noyelle, trois sous Gonzalès, cinq sous Tamburini, trois sous Retz. Plus d'une fois les guerres ou d'autres causes politiques s'opposèrent à ces assemblées triennales; la dernière qui se tint en 1749, était la quarantième. Vingt-six de ces congrégations décidèrent, à l'unanimité, qu'on ne devait pas provoquer l'assemblée générale des pères; dans huit, cette convocation ne réunit qu'un ou deux suffrages; dans quatre, elle ne fut différée que par une faible majorité. Deux congrégations de procureurs décrétèrent la générale sous Claude Aquaviva et sous Tyrse Gonzalès. Nous avons fait connaître les motifs d'opposition mis en avant pour forcer la main à Aquaviva. Ceux qui déterminèrent Gonzalès à faire appel aux profès ne sont pas connus; ils donnent cependant la clef de

à donner de nouveaux chefs à la société n'avaient eu qu'à constater les heureux effets d'une indissoluble alliance avec le Saint-Siège.

cette obéissance, servile selon les détracteurs de l'Institut, et si digne aux yeux des hommes impartiaux.

Tyrse Gonzalès était général depuis 1687. C'était l'époque où le probabilisme des théologiens de la Compagnie était mis en cause. Dans l'année 1691, le chef de l'ordre publia, à Dillingen, son ouvrage *de recto Usu Opinionum probabilium*. Tous les assistants demandèrent que le livre fût supprimé, Gonzalès consentit à le corriger seulement. En 1693, on devait nommer les députés à la congrégation des procureurs; au mois d'avril, la province de Rome désigna son représentant. A la majorité de 33 voix contre 9, le père Paul Segneri, l'un des plus éloquents adversaires des opinions soutenues par le général, fut élu. Des autres provinces de la société, Milan, Venise, Naples, Angleterre, Gallo-Belgique, Rhin inférieur et les cinq de l'assistance française suivirent l'exemple donné par Rome. Les Jésuites craignirent de voir les jansénistes se faire une arme du livre de Gonzalès; ils l'attaquèrent avec une vivacité inexplicable dans des hommes qu'on nous représente sous l'œil de leur général comme un cadavre ou comme un bâton entre les mains du vieillard. Le 19 novembre, ils se réunirent. Les suffrages se balancèrent tellement que le décret pour convoquer l'assemblée générale fut rendu. Mais bientôt des difficultés s'élevèrent; il n'y avait qu'une demi-voix de majorité. Cette majorité mettait elle-même en doute si elle avait atteint son but et réalisé le *plura medietate suffragia* recommandé par les constitutions. Le cas n'était pas prévu on en appela au souverain Pontife, qui nomma une commission composée des cardinaux Panciattici, Albani, Carpegna, Mariscotti et Spada. Le jugement de cette commission décida l'insuffisance de majorité, et la XIV^e congrégation générale trancha la question en déclarant que la majorité devait au moins être de trois voix.

Cette opposition contre les doctrines théologiques de leur chef est un acte qui sert à démontrer l'indépendance des Jésuites même en face du général de l'Institut; et si la Compagnie ne l'a pas renouvelée plus souvent, c'est que l'occasion ne s'en est jamais offerte.

Michel-Ange Tamburini , après avoir gouverné l'Institut pendant vingt-six ans, était mort, le 28 février 1730 , sans désigner de vicaire. Le 7 mars les profès nommèrent à ces fonctions le père François Retz, assistant d'Allemagne, qui fixa au 15 novembre la seizième assemblée générale. On y remarquait les pères Charles Dubois, Martin Tamperinski, Jean Scotti, Antoine Casati, Xavier Hallever, François de la Gorrée, François Sierra , Jérôme Santi, Louis La Guille, Xavier de la Grandville et Jean de Villafanne. Le 30 novembre Retz, qui réunissait tous les suffrages , obtint, au premier tour de scrutin, l'unanimité moins sa voix. Né à Prague en 1673, le père avait successivement rempli avec distinction les principaux rectorats de la province de Bohême.

La congrégation générale termina ses travaux le 15 février 1731. Elle porta trente-neuf décrets. Le trente-troisième interdit aux Jésuites auteurs le droit de traiter avec les libraires pour la publication de leurs œuvres sans une permission spéciale du provincial. Dans son décret LXXXIV la septième congrégation prohibait tous les actes, qui pourraient avoir même l'apparence du négoce. Ce fut pour maintenir cette loi déjà ancienne qu'en 1731 un autre vint la corroborer.

D'un consentement unanime il avait été arrêté dans la précédente assemblée générale (décret ix) que les écrivains de la Compagnie ne devaient pas répondre avec aigreur ou vivacité aux attaques de leurs adversaires. Les profès déclaraient qu'une polémique passionnée était contraire à l'esprit de l'Institut. Dans leur quinzième décret ils renouvelèrent la défense primitive de la douzième congrégation (1), et,

(1) Le décret XIX de la douzième congrégation est ainsi conçu : « S'il arrivait que quelqu'un des nôtres, de vive voix ,

à la veille des assauts dont la société allait être victime, elle prémunit la charité du prêtre contre les emportements de l'écrivain. Il fut décidé que l'on chercherait à réprimer la facilité que chacun avait peu à peu conquise de publier ses ouvrages. La censure préalable s'était affaiblie avec le temps : il fallait la rajeunir. L'Assemblée voulut que les censeurs, pour l'examen des manuscrits, fussent inconnus aux écrivains, et les écrivains à leurs juges. Ces derniers avaient ordre de donner leur avis sans respect humain, sans aucun égard pour les personnes, et le provincial devait veiller à l'exécution des arrêts théologiques ou littéraires.

Retz venait dans un temps de calme, précurseur de la tempête. Il se laissa être heureux avec la Compagnie. Il fut l'ami de Clément XII et de Benoît XIV. Il obtint la canonisation de saint François Régis, et par une sage administration il contribua beaucoup à la prospérité de l'ordre. Plusieurs collèges, des séminaires et des maisons de retraite furent fondés, et,

par écrit ou de quelque autre manière que ce soit, blessât une personne quelconque étrangère à la Compagnie, et spécialement des religieux ou des grands, ou leur donnât un juste motif d'offense, d'abord que les supérieurs fassent d'exactes recherches contre le coupable, qu'ils le châtient avec la sévérité exigée par la justice, et que rien en cette matière ne demeure impuni. Ensuite qu'ils fassent en sorte que ceux qui auraient pu avec raison se croire lésés aient le plus promptement possible la satisfaction qui leur est due. Si jamais on réimprimait les livres contenant certaines choses dont quelqu'un peut se formaliser, qu'on le retranche entièrement. Enfin, de crainte que les supérieurs, que cela regarde, ne soient trop indulgents sur ce point, les consultants, tant locaux que provinciaux, sont tenus d'avertir les supérieurs médiats, si quelqu'un a commis une faute de cette nature, et de déclarer si on lui a imposé une pénitence ou non, et quelle pénitence. »

quand, le 19 novembre 1750, il mourut, presque dans les bras de Benoît XIV, il laissa la société plus florissante et plus vivace que jamais. Le père Retz avait désigné pour vicaire-général Ignace Visconti, qui fixa la congrégation au 21 juin 1751. Parmi les profès qui y assistèrent on comptait Louis Centurioni, Léonard Tschiderer, Joseph de la Grandville, Pierre de Cespèdes, Jean de Gusman, Claude Frey de Neuville, Antoine Timoni, Joseph de Andrada, Stanislas Popiel, Léonard des Plasses et Ignace de Sylveyra, tous assistants ou provinciaux d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal et de Pologne. Le 4 juillet Visconti fut élu général. Issu d'une grande famille milanaise, ce Jésuite avait long-temps gouverné la province de Lombardie. Il était aimé du souverain Pontife, et ses vertus ainsi que ses talents l'avaient rendu cher à l'Eglise ; mais, après quelques années d'un fructueux généralat, Visconti mourut le 4 mai 1755.

En sa qualité de vicaire, le père Centurioni convoqua l'assemblée d'élection au 17 novembre. Quatre-vingt-quatre profès se réunirent à Rome. On distinguait dans leurs rangs les pères Scotti, Antoine Vanossi, Louis le Gallie, Laurent Rieci, Xavier Idiaquez, Thomas Dunin, Pascal de Mattéis, Gaspard Hoch, André Wagner, Mathurin Le Forestier, Salvador Ossorio, Antoine Cabral et Henri de Saint-Martin. Le 50 novembre Louis Centurioni fut élu. Il ne fit que languir au milieu de ses nombreuses occupations, et le 2 octobre 1757 la mort mit un terme à ses souffrances. Il avait nommé vicaire le père Jean-Antoine Timoni, qui convoqua pour le 8 mai 1758 la congrégation générale. C'était la dix-neuvième et la dernière qui se réunissait au Gésu.

On distinguait parmi les profès assemblés les pères Garnier, de Maniaco, Philippe d'Elci, Ridolfi, Claude de Jame, Kosminski, Rota, Allanic, Rhomberg, Velasco, de Sylva, Adalbert Bystronowski, Trigona, Lindner, Le Gallic, Ossorio, Juan de Gusman, Wagner et Pierre de Cespèdes. Le 21 mai Laurent Ricci fut élu chef de l'ordre.

Né à Florence le 2 août 1703, le père appartenait à une illustre famille; mais les événements qui allaient se dérouler sous son généralat devaient donner à son nom un retentissement que sa piété et ses modestes vertus n'auraient jamais eu. Il ne possédait aucune des qualités propres à soutenir le combat désespéré qui s'engageait. Caractère dont la douceur approchait de la timidité, esprit cultivé, mais complètement étranger au jeu des passions humaines, il avait jusqu'alors vécu de cette vie intérieure que les Jésuites s'arrangeaient au milieu du monde, et à l'âge de cinquante cinq ans il se trouvait chargé du gouvernail de l'Institut. Ses mains étaient trop faibles pour le tenir en face des tempêtes amoncelées. Aquaviva ne les eût pas conjurées, Ricci devait se laisser emporter par elles sans résistance. La congrégation générale pressentait des calamités prochaines, et dans son décret XI, en recommandant l'exécution des lois et des règles, elle ajoutait : « Que les supérieurs enjoignent expressément à ceux qu'ils gouvernent le soin des choses spirituelles, et qu'ils leur inculpent souvent que c'est de cette fidélité aux devoirs de la piété et de la religion que dépendent la conservation et la prospérité de la Compagnie; car, Dieu le permettant ainsi pour des desseins cachés que nous ne pouvons qu'adorer, si nous devons être en butte aux adversités, le sei-

gneur n'abandonnera pas ceux qui lui demeureront attachés et unis intimement ; et, tant que nous pourrions recourir à lui avec une âme pure et un cœur sincère, aucun autre appui ne nous sera nécessaire. »

Dans le secret de leur congrégation, voilà les seules mesures qu'adoptent ces hommes dont le monde diplomatique semble prendre à tâche de redouter les intrigues. Les premiers éclairs de l'orage ont déjà brillé. Tout devient hostile à la Société de Jésus. Pour rompre cette coalition de haines, de cupidités ou de passions impies, les Jésuites n'ont recours qu'à la foi et à la patience. Nous avons dit le résultat de cette lutte inégale en Portugal, en France et en Espagne. Les ministres et les cours de justice, les princes de la maison de Bourbon et les philosophes, ennemis de tous les cultes et de tous les trônes, ont jusqu'alors circonscrit le champ de bataille. Ils ont jugé, condamné, exilé et dépouillé les Pères de l'Institut au tribunal privé de leurs colères, de leurs préventions ou de leurs espérances. La dispersion des Jésuites à Lisbonne, à Paris, à Madrid, à Naples et à Parme, a été le produit d'opinions et de calculs contraires. Dans chaque Etat, les monarques et les ministres ont agi presque isolément. On les a tentés par l'appât des louanges philosophiques. Ils se sont laissé séduire par la pensée qu'une inique spoliation les enrichirait. Maintenant que l'œuvre de destruction est consommée chez eux, ils veulent forcer le Saint-Siège à sanctionner leurs décrets. Ils se coalisent pour faire subir à la cour de Rome la loi qu'ils sentent le besoin de lui imposer et pour légitimer leur arbitraire.

Jusqu'à ce moment les efforts, les prières, les me-

naces des ambassadeurs avaient été inutiles. La mort de Clément XIII ouvrit un nouveau champ aux hostilités contre les Jésuites. L'alliance de quatre rois catholiques sollicitant l'extinction d'un ordre religieux par tous les moyens possibles devait exercer une étrange influence sur les cardinaux. Il fallait savoir si la philosophie l'emporterait sur la religion, et si l'Eglise, pressée de tous côtés, consentirait enfin à accorder aux princes le droit de suicide, qu'ils invoquaient en aveugles. La guerre ne se faisait plus partiellement; les adversaires de l'ordre avaient combiné leur attaque. Ils désiraient anéantir la Société en forçant le successeur futur de Clément XIII à confirmer ce qu'ils avaient entrepris pour blesser l'autorité du Saint-Siège. Le Conclave qui se réunissait dans ces circonstances difficiles offrait à l'Espagne, à la France, au Portugal et aux Deux-Siciles une chance inespérée de succès. Il fallait intimider le sacré collège, l'exciter à immoler les Jésuites par une élection agréable aux puissances, et lui faire entrevoir dans un prochain avenir la paix que les dernières mesures de Clément XIII avaient compromise.

Le 15 février 1769, treize jours après la mort du souverain pontife, dont les obsèques venaient de s'accomplir avec le cérémonial usité, le Conclave s'ouvrit. Les ambassadeurs de la maison de Bourbon ne cachaient ni leurs menées ni leur action. Au nom de leurs cours, ils demandaient, ils exigeaient même, que l'on attendit les cardinaux français et espagnols. D'Aubeterre surtout parlait avec hauteur. Mais ces menaces diplomatiques n'effrayèrent point une partie du sacré collège. On voulait que le Saint-Siège s'humiliât devant des princes qui ne savaient même pas con-

server la dignité de la justice. Le parti des *Zelanti*(1) s'indigna de voir Louis XV parler de vertu, et Choiseul, d'Aranda, Pombal ainsi que Tanucci prodiguer à l'Eglise des témoignages de leur vénération suspecte. Il tenta d'en finir avec les intrigues qui s'agitaient à la porte du Vatican, et l'élection du cardinal Chigi n'échoua que faute de deux voix de majorité. Chigi était un prêtre qui n'aurait pas reculé, et qui n'aurait jamais sacrifié la Compagnie de Jésus à des inimitiés philosophiques ou jansénistes. D'Aubeterre et Azpuru, ministre d'Espagne, jetèrent les hauts cris. Ils annoncèrent dans la ville que, si le vœu des couronnes n'était pas exaucé, la France, l'Espagne, le Portugal et les Deux-Siciles se sépareraient de la communion romaine. Ces violences morales produisirent l'effet attendu : quelques cardinaux, jugeant

(1) Ranke dans son *Histoire de la Papauté*, t. IV, p. 489, s'exprime ainsi :

« La scission qui partageait le monde catholique avait pénétré aussi, sous certain rapport, au sein de la cour romaine, où deux partis s'étaient déclarés, l'un plus sévère, l'autre plus modéré. »

Le parti que l'écrivain protestant désigne comme le plus sévère, et qu'à Rome on appelle les *Zelanti*, tenait fortement, dans le sacré collège, pour les prérogatives du Saint-Siège et pour toutes les libertés de l'Eglise. Il se composait, en général, des cardinaux les plus exacts et les plus religieux. Clément XIII, Pie VI et Pie VII le représentèrent sur le trône pontifical.

La fraction du sacré collège que Ranke regarde comme plus modérée, et qui était connue sous le nom de *parti des couronnes*, pensait que, tout en conservant l'essentiel, il fallait faire des sacrifices aux puissances temporelles et à l'esprit du siècle. Elle se formait, du moins dans ses membres les plus avancés, d'hommes politiques, de cardinaux diplomates. Benoit XIV fut l'expression de cette nuance dans le sens le plus restreint ; Clément XIV la résuma dans celui des concessions.

de la force du catholicisme par leur propre faiblesse, n'osèrent pas exposer à des nouvelles tempêtes la barque de saint Pierre, qui n'est cependant jamais plus affermie sur les flots que lorsqu'elle brave les vents de l'hérésie ou de l'iniquité. On consentit à différer l'élection jusqu'à l'arrivée des cardinaux français et espagnols. Cette concession, arrachée à des méticuleuses habiletés ou inspirée par un sentiment de pacification toujours respectable, même dans ses erreurs, laissait la victoire aux mains des puissances temporelles. Dès lors il ne s'agit plus dans le Conclave que de faire surgir un cardinal acceptant la ligne de conduite tracée par les couronnes. Cette ligne se réduisait à quelques exigences plus ou moins déplorables pour l'Eglise. Le 19 février 1769, Louis XV et le duc de Choiseul les résumèrent dans les instructions données aux cardinaux de Luynes et de Bernis partant pour Rome.

« Le règne de Clément XIII, lit-on dans ce document secret, n'a que trop démontré que la piété la plus sincère, les mœurs les plus pures et les intentions les plus droites ne suffissent pas pour faire un bon pape, et qu'il lui faut de plus les lumières et les connaissances nécessaires pour l'administration tant spirituelle que temporelle dont il est chargé, et qui manquaient absolument à Clément XIII. De là vient que, certainement sans le vouloir et vraisemblablement sans le savoir, il a fait plus de tort à l'Eglise romaine que plusieurs de ses prédécesseurs moins réguliers et moins religieux que lui. Il n'avait aucune notion approfondie des cours, des affaires politiques et des égards qui sont dus à la personne et à l'autorité indépendante des autres souverains. Conduit par des conseils passionnés et fanatiques, il a formé des

entreprises et s'est porté à des démarches dont l'injustice et la violence ont obligé la France, l'Espagne, les Deux-Siciles, le Portugal, la république de Venise et quelques autres puissances à réclamer hautement contre les atteintes qu'il a portées aux droits sacrés et inaliénables de leur souveraineté. »

Le même ton de dédaigneuse pitié ou de misérable vanité princière perce à chaque ligne de ces instructions. On sent que Louis XV et Choiseul essaient de se relever des hontes militaires ou diplomatiques qu'ils ont amassées sur la France, et c'est sur l'Eglise désarmée, sur la Compagnie de Jésus, qui ne résiste pas, qu'ils dirigent leurs batteries. L'abolition absolue et totale de la Société est la première des conditions à obtenir pour réconcilier les puissances avec la cour romaine ; les autres regardent les démêlés du Saint-Siège avec le duc de Parme. Il y en a une qui intéresse directement la France. Choiseul a perdu la Martinique, il a lâchement abandonné le Canada aux Anglais ; pour offrir à son pays une glorieuse compensation, il déclare « que Sa Majesté a résolu de réunir à perpétuité à sa couronne la ville et le comtat d'Avignon. » Louis XV craignait les âmes vigoureuses ; ses instructions sur ce point sont aussi tranchantes que sur les autres. Choiseul ne veut pas qu'un Pontife de cœur et de tête vienne s'asseoir sur la chaire apostolique, et il dit : « Le roi n'a point personnellement de plan formé, soit pour porter au trône pontifical, soit pour en exclure tel ou tel membre du Sacré Collège. Sa Majesté désire même de ne se point trouver dans la nécessité de donner à quelqu'un d'eux une exclusion authentique. Il y a cependant un cas où il faudrait encore en user, et ce serait celui où MM. les cardinaux de Luynes et de Bernis

auraient lieu de penser que les voix nécessaires pour élire un Pape pourraient se réunir en faveur d'un sujet dont les préjugés personnels, les affections particulières et un zèle aveugle et imprudent ne pourraient que rendre son administration dangereuse, et peut-être pernicieuse et fatale à la religion et à la tranquillité des Etats catholiques. De ce nombre sont les cardinaux Torregiani, Boschi, Buonaccorsi et Castelli. »

Ces instructions étaient communes à Luynes et à Bernis ; mais ce dernier possédait la confiance du cabinet de Versailles, il était chargé de ses pleins pouvoirs. Bernis avait été le protecteur du duc de Choiseul, qui, redoutant en lui un rival, le fit exiler dans son diocèse d'Alby. Là ce prince de l'Eglise, dont jusqu'à ce moment, la cour et la ville n'avaient connu que l'élégance poétique, les charmes de l'esprit et l'aménité de caractère, oublia ses rêves de jeunesse, de plaisirs et d'ambition pour des vertus plus épiscopales. L'ami de madame de Pompadour, le poète que Voltaire avait surnommé Babet la Bouquetière, se transforma en prélat plein de magnificence et de charité. Dans son ambassade de Venise, il avait été agréable à Benoit XIV et au Saint-Siège ; il n'était hostile à personne ; il aimait l'éclat et l'apparence du pouvoir. On accorda à ses spirituelles vanités tout ce qu'elles pouvaient exiger ; on le berça de l'idée que son affabilité un peu maniéré, que ses talents diplomatiques séduiraient le Sacré Collège ; on l'énivra d'encens, on lui promit l'ambassade de Rome, s'il parvenait à faire élire un pape agréable aux Bourbons, et par conséquent ennemi des Jésuites. Bernis, sans haine ainsi que sans arrière-pensée, accepta le rôle qu'on lui destinait.

Il s'était flatté que ses grâces toutes françaises, que sa conversation pleine d'atticisme allaient enlever d'assaut les suffrages, et que, pour vaincre, il n'avait qu'à se montrer. En face de ces vieux Porporati italiens, ayant de plus graves intérêts à satisfaire que l'amour-propre du cardinal de Bernis, il s'aperçut bientôt que, pour discuter l'élection future, il fallait autre chose que des paroles de douceuse conciliation ou de vagues promesses qui ne contentaient personne.

La majorité du Sacré Collège était évidemment opposée aux vœux des Bourbons; on essaya de la modifier dans leur sens par la corruption d'abord, par la violence ensuite. Le marquis d'Aubeterre, conseillé par Azpuru, se chargea de ce rôle; c'est dans sa correspondance autographe avec le cardinal Bernis qu'il faut chercher les preuves de cet acharnement contre les Jésuites, acharnement qui réduisait un ambassadeur du roi Très-Chrétien aux proportions d'un intrigant. Les couronnes s'obstinaient à vouloir que le Pape futur signât l'engagement de séculariser la Compagnie de Jésus. Bernis s'y refusait. Le 11 avril, d'Aubeterre lui répond sous le n° 14 de sa correspondance inédite (1) : « Je suis véritablement affligé que Votre Eminence répugne à l'arrangement particulier que je lui ai proposé, qui est désiré par l'Es-

(1) Cette correspondance entre le cardinal de Bernis et le marquis d'Aubeterre contient, jour par jour, le plan qui fut suivi contre les cardinaux et la Société de Jésus. Nous aurions pu en citer de plus nombreux fragments, ils n'auraient fait que corroborer ce triste système de séduction et de violence; mais, par respect pour la France, que d'Aubeterre représentait alors à Rome, nous avons cru devoir passer sous silence plusieurs lettres où l'injure adressée aux membres consciencieux du sacré collège ne prend même pas la peine de se déguiser.

pagne et qui le serait infailliblement par la France si on avait touché cette question. La circonstance d'un nouveau Pape était celle qui pût arriver de plus favorable à nos vues. Ne rien arranger avec lui d'avance c'est tout manquer et laisser échapper la plus belle occasion ainsi que le meilleur moyen, bien plus sûr que tous ceux qui pourraient être employés dans les suites par les cours. Je ne connais de théologie que la naturelle, et je ne comprendrai jamais qu'un pacte qui n'a pour but que la sécularisation d'un ordre religieux qu'on ne saurait nier devoir entretenir la division et le trouble dans l'Eglise tant qu'il subsistera, puisse être regardé comme un pacte illicite ; au contraire, une telle démarche ne saurait être envisagée que comme méritante et tendante au bien de la religion. Je sens bien que je ne suis pas fait pour être le casuiste de Votre Eminence ; mais qu'elle s'en ouvre confidemment au cardinal Ganganelli, un des plus célèbres théologiens de ce pays-ci, et qui n'a jamais passé pour avoir une morale relâchée ; j'espère que peut-être il se rapprocherait de mon sentiment. Il ne s'agit ici d'aucune temporalité, mais absolument d'une pure spiritualité. Rien de plus douteux que ce que fera un Pape, quel qu'il soit, quand il sera élu, si on ne l'a pas lié auparavant. »

Bernis résistait toujours, et d'Aubeterre ne se tenait pas pour battu ; quatorze jours après, le 25 avril 1769, il écrit au cardinal :

« Quoiqu'il ne soit plus question de promesse particulière au sujet de la destruction des Jésuites, et que, dès que Votre Eminence y a eu répugné, cette matière ait été abandonnée, je crois pourtant devoir lui envoyer la copie de l'avis d'un des célèbres théologiens de cette ville, non pour convaincre Votre

Eminence, je sais bien, d'après la façon dont elle s'est expliquée, que je n'y parviendrai pas ; mais au moins pour lui faire voir que mon opinion n'est pas si déraisonnable, et qu'il y a de vrais théologiens qui pensent comme moi. »

Le lendemain, Bernis lui mande (n° 52) : « Le mémoire théologique que vous m'avez envoyé porte tout entier sur ce principe : Il est incontestable que la destruction des Jésuites est le plus grand bien que l'on puisse faire à la religion. Ce principe dans les circonstances peut être vrai ; mais il est contesté par la moitié du clergé au moins, par un grand nombre de cardinaux, d'évêques et de gens de tous pays et de tous états. Ainsi, le principe fondamental est une supposition et non un principe. »

A ces raisons si concluantes, d'Aubeterre réplique le 27 avril : « Je conviens avec votre Eminence que l'avis théologique porte en entier sur le principe que l'extinction des Jésuites est un grand bien pour la religion, et c'est aussi le fondement de mon opinion. Je conviens encore que beaucoup de monde n'en convient pas ; mais je demande à votre Eminence où se trouve l'unanimité ? Ne faut-il pas séparer ce qui est esprit de parti d'avec ce qui est esprit de raison ? »

L'esprit de raison et la théologie naturelle invoqués par d'Aubeterre, c'était aux yeux des ministres de la famille de Bourbon la simonie organisée, la corruption pénétrant dans le conclave sous le manteau de la philosophie diplomatique. Bernis, dans un mémoire daté du 12 avril, et adressé au duc de Choiseul, avait dit : « Demander au pape futur la promesse, par écrit ou devant témoins, de la destruction des Jésuites, serait exposer visiblement l'honneur des couronnes par la violation de toutes les règles

canoniques. Si un cardinal était capable de faire un tel marché, on devrait le croire encore plus capable d'y manquer. Un prêtre, un évêque instruit ne peuvent accepter ni proposer de pareilles conditions. » Les rois, celui de l'Espagne surtout, tendaient à violenter la conscience de l'Eglise ; le 5 mai, Bernis écrivait : « On m'a dit aujourd'hui que les cardinaux espagnols étaient dans le principe que cette démarche ordonnée par le roi d'Espagne intéressait sa conscience seule si elle était mauvaise. En France, nous croyons que, dans ce genre, c'est aux évêques à éclairer les rois sur les règles canoniques. » D'Aubeterre n'est pas de cet avis, qui froisse ses intérêts. Le 4 mai, il se retranche derrière sa raison individuelle et il dit : « Si j'étais évêque, je ne penserais pas du tout que les rois eussent besoin d'être éclairés sur cette matière, dans laquelle je ne reconnais pour juge que la droite raison. » Deux jours après, il a de semblables arguments à opposer au cardinal. « La simonie et la confidence ne sont d'aucun état, écrit-il, mais elles cessent pour tous là où parle la droite raison. Peut-il y avoir une règle de l'Eglise qui empêche qu'on ne lui fasse du bien ? »

L'Eglise refusait d'accepter un bienfait offert sous forme de corruption ; on jetait aux cardinaux toute sorte de promesses ; ils y restaient insensibles ; d'Aubeterre pensa qu'il serait plus heureux s'il employait les moyens de terreur. Les ministres d'Espagne et de Naples agirent dans le même sens. On ne parle plus de simonie ; Bernis prend à tâche d'effrayer le Conclave. Les villes d'Avignon, de Bénévent et de Pontecorvo étaient occupées par les couronnes ; on menace de pousser plus loin les hostilités. Les monarques de la maison de Bourbon jouissaient de trois voix d'ex-

clusion dans le Sacré-Collège. Une lettre du cardinal de Bernis, du 22 avril, va nous initier au scandale que ces princes laissèrent donner en leur nom. « Si M. Azpuru veut faire attention que les listes d'Espagne et de France réunies donnent l'exclusion à vingt-trois sujets, et que le Conclave ne sera composé que de quarante-six après l'arrivée des Espagnols, et que de ces quarante-six il faut en retrancher neuf ou dix qui ne sont pas papables, où trouvera-t-on un Pape? M. Azpuru répondra qu'il restera SerSale, dont on ne veut pas ici; Stopani, dont on ne veut pas davantage; Malvezzi, qu'on a en horreur depuis qu'il parle pour nous; les Napolitains, qui sont trop jeunes; Perelli et Pirelli, auxquels peu de voix se joindront; Ganganelli, qui est craint et pas assez considéré. M. Azpuru répondra que la lassitude forcera à en venir à Sersale; mais la lassitude jointe aux bruits qu'on sème déjà contre la tyrannie des cours, dérangera à la fin le système de notre exclusive; les rois nous abandonneront, on fera un Pape malgré nous... C'est pour l'honneur des couronnes que je parle. Jamais elles n'ont voulu faire un pape, en excluant plus de la moitié du Sacré-Collège! Cela est sans exemple. Il faut être raisonnable, et ne pas mettre le Sacré Collège dans le cas de se séparer et de protester de la violence. Il est impossible de former un plan de conduite sur un plan d'exclusive si général qu'il ne comprend à peine que quatre ou cinq sujets, dont quelques-uns sont trop jeunes. En un mot, les bras tombent toutes les fois qu'il faut prendre la lune avec les dents ou pourrir en prison. »

D'Aubeterre ne concevait pas ces lenteurs et ces délicatesses de conscience. Les rois parlaient; son égoïsme philosophique était d'accord avec eux; il

fallait que l'Eglise cédât. « Je crois bien, mande-t-il à Bernis, que le Sacré-Collège craint nos exclusions, mais ce n'est pas une raison pour nous priver de ce moyen. En excluant les vieillards, nous avons certainement, tant dans la classe des bons que dans celle des douteux et des indifférents, au moins douze sujets pour lesquels nous irons. Ainsi, ce n'est pas de notre côté qu'est la tyrannie, mais bien de celui du parti opposé, qui voudrait nous faire la loi, et nous donner un Pape Jésuite ou dépendant des Albani, ce qui est tout un. Il est aisé de sentir les sujets qui peuvent convenir ; il n'y a qu'à se concerter de bonne foi, et alors ils ne trouveront aucune opposition de notre part. Au reste, il n'y a point de mal qu'ils aient un peu de peur. L'expérience que j'ai de ce pays-ci m'a fait connaître que c'était le meilleur moyen pour déterminer les esprits. Il faut absolument leur en imposer, sans quoi ils nous foulent aux pieds. D'après ce principe, il n'y a pas de mal non plus qu'ils sachent que, si on élisait un Pape malgré les couronnes, il ne serait pas reconnu par elles. Qu'on craigne les cours, qu'on aime et estime Votre Eminence, voilà ce qu'il nous faut. »

Le 25 avril, d'Aubeterre exclut encore les cardinaux Colonna et Pozzo-Bonelli ; il dit que les princes veulent un pontife philosophe, et il ajoute : « Je pense qu'un pape de cette trempe, c'est-à-dire sans scrupule, ne tenant à aucune opinion et ne consultant que son intérêt, aurait pu convenir aux couronnes. » Les ambassadeurs parlent de se retirer de Rome si le Conclave n'obtempère pas à leurs ordres. D'Aubeterre pousse Bernis à agir dans son système de terreur. Le 7 mai, il lui écrit : « Que Votre Eminence parle haut. La plus sûre façon, pour qu'il n'y

ait pas de schisme, est d'en parler souvent et avec assurance. Qu'elle se mette en colère, s'il est nécessaire. Il faut les épouvanter. »

Cette contrainte morale surgissant à chaque page de la volumineuse correspondance qui est sous nos yeux, ne laisse plus aucune incertitude à l'histoire. Jusqu'alors on avait douté; maintenant les faits sont irrécusables. Les ministres de France, d'Espagne et de Naples conspirèrent contre la liberté de l'Eglise; par des moyens que la religion réprouvera toujours autant que l'honnêteté, ils ont tâché d'égarer le Conclave et de le rendre injuste, afin de pouvoir faire amnistier l'iniquité de leurs cours. Dans les pays catholiques, on a jugé et proscrit ainsi les Jésuites; on espère que le Saint-Siège, gagné d'avance ou intimidé, ne pourra pas refuser sa sanction à l'œuvre des Bourbons. Le Sacré-Collège donna un démenti aux outrageantes hypothèses des ambassadeurs.

Les jours se passaient en stériles efforts ou en intrigues qui n'aboutissaient pas toutes à la porte du Conclave. Les ambassadeurs s'agitaient au dehors; l'empereur Joseph II et Léopold de Toscane, son frère, prenaient au dedans une déplorable revanche. On les voyait braver et humilier, plutôt par leur attitude que par leur langage, ces électeurs de l'Eglise, qui résistèrent si souvent aux vœux et aux empiétements des monarques germaniques. Le Conclave éprouvait le besoin de mettre fin à ces agitations se produisant à Rome sous mille aspects divers. Le marquis d'Aubeterre demandait à haute voix un pape qui ne fût que le docile instrument de la philosophie; on parlait dans la ville de ses arrogances concertées avec Joseph II et Choiseul, arrogances qui allaient jusqu'à l'intimidation et à la vénalité. Bernis avait

épuisé toutes les ressources de sa politique de bons mots et de vaniteuses séductions; il n'obtenait aucun résultat. Le Conclave paraissait aux ordres des puissances; les cardinaux espagnols Solis et La Cerda semblaient retarder à dessein leur arrivée à Rome, pour trouver le sacré-collège fatigué, et enlever ainsi de guerre lasse l'élection que Bernis n'avait pas su déterminer. Le sacré-collège se laissait décimer par de continuelles exclusions, il se prêtait à attendre la venue des Espagnols. Ils se présentèrent enfin aux cellules du Vatican; mais alors il ne resta plus à Bernis que les apparences du pouvoir. Le cardinal de Solis, archevêque de Séville, était le confident intime de Charles III. Ami des Jésuites jusqu'au jour où le roi d'Espagne leur fut défavorable, on l'avait vu écrire, le 19 juin 1759, à Clément XIII (1), pour le supplier de protéger et de soutenir l'innocence de la Compagnie dans la tourmente qui la menaçait; mais, renonçant à la fermeté sacerdotale pour se faire le courtisan d'une haine dont il n'avait point le secret, Solis abandonna ses anciens protecteurs; il se fit l'organe de son maître contre eux. Ce prince de l'Eglise n'était pas homme à s'enivrer comme Bernis de flatтерies étudiées : il fallait faire nommer un pape s'engageant d'avance et par écrit à la destruction des Jésuites, il le chercha dans les rangs du sacré-collège. Le cardinal Ganganelli se tenait à l'écart des intrigues; il se plaçait entre les Zelanti et le parti des couronnes comme dans un juste milieu pacificateur. Chaque fraction du Conclave l'avait entendu jeter quelques-uns de ces mots qui veulent être significatifs, et qui prêtent beaucoup à l'interprétation.

(1) *Dizionario di erudizione* del cavaliere Gaëtano Moroni, t. xxx, p. 143.

« Leurs bras sont bien longs, disait-il en parlant des princes de la maison de Bourbon, ils passent par-dessus les Alpes et les Pyrénées. » Aux cardinaux qui ne sacrifiaient point les Jésuites à des accusations chimériques, il répétait avec un accent plein de sincérité : « Il ne faut pas plus songer à tuer la Société de Jésus qu'à renverser le dôme de Saint-Pierre. » Ces paroles, cette attitude, dont l'art n'échappait point à la perspicacité romaine, firent comprendre aux cardinaux français et espagnols que Ganganelli ambitionnait la tiare. C'était le seul moine dans le Conclave; ils crurent que des rivalités d'Institut pourraient être un nouveau levier pour l'accomplissement de leurs desseins. Bernis sonda le Cordelier; il le trouva calme et froid, ne promettant rien, mais, dans les finesses si déliées de la langue italienne, cherchant aussi à ne rien refuser. Ganganelli lui parut peu sûr; il se mit en quête d'un autre candidat. Solis avait sur ce caractère des notions plus exactes. A l'instigation d'Azpuru, ministre d'Espagne à Rome, d'Aubeterre demande qu'on exige du cardinal à élire une promesse écrite de supprimer les Jésuites. Cette promesse est la condition irrévocable des cours, la seule qu'elles mettent à la restitution d'Avignon et de Bénévent. Bernis était léger, son luxe lui faisait un besoin des faveurs ministérielles; il ne cessait de demander pour lui ou pour sa famille : néanmoins, de concert avec le cardinal de Luynes, il repousse énergiquement ce marché, qui s'entache de simonie diplomatique.

Les Espagnols sentirent que Bernis ne se prêterait jamais à leur combinaison, qu'il pourrait même faire partager ses répugnances à Louis XV, et leurs soupçons n'étaient pas sans fondement. Ils se déci-

dèrent donc à passer outre. Solis négocie mystérieusement avec Ganganelli, il en obtient, dit-on, un billet adressé au roi d'Espagne, et dans lequel Ganganelli « reconnaît au souverain pontife le droit de pouvoir éteindre en conscience la Société de Jésus en observant les règles canoniques. » Ce billet n'est pas fort explicite; le droit invoqué n'a jamais été contesté, et Solis, dans d'autres circonstances, se serait bien gardé de prendre cet acte pour un engagement. Mais l'Italien, qui refusait d'écrire, ne cachait pas à l'Espagnol ses plans ultérieurs; il ouvrait son cœur à l'espoir de concilier le Sacerdoce et l'Empire, et de les réunir dans la paix sur le cadavre de l'Ordre de Jésus. Le 16 mai 1769, Bernis apprend que Ganganelli est le pape reconnu par l'Espagne. A ce choix fait en dehors de lui et à des conditions qui peut-être doivent plus tard déshonorer la tiare, Bernis se plaint à Solis de ses réticences et de la fausse position dans laquelle un pareil traité le jette. L'Espagnol lui répond par des paroles évasives; des chroniqueurs malintentionnés prétendent que Solis ajouta en parlant du pontife futur : « On s'est arrangé avec lui, tout est dit. »

Quand ce drame, dont chaque acte s'appuie sur un document, fut joué, Bernis, sous le coup même de l'élection de Ganganelli, écrivit à Choiseul le 17 mai : « On peut dire que jamais les cardinaux sujets de la maison de France n'ont montré plus de pouvoir que dans ce Conclave; mais leur puissance se borne jusqu'ici à la destruction : nous avons le marteau qui démolit, mais nous n'avons pu saisir encore l'instrument qui édifie. »

Vingt ans plus tard, la révolution, à son tour, trouva le marteau qu'elle avait mis aux mains des rois

pour abattre la Compagnie de Jésus, et ce fut contre les trônes qu'elle le dirigea.

L'arrangement qui donnait Clément XIV à l'église catholique a été nié par les Jésuites et par plusieurs historiens. Toutes les relations manuscrites du Conclave qui se trouvent aux archives du Gésu, tous les écrits contemporains ou postérieurs composés par des Pères de l'Institut sur ce sujet, sont unanimes. Tous repoussent l'hypothèse d'une transaction entre Ganganelli et les cardinaux espagnols. Cette transaction a-t-elle existé dans la forme d'un pacte quelconque? cela nous semble historiquement douteux. Le cardinal Ganganelli a pu dire, et même écrire, que le pape avait pouvoir canonique; mais de là à une promesse simoniaque, il y a tout un monde d'impossibilités. Le 28 juin 1769, Bernis avait donc raison de mander à Choiseul en répondant peut-être à des exagérations venues de la Péninsule : « Le confesseur du roi d'Espagne est moine et ennemi des Jésuites. Il souffle la haine monastique, et croit que tout doit céder à son impulsion. Mais le pape n'a pas fait de marché, et il veut procéder en homme sage et attaché à la vie. »

Cette année 1769, qui enfanta tant d'intrigues et qui vit naître tant d'hommes destinés à la célébrité, n'a donc pas de honte à enregistrer pour Ganganelli. Le conclave est terminé; la ville et l'Univers chrétien ont un chef; il va entrer dans une lutte éternelle avec sa conscience, tantôt mise à l'aise par les caresses des cours, tantôt intimidée par leurs menaces.

Laurent Ganganelli, né à San-Arcangelo le 31 octobre 1705, entra jeune dans l'ordre des Conventuels de Saint-François, connu sous le nom de Cordeliers. Il y passa de longues années dans l'étude et dans

l'exercice des vertus sacerdotales. Il était ingénieux et aimable, littérateur et artiste; il cachait sous son froc une de ces âmes candides dont on pouvait facilement abuser en lui faisant entrevoir au bout de ses concessions l'avantage de l'Eglise et le bonheur du monde. Mais un de ces pressentiments qui s'emparent avec tant de vivacité des imaginations romaines l'avait plus d'une fois, dans la solitude du couvent des douze-Apôtres, bercé de l'idée qu'il serait appelé à recommencer l'histoire de Sixte-Quint. Pauvre comme lui, Cordelier comme lui, il s'était imaginé que la tiare devait reposer sur son front. Cette pensée secrète l'avait dirigé dans les principaux actes de sa vie: il essayait de se la dérober à lui-même, et chaque démarche qu'il tentait le ramenait presque à son insu vers ce dernier mobile de ses aspirations. Au temps de la puissance des Jésuites il s'était fait leur ami. En 1743, lorsqu'il professait au collège de Saint-Bonaventure des Franciscains de Rome, on l'entendit, dans une solennité théologique qu'il présidait, et qui était dédiée à saint Ignace de Loyola, s'écrier en s'adressant aux Jésuites: « Si j'avais pu croire ou même soupçonner qu'il me fût possible de prendre pour sujet de cette dissertation une branche de la science sacrée qui vous fût inconnue, aussitôt seraient levés devant moi les hommes illustres de votre Compagnie, dont le nombre et le mérite auraient dissipé tous mes doutes. S'agirait-il en effet de l'interprétation de l'écriture, ici apparaîtraient les travaux préparatoires de Salmeron, là les commentaires de Cornélius, de Sirinus et des autres. S'agirait-il de l'histoire: je trouverais Bini (1),

(1) Bini n'a jamais appartenu à la Société de Jésus il était chanoine.

Labbe, Hardouin, Gossart et le célèbre Sirmond avec leurs doctes enseignements. S'occuperait-on de controverse : ce serait Grégoire de Valentia avec la maturité de ses jugements, Suarez avec l'étendue de son génie, Vasquez avec l'àpre pénétration de son esprit, et cent autres. Enfin qu'il s'agisse de lutter corps à corps avec les ennemis de la foi et de venger les droits de l'Eglise, pourrais-je négliger la vigoureuse argumentation de Bellarmin ? Si je veux aller au combat muni d'armes de toute espèce et me promettre une victoire assurée, oublierai-je les livres d'or de Denis Petau, glorieux rempart élevé pour la défense des dogmes catholiques ? De quelque côté que je tourne les yeux, quelque genre de connaissance que je parcoure, je vois des Pères de votre Compagnie qui s'y sont rendus célèbres.

Tel était le jugement que Ganganelli portait des Jésuites. En 1759, Clément XIII, à la recommandation de Laurent Ricci, général de la Compagnie, songea à le décorer de la pourpre romaine. Ce fut le père Andréucci qu'on chargea des informations d'usage. Ce jésuite les fit si favorables que le pape n'hésita plus, et que le Cordelier se vit cardinal par le crédit de l'Institut. A Lisbonne, les enfants de Loyola avaient fait nommer Pombal ministre, à Rome ils mettaient Ganganelli sur le chemin de la papauté. Dans un autre temps et avec des esprits moins ardents pour les nouveautés sociales dont personne ne prévoyait les douloureuses conséquences, Ganganelli eût fait bénir son nom ; il aurait passé sur le trône pontifical en honorant l'humanité et en faisant aimer l'autorité apostolique. Mais ce caractère plein d'enjouement et de finesse, ce cœur dont la franchise expansive savait avec tant d'art se servir

de la dissimulation comme d'un bouclier impénétrable, n'était pas de trempe à défier les passions. Arrivé au faite des grandeurs, Ganganelli prétendait régner pour la satisfaction de ses songes intimes. Si l'orage qu'il avait cru calmer en temporisant ne l'eût pas poussé au delà de ses vœux et de ses prévisions, il n'aurait laissé dans les annales de l'Eglise qu'une mémoire dont les partis opposés ne se seraient jamais disputé la glorification ou le blâme. Il n'en fut pas ainsi. Clément XIV avait, tacitement au moins, consenti à faire tout ce que l'opinion dominante et les colères des princes de la maison de Bourbon exigeaient pour rendre à l'Eglise une paix alors impossible. Il entra dans cette voie que son élection venait d'ouvrir; il la parcourut jusqu'au bout plutôt en victime qu'en sacrificateur.

Les premiers jours de son exaltation furent consacrés aux fêtes et aux embrassements diplomatiques. Clément XIV était radieux, il s'imaginait que ses promesses dilatoires, que ses flatteries aux souverains, que surtout sa bonne volonté en paroles lui permettraient de gagner du temps, et qu'ainsi il pourrait, à l'aide d'une sage tolérance, arriver à cicatriser les plaies de la catholicité, sans avoir besoin de frapper la Compagnie de Jésus. Cette politique expectante, qui entraît si bien dans les vues de Louis XV, ne convenait pas plus au roi d'Espagne qu'à Choiseul, à Pombal et à d'Aranda. Les philosophes espéraient en Clément XIV. Le roi de Prusse, Frédéric II, était leur maître et leur adepte; mais Frédéric les connaissait de longue main. Il disait souvent que s'il avait une de ses provinces à punir, il la donnerait à gouverner aux philosophes. Il voulait récompenser la Silésie; malgré les prières et les

menaçants sarcasmes des Encyclopédistes, il y maintint les Jésuites. La détermination du roi de Prusse était irrévocable; d'Alembert cependant l'associait à la joie que l'élection de Clément XIV faisait éprouver aux incrédules, et le 16 juin 1769 il lui mandait (1) : « On dit que le Cordelier Ganganelli ne promet pas poires molles à la Société de Jésus, et que saint François d'Assise pourrait bien tuer saint Ignace. Il me semble que le Saint-Père, tout Cordelier qu'il est, fera une grande sottise de casser ainsi son régiment de garde, par complaisance pour les princes catholiques. Il me semble que ce traité ressemble à celui des loups avec les brebis, dont la première condition fut que celles-ci livrassent leurs chiens; on sait comment elles s'en trouvèrent. Quoi qu'il en soit, il sera singulier, Sire, que tandis que leurs Majestés Très-Chrétienne, Très Catholique, Très-Apostolique et Très Fidèle détruisent les grenadiers du Saint-Siège, votre très-hérétique Majesté soit la seule qui les conserve. »

Sous une forme légère, d'Alembert révèle le dernier mot des philosophes. Ce dernier mot, c'est la condamnation de Clément XIV, prononcé dans l'intimité par ceux qui, à force d'adulations, essaient de l'intriquer à sa ruine. Le pontife hésitait; le 7 août de la même année, d'Alembert écrit encore à Frédéric II : « On assure que le pape Cordelier se fait beaucoup tirer la manche pour abolir les Jésuites (2). Je n'en suis pas étonné. Proposer à un pape de détruire cette brave milice, c'est comme si on proposait à V. M. de licencier son régiment des gardes. »

(1) *Œuvres philosophiques de d'Alembert*, correspondance, t. XVIII.

(2) *Ibid.*

Ces aveux si remplis de prévisions révolutionnaires et anti-catholiques ne se faisaient qu'à voix basse, on les gardait pour les rêves d'avenir. En face de l'opinion et du Saint-Siège on prenait d'autres allures : on faisait retentir les imputations les plus étranges contre l'Ordre de Jésus ; on l'accusait de saper les trônes et de perdre l'Église. Le roi protestant n'était pas la dupe de ce concert d'animadversions, et, le 3 avril 1770, il répondait à d'Alembert (1) : « La philosophie, encouragée dans ce siècle, s'est énoncée avec plus de force et de courage que jamais. Quels sont les progrès qu'elle a faits ? On a chassé les Jésuites, direz-vous. J'en conviens, mais je vous prouverai, si vous le voulez, que la vanité, des vengeances secrètes, des cabales, enfin l'intérêt ont tout fait. » L'Encyclopédiste ne demanda pas la preuve, elle était surabondante pour lui ; mais il n'en continua pas moins, avec ses adhérents de la cour, du ministère, du Parlement et de la littérature, à jouer le double jeu qui leur réussit si bien.

Bernis avait succédé au marquis d'Aubeterre. Ambassadeur de France près le Saint-Siège et fier de la gratitude que lui témoignait le pape, ce cardinal croyait partager le fardeau des affaires. Par affection pour Clément XIV, ou par un sentiment d'équité en faveur des Jésuites, on le voyait se porter médiateur entre les impatiences espagnoles et les insolences de Pombal. Le souverain pontife se montrait bienveillant pour tous, il demandait à étudier mûrement la question ; Bernis se chargea d'obtenir les délais. Pendant ce temps, on éloignait du Vatican les cardinaux qui avaient dirigé les affaires sous Rezzonico. On

(1) *Œuvres philosophiques de d'Alembert*, Correspondance, t. XVIII.

isolait Ganganelli, on lui persuadait en le flattant qu'il devait à sa politique de conciliation, ainsi qu'à sa connaissance des hommes, de gouverner, de tout voir par lui-même. On l'entourait peu à peu de prélats hostiles à la Société de Jésus, on tendait des pièges à son amour de la paix, on l'amenait à rompre insensiblement avec ceux qui aurait éclairé son équité naturelle.

Ces sourdes manœuvres que, sous la protection de Bernis et d'Azpuru, les ambitions ou les haines locales propageaient à l'ombre de la tiare, n'échappèrent point au comte de Kaunitz, ambassadeur de Marie-Thérèse. Le 14 juin 1769, Kaunitz, au nom de l'Impératrice, se présente à l'audience du pape. Dans l'intérêt de l'Église, il lui recommande d'avoir égard au vœu de sa souveraine, qui ne consentira jamais à laisser détruire l'Ordre de Jésus. Clément promet de faire ce qu'il pourra; deux fois dans quarante jours, il refuse de recevoir le général des Jésuites venant le complimenter pour les fêtes de saint Louis de Gonzague et de saint Ignace.

Dans un Bref commençant par ces mots : *Cœlestium munerum thesauros*, Clément XIV, le 12 juillet 1769, accordait des indulgences aux Jésuites missionnaires. Il disait : « Nous répandons volontiers les trésors des biens célestes sur ceux que nous savons procurer avec grande ardeur le salut des âmes, et par leur vive charité envers Dieu et envers le prochain, et par leur zèle infatigable pour le bien de la religion. Comme nous comprenons parmi ces fervents ouvriers dans le champ du seigneur les religieux de la Compagnie de Jésus, et ceux surtout que notre bien-aimé fils Laurent Ricci a dessein d'envoyer cette année et les années suivantes dans les

diverses provinces pour y travailler au salut des âmes, nous désirons aussi très-certainement entretenir et accroître par des faveurs spirituelles la piété et le zèle entreprenant et actif de ces mêmes religieux.»

A la lecture du Bref accordé selon la coutume et dans la teneur ordinaire, les cours d'Espagne, de Naples et de Parme font entendre les plus vives protestations. Elles réclament contre cet acte, qui n'est pas un témoignage de la bienveillance du pontife, mais un usage immémorial. Elles s'indignent que la secrétairerie romaine ait suivi en faveur de la société de Jésus le protocole adopté. Les Jésuites étaient condamnés au tribunal des Couronnes, ils n'avaient plus de justice, plus même d'indulgences à attendre du Saint-Siège.

Clément XIV cherchait à s'insinuer dans les bonnes grâces de Charles III et de Joseph I^{er}. Il déferait à leurs vœux, il exauçait la moindre prière. Les relations diplomatiques entre Rome et Portugal étaient renouées, il supprimait la promulgation annuelle de la Bule *In cena domini*, il suspendait les effets du Bref par lequel son prédécesseur avait excommunié le duc de Parme ; mais ces avances cordiales ne désarmaient point les colères dont la Société de Jésus était l'objet. Le pape sentit si bien sa position, que moins de six mois après son exaltation il écrivait à Louis XV :

« Quant à ce qui concerne les Jésuites, je ne puis ni blâmer ni anéantir un Institut loué par dix-neuf de mes prédécesseurs. Je le puis d'autant moins qu'il a été confirmé par le saint concile de trente, et que, selon vos maximes françaises, le concile général est au-dessus du pape. Si l'on veut, j'assemblerai un concile général où tout sera discuté avec justice, à

charge et à décharge, dans lequel les Jésuites seront entendus pour se défendre; car je leur dois, ainsi qu'à tout ordre religieux, équité et protection. D'ailleurs la Pologne, le roi de Sardaigne et le roi de Prusse même m'ont écrit en leur faveur. Ainsi je ne puis, par leur destruction, contenter quelques princes qu'au mécontentement des autres. »

Ce plan entraît dans les idées du roi de France, mais il n'allait pas aux emportements de Charles III, à l'insouciance de Choiseul et au vœu des philosophes. Le 20 août 1769, le ministre de Louis XV faisait part au cardinal de Bernis de ses projets ultérieurs; il le pressait d'en finir avec la Compagnie de Jésus. Choiseul : dans cette dépêche, disait avec sa légèreté habituelle :

« Je ne pense pas : 1° qu'il faille confondre la dissolution des Jésuites avec les autres objets en contestation, desquels il ne faut pas même parler à présent. Le seul objet actuel est la dissolution. Tous les autres objets s'accommoderont d'eux-mêmes quand il n'y aura plus de Jésuites.

» 2° Je pense avec le roi d'Espagne que le pape est faible ou faux : faible, tâtonnant d'opérer ce que son esprit, son cœur et ses promesses exigent; faux, en cherchant à amuser les couronnes par des espérances trompeuses. Dans les deux cas, les ménagements sont inutiles à son égard : car nous aurons beau le ménager, s'il est faible, il le sera encore davantage quand il verra qu'il n'a rien à craindre de nous. S'il est faux, il serait ridicule de lui laisser concevoir l'espérance que nous sommes ses dupes. Ce serait l'être, monsieur le Cardinal, d'attendre que le Saint-Père eût le consentement de tous les princes catholiques pour l'extinction des Jésuites : vous sen-

tez combien cette voie entraîne de longueurs et de difficultés. La cour de Vienne ne donnera son consentement qu'avec des restrictions et une négociation avantageuse. L'Allemagne le donnera avec peine; la Pologne, excitée par la Russie, pour nous faire niche, le refusera; la Prusse et la Sardaigne (j'en ai connaissance) en useront de même. Ainsi le pape ne parviendra sûrement pas à réunir ce consentement de princes, et, quand il nous avance ce préliminaire, il nous traite comme des enfants qui n'ont aucune connaissance des hommes, des affaires et des cours.

» Mais lorsque le saint Père ajoute qu'au consentement des princes il faut ajouter celui du clergé, il se moque réellement de nous. Vous savez aussi bien que nous, monsieur le cardinal, que ce consentement du Clergé ne pourra se donner dans les formes qu'en assemblant un concile, et que de fait cette assemblée ne peut avoir lieu dans aucun pays catholique, soit par la volonté des princes, soit par celle du pape même.

» Quand je vous ai demandé de déclarer au pape que les ministres du roi se retireraient, vous sentez que cette menace est comminatoire, et qu'elle doit vous servir pour que le pape vous prie de rester, et pour qu'il vous engage à écrire au roi pour rester, et à vous faire valoir auprès de Sa Sainteté. Je finirai l'histoire des Jésuites en mettant sous vos yeux un tableau qui, je crois, vous frappera. Je ne sais s'il a été bien fait de renvoyer les Jésuites de France et d'Espagne; ils sont renvoyés de tous les Etats de la maison de Bourbon. Je crois qu'il a été encore plus mal fait, ces moines renvoyés, de faire à Rome une démarche d'éclat pour la suppression de l'Ordre, et d'avertir l'Europe de cette démarche. Elle est faite; il se trouve que les rois de France, d'Espagne et de

Naples sont en guerre ouverte contre les Jésuites et leurs partisans. Seront-ils supprimés, ne le seront-ils pas? Les rois l'emporteront-ils? les Jésuites auront-ils la victoire? Voilà la question qui agite les cabinets et qui est la source des intrigues, des tracasseries, des embarras de toutes les cours catholiques. En vérité, l'on ne peut pas voir ce tableau de sang-froid sans en sentir l'indécence; et, si j'étais ambassadeur à Rome, je serais honteux de voir le père Ricci l'antagoniste de mon maître. »

Le général des Jésuites, né à Florence, avait peut-être droit de se mettre en opposition avec un prince étranger qui, après avoir banni les Jésuites de son royaume, conspirait pour les faire proscrire des Etats pontificaux; mais, à coup sûr, Ricci n'aurait jamais insulté le fils et l'héritier de son souverain. Choiseul n'avait pas craint d'outrager dans ses vertus le Dauphin (1), que la France pleurait encore, lorsque cet

(1) On lit dans l'*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. IV, page 54, par Lacretelle : « Pendant les débats sur les Jésuites, il (le Dauphin) ne tenta qu'un effort en faveur. Il fit remettre au roi un mémoire qui exprimait les plus vifs griefs contre le duc de Choiseul, révélait ou supposait ses intrigues avec quelques chefs du parlement pour opérer la dissolution de cette société. Le roi en parut frappé et fit pendant quelques jours un accueil sévère à son ministre. Mais celui-ci fut bientôt instruit par la marquise de Pompadour des moyens qu'avaient employés contre lui ses ennemis. Il osa se plaindre avec emportement du Dauphin et de ses conseillers; il vint trouver ce prince pour lui démontrer la fausseté des dénonciations dont il s'était rendu l'organe, et lui porta le défi de la haine en lui adressant ces paroles : « Je puis être condamné au malheur » d'être votre sujet, mais je ne serai jamais votre serviteur. »

Après une telle insolence, il est difficile de s'expliquer l'étrange passage de la lettre où Choiseul déclare qu'il serait honteux de voir le père Ricci l'antagoniste de son maître.

homme d'Etat adressait à Bernis l'inconcevable lettre dont nous venons de citer deux fragments.

Cette dépêche troublait la quiétude de Clément XIV, elle inquiétait Bernis. Elle lui laissait entrevoir la possibilité d'abandonner son ambassade de Rome, où il s'arrangeait une vie de faste, de plaisirs décents et de bienfaisance artistique. Le cardinal n'hésita plus. Louis XV sollicitait un ajournement à la haine toujours active de Charles III, il l'obtint; mais Bernis, Azpuru, Orsini et les quelques cardinaux ou prélats marchant sous leur bannière comprirent que les efforts seraient toujours stériles auprès du pape tant qu'ils ne l'auraient pas entraîné au delà de ses intentions les plus secrètes. Il fallait le prendre par ses idées de justice. On fit surgir procès sur procès contre les Jésuites; on les attaqua en détail afin de les perdre dans l'esprit du pontife qui devait les juger. Clément XIV voyait enfin que sa mansuétude n'était pour lui qu'une décevante illusion, et qu'elle l'exposait aux reproches des cours. Bernis le consolait dans ses amertumes; il avait de douces paroles à verser sur ce cœur ulcéré. Il le conduisait à l'abîme en essayant de couvrir de fleurs le chemin qui y aboutissait. Tandis que Pombal et Choiseul, d'un côté. Monino, Roda, Grimaldi et le duc d'Albe, de l'autre, ne cessaient de presser l'extinction de la Compagnie, l'ambassadeur de France, qui peut-être ne cherchait que des expédients pour la retarder, engagea le pape dans une démarche qui allait l'accélérer. Charles III avait dénoncé au cabinet de Versailles les lenteurs du cardinal diplomate. Il accusait sa bonne foi, il exigeait son rappel, il menaçait Rome. Bernis ne trouva qu'un moyen de conjurer cet orage : il supplia le souverain pontife d'écrire au roi d'Es-

pagne. Clément XIV, harcelé, vaincu par tant d'obsessions et espérant y échapper encore, se résigne à demander du temps pour opérer la suppression de l'Institut; mais, en la reconnaissant indispensable, il ajoute que « les membres de cette Compagnie avaient mérité leur ruine par l'inquiétude de leur esprit et l'audace de leurs menées. »

Le 29 avril 1770 le cardinal de Bernis se glorifie du coup de maître qu'il a exécuté. Pour rentrer en grâce auprès de Choiseul et des philosophes, il dit : « La question n'est pas de savoir si le pape ne désirerait pas d'éviter la suppression des Jésuites, mais si, d'après les promesses formelles qu'il a faites par écrit au roi d'Espagne, Sa Sainteté peut se dispenser de les exécuter. Cette lettre que je lui ai fait écrire au roi catholique le lie d'une manière si forte que, à moins que la cour d'Espagne ne changeât de sentiment, le pape est forcé malgré lui d'achever l'ouvrage. Il n'y a que sur le temps qu'il puisse gagner quelque chose; mais les retardements sont eux-mêmes limités. Sa Sainteté est trop éclairée pour ne pas sentir que, si le roi d'Espagne faisait imprimer la lettre qu'elle lui avait écrite, elle serait déshonorée si elle refusait de tenir sa parole et de supprimer une Société de la destruction de laquelle elle a promis de communiquer le plan, et dont elle regarde les membres comme dangereux, inquiets et brouillons. »

Clément XIV était lié. Avec son caractère qui fuyait le bruit, et qui se serait si heureusement contenté d'une digne oisiveté sur le trône, on savait qu'un peu plus tôt ou qu'un peu plus tard on le contraindrait à tenir cet engagement solennel. La France et l'Espagne le laissèrent respirer pendant quelques mois; néanmoins, comme si la persécution devait

toujours s'acharner sur ce vieillard couronné, Pom-
bal et Tanucci reprirent en sous-œuvre les intrigues
de Choiseul et d'Aranda. Ils n'avaient pas l'insolente
élégance de leurs maîtres : ils furent grossiers dans
leurs procédés. Ces derniers outrages irritèrent le
peuple romain. Le pape détestait le prestige des cé-
rémonies religieuses, il ne gouvernait qu'à contre-
cœur. Le dégoût des hommes lui faisait prendre les
affaires en mépris. Il n'avait pour confidents que
deux religieux de son couvent des Saints-Apôtres,
Buontempi et Francesco. Il écartait de son trône les
cardinaux et les princes. A ces sujets de méconten-
tement intérieur se joignit la disette, suite inévitable
d'une mauvaise administration. Le pape vit s'évanouir
cette popularité dont les premiers transports avaient
été si doux à son âme. Les Pères de l'Institut pensè-
rent que cette situation ramènerait le pontife à des
idées plus justes, et que tous ensemble ils pourraient
encore travailler à la gloire de l'Eglise. Ils étaient si
complètement en dehors du mouvement des affaires
que le père Garnier, ancien Provincial de Lyon et
alors assistant de France par intérim, écrivait de
Rome le 6 mars 1770 : « Les Jésuites savent qu'on
sollicite leur abolition; mais le pape garde un secret
impénétrable sur cette affaire. Il ne voit que leurs
ennemis. Ni cardinaux ni prélats ne sont appelés au
palais, et n'en approchent que pour les fonctions pu-
bliques. » Et le 20 juin de la même année le père
Garnier mandait encore à ses frères : « Les Jésuites
ne s'aident point; ils ne savent, ils ne peuvent même
s'aider, et les mesures sont bien prises contre eux.
On répand ici, comme à Paris, le bruit que l'affaire
est finie, que le coup est porté. »

Ce fut dans ce moment que la chute du duc de

Choiseul vint ranimer toutes les espérances des amis de la Compagnie. Après avoir été, jusqu'à la mort de madame de Pompadour, le plus obséquieux courtisan de cette femme, il ne voulait plus saluer en madame du Barry les déplorables caprices de Louis XV. L'orgueil de cet homme d'Etat le précipita du faite des honneurs. Le 25 décembre 1770 Choiseul prit la route de l'exil, et le duc d'Aiguillon fut appelé à lui succéder. Le nouveau ministre avait toujours aimé, toujours défendu les Jésuites. Il arrivait dans un moment opportun; car le peuple, las des prodigalités de Choiseul applaudissait à sa disgrâce, tandis que les courtisans, les traitants, les parlementaires et les philosophes regrettaient avec fracas leur protecteur. D'Aiguillon avait des vengeance à exercer contre la cour judiciaire : il la punit en la dissolvant, comme elle-même avait dissous la Société de Jésus. Il fut sans pitié pour les magistrats qui s'étaient montrés inexorables pour les Jésuites : il proscrivit les proscrip-teurs. Mais, dans cette rapide révolution, la main des Pères, depuis long-temps bannis du royaume, ne se fit pas plus sentir de près que de loin. D'Aiguillon et le chancelier Maupeou avaient d'autres vues. Madame du Barry, et c'est un hommage indirect qu'elle rendit à la vertu des Jésuites, madame du Barry ne songeait nullement à reconstruire l'œuvre que sa devancière avait brisée. Cependant, à la nouvelle des changements qui s'opèrent dans le ministère et à la cour, le pape juge que quelques mois de répit lui seront accordés. Louis XV ne voyait plus l'impérieux Choiseul lui dicter des ordres, d'Aiguillon ne devait lui faire aucune violence sur ce point. Le roi et le ministre ne demandaient pas mieux que de laisser au pape sa liberté d'action; mais il fallait mé-

nager Charles d'Espagne. Afin de le consoler de la disgrâce de Choiseul, d'Aiguillon consent à faire cause commune avec les ennemis des Jésuites. Le pouvoir l'avait tenté. Pour désarmer les méfiances du cabinet de Madrid, il veut lui donner des gages. Charles III soupçonnait depuis long-temps le cardinal de Bernis de tiédeur dans ses poursuites. D'Aiguillon lui en fournit la preuve en livrant à Pignatelli, comte de Fuentès, ambassadeur d'Espagne à Paris, les dépêches de l'ambassadeur de France à Rome. Quand cette lâcheté fut consommée, Charles III et le duc d'Aiguillon concertèrent un nouveau plan de campagne.

Sur ces entrefaites, Azpuru étant mort, Charles III nomme François Monino pour le remplacer dans ses fonctions diplomatiques près le Saint-Siège. Monino, qui a rendu célèbre dans l'histoire d'Espagne le nom du comte de Florida-Blanca, ne savait pas encore par expérience les funestes résultats des révolutions : il les secondait sans prévoir qu'un jour il deviendrait l'un de leurs plus constants adversaires. Dans toute la force de l'âge et des passions ambitieuses, il se dévouait au prince qui l'avait tiré de l'obscurité pour mettre ses talents en lumière. Il épousait sa querelle comme un moyen de fortune. Il arriva à Rome bien décidé à faire fléchir devant sa téméraire opiniâtreté les dernières résistances du pontife. Clément XIV le savait intraitable; il n'ignorait pas que le duc d'Aiguillon avait enjoint au cardinal de Bernis de seconder en tout et partout les mesures que Florida-Blanca croirait utile de prescrire. La venue de ce négociateur entreprenant paralysait les temporisations du cardinal, elle frappait de stupeur le souverain pontife. L'audace pleine de jactance

espagnole de Florida-Blanca le consternait : sous son influence il ne sut que trembler et se plaindre de la torture qu'on lui faisait subir.

L'ambassadeur de Charles III avait intimidé ou séduit à prix d'or les serviteurs du pape : il le dominait par la crainte; et, quand Clément XIV suppliant sollicitait un nouveau délai : « Non, Saint Père (1), s'écriait-il. C'est en arrachant la racine d'une dent qu'on fait cesser la douleur. Par les entrailles de Jésus-Christ, je conjure Votre Sainteté de voir en moi un homme plein d'amour pour la paix; mais craignez que le roi mon maître n'approuve le projet adopté par plus d'une cour, celui de supprimer tous les ordres religieux. Si vous voulez les sauver, ne confondez pas leur cause avec celle des Jésuites. — Ah! reprenait Ganganelli, je le vois depuis long-temps, c'est là qu'on en veut venir! On prétend plus encore : la ruine de la religion catholique, le schisme, l'hérésie peut-être, voilà la secrète pensée des princes. » Après avoir laissé échapper ces plaintes douloureuses, il essayait sur Florida-Blanca la séduction d'une confiance amicale et d'une douce naïveté. L'objet de tant de soins y résistait avec une inflexibilité stoïque. Forcé de renoncer à cette ressource, Clément cherchait à éveiller la pitié de son juge : il parlait de sa santé, et l'Espagnol laissait percer une incrédulité si désespérante que le malheureux Ganganelli, rejetant en arrière une partie de ses vêtements, lui montra un jour ses bras nus couverts d'une éruption dartreuse. Tels étaient les moyens employés par le pape

(1) Dépêche de Florida-Blanca au marquis de Grimaldi, 16 juillet 1772. — *Histoire de la chute des Jésuites*, par le comte de Saint-Priest, p. 153.

pour fléchir l'agent de Charles III. C'est ainsi qu'il lui demandait la vie. »

Le Vatican étonné voyait chaque jour se renouveler de pareilles scènes sous ses voûtes, où tant de Papes, fiers de leur dignité et de leur bon droit, avaient tenu tête aux monarques les plus absolus. Florida-Blanca s'était imposé la mission de dompter les scrupules de Clément XIV, et de condamner le Vicaire de Jésus-Christ à une iniquité raisonnée. Bernis se taisait ; mais devant ce vieillard à la frêle stature se dressait à chaque heure l'Espagnol au port majestueux. Florida semblait l'écraser de toute sa force physique. Implacable comme la fatalité, il poursuivait sa victime de détour en détour, et ne lui accordait aucun repos. En lisant cette persécution inouïe, en l'étudiant dans ses plus minutieux détails, on n'a plus besoin de chercher quel fut le meurtrier de Clément XIV, s'il en eut un. Ganganelli n'est pas mort sous le poison des Jésuites ; il a été tué par les violences de Florida-Blanca.

Une seule fois cependant le malheureux Pontife recouvra, dans l'indignation de son âme, un reste d'énergie. Le plénipotentiaire espagnol lui faisait ce jour-là entrevoir qu'en échange de la bulle de suppression les couronnes de France et de Naples s'empresseraient de rendre au Siège apostolique les villes d'Avignon et de Bénévent, séquestrées par elles. Ganganelli se rappela enfin qu'il était le Prêtre du Dieu qui chassait du temple les vendeurs, et il s'écria : « Apprenez qu'un Pape gouverne les âmes, et n'en trafique pas. » Ce fut son dernier éclair de courage. Le Souverain Pontife tomba affaissé sous cet élan de dignité. Depuis ce moment, il ne se releva que pour mourir.

De tous les princes catholiques ayant alors une prépondérance réelle en Europe, Marie-Thérèse d'Autriche était la seule qui s'opposait avec efficacité aux désirs de Charles III et au vœu le plus cher des Encyclopédistes. Le roi de Sardaigne, la Pologne, les électeurs de Bavière, de Trèves, de Cologne, de Mayence, l'électeur palatin, les cantons suisses, Venise et la république de Gênes s'unissaient à la cour de Vienne pour s'opposer à la destruction de la Compagnie. Charles III se fit lui-même auprès de Marie-Thérèse l'interprète de ses tourments : il la supplia de lui accorder cette satisfaction. L'empereur Joseph II, fils de cette princesse, n'avait pour les Jésuites ni haine ni affection; mais il convoitait leurs richesses. Il promit de décider sa mère si on lui garantissait la propriété des biens de l'Ordre. Les Bourbons ratifièrent ce marché, et l'Impératrice céda en pleurant aux avides importunités de son fils (1).

(1) Le conventionnel abbé Grégoire, à la page 170 de son *Histoire des confesseurs des rois*, ne raconte pas ainsi cette transaction; il dit : « Lors du premier partage de la Pologne, en 1773, l'impératrice Marie-Thérèse consulta son confesseur, le père jésuite Parhamer, sur la justice d'une opération où elle était co-partageante. Il crut devoir à ce sujet consulter ses supérieurs, et il écrivit à Rome. Wilseck, ministre d'Autriche près la cour romaine, qui soupçonna cette correspondance, parvint à se procurer une copie de la lettre de Parhamer et l'envoya sur-le-champ à Marie-Thérèse. Dès ce moment, elle n'hésita plus à faire cause commune avec les gouvernements qui sollicitaient auprès de Clément XIV l'abolition de la Société jésuitique. »

Grégoire n'a pas inventé ce récit, il l'a copié à la page 152 du *Catechismo dei Gesuiti*, mais il a pourtant assez de conscience pour réprover celle que le comte de Gorani publia en 1793, dans le deuxième volume, page 59, de ses *Mémoires secrets des gouvernements*. Dans cet ouvrage, dont la date seule de la publication est presque une honte, Gorani prétend que ce n'était

Le Pape avait espéré peut-être que Marie-Thérèse résisterait plus long-temps, et que, femme pleine de courage et de vertus, elle compatirait à ses douleurs comme homme, à ses anxiétés comme Souverain Pontife. Cette dernière chance lui était enlevée. Clément XIV n'avait plus qu'à courber la tête : il se résigna à l'iniquité. Quand l'infortuné vieillard en eut pris son parti, il laissa les Jésuites devenir la proie de leurs ennemis. Tout était d'avance combiné pour ce jour si impatiemment attendu. Afin de motiver la destruction d'un Ordre dont l'Eglise avait si souvent exalté les services, on essaya de le déconsidérer en lui intentant des procès que les juges étaient disposés à lui faire perdre, sous quelque prétexte que ce fût. Alfani, un de ces monsignori laïques qui n'ont rien de commun que l'habit avec le sacerdoce, était le magistrat délégué pour condamner les Jésuites. On leur suscita tant de chicanes, on essaya si bien de leur persuader qu'il n'y avait plus à Rome de justice pour eux, qu'ils ne crurent pas devoir prendre la peine de se défendre. Le 19 janvier 1773 le père Garnier constatait ce découragement, né de

point une simple lettre qui fut saisie à Rome, mais la confession générale de Marie-Thérèse, que son confesseur faisait passer au général de l'Ordre. Charles III, ajoute-t-il, se l'étant procurée, la transmit à l'impératrice, pour la décider à faire supprimer les Jésuites.

L'abbé Grégoire a lui-même flétri cette fable. Nous dédaignons donc de nous y arrêter, mais la version adoptée par le conventionnel n'a pas un fondement plus solide. Elle pèche par la base, car jamais le père Parhamer ne fut confesseur de Marie-Thérèse. Il avait été celui de son époux, l'empereur François Ier, et, avant comme après la suppression, il resta toujours à Vienne dans la faveur de cette princesse et de Joseph II, son fils.

l'impuissance de leurs efforts. Il écrivait : « Vous demandez pourquoi les Jésuites ne se justifient pas : ils ne peuvent rien ici. Toutes les avenues, soit médiate, soit immédiate, sont absolument fermées, murées et contre-murées. Il ne leur est pas possible de faire parvenir le moindre mémoire. Personne ici ne pourrait se charger de le présenter. »

Quelques exemples de cette iniquité réfléchie, arrachés aux dossiers de tant d'incompréhensibles procès, feront juger des moyens mis en jeu. Un prélat, frère du Jésuite Pizani, était mort vers cette époque. Le Jésuite ne pouvait pas hériter. Un autre de ses frères, chevalier de Malte, lui écrit pour le prier de veiller à ses intérêts. A peine est-il de retour à Rome que la cupidité et les ennemis de l'Institut lui font naître l'idée que le Père a détourné à son profit une partie de la succession. Elle aurait dû être commune si les vœux du Jésuite n'y eussent mis obstacle. Le Maltais dépose un mémorial aux pieds du Pape. Clément XIV donne Onuphre Alfani pour unique juge aux deux frères. Il procédera par voie économique, c'est-à-dire il ne rendra compte qu'au Pape de ses opérations. Le Jésuite n'avait pas fait établir un inventaire juridique, mais il possédait assez de titres légaux pour démontrer son innocence. Alfani en demande communication. Il les anéantit, et condamne le Collège romain à payer 25,000 écus. Alfani avait prononcé sa sentence ; à Rome l'appel et le droit de récuser un magistrat sont le privilège de tout accusé, un privilège dont jouissent les Juifs eux-mêmes. On le dénie aux Pères de la Société. On les dépossède en même temps du Collège des Irlandais. on attaque leur Noviciat et le Collège Germanique. Alfani ne siégeait point par hasard dans cette

dernière affaire. Le Collège germanique gagna sa cause ; néanmoins la sentence ne reçut jamais d'exécution, car il fallait apprendre aux disciples de saint Ignace qu'ils étaient perdus.

Depuis Pie IV les Jésuites dirigeaient le Séminaire romain. Cinq Papes et plus de cent Cardinaux étaient sortis de cette maison des fortes études. On les blâme de n'avoir pas administré avec plus d'épargne. Clément XIV nomme pour visiteurs les cardinaux d'York, Marefoschi et Colonna. Les deux premiers étaient ouvertement hostiles à la Compagnie. Les Jésuites font observer que les denrées augmentent chaque année, et que les revenus du Séminaire n'ont jamais suivi cette progression. Ils établissent la vérité de leurs dires par des chiffres irréfutables. Le 29 septembre 1772 on les expulse préventivement. Les visiteurs avaient constaté que les revenus suffisaient pour l'entretien. A peine les Pères sont-ils dépouillés que le Pape lui-même, en assignant une nouvelle provision de 100,000 francs au Séminaire, se charge de justifier leurs comptes.

Le cardinal d'York venait de fermer une des plus célèbres écoles de la Société ; il veut bénéficier lui-même de son arrêt. Le dernier Stuart s'unissait aux derniers Bourbons afin de proscrire les Jésuites. Il n'a pour tout royaume que son diocèse de Frascati : il convoite la maison que les Pères possèdent en cette ville. Clément XIV la lui accorde de son propre mouvement et par la plénitude de son pouvoir apostolique.

A Bologne, à Ravenne, à Ferrare, à Modène, à Macerata, ce système se développe. On force les Novices et les Scolastiques à se retirer chez leurs parents. Ceux qui refusent d'obéir à une injonction aussi ex-

traordinaire se voient privés des Sacrements. On les appelle à quitter l'habit de l'Institut. Ces jeunes gens ne veulent point s'en séparer : des soldats le déchirent sur leurs épaules, et, après les avoir revêtus d'un costume laïque, il les contraignent à prendre la route de leur patrie.

Afin d'aguerrir à l'injustice son cœur plein d'équité naturelle, Clément XIV avait fermé les yeux sur ces actes précurseurs de la suppression ; mais cette tyrannie de détail ne remplissait pas les vues de Charles III et de Florida-Blanca. Il fallait au monarque espagnol un triomphe plus complet ; on décide enfin le pape à l'accorder. Le 21 juillet 1773 commençait au Gésu la neuvaine en l'honneur de la fête de saint Ignace ; les cloches s'ébranlaient. Le pape en demanda le motif : on le lui fait connaître. Alors d'un air triste il ajoute : « Vous vous trompez ; ce n'est pas pour les Saints qu'on sonne au Gésu, c'est pour les morts. » Clément XIV le savait mieux que personne, car ce jour-là même il signa le bref *Dominus ac Redemptor noster*, qui supprime la Compagnie de Jésus dans tout l'univers chrétien.

« Ce bref, dit le protestant Schoell (1), ne condamne ni la doctrine, ni les mœurs, ni la discipline des Jésuites. Les plaintes des cours contre l'Ordre sont les seuls motifs de sa suppression qui soient allégués, et le pape la justifie par des exemples précédents d'Ordres supprimés pour se conformer aux exigences de l'opinion publique. »

Le décret, donné à Sainte-Marie-Majeure et contresigné par le cardinal Negroni, appartient à l'histoire des Jésuites comme la bulle de fondation

(1) *Cours d'histoire des Etats européens*, t. XLIV, p. 83.

de 1540. Nous le publions donc, en nous contentant d'en retrancher les premières pages, qui ne regardent pas directement la Société. Clément XIV, avant d'arriver aux Jésuites, énumère les divers Instituts retranchés du corps de l'Eglise ; mais il oublie de faire observer que ces Instituts ne furent sécularisés qu'en vertu de preuves acquises (1), d'informations et de procédures juridiques ; puis le souverain Pontife continue en ces termes :

« Après avoir mis sous nos yeux ces exemples et d'autres du plus grand poids et de la plus grande autorité, et brûlant de marcher avec confiance et d'un pas sûr dans la résolution dont nous parlerons plus bas, nous n'avons omis ni soins ni recherches pour connaître à fond tout ce qui concerne l'origine, les progrès et l'état actuel de l'Ordre religieux communément appelé *la Société de Jésus*, et nous avons découvert qu'il avait été établi par son saint fondateur pour le salut des âmes, pour la conversion des Hérétiques et surtout des Infidèles, enfin pour donner à la piété et à la religion de nouveaux accroissements ;

(1) Au moment où le pape Clément V, de concert avec Philippe-le-Bel, s'occupa de la suppression des templiers, il convoqua tous les évêques de la chrétienté. Trois cents prélats examinèrent les imputations et les défenses, et chacun d'eux, à l'exception de quatre, décida qu'il était nécessaire d'entendre les dires des accusés. Selon l'abbé Fleury, dans son *Histoire*, liv. xci, pages 150 et 151, les templiers furent individuellement cités à comparaitre en personne, pour être jugés au moins par des conciles provinciaux. On n'appliqua aux Jésuites aucune de ces mesures indiquées par les plus simples notions de la justice. On procéda en 1773 comme, en 1310, Clément V et Philippe-le-Bel n'avaient même pas songé à le faire. La forme et le fond du jugement contre les Jésuites restèrent étrangers aux lois canoniques, aux coutumes de l'Eglise ainsi qu'aux tribunaux séculiers.

que, pour atteindre plus facilement et plus heureusement à ce but désiré, il avait été consacré à Dieu par le vœu très-étroit de pauvreté évangélique, tant en commun qu'en particulier, excepté les maisons d'études ou de belles-lettres, auxquelles on permit de posséder quelques revenus, de manière cependant qu'aucune partie n'en pourrait être détournée ni appliquée aux avantages, à l'utilité et à l'usage de cette Société.

« C'est d'après ces lois, et d'autres également sages, que Paul III, notre prédécesseur, approuva d'abord la Société de Jésus par sa bulle du 26 septembre 1540, et lui permit de rédiger des statuts et règlements qui assurassent sa tranquillité, son existence et son régime ; et, quoiqu'il eût restreint cette Société naissante au nombre de soixante religieux seulement, néanmoins par une autre bulle du 28 février 1543, il permit aux supérieurs d'y admettre tous ceux dont la réception leur paraissait utile ou nécessaire. Alors le même Paul, notre prédécesseur, par un bref du 15 novembre 1549, accorda de très-grands privilèges à cette société, et conféra à ses chefs généraux le pouvoir d'y introduire vingt prêtres, en qualité de coadjuteurs spirituels, et de leur communiquer les mêmes privilèges, les mêmes faveurs et la même autorité dont jouissaient les profès de la Société. Il voulut et ordonna que cette permission pût s'étendre, sans aucune restriction et sans nombre limité, à tous ceux qui en seraient jugés dignes par les Généraux. En outre, la Société elle-même, tous les membres dont elle était composée et leurs biens furent entièrement soustraits à toute supériorité, juridiction et correction des ordinaires, et ce pape les prit sous sa protection et sous celle du Siège apostolique.

« Nos autres prédécesseurs ont exercé dans la suite la même munificence et la même libéralité envers cette société. En effet, Jules III, Paul IV, Pies IV et V, Grégoire XIII, Sixte V, Grégoire XIV, Clément VIII, et d'autres souverains Pontifes, ont ou confirmé ou augmenté, ou déterminé plus particulièrement les privilèges déjà accordés à ces religieux. Cependant la teneur même et les termes de ces constitutions apostoliques nous apprennent que la société, presque encore au berceau, vit naître en son sein différents germes de discordes et de jalousies, qui non-seulement déchirèrent ses membres, mais qui les portèrent à s'élever contre les autres Ordres religieux, contre le clergé séculier, les Académies, les Universités, les collèges, les écoles publiques, et contre les souverains eux-mêmes qui les avaient accueillis et admis dans leurs Etats, et que ces troubles et ces dissensions étaient tantôt excités au sujet de la nature et du caractère des vœux, du temps d'admettre les novices à prononcer ces vœux, du pouvoir de les renvoyer ou de les élever aux ordres sacrés sans un titre et sans avoir fait des vœux solennels, ce qui est contraire aux décisions du Concile de Trente et de Pie V, notre prédécesseur; tantôt au sujet de la puissance absolue que le général s'arrogeait et de quelques autres articles concernant le régime de la Société; tantôt pour différents points de doctrine, pour les collèges, pour les exemptions et privilèges que les ordinaires et d'autres personnes constituées en dignité, soit ecclésiastique, soit séculière, prétendaient blesser leur juridiction et leurs droits. Enfin il n'y eut presque aucune des plus graves accusations qui ne fût intentée contre cette société, et la paix et la tranquillité de la chrétienté en furent longtemps troublées.

» De là s'élevèrent mille plaintes contre ces religieux, lesquelles furent déferées à Paul IV, Pie V et Sixte V, nos prédécesseurs, appuyées de l'autorité de quelques princes. Philippe II, entre autres, d'illustre mémoire, roi d'Espagne, mit sous les yeux de Sixte V, notre prédécesseur, non seulement les motifs graves et pressants qui le déterminaient à cette démarche et les réclamations qui lui avaient été faites de la part des inquisiteurs d'Espagne contre les privilèges excessifs de la Société de Jésus et contre la forme de son régime, mais encore des points de disputes approuvés par plusieurs de ses membres, même les plus recommandables par leur science et par leur piété, et sollicita ce Pontife à commettre et à nommer pour cet effet une visite apostolique dans cette Société.

» Les demandes et le zèle de Philippe paraissant fondés sur la justice et sur l'équité, le même Sixte V y eut égard, et nomma pour visiteur apostolique un évêque généralement reconnu par sa prudence, sa vertu et ses lumières. En outre, il désigna une congrégation de cardinaux qui devaient employer tous leurs soins et leur vigilance à terminer cette affaire. Mais, une mort prématurée ayant enlevé le même Sixte V, notre prédécesseur, le projet salutaire qu'il avait formé s'évanouit et n'eut point d'effet. Grégoire XIV, d'heureuse mémoire, à peine élevé à la Chaire de Saint Pierre, donna de nouveau, par sa bulle du 28 juin 1591, l'approbation la plus étendue à l'institut de la Société. Il confirma et ratifia tous les privilèges qui lui avaient été accordés par ses prédécesseurs, et surtout celui d'exclure et de renvoyer les membres de cet ordre sans employer aucune forme juridique, c'est-à-dire sans faire au-

paravant aucune information, sans dresser aucun acte, sans observer aucun ordre judiciaire, ni accorder aucun délai, même essentiel, mais sur l'inspection seule de la vérité du fait, et n'ayant égard qu'à la faute ou à un motif suffisant d'expulsion, aux personnes et aux autres circonstances. De plus, il imposa un profond silence et défendit surtout, sous peine d'excommunication encourue par le fait, d'oser attaquer directement ou indirectement l'institut, les constitutions ou les décrets de la Société, ou de songer à y faire aucune espèce de changement. Cependant il laissa à chacun le droit de proposer et de représenter, à lui seulement et aux papes ses successeurs, soit immédiatement, soit par les Légats ou Nonces du Saint-Siège, tout ce que l'on croirait devoir y être ajouté, ou être retranché, ou y être changé.

» Mais toutes ces précautions ne purent apaiser les clameurs et les plaintes élevées contre la Société; au contraire, on vit alors se répandre de plus en plus dans presque tout l'univers les plus vives contestations touchant la doctrine de cet ordre, que plusieurs accusèrent d'être totalement opposée à la foi orthodoxe et aux bonnes mœurs. Le sein même de la Société fut déchiré par des dissensions intestines et extérieures; et, entre autres accusations intentées contre elle, on lui reprocha de rechercher avec trop d'avidité et d'empressement les biens de la terre. Telle fut la source de ces troubles, qui ne sont, hélas! que trop connus, qui ont causé au Siège apostolique tant de chagrin et de douleur; tel est le motif du parti que plusieurs souverains ont embrassé contre la Société. Il arriva de là que ces religieux, voulant obtenir de Paul V, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, une nouvelle confirmation de

leur institut et de leurs privilèges, furent forcés de lui demander de vouloir bien ratifier et munir de son autorité quelques décrets publiés dans la cinquième Congrégation générale et insérés mot à mot dans sa bulle du 4 septembre 1606. Ces décrets portent expressément que la Société, assemblée en Congrégation générale, a été obligée, tant à cause des troubles et des inimitiés fomentées parmi ses membres qu'à cause des plaintes et des accusations des étrangers contre elle, de faire le statut suivant : « Notre » Société, qui a été suscitée par Dieu même pour la » propagation de la foi et le salut des âmes, peut, » par les fonctions propres de son institut, qui sont » les armes spirituelles, atteindre heureusement, » sous l'étendard de la Croix, au but qu'elle se propose, avec utilité pour l'Eglise et avec édification » pour le prochain; mais, d'un autre côté, elle détruirait ces avantages, et s'exposerait au plus grand » danger si elle s'occupait des affaires du siècle et de celles qui concernent la politique et le gouvernement des Etats : c'est pourquoi nos ancêtres ont » très-sagement ordonné qu'en servant Dieu nous » ne nous mêlassions point des affaires qui sont opposées à notre profession. Mais, comme, dans ces » temps malheureux, notre ordre, peut-être par la » faute ou à cause de l'ambition et du zèle indiscret » de quelques-uns de ses membres, se trouve attaqué dans différents endroits et diffamé auprès de » plusieurs souverains, dont notre père Ignace, de bienheureuse mémoire, nous a pourtant recommandé de conserver la bienveillance et l'affection » pour être plus agréables à Dieu; et que d'ailleurs » la bonne odeur de Jésus-Christ est nécessaire » pour produire des fruits, la Congrégation a pensé

» qu'il fallait s'abstenir de toute apparence de mal,
» et prévenir, autant qu'il était possible, les plaintes
» même fondées sur de faux soupçons. En consé-
» quence, par le présent décret, elle défend à tous
» religieux, sous les peines les plus rigoureuses, de
» se mêler en aucune manière des affaires publiques,
» lors même qu'ils y seraient invités et engagés par
» quelque raison, et de ne s'écarter de l'institut de
» la Société ni par prières ni par sollicitations; et en
» outre elle a recommandé aux Pères définiteurs
» de régler avec soin et de prescrire les moyens les
» plus propres à remédier à ces abus dans les cas
» nécessaires. »

» Nous avons observé avec la douleur la plus amère que ces remèdes, et beaucoup d'autres employés dans la suite, n'ont eu ni assez d'efficacité ni assez de force pour détruire et dissiper les troubles, les accusations et les plaintes formées contre cette Société, et que nos autres prédécesseurs, Urbain VIII, Cléments IX, X, XI et XII, Alexandres VII et VIII, Innocents X, XI, XII et XIII et Benoît XIV, se sont vainement efforcés de rendre à l'Eglise la tranquillité désirée, par plusieurs constitutions soit relatives aux affaires séculières dont la Société ne devait s'occuper ni hors les missions ni à leur occasion, soit à l'égard des dissensions graves et des querelles vivement excitées par ses membres, non sans entraîner la perte des âmes et au grand scandale des peuples, contre les ordinaires des lieux, les ordres religieux, les lieux consacrées à la piété, et les communautés de toute espèce en Europe, en Asie et en Amérique; soit au sujet de l'interprétation et de la pratique de certaines cérémonies païennes tolérées et admises dans plusieurs endroits, en omettant cel-

les qui sont approuvées par l'Eglise universelle; soit sur l'usage et l'interprétation de ces maximes que le Saint-Siège a justement proscrites comme scandaleuse et évidemment nuisibles aux bonnes mœurs; soit enfin sur d'autres objets de la plus grande importance et absolument nécessaires pour conserver aux dogmes de la religion chrétienne leur pureté et leur intégrité, et qui ont donné lieu dans ce siècle et dans les précédents à des abus et à des maux considérables, tels que les troubles et des séditions dans plusieurs Etats catholiques, et même des persécutions contre l'Eglise dans quelques provinces de l'Asie et de l'Europe. Tous nos prédécesseurs en ont été vivement affligés, et, entre autres, le pape Innocent XI de pieuse mémoire, que la nécessité contraignit de défendre à la Société de donner l'habit à des Novices; Innocent XIII, qui fut obligé de la menacer de la même peine, et enfin Benoit XIV de récente mémoire, qui ordonna une visite des maisons et des collèges situés dans les Etats de notre très-cher fils en Jésus-Christ le roi très-fidèle de Portugal et des Algarves. Mais le Saint-Siège n'a retiré dans la suite aucune consolation, ni la Société aucun secours, ni la chrétienté aucun avantage des dernières lettres apostoliques de Clément XIII, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur immédiat, qui lui avaient été extorquées (suivant l'expression dont Grégoire X, notre prédécesseur, s'est servi dans le concile œcuménique de Lyon. cité ci-dessus) plutôt qu'obtenues de lui, et dans lesquelles il loue infiniment et approuve de nouveau l'Institut de la Société de Jésus.

» Après tant d'orages, de secousses et de si horribles tempêtes, les vrais fidèles espéraient de voir luire enfin ce jour qui devait ramener le calme et

une paix profonde. Mais sous le pontificat du même Clément XIII, notre prédécesseur, les temps devinrent encore plus difficiles et plus orageux. En effet, les clameurs et les plaintes contre la société augmentant de jour en jour, on vit s'élever, dans quelques endroits, des troubles, des dissensions, des séditions très-dangereuses, et même des scandales qui, ayant brisé et totalement anéanti le lien de la charité chrétienne, allumèrent dans le cœur des fidèles l'esprit de parti, les haines et les inimitiés. Le danger s'accrut au point que, ceux mêmes dont la piété et la bienfaisance héréditaires envers la société sont avantageusement connues de toutes les nations, c'est-à-dire, nos très-chers fils en Jésus-Christ les rois de France, d'Espagne, de Portugal et des Deux-Siciles, furent contraints de renvoyer et de bannir de leurs royaumes, états et provinces, tous les religieux de cet Ordre, persuadés que ce moyen extrême était le seul remède à tant de maux, et le seul qu'il fallût employer pour empêcher les chrétiens de s'insulter, de se provoquer mutuellement, et de se déchirer dans le sein même de l'Église, leur mère.

» Mais ces mêmes rois, nos très-chers fils en Jésus-Christ, pensèrent que ce remède ne pouvait avoir un effet durable ni suffire pour rétablir la tranquillité dans l'univers chrétien, si la société elle-même n'était pas entièrement supprimée et abolie. En conséquence, ils firent connaître au même Clément XIII, notre prédécesseur, leurs désirs et volonté, et lui demandèrent d'une commune voix, avec l'autorité qu'ils avaient, et à laquelle ils joignirent leurs prières et leurs instances, d'assurer par ce moyen efficace la tranquillité perpétuelle de leurs sujets et le bien général de l'Église de Jésus-Christ. Mais la mort inat-

tendue de ce souverain pontife arrêta le cours et empêcha la conclusion de cette affaire. A peine avons-nous été élevé par la miséricorde de Dieu à la chaire de saint Pierre, qu'on nous a fait les mêmes prières, les mêmes demandes et les mêmes instances, auxquelles un grand nombre d'évêques et d'autres personnages illustres par leur dignité, leur science et leur religion, ont joint leurs sollicitations et leurs avis.

» Mais, voulant embrasser le parti le plus sûr dans une affaire si grave et si importante, nous avons cru avoir besoin d'un long espace de temps, non-seulement pour faire les plus exactes recherches, le plus sérieux examen, et pour délibérer ensuite avec toute la prudence nécessaire, mais aussi afin d'obtenir du père des lumières son secours et son assistance particulière par nos gémissements et nos prières continues, après avoir eu soin de nous faire seconder auprès de Dieu par celles des fidèles, ainsi que par leurs bonnes œuvres. Nous avons jugé à propos surtout d'examiner sur quel fondement était appuyée cette opinion si répandue que l'Institut des clercs de la Société de Jésus eût été approuvé et confirmé d'une manière solennelle par le concile de Trente, et nous avons reconnu qu'on n'y avait fait mention de cet ordre que pour l'excepter du décret général par lequel il fut arrêté, relativement aux autres ordres religieux, qu'après le temps de noviciat, les novices seraient admis, s'ils en étaient jugés dignes, à la profession ou renvoyés de la société. C'est pourquoi le même concile (*Session 25, chap. xvi, de Regular.*), déclara qu'il ne voulait rien innover, ni empêcher ces religieux de servir Dieu et l'Église selon leur pieux Institut approuvé par le Saint-Siège.

» Après donc avoir usé de tant de moyens si néces-

saires, aidé, comme nous osons le croire, de la présence et de l'inspiration du Saint-Esprit; forcé d'ailleurs par le devoir de notre place qui nous oblige essentiellement de procurer, de maintenir et d'affermir de tout notre pouvoir le repos et la tranquillité du peuple chrétien, et d'extirper entièrement ce qui pourrait lui causer le moindre dommage; en outre, ayant reconnu que la Société de Jésus ne pouvait plus produire ces fruits abondants et ces avantages considérables pour lesquels elle a été instituée, approuvée par tant de papes, nos prédécesseurs, et munie de très-beaux privilèges. et qu'il était presque et tout à fait impossible que l'Église jouit d'une paix véritable et solide tant que cet ordre subsisterait; engagé par des raisons aussi puissantes, et pressé par d'autres motifs que les lois de la prudence et la sage administration de l'Église universelle nous suggèrent, et que nous conservons au fond de notre cœur; marchant sur les traces de nos prédécesseurs, et particulièrement sur celles que Grégoire X, notre prédécesseur, nous a laissées dans le concile général de Lyon, puisqu'il s'agit de même actuellement d'une société comprise dans le nombre des ordres mendiants, tant par son Institut que par ses privilèges; après un mûr examen, de notre certaine science, et par la plénitude de notre puissance apostolique; nous supprimons et nous abolissons la Société de Jésus; nous anéantissons et nous abrogeons tous, et chacun de ses offices, fonctions et administrations, maisons, écoles, collèges, retraites, hospices et tous autres lieux qui lui appartiennent de quelque manière que ce soit, et en quelque province, royaume ou État qu'ils soient situés; tous ses statuts, coutumes, usages, décrets, constitutions, même confirmés par serment

et par l'approbation du Saint-Siège ou autrement ; ainsi que tous et chacun des privilèges et indults, tant généraux que particuliers, dont nous voulons que la teneur soit regardée comme pleinement et suffisamment exprimée par ces présentes lettres, de même que s'ils y étaient insérés mot à mot, nonobstant toute formule ou clause qui y serait contraire, et quels que soient les décrets et autres obligations sur lesquels ils sont appuyés. C'est pourquoi nous déclarons cassée à perpétuité et entièrement éteinte toute espèce d'autorité, soit spirituelle, soit temporelle, du général, des provinciaux, des visiteurs et autres supérieurs de cette société, et nous transférons absolument et sans aucune restriction cette même autorité et cette même juridiction aux ordinaires des lieux, selon les cas et les personnes, dans la forme et aux conditions que nous expliquerons ci-après ; défendant, comme nous le défendons par ces présentes, de recevoir désormais qui que ce soit dans cette société, d'y admettre personne au noviciat et de faire prendre l'habit. Nous défendons également d'admettre en aucune manière ceux qui ont été ci-devant reçus à prononcer des vœux ou simples ou solennels, sous peine de nullité de leur admission ou profession, et sous d'autres peines à notre volonté. De plus, nous voulons, ordonnons et enjoignons que ceux qui sont actuellement novices soient tout de suite, sur-le-champ, immédiatement et réellement renvoyés ; et nous défendons que ceux qui n'ont fait que des vœux simples et qui n'ont encore été initiés dans aucun ordre sacré, puissent y être promus, ou sous le titre et le prétexte de leur profession, ou en vertu des privilèges accordés à la société contre les décrets du concile de Trente.

» Mais, comme le but que nous nous proposons et auquel nous brûlons d'atteindre est de veiller au bien général de l'Eglise et à la tranquillité des peuples, et en même temps d'apporter des secours et de la consolation à chacun des membres de cette Société, dont nous chérissons tendrement dans le Seigneur tous les individus, afin qu'étant délivrés de toutes les contestations, disputes et chagrins auxquels ils ont été en proie jusqu'à ce jour, ils cultivent avec plus de fruit la vigne du Seigneur, et travaillent avec plus de succès au salut des âmes; nous statuons et ordonnons que les membres de cette Société qui n'ont fait que des vœux simples et qui ne sont point encore initiés dans les Ordres sacrés, sortiront tous, déliés de ces mêmes vœux, de leurs maisons et collèges pour embrasser l'état que chacun d'eux jugera être le plus conforme à sa vocation, à ses forces et à sa conscience, dans l'espace de temps qui sera fixé par les ordinaires des lieux, et reconnu suffisant pour qu'ils puissent se procurer un emploi ou une charge, ou trouver quelque bienfaiteur qui le reçoive, sans l'étendre cependant au delà d'un an à compter de la date de ces présentes, ainsi qu'en vertu des privilèges de la Société, ils pouvaient en être exclus sans autre cause que celle que dictaient aux supérieurs la prudence et les circonstances, sans qu'on ait fait auparavant aucune citation, dressé aucun acte, observé aucun ordre judiciaire.

» Quant à ceux qui sont élevés aux Ordres sacrés, nous leur permettons, ou de quitter leurs maisons et collèges, et d'entrer dans quelque Ordre religieux approuvé par le Saint-Siège, dans lequel ils devront remplir le temps d'épreuve prescrit par le concile de Trente, s'ils ne sont liés à la Société que par des

vœux simples, et s'ils ont fait des vœux solennels, le temps de cette épreuve ne sera que de six mois, en vertu de la dispense que nous leur accordons à cet effet, ou bien de rester dans le siècle comme prêtres et clercs séculiers, entièrement soumis à l'autorité et à la juridiction des ordinaires des lieux où ils fixeront leur domicile; ordonnons en outre qu'il sera assigné à ceux qui resteront ainsi dans le siècle, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'ailleurs, une pension convenable sur les revenus de la maison ou du collège où ils demeureraient, eu égard cependant aux revenus de ces maisons et aux charges qui leur sont attachées.

» Mais les profès déjà admis aux Ordres sacrés, et qui, dans la crainte de n'avoir pas de quoi vivre honnêtement, soit par défaut ou la modicité de leur pension, soit par l'embarras de se procurer une retraite, ou qui, à cause de leur grand âge et de leurs infirmités, ou par quelque autre motif juste et raisonnable, ne jugeront point à propos de quitter les maisons ou collèges de la Société, ceux-là auront la liberté d'y demeurer, à condition qu'ils ne conserveront aucune administration dans ces maisons ou collèges; qu'ils ne porteront que l'habit des clercs séculiers, et qu'ils seront entièrement soumis aux ordinaires des lieux. Nous leur défendons expressément de remplacer les sujets qui manqueront, d'acquérir dans la suite aucune maison ni aucun lieu, conformément aux décrets du concile de Lyon, et d'aliéner les maisons, les biens et les lieux qu'ils possèdent actuellement. Ils pourront néanmoins se rassembler dans une seule ou dans plusieurs maisons, eu égard au nombre des sujets restants, de manière que les maisons qui seront évacuées puissent être conver-

ties à des pieux usages, suivant ce qui paraîtra plus conforme, en temps et lieu, aux saints canons et à la volonté des fondateurs, et plus utile à l'accroissement de la religion, au salut des âmes et à l'utilité publique. Cependant, il sera désigné un personnage du clergé séculier, recommandable par sa prudence et ses bonnes mœurs, pour présider à l'administration de ces maisons, le nom de la Société étant totalement supprimé et aboli.

» Nous déclarons être également compris dans cette suppression générale de l'Ordre tous ceux qui se trouvent déjà expulsés de quelque pays que ce soit, et nous voulons en conséquence que ces Jésuites bannis, quand même ils seraient élevés aux Ordres sacrés, s'ils ne sont point encore entrés dans un autre Ordre religieux, n'aient, dès ce moment d'autre état que celui de clercs et de prêtres séculiers, et soient entièrement soumis aux ordinaires des lieux.

» Si ces mêmes ordinaires reconnaissent dans ceux qui, en vertu du présent bref, ont passé de l'Institut de la Société de Jésus à l'état de prêtres séculiers, cette science et cette intégrité de mœurs si nécessaires, ils pourront leur accorder ou refuser, à leur gré, la permission de confesser les fidèles et de prêcher devant le peuple; et, sans cette autorisation obtenue par écrit, aucun d'eux ne pourra exercer ces fonctions. Cependant les évêques ou les ordinaires des lieux n'accorderont jamais ces pouvoirs, relativement aux étrangers, à ceux qui vivront dans les maisons ou collèges ci-devant appartenants à la Société, et en conséquence nous leur défendons de prêcher et d'administrer aux étrangers le sacrement de pénitence, ainsi que Grégoire X, notre prédécesseur, le défen-

dit dans le concile général cité ci-dessus. Nous chargeons expressément la conscience des évêques de veiller à l'exécution de toutes ces choses, leur recommandant de songer sans cesse au compte rigoureux qu'ils rendront un jour à Dieu des brebis confiées à leurs soins, et au jugement terrible dont le souverain juge des vivants et des morts menace ceux qui gouvernent les autres.

» En outre, si parmi ceux qui étaient membres de la Société il s'en trouvait quelques-uns qui fussent chargés de l'instruction de la jeunesse ou qui exerçassent les fonctions de professeurs dans plusieurs collèges ou écoles, nous voulons qu'absolument déchus de toute direction, administration ou autorité, on ne leur permette de continuer ces fonctions qu'autant qu'on aura lieu de bien espérer de leurs travaux, et qu'ils paraîtront éloignés de toutes ces discussions et de ces points de doctrine dont le relâchement et la futilité n'occasionnent et n'engendrent ordinairement que des inconvénients et de funestes contestations; et nous ordonnons que ces fonctions soient à jamais interdites à ceux qui ne s'efforceraient pas de conserver la paix dans les écoles, et la tranquillité publique, et qu'ils en soient même privés, s'ils en étaient actuellement chargés.

» Quant aux missions, que nous voulons être également comprises dans tout ce que nous avons statué touchant la suppression de la Société, nous nous réservons de prendre, à cet égard, les mesures propres à procurer le plus facilement et le plus sûrement la conversion des infidèles et la cessation de toute dispute.

» Or, après avoir cassé et abrogé entièrement, comme ci-dessus, tous les privilèges et statuts de cet

Ordre, nous déclarons tous ses membres, dès qu'ils seront sortis des maisons et collèges, et qu'ils auront embrassé l'état de clercs séculiers, propres et habiles à obtenir, conformément aux décrets des saints canons et constitutions apostoliques, toutes sortes de bénéfices ou simples ou à charge d'âmes, offices, dignités, personats et autres dont ils étaient absolument exclus tandis qu'ils étaient dans la Société, par le bref de Grégoire XIII du 10 septembre 1584, qui commence par ces mots : *Satis, superque*. Nous leur permettons encore de recevoir rétribution pour célébrer la messe, ce qui leur était aussi défendu, et de jouir de toutes ces grâces et faveurs dont ils auraient toujours été privés comme clercs réguliers de la Société de Jésus. Nous abrogeons pareillement toutes les permissions qu'ils avaient obtenues du général et des autres supérieurs, en vertu des privilèges accordés par les souverains pontifes, comme celle de lire les livres des hérétiques et autres prohibés et condamnés par le Saint-Siège; de ne point observer les jours de jeûne, ou de ne point user des aliments d'abstinence en ces mêmes jours; d'avancer ou de retarder les heures prescrites pour réciter le bréviaire, et toute autre de cette nature, dont nous leur défendons de faire usage dans la suite, sous les peines les plus sévères, notre intention étant qu'à l'exemple des prêtres séculiers, leur manière de vivre soit conforme aux règles du droit commun.

» Nous défendons qu'après la publication de ce bref, quique ce soit ose en suspendre l'exécution, même sous couleur, titre ou prétexte de quelque demande, appel, recours, déclaration ou consultation de doutes qui pourraient s'élever, ou sous quelque autre prétexte prévu ou imprévu; car nous voulons que la sup-

pression et la cassation de toute la Société, ainsi que de tous ses officiers, aient dès ce moment et immédiatement leur plein et entier effet, dans la forme et de la manière que nous avons prescrites ci-dessous, sous peine d'excommunication majeure encourue par le seul fait, et réservée à nous et aux papes, nos successeurs, contre quiconque oserait apporter le moindre obstacle, empêchement ou délai à l'exécution du présent bref.

» Nous mandons en outre, et nous défendons, en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun des ecclésiastiques réguliers et séculiers, quels que soient leur grade, dignité, qualité et condition, et notamment à ceux qui ont été jusqu'à présent attachés à la Société et qui en faisaient partie, de s'opposer à cette suppression, de l'attaquer, d'écrire contre elle, et même d'en parler, ainsi que de ses causes et motifs, de l'institut des règles, des constitutions, de la discipline de la Société détruite, ou de toute autre chose relative à cette affaire, sans une permission expresse du souverain pontife. Nous défendons à tous et à chacun, également sous peine d'excommunication réservée à nous et à nos successeurs, d'oser attaquer et insulter, à l'occasion de cette suppression, soit en secret, soit en public, de vive voix ou par écrit, par des disputes, injures, affronts, et par toute autre espèce de mépris, qui que ce soit et encore moins ceux qui étaient membres dudit Ordre.

» Nous exhortons tous les princes chrétiens, dont nous connaissons l'attachement et le respect pour le Saint-Siège, à employer pour la pleine et entière exécution de ce bref leur zèle et leurs soins, la force, l'autorité et la puissance qu'ils ont reçues de Dieu, afin de défendre et de protéger la sainte Eglise ro-

maine; à adhérer à tous les articles qu'il contient, à lancer et publier de semblables décrets, par lesquels ils veillent sûrement à ce que l'exécution de notre présente volonté n'excite parmi les fidèles ni querelles, ni contestations, ni divisions.

» Nous exhortons enfin tous les chrétiens et nous les conjurons par les entrailles de Jésus-Christ notre Seigneur, de se souvenir qu'ils ont tous le même maître, qui est dans les cieux, le même Sauveur qui les a tous rachetés au prix de son sang, qu'ils ont tous été régénérés par la grâce du baptême, qu'ils sont tous établis fils de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ et nourris du même pain de la parole divine et de la doctrine catholique; qu'ils ne forment tous qu'un même corps en Jésus-Christ et sont les membres les uns des autres; que, par conséquent, il est nécessaire qu'étant tous unis par le lien de la charité, ils vivent en paix avec tous les hommes; et que leur unique devoir est de s'aimer réciproquement, car celui qui aime son prochain a accompli la loi, et d'avoir en horreur les offenses, les haines, les disputes, les pièges et les autres maux que le vieux ennemi du genre humain a inventés, imaginés et suscités pour troubler l'Eglise de Dieu, et mettre des obstacles au bonheur éternel des fidèles, sous le faux prétexte des opinions de l'école, souvent même sous l'apparence d'une plus grande perfection chrétienne; que tous enfin s'efforcent d'acquérir la véritable sagesse dont saint Jacques a parlé (chap. III, Ep. can. V, 13) « Y a-t-il ici parmi vous quelque homme sage et » docte? que par sa sainte conversation il montre » ses bonnes œuvres avec une sagesse pleine de douceur. Si vous êtes animé d'un zèle amer, et si l'esprit de discorde règne en vos cœurs, ne vous enor-

» guéillissez pas par une gloire contraire à la vérité.
» Car ce n'est point là la sagesse qui descend du ciel;
» mais c'est une sagesse terrestre, sensuelle et dia-
» bolique. En effet, où se trouvent l'envie et l'ani-
» mosité, là sont aussi le trouble et toutes sortes de
» mauvaises actions. Au lieu que la sagesse qui vient
» d'en haut est d'abord chaste, ensuite paisible, mo-
» deste, détachée de son propre sens, unie avec les
» bons, pleine de miséricorde et de bonnes œuvres.
» Elle n'est ni dissimulée ni envieuse. Or, ceux qui
» aiment la paix sèment dans la paix les fruits de la
» justice. »

» Quand même les supérieurs et autres religieux de cet ordre, ainsi que tous ceux qui auraient intérêt ou qui prétendraient en avoir, de quelque manière que ce fût, dans ce qui a été statué ci-dessus, ne consentiraient point au présent bref, et n'auraient été appelés ni entendus, nous voulons qu'il ne puisse jamais être attaqué, infirmé et invalidé pour cause de subreption, obreption, nullité ou invalidité, défaut d'intention de notre part, ou tout autre motif, quelque grand qu'il puisse être, non prévu et essentiel, ni pour avoir omis des formalités et autres choses qui auraient dû être observées dans les dispositions précédentes ou dans quelques-unes d'icelles, ni pour tout autre point capital résultant du droit ou de quelque coutume, même contenu dans le corps de droit, sous le prétexte d'une énorme, très-énorme et entière lésion, ni enfin pour tous autres prétextes, raisons ou causes, quelque justes, raisonnables et privilégiés qu'ils puissent être, même tels qu'ils auraient dû être nécessairement exprimés pour la validité des règlements ci-dessus. Nous défendons qu'il soit jamais rétracté, discuté ou porté

en justice, ou qu'on se pourvoie contre lui par voie de restitution en entier, de discussion, de réduction par les voies et termes de droit, ou par quelque autre moyen à obtenir de droit, de fait, de grâce ou de justice, de quelque manière qu'il eût été accordé et obtenu pour s'en servir, tant en justice qu'autrement. Mais nous voulons expressement que la présente constitution soit dès ce moment et à perpétuité valide, stable et efficace; qu'elle ait son plein et entier effet, et qu'elle soit inviolablement observée par tous et chacun de ceux à qui il appartient et appartiendra dans la suite, de quelque manière que ce soit. »

Plein de respect pour l'autorité pontificale, nous ne jugeons point un acte émané de la chaire apostolique. Elle possède évidemment le droit de supprimer ce qu'elle-même a établi. Nous ne discuterons pas sur le plus ou sur le moins d'opportunité de la mesure. Cette appréciation doit ressortir des entrailles de l'histoire. Nous ne dirons pas que le successeur des apôtres, en résumant ce procès, qui a duré deux cent trente-trois ans, entre la Société de Jésus et les passions déchaînées contre elle, essaie, à force d'habiletés de langage, de donner le change aux adversaires des Jésuites en rapportant leurs accusations sans daigner les sanctionner. Nous n'examinerons même pas si la suppression prononcée est un châtiment infligé aux Jésuites ou un grand sacrifice fait à l'espoir de la paix. Cette paix était chimérique, Clément XIV ne l'ignorait pas; mais il se persuadait que tant de concessions mettraient ses derniers jours à l'abri des violences, et il frappa d'ostracisme la Société de Jésus. Le bref *Dominus ac Redemptor* fut accueilli par les ennemis de

l'Eglise avec des transports de joie qui blessèrent au cœur le souverain Pontife. Si cette joie lui fut amère, que la tristesse chrétienne du sacré collège et de l'épiscopat dut lui paraître accablante ! Le bref avait été envoyé à Paris ; Clément XIV écrivit à Christophe de Beaumont pour en solliciter l'acceptation. L'archevêque de Paris, que les menaces n'intimidaient pas, et qui portait toujours la tête plus haut que l'orage, lui répondit le 24 avril 1774 :

« Ce bref n'est autre chose qu'un jugement personnel et particulier. Entre plusieurs choses que notre clergé de France y remarque, d'abord il est singulièrement frappé de l'expression odieuse et peu mesurée employée à caractériser la bulle *Pascendi munus*, etc., donnée par le saint Pape Clément XIII, dont la mémoire sera toujours glorieuse, bulle revêtue de toutes les formalités. Il est dit que cette bulle peu exacte a été extorquée plutôt qu'obtenue ; laquelle néanmoins a toute la force et toute l'autorité qu'on attribue à un concile général, n'ayant été portée qu'après que tout le clergé catholique et tous les princes séculiers eussent été consultés par le saint Père. Le clergé, d'un commun accord et d'une voix unanime, loua extrêmement le dessein qu'en avait conçu le saint Père, et en sollicita avec empressement l'exécution. Elle fut conçue et publiée avec l'approbation aussi générale que solennelle. Et n'est-ce pas en cela que consiste véritablement l'efficacité, la réalité et la force d'un concile général, plutôt, très-saint Père, que dans l'union matérielle de quelques personnes qui, quoique physiquement unies, peuvent néanmoins être très-éloignées l'une de l'autre dans leur manière de penser et dans leurs jugements et dans leurs vues ? Quant aux princes

séculiers, s'il en est qui ne soient pas joints aux autres pour lui donner positivement leur approbation, leur nombre est peu considérable. Aucun ne réclama contre elle, aucun ne s'y opposa, et ceux même qui avaient dessein de bannir les Jésuites souffrirent qu'on lui donnât cours dans leurs Etats.

» Or, venant à considérer que l'esprit de l'Eglise est indivisible, unique, seul et vrai, comme il est en effet, nous avons sujet de croire qu'elle ne peut se tromper d'une manière si solennelle. Et cependant elle nous induirait en erreur, nous donnant pour saint et pieux un Institut qu'on maltraitait alors si cruellement, sur lequel l'Eglise et par elle l'Esprit-Saint s'énoncent en ces propres termes : « Nous savons de science certaine qu'il respire très-fort une odeur de sainteté; » en munissant du sceau de son approbation et confirmant de nouveau non-seulement l'Institut en lui-même, qui était en butte aux traits de ses ennemis, mais encore les membres qui le composaient, les fonctions qui y étaient exercées, la doctrine qui s'y enseignait et les glorieux travaux de ses enfants, qui répandaient sur lui un lustre admirable, en dépit des efforts de la calomnie et malgré les orages des persécutions. L'Eglise se tromperait donc effectivement, et nous tromperait nous-mêmes, voulant nous faire admettre le bref destructif de la Compagnie, ou bien en supposant qu'il va de pair, tant dans sa légitimité que dans son universalité, avec la constitution dont nous avons parlé. Nous mettons à part, très-saint Père, les personnes qu'il nous serait aisé de désigner et de nommer, tant ecclésiastiques que séculières, qui se sont égarées, et ont trempé dans cette affaire. Elles sont, à dire vrai, de caractère, de condition, de doctrine et de sentiment,

pour ne rien dire de plus, si peu avantageux, que cela seul suffirait pour nous faire porter avec assurance le jugement formel et positif que ce bref, qui détruit la Compagnie de Jésus, n'est autre chose qu'un jugement isolé et particulier, pernicieux, peu honorable à la tiare et préjudiciable à la gloire de l'Eglise, à l'accroissement et à la conservation de la foi orthodoxe.

» D'un autre côté, saint Père, il n'est pas possible que je me charge d'engager le clergé à accepter ledit bref. Je ne serais pas écouté sur cet article, fussé-je assez malheureux pour vouloir y prêter mon ministère, que je déshonorerais. La mémoire est encore toute récente de cette assemblée générale que j'eus l'honneur de convoquer, par ordre de Sa Majesté, pour y examiner la nécessité et l'utilité des Jésuites, la pureté de leurs doctrines, etc. En me chargeant d'une pareille commission, je ferais une injure très-notable à la religion, au zèle, aux lumières et à la droiture à laquelle ces prélats exposèrent au roi leur sentiment sur les mêmes points qui se trouvent en contradiction et anéantis par ce bref de destruction. Il est vrai que, si l'on veut montrer qu'il a été nécessaire d'en venir là, colorant cette destruction du spécieux prétexte de la paix, laquelle ne pouvait subsister avec la Compagnie subsistante, ce prétexte, très-saint Père, tout au plus pourra suffire pour détruire tous les corps jaloux de cette Compagnie, et la canoniser elle-même sans autre preuve; et c'est ce prétexte-là même qui nous autorise, nous, à former dudit bref un jugement très-juste, mais fort désavantageux.

« Car quelle peut être cette paix qu'on nous donne pour incompatible avec cette Société? Cette réflexion

a quelque chose d'effrayant, et nous ne comprendrons jamais comment un tel motif a eu la force d'induire V. S. à une démarche aussi hasardée, aussi périlleuse, aussi préjudiciable. Certainement la paix qui n'a pu se concilier avec l'existence des Jésuites est celle que Jésus-Christ appelle insidieuse, fausse et trompeuse; en un mot, celle à qui l'on donne le nom de paix et qui ne l'est pas : *Pax, pax, et non erat pax* ; cette paix qu'adoptent le vice et le libertinage, la reconnaissant pour leur mère; qui ne s'allia jamais avec la vertu, qui, au contraire, fut toujours ennemie capitale de la piété. C'est exactement à cette paix que les Jésuites, dans les quatre parties du monde, ont constamment déclaré une guerre vive, animée, sanglante et poussée avec la dernière vigueur et le plus grand succès. C'est contre cette paix qu'ils ont dirigé leurs veilles, leur attention, leur vigilance, préférant des travaux pénibles à une molle et stérile oisiveté. C'est pour l'exterminer qu'ils ont sacrifié leurs talents, leurs peines, leur zèle, les ressources de l'éloquence, voulant lui fermer toutes les avenues par où elle tenterait de s'introduire et de porter le ravage dans le sein du christianisme, tenant les âmes sur leurs gardes pour les en affranchir; et, lorsque, par malheur, cette fatale paix avait usurpé du terrain, et s'était emparée du cœur de quelques chrétiens, alors ils l'allaient forcer dans ses derniers retranchements, ils l'en chassaient aux dépens de leurs sueurs, et ne craignaient point de braver les plus grands dangers, n'espérant d'autre récompense de leur zèle et de leurs saintes expéditions que la haine des libertins et la persécution des méchants.

« C'est de quoi l'on pourrait alléguer une infinité de preuves non moins éclatantes, dans une longue

suite d'actions mémorables, qui n'a jamais été interrompue depuis le jour qui les vit naître jusqu'au jour fatal à l'Eglise qui les a vu anéantir. Ces preuves ne sont ni obscures ni même ignorées de Votre Sainteté. Si donc, je le redis encore, si cette paix qui ne pouvait subsister avec cette Compagnie, et si le rétablissement d'une telle paix a été réellement le motif de la destruction des Jésuites, les voilà couverts de gloire, ils finissent comme ont fini les Apôtres et les Martyrs ; mais les gens de bien en sont désolés, et c'est aujourd'hui une plaie bien sensible et bien douloureuse faite à la piété et à la vertu.

« La paix qui ne pouvait se concilier avec l'existence de la Société n'est pas aussi cette paix qui unit les cœurs, qui s'y entretient réciproquement, et qui prend chaque jour de nouveaux accroissements en vertu, en piété, en charité chrétienne, qui fait la gloire du christianisme, et relève infiniment l'éclat de notre sainte religion. Ceci ne se prouve pas, quoique la preuve en soit très-facile, non par un petit nombre d'exemples que cette Société pourrait nous fournir depuis le jour de sa naissance jusqu'au jour fatal et à jamais déplorable de sa suppression, mais par une foule innombrable de faits qui attesteront que les Jésuites furent toujours et en tout temps les colonnes, les promoteurs et les infatigables défenseurs de cette solide paix. On doit se rendre à l'évidence des faits qui portent avec eux la conviction dans tous les esprits.

« Au reste, comme je ne prétends pas faire dans cette lettre l'apologie des Jésuites, mais seulement mettre sous les yeux de Votre Sainteté quelques-unes des raisons qui, dans le cas présent, nous dispensent de lui obéir, je ne citerai ni les lieux ni les temps,

étant chose très-facile à Votre Sainteté de s'en assurer par elle-même et ne pouvant les ignorer.

« Outre cela, très-saint Père, nous n'avons pu remarquer sans frayeur que le susdit bref destructif faisait hautement l'éloge de certaines personnes dont la conduite n'en mérita jamais de Clément XIII, de sainte mémoire ; et, loin de cela, il jugea toujours devoir les écarter et se comporter à leur égard avec la plus scrupuleuse réserve.

« Cette diversité de jugement mérite bien qu'on y fasse attention, vu qu'il ne jugeait pas même dignes de l'honneur de la pourpre ceux à qui Votre Sainteté semble souhaiter celui de la tiare. La fermeté de l'un et la connivence de l'autre ne se manifestent que trop clairement. Mais enfin on pourrait peut-être excuser la conduite du dernier, si elle ne supposait pas l'entière connaissance d'un fait qu'on ne peut tellement déguiser qu'on n'entrevoie.

« En un mot, très-saint Père, le clergé de France étant un corps des plus savants et des plus illustres de la sainte Eglise, lequel n'a d'autre vue ni d'autre prétention que de la voir de jour en jour plus florissante ; ayant mûrement réfléchi que la réception du bref de Votre Sainteté ne pouvait qu'obscurcir sa propre splendeur, il n'a voulu ni ne veut consentir à une démarche qui, dans les siècles à venir, ternirait la gloire en possession de laquelle il se maintient ne l'admettant pas ; et il prétend, par sa très-juste résistance actuelle, transmettre à la postérité un témoignage éclatant de son intégrité et de son zèle pour la foi catholique, pour la prospérité de l'Eglise romaine et en particulier pour l'honneur de son chef visible.

Ce sont là, très-saint Père, quelques-unes des rai-

sons qui nous déterminent, moi et tout le clergé de ce royaume, à ne jamais permettre la publication d'un tel bref, et à déclarer sur cela à Votre Sainteté, comme je le fais par la présente lettre, que telles sont nos dispositions et celles de tout le clergé, qui d'ailleurs ne cessera jamais de prier avec moi le Seigneur pour la sacrée personne de Votre Béatitude, adressant nos très-humbles supplications au divin Père des lumières, afin qu'il daigne les répandre abondamment sur Votre Sainteté, et qu'elles lui découvrent la vérité dont on a obscurci l'éclat. »

L'Eglise de France, par l'organe de son plus illustre Pontife, refusait de s'associer à la destruction de la Compagnie de Jésus. Elle donnait ainsi au Pape un témoignage de sa foi et de sa respectueuse fermeté. Peu d'années après, quand Clément XIV fut descendu dans la tombe, il trouva parmi les membres du Sacré Collège des juges qui, à leur tour, se prononcèrent contre lui. Pie VI avait, en 1775, demandé aux cardinaux leur avis au sujet de l'Institut détruit. Antonelli, l'un des plus savants et des plus pieux (1), osa écrire ces lignes, foudroyante accusation que de douloureux regrets, que l'imminence des périls courus par l'Eglise, purent inspirer, mais dont l'histoire, plus calme, a besoin de reviser les sévérités.

Antonelli s'exprime ainsi : « On n'examine pas s'il

(1) Le cardinal Léonard Antonelli était neveu du cardinal Nicolas Antonelli, secrétaire des brefs sous Clément XIII. Léonard, préfet de la propagande et doyen du Sacré Collège, partagea avec Consalvi la confiance de Pie VII. Il l'accompagna à Paris en 1804, et il fut emprisonné dans les dernières années du règne de Napoléon. Antonelli était une des lumières de l'Eglise. On a de lui une lettre aux évêques d'Irlande; son contenu prouve qu'il n'était pas aussi intolérant que cherchent à le représenter les biographes modernes.

a été permis ou non de souscrire un tel bref. Le monde impartial convient de l'injustice de cet acte. Il faudrait être ou bien aveugle, ou porter une haine mortelle aux Jésuites pour ne pas s'en apercevoir. Dans le jugement qu'on a rendu contre eux, quelle règle y a-t-on observée? Les a-t-on entendus? Leur a-t-on permis de produire leur défense? Une telle manière d'agir prouve qu'on a craint d'évoquer des innocents. L'odieux de pareilles condamnations, en couvrant les juges d'infamie, fait honte au Saint-Siège même, si le Saint-Siège, en anéantissant un jugement si unique, ne répare son honneur.

» En vain les ennemis des Jésuites nous prônent-ils des miracles pour canoniser le bref avec son auteur (1); la question est si l'abolition reste valide

(1) Il est très-vrai que les jansénistes et les philosophes annoncèrent que des miracles se faisaient par l'intercession de Ganganelli, et qu'ils parlèrent même de le béatifier. Cette protection, accordée à un Pape par les incrédules et par les sectaires, ne devait pas recommander sa mémoire auprès du Saint-Siège; mais Clément XIV n'a jamais mérité cet excès d'indignité. Il s'est trouvé dans une position inextricable, entre deux partis également animés; il a favorisé l'un au détriment de l'autre. A son tribunal, et malgré lui, l'impiété l'a emporté sur le zèle catholique; il a donc dû aussitôt devenir, pour les encyclopédistes, un grand citoyen. Il flétrissait, il proscrivait les Jésuites, sans examen, sans avoir entendu leur défense: on en fit un Pape modèle de fausse tolérance et d'humanité. Les amis de l'Institut, de leur côté, ne tenant pas assez compte de la situation, adressèrent à ce pontife des reproches pleins d'amertume. On le calomnia dans les deux camps: ici, en lui accordant des vertus chimériques; là, en faisant servir son esprit de passe-port à des paroles odieuses ou cruelles. Les uns ont vu dans Ganganelli le plus indulgent et le plus aimable des vicaires de Jésus-Christ; les autres, un criminel que son ambition avait perdu, et que ses moqueuses railleries ont déshonoré. Son caractère, ses mesures administratives, sa facilité à détruire l'ancienne hiérarchie mo-

ou non. Pour moi, je prononce, sans crainte de me tromper, que le bref qui la détruit est nul, invalide et inique, et que, en conséquence, la Compagnie de Jésus n'est pas détruite. Ce que j'avance ici est appuyé sur quantité de preuves dont je me contente d'alléguer une partie.

» Votre Sainteté le sait aussi bien que messeigneurs les Cardinaux, et la chose n'est que trop éclatante, au grand scandale du monde. Clément XIV a offert de lui-même et promis aux ennemis des Jésuites ce bref d'abolition tandis qu'il n'était encore que personne privée, et avant qu'il ait pu avoir toutes les connaissances qui regardent cette grande affaire. Depuis, étant pape, il ne lui a jamais agréé de donner à ce bref une forme authentique et telle que les canons la requièrent.

» Une faction d'hommes actuellement en dissension avec Rome, et dont tout le but était de troubler et de renverser l'Église de Jésus-Christ, a négocié la signature de ce bref, et l'a enfin extorquée d'un homme déjà trop lié par ses promesses pour oser se dédire et se refuser à une telle injustice.

» Dans cet infâme trafic, on a fait au chef de l'Église une violence ouverte; on l'a flatté par de fausses promesses et intimidé par de honteuses menaces.

On ne découvre dans ce bref nulle marque d'authenticité; il est destitué de toutes les formalités canoniques indispensablement requises dans toute sentence définitive. Ajoutez qu'il n'est adressé à personne, quoiqu'on le donne pour une lettre en forme de bref. Il est à croire que ce rusé pape a oublié à

nastique, ont permis au roman de le déifier; les mêmes raisons le firent trop rabaisser par les vrais Catholiques. Clément XIV ne fut ni un saint ni un coupable, mais un homme faible.

dessein toutes les formalités, pour que son bref, qu'il n'a souscrit que malgré lui, parût nul à chacun.

» Dans le jugement définitif et l'exécution du bref, on n'a observé aucune loi, ni divine, ni ecclésiastique, ni civile; au contraire, on y a violé les lois les plus sacrées que le souverain pontife jure d'observer.

» Les fondements sur lesquels le bref s'appuie ne sont autre chose que des accusations faciles à détruire, de honteuses calomnies, de fausses imputations.

» Le bref se contredit : ici il affirme ce qu'il nie ailleurs; ici il accorde ce qu'il refuse peu après.

» Quant aux vœux, tant solennels que simples, Clément XIV s'attribue, d'un côté, un pouvoir tel qu'aucun pape ne s'est jamais attribué; d'un autre côté, par des expressions ambiguës et indécises, il laisse des doutes et des inquiétudes sur des points qui devraient être le plus clairement déterminés.

» Si l'on considère les motifs de destruction que le bref allègue, en en faisant l'application aux autres ordres religieux, quel ordre, sous les mêmes prétextes, n'aurait pas à craindre une semblable dissolution? On peut donc le regarder comme un bref tout préparé pour la destruction générale de tous les ordres religieux.

» Il contredit et annule, autant qu'il peut, beaucoup de bulles et de constitutions du Saint-Siège, reçues et reconnues par toute l'Église, sans en donner le motif. Une si téméraire condamnation des décisions de tant de pontifes prédécesseurs de Ganganelli peut-elle être supportée par le Saint-Siège?

» Ce bref a causé un scandale si grand et si général dans l'Église qu'il n'y a guère que les impies, les hérétiques, les mauvais catholiques et les libertins qui en aient triomphé.

» Ces raisons suffisent pour prouver que ce bref est nul et de nulle valeur, et, par conséquent, que la prétendue suppression des Jésuites est injuste et n'a produit nul effet. La Compagnie de Jésus subsistant donc encore, le siège apostolique, pour la faire paraître de nouveau sur la terre, n'a qu'à le vouloir et parler : aussi je suis dans la persuasion que Votre Sainteté le fera, car je raisonne ainsi :

» Une société dont les membres tendent à une même fin, qui n'est autre que la gloire de Dieu, qui, pour y arriver, se servent des moyens qu'emploie la Compagnie, qui se conforment aux règles prescrites par l'Institut, qui s'entretiennent dans l'esprit de la Compagnie, une telle société, quels que soient son nom, son habit, est très-nécessaire à l'Eglise dans ce siècle de la plus affreuse dépravation. Une telle société n'eût-elle jamais existé, il faudrait l'établir aujourd'hui. L'Eglise, attaquée au seizième siècle par des ennemis furieux, s'est louée des grands services qu'elle a tirés de la Compagnie fondée par saint Ignace. A la vue de la défection du dix-huitième siècle, l'Eglise voudra-t-elle se priver des services que cette même compagnie est encore en état de lui rendre ? Le Saint-Siège eut-il jamais plus besoin de généreux défenseurs que dans ce temps, où l'impiété et l'irréligion font les derniers efforts pour en ébranler les fondements ? Ces secours, combinés par une société entière, sont d'autant plus nécessaires que des particuliers, libres de tout engagement, sans avoir été formés sous des lois telles que celles de la compagnie, sans avoir pris son esprit, ne sont pas capables d'entreprendre et de soutenir les mêmes travaux. »

L'impression que le bref de Clément XIV produisit dans la catholicité est exprimée par ces deux ma-

nifestes, qui réunissent Paris et Rome dans le même sentiment. Le bref daté du 21 juillet aurait dû être promulgué le même jour ; la cour de Vienne en retarda la publication , parce qu'elle craignait que les biens des Jésuites ne tombassent entre les mains du Clergé. Joseph II désirait prendre ses mesures pour se les approprier. Ce retard favorisait les incertitudes du pape : il aurait voulu l'éterniser ; mais Florida-Blanca ne lui en laissa pas le pouvoir. Clément accordait quelque confiance au Prélat Macedonio , son neveu : l'Espagne le mit dans ses intérêts. De concert avec l'Ambassadeur et le Père Buontempi, on résolut de livrer un dernier assaut à la volonté chancelante du souverain pontife. Cet assaut fut décisif, et le 16 août 1773 le bref parut. Clément XIV avait nommé une commission pour le faire exécuter. Les Cardinaux Corsini , Carraffa , Marefoschi , Zalada et Casali la composèrent. Alfani et Macedonio leur furent adjoints. Les rôles avaient été distribués d'avance.

A huit heures du soir toutes les maisons des Jésuites sont investies par la garde corse et par les sbires. On notifie au général de la compagnie et aux pères le bref de suppression. Alfani et Macedonio apposent les scellés sur les papiers ainsi que sur chaque maison de l'Ordre. Laurent Ricci est transféré aux collèges des Anglais ; les assistants et les profès sont disséminés dans d'autres établissements ; puis , sous les yeux des deux délégués pontificaux, le pillage des églises , des sacristies et des archives de la société s'organise. Il dura longtemps , et l'image de cette inertie en tiare accordant l'impunité à tous les scandales qui en jaillirent ne s'est jamais effacée de la mémoire des Romains. On avait exproprié les Jé-

suites ; on ne songea pas à assurer leur existence. La spoliation, entre les mains d'Alfani et de Macedonio, prit des allures tellement cyniques (1), l'injustice marcha si audacieusement tête levée, que le cardinal Marfoschi, que ses inimitiés permanentes contre l'Institut avaient fait nommer commissaire, s'indigna de tant de cruautés. Pour ne pas autoriser par sa présence des turpitudes de plus d'une sorte, il refusa de siéger dans cette commission.

Le 22 septembre Clément XIV fit conduire au château Saint-Ange le général, ses assistants, Comelli, secrétaire de l'ordre, les pères Leforestier, Zaccharia, Gautier, et Faure. Ce dernier était l'un des plus brillants écrivains de l'Italie. On redoutait la causticité de son esprit et l'énergie de sa raison (2). Ce fut

(1) Alfani et Macedonio occupaient des postes qui conduisaient inévitablement au cardinalat. Pour frapper de blâme la conduite du premier, Pie VI l'écarta des affaires, et il fut oublié. Quand à Macedonio, sa disgrâce devint encore plus marquée. Il était neveu du pape défunt, et il est d'usage, à Rome, que le pape élu rende le chapeau de cardinal à un membre de la famille de son prédécesseur. Macedonio se vit exclu par Pie VI.

(2) L'interrogatoire du jésuite se passa en ces termes. Le magistrat instructeur lui dit, dans son cachot : « Monsieur l'abbé, il m'est enjoint de vous annoncer que vous n'êtes ici pour aucun crime. — Je le crois bien, puisque je n'en ai pas commis. — Vous n'y êtes même pas pour certains écrits que vous avez publiés. — Je le crois bien encore, puisque, d'abord, il n'y avait pas défense d'écrire, et qu'ensuite je ne l'ai fait que pour répondre aux calomnies que l'on vomissait contre la Société dont j'étais membre. — Quoiqu'il en soit, vous n'êtes ici pour rien de tout cela, mais uniquement pour vous empêcher d'écrire contre le Bref. — Oh ! oh ! monsieur, voilà une jurisprudence nouvelle ! C'est donc à dire que, si le Saint-Père avait craint que je ne volasse, il m'aurait envoyé aux galères, et, s'il avait eu peur que je n'assassinasse, il m'aurait fait pendre préventivement. »

son seul crime ; et les philosophes, qui abusaient de la licence d'écrire, applaudirent à cet asservissement de la pensée.

Le souverain pontife avait à sa disposition les archives de la compagnie. Les lettres les plus intimes, les correspondances de chaque père, les papiers de l'Ordre, ses affaires, le bilan de sa fortune, tout était sous les yeux de la commission, qui se montrait implacable; on tortura par des interrogatoires captieux les prisonniers qui, tenus dans le plus complet isolement, pouvaient, obsédés par la crainte ou par le désespoir, se sauver en faisant d'utiles révélations. Ricci et les Jésuites enfermés dans le château Saint-Ange ne se plaignirent pas de la captivité qu'on leur infligeait. Ils déclarèrent qu'ils étaient plus que jamais enfants d'obéissance, et que, comme membres de la société de Jésus ou prêtre catholiques, ils n'avaient rien à se reprocher des accusations dont on les chargeait. On leur parla de trésors cachés dans des souterrains, de leur insoumission aux volontés du pape; ces vieillards, courbés sous le poids des années, secouèrent leurs chaînes en souriant tristement, ils répondirent : « Vous avez les clefs de toutes nos affaires, de tous nos secrets, s'il y a des trésors, vous devez nécessairement en saisir les traces. » On cherchait partout; l'avidité d'Alfani et de Macedonio ne se lassait jamais; la conscience troublée de Clément XIV aurait voulu justifier sa partialité en découvrant quelque trame mystérieuse. Tout fut inutile. Le procès contre les Jésuites embarrassait beaucoup plus les cardinaux magistrats que les accusés eux-mêmes; on résolut de le faire traîner en longueur. Ce fut alors qu'on exhuma les paroles, presque sacramentelles, mises dans la bouche de Ricci, ce fameux *Sint ut sunt, aut non*

sint (1), qui n'a jamais été prononcé, mais que tous les pères de l'Institut ont pensé, car il était la conséquence de leurs vœux et de leur vie.

Clément XIV, dans des prévisions d'avenir, n'avait pas osé engager l'Eglise d'une manière trop solennelle. Il avait toujours refusé de rendre une bulle pour la dissolution de la Société de Jésus, et sa sentence parut sous forme de bref (2), comme plus facile à révoquer. Ce bref ne fut pas dénoncé aux

(1) C'est Caraccioli, dans son roman sur Clément XIV, qui attribue au père Ricci ce mot devenu célèbre. Le général des Jésuites ne l'a jamais prononcé devant le pape Clément XIV, puisqu'il lui fut impossible de l'entretenir depuis son élévation au siège de Pierre. Ces paroles sont tombées de la bouche de Clément XIII, lorsqu'en 1761 le cardinal de Rochechouart, ambassadeur de France à Rome, lui demandait de modifier essentiellement les Constitutions de l'Ordre. On voulait un supérieur particulier pour les Jésuites français; alors le Pape, résistant à ces innovations proposées, s'écria : « Qu'ils soient ce qu'ils sont ou qu'ils ne soient plus ! »

(2) Un bref est une lettre que le Pape écrit aux rois, princes ou magistrats, et quelquefois à de simples particuliers: on a coutume de l'expédier en papier, sur des affaires brèves, légères et succinctes. La matière des bulles est ordinairement plus importante; leur forme est plus ample; elles sont toujours écrites sur parchemin. Quand le Pape est mort, on n'expédie plus de bulles pendant la vacance du Siège. Le nouveau Pontife lui-même s'abstient de cette forme plus solennelle avant son couronnement: il ne donne alors que des brefs ou des *semi-bulles* (*semi-bolle* ou *mozze-bolle*), nom dérivé du cachet en plomb qui les accompagne pendu avec une ficelle, et dont une des faces est alors sans inscription. Dans les bulles proprement dites, ce cachet représente d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre il porte le nom du Pape régnant: mais dans les *semi bulles*, il n'y a que l'image des apôtres. *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica, etc., compilato del cavaliere Gactano Moroni, au mot Bolla, § 1 et 8, t. v, pages 277 et 281; au mot Breve § 1, t. vi, p. 117.*

Jésuites selon la coutume canonique; on ne l'afficha ni au Champ de Flore ni aux portes de la basilique de Saint-Pierre. L'Eglise gallicane refusait de l'accepter. Le roi d'Espagne le regarda comme insuffisant. La cour de Naples défendit de le promulguer sous peine de mort. Marie-Thérèse, en se réservant tous ses droits, c'est-à-dire, en laissant Joseph II s'emparer des cinquante millions de biens possédés par les Jésuites, concourut purement et simplement aux vues du pape pour le maintien de la tranquillité de l'Eglise. La Pologne résista pendant quelque temps; mais les vieux cantons suisses ne consentirent pas aussi facilement à se soumettre. L'exécution du bref leur paraissait dangereuse pour la religion catholique. Ils en écrivirent à Clément XIV. Dans cet intervalle, les disciples de l'Institut s'étaient sécularisés par obéissance. Lucerne, Fribourg et Soleure ne permirent jamais qu'ils abandonnassent leurs collèges. Ainsi, le décret pontifical ne satisfaisait ni les amitiés ni les haines catholiques; il ne fut loué que par Pombal et par les philosophes. Le pape eut le malheur de devenir un grand homme aux yeux des Calvinistes de Hollande et des Jansénistes d'Utrecht, qui firent frapper une médaille en son honneur. Cette flétrissure, dont ses vertus s'indignèrent, fut sensible au cœur de Ganganelli; en apprenant la joie des ennemis de la religion, il comprit toute l'étendue de son erreur, mais il s'était placé dans l'impossibilité de la réparer.

Il ne lui restait plus qu'à mourir; on tira de sa mort une dernière calomnie contre l'Ordre de Jésus. Schoell raconte (1) : « Clément XIV, dont la santé,

(1) *Cours d'histoire des Etats européens*, t. XLIV, p. 8 .

selon la remarque de plusieurs écrivains, commença à dépérir depuis la signature du bref, mourut le 22 septembre 1774, âgé de près de soixante-neuf ans. Après l'ouverture de son corps, qui se fit devant un grand nombre de curieux, les médecins déclarèrent que la maladie à laquelle il avait succombé provenait de dispositions scorbutiques et hémorroïdales, dont il était affecté depuis longues années, et qui étaient devenues mortelles par un travail excessif et par la coutume qu'il avait prise de provoquer artificiellement des sueurs fortes, même dans les grandes chaleurs. Cependant les personnes formant ce qu'on appelait le parti espagnol répandirent un tas de fables pour faire croire qu'il avait été empoisonné avec de l'eau de Tofana, production imaginaire, dont beaucoup d'ignorants ont parlé, et que personne n'a jamais vue ni connue. On fit circuler une quantité de pamphlets qui accusaient les Jésuites d'être les auteurs d'un crime dont l'existence ne repose sur aucun fait que l'histoire puisse admettre. »

Quelques catholiques n'ont pas eu la loyale discrétion de l'historien protestant; à leurs yeux, Clément XIV est bien mort empoisonné. Pour établir cette hypothèse, qui devait tout naturellement se transformer en certitude, puisqu'elle servait à dépopulariser la Compagnie de Jésus, on évoqua toute espèce de conjectures. On donna un rôle important à une villageoise de Valentano nommée Bernardine Renzi, pythonisse chrétienne, qui lisait dans l'avenir et qui annonça jour pour jour la mort du souverain Pontife. Ce fait, assez peu rare dans les annales de l'Eglise, on tira d'étranges déductions. Bernardine prophétisait que le Saint-Siège serait bientôt vacant, et qu'elle ne tarderait pas à être arrêtée. « Ganganelli,

disait-elle me tiendra en captivité, Braschi me délivrera. » Deux jésuites, les pères Coltraro et Venissa, furent soupçonnés, avec son confesseur, de répandre les prédictions de cette femme. La force armée les écroua au château Saint-Ange; Bernardine fut à son tour privée de la liberté. La plupart de ces faits se passaient avant le 21 juillet 1773. L'empoisonnement de Clément XIV eût été alors un crime utile aux Jésuites, on pourrait le comprendre tout en le réprouvant; mais après le bref, que leur importait la vie ou la mort du pape? Quand des hommes aussi habiles qu'on les suppose se décident à un forfait, ce n'est pas pour consacrer un fait accompli qu'ils se font coupables, mais pour le prévenir. Les Jésuites n'ont pas tué Ganganelli quand son décès leur était avantageux, lorsqu'ils étaient encore debout. Est-il possible, est-il présumable qu'ils l'aient empoisonné quand leurs supérieurs languissaient dans les fers et quand eux-mêmes, dispersés et ruinés, subissaient leur destin avec une simplicité d'enfants?

On avait dit que les philosophes et Choiseul avaient fait mourir le fils du roi de France et le pape Rezzonico. C'était une calomnie et une invraisemblance, l'histoire les repousse toutes deux avec dédain. On a prétendu, sans preuves sur des vagues soupçons nés d'une haine inexplicable, que la mort de Ganganelli avait offert différents symptômes d'empoisonnement, et que lui-même, dans son agonie, avait proclamé qu'il mourait victime. Cette agonie fut, il est vrai, aussi longue que douloureuse; elle commença le jour où il s'assit sur la Chaire apostolique, elle ne se termina qu'avec son dernier soupir. Il y eut dans ce Pontife, peu fait pour la lutte, un combat intérieur qui dévora les restes de sa vie; combat affreux, car

la faiblesse était aux prises avec la justice. Il résista, il atermoya autant que les ressources de son imagination le permirent ; il espéra toujours que ce calice d'amertume, présenté par les princes de la maison de Bourbon, serait éloigné de ses lèvres ; mais, à l'arrivée du comte de Florida-Blanca, ses angoisses redoublèrent. L'ambassadeur espagnol fut le bourreau de l'homme ; le remords acheva le Pontife.

Il avait dit en signant le bref : « *Questa suppressione mi dara la morte !* » Longtemps après l'avoir promulgué, on le voyait errer dans ses appartements et s'écrier à travers les sanglots : « Grâce ! grâce ! on m'a fait violence. *Compulsus feci ! compulsus feci !* » Déplorable aveu qu'un noble repentir arrachait à la démence. Le pape mourait fou, mais ce n'était pas la chimérique acqua di Tofana qui corrompait son sang, qui brûlait ses entrailles, qui faisait de son sommeil la plus cruelle des agitations. Enfin, le 22 septembre 1774, la raison revint à Clément XIV, mais avec la mort. A ce suprême moment, la plénitude de son intelligence lui fut rendue, et il expira saintement, comme il aurait toujours vécu s'il n'eût pas mis un désir d'iniquité entre son ambition et le trône.

Six jours après son trépas, le cardinal de Bernis, qui avait intérêt à prémunir le jeune roi Louis XVI contre les Jésuites, écrivait au ministre des affaires étrangères : « Le genre de maladie du pape et surtout les circonstances de la mort font croire communément qu'elle n'a pas été naturelle... Les médecins qui ont assisté à l'ouverture du cadavre s'expriment avec prudence, et les chirurgiens avec moins de circonspection. Il vaut mieux croire à la relation des premiers que de chercher à éclaircir une vérité trop affligeante, et qu'il serait peut-être fâcheux de découvrir. »

Le 26 octobre, les soupçons qu'il a laissé entrevoir se confirment dans son esprit, il veut les faire passer dans celui du roi. Il mande au ministre : « Quand on sera instruit autant que je le suis, d'après les documents certains que le feu pape m'a communiqués, on trouvera la suppression bien juste et bien nécessaire. Les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort du dernier pape, excitent également l'horreur et la compassion... Je rassemble actuellement les vraies circonstances de la maladie et de la mort de Clément XIV, qui, vicaire de Jésus-Christ, a prié, comme le Rédempteur, pour ses plus implacables ennemis, et qui a poussé la délicatesse de conscience au point de ne laisser échapper qu'à peine les cruels soupçons dont il était dévoré depuis la semaine sainte, époque de sa maladie. On ne peut pas dissimuler au roi des vérités, quelque tristes qu'elles soient, qui seront consacrées dans l'histoire. »

Les philosophes connaissaient la correspondance de Bernis, ils savaient les inquiétudes qu'elle recèle ; il était de leur avantage de les propager. D'Alembert essaie de faire peur à Frédéric II de la terrible milice qui, après avoir enseigné la doctrine du régicide, ose évoquer des Locustes jusque sous les lambris du Vatican. Le 15 novembre 1774, le roi de Prusse rassure en ces termes le sophiste français (1) : « Je vous prie de ne pas ajouter foi légèrement aux calomnies qu'on répand contre nos bons Pères. Rien de plus faux que le bruit qui a couru de l'empoisonnement du pape. Il s'est fort chagriné de ce qu'en annonçant aux cardinaux la restitution d'Avignon, personne ne l'en a félicité, et de ce qu'une nouvelle aussi avanta-

(1) *OEuvres philosophiques de d'Alembert, correspondance*, t. XVIII.

geuse au Saint-Siège a été reçue avec autant de froideur. Une petite fille a prophétisé qu'on l'empoisonnerait tel jour ; mais, croyez-vous cette petite fille inspirée ? Le pape n'est point mort en conséquence de cette prophétie, mais d'un dessèchement total des suc. Il a été ouvert, et on n'a pas trouvé le moindre indice de poison. Mais il s'est souvent reproché la faiblesse qu'il a eue de sacrifier un Ordre tel que celui des Jésuites à la fantaisie de ses enfants rebelles. Il a été d'une humeur chagrine et brusque les derniers temps de sa vie, ce qui a contribué à raccourcir ses jours. »

Bernis invoque la conscience future de l'histoire ; l'histoire (1) a parlé comme Frédéric II. Les Protestants eux-mêmes l'ont écrite sous la dictée de leurs préjugés anti-jésuitiques, et elle disculpe les Pères de

(1) Un écrivain italien, Beccatini, rapporte dans son *Histoire de Pio VI*, les divers bruits qui coururent à Rome et dans le monde lors du trépas de Clément XIV ; puis il ajoute : « Maintenant personne ne soutient cette hypothèse, et le cardinal de Bernis, après avoir pris parti pour l'empoisonnement, a avoué souvent qu'il n'en croyait plus rien. » (*Storia di Pio VI*, t. I, page 34.)

Cancellieri, l'un des savants les plus distingués de l'Italie, et qui mourut en 1826, confirme, aux pages 409 et 515 de sa *Storia di solenni possessi dei summi Pontifici*, le récit de la mort naturelle de Clément XIV, et il dit : « Qu'à cause de l'âcreté et de la corruption des humeurs dans le corps du Pape défunt, il ne peut être exposé, selon la coutume, les trois premiers jours, les pieds découverts. »

Le comte Joseph de Gorani, cet écrivain milanais qui embrassa avec tant d'ardeur la cause de la révolution française et qui fut un adversaire si prononcé de l'Eglise et des Jésuites, nie l'empoisonnement de Clément XIV. Dans ses *Mémoires secrets et critiques des cours et des gouvernements de l'Italie*, il rejette avec dédain cette fable.

la Compagnie du crime dont Bernis tente de les charger. Il s'efforçait de s'appuyer sur le témoignage plus ou moins circonspect des hommes de l'art ; ce témoignage lui fit défaut. Les docteurs Noël Salicetti et Adinolfi, l'un médecin du palais apostolique, l'autre médecin ordinaire du pape, décrivirent dans un rapport circonstancié les causes et les effets de la maladie de Clément XIV. Ils le remirent entre les mains du prélat Archinto, majordome de Ganganelli, et ce mémoire, daté du 11 décembre 1774, conclut dans toutes ses parties en faveur d'une mort naturelle. Il se termine ainsi : « Il n'y aurait rien d'étrange qu'après vingt-huit ou trente heures les chairs se fussent trouvées dans une grande putréfaction. On sait qu'alors la chaleur était excessive et qu'il soufflait un vent brûlant, bien capable de produire et d'augmenter la corruption en peu de temps. Si, parmi le tumulte que causa dans la multitude ce fâcheux événement, on eût fait attention à l'impression que fait le vent du midi sur les cadavres, même embaumés, comme le sont d'ordinaire ceux des souverains Pontifes, à l'ouverture et à la dissection de toutes les parties examinées à loisir et remises ensuite à leur place naturelle, il ne se fût pas répandu dans le public tant de faux bruits, la populace étant naturellement portée à adopter le merveilleux des opinions extraordinaires.

» Voilà mon sentiment au sujet de cette maladie mortelle, qui a commencé lentement, duré longtemps, dont nous avons reconnu les symptômes non équivoques, mais clairs et palpables, dans l'ouverture qui s'est faite du corps en présence de presque tout un public; et ceux qui y ont assisté, pour peu qu'ils soient clairvoyants, exempts de prévention et déga-

gés de tout esprit de parti, ont dû reconnaître que l'altération des parties nobles ne doit légitimement s'attribuer qu'à des causes purement naturelles. Je me croirais coupable d'un grand crime si, dans une affaire d'une aussi majeure importance, je ne rendais pas à la vérité toute la justice qu'on est en droit d'attendre d'un homme de probité, tel que je me flatte de l'être. »

L'honneur et la science donnaient un démenti officiel aux suppositions que la calomnie était intéressée à répandre. Battue sur un point, elle se replia sur un autre. Le père Marzoni, général des Conventuels de Saint-François, était l'ami, l'ancien confesseur de Clément XIV. Le souverain pontife avait appartenu à cet Institut, et Marzoni, qui ne s'était pas séparé de lui pendant cette longue agonie, n'avait jamais été suspect de partialité à l'égard des Jésuites. On profita de ces circonstances; on fit courir le bruit en Europe que le pape avait confié à Marzoni qu'il croyait mourir empoisonné. Les enfants de Saint Ignace étaient épars sur la terre, leurs adversaires de France et d'Espagne jouissaient à Rome d'un crédit extraordinaire; le général des Cordeliers ne recula pas néanmoins devant l'accomplissement d'un devoir. Le tribunal de l'inquisition l'interrogeait; il répondit par la déclaration suivante :

« Moi, soussigné, ministre général de l'Ordre des Conventuels de Saint-François, sachant bien que par le serment on prend à témoin de ce qu'on jure le Dieu souverain et infiniment vrai; moi, certain de ce que j'assure, sans aucune contrainte, en présence du Dieu qui sait que je ne mens pas, par ces paroles pleines de vérité, écrites et tracées de ma propre main, je jure et atteste à tout l'univers que, dans

aucune circonstance quelconque, Clément XIV ne m'a jamais dit, ou avoir été empoisonné, ou avoir éprouvé les moindres atteintes du poison. Je jure aussi que jamais je n'ai dit, à qui que ce soit, que le même Clément XIV m'ait fait la confidence, ou qu'il avait été empoisonné, ou qu'il avait éprouvé les moindres atteintes du poison. Dieu m'est témoin.

» Donné dans le couvent des Douze-Apôtres de Rome, ce 27 juillet 1775;

» Moi, Frère LOUIS-MARIE MARZONI,

» Ministre général de l'Ordre. »

Clément XIV ne mourut pas de la main des Jésuites; le fait est attesté par les protestants, par ses médecins, par ses amis, et surtout par l'évidence des faits; mais les Jésuites sont restés sous le bref qu'il a porté. On a entraîné le pape au delà de ses prévisions; on l'a poussé vers l'abîme en flattant son besoin de popularité; on l'a tué afin d'escalader le Saint-Siège et d'arriver plus vite à la révolution qu'on préparait. Les Jésuites n'existent plus; les rois catholiques ont pris des engagements contre eux. Les passions de Charles III, l'avidité de Joseph II, la jeunesse de Louis XVI, rendent impossible leur réhabilitation; les couronnes ne font plus mystère de leur indifférence, et le cardinal Ange Braschi est nommé pape le 15 février 1775. Il avait toujours affectionné l'Institut et ses premiers maîtres; il ne faisait pas ses regrets de disciple et de pontife; il n'en fut pas moins élu à l'unanimité. Il vénérail la mémoire de son prédécesseur, et, quoique avec un caractère tout opposé, il avait en lui assez de vertus, de courage, de grandeur et de majesté pour le faire oublier, ou pour réparer son erreur.

Pie VI, dont le peuple romain saluait avec amour

l'avènement, dont il aimait le faste et la charité, comprit, en montant sur le trône, l'inextricable position dans laquelle Ganganelli s'était engagé. Clément XIV avait, à son insu, jeté un long ferment de discorde dans l'Eglise : en dissolvant l'Ordre de Saint Ignace de Loyola, sans le juger, sans le condamner, il avait mis en doute l'œuvre de tous les pontifes, depuis Paul III jusqu'à Clément XIII. Par un sentiment de convenance sacerdotale et politique, Pie VI respecta ce que Ganganelli avait fait. Il ne lui était pas possible de ressusciter un Institut que son prédécesseur avait, selon lui, si fatalement tué; il ne pouvait qu'adoucir le sort des Jésuites. Par un ingénieux artifice d'humanité, il décida que leur procès serait continué et mené à sa fin.

En face de ce roi de l'Eglise, beau de sérénité et brillant sous l'auréole populaire, Florida-Blanca sentait que son âpreté et ses menaces seraient inutiles. Il exigeait néanmoins que le général et les supérieurs des Jésuites subissent le jugement de la cour de Rome; c'était une satisfaction qu'il s'accordait à lui-même. Pie VI ne la lui refusa pas. Sûr de l'innocence des Pères, il voulut que la commission formée par Clément XIV sous l'influence de l'Espagne, fût condamné à flétrir ou à absoudre la Société de Saint Ignace. Cette commission savait qu'il lui était désormais interdit de tromper la vigilance du pape : elle agissait sous ses yeux, elle avait entre les mains tous les documents pour rendre sa sentence, et Pie VI la pressait de se prononcer. Elle différa autant qu'elle put; elle fut enfin contrainte d'être juste, et elle acquitta ces hommes qu'elle avait si cruellement accusés (1).

(1) Nous avons sous les yeux les pièces et documents qui servirent à édifier cet étrange procès : les charges de l'accusation,

Ricci, captif, était une proie dévolue à l'Espagne. A peine Clément XIV eut-il fermé les yeux, que Flo-

les interrogatoires des prévenus ont été compulsés par nous avec une curiosité tout historique, car nous espérions faire surgir, de ce dossier oublié, quelque indice révélateur. Nous devons avouer que les charges se réduisent à des futilités, qui, dans l'état ordinaire des choses, n'auraient pas même besoin de l'intervention d'un juge de paix. Ces incriminations se résument ainsi : les Jésuites ont fait ou dû faire quelques démarches auprès de l'impératrice Marie-Thérèse, pour l'engager à user en leur faveur de son crédit auprès de Clément XIV. Ils pouvaient avoir conseillé à l'impératrice de pousser jusqu'à la menace. Ils ont obtenu la protection de Catherine de Russie et de Frédéric II de Prusse. Ils ont dû encore tenter de soulever les évêques contre le Saint-Siège.

Cette triple accusation ne prouve pas la culpabilité antérieure des Jésuites. On se coalise pour les détruire sans motifs, ils cherchent les moyens d'empêcher leur suppression ; on les attaque, ils se défendent. C'est le seul crime qui leur soit reproché. Le rapport se termine ainsi : « Ce sont, en abrégé, les principales raisons de continuer la procédure contre les prisonniers, le général et assistants, lesquels, dans les premiers jours de leur emprisonnement, et avant que l'on eût fini l'examen des papiers que l'on rassemblait, n'ont été presque interrogés que sur des points généraux. »

A Rome, on n'impute aux Jésuites que d'avoir essayé de conjurer l'orage que les rois de la maison de Bourbon amassaient sur leur tête, et, pour étayer cette accusation, voici les lettres les plus compromettantes que la commission judiciaire évoqua.

Le 30 janvier 1773, Laurent Ricci écrivait au père Ignace Pintus, à Johannisberg : « Votre lettre m'a grandement surpris et a ajouté une extrême affliction à toutes celles qui m'accablent. Il courait déjà, dans Rome, une lettre de Sa Majesté le roi de Prusse à M. d'Alembert, dans laquelle il est dit que je lui ai envoyé un ambassadeur pour le prier de se déclarer ouvertement protecteur de la Compagnie. Je niais d'avoir donné cette commission, mais peut-être quelqu'un, profitant de l'occasion de faire sa cour à Sa Majesté, lui avait recommandé, en mon

rida-Blanca accourut au palais du cardinal Albani, doyen du Sacré-Collège, et qu'il lui dit : « Le roi,

nom, la Compagnie. Si la chose était arrivée ainsi, je l'aurais approuvée; mais jamais un simple particulier, sans commission du supérieur, ne devait aller en son nom, à cette fin et avec l'éclat que porte un tel fait. J'excuse celui qui, là-bas, vous a conseillé; le trouble empêche de pouvoir bien réfléchir. Le père du collège Romain n'a nulle autorité de suggérer de faire des commissions en mon nom, ni les autres de s'en acquitter sans mon consentement. Pour deux personnes que votre révérence me cite, je lui en citerai plusieurs qui sont au fait de la cour de Rome, et qui ne se lassent pas d'être surprises d'un fait qui nous expose à la division et qui témoigne à tout le monde l'indifférence de Sa Majesté, qu'on ne croyait pas auparavant, et qui peut déplaire à d'autres princes, toutes choses qui facilitent notre ruine. Je sais que quelques-uns font des démarches de leur propre mouvement, parce qu'ils disent : « Les supérieurs ne font rien. » Je loue ce zèle, et tant qu'ils ne font que des démarches innocentes et qu'ils n'emploient pas le nom de supérieur, je loue de même leurs opérations. Au reste, ils sont dans l'erreur, car les supérieurs écoutent des gens très-sages du dedans et du dehors, et c'est pourquoi ils ne font pas des démarches imprudentes; ils ont fait tout ce qu'il était possible de faire prudemment, et ils ne doivent pas dire tout ce qu'ils font. »

Le même général avait, le 31 octobre 1772, adressé au père Cordara les conseils suivants : « A mon avis, on ne doit pas s'arrêter aux motifs de crainte que donnent les bruits qui courent sur nos affaires; non que je puisse rien assurer, car on agit dans un si grand secret qu'il dérobe tout dessein à la connaissance des personnes les plus respectables; mais parce que je pense que les bruits et les craintes ne doivent pas nous servir de règles »

Le père Xavier de Panigai mandait de Ravenne, le 4 juillet 1773, au père Gorgo, assistant de la Compagnie : « Mon très-révérénd père, les nouvelles qui nous sont parvenues ici, dernièrement de là-bas et de personnes dignes de toute foi, sont que la bulle contre la Compagnie est déjà faite, et, qui plus est, qu'elle est diffamatoire; que l'on a déjà nommé une Congrégation, composée de cinq cardinaux, qui sont : Corsini, Marcos-

mon maître, entend que vous lui répondiez des Jésuites prisonniers au château Saint-Ange; il ne veut pas qu'on les rende à la liberté. » Pie VI connaissait

chi, Zelada, Simoni et Caraffa di Trajetto, et deux prélats, Alfani et Pallotta, pour disposer premièrement les choses à l'exécution de la bulle et pour veiller, après sa publication, à son entier accomplissement. Cette Congrégation, ou s'assemblant ou devant s'assembler dans le lieu où se tient la Rote pendant les vacances, a fait naître, à plusieurs personnes graves qui nous sont affectionnées, l'idée que chaque Recteur, pour ses religieux, présente à son évêque respectif une requête contenant les noms de chacun d'eux, par laquelle, après avoir énuméré les circonstances actuelles, l'incertitude de pouvoir aller en avant et la crainte d'être obligés de s'expatrier, on supplie le prélat de vouloir bien accorder à chacun ce certificat en bonne forme qui atteste de leur bonne vie et mœurs et saine doctrine, afin que, dans le cas supposé, ils puissent, avec un certificat, se présenter aux évêques de leurs villes et être employés par eux. Votre révérence comprend de quelle utilité peuvent être un jour, pour tout le corps de la Compagnie, tant ces requêtes que ces attestations, et combien il est essentiel que chaque individu en soit pourvu dans tous les cas. J'écris ce soir, sur le même sujet, à notre révérend père Provincial. Si votre révérence le juge à propos, elle peut communiquer cette idée à notre père général et au père Provincial de la province Romaine, et en faire part à tous les chefs des autres provinces; mais il ne faut pas perdre de temps, car le coup est fort près »

C'est à obtenir un certificat de bonnes vie et mœurs que se réduit tout ce complot, pour lequel on a jeté dans les fers le général des Jésuites et ses assistants. Pombal, Choiseul, d'Aranda et Tanucci ont entre les mains les archives de la Compagnie; à Rome, Clément XIV a sous les yeux la correspondance de tous les généraux, depuis saint Ignace jusqu'à Ricci. Les magistrats instructeurs peuvent, dans ces lettres intimes, dans les papiers de l'Ordre, saisir la trace de quelque fait accusateur. Tout est en leur pouvoir, et ils n'apportent, comme les plus fortes preuves de culpabilité des Jésuites, que ces pièces, dont l'insignifiance est presque dérisoire, en face des imputations.

la persévérance des inimitiés de Charles III, il s'ingénia à soulager les victimes que le Bourbon se réservait. Le monarque catholique se montrait sans pitié, le vicaire de Jésus-Christ osa être équitable. Ricci ne pouvait pas être jugé, car il aurait été acquitté. Pie VI entourra sa prison de toutes les faveurs compatibles avec la privation de la liberté; il le plaignit, il accorda à ses vertus des témoignages publics d'estime. Il nourrissait même la pensée de sa délivrance, lorsqu'au mois de novembre 1775 le général des Jésuites n'eut plus la force de supporter les douleurs qui le consumaient. Le mal fit des progrès rapides. Ricci ne se cacha point que la mort approchait; il demanda le saint Viatique. Lorsque le malade se trouva en présence de son Dieu, des officiers, des soldats et des prisonniers du château Saint-Ange, ce père de famille, dont la postérité encore jeune était condamnée à une dispersion stérile, ne voulut pas mourir sans dire adieu à ses enfants, sans pardonner à leurs ennemis.

« L'incertitude du temps auquel il plaira à Dieu de m'appeler à lui, dit-il devant ces témoins, et la certitude que ce temps est proche, attendu mon âge avancé, et la multitude, la longue durée et la grandeur de mes souffrances trop supérieures à ma faiblesse, m'avertissent de remplir d'avance mes devoirs, pouvant facilement arriver que la nature de ma dernière maladie m'empêche de les remplir à l'article de la mort. Partant, me considérant sur le point de comparaitre au tribunal de l'infailible vérité et justice, qui est le seul tribunal de Dieu, après une longue et mûre délibération, après avoir prié humblement mon très-miséricordieux rédempteur et terrible juge qu'il ne permette pas que je me laisse conduire

par la passion, spécialement dans une des dernières actions de ma vie, ni par aucune amertume de cœur, ni par aucune autre affection ou fin vicieuse, mais seulement parce que je juge que c'est mon devoir de rendre témoignage à la vérité et à l'innocence, je fais les deux suivantes déclarations et protestations :

» Premièrement : Je déclare et proteste que la Compagnie de Jésus éteinte n'a donné aucun sujet à sa suppression. Je le déclare et proteste avec cette certitude que peut avoir moralement un supérieur bien informé de ce qui se passe dans son ordre.

» Secondement : Je déclare et proteste que je n'ai donné aucun sujet, même le plus léger, à mon emprisonnement. Je le déclare et proteste avec cette souveraine certitude et évidence que chacun a de ses propres actions. Je fais cette seconde protestation seulement parce qu'elle est nécessaire à la réputation de la Compagnie de Jésus éteinte, dont j'étais le supérieur général.

» Je ne prétends pas, du reste, qu'en conséquence de ces miennes protestations on puisse juger coupable devant Dieu aucun de ceux qui ont porté dommage à la Compagnie de Jésus ou à moi, comme aussi je m'abstiens d'un semblable jugement. Les pensées de l'homme sont connues de Dieu seul : lui seul voit les erreurs de l'entendement humain, et discerne si elles sont telles qu'elles excusent de péché; lui seul pénètre les motifs qui font agir, l'esprit dans lequel on agit, les affections et les mouvements du cœur qui accompagnent l'action ; et puisque de tout cela dépend l'innocence ou la malice d'une action extérieure, j'en laisse tout le jugement à celui qui interrogera les œuvres et sondera les pensées.

» Et pour satisfaire au devoir de chrétien, je proteste qu'avec le secours de Dieu j'ai toujours pardonné et que je pardonne sincèrement à ceux qui m'ont tourmenté et lésé ; premièrement, par tous les maux dont on a accablé la Compagnie de Jésus, et par les rigueurs dont on a usé envers les religieux qui la composaient ; ensuite par l'extinction de la même Compagnie et par les circonstances qui ont accompagné cette extinction ; enfin par mon emprisonnement et par les duretés qui y ont été ajoutées, et par le préjudice que cela a porté à ma réputation ; fait qui sont publics et notoires dans tout l'univers. Je prie le seigneur de pardonner d'abord à moi par sa pure bonté et miséricorde, et par les mérites de Jésus-Christ, mes très-nombreux péchés ; et ensuite de pardonner à tous les auteurs et coopérateurs des susdits maux et torts ; et je veux mourir avec ce sentiment et cette prière dans le cœur

» Finalement, je prie et conjure quiconque verra ces miennes déclarations et protestations de les rendre publiques dans tout l'univers autant qu'il le pourra ; je l'en prie et conjure par tous les titres d'humanité, de justice, de charité chrétienne, qui peuvent persuader à chacun l'accomplissement de ce mien désir et volonté.

« LAURENT RICCI, *de ma propre main.* »

C'était le 19 novembre 1775 que le général de l'Institut lisait au fond de son cachot ce testament de douleur, d'innocence et de charité ; cinq jours après il expira. Le pape n'avait pu encore manifester son respect pour ce vicillard en lui ouvrant les portes du château saint Ange ; il voulut du moins que de magnifiques obsèques témoignassent de ses regrets et de

son équité. Dans la pensée de Pie VI, ce fut une preuve de ses sentiments à l'égard des Jésuites, et une solennelle quoique imparfaite réparation. Le corps de Ricci fut porté à l'Eglise du Gésu par ordre du souverain Pontife. On l'inhuma à côté des chefs qui l'avaient précédé dans la Compagnie.

Tandis que la mort enlevait à quelques mois d'intervalle Laurent Ganganelli et Laurent Ricci, le pape qui anéantit la Société de Jésus et le dernier chef de cette société, le bref d'extinction traversait les mers ; il portait le deuil et le désespoir au sein de toutes les chrétientés nouvelles. Les pères Castiglione et Goggiels, héritiers de la savante génération des Verbiest, des Parennin et des Gaubil, avaient échappé à ce dernier malheur. Joseph Castiglione expirait à soixante-dix ans, comblé des témoignages de l'affection impériale, et, faveur inouïe ! ce Jésuite vit même l'Empereur composer et écrire son éloge, que le prince lui adressait accompagné de riches présents. Goggiels, moins bien traité, fut plus utile aux chinois. Avant de mourir, il fit dresser une sorte de cadran qui simplifiait les observations astronomiques. En 1775, deux jeunes pères partaient d'Europe pour les remplacer ; cinq autres arrivaient en même temps au Tonquin. Au mois de novembre 1775, un vaisseau français déposait au rivage de canton quatre Jésuites, un peintre, un médecin et deux mathématiciens. Sur le point de quitter Paris, l'archevêque Christophe de Beaumont leur annonça le coup de foudre qui allait frapper la Compagnie. Ils ne crurent pas que ces craintes, quoique fondées, fussent un motif suffisant pour enfreindre le commandement de leur général, et ils se mirent en route, afin de glorifier jusqu'au bout l'obéissance volontaire. Ces

Jésuites étaient étrangers à la France ; mais déjà le gouvernement de Louis XV lui-même, sentant le poids du reproche que l'Europe savante était en droit de lui adresser, cherchait par tous les moyens possibles à ménager aux sciences et aux lettres de dignes correspondants en Asie. Il avait proscrit les Jésuites ; depuis neuf ans il sollicitait du Saint-Siège leur anéantissement, et, par une inconséquence au moins singulière, il honorait ces missionnaires en se chargeant de les transporter à ses frais sur le territoire de la Chine. Les officiers du roi de Portugal s'offraient à Canton pour les présenter au chef du céleste Empire. Quatre navires impériaux arrivent au port ; ils doivent conduire les Jésuites à la cour ; mais alors le bref leur est notifié par l'évêque de Macao. C'était la créature de Pombal ; une pitié dérisoire se joignit à la calomnie. Dans l'alternative où les plongeaient le décret du pape supprimant la Société de Jésus et l'appel de l'Empereur de la Chine qui leur ouvrait ses États, les Jésuites hésitèrent. Christophe de Murr, dans son *Journal* (1), a conservé des preuves authentiques de cette hésitation. Un missionnaire, Tyrolien d'origine, écrivait :

« Après trois jours passés au milieu des angoisses et des larmes, nous balancions les inconvénients contradictoires de toute détermination possible. L'empereur nous commandait de nous rendre à Péking, et refuser une grâce impériale, c'est en Chine un crime de lèse-majesté. D'autre part, le bref du souverain Pontife nous défendait d'y entrer comme religieux. Le moindre attermoiement dans l'accomplissement de ses volontés eût été condamné en Europe.

(1) *Journal* de Christophe de Murr, t. iv, page 231 et suivantes.

Nous prîmes la résolution de mourir plutôt que de souiller la Compagnie par une opposition au pape en des circonstances aussi critiques. Permettez-moi de vous rappeler ici cette calomnie depuis long-temps répandue, que les Jésuites se font ouvrir les portes de la Chine plutôt pour y devenir mandarins que pour y être apôtres. Nous, les derniers de tous, nous étions désignés pour le mandarinat aussitôt après notre arrivée à Péking, mais il ne nous était pas possible d'y prêcher en même temps l'Évangile : nous avons pris le parti de regagner l'Europe. »

Ces quatre Jésuites obéissaient au delà des mers avec le respect que montrèrent leurs frères d'Europe; mais cette obéissance compromettait aux yeux de l'empereur de la Chine l'évêque et le gouverneur de Macao. Ces derniers songent à se débarrasser des Jésuites en les envoyant à Pombal, qui avait toujours pour eux des chaînes et des souffrances. Les Chinois furent plus humains que ces catholiques; ils obtinrent la liberté des quatre missionnaires, et ils les abandonnèrent dans l'île de Vam-Lu. « Nous n'eûmes qu'une nuit, ajoute la lettre déjà citée du jésuite tyrolien, pour profiter d'une dernière ressource; c'était la générosité de quelques capitaines de vaisseau français qui faisaient voile pour l'Europe. Ils furent sensibles à nos prières; ils ne voulurent pas nous laisser exposés sans aucun secours humain au fond des Indes. Que n'ai-je des paroles assez éloquentes pour louer dignement la nation française! Elle s'est acquis des droits à l'éternelle reconnaissance de quatre pauvres missionnaires; par le plus grand des bienfaits, elle les a tirés de la plus profonde des misères. Distribués dans quatre bâtiments, nous commençâmes un exil de trois mois

sur mer, et nous dont les yeux étaient restés secs en quittant l'Europe, nous versions des larmes amères en disant un dernier adieu à ce rivage où nous avions cru trouver une autre patrie. »

L'histoire de ces quatre Jésuites, recueillie par un protestant, c'est l'histoire de tous leurs frères dans l'apostolat. La même plainte, aussi touchante mais aussi résignée, retentit au fond de l'Amérique et sur les continents indiens. Clément XIV a d'un trait de plume brisé leur passé et leur avenir; ils se soumettent sans murmure. Le bref *Dominus ac Redemptor* les réduit à l'indigence? cette indigence n'altère pas leur foi, elle n'amortit point leur charité. Quand la première nouvelle de la destruction de l'Ordre parvint en Chine, le Père de Hallerstein, président du tribunal des mathématiques, et deux autres Jésuites, expirèrent de douleur sous le coup même (1). C'était le vieux soldat qui ne veut pas se séparer de son drapeau. D'autres eurent le courage de leur position, et ce courage apparaissait pour nous dans tout son éclat lorsque, d'un œil avide, nous parcourions les lettres autographes et inédites adressées en Europe par les Missionnaires de la Compagnie de Jésus. Il y en a d'admirables de pensées et de style; toutes sont aussi pleines d'éloquente émotion que celle du Père Bourgeois, supérieur des Jésuites français à Péking. Le 15 mai 1775, il mandait au père Duprez : « Cher ami, je n'ose aujourd'hui vous épancher mon cœur. Je crains d'augmenter la sensibilité du vôtre. Je me contente de gémir devant Dieu. Ce tendre père ne s'offensera pas de mes larmes, il sait qu'elles coulent de mes yeux malgré moi; la résigna-

(1) *Histoire des mathématiques*, par Montucla, 11^e partie, liv. iv, p. 471.

tion la plus entière ne peut en tarir la source. Ah ! si le monde savait ce que nous perdons, ce que la religion perd en perdant la compagnie, lui-même partagerait notre douleur. Je ne veux, cher ami, ni me plaindre ni être plaint. Que la terre fasse ce qu'elle voudra. J'attends l'Eternité, je l'appelle. elle n'est pas loin. Les climats et la douleur abrègent des jours qui n'ont déjà que trop duré. Heureux ceux des nôtres qui se sont réunis aux Ignace, aux Xavier, aux Louis de Gonzague et à cette troupe innombrable de saints qui marchent avec eux à la suite de l'Agneau, sous l'étendard du glorieux nom de Jésus.

« Votre très-humble serviteur et ami,

» FR BOURGEOIS *Jésuite*. »

A cette lettre est joint le post-scriptum suivant :

« Cher ami, c'est pour la dernière fois qu'il m'est permis de signer ainsi; le Bref est en chemin, il arrivera bientôt; *Dominus est*. C'est quelque chose d'avoir été Jésuite une ou deux années de plus.

» A Péking, le 25 mai 1775. »

Dix-huit mois après, lorsque tout est consommé, une lettre du frère coadjuteur, Joseph Panzi, révèle les résolutions que les Jésuites ont prises et le genre de vie qu'ils ont adopté. Ce frère, qui est peintre, écrit les 6 et 11 novembre 1776 :

« Nous sommes encore réunis dans cette mission : la Bulle de suppression a été notifiée aux Missionnaires qui néanmoins n'ont qu'une seule maison, un même toit et une table commune. Ils prêchent ils confessent, ils baptisent ; ils ont l'administration de leurs biens et ils remplissent tous les devoirs comme auparavant, aucun d'eux n'ayant été interdit, parce

qu'on ne pouvait faire autrement dans un pays tel que celui-ci; et cependant il ne s'est rien fait sans la permission de monseigneur notre évêque, qui est celui de Nankin. Si on se fût conduit comme dans quelques endroits de l'Europe, c'en était fait de notre Mission, de notre religion, et c'eût été un grand scandale pour les chrétiens de la Chine, aux besoins desquels on n'avait pas pourvu, et qui auraient peut-être abandonné la Foi catholique.

» Notre sainte Mission, grâce à Dieu, va assez bien et est actuellement fort tranquille. Le nombre des chrétiens augmente tous les jours. Les Pères Dollières et Cibot ont la réputation de saints, et le sont en effet. Le premier est celui qui maintient la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus dans l'état le plus florissant et le plus édifiant. Ce même Missionnaire a converti presque toute une nation qui habite les montagnes à deux journées de Péking. Je m'y suis trouvé toutes les fois que ces bons Chinois sortirent d'auprès de ce père, à qui ils avaient demandé le Baptême. J'ai remarqué dans eux les mêmes attitudes et les mêmes expressions de tête que nos meilleurs peintres ont su donner, ou saisir si bien dans les tableaux de la prédication de notre sainte Foi par saint François-Xavier. C'est ici qu'on peut mieux connaître combien grande est la grâce que Dieu nous a faite, en nous faisant naître dans un pays chrétien.

» Autant que l'on peut humainement juger de notre digne empereur, il paraît qu'il est encore bien éloigné d'embrasser notre sainte religion catholique; il n'y a même aucune raison de l'espérer, quoiqu'il la protège dans ses états, et c'est ce qu'il peut se dire pareillement de tous les autres grands de l'empire. Hélas! qu'il y a de vastes contrées dans cet univers

où le nom de Dieu n'est pas encore parvenu ! Je fais toujours mon emploi de peintre, et je suis le peintre, ou le serviteur de la Mission française pour l'amour de Dieu. Je me glorifie de l'être pour son pur amour, et je suis bien résolu de mourir dans cette sainte Mission quand Dieu le voudra. »

Il n'avait pas été possible de proscrire les Jésuites de la Chine, on les sécularisa. Ils acceptèrent la dure loi qui leur était imposée, mais ils n'en continuèrent pas moins leurs travaux apostoliques ou scientifiques. Le Père Amiot, au dire de Langlès, savant académicien français (1), jetait une vive lumière sur la littérature des Chinois et des Tatars Mantchoux. Le Père Joseph d'Espinha exerçait au nom de l'Empereur les fonctions de président du tribunal d'astronomie, et l'évêque de Macao le nommait administrateur de l'évêché de Péking. Félix de Rocha présidait le tribunal des mathématiques avec André Rodriguez. Le Père Sichelbarth remplaçait Castiglione dans la charge de premier peintre de l'Empereur. D'autres Jésuites étaient répandus dans les provinces ; ils évangélisaient les peuples sous l'autorité de l'Ordinaire.

Cet état de choses subsista ainsi assez longtemps, et, le 15 novembre 1783, le père Bourgeois écrivait au père Duprez : « On a donné notre mission à mes-

(1) Langlès suivit lord Macartney dans sa célèbre ambassade, et il traduisit le *Voyage en Chine* de Holmes. Il dédia, en 1805, cet ouvrage aux jésuites mort en 1794. La dédicace est conçue en ces termes. « Hommage de vénération, de regrets et de reconnaissance offert à la mémoire du révérend père Amiot, missionnaire apostolique à Pékin, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, savant infatigable, profondément versé dans l'histoire des sciences, des arts et la langue des Chinois, ardent promoteur de la langue et de la littérature tatare-mantchoue. »

sieurs de Saint-Lazare. Ils devaient venir l'an passé, viendront-ils cette année ? Dieu le veuille ; nous n'en savons encore rien. Ce sont de braves gens ; ils peuvent s'assurer que je ferai tout mon possible pour les aider et les mettre en bon train. Nous avons un évêque portugais, il s'appelle Alexandre de Govea. C'est un religieux de Saint-François dont on dit beaucoup de bien. Il ne tiendra pas à moi certainement qu'il ne pacifie la Mission. »

Cinq ans plus tard, le 7 novembre 1788, Bourgeois écrit au père Beauregard, l'orateur chrétien de la fin du dix-huitième siècle. Dans sa lettre, le supérieur des Jésuites en Chine rend hommage aux Lazaristes qui ont pris leur place au nom du gouvernement. Cette abnégation personnelle, en présence des vertus d'un rival, a quelque chose de vraiment religieux.

« Très-cher et très-ancien confrère, ainsi s'exprime Bourgeois, continuez toujours à faire connaître et aimer notre bon maître, et à vous montrer toujours digne enfant de saint Ignace.

» Messieurs nos missionnaires et successeurs sont des gens de mérite, pleins de vertus et de talents, de zèle et d'une très-bonne société. Nous vivons en frères ; le seigneur a voulu nous consoler de la perte de notre bonne mère ; et nous le serions entièrement si un enfant de la Compagnie pouvait oublier sa sainte et aimable mère. C'est un de ces traits qu'on ne peut arracher du cœur, et qui demande à tout moment des actes de résignation. »

Dans une autre lettre, Bourgeois parle du missionnaire qui le remplace, et, en faisant l'éloge de ses vertus, il ajoute : « On ne sait pas si c'est lui qui vit en Jésuite ou nous qui vivons en Lazaristes. »

Ce n'est pas seulement la correspondance intime des pères qui garde les traces de cette obéissance jusqu'à la mort ; on en recueille partout des preuves, et lorsqu'en 1777 le Saint-Siège envoie d'autres missionnaires pour prendre possession, chez les Hindoux, de l'œuvre des Jésuites, le même exemple se renouvelle. Les enfants de Loyola déposent en d'autres mains l'héritage de François Xavier, multiplié par deux siècles de travaux et de martyres. « Ils avaient, dit un de ces nouveaux missionnaires (1), pour supérieur le père Mozac, vieillard octogénaire, qui avait blanchi sous le faix du ministère apostolique, qu'il avait exercé pendant quarante ans. Il abdiqua sa place avec la simplicité d'un enfant. »

Le 15 novembre 1774, il se passa à Fribourg un trait plus étrange encore. Les Jésuites proscrits par Clément XIV, voulurent prier pour lui. Ils réunirent dans leur église collégiale les habitants de la cité, et le père Mattzell, en prononçant l'oraison funèbre du souverain Pontife, s'écria, au milieu de l'émotion générale : « Amis, chers amis de notre ancienne Compagnie, qui que vous soyez, et où que vous puissiez être, si jamais nous avons été assez heureux pour rendre des services dans les royaumes et dans les villes, si nous avons contribué en quelque chose au bien de la chrétienté, soit en prêchant la parole de Dieu, soit en catéchisant ou en instruisant la jeunesse, en visitant les malades ou les prisonniers, ou en composant des livres édifiants (quoique dans notre situation actuelle nous ayons beaucoup d'autres grâces à demander), nous vous prions, avec les plus vives instances, d'arrêter toutes plaintes amères et

(1) *Voyage dans l'Indostan*, par M. Perrin, 11^e part., ch. IV, page 174.

peu respectueuses pour la mémoire de Clément XIV, chef souverain de l'Eglise. »

Ainsi, sur tous les points du globe, et par tous les témoignages, les Jésuites n'ont pas résisté à l'arbitraire qui les bannissait de leurs missions, qui les déponillait de leurs biens; ils ne maudirent pas le Saint-Siège, les sacrifiant à une paix impossible. Ils ne luttèrent point contre le pouvoir temporel, ils se soumirent avec une douloureuse résignation au bref de Clément XIV. On ne les entendit protester ni par un doute, ni par un murmure, ni par un outrage. Il faut maintenant les suivre dans leur dispersion.



CHAPITRE VI.

Confusion d'idées après la destruction des Jésuites. — Le cardinal Pacca et le protestant Léopold Ranke. — Situation morale de la Compagnie. — Les Saints et les Vénérables. — Les pères Wiltz, Cayron et Pépé. — Le parlement de Toulouse et le père Sorane. — Les villes de Soleure et de Tivoli élèvent une statue à deux jésuites. — Marie-Thérèse et le père Delphini. — Le père Parhamer fonde une maison pour les orphelins de l'armée. — Le père de Matteis à Naples. — Les Jésuites chinois par les évêques du Nouveau-Monde comme visiteurs des diocèses. — Les Jésuites en présence des missionnaires leurs successeurs. — Témoignages de M. Perrin. — Busson et Gibeaume. — Les Jésuites retournent à Cayenne, sous les auspices du Pape et du roi de France. — Les Jésuites prédicateurs en Europe. — Le père Duplessis et les évêques. — Le père Beauregard à Notre-Dame de Paris. — Sa prophétie. — Colère des philosophes. — Le jubilé de 1775. — Réaction religieuse dans le peuple. — Les philosophes et les Parlements en rendent les Jésuites responsables. — Le père Nolhac à la glacière d'Avignon. — Le père Lanfant. — Les Jésuites dans les journées des 2 et 3 septembre 1792. — Les Jésuites espagnols pendant la peste d'Andalousie. — Les Jésuites évêques. — Les Jésuites mathématiciens, astronomes et géomètres. — Leurs missions scientifiques. — Leurs travaux utiles. — Les Jésuites à la tête des séminaires et des collèges. — Les Jésuites dans le monde. — Leur éducation. — Boscowick appelé à Paris. — Poczobut, à Vilna — Hell, à Vienne. — Liegganig, à Lemberg. — Le frère Zabala, médecin. — Eckel, numismate. — Requeno et le télégraphe. — Le père Lazari, examinateur des évêques. — Les Jésuites proscrits et théologiens du Pape. — Les Jésuites historiens et philosophes. — Feller en Belgique. — Zaccaria dirige les études des nonces apostoliques. — Les Jésuites ascètes. — Berthier et Brotier. — Fréron et Geoffroy. — Les Jésuites prédicateurs. — Michel Denis et ses poésies allemandes. — Bérault-Bereastel et Guérin du Rocher. — Ligny et Narusewicz. — Schwartz et Masden. — Jésuites illustres par la naissance.

Les Jésuites n'existent plus comme congrégation religieuse. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si leur

abolition , sollicitée au nom de la foi, de la morale , de l'éducation publique, des franchises de l'Eglise et du salut des monarchies, a rendu les peuples plus catholiques , les hommes plus vertueux, la jeunesse plus ardente à l'étude qu'au vice, le pape et les évêques plus libres, les princes plus heureux sur leurs trônes, les différents pays plus tranquilles. Nous n'avons point à rechercher si l'aurore des beaux jours promis à la terre par la suppression de l'Institut de Loyola ne s'est pas transformée en ténèbres plus épaisses, en désordres intellectuels plus éclatants , en dépravation et en crimes tels qu'ils feront encore long-temps l'effroi du monde civilisé.

C'était pour préserver la religion et la royauté des coupables étreintes du jésuitisme que les parlements de France, que les ministres d'Espagne et de Portugal se coalisaient. Vingt ans après, jour pour jour, la république française , par l'organe de sa convention nationale , inspirait aux multitudes, sous peine de mort, la négation de tout culte, l'anéantissement de toute idée religieuse ou monarchique. Du haut de l'échafaud sur lequel coulait le sang des rois, du peuple, des prêtres et de la noblesse, elle surexcitait toutes les passions, elle les défiait pour s'en faire un instrument de règne, elle les brisait quand leurs victimes rougissaient d'accepter la servitude. Les corrupteurs de la jeunesse étaient bannis de l'enseignement, et, par un phénomène inexplicable, la jeunesse se révélait plus corrompue que jamais. On avait annihilé les perturbateurs du repos public, en même temps le trouble envahissait l'Eglise et l'Etat ; il pénétrait jusqu'au foyer domestique. Quelques théologiens du seizième siècle ne dissertaient plus sur le régicide, le régicide devint un acte de civisme et de

haute moralité révolutionnaire. Les Jésuites n'étaient plus là pour légitimer les attentats sociaux, et cependant le crime passa dans la loi. Le droit de famille se voyait aussi bien mis en question que le droit de propriété. Les Jésuites ne fomentaient plus de divisions entre les rois et les sujets, des guerres sans but et sans fin couvrirent le monde de ruines et de sang.

Nous n'avons point à signaler cette confusion de principes et d'idées. Les Jésuites auraient pu la combattre, il ne leur eût pas été donné de l'arrêter, le mal étant plus fort que tous les remèdes humains. Ce qu'il importe à l'histoire de la Compagnie de Jésus, c'est de démontrer qu'en s'attaquant aux disciples de saint Ignace de Loyola, les ennemis de la religion et des monarchies savaient parfaitement où tendaient leurs efforts. L'unité dans l'enseignement était un obstacle réel aux projets conçus : on sapa cette unité par la base, et lorsqu'en 1786 le cardinal Pacca vint remplir la nonciature de Cologne, il trouva la révolution déjà mûre. Il décrit en ces termes les résultats de la destruction des Jésuites : « Peu à peu, dit-il (1), les bons Allemands perdirent le respect qu'ils avaient pour le clergé, le Saint-Siège et la discipline de l'Eglise. Tant que subsista la Société de Jésus, qui avait plusieurs collèges dans les universités, et en divers lieux des écoles publiques, ces maximes erronées trouvèrent une forte opposition, et le mal ne fit pas de grands progrès; mais la suppression de cette Compagnie, qui avait si bien mérité de la religion, jointe au progrès des sociétés secrètes, causa à la religion catholique des pertes immenses. Alors

(1) *Mémoires historiques du cardinal Pacca*, traduits par l'abbé Sionnet, p. 13.

toutes les dignes furent rompues, et un torrent de livres pervers et irrégieux inonda l'Allemagne. »

L'historien protestant Léopold Ranke partage la même opinion : « L'anéantissement de cette société, d'un seul coup, sans préparation, raconte-t-il (1), de cette société qui fit sa principale arme de l'instruction de la jeunesse, devait nécessairement ébranler le monde catholique jusque dans ses profondeurs, jusque dans la sphère où se forment les nouvelles générations. » Le fléau avait débordé. Nous avons vu ce que les Jésuites en corps tentèrent pour le comprimer ; il nous reste à dire ce que leur isolement imprévu leur permit d'entreprendre. Au milieu même des affaiblissements de la dispersion, les individus surent encore se rendre utiles à la foi catholique par leur piété, à l'Eglise par leurs vertus ou par leur éloquence, aux sciences et aux lettres par leurs travaux.

Quand l'Institut succomba, il renfermait dans son sein des Pères qui n'avaient pas dégénéré. Il était aussi florissant qu'aux plus beaux âges de son histoire (2). La modération des esprits avait produit la

(1) *Histoire de la papauté*, t. iv, p. 500.

(2) La Société de Jésus compte dans ses rangs dix saints, un bienheureux et un grand nombre de vénérables. Les saints proclamés par l'Eglise sont : Ignace de Loyola, François Xavier, François de Borgia, François Régis, François de Girolamo, Louis de Gonzague, Stanislas Kotska, et les trois martyrs japonais Paul Miki, Jean de Gocho et Jacques Kisai. Le bienheureux se nomme Alphonse Rodriguez.

On appelle *vénérable*, dans le sens strict de cette qualification, celui dont l'héroïcité des vertus a été déclarée ou le martyr approuvé par la Congrégation des rites, en assemblée générale tenue devant le Pape. Dans un sens moins rigoureux, cette dénomination est attribuée à ceux dont la cause de béatification

modération dans les maximes. La Compagnie de Jésus s'était disciplinée elle-même ; elle veillait avec plus de soin que jamais sur les doctrines émises par ses théologiens ; elle faisait une loi de la charité sacerdotale à ses polémistes ; elle vivait avec les évêques dans la plus parfaite union ; elle ne s'était jamais montrée plus en dehors des affaires séculières ou politiques. Elle avait senti qu'en face du débordement de vices que la philosophie prenait sous sa protection, les instituteurs du peuple devaient offrir l'exemple de la pureté des mœurs. Le passé devenait, pour les Jésuites, une garantie d'avenir, et le nombre des Pères qui glorifièrent la Société par leur zèle apostolique et par leurs talents ne fut pas moins grand qu'autrefois.

Ainsi, dans l'espace de quelques années, la mort

est introduite Les vénérables déclarés tels, *sensu stricto*, sont les martyrs André Bobola, Ignace d'Azevedo et ses trente-neuf compagnons, Rodolphe Aquaviva et ses quatre compagnons. Les vénérables non martyrs sont : Pierre Canisius, Joseph Anchieta, Bernardin Realini, Louis du Pont, Pierre Claver et Jean Berckmans. Parmi les vénérables dont la cause est introduite, mais dont le martyre ou l'héroïcité des vertus n'a pas encore été reconnue, on trouve Gonzalvo Sylveira, Jean Sanvittores, Charles Spinola, Mastrilli, Viera, Pongratz, Groclezki, Juan de Britto, Robert Bellarmin, Vincent Caraffa, Louis de Lanusa, André Oviedo, Jean de Alloza, Castillo, Padial, Luzaghi, Baldinucci et Joseph Pignatelli. Pignatelli est le dernier anneau de cette chaîne non interrompue, qui remonte jusqu'à Loyola.

Nous n'indiquons que ceux sur lesquels la Congrégation des rites conserve encore des documents. Il en est d'autres dont le procès a été instruit, quoiqu'il ne se trouve pas dans les archives de la Congrégation.

Tels sont les vénérables Jean Sébastiani, Julien Maunoir, le Maronite François Georges, Bernard Calnago et plusieurs autres.

avait enlevé à l'Institut des hommes qui laissèrent sur la terre un long souvenir. Pierre Wiltz en 1749, Hyacinthe Ferreri en 1750, Jacques Sanvitali en 1753, Jean Cayron en 1754, Juan de Santiago et Onuphre Paradisi en 1761, Camille Pacetti en 1764, François Pépé, l'orateur des Lazzaroni, en 1769, avaient fait chérir la religion par leurs œuvres; leur trépas sanctifia l'humanité. Ils perpétuaient en Allemagne, en Italie et en France le zèle des Xavier et des Régis. Ils étaient les consolateurs des pauvres; mais, au moment suprême, les riches de ce monde les invoquaient à leur lit de mort, et, pour finir plus saintement, Benoît XIV expirait entre les bras du père François Pépé. La suppression de l'Ordre n'atténua point ces hommages que la vertu arrachait au dix-huitième siècle. On avait détruit la Compagnie, on l'aimait encore, on la vénérail dans ses membres. A Toulouse, on vit, en 1784, le parlement de Languedoc se réunir pour rendre un dernier arrêt concernant les Jésuites. Cette cour judiciaire s'est associée à tous les actes des parlements. Elle a condamné et maudit l'Institut; mais alors ce n'est plus de flétrissure qu'elle s'occupe. Le père Jean Seranc, l'ami des pauvres, vient de succomber sous les efforts de son zèle, le parlement ordonne que le Jésuite sera inhumé solennellement dans l'Eglise de Nazareth de cette ville, et, le même jour, sur ce cadavre que toutes les voix bénissent, l'Officialité diocésaine commence les informations juridiques pour la béatification du Père. Dans les cantons suisses, comme aux portes de Rome, la mort amène pour chaque disciple de saint Ignace le jour du deuil et des éloges. Le 1^{er} novembre 1799, les conseillers de Solenre inscrivent dans leurs registres le nom du père Crol-

lalanza; ils énumèrent les services rendus par lui à la vieille Helvétie, et ils élèvent une statue à son humilité (1). A Tivoli, en 1802, le sénat en érige une dans la salle de ses délibérations au père Saracinelli. Baptiste Faure jouit du même honneur à Viterbe; le roi Poniatowski fait frapper à Varsovie une médaille en l'honneur du père Kanouski. Les Jésuites chassés d'Espagne s'étaient mis au service de l'indigence dans plusieurs villes de l'Italie; ces villes admirent leur charité, elles célèbrent leurs talents, et le nom du Frère Emmanuel Ciorraga, ceux des pères Sala, Marian Rodriguez, Pedralbes, Marguez, Salazar et Panna y sont encore prononcés avec respect.

Tandis que les pères Berthier, Tiraboschi, Charles de Neuville, Poczobut, Pignatelli, Andrès, Muzarelli et Beauregard remplissaient le monde de leurs travaux, de leur éloquence, de leur piété, l'impératrice Marie-Thérèse offrait, en 1776, un témoignage public au père Delphini. Elle s'exprimait ainsi : « Mue par la considération des vertus éclatantes, de la doctrine, de l'érudition et de la vie régulière et exemplaire de Jean-Théophile Delphini; réfléchissant de plus sur ses travaux apostoliques en Hongrie, dans la principauté de Transylvanie, où il a ramené, à notre grande consolation, une foule nombreuse d'Anabaptistes à la vraie foi, nous avons élu et nous nommons ledit Théophile Delphini, comme un homme très-capable et qui a bien mérité de l'Etat et de la religion, et, pour ce, très-agréable à notre per-

(1) On lisait l'inscription suivante sur le piédestal de cette statue : *Pauperum Patrem, aegrorum matrem, omnium fratrem, virum doctum et humillimum; in vita, in morte, in feretro suavitate sibi similem, amabat, admirabatur, lugebat Solodurum.*

sonne, nous le nommons à l'abbaye de Notre-Dame de Colos-Monostros. »

Ce que le père Delphini avait fait pour la Hongrie et la Transylvanie, Ignace Parhamer l'entreprenait avec un égal succès pour l'Autriche et la Carinthie. Parhamer, c'est le savant populaire, l'homme d'initiation chrétienne et de perfectionnement social. Confesseur et ami de l'empereur François 1^{er}, il a usé de son crédit à la cour; et on a vu le Jésuite fonder plusieurs établissements utiles. Mais, dans un gouvernement où chaque citoyen nait soldat, Parhamer comprend que la reconnaissance du prince doit s'étendre aux orphelins que la guerre a faits : ce sera, dans sa pensée, le meilleur moyen d'entretenir le dévouement au pays. Il crée une maison où sont recueillis les fils de ceux qui meurent pour la patrie. Dans cette espèce d'Hôtel des Invalides de l'enfance, il introduit l'exercice militaire, la discipline et l'ordre des camps. Comblé des faveurs de Marie-Thérèse, le Jésuite, après la destruction de son Institut, reste à la tête des orphelins qu'il a réunis. Joseph II lui propose un évêché, il lui laisse deux mois pour vaincre ses refus; dans l'intervalle, Parhamer expire, en 1786. A Naples, voilà le père Pascal de Matteis, le bras droit de saint Alphonse de Liguori, que le ministre de Ferdinand IV tente par les plus brillantes promesses. Tanucci a frappé la Compagnie de Jésus, mais il n'ose pas priver le royaume des services de Matteis. Le Jésuite résiste à ce désir : il a fait vœu de vivre sous l'étendard de saint Ignace, il l'accomplira jusqu'au bout de sa carrière. En 1779, il meurt révééré par les populations. Ce n'est pas seulement l'Allemagne et l'Italie qui entourent de leurs respects les débris de l'Institut. En France, ils ont trouvé un

apologiste jusque dans le conventionnel Grégoire. « Marie Leczinska, reine de France, dit-il (1), avait pour confesseur un Jésuite polonais, le père Radominski; l'abbé Johanet en fait un grand éloge. Ce religieux, mort en 1756, fut remplacé par un autre Jésuite polonais, le père Biegauski. Sa qualité d'étranger l'exposait à être renvoyé de France lorsqu'on supprima la Société, mais la reine le fit conserver. » Et, plus loin, Grégoire ajoute : « La Dauphine, mère de Louis XVI, eut aussi pour confesseur un Jésuite, le père Michel Kroust, de Strasbourg. depuis 1748 jusqu'en 1763. C'était un ecclésiastique pieux et instruit, qui a publié en latin quelques traités, entre autres des méditations pour les élèves du sanctuaire. »

Dans l'espace de quarante et un ans, de 1686 à 1727, on trouve dans le Nécrologe de la Compagnie, cent treize Jésuites qui périrent sur mer en cinglant vers les Indes. Chaque année avait ses victimes; les missionnaires cependant ne firent jamais défaut à la mort ou aux souffrances. En 1760, ils étaient dans leur ère de grandeur et de succès. Les pères Fauque, Boutin, Cibot, Dollières, Amiot, Cœurdox, Callas, Artaud, Laurent de Costa, Poisson, Silverio, de Rocha, Machado, Alexandre de la Charme et de Ventavon, accoutumaient aux labeurs de l'apostolat, la nouvelle génération qui devait leur succéder. Auprès des lettrés de la Chine, dans les castes des pariahs ou sous les forêts de l'Amérique, Jean de San-Estevan se dévouait aux missions. Après avoir été l'agent général du clergé de France, il se faisait Jésuite pour mourir de cette mort que tous les Pères en-

(1) *Histoire des confesseurs des empereurs, etc.*, par Grégoire, p. 396 et 397.

viaient. On les avait vus marcher sans jamais tomber dans le chemin qu'ils ouvraient; on les avait calomniés pour les perdre. Quand le bref de suppression eut condamné à la stérilité des efforts aussi persévérants, l'heure de la justice sonna enfin pour les Jésuites. Les évêques du Nouveau-Monde les prirent pour guides, pour compagnons dans leurs visites pastorales. Il y a plus, ils inspirèrent une équité consciencieuse aux missionnaires que le Saint-Siège et la France leur donnaient pour successeurs. Un de ces derniers, dont les récits ont toujours mérité foi entière, M. Perrin, prêtre des missions étrangères, s'exprime en ces termes (1) : « Je donne le défi au plus hardi détracteur de la vérité de prouver que la Société de Jésus ait eu jamais à rougir des mœurs d'aucun de ceux qui cultivèrent la mission malabare, soit à Pondichéry, soit dans l'intérieur des terres. Tous étaient formés des mains de la vertu même, et ils l'inspiraient autant par leur conduite que par leurs prédications. »

Ce rival, qui se met en possession de l'héritage conquis par le sang et par les sueurs des enfants de

(1) *Voyage dans l'Indostan*, t. II, p. 161. M. Perrin explique sa position à l'égard de la Compagnie de Jésus, détruite trois ans avant son arrivée aux Indes. « On ne doit pas soupçonner ce que je dirai d'avantageux sur ces Pères. Je n'ai jamais appartenu à leurs corps, qui n'existaient déjà plus lorsque la Providence me mit dans l'heureuse nécessité d'entretenir des relations avec quelques-uns de ses membres. J'étais agrégé à une association de prêtres séculiers qui avaient eu des débats très-longues et très-vifs avec les pères Jésuites, et qui auraient pu être regardés comme leurs ennemis, si des chrétiens étaient capables d'en avoir. Mais je leur dois cette justice aux uns et aux autres, d'assurer que, malgré leurs débats, ils se sont toujours témoigné de l'estime et de la considération. »

Loyola, ne peut avoir pour eux que des préventions. Il les proclame, et voilà de quelle manière elles s'effacèrent : « J'avoue, continue-t-il (1), que j'ai examiné les Jésuites de l'Indostan avec les yeux de la critique et peut-être de la malignité. Je me défiais d'eux avant de les connaître; mais leur vertu a vaincu et anéanti mes préjugés : le bandeau de l'erreur est tombé de mes yeux. J'ai vu en eux des hommes qui savaient allier les degrés les plus sublimes d'oraison avec la vie la plus active, la plus continuellement occupée; des hommes d'un détachement parfait et d'une mortification qui aurait effrayé les plus fervents anachorètes; se refusant jusqu'au rigoureux nécessaire, pendant qu'ils épuisaient leurs forces dans les travaux pénibles de l'apostolat; patients dans les peines, humbles malgré la considération dont ils jouissaient, et les succès qui accompagnaient leur ministère; brûlant d'un zèle toujours prudent, toujours sage, et qui ne se ralentissait jamais. Non, on ne les voyait gais et satisfaits que lorsqu'après avoir employé les journées entières à prêcher, à entendre les confessions, à discuter et à terminer des affaires épineuses, on venait interrompre leur sommeil pour les faire courir à une ou à deux lieues au secours de quelque moribond. Je ne crains pas de le dire : c'étaient des ouvriers inconfusibles et infatigables; mais, si je leur rends ce témoignage avec plaisir, je suis cependant forcé de tenir ce langage, car l'Inde entière élèverait sa voix et me convaincrerait d'imposture si je parlais autrement. »

M. Perrin a examiné de près les Jésuites; il les a étudiés dans leur vie et dans leur mort; il raconte

(1) *Voyage dans l'Indostan*, t. II, p. 166.

tout cela. « Le père Busson, dit-il, âgé de quarante-cinq ans lorsque je le vis pour la première fois, était si pénitent que, pendant une année entière, il ne prenait pas d'autre repos, pendant la nuit, que celui que la nature lui dérobait; mais afin qu'elle n'eût pas tout l'avantage, il se tenait debout, appuyé contre un mur, et passait les nuits à prier dans cette posture gênante, ou prosterné sur le marchepied de l'autel de son église. Il ne se nourrissait que de pain trempé dans l'eau et quelques herbes amères et sans assaisonnement, et malgré un genre de vie aussi austère, ce saint missionnaire travaillait continuellement, sans jamais se permettre de récréation. Seul, il gouvernait un collège, administrait une chrétienté fort nombreuse, donnait tous les jours un certain temps au travail des mains, et aidait encore tous ses confrères, en se chargeant de ce qu'il y avait de plus pénible et de plus rebutant dans le ministère. Quoique couvert de plaies et d'ulcères, il semblait être impassible; toujours doux, calme et d'une gaieté modeste, il attirait les pécheurs avec un air d'intérêt qui les lui attachait sans retour. Doué d'une charité vive et compatissante, il expiait sur lui les crimes des autres, afin de ne pas rebuter leur faiblesse. Digne copie du plus parfait modèle, il fut obéissant jusqu'à la mort. Il était à Oulgareh, peuplade indienne; éloigné d'une lieue de Pondichéry, lorsqu'il tomba malade. Il eut grand soin de défendre à ses élèves d'avertir ses confrères de son état, par la crainte qu'on ne lui procurât des soulagements qu'il croyait incompatibles avec l'esprit de pénitence. Il était donc étendu sur le carreau, dans un corridor, abandonné de toute la terre, et sans autre soulagement que quelques gouttes d'eau qu'il avait pour tempérer sa fièvre.

» Cependant les élèves du collège eurent des alarmes sur son état, et résolurent de ne plus respecter sa défense. Ils firent avertir l'évêque, supérieur de la mission, qui envoya aussitôt son palanquin pour transporter le malade en ville. Ce vertueux prêtre n'eut pas plutôt entendu l'ordre de se rendre à Pondichéry, qu'il recueillit le peu de forces qui lui restaient encore pour les sacrifier à l'obéissance; mais, pénétré d'horreur jusqu'au dernier moment pour tout ce qui pouvait adoucir l'amertume de ses maux, il voulut faire le voyage à pied. Il arriva, il alla remercier l'évêque avec un ton d'édification qu'il avait eu toute la vie. Le prélat l'ayant envisagé fut effrayé d'une pâleur mortelle qui couvrait son visage, et lui dit de se coucher promptement pour recevoir les derniers secours de l'Eglise. On l'administra, en effet, sur-le-champ; mais à peine eut-il reçu les derniers sacrements, qu'il se leva et alla expirer au pied d'un crucifix.

» On trouva sur son corps un rude cilice qu'il n'avait pas quitté, dit-on, depuis quinze ans qu'il était arrivé dans l'Inde, et nous apprîmes de ses disciples plusieurs autres particularités édifiantes, qui nous persuadèrent que nous n'avions pas connu la moitié de ses vertus (1). »

Au témoignage de cet écrivain, le père Busson n'était pas le seul vétéran du sacerdoce et de la Compagnie de Jésus digne des éloges de l'histoire et de la religion.

« Le père Ansaldo, natif de Sicile, dit M. Perrin (2), était encore un autre modèle de toutes les vertus chrétiennes et apostoliques. C'était un homme d'un

(1) *Voyage dans l'Indostan*, p. 173.

(2) *Voyage dans l'Indostan*, p. 177.

génie profond, ayant une âme sublime et une tête parfaitement organisée. Content d'opérer le bien, il en abandonnait volontiers la gloire aux autres... Il faisait autant d'ouvrage qu'auraient pu faire six autres missionnaires. Il entendait les confessions depuis cinq heures du matin jusqu'à dix tous les jours. Il dirigeait une communauté de carmélites du pays. Il avait établi plusieurs filatures de coton, où une jeunesse nombreuse travaillait sous les ordres d'excellentes mattresses. Le père Ansaldo faisait le catéchisme dans ces établissements, y réglait la police, et pourvoyait à tous les besoins. Il était chargé en outre de l'administration de la moitié de la ville de Pondichéry; et lorsqu'il avait quelques instants libres, il les employait à composer, à étudier les hautes sciences ou à en donner des leçons, à apprendre de nouvelles langues ou à former quelque nouveau projet de piété. »

La destruction de leur Société ne les avait pas corrigés. Les Jésuites étaient dans l'indostan ce qu'on les rencontre partout, et M. Perrin en cite un exemple qui lui est personnel. « Le père de Gibeau, dit-il, vieillard de soixante-quatorze ans, accablé des infirmités que lui avait procurées un long apostolat, et qui, malgré toutes ses souffrances, avait conservé l'enjouement du plus heureux caractère, me voyant sur le point de partir, me prit à part et me dit d'un air mystérieux : « Puisque vous nous quittez, et qu'il » y a apparence que ce sera pour long-temps, je » vous prie de me rendre un service qui dépend de » vous. Ne demandez pas ce que c'est, il suffit que » vous sachiez que je ne veux rien que de possible et » de permis. » Je lui engageai ma parole d'honneur que je ferais ce qu'il désirait, trop heureux de pou-

voir lui être utile de quelque manière que ce fût.
 « Fort bien, ajouta-t-il, vous voilà pris; j'ai votre
 » parole. Je veux donc et j'exige que vous acceptiez
 » la moitié de mon trésor. » Il ouvre aussitôt sa cassette et partage, de frère à frère, tout ce qu'elle contenait.

» Il n'est pas permis d'oublier de tels hommes et de ne pas croire à leurs vertus. »

Ce ne sont pas seulement les émules de la Compagnie de Jésus dans les missions qui déplorent leur ruine : à Rome, le même regret se fait jour. Dans son *India orientalis*, le carme Paulin de Saint-Barthélemy ne peut s'empêcher de constater la décadence de la foi au milieu de ces nations que les Jésuites civilisèrent par le Christianisme. « Si des hommes, s'écrie-t-il (1), supérieurs et animés par le zèle, proclamèrent autrefois la religion dans les Etats de Tanjaour, du Maduré, de Maïssour, de Concan, de Carnate, de Golconde, de Balaghat, de Delhy, et dans les autres régions indiennes situées au milieu des terres, leur zèle et le flambeau de la foi se sont évanouis par la difficulté des temps et des lieux, parce que personne ne leur envoie de collaborateurs, et que personne ne soutient leur œuvre. La Compagnie de Jésus ayant été supprimée, presque toutes ces églises languissent privées de pasteurs, et les chrétiens errent sans loi qui les dirige, sans flambeau qui les éclaire. »

Les évêques du Nouveau-Monde invoquaient le concours des Jésuites, il vint un jour où la République française leur demanda leur appui dans ces régions où ils avaient popularisé le nom de leur

(1) *India orientalis christiana, etc., auctore P. Paulino à S. Bartholomæo, Carmelita discalceato*, p. 199 (Romæ, 1794).

patrie. Le père Poisson vivait encore à Péking, et, dit Christophe de Murr (1), « ce Jésuite contribua beaucoup à faire conclure le traité de commerce entre la Chine et la république française. »

Christophe de Murr (2) recueille un fait qui confirme pleinement ces témoignages. L'écrivain protestant raconte qu'en 1777 Louis XVI demanda au Pape quelques missionnaires pour l'île de Cayenne ; mais il était nécessaire qu'ils sussent la langue des naturels. La Propagande n'en avait plus : Pie VI, avec l'agrément du roi de France, fit passer à la Guyane quatre anciens Jésuites portugais. Au mois de novembre 1777 ils débarquent à Cayenne. Ils sont revêtus du costume de leur Ordre, ils parlent la langue du pays. Les insulaires reconnaissent cet habit qu'ils vénèrent. On leur a dit qu'il n'y avait plus de Jésuites, et ils en revoient encore. Ces hommes à demi civilisés se jettent à leurs pieds, ils les mouillent de larmes. Ils s'engagent à vivre désormais en Chrétiens, puisqu'on leur rend les Pères qui les engendrèrent au vrai Dieu.

Le zèle de la maison du Seigneur emportait une partie de la Société de Jésus vers des rivages inhospitaliers ; l'autre restait dans l'intérieur de l'Europe afin de lutter plutôt contre le vice et l'erreur que contre les adversaires de la Compagnie. Elle eut encore de ces orateurs qui soumettent les multitudes. Sur les traces des pères Duplessis, Nicolas Zucconi, Munier, Vigliani, Tschupick, Beauregard, Armand Bol, le Chapelain et Delpuits, on vit ces Jésuites que la proscription allait frapper renouveler l'esprit des populations. Xavier Duplessis était sollicité par les

(1) *Mon nouveau Journal*, t. Ier, p. 95.

(2) *Journal de Christophe de Murr*, t. ix, p. 223.

villes. Les prélats, dans leurs mandements, annonçaient sa présence comme une faveur insigne. Il évangélisait les cités ainsi que les campagnes, et l'évêque de Laon saluait sa venue en ces termes : « C'est par un effet singulier de la divine miséricorde, N. T. C. F., que nous possédons un missionnaire célèbre que tous les diocèses s'empressent d'avoir, et dont Dieu a béni les infatigables travaux et par des conversions innombrables et par des prodiges inouïs. »

Le nom du père Nicolas Beauregard (1) éclipse

(1) Le père Beauregard termina sa vie au château de Groning, chez la princesse Sophie d'Hohenlohe. Nous avons sous les yeux le testament olographe du Jésuite, à la date du 29 novembre 1803, et nous y lisons : « En 1749, Dieu m'ayant fait la grâce insigne de m'appeler à la Compagnie de Jésus, d'y faire les derniers vœux et d'y être reçu Profès ; par une seconde grâce presque aussi privilégiée que la première, et par une seconde vocation ayant été agrégé et incorporé à la Province des Jésuites de Russie, par le révérend père Gruber, alors général de cette même Compagnie, en vertu de mon vœu de pauvreté, que je renouvelle en ce moment de très-grand cœur ainsi que mes autres vœux, et par obéissance à nos saintes règles et constitutions, que je révère plus encore à ma mort que pendant ma vie, vœux et constitutions qui ne nous permettent pas de tester, ce qui serait le plus grand acte de propriété, je déclare donc et affirme que tout ce qui paraît m'appartenir ne m'appartient pas, mais, et sans aucune réserve, aux Jésuites de Russie, auxquels je supplie son altesse la princesse Sophie de l'envoyer. »

Dans sa feuille du mardi 2 octobre 1804, le *Journal des Débats* parle en ces termes de la mort du disciple de saint Ignace : « Le père Beauregard, ancien Jésuite et l'un des derniers orateurs qui ont illustré la chaire chrétienne dans le dix-huitième siècle vient de mourir à Hohenlohe, en Allemagne, dans la soixante-treizième année de son âge. Il fut célébré, en France, par le succès de ses prédications et par la sainteté de sa vie. »

Après avoir exalté les travaux et les vertus du Père, le *Journal des Débats* concluait ainsi : « En déplorant de si grandes pertes, on ne peut s'empêcher de se demander qui remplira ces

toutes ces gloires de l'éloquence sacrée. Né, en 1731, à Pont-à-Mousson, le Jésuite avait su, comme Bridayne, dominer la foule par des traits d'un génie quelquefois abrupt, mais qui enchaînaient la pensée, et triomphaient des plus mauvais instincts. Cependant il aurait eu de la peine à surmonter l'oubli si à son souvenir ne se rattachait un événement extraordinaire. Pendant le jubilé de 1775 le Jésuite prêchait à Notre-Dame de Paris. La foule était grande; car le père Beauregard, par l'impétuosité de sa parole, par la trivialité même de quelques-unes de ses images, savait lui inspirer une respectueuse admiration. Là, dans cette chaire que dix-huit ans plus tard, en 1793, Hébert, Gobel et Chaumette rempliront de leur athéisme légal, en face de cet autel où les déesses de la Raison et de la Liberté viendront s'asseoir à la place de la Vierge, d'étranges, de prophétiques paroles s'élancèrent de son cœur. Le Jésuite s'écria : « Oui, c'est au roi et à la religion que les philosophes en veulent, la hache et le marteau sont dans leurs mains. Ils n'attendent que l'instant favorable pour renverser le trône et l'autel. Oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte pros crit. Mais qu'entends-je? grand Dieu! que vois-je? Aux saints cantiques, qui faisaient retentir les voûtes sacrées en votre honneur, succèdent des chants lubriques et profanes! Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus, tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des Saints, et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs.

vies que la mort cause chaque jour, et comment nous viendront d'autres hommes pour remplacer de pareils hommes? »

A dix-huit années de distance, c'était l'évocation de la démagogie française telle qu'elle apparaît dans l'histoire. « Des hommes puissants, raconte le Janséniste Tabaraud (1), qui se crurent désignés par l'orateur, jetèrent les hauts cris, le dénoncèrent comme un séditieux et un calomniateur de la raison et des lumières. Condorcet, dans une note des *Pensées* de Pascal, le traita de ligueur et de fanatique. » Le père Beauregard, ainsi que le constate une des dernières colonnes du Jansénisme, avait, par un de ces mouvements d'éloquence que le Ciel inspire à ses privilégiés, déchiré le voile sous lequel se cachaient encore les philosophes et les niveleurs. Son audace les frappa de stupeur. D'autres Jésuites remplissaient dans le même temps la plupart des chaires. Ils surent si bien diriger les esprits vers un retour aux idées chrétiennes, la procession de clôture du jubilé eut quelque chose de si entraînant, de si profondément religieux, que les coryphées de l'athéisme, au dire de La Harpe, alors l'un de leurs adeptes, ne purent s'empêcher de s'écrier : « Voilà la révolution ajournée à vingt-cinq ans ! »

Il fallait punir quelqu'un de cet éclat. La Foi n'était pas morte au cœur du peuple ; elle se réveillait dans les âmes à la voix des ci-devant soi-disant Jésuites. On circonvint le malheureux Louis XVI, et au mois de mai 1777 on lui arracha un nouvel édit (2),

(1) *Biographie universelle*, article *Beauregard*.

(2) Les manifestations chrétiennes du Jubilé de 1775 donnaient à réfléchir aux sophistes : ils s'en prirent aux Jésuites, et ils rencontrèrent le président Angran, qui se fit un devoir de les dénoncer au Parlement, le 28 février 1777. Le président Angran a vu tout ce que d'autres légistes voient encore de nos jours. Il raconte au Parlement les efforts tentés par les Jésuites sécularisés ; puis il ajoute : « C'est un fait notoire qu'ils sont répandus dans

non plus contre les membres de la Société de Jésus, mais contre la Société elle-même, qui n'existait plus. Sur vingt prédicateurs qui, durant le jubilé, avaient évangélisé la capitale, seize appartenaient à la Compagnie de Jésus. Ce seul fait expliqua aux hommes d'insurrection l'échec qu'ils avaient subi. Ils s'en vengèrent en mutilant un cadavre. Néanmoins, en 1788, le père Reyre prêcha le carême à la cour; l'année suivante Beauregard partagea le même honneur. En 1791 le père Lanfant (1) ouvrit la station; mais, tandis que ses accents, brûlants de pieuse éloquence, donnent au roi la force ou plutôt la résignation de supporter ses malheurs, on propose au Jésuite le serment de la constitution civile du clergé. Lanfant refuse : à partir de ce jour, la chaire lui est interdite. Il ne trouve plus l'occasion que de prêcher une seule fois dans sa vie : ce fut le 2 septem-

presque toutes les paroisses; qu'ils sont employés dans le ministère, et qu'ils remplissent les chaires. » Cette dénonciation fut imprimée et publiée. Le 15 avril, l'avocat général Séguier en requérait la suppression en ces termes : « Nous apportons un imprimé contenant le récit fait par un des messieurs, lors de l'assemblée des chambres du 28 février dernier; et comme cet imprimé est contraire aux règlements de la librairie, nous avons cru devoir en requérir la suppression. » Le défaut de forme prévalut sur le défaut de raison, et le parlement s'empressa d'obtempérer au réquisitoire de Séguier. Mais, par compensation, le Parlement, qui n'avait pas voulu se prêter à une ridicule comédie, forçait la main à Louis XVI pour rendre un édit contre la Société de Jésus, et, en enregistrant cet édit, il y ajoutait, de son chef, des clauses tyranniques que, le 17 juin 1777, Louis XVI le contraignit à annuler.

(1) Le nom du père Lanfant a toujours été, jusqu'à présent, défiguré dans l'histoire. On l'a écrit *l'Enfant* ou *Lenfant*. Nous avons sous les yeux sa correspondance inédite, et le Jésuite signe avec l'orthographe que nous reproduisons.

bre 1792. Le peuple alors ne lui demandait point des paroles de salut. Les égorgeurs, qui se prétendaient la nation française, exigeaient son sang ou son déshonneur sacerdotal : Lanfant se laissa massacrer.

« Si la religion, dit l'abbé Guillon, évêque de Maroc (1), a eu à gémir des succès de ses ennemis et des mécomptes de ses défenseurs, elle ne manqua pas non plus d'apôtres qui surent honorer leur ministère, et dont le zèle, éclairé par la science, était soutenu par l'éloquence des temps antiques, qu'ils ont fait revivre au milieu de ces jours d'éclipse. Nous ne craignons pas de placer à leur tête celui dont nous publions les sermons. »

La révolution éclatait. Elle ne songea point à distinguer les Jésuites d'avec les autres prêtres. A son aurore elle avait proscrit les disciples de l'Institut comme le plus réel obstacle que ses idées devaient rencontrer. Quand elle eut établi son règne sur les peuples que la liberté asservissait, elle confondit toutes les dénominations cléricales. Les Pères de l'Ordre de Jésus ne furent pas plus favorisés par la persécution que les autres membres du clergé. Au mois d'octobre 1791 Antoine Nolhac entre le premier dans cette nouvelle arène du martyre. Ancien recteur du Noviciat de Toulouse, il a voulu se consoler des désastres de la Société en acceptant la cure de Saint-Symphorien d'Avignon. Elle est en grande partie composée de pauvres. Le Jésuite devient le trésorier des hommes bienfaisants et la seconde providence des malheureux. Arrêté le 16 octobre, il passe avec les autres prisonniers cette nuit qu'à la fureur des Jourdan coupe-têtes il juge être la der-

(1) *Notice biographique pour les sermons du père Lanfant*, par Nicolas-Silvestre Guillon.

nière pour lui. Il se prépare à mourir, il y prépare ses compagnons de captivité. Lorsque le moment du sacrifice est arrivé, il les bénit dans les bras de la mort. Frappé de toutes parts, il reste debout jusqu'à la fin du massacre pour encourager les victimes et leur montrer la palme. Il tombe le dernier, et avec les autres on le précipite dans la Glacière. « Quand il fut permis, raconte Jauffret, évêque de Metz (1), de retirer les corps de la Glacière, le peuple s'empressa d'y chercher celui de son bon Père. Il était couvert de cinquante blessures. Un crucifix sur sa poitrine et ses habits de prêtre le firent reconnaître. Chacun se disputa les morceaux de sa robe, et il fallut pendant huit jours laisser ces précieux restes exposés au concours et à la vénération du peuple... Aussi tous les fidèles d'Avignon regardent-ils M. Nohac comme un martyr, et sont-ils prêts à l'honorer comme tel. On l'appelle encore le père des pauvres : c'est le nom qu'il a toujours porté, et que lui donne le procès-verbal qui fut dans le temps dressé à Avignon par MM. les commissaires du roi, et qui fut lu à l'Assemblée nationale.

Il n'était plus possible de combattre, avec la parole ou avec la plume, en faveur de l'Unité catholique. La liberté de 1792 prohibait les luttes de l'intelligence. Il fallait accepter ses dégradations civiques ou périr sous le fer des égorgeurs enrégimentés par les héritiers de la philosophie et du Jansénisme. Quelques Jésuites, vétérans de la chaire, du confessionnal ou de la science, survivaient encore. La mort les effrayait moins que le parjure. Ils avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé; dans les

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la religion et de la philosophie à la fin du dix-huitième siècle*, t. II, p. 246.

lugubres journées des 2 et 3 septembre, on leur fit expier cette courageuse résistance.

Aux Carmes, à la force, à l'Abbaye, à Saint-Firmin, sur le premier rang de l'héroïque légion de Martyrs que deux Larochefoucault et Dulau, archevêque d'Arles, conduisent au Ciel, on vit les derniers débris de la Compagnie de Jésus. Il y avait à glorifier la foi catholique par un trépas volontaire : ces hommes blanchis dans les travaux de la pensée ne reculérent pas. Les pères Jules Bonnaud, Jean Charton de Millou, Claude Gagnières des Granges, Jacques Durvé-Friteyre, Charles Le Gué, Alexandre Lanfant, Nicolas Ville-Groisie, Hyacinthe Le Livec, Pierre Guérin du Rocher et son frère Robert. Jean Vourlat, Crasset, Antoine Second et Nicolas-Marie Verron périrent au milieu de cette ville de Paris, qui, muette d'effroi, assistait néanmoins, l'arme au bras, à ce crime organisé. Tous ces Jésuites (1) étaient des érudits, comme Guérin du Rocher; des orateurs, comme le père Lanfant; de savants géomètres comme Le Livec.

D'autres vivaient au fond des provinces. Ils y étaient le flambeau du clergé et la consolation des cœurs chrétiens. Ils disparurent dans la tourmente. Les pères Daniel Dupleix et Charles Ferry tombent à Lyon sous la hache révolutionnaire. Julien d'Her-

(1) Un auteur d'une école très-opposée aux Jésuites, Aimé Guillon, dans *les Martyrs de la Foi pendant la révolution française*, rend, à chaque page de son livre, un juste hommage à la piété, au dévouement et à la science des pères. Ils étaient tous chargés de la direction des convents de femmes, et c'est à leurs conseils qu'on attribue la conduite pleine de fermeté que tinrent les religieuses pendant cette tempête. Ces prétendues victimes du fanatisme se montrèrent presque à l'unanimité fidèles à des vœux que la loi anéantissait.

villé à Orléans Mathieu Fiteau à Orange, Augustin Rouville à Aubenas, Pierre Lartigue à Clérac, Charles Brunet à Poitiers, meurent sur l'échafaud. Quelques-uns, comme les pères Alexandre de Romécourt Gilbert Macusson, Nicolas Cordier, Antoine Raymond. Joseph Imbert et Dominique de Luchet se voient enfermés sur les pontons de Rochefort. Ce n'est pas la mort du champ de bataille qui leur est réservée; on les destine à de plus longues souffrances. Comme les prêtres que la déportation atteignait, et que les douleurs de toute nature tuaient avant l'exil, ces Jésuites succombèrent à leur lente agonie, ils succombèrent en priant pour leurs bourreaux. Le père Gaspard Moreau allait être noyé dans la Loire; il expire de fatigue, de froid et de faim, avant d'arriver au but de ses désirs.

Les Jésuites français bravent l'échafaud pour proclamer leur foi, les Jésuites espagnols vont donner leur vie pour faire triompher le principe de la bienfaisance chrétienne. Charles IV a succédé sur le trône à Charles III, son père. Il rouvre aux bannis à perpétuité les portes de leur patrie. Quelques-uns, profitant de la justice qui leur est enfin rendue, arrivent en Espagne vers le mois d'avril de l'année 1800. Le dix-neuvième siècle commençait par une peste dans ce pays, qui allait avoir à subir tant de calamités glorieuses ou sanglantes. Le fléau ravageait l'Andalousie. Les Jésuites, à peine de retour de l'exil, apprennent cette nouvelle : ils se mettent en marche pour offrir leurs soins aux villes désolées. Vingt-sept d'entre eux trouvent le martyre dans leur charité. Les pères Pierre et Isidore Gonzalès, Michel de Véga, François Munos, Antoine Lopez, Pierre Cuervos, François Tagle, Baptiste Palacios,

Diégo Irribarren, Firmin Excurra, Charles et Sébastien Perez, Julien Vergara, Louis Medillina et Ildephonse Laplana expirent ainsi à Cadix, au port Sainte-Marie, à Xerès de la Frontera et à Séville.

En Portugal, la reine dona Maria, Malgré le respect qu'elle voue à la mémoire de Joseph 1^{er}, son père, faisait tomber les fers dont Pombal, exilé à son tour, avait chargé les victimes de son arbitraire. Elles n'en sortaient qu'au nombre de neuf cents; les évêques et le peuple accueillirent avec des témoignages de vénération ces martyrs, que dix-huit années de captivité n'avaient pas découragés. Le père Timothée de Oliveira ancien confesseur de dona Maria, fut réinstallé à la cour et comblé d'honneurs. En face de Pombal, le père Juan de Gusman fit à la conscience des hommes, l'appel suivant : « A l'âge de quatre-vingt-un ans, sur le point de paraître devant le tribunal redoutable de la justice divine, Juan de Gusman, dernier assistant de la Compagnie de Jésus pour les provinces domaines du Portugal, croirait se rendre coupable d'une omission impardonnable si, en négligeant de recourir au trône de Votre Majesté, où sont placées avec elle la clémence et la justice, il ne déposait à ses pieds cette humble et respectueuse requête, au nom de plus de six cents sujets de Votre Majesté, reste malheureux de ses compagnons d'infortune.

» Il supplie donc Votre Majesté, par les entrailles de Jésus-Christ et par son cœur sacré, par ce tendre amour que Votre Majesté porte à l'Auguste reine sa mère, à l'auguste roi Dom Pedro, aux princes de la famille royale et aux Infants, de vouloir et même d'ordonner, que la cause de tant de fidèles sujets de Votre Majesté, déclarés infâmes aux yeux de l'uni-

vers, soit examinée de nouveau. Ils gémissent d'être accusés d'avoir commis des attentats et des crimes que des barbares auraient horreur d'imaginer, et que l'esprit humain oserait à peine concevoir, ils gémissent, dis-je, de se voir condamnés tous, sans avoir été cités, sans avoir été écoutés, et même sans qu'on leur ait permis d'alléguer aucune raison pour leur propre défense. Ceux qui, sortis de leur prisons, ont été relégués dans cet état, sont tous d'accord sur ce point, et attestant unanimement que, pendant tout le temps de leur emprisonnement, ils n'ont vu la face de quelque juge que ce soit.

» Le suppliant, de son côté, qui s'est trouvé pendant plusieurs années dans un poste où il a pu acquérir une connaissance immédiate des affaires, est prêt à attester, dans la forme la plus solennelle, l'innocence de tout le corps et des chefs de l'assistance. Le suppliant et tous les exilés avec lui s'offrent unanimement à subir des peines beaucoup plus rigoureuses que celles qu'ils ont essuyées jusqu'à présent, si un seul des individus en question a jamais été convaincu d'avoir commis le moindre crime contre l'Etat.

» En outre, l'innocence du suppliant est évidente par le résultat de tant de procès, qui ont été formés dans toute la rigueur contre lui, ses confrères et le chef du corps. Pie VI, glorieusement régnant, a vu les originaux des procès susdits; Votre Majesté trouvera, dans un si grand pontife, un témoin éclairé, et toute la terre n'en saurait produire de plus intègre; elle y trouvera en même temps un juge qu'on ne saurait soupçonner capable de commettre une iniquité sans se rendre coupable d'une impiété sans exemple.

» Que Votre Majesté daigne donc user de cette clémence, qui lui est aussi naturelle que le trône lui

est dû ; qu'elle daigne écouter les prières de tant de malheureux , dont l'innocence est prouvée , qui , au plus fort de leur malheur , n'ont jamais cessé d'être sujets fidèles de Votre Majesté, et dont les infortunes, quelque grandes qu'elles fussent, n'ont jamais pu altérer ni diminuer un instant l'amour qu'ils ont toujours conservé, dès leur enfance, pour son auguste famille royale. »

Nous avons vu, depuis la suppression, les Jésuites honorer le sacerdoce par leurs vertus ; les voilà maintenant qui sont honorés par les dignités ecclésiastiques. On a proscrit leur Institut comme corrupteur de la morale , comme dangereux à la religion et à la sécurité des Etats. A peine ces prêtres, que la philosophie, les parlements, les rois, et le Saint-Siège ont mis en suspicion, sont-ils libres du joug qu'ils portèrent avec tant d'amour et auquel ils renoncent avec tant de regrets, que l'Eglise et les princes catholiques s'empressent de choisir parmi eux les Evêques qui doivent nourrir les peuples du pain de la parole de vie. Jamais démenti plus prompt et plus solennel ne fut donné à des accusations aussi graves ; jamais on ne chercha à entourer de moins de respect extérieur le jugement prononcé par l'iniquité. Dans l'espace seulement de vingt-cinq années, de 1775 à 1800, un grand nombre de sièges épiscopaux fut offert à des pères de l'Institut. Beaucoup refusèrent, dans l'espérance de voir se reconstituer la Société de Jésus ; quelques-uns acceptèrent les dignités dont on chargeait leur zèle apostolique. François Benincasa fut nommé à l'évêché de Carpi ; Jean Benislawski , évêque de Gadara , eut la coadjutorerie de l'archevêché de Mobilow ; John Carrol est élu, par le Clergé, évêque de la république anglaise en Amérique ; il a

Léonard Neale pour coadjuteur à Baltimore; Charles Palma devient suffragant de l'archevêque de Colocza en Hongrie; Alexandre Allessandretti est promu au siège de Macerata; Antoine Smidt, nom célèbre parmi les docteurs en droit canon, se voit choisi comme suffragant de Spire; Stanislas Naruszewicz occupe l'évêché de Smolensk; Sigismond d'Hochenwart s'assoit sur le siège métropolitain de la capitale de l'Autriche; Dominique Manciforte accepte l'évêché de Faenza; Joseph Grimaldi, celui de Pignerol, puis d'Ivrée; Alphonse Marsili est désigné par Pie VI pour l'archevêché de Sienné; André Avogadro pour l'évêché de Vérone, où il console, dans son exil, Louis XVIII, le petit-fils de Louis XV. Le même honneur épiscopal attend Philippe Ganucci à Cortone; Paul Maggioli, à Albenga; Buttler, à Limerick; Keren, à Neustadt; Jérôme Durazzo, à Forli; Jules-César Pallavicino, à Sareza; Jérôme Pavési, à Pontereino; Michel Sailer, à Ratisbonne. Le Père du Gad, un vieux Missionnaire français, prisonnier de Pombal, fut, en 1777, nommé procureur-général des Missions françaises en Chine et aux Indes.

Pour les Jésuites, pros crits en corps et vénérés comme individus, la dignité épiscopale ne fut qu'un fardeau dont plusieurs déclinerent la responsabilité. Les uns comme les Pères Engelbert Belasi et Charles Viel, confesseurs du duc et de la duchesse de Bavière, restèrent attachés aux princes qui les avaient choisis pour directeurs; les autres se contentèrent de fonctions plus modestes. On les chassait de la compagnie, leur patrie adoptive; les villes d'Italie, si difficiles pour accorder droit de cité à des étrangers, les accueillirent dans leur sein. Les Jésuites étaient portés à tous les emplois; on en trouve partout,

même aux Etats-Généraux et à l'Assemblée constituante, où siégèrent les Pères Delfau et San-Estevan.

Ceux qui ne furent pas voués aux honneurs de l'épiscopat se virent mêlés, par leurs proscripteurs, au bruit du monde et aux travaux littéraires ou scientifiques de l'époque. Ils avaient tous eu pour mattres ou pour modèles les Pères Emmanuel d'Azevedo et Christophe Maire, l'un et l'autre estimés de Benoît XIV, par leurs profondes connaissances en liturgie et en mathématiques ; mais la science ne leur fut pas aussi fatale qu'au Père Ignace Szentmartyonig. Le roi de Portugal avait demandé, en 1750, au Général de la compagnie deux habiles géomètres pour déterminer les limites des possessions portugaises et espagnoles dans l'Amérique méridionale. Le Jésuite hongrois et le Père Haller furent choisis. Szentmartyonig part avec le titre d'astronome et de géomètre du roi. Le roi a promis de renumérer dignement ses utiles travaux. Le Jésuite consacre dix années de sa vie au service du Portugal. En 1760 il débarque à Lisbonne ; il est arrêté, mis aux fers, et Pombal le retient dans ses cachots jusqu'au jour où la mort délivre le royaume de l'impéritie du souverain et de la cruauté du ministre.

Les Jésuites avaient étudié dans l'Institut toutes les branches des sciences ; ils répondaient après comme avant la suppression à tous les besoins. Ici, la cour de Vienne envoyait le Père Walcher visiter le lac Rofnerlise, et, en réparant ses digues, il préservait les contrées voisines des désastres de l'inondation. Marie-Thérèse, en récompense de ces travaux, le nommait directeur de la navigation et des sciences mathématiques. Là, le Père Cabral arrêtait, par un ingénieux système, la chute du Vélino, qui ruina si souvent la

ville de Terni ; puis , quand le retour dans sa patrie fut permis au Jésuite , il paya dix-huit ans d'exil par un nouveau bienfait : il encaissa le Tage dans son lit, et sauva ainsi les campagnes des débordements du fleuve. Jean-Antoine Lecchi réparait les routes militaires du Mantouan ; Vincent Riccati préservait Venise des inondations en réglant le cours du Pô, de l'Adige et de la Brenta ; Léonard Ximenès , en Toscane et à Rome, procurait les mêmes bons offices ; il aplanissait les routes , il établissait un nouveau système de ponts. Par ordre de Frédéric II de Prusse , le Père Replichal, en 1774 , mettait à profit ses connaissances en minéralogie , pour rechercher les métaux que recélait le comté de Glatz.

Mais ce fut surtout par l'enseignement scientifique ou littéraire que l'estime des pontifes , des rois et des peuples invita les Jésuites à signaler leur aptitude. Les pères Joseph Zios , Bernard Zarzoza , André Galan , François Villalobos , Ignace Julian , Pierre Cadon , Jacques Basili , Vincent Rossi , Joseph Pons , François de Sandoval et Pierre Segers sont placés à la tête des séminaires de Tivoli , de Segni , d'Anagni , de Gubio , de Verula , de Centi , de Velletri , de Seti , de Sinigaglia , de Citta del Castello et de Ferentino. C'est le choix des évêques qui détermine ces nominations ; Pie VI s'y associe en confiant le séminaire de Subiaco , fondé par ses soins , au père Alexandre Cerasola. Une académie ecclésiastique s'est créée à Rome. Maison des fortes études sacrées et pépinière d'évêques , de nonces , de cardinaux , de légats et des papes , cette académie renferme dans son sein tout l'avenir de l'Eglise romaine. Pie VI lui donne pour maître le père Antoine Zaccaria. La principale mission du Jésuite consiste à former les

nonces apostoliques (1); il était donc le maître de ceux qui allaient instruire les peuples et discuter avec les rois. Après Zaccaria, un autre Jésuite, Joseph Sozzi, remplit les mêmes fonctions.

En France, on avait détruit les Jésuites pour leur enlever l'éducation, et Frédéric II, le roi philosophe, ne cachait pas ses appréhensions sur l'avenir lorsque, le 22 avril 1769, il écrivait à d'Alembert (2) : « Vous vous ressentirez avec le temps, en France, de l'expulsion de cet ordre, et l'éducation de la jeunesse en souffrira les premières années. Cela vous vient d'autant plus mal à propos que votre littérature est sur son déclin, et que, de cent ouvrages qui paraissent, c'est beaucoup d'en trouver un passable. » Chateaubriand a vu ce que Frédéric-le-Grand ne faisait que pressentir, et Chateaubriand dit (3) : « L'Europe savante a fait une perte irréparable dans les Jésuites. L'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute. » Dans un autre ouvrage, le même écrivain s'exprime ainsi (4) : « Les Jésuites se soutinrent et se perfectionnèrent jusqu'à leur dernier moment. La destruction de cet ordre a fait un mal irréparable à l'éducation et aux lettres. On en convient aujourd'hui. »

(1) Dans ses *Mémoires historiques sur les affaires de l'Allemagne pendant sa nonciature*, page 9, le cardinal Pacca raconte que le souverain pontife, après lui avoir déclaré qu'il le choisissait pour une mission aussi importante que difficile, ajoute : « A partir de ce moment, vous devez diriger toutes vos études vers les sciences sacrées et prendre leçon de l'abbé Zaccaria, source inépuisable d'érudition, qui vous donnera les connaissances ecclésiastiques dont vous avez besoin pour vous tirer avec honneur de votre nonciature. »

(2) *Oeuvres philosophiques de d'Alembert*, t. XVIII.

(3) *Génie du Christianisme*, t. IV, p. 300.

(4) *Mélanges du vicomte de Chateaubriand*.

Au sortir de la révolution, quand tous les souvenirs, quand toutes les imaginations étaient encore frappés des spectacles démoralisateurs auxquels on avait convié le peuple, lorsqu'à chaque pas le pied craignait de heurter un pavé ensanglanté, ou que la tête reculait involontairement pour ne point se courber sous l'échafaud, il était permis d'émettre de semblables opinions. Maintenant que le principe révolutionnaire a passé dans les mœurs d'une partie de la nation, et qu'elle l'accepte comme la sanction de son héritage paternel ou de son matérialisme industriel, ces opinions seraient étouffées sous les clameurs universitaires. Dans ce temps-là, elles retentissaient au loin. Si la France des parlements et des encyclopédistes jugea utile de ne plus laisser aux Jésuites la direction de la jeunesse, les autres peuples, l'Allemagne surtout et même quelques Etats protestants, ne consentirent pas à ce suicide littéraire que Frédéric II signalait et que Chateaubriand a constaté. Quand le roi de Prusse adressait ces lignes prophétiques à d'Alembert, le collège de Louis-le-Grand tombait en décadence; mais alors les Jésuites faisaient éclater sur un autre point la puissance de leur système d'éducation. Un voyageur, rossignol de Vallouise, visita, en 1767, le collège Thérésien de Vienne, dont les pères avaient la direction, et, après l'avoir proclamé la première école du monde, il continue (1) :

« On voyait rassemblée dans cette maison la fleur de la noblesse de tous les Etats de la maison d'Autriche, Allemands, Hongrois, Italiens Flamands. On y cultivait avec le plus grand soin et le plus grand

(1) Lettre à M. Noël, éditeur de la *Géographie* de Guthrie, p. 16 (*Turin*, 1805).

succès les sciences, les lettres et les beaux-arts. L'histoire naturelle y était particulièrement en honneur. On y faisait des collections ; on apprenait à dessiner et à colorier au naturel les productions de la nature. Mathématiques, physique, musique, danse, escrime, géographie, histoire, rien n'était négligé pour former des cavaliers accomplis de tout point. Une trentaine d'élèves s'appliquaient à la jurisprudence. Ils étaient séparés des autres, comme déjà plus âgés. La philosophie aura de la peine à en goûter le motif. Ces enfants se confessaient et communiaient régulièrement une fois le mois. Ce n'était point l'usage de le faire plus souvent. On entendait de les monter sur un ton qu'ils pussent conserver à la fin de leur éducation en entrant dans le monde. Mais ce qui intéressera particulièrement nos français, rien n'égalait le ton d'aménité, de politesse, d'urbanité qui régnait parmi cette jeunesse. Un étranger, en se présentant, était assuré d'être accueilli avec la plus grande honnêteté, et de se trouver en pays de connaissance. Il n'avait que faire de se pourvoir d'un truchement. Ces jeunes gens parlaient toutes les langues, avec le même degré de facilité, sans que cette étude prit sur leurs occupations littéraires, et voici comment : un jour de la semaine, tous étaient obligés de parler allemand ; un second jour était pour le latin ; un autre jour l'italien ; on en avait assigné deux pour le français..... Ainsi, je fus moins étonné qu'on ne le sera de ce que je vais dire. Je me trouvai à table à côté du jeune comte Bathiani, Hongrois, âgé de onze ans. Il soutint avec moi de longues conversations. Je l'ai entendu parler latin avec la rapidité et la précision d'un vieux professeur de philosophie. Quand il parlait français, vous eus-

siez dit qu'il avait été élevé sur les bords de la Loire, à Blois ou à Orléans. C'est principalement à table que j'ai conversé avec lui. On ne faisait point la lecture ; on voulait que les enfants profitassent de ce temps pour se former aux langues et aux manières de la bonne compagnie. Dans cette vue on les faisait manger à des tables rondes en ovale, qui admettaient douze convives, huit pensionnaires et quatre Jésuites, distribués en symétrie, qui avaient l'œil à tout. Chaque enfant servait ses camarades à tour de rôle, et se trouvait engagé à apprendre à le faire avec décence. Elle régnait tellement dans tous leurs procédés, dans toute leur conduite que, quoique j'aie demeuré assez long-temps au milieu d'eux, je n'ai pas entendu une seule fois un propos, une parole, qui donnât la moindre atteinte au respect qu'on doit à la religion, à la pureté des mœurs. aux égards mutuels que prescrit l'esprit de société. »

On exalte à Vienne l'éducation que les débris de la Compagnie propagent par le système de Loyola ; à Breslaw, un des élèves du père Kœhler, Auguste Theiner, qui deviendra un écrivain distingué, offre, en 1833, à son vieux maître cet hommage aussi juste que touchant : « Je dois, dit Theiner (1), l'éducation de ma jeunesse à ce Kœhler, si connu de tous les habitants de la Silésie, qui a eu la gloire d'être le premier à introduire dans cette province l'étude solide des langues orientales. Kœhler a rendu à l'instruction publique en Silésie des services que reconnaissent également les Catholiques et les Protestants. D'après la connaissance que j'ai acquise maintenant des Jésuites, je puis certifier que Kœhler est digne

(1) *Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique*, t. 1, introd., p. 51.

de son Ordre illustre. Je jouissais souvent quand je l'entendais, avec la plus aimable simplicité, exprimer le pieux désir de mourir, s'il était possible, dans l'habit de son Institut. »

Marie-Thérèse avait subi la loi des nécessités de position en donnant son assentiment à l'abolition de la Compagnie de Jésus; mais elle ne permit pas qu'ils désertassent son collège. En Bavière, le père Bonschab est choisi comme recteur de celui de Munich. Le père Joseph Mangold remplit la même place à Augsbourg. Quarante Jésuites le dirigeaient en 1777, et il citait avec orgueil parmi ses professeurs François Neumayr, Aloys Merz et Joseph Stark : les deux premiers, prédicateurs et controversistes célèbres; le dernier, érudit qui a traduit en allemand les meilleurs ouvrages de la langue française. Après l'extinction de l'Ordre, l'électeur de Cologne nomme Jean Carrich supérieur du collège des Trois-Couronnes et recteur de son université. Le prince Charles-Théodore, électeur palatin, laisse son collège de Manheim à leur discrétion. C'est là que vécut et mourut le père Desbillons, exilé de France.

Partout la même réaction se produit en faveur des Jésuites. Jean de Ossuna est appelé à diriger le collège des Sabins, Antoine Pinazo à inspecter les études à Milan; Jean-de-Dieu Nekrepp préside à Vienne l'Académie impériale des langues orientales, Jean Tuberville l'Académie de Bruxelles, Jean Molnar l'Université de Bude. L'électeur de Mayence convie les Jésuites à venir enseigner dans ses États : il leur garantit des pensions viagères et d'immenses avantages. On les conserve à Ratisbonne ainsi qu'à Liège, où le père Hawart forme les jeunes Anglais à la piété et à la littérature. A Prato, Panizoni, pro-

fesseur de mathématiques, s'est retiré à l'apparition du bref de Clément XIV. Les élèves partent avec lui. Ils ne reviennent que lorsque Léopold, grand duc de Toscane, l'a réinstallé. Les chaires des hautes sciences furent l'apanage à peu près exclusif des Jésuites. Paul Mako, Etienne Schænwisner, Baptiste Howath, François Luino et Antoine Lecchi sont désignés par Marie-Thérèse, les uns comme assesseurs, les autres comme maîtres de numismatique, d'antiquités, d'architecture militaire ou d'hydraulique. L'Université de Ferrare nomme Antoine Villa professeur d'éloquence et d'antiquités grecques et latines. Le grand duc Léopold charge Léonard Ximenez de répandre en Toscane l'enseignement de la physique et de la géométrie. Lumière des Académies de Paris, de Vienne et de Pétersbourg, il crée l'Observatoire de Florence. Dans le même temps Eckel met en ordre le Musée numismatique de cette ville; Joachim Pla professe à Bologne la langue chaldaïque, et l'Académie de Mantoue couronne la dissertation de la mécanique sublime du père Antoine Ludena.

Roger Boscovich était libre enfin. Toutes les Universités et les Académies de l'Europe se disputèrent le savant Jésuite; mais il ne consentit jamais à se séparer de sa mère la Société de Loyola. Quand Clément XIV eut prononcé l'arrêt de mort de l'Institut, Boscovich se rendit au vœu de Louis XVI, qui l'engageait, par une lettre autographe, « à se retirer dans ses États pour se livrer aux méditations sublimes et pour satisfaire son ardeur pour les progrès de la science. » La France bannissait les Jésuites français; son roi, plus juste, ouvrait sa capitale aux Jésuites étrangers. Louis XVI le nomma directeur de l'optique pour la marine, avec une pension de 8,000

livres tournois. Mais, soit haine du Père, soit sentiment de jalousie à l'égard du savant, Boscovich se trouva en butte aux intrigues de d'Alembert (1) et de Condorcet. Il n'était pas habitué à ces passions qui absorbent le génie et tuent l'émulation : il abandonna la France afin d'aller chercher le repos à Milan. Ce repos devint une nouvelle source de gloire pour lui.

Tandis que Boscovich attire sur ses travaux les regards du monde savant, un autre Jésuite, à l'extrémité de l'Europe, fait applaudir ses tentatives. Poczobut est à l'Observatoire de Vilna, qu'il a restauré. En 1773 il découvre la constellation du Taureau royal de Poniatowski. Le compagnon fidèle des labeurs astronomiques de Poczobut, c'est encore un Jésuite, André Strecki le mathématicien. Maximilien Hell, cet inventeur si profond dans les sciences exactes, se rend à Ward'hus, en Laponie, sur l'invitation de Christian VII de Danemark. L'auteur des *Ephémérides astronomiques* doit sur ce point étudier le passage de Vénus. C'est l'une des obser-

(1) On a nié que d'Alembert ait suscité des chagrins à Boscovich ; voici une note de Lalande, que transcrit Montucla dans son *Histoire des mathématiques*, tome IV, page 288. Il dit : « Le père Boscovich, qui avait donné, sur cette espèce d'équilibre, des recherches ingénieuses et savantes en 1755, fut attaqué par d'Alembert (*Opusc.*, 1761, t. 1, p. 246) ; il n'aimait pas les Jésuites, parce que l'on avait critiqué l'*Encyclopédie* dans le *Journal de Trévoux* ; et il a persécuté le père Boscovich toute sa vie. Mais celui-ci prouva complètement que d'Alembert avait tort, dans une note insérée, en 1770, dans la traduction de son ouvrage sur la mesure de la terre (*Voyage astronomique et géographique*, p. 449). Le père Boscovich ne faisait pas autant de calcul intégral que d'Alembert, mais il avait bien autant d'esprit »

ventions qui ont fourni les résultats les plus satisfaisants (1).

Le nombre des Jésuites qui, comme Boscovich, Poczobut et Hell, grandissaient la Compagnie à l'époque de la suppression, est véritablement extraordinaire. A Rome, ce sont les pères Asclépi et Veiga; à Vienne, à côté du père Hell, l'astronome, le mathématicien impérial, Pilgram, Mayr, Sainovicz, Paulian, Vautrin, Gainella, ses frères dans l'Institut, ses collaborateurs ou ses émules dans la science. Le père Liesganig, dont Lalande admira le génie, s'est retiré à Lemberg. Rien ne l'attache plus à la terre depuis qu'on a rompu les liens qui l'unissaient à la Société de Jésus. Liesganig, l'auteur d'une *Mesure de plusieurs degrés du méridien*, semble oublier ses travaux pour la prière. Weiss à Tirnau, Mayr et Tirnebepper à Gratz n'abandonnent pas le champ de bataille astronomique. D'autres ont aussi le courage

(1) Lalande avait prié les diverses astronomes de lui envoyer leurs observations, pour qu'il pût les calculer, les comparer et en déduire la distance du soleil à la terre. Hell n'envoya pas les siennes à Paris : il les publia en Allemagne, et leur résultat fut plus décisif et plus exact que celui de l'astronome français. Lalande se vengea dans le *Journal des Savants* de 1790; Hell répliqua. Mais quand la mort eut amené le jour de la vérité et des éloges, Lalande rendit justice à son rival. Il dit, à la page 722 de la *Bibliographie astronomique*, année 1792 : « L'observation du père Hell réussit complètement ; elle s'est trouvée, en effet, une des cinq observations complètes faites à de si grandes distances, et où l'éloignement de Vénus changeant de plus la durée du passage nous a fait connaître la véritable distance du soleil et de toutes planètes à la terre, époque mémorable de l'astronomie à laquelle se trouvera lié, à juste titre, le nom du père Hell, dont le voyage fut aussi fructueux, aussi curieux et aussi pénible qu'aucun de ceux qui ont été entrepris à l'occasion de ce passage. »

de la science avec celui de la résignation. « Il y avait, dit, Montucla (1), peu de grands collèges de la Société, soit en Allemagne, soit dans les pays circonvoisins, où l'astronome n'eût un observatoire, comme ceux d'Ingolstadt en Bavière, de Gratz en Styrie, de Breslaw et Olmutz en Silésie, de Prague en Bohême, de Posen en Lithuanie, etc. Mais plusieurs de ces observatoires paraissent avoir subi le sort de la Société. Cependant il y en a qui ont surnagé à la submersion de cette Société, comme celui de Prague. Cet observatoire, achevé en 1749, fut occupé, un assez grand nombre d'années, par le père Steppling, habile géomètre et astronome, à qui l'Université de Prague doit principalement l'introduction des sciences exactes dans son sein. »

Christian Mayer à Manheim, Esprit Pezenas à Marseille, Reggio, de Cesaris et Oriani à Milan, Lecchi à Vienne, Scheffer à Augsbourg sont estimés par les peuples et aimés par les rois. François Schrank devient le naturaliste de l'Allemagne, l'émule de Buffon et l'ami de Daubenton. Le Frère coadjuteur Michel Zabala, exilé à Rome se livre à l'étude de la médecine pour offrir aux pauvres comme lui les secours de son art. Il est bientôt nommé médecin en chef de l'hospice royal de Saint-Jacques. Le père Xavier de Borgo, ascète, orateur et ingénieur, poursuit sa triple carrière dans le monde, tandis que le père Eekel, le numismate du dix-huitième siècle, publie sa *Science des Médailles*, et que Requeno devance l'abbé Chappe dans l'invention des signes télégraphiques.

Ce que les uns entreprenaient pour glorifier Dieu par les sciences humaines, d'autres l'accomplissaient

(1) *Histoire des mathématiques*, t. IV, p. 344.

dans les études sacrées, dans l'histoire, dans la philosophie, dans la littérature. Le père Baptiste Faure était leur maître. Erudit consommé, dialecticien aussi brillant que vigoureux, il avait passé sa vie dans les luttes de la pensée. La cité et le sénat de Viterbe lui érigèrent une statue et un tombeau. Le père Lazari, habile linguiste et théologien profond, a été, sous différents règnes, consultant de l'*Index* et correcteur des livres orientaux. Clément XIV le maintenait dans ces emplois. Il abolit les Jésuites, et il supplie Lazari de ne pas résilier les fonctions d'examineur des évêques. Marotti est secrétaire des lettres latines, et Aquasciati consultant des rites. En montant sur le trône, ce même Ganganelli trouve le père Angeri revêtu du titre de théologien du pape ; il le lui conserve après avoir détruit la Société de Jésus. A la mort d'Angeri, Pie VI ne voulut pas faire moins que son prédécesseur. Les Jésuites étaient frappés de mort ecclésiastique, et les Pontifes ainsi que les évêques de la catholicité les plaçaient auprès de leurs personnes, presque dans leur conseil.

Hyacinthe Stoppini, Vincent Bolgeni, Joseph Marinovich, Vincent Giorgi, Alphonse Muzarelli, furent successivement appelés à ce poste de confiance. Depuis la suppression jusqu'au rétablissement de la Compagnie, ils s'y perpétuèrent. Muzarelli suivait Pie VII, arraché du Quirinal par une escouade de gendarmes ; un autre Jésuite, Faustino Azevalo, fut installé au centre de la catholicité, comme théologien du pape, par le cardinal di Pietro, son représentant. Chaque évêque avait choisi pour guide un père de l'Institut. Diégo Fuensalida était à ce titre à Imola, auprès du cardinal Chiaramonte, Xavier Perotès à Ancône, Antoine Masden à Ravenne. Cominelli à

Padoue, Bellini à Vicence, Ercé à Ferrare, Perez de Valdivio à Fano, Franciosi à Savone, Catani à Césène. Ils devenaient dans chaque diocèse les directeurs du prélat, les examinateurs synodaux, les casuistes les plus expérimentés. Le père Benoit Statler, théologien et philosophe, est le conseiller ecclésiastique de l'électeur de Bavière ; il combat le Kantisme et publie son *Ethica christiana*. Thomas Holtzklaue, avec les pères Kilber, Neubaer et Municz, composent la *Théologie de Wurzburg*. Edmond Voit, Burkauser, Wyrwick, Para du Phanjas, Guénard et Iturriaga, éclairent par leurs écrits les questions les plus obscures ; ils sont les héritiers de cette dernière génération de Jésuites qui n'a pas vu les malheurs de l'Institut ; ils remplacent dans le monde savant les pères Juan d'Ulloa, Georges Hermann, Gravina et Delamarc, morts de l'année 1760 à 1766. Ils marchent sur les traces du père Zech, le plus grand canoniste allemand du dix-huitième siècle.

Disséminés dans le monde, ils portent partout l'amour de l'érudition et des lettres. Ici ce sont les exégètes Pierre Curti, Hermann, Goldhagen, Jean Gener, Alphonse de Nocolaï et Champion de Cicé-Nilon. Là, Weith, Xavier Widen-Hoffer, Ignace Weitenaver et Nicolas de Diesbach, tour à tour soldat, protestant, prédicateur et controversiste de la Société de Jésus. Charles Sardagna, Antoine Weissebach, l'adversaire des Joséphistes, Sigismond Storchenau, Nonotte, Schvenfeld, Noghera et Augustin Barruel, sont les derniers athlètes de la Compagnie. « Dans les démêlés survenus entre les Nonces du Pape et les électeurs ecclésiastiques d'Allemagne, de 1786 à 1792, raconte le cardinal Pacca (1), ce furent encore les

(1) *Mémoires historiques du cardinal Pacca*, t. 1, p. 103.

anciens Jésuites qui se présentèrent dans la lice contre les ennemis du Saint-Siège ; ils vinrent éclairer et fortifier les fidèles par des écrits solides et victorieux.» Le cardinal cite au premier rang de ces hommes qui défendaient l'Eglise contre les attaques mêmes du clergé, Jacques Zallinger et l'infatigable Feller. Feller, c'est le génie du travail joint à la plus vive intelligence et à une érudition de toutes les heures. Il apparaît historien, philosophe, géographe, théologien et polémiste. Encyclopédie faite homme, il jette à la publicité ses inspirations, sans prendre le temps de donner le coloris à sa pensée. Il protégeait la Belgique, sa patrie, contre les empiétements de Joseph II; il soutenait les droits de ses concitoyens en leur apprenant à résister aux innovations tyranniques, et, selon le témoignage de M. de Gerlache, historien moderne des Pays-Bas, les écrits de Feller exercèrent une grande influence sur le congrès belge de 1790. Feller fut le chef de la croisade contre les doctrines de Joseph II et de l'évêque Jean-Nicolas de Hontheim, plus connu sous le pseudonyme de Fébronius; mais, dans cette guerre de l'unité aux prises avec les innovations, Feller trouva des appuis parmi ses anciens frères de l'Institut. On battait l'Eglise en brèche, tantôt par le sarcasme, tantôt par des systèmes décevants; les pères Pierre de Doyar, Ghesquier, Navez, de Saive et Corneille de Smet, se précipitèrent audacieusement dans la mêlée théologique; ils s'y firent remarquer par une polémique aussi vive que sensée. Ces Jésuites défendaient l'autorité sur le point attaqué; un autre Jésuite, le père Zaccaria, vient du fond de l'Italie, offrir à la catholicité un concours qui tranche la question en sa faveur. Zaccaria avait été l'ami de Benoît XIV et de Clément XIII. Clément XIV

lui-même l'affectionnait, Pie VI mettait toute confiance en lui. Zaccaria ne fut pas insensible au péril de l'Eglise. Il combattit, il réfuta Fébronius avec tant de force que Nicolas de Hontheim, convaincu de ses erreurs, eut assez de courage pour les avouer.

Capitani de Mozzi, Berthier, Panisoni, Daguet, Budardi, Griffet, Baudrand, Minetti, Beauvais. Couturier, Champion de Pontalier, Jean Grou, et Stark, achèvent dans le monde où ils sont exilés les œuvres ascétiques qui donnent à leurs noms une pieuse célébrité. « Si vous rencontriez, dit Chateaubriand (1), un ecclésiastique âgé, plein de savoir. d'esprit, d'aménités, ayant le ton de la bonne compagnie et les manières d'un homme bien élevé, vous étiez disposé à croire que cet ancien prêtre était un jésuite. » Le Jésuite régnait encore dans la pensée du chrétien. Il dominait par la simplicité de ses vertus, il se faisait aimer par les grâces de son esprit, par la justesse de son raisonnement, par sa politesse pleine de tact. Il n'y avait plus, il est vrai, de Laynès et de Bellarmin, de Petau et de Bourdaloue dans leurs rangs; l'affaissement littéraire du dix-huitième siècle s'était fait sentir jusque parmi les disciples de Loyola. Ils ne l'emportaient pas en génie et en élévation d'idées sur leurs prédécesseurs; mais ces écrivains, essuyant, malgré eux, le contre-coup de la décadence qu'ils combattirent si longtemps, se révélaient encore orateurs et historiens, philosophes et critiques, érudits et littérateurs.

Berthier marche à la tête de ceux dont la proscription ne suspend pas les travaux. Il a rédigé avec tant d'éclat le *Journal de Trévoux*, il s'est montré si

(1) *Mélanges* de Chateaubriand.

formidable par ses lumières et sa modération, qu'il neutralise les outrages sous lesquels les philosophes s'efforcent d'ensevelir son nom. Berthier est le continuateur de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* du père Longueval, et son talent comme annaliste ne lui fait rien perdre de ses qualités philosophiques. Gabriel Brotier, ainsi que les autres Jésuites, consacre à l'étude le reste de sa vie. Archéologue, chimiste, médecin, il acquiert, par son édition de Tacite et par ses autres ouvrages, une réputation plus solide que brillante, à qui le temps ne peut rien enlever. Buttler, Morton et Stukeley, les maîtres de l'université d'Oxford, encouragent le Jésuite dans ses travaux. Le père Desbillons. le dernier des romains; Bonaventure Giraudeau, Lenoir-Duparc, Coster. Laurant Paul, Féraud, Théodore Lombard, Joseph de Poncol, Cuninch, du Hamel, Blanchard, Yves de Querbœuf, Michel Korycki et Corret, se rendent utiles à leur patrie par des ouvrages instructifs et moraux. Grosier remplace à l'*Année littéraire* ce redoutable Fréron, que la Compagnie de Jésus forma dans son sein, et qui, mutilé par Voltaire, grandit maintenant dans la mémoire des hommes comme un de ces athlètes de critique que le génie n'a pu tuer sous ses colères. Au même instant que Grosier s'emparait de la succession de Fréron, un autre jésuite, qui fera la fortune du *Journal des Débats*, le père Geoffroi, commençait sa carrière dans l'*année littéraire*. Claude de Marolles, Reyre, Roissard, de Bulonde, Richard Trento, Pellegrini, Saracinelli, Venini, Masdeu, Wurz, Larras et Winkelkofer, sont encore les prédicateurs les plus estimés de leur temps. Michel Dinis devient le poète de l'Allemagne. Ami de Klopstock, de Schiller et de

Goëthe, tendant comme eux à une régénération littéraire, il popularise par ses vers et par son *Ossian* l'idiome national en Autriche. Il est conseiller aulique et directeur de la Bibliothèque impériale de Vienne. Volpi et Santi, Granelli et Lagomarsini, n'ont pas vu la chute de la Compagnie. Poètes ou orateurs, ils précédèrent leur Institut dans le tombeau. Bettinelli et Tiraboschi les remplacent dans la gloire qui s'attache aux œuvres de l'esprit. Tiraboschi compose son *Histoire de la littérature italienne* ; Andrès n'embrasse pas un cadre aussi étroit, il entreprend l'*Origine et les progrès de la littérature*. « L'ordre des Jésuites, à l'époque de leur expulsion d'Espagne, ainsi par l'anglican Coxe (1), se trouvait posséder des littérateurs ; des savants et des mathématiciens distingués. Les noms d'Andrès, Artcaga, Eymerich, Burreil, Cerda, Colomes, Eximenos, Isla, Lampillas, Lasala, Masdeu, Montengon, Nuix et Serrano, seront toujours chers aux lettres. »

Le chevalier d'Azara, ce diplomate dont l'esprit de conversation est aussi célèbre que son amour pour les arts, avait contribué de toute son influence à la destruction de la Compagnie de Jésus. A Rome, il se faisait une fête de recevoir dans son palais Andrès, Requeno, Ortiz, Calvigero et Artcaga. Leurs talents l'amenaient à oublier ses préjugés philosophiques, car, dit encore l'historien anglican. « Pendant le séjour des Jésuites espagnols en Italie, un nombre considérable d'entre eux cultivaient avec distinction les sciences et les lettres. Les bibliothèques publiques étaient fréquentées par ces hommes

(1) *L'Espagne sous les Bourbons*, t. v p. 29.

avides d'instruction, que le malheur poussait encore plus vivement vers cette occupation consolatrice. Les académies, les théâtres eux-mêmes, retentissaient de leurs discours et de leurs ouvrages. Ils déposaient dans les feuilles littéraires le fruit de leurs recherches continuelles; et, il faut l'avouer à leur gloire, leurs discussions avaient souvent pour but de venger l'honneur de cette même patrie, dont ils venaient d'être si inhumainement bannis, contre les assertions virulentes de quelques écrivains italiens qui cherchaient à déprécier la richesse et la gloire de la littérature espagnole. »

Ce que Coxe raconte des Jésuites exilés de la Péninsule, peut à aussi juste titre s'appliquer aux Pères de toutes les contrées. Hobrizobfer, Cordara, Reiffenberg et Nicolas Murska vivaient encore; Bérault-Bercastel composait son *Histoire de l'Eglise*, Guérin du Rocher l'*Histoire véritable des temps fabuleux*, et François de Ligny son *Histoire de la vie de Jésus-Christ*. Dans le même temps, Stanislas Naruszewicz, poète lyrique et prosateur, mettait la dernière main à son *Histoire de Pologne*. Daniel Farlati débrouille le chaos des antiquités de l'Illyrie, et, sous le titre *Illyricum sacrum*, il élève un monument dont les auteurs protestants des *Actes de Leipsick* exaltèrent le mérite et la grandeur. Laugier retrace l'*Histoire de Venise*. Kaprinai écrit, par ordre de Joseph II, les annales de Hongrie, que développe le père Georges Pray. Lanzi se fait tout à la fois narrateur, antiquaire et poète; Schwartz publie ses *Collegia historica*, Burriel rédige son *traité de l'égalité des poids et mesures*. Walstelein publie sa *Description de la Gaule Belgique selon les trois âges de l'histoire*. Velly,

Millot, Dupors-Dutertre, anciens Jésuites; Emmanuel Correa, Xavier Panel, Nicolas Schmidt, Marc Hansitz, Joseph Biner, Hartzheim, Schall et Benedetti s'occupent de reconstituer les annales des peuples en fouillant les vieux manuscrits, en étudiant les médailles ou la jurisprudence ecclésiastique. Guillaume Bertaux narre l'*Histoire des poètes français*; Legrand d'Aussy réunit ses *Fabliaux des douzième et treizième siècles*; il écrit la vie d'Apollonius de Thyane; Jean Masdeu commence en Italie l'histoire de son pays. Louis Jacquet, une des gloires scientifiques de Lyon, donne à l'académie et au barreau des règles de bon goût, de jurisprudence et de probité littéraire, tandis que Georgel (1) rédige ses *mémoires* et que Gusta compose ceux du marquis de Pombal, ouvrages de parti où trop souvent la passion se substitue à la vraisemblance.

La charité des Jésuites de Buenos-Ayres a rendu Jésuite Thomas Falkner, chirurgien anglais, que la mort allait frapper sur ces rives étrangères. Il doit sa vie à la Société de Jésus, il la lui consacre. L'Anglican se fait Missionnaire catholique; puis, lorsqu'il ne lui est plus permis d'évangéliser les Sauvages, il revient en Angleterre, et là il décrit la Patagonie. Morcelli, le maître de l'épigraphique, détermine les principes de l'inscription monumentale; Colletti, Limek, Haiden, Routh, Oudin, Patouillet, de Menou,

(1) Au moment de l'abolition de l'Ordre de Jésus, Georgel s'attacha à la fortune du cardinal Louis de Rohan. Il le suivit à Vienne, en 1772, en qualité de secrétaire d'ambassade; par affection pour le cardinal, il se montra injuste envers la reine Marie-Antoinette dans l'affaire du Collier, et, en 1802, après le Concordat, un évêché lui fut offert par le Premier Consul. Il refusa cette dignité.

Dobrowski, Fontaine, Rossi, Domairon et Thmlen (1), remuent, chacun en l'honneur de sa patrie et du lieu de son exil, les traditions et les événements qui étendront le cercle des études historiques.

Ce fut dans cet incessant sacrifice à l'humanité et à la science que les Jésuites consumèrent leurs derniers jours. Par des travaux aussi variés que l'imagination, ils avaient honoré leur Institut anéanti; d'autres l'illustrèrent par la naissance et par les grands noms qu'ils y rattachent. Les hommes de piété, de savoir, d'intelligence et de dévouement apostolique avaient jeté un vif éclat sur les deux premiers siècles de la société, ils ne lui firent pas défaut dans le dix-huitième. Alors, comme jadis, elle compta dans ses rangs des héritiers de toutes les noblesses. Quelques années avant sa destruction, elle voyait au nombre des disciples de Loyola les Pères Gabriel de Clermont, Joseph de la Ferté, François de Scedorf, Vincent de Serrant, Gilbert de La Châtre, Spinola, Armand de Montesquieu, Dudon, Corradini, François d'Armaillé, quatre Fleuriau d'Armenonville, Antoine de Beauvilliers, Oliveiri, de Kerivon, René et Philippe Descartes, Gabriel de Kergariou, de Fegeli, du Botderu, de Fontenelle, Sagromoso, de Blainville,

(1) Né en 1746 à Gothembourg, Thmlen se trouvait à Cadix au moment où les Jésuites du Mexique y abordèrent. On allait les déporter en Italie, il s'embarqua secrètement avec eux. Il partagea leurs privations sur la mer, leur captivité dans l'île de Corse. Le commandant français, à Ajaccio, le rend à la liberté, on lui propose un riche mariage. Thmlen, qui a été touché de la résignation des Jésuites, sollicite la faveur de courir avec eux la chance des misères. Il est envoyé au noviciat de Bologne, où il fait ses premiers vœux; puis, après la suppression, il s'adonne aux études historiques et morales, dans lesquelles il sut se distinguer.

Antoino de La Boëssière, François de Hamal, Saint-Gilles, de Bordigné, François de Coëtlogon, trois La Granville, Radominski, Hervé de Montaigu, de Voisvenet, Bonneuil et Tanneguy du Chastel.

Ces Jésuites étaient descendus dans la tombe lorsque la Compagnie se trouva aux prises avec l'adversité; mais d'autres rejetons des grandes familles conduisirent son deuil dans de lointains exils. On vit, parmi ces bannis au nom de l'honneur national, les Pères Idiaquez, duc de Grenade, Nicolas et Joseph Pignatelli, de Fuentès, Raymond de Aguire, Pierre de Cespedes, Salazar, Gaëtan del Giudice, Sandoval, Iturriaga, San-Estevan (1), Zuniga, Carraçiolo, Janvier de Luna, Parada, Pallavicino, Joseph Gravina, Juan de Gusman, Nornha de Arcos, Jacques de Camera, François de Portugal, Nugnez de Cunha, Rodriguez de Mello, Timothée de Oliveira, Manuel d'Azevedo, Frédéric Pallavicini et Mendoza.

L'Allemagne, la France, la Pologne et la Suisse ont, comme l'Espagne, le Portugal et l'Italie, leur contingent de noms illustres à offrir à la Compagnie de Jésus. Ici ce sont les Pères Ignace de Wrède, Frédéric de Reiffenberg, Léopold Apfalter, Albert de Diesbach, Odiltz, de Wulfen, Sigismond d'Hohenwart, Etienne Michalcz, Jean Sainoviez, Joseph d'Huberth, Antoine de Sonnenberg, Henri de Ba-

(1) Le père de San-Estevan, d'une des plus anciennes familles d'Espagne, se fit naturaliser Français. Il fut agent général du clergé; puis, étant entré dans la Compagnie de Jésus, il sollicita la mission des Indes. Les supérieurs se rendirent à sa prière. Il se trouvait à Pondichéry au plus fort de la guerre de 1760, entre les Français et les Anglais. De concert avec le père Lavaur, il procura souvent des secours à l'armée du comte de Lally. Le Béarn envoya le vieux jésuite aux Etats-Généraux, et il fit partie de l'Assemblée constituante.

ring, Jérôme de Wymar, Jean Pezytuski, Ferdinand de Hexthausen, Benislawski, Stanislas Kanouski, Naruszewicz, Charles Palma, Casimir Swirski et Popiel. Là paraissent François de Durfort, Louis de Grosbois, Guillaume de Rességuier, six Villeneuve, de Noë, de Reissac, de Monteil, Stanislas de Beaumanoir, de Sincty, de Montégut, de Saint-Jean, de Pontevès, de Matha, de Coriolis, de Montépin, de Gueydan, de Castellane, de Champagny, de Savignac, de Vaubonne, de Choin, de La Touriette, de Vertrien, de Saint-Germain, de Beaupré, de La Peyrouse, de Châteaubrun, de La Condamine, de Vaujours, de Courcelles, Ripert de Monclar, de Châteauneuf, de Séguiran, de Montgenet, de Villette, du Fougerais, de Portula, de Montjustin, du Châtellard, Noyelle, Gantheaume, Jean-Baptiste Portalis, Tharin, Courvoisier, de Serres, Albert de Rhodes, Montméjan, de Fumeron, Georges de Colgrave, de Fournel, de Camus, La Valette, de Réals, Champion de Cicé-Nilon et Cicé de Pontalier, Lascaaris, de La Fay, Fabricio Caraffa, Mattei, Grimaldi, Jean Strozzi, Charles de Brignole, Visconti, Durazzo, Rospigliosi, Rezzonico, Jacques Belgrado, Nicolas et Jean Tolomei, César de Cordara, Roberti, Joseph de Médici, Aloys de Mozzi, Gracelli, Pellegrini, Muzarelli, Thadée Nogarola, Delci, de Cardito, Riccati, Litta, Calini, Guy Ferrari, Oddi, Ghisleri, Albergotti, Marsili et Doria.

C'est en s'appuyant sur ces noms, célèbres dans l'Eglise, dans la guerre, dans la magistrature, dans la diplomatie et à la cour, que la Compagnie de Jésus prêchait, instruisait et écrivait. En calomniant ses doctrines, en déshonorant son passé et son avenir, on essaya de persuader à l'Europe que, dans chacune

de ces illustres familles, ainsi qu'au plus humble foyer, il se rencontrait des natures assez perverses pour renoncer aux richesses, au bonheur, à la gloire ou à l'obscurité, afin de condamner son dévouement à la corruption de l'espèce humaine. Les Parlements et les rois de la maison de Bourbon essayèrent de flétrir l'Ordre de Jésus, sans songer qu'ils s'accusaient eux-mêmes dans leurs familles, dans leurs plus fidèles sujets, ou dans les gloires de la patrie. Ils déclarèrent que l'Institut de Loyola était dangereux pour l'Eglise, pour les monarchies, pour les peuples; tandis que tous ces Jésuites, dont les ancêtres avaient glorifié leur pays, dont les petits-neveux allaient combattre pour les trônes ébranlés, proclamaient par la sainteté de leur vie l'habile prévoyance des philosophes, l'erreur de la justice et l'aveuglement des princes.



CHAPITRE VII.

Los Jésuites en Prusse et en Russie. — Frédéric II les maintient dans ses Etats malgré les philosophes et le pape Clément XIV. — Il s'oppose à la publication du bref *Dominus ac Redemptor*. — Lettre inédite de Frédéric à l'abbé Columbini. — Sa correspondance avec d'Alembert. — Ses aveux envers les Jésuites. — Colère des philosophes. — Frédéric II prend des mesures de conservation avec le père Orloski. — Catherine II et les Jésuites de la Russie blanche. — Ils veulent se séculariser. — Le père Czerniewicz et le collège de Polotsk. — Les Jésuites, pour obéir au Pape, demandent la faculté de se retirer. — L'impératrice refuse. — Elle obtient du Pape que les Jésuites subsisteront en Russie. — Towianski, suffragant de l'évêché de Vilna, et les catholiques accusent les Jésuites de désobéissance envers le Pape. — Ils demandent une solution à Pio VI. — Sa réponse. — Bref adressé à Siestrzencewicz, évêque de Mohilow. — La cour de Rome lui accorde toute suprématie sur les Ordres religieux. — Ambiguïté calculée ou mal expliquée de ce bref. — L'évêque de Mohilow s'en sert pour autoriser un noviciat de Jésuites, sous les auspices de la czarine. — Son mandement. — Le nonce Archetti et le ministre russe, comte de Stackelberg. — Notes échangées. — Adhésion secrète du Saint-Siège. — L'impératrice Catherine chez les Jésuites. — Sa politique. — Le prince Potemkin et les Jésuites. — L'évêque de Mohilow veut être reconnu chef de la Compagnie. — Potemkin protège les Jésuites. — L'impératrice déclare que les Jésuites vivront dans ses Etats, sous leur ancienne règle. — Elle les autorise à nommer un vicaire-général perpétuel. — Election du père Czernicewicz. — Ambassade de l'ancien jésuite Benislowski à Rome. — Lettre de Catherine au Pape. — Embarras de Pie VI. — Il approuve verbalement la Société renaissante de Jésus. — Accroissements de la Compagnie. — Mort de Czernicewicz et élection de Lenkiewicz. — Les pères Gruber et Skakowski appelés à la cour. — Le duc de Parme veut rétablir les Jésuites dans ses Etats. — Les Jésuites y arrivent. — Mort de Catherine. — Paul Ier prend les Jésuites sous sa protection. — Mort du père Lenkiewicz. — Le père Kareu, vicaire-général. — Caractère de l'empereur Paul Ier. — Son amitié pour les Jésuites et pour le père Gruber. — Portrait de Gruber. — Election du pape Pie VII, favorisée par le czar. — Gruber en correspondance avec Bonaparte.

— Influence du jésuite. — L'empereur Paul demande au Pape un bref qui reconnaisse l'existence de l'Institut. — Publication de ce bref. — Mort de Paul I^{er}. — La Congrégation du Sacré-Cœur. — Les paccanaristes et le père Panizoni. — Les paccanaristes se font recevoir dans l'Institut. — L'empereur Alexandre chez les Jésuites. — Mort du père Kareu. — Election de Gruber. — Les Jésuites envoyés pour organiser les colonies du Volga. — Mission du père Angiolini à Rome. — L'empereur d'Autriche François II, les rois de Sardaigne et de Naples se proposent de rétablir la Compagnie de Jésus. — Angiolini et Pignatelli à Naples. — Bref du Pape à Gruber pour lui annoncer que les Jésuites rentrent dans les Deux-Siciles. — Pignatelli, provincial. — Témoignages de joie des habitants de ce royaume, constatés par le *Journal des Débats*. — Mort de Gruber. — Le père Bzrozowski lui succède. — La liberté d'enseignement proposée par les Jésuites à l'empereur de Russie. — Les Jésuites expulsés de Naples avec le roi. — Pignatelli les ramène à Rome. — Le Pape les reçoit. — Dernières années de Pignatelli. — Sa mort. — Pie VII captif. — Les restaurations de 1814. — Pourquoi Pie VII songe à rétablir la Compagnie de Jésus. — Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*. — Le Pape au Gésu. — Les vieux Jésuites. — Conclusion.

Par une de ces étranges confusions de choses et d'idées dont les hommes, sans vouloir remonter plus haut, demandent l'explication aux mystères de la politique, aux intérêts des princes, aux passions des peuples, la Société de Jésus, détruite par les Rois catholiques et par le Saint-Siège, fut conservée par deux souverains en dehors de l'Eglise. Joseph I^{er} et Louis XV, Charles III et Ferdinand IV s'étaient coalisés pour forcer la main à Clément XIV ; ils avaient entraîné dans leur conjuration Marie-Thérèse d'Autriche, ne résistant plus à l'esprit novateur de son fils. Les Jésuites étaient mis au ban de l'Europe catholique. Ils avaient été attaqués dans mille libelles, poursuivis par des arrêts, jugés par leurs ennemis, condamnés par des ministres aveugles ou cupides. Tout leur devenait hostile jusqu'au pontife romain. Dans ce délaissement universel, ils s'abandonnaient



GABRIEL GRUBER,

Supérieur général des Jésuites en Russie.

(1) *OEuvres de Voltaire*, t. LXV, p. 408 (*Paris*, 1784).

Hist. de la Comp. de Jésus. — T. V.

eux-mêmes, lorsque deux monarques du Nord, les deux seuls, dans le dix-huitième siècle, à qui les Encyclopédistes et l'histoire décernent le nom de grands, s'emparèrent de cette Société frappée de malédiction. Frédéric II de Prusse et Cathérine de Russie envisagèrent la question sous un autre point de vue que les princes dont le sceptre allait se jouer sur le premier coup de dés d'une révolution. Le protestant et la Schismatique consentaient bien à recevoir l'encens que les Philosophes brûlaient à leurs pieds. Ils escomptaient ces louanges par des munificences et par des pensions; mais afin de complaire à une secte qui, après avoir tenté d'attaquer le ciel, savait les trônes de la terre, ils ne voulurent pas engager l'avenir.

Esprit sceptique et railleur, conquérant qui unissait au génie militaire le bon sens pratique, Frédéric avait vu de près et profondément étudié les hommes de son époque. Il n'ignorait pas le dernier mot de sophistes, et il ne lui convenait pas de l'appliquer à ses sujets. Le 7 juillet 1770, il écrivait à Voltaire (1) : « Ce bon cordelier du Vatican me laisse mes chers Jésuites, que l'on persécute partout. J'en conserverai la graine précieuse pour en fournir un jour à ceux qui voudraient cultiver chez eux cette plante si rare. » Ce que Frédéric II, en correspondance avec Laurent Ricci, Général de l'Institut, se proposait de faire dès l'année 1770, il le réalisa trois ans plus tard. Il sentait le besoin de rendre la maison de Brandebourg populaire en Silésie. Cette contrée, nouvellement annexée à son empire, était Catholique, et le roi respectait sa croyance. Elle tenait du fond des entrailles à la Société de Jésus, qui depuis de longues années,

(1) *OEuvres de Voltaire*, t. LXV, p. 408 (Paris, 1784).

y présidait à l'éducation de la jeunesse. En Pologne, la Société exerçait une légitime influence, et Frédéric n'osait pas briser tant de liens religieux. Il craignait de froisser les masses dans ce qu'elles ont de plus cher : la liberté de la conscience et le droit de la famille. Malgré les supplications de ses favoris de France et de ses convives de Potsdam, il résolut, avec l'impératrice Cathérine II, de préserver d'un suprême naufrage les débris de l'institut.

Cependant, pour ne pas trop désoler d'Alembert, Frédéric lui avait mandé (1), le 4 décembre 1772 : « J'ai reçu un ambassadeur du général des Ignaciens, qui me presse de me déclarer ouvertement le protecteur de cet Ordre. Je lui ai répondu que, lorsque Louis XV avait jugé à propos de supprimer le régiment de Fitz-James, je n'avais pas cru devoir intercéder pour ce corps; et que le pape était bien maître chez lui de faire telle réforme qu'il jugeait à propos, sans que des hérétiques s'en mêlassent. »

Voyons de quelle manière Frédéric tint la promesse implicite que contenait cette lettre, dont les encyclopédistes répandirent des copies dans toute l'Europe. Aussitôt que le bref *Dominus ac Redemptor noster* fut connu à la cour de Berlin, le monarque philosophe promulgua le décret suivant : « Nous, Frédéric, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, à tous et un chacun de nos fidèles sujets, salut.

» Quoique vous soyez déjà informés que vous ne pouvez faire circuler aucunes bulles ou brefs du pape sans avoir reçu notre approbation à ce sujet, nous ne doutons nullement que vous ne vous conformiez à cet ordre général, en cas que le bref du pape por-

(1) *OEuvres philosophiques de d'Alembert*, t. XVIII.

tant suppression de la Compagnie des Jésuites parvienne au tribunal de votre juridiction. C'est pourquoy nous avons jugé nécessaire de vous en rappeler encore le souvenir; et comme, sous la date de Berlin du 6 de ce mois, nous avons résolu, pour raisons à ce nous mouvant, que cet anéantissement de la Société des Jésuites, expédié depuis peu, ne soit pas publié dans nos Etats, nous vous ordonnons gracieusement de prendre dans votre juridiction les mesures nécessaires pour la suppression de ladite bulle du pape; à quelle fin vous ferez en notre nom, dès la réception de la présente, défense expresse, sous peine d'un rigoureux châtiment, à tous ecclésiastiques de la religion catholique romaine, domiciliés dans votre juridiction, de publier ladite bulle du pape qui annule la Société de Jésus; vous enjoignant de tenir soigneusement la main à l'exécution de cette défense, et de nous avertir sur-le-champ au cas où des ecclésiastiques supérieurs étrangers s'avisassent de glisser dans ce pays des bulles de cette nature. »

Clément XIV n'avait aucun moyen de vaincre cette prévoyance monarchique. Là où les philosophes échouaient, l'intervention du pape devait rester sans effet. Frédéric, Luthérien, s'opposait dans ses Etats à la destruction des Jésuites; il fallait donc les y laisser vivre. Le roi de Prusse ne s'était pas contenté d'un acte officiel; il avait écrit à l'abbé Columbini, son agent à Rome, une dépêche autographe par laquelle il le prévenait de ses intentions. La dépêche, encore inédite et datée de Potsdam le 13 septembre 1773, est ainsi conçue : « Abbé Columbini, vous direz à qui voudra l'entendre, pourtant sans air d'ostentation ni d'affectation, et même vous chercherez l'occasion de le dire naturellement au pape et au

premier ministre, que, touchant l'affaire des Jésuites, ma résolution est prise de les conserver dans mes Etats tels qu'ils l'ont été jusqu'ici. J'ai garanti au traité de Breslaw le *statu quo* de la religion catholique, et je n'ai jamais trouvé de meilleurs prêtres à tous égards. Vous ajouterez que, puisque j'appartiens à la classe des hérétiques, le pape ne peut pas me dispenser de l'obligation de tenir ma parole ni du devoir d'un honnête homme et d'un roi. »

Cette lettre, qui est tout à la fois un outrage, un défi et une grande leçon adressés à Clément XIV, produisit dans la ville de Rome un effet extraordinaire. D'Alembert fut chargé d'amortir le coup que les mesures prises par Frédéric portaient aux espérances des ennemis de la religion. Le 10 décembre 1773, il ne lui dissimula pas « que la philosophie avait été un moment alarmée de voir Sa Majesté conserver cette graine. » Il lui fit entrevoir qu'un jour il se repentirait peut-être d'avoir donné asile aux gardes prétoriennes jésuitiques que le pape, avouait-il, a eu la maladresse de licencier. Il lui rappela que, dans la guerre de Silésie, les pères, qui n'étaient pas encore sujets de la Prusse, avaient été hostiles à ses armes, c'est-à-dire fidèles à leur gouvernement.

Le 7 janvier 1774, Frédéric répondit (1) : « Vous pouvez être sans crainte pour ma personne; je n'ai rien à craindre des Jésuites : le cordelier Ganganelli leur a rogné les griffes, il vient de leur arracher les dents mâchelières et les a mis dans un état où ils ne peuvent ni égratigner ni mordre, mais bien instruire la jeunesse, de quoi ils sont plus capables que toute la masse. Ces gens, il est vrai, ont tergiversé dans la

(1) *OEuvres philosophiques de d'Alembert*, t. XVIII.

dernière guerre; mais réfléchissez à la nature de la clémence. On ne peut exercer cette admirable vertu à moins que d'avoir été offensé; et vous, philosophe, vous ne me reprochez pas que je traite les hommes avec bonté, et que j'exerce l'humanité indifféremment envers tous ceux de mon espèce. de quelque religion et de quelque société qu'ils soient. Croyez-moi, pratiquez la philosophie et métaphysiquons moins. Les bonnes actions sont plus avantageuses au public que les systèmes les plus subtils et les plus déliés de découvertes dans lesquelles, pour l'ordinaire, notre esprit s'égare sans saisir la vérité. Je ne suis cependant pas le seul qui ait conservé les Jésuites : les Anglais et l'impératrice de Russie en ont fait autant. »

Dans cette correspondance si pleine de curieux enseignements, le roi conservateur l'emporte toujours sur le philosophe destructeur. Frédéric veut que les Prussiens reçoivent une bonne, une libérale instruction; d'Alembert sacrifie l'avenir du peuple à l'égoïsme d'une haine dont les puérilités ont quelque chose de profondément calculé. Quand Frédéric l'a rassuré sur son existence, que les Jésuites songent peu à compromettre, l'encyclopédiste fait valoir d'autres terreurs. Il redoute que les princes, encouragés par le roi de Prusse, ne se déterminent à solliciter de lui quelques Jésuites; et, le 15 mai 1774, le monarque écrit (1) : « Tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un vrai sage? diraient les pauvres Jésuites, s'ils apprenaient comment, dans votre lettre, vous vous exprimez sur leur sujet. Je ne les ai point protégés tant qu'ils ont été puissants; dans leur malheur, je ne vois

(1) *OEuvres philosophiques de d'Alembert, Correspondance*, t. xviii.

en eux que des gens de lettres qu'on aurait bien de la peine à remplacer pour l'éducation de la jeunesse. C'est cet objet précieux qui me les rend nécessaires, puisque, de tout le clergé catholique du pays, il n'y a qu'eux qui s'appliquent aux lettres. Ainsi n'aura pas de moi un Jésuite qui voudra, étant très-intéressé à les conserver. »

Deux mois et demi plus tard, le 28 juillet, Frédéric mande encore à d'Alembert : « Ils n'ont point usé du coutelet dans ces provinces où je les protège ; ils se sont bornés, dans leurs collèges, aux humanités qu'ils ont enseignées ; serait-ce une raison pour les persécuter ? M'accusera-t-on pour n'avoir pas exterminé une société de gens de lettres, parce que quelques individus (en supposant le fait vrai) de cette Compagnie ont commis des attentats à deux cents lieues de mon pays ? Les lois établissent la punition des coupables, mais elles condamnent en même temps cet acharnement atroce et aveugle qui confond dans ses vengeances les criminels et les innocents. Accusez-moi de trop de tolérance, je me glorifierai de ce défaut ; il serait à souhaiter qu'on ne pût reprocher que de telles fautes aux souverains. »

A quelques années d'intervalle, le 18 novembre 1777, le Salomon du nord, ainsi que les philosophes l'avaient surnommé, donne à Voltaire une leçon de reconnaissance. A ce vieillard qui va mourir et qui, un pied dans le tombeau, blasphème encore, Frédéric rappelle des pensées de jeunesse et le collège de Louis-le-Grand où il fut élevé. « Souvenez-vous, lui mande-t-il (1), du père Tournemine, votre nourrice (vous avez sucé chez lui le doux lait des

(1) *Œuvres complètes* de Voltaire, t. XLVIII, p. 302.

muses), et réconciliez-vous avec un ordre qui a porté et qui, le siècle passé, a fourni à la France des hommes du plus grand mérite. »

Les agents de Clément XIV, les ambassadeurs des Bourbons, se réussissaient pas mieux auprès de Frédéric que les philosophes eux-mêmes ; le pape espéra qu'il serait plus heureux en intimidant les évêques de Prusse. Il enjoignit par son chargé d'affaires à Varsovie de suspendre tous les Jésuites des fonctions sacerdotales et de leur interdire jusqu'à l'enseignement. Le nonce apostolique informa en même temps le roi que cette mesure cesserait aussitôt que la publication du bref aurait donné force de chose jugée à la suppression de l'Institut. La même demande était faite à Catherine : elle obtint la même réponse des deux souverains. Ils virent dans cette proposition un moyen détourné pour dissoudre les collèges placés sous leurs auspices ; ils refusèrent nettement de favoriser un pareil projet. Les évêques se retranchèrent derrière l'immuable volonté de Frédéric ; et celui de Culm, encore plus hardi que les autres, se mit en rapport direct avec le père Orloski, supérieur des Jésuites prussiens. Ce prélat, qui se nommait Bayer, leur confia la direction de son séminaire, puis, sur ces entrefaites, Frédéric et le père Orloski prirent une grave détermination. Le roi fit un appel public à tous les Jésuites. Le pape les avait dispersés ; lui, prince hérétique, les invite à se réunir et à vivre dans ses États selon la règle de saint Ignace. Une pension de 700 florins est allouée à chaque père. Le nouveau pontife, Pie VI, voyait avec une joie secrète les événements préparer, sans le concours du Saint-Siège, une réhabilitation qui était dans son cœur. A cette même époque, le 27

septembre 1775, le roi, pour vaincre les irrésolutions de quelques uns voulant toujours se soumettre sans condition au bref de Clément XIV, adresse le rescrit suivant au recteur du collège de Breslaw : « Vénérable, cher et fidèle père, le nouveau pontife ayant déclaré qu'il me laissait le choix des moyens que je croirais être les plus convenables pour la conservation des Jésuites dans mes États, et qu'il n'y mettrait aucun obstacle par déclaration d'irrégularité; en conséquence, j'ai enjoint à mes évêques de laisser votre Institut *in statu quo*, et de ne point gêner dans leurs fonctions aucun de ses individus, ni de refuser à l'ordination ceux qui s'y présenteraient. Vous vous conformerez donc à cet avis, et vous en informerez vos confrères. »

Frédéric bravait publiquement l'autorité de Pie VI; mais cet outrage, convenu d'avance entre eux, laissait le pape tout à fait insensible. Il fallait endormir la cour d'Espagne, ou lui prouver que le Saint-Siège n'avait aucun moyen coercitif contre le roi de Prusse. Florida-Blanca était alors premier ministre à Madrid; il se plaint avec amertume d'une résurrection qui désole son maître. Le pape communique ses doléances au roi de Prusse. Celui-ci déclare qu'il permet aux Jésuites de changer d'habit pour mieux conserver leur Institut, mais que sa volonté souveraine est de sauvegarder l'intégrité de l'ordre.

Pie VI s'avouait impuissant à mieux faire. Florida-Blanca et Tanucci rongeaient leur frein, quand la mort de Bayer, évêque de Culm, mit un terme aux espérances de la Compagnie de Jésus. Hohenzotten, qui lui succédait sur ce siège, était issu de la maison de Brandebourg. Il avait pendant long-temps soutenu les Jésuites; néanmoins à peine est-il installé

qu'il conseille au roi de garder les pères, mais en les sécularisant. C'était leur accorder une existence limitée ; car sans noviciat il devenait impossible de se recruter. Cependant, jusqu'à la mort de Frédéric II, en 1786, ils continuèrent à vivre en communauté. Le nouveau roi leur ayant retiré les revenus des collèges et des maisons, ils furent forcés de se séparer. Les uns, en attendant des jours plus heureux, se sécularisèrent ; les autres prirent la route de Russie.

Frédéric II ne les avait pas constitués d'une manière stable ; l'impératrice de Russie organisa mieux ses plans. Ce fut véritablement sous son égide que les Jésuites purent se rallier et se propager à l'abri des tempêtes. Le 14 octobre 1772 Catherine prenait possession de la partie polonaise située à l'est de la Dwina et du Dniéper. Ce pays se nomme la Russie-Blanche. La Compagnie de Jésus tenait depuis longtemps quatre collèges à Polotsk, à Vitepsk, à Orcha et à Dunabourg ; deux résidences à Mohilow et à Mierziacza, et quatorze missions. Deux cents Jésuites, répandus dans ces provinces, y formaient l'enfance aux belles-lettres et à la piété, l'âge mûr à tous les devoirs sociaux. L'alliance entre la Pologne et l'Institut de Loyola avait duré autant que leur vie : la république des Jagellons et la Compagnie succombaient à la même heure. Mais Catherine, en souveraine prévoyante et juste, ne voulut pas laisser un droit de plainte aux nouveaux sujets que le traité de partage lui donnait. Elle garantit à tous le libre exercice de leur religion, et elle annonça que rien ne serait innové dans le système d'éducation.

Polonais la veille, les Jésuites se trouvaient Russes le lendemain. Ils aimaient leur patrie de tout l'amour qu'un fils porte à sa mère malheureuse ; ils déplo-

raient la perte de leur nationalité. Ces considérations, quelque puissantes qu'elles fussent sur leurs cœurs, ne les empêchèrent pas de remplir jusqu'au bout le devoir chrétien qui leur était imposé par leurs statuts. La Czarine avait compris que, si les pères ne refusaient pas de lui prêter serment de fidélité, le clergé, la noblesse et le peuple suivraient inévitablement cet exemple. Les Jésuites furent les premiers appelés à ce grand acte : ils s'y soumirent sans restriction. Le père Stanislas Czerniewicz, recteur du collège de Polotsk, était le conseil des catholiques. On les députa pour offrir à l'impératrice l'hommage du clergé latin, et avec les pères Gabriel Lenkiewicz et Joseph Kutenbry il parut devant Catherine. En 1721 Pierre-le-Grand avait, par un ukase, chassé à tout jamais de l'empire russe les prêtres de la Compagnie de Jésus. Ils se trouvaient sous le même coup de proscription dans la plupart des royaumes catholiques ; le pape lui-même allait les supprimer. On fit valoir auprès de l'impératrice les motifs qui militaient pour ou contre leur conservation.

Cette princesse qui portait au plus haut degré l'instinct du pouvoir et la puissance d'organisation, était plus réservée, plus grande dans la vie publique que dans la vie privée. Elle annonça qu'elle dérogeait aux lois rendues par le czar Pierre I^{er}, et que, après avoir mûrement examiné la question, elle maintenait les Jésuites, sans avoir à s'inquiéter de ce que les autres souverains faisaient dans leurs Etats respectifs. Sur ces entrefaites, le bref *Dominus ac Redemptor* est connu en Russie. Les Pères savent les bonnes dispositions de la Czarine : ils n'ignorent pas que, comme le roi de Prusse, elle repoussera ce décret, qui la place en contradiction avec ses promesses. Forte de

sa croyance schismatique, elle n'accordait aucune autorité religieuse aux décisions de la cour de Rome ; elle pouvait les braver impunément ; mais il n'en était pas ainsi des Jésuites. Ils désirent vivre, et cependant ils doivent demander à mourir, afin d'être toujours enfants d'obéissance. Le 29 novembre 1773 ils adressent à Catherine la lettre suivante : « Sacrée Majesté impériale, lui écrivent-ils en polonais, nous sommes redevables à V. M. de pouvoir professer publiquement la religion catholique romaine dans vos glorieux Etats, et de dépendre publiquement, dans les choses spirituelles, de l'autorité du souverain Pontife, qui en est le chef visible. C'est cela même qui nous encourage, moi et tous les Jésuites du rit romain, très-fidèles sujets de V. M., à nous prosterner devant votre très-auguste trône imperial, et, par tout ce qu'il y a de plus sacré, nous supplions V. M. de permettre que nous rendions une publique et prompte obéissance à notre juridiction, qui réside dans la personne du souverain Pontife romain, et d'exécuter les ordres qu'il nous a envoyés de l'abolition portée contre notre Compagnie. V. M., en condescendant que se fasse l'intimation du bref d'abolition, exercera son autorité royale ; et nous, en obéissant avec promptitude, nous nous montrerons fidèles autant à V. M., qui en aura permis l'exécution, qu'à l'autorité du souverain Pontife, qui nous l'a prescrit. Tels sont les sentiments et les prières que tous les Jésuites et chacun d'eux offrent et présentent par mon organe à V. M., de laquelle j'ai l'honneur d'être avec la plus profonde vénération et la soumission la plus respectueuse, sacrée Majesté césaréenne, le très-humble, très-dévoué et très-fidèle sujet.

« STANISLAS CZERNIEWICZ. »

Cette adhésion au bref, dont les Jésuites de Russie ne discutaient même pas l'illégalité canonique (1), soulevait en France une grave question. Ils la tranchèrent à leur préjudice ; mais Catherine ne tint aucun compte de cette soumission. Elle répondit au Provincial, Casimir Sobolewski : « Vous et tous les autres Jésuites devez obéir au Pape dans les choses qui appartiennent au dogme ; dans le reste, vous devez obéir à vos souverains. Je m'aperçois que vous êtes scrupuleux. Je ferai écrire à mon ambassadeur à Varsovie, afin qu'il s'entende avec le Nonce du pape, et qu'il vous ôte ce scrupule. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Ce que l'impératrice promettait de solliciter, elle le demanda, elle l'obtint du Pape Clément XIV lui-même. Le 7 juin 1774, quelques mois avant sa mort, il adressa au prince évêque de Warmie un rescrit (2).

(1) Le bref n'avait pas été, nous l'avons dit, affiché au champ de Flore, à Saint-Pierre et dans les lieux accoutumés. Dépourvu de force obligatoire par Clément XIV lui-même, dont les prévisions n'étaient pas sans portée, il ouvrait donc, aux Jésuites, une voie d'appel ou de résistance, devant laquelle ils firent bien de reculer.

(2) Ce rescrit a été mis en doute, et Garampi, nonce du pape à Varsovie, a toujours affirmé qu'il ne lui avait pas été adressé. D'un autre côté, il se trouve en copies authentiques dans les archives ecclésiastiques de Warmie, de Polotsk, de Varsovie et de Saint-Pétersbourg. Catherine II en fait mention dans une dépêche à son ambassadeur à Madrid, et elle mande à son ministre à Rome de protester contre la témérité de ceux qui osent nier une dépêche reçue par elle. Tout porte à croire que Clément XIV, qui agissait souvent en dehors de ses ministres et de ses ambassadeurs, a caché à Garampi, par crainte de l'Espagne, cet acte qui lui permettait de conserver la Société de Jésus pour des temps meilleurs, et qu'il l'a fait passer, cacheté, par les mains de son nonce, pour arriver ainsi directement à l'évêque de Warmie. Ce

par lequel il autorisait les Jésuites de Prusse et de Russie à demeurer *in statu quo* jusqu'à décision nouvelle. Ce rescrit calmait les inquiétudes des Pères, il mettait un terme aux appréhensions des catholiques, redoutant de voir les Jésuites se poser en agresseurs du Saint-Siège. Les alarmes avaient été poussées si loin que Félix Towianski, ancien Cordelier et disciple de Ganganelli, devenu suffragant de l'évêché de Vilna, écrivit contre les enfants de Loyala, et dénonça leur insubordination. Towianski était un homme dont la vertu se plaçait à la hauteur de la science. Il avait refusé de se soumettre à Catherine. Il se croyait donc obligé, par patriotisme et par ses fonctions épiscopales, de combattre les hésitations qu'il remarquait dans l'attitude des Pères. Quelques-uns même d'entre eux, s'exagérant l'ambiguïté de leur situation, se retiraient de l'Institut afin de ne pas avoir à braver l'autorité pontificale, que Towianski affirmait être en cause. Dans ce moment parut le rescrit de Clément XIV, et Stanislas Sietrzencewicz, évêque de Mohilow (1), reçut juridiction sur tous les catholiques de la Russie. L'ukase qui lui conférait cette plénitude d'autorité garantissait l'entière liberté du culte catholique et les droits des

rescrit fut publié partout ; le pape et la cour de Rome ne s'inscrivirent pas en faux. Ce ne fut que longtemps après que l'on émit des doutes sur sa réalité ; mais alors il n'était plus possible d'en contester les effets.

(1) Ce prélat qui, avec l'impératrice Catherine, le prince Potemkin, et le comte de Stackelberg, a tant fait pour la Compagnie de Jésus, est souvent désigné par les historiens sous le titre d'évêque de Mallo. C'est une erreur qu'il importe de relever, et qui a pris sa source dans la traduction latine du nom de la ville de Mohilow ou Mohilew. Ce nom se rend en latin par *Mallensis*. On en a fait Mallo, et l'erreur s'est perpétuée.

Ordres religieux, principalement de l'Institut de saint Ignace.

La position était difficile. Les Jésuites espérèrent qu'avec un nouveau Pape il leur serait permis de la régulariser. Le 25 octobre 1775 ils adressèrent au cardinal Rezzonico, secrétaire des Mémoires, une lettre qu'ils écrivaient à Pie VI. Ils lui exposaient ce qui s'était passé, ils le suppliaient de juger leur conduite et de les guider dans le labyrinthe où ils se voyaient engagés. Le 13 janvier 1776 le cardinal répondit au Provincial par ce peu de mots : « *Precum tuarum, ut auguro et exoptas felix exitus.* » Leurs prières devaient avoir un heureux succès. Les Jésuites comprirent que Rezzonico ne se serait pas autant avancé s'il n'eût sondé le fond de la pensée du Pontife. Ils ne doutèrent plus de l'intérêt qu'il leur portait, et ils reçurent parmi eux les Pères de Pologne qui, après s'être sécularisés, aspiraient à rentrer dans la Compagnie. Le comte Czernitcheff, gouverneur-général de la Russie-Blanche, les aimait. Catherine pourvoyait généreusement à leurs besoins, elle les encourageait à se multiplier ; mais des obstacles de toute nature paraissaient s'opposer à ce vœu. Le père Czerniewicz, provincial, avouait son impuissance. L'Institut n'avait qu'une condition viagère ; et, tant que la faculté d'établir un noviciat ne leur serait pas accordée, ils devaient se résigner à porter eux-mêmes le deuil de leur Société. Faute de jeunes gens, ils étaient déjà réduits à abandonner cinq Missions en Livonie. Ils sentaient crouler sous leurs pieds l'édifice relevé avec tant de peines. Un noviciat pouvait seul les préserver de la mort : ils prièrent le gouverneur-général d'en faire la demande à Catherine. L'impératrice y répondit en commandant à l'évêque

de Mohilow de solliciter à Rome l'autorisation nécessaire, et elle ordonna de jeter sans délai les fondements de la maison qu'elle destinait à cette œuvre.

Cependant le 15 avril 1778 la congrégation de la propagande transmettait à Siestrzencewicz un décret pontifical l'investissant de pouvoirs illimités. Il devait durant trois années exercer sur les réguliers toute espèce de juridiction, examiner, changer, modifier leurs constitutions, et même renouveler ou créer. Catherine avait, au nom des Jésuites, demandé l'établissement d'un noviciat, Rome répondait en accordant une faculté sans réserve à un prélat, et le Saint-Siège semblait se décharger sur lui de toutes les responsabilités. Ce décret, que Pie VI s'était laissé arracher par l'Espagne, était la vie ou la mort pour les Jésuites. Tout dépendait de la manière de l'interpréter; et, quand le cardinal Castelli le contresigna, il ne put s'empêcher de dire : « Cet acte est dirigé contre la Société de Jésus, mais il pourrait bien la sauver. »

Rédigé à double sens, il accordait à l'évêque de Mohilow toute liberté d'initiative. Le pape n'avait pas voulu se compromettre ostensiblement avec les princes de la maison de Bourbon; mais ne doutant point des intentions de l'impératrice de Russie, il se reposait sur elle du soin d'inspirer au prélat ce qu'il aurait souhaité d'être en situation d'accomplir lui-même à Rome. Siestrzencewicz était revêtu des pouvoirs de légat apostolique, il en usa, et le 50 juin 1779 il publia ce mandement :

« Le pape Clément XIV, de célèbre mémoire, pour condescendre aux désirs de la très-auguste impératrice des Russes, notre très-clémentine souveraine, ne pressa point dans les domaines de son empire l'exé-

cution de la bulle *Dominus ac Redemptor noster*. Notre saint Père le pape Pie VI, heureusement régnant, montre la même déférence aux désirs de Sa Majesté impériale en retirant toute opposition à ce que les clercs réguliers de la Compagnie de Jésus conservent, nonobstant ladite bulle, leur profession, leur habit et leur nom dans les Etats de Sa Majesté. De plus, la très-auguste impératrice, à qui nous avons tant d'obligation, nous et les nombreuses églises catholiques établies dans ses vastes Etats, nous ayant recommandé de vive voix et par écrit de favoriser de tout notre pouvoir lesdits clercs réguliers de la Société de Jésus, et de pourvoir à la conservation de leur institut, nous nous empressons de remplir un devoir si doux, et pour lequel nous nous reprocherions d'épargner nos soins. Jusqu'à ce jour, ils n'avaient point eu de noviciat dans ces contrées, en sorte que, leur nombre diminuait peu à peu, il est évident qu'ils ne pourraient plus exercer leur utile ministère. C'est ce qui nous a fait penser à leur accorder la permission de recevoir des novices.

» A cette fin, après avoir offert le saint sacrifice en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, dont on célébrait hier la fête, après avoir imploré la lumière d'en haut par leur intercession, et pris conseil de nos chanoines de la Russie-Blanche convoqués en chapitre, nous avons lu et relu le décret de notre très-saint Père le pape Pie VI, donné le 9 août 1778, promulgué dans toute sa plénitude et sans restriction aucune, avec le consentement de la très-auguste impératrice notre souveraine, le 2 mars de l'année courante, et dont voici la teneur : « Dans l'audience » du 9 août 1778, notre très-saint Père le pape » Pie VI, sur le rapport du soussigné, secrétaire de

» la sacrée congrégation de la propagande ; pour
» conserver et maintenir l'observance régulière dans
» les lieux soumis à l'empire Moscovite, a bien voulu
» conférer pour trois ans au révérendissime seigneur
» Stanislas Siestrzencewicz, évêque de Mohilow dans
» la Russie-Blanche, la juridiction ordinaire sur les
» religieux existants dans les provinces confiées à son
» administration, de sorte qu'en vertu de cette con-
» cession pontificale, il a droit de visiter et inspec-
» ter, avec l'autorité apostolique, par lui-même ou
» par délégués probes et capables, toutes les fois
» que bon lui semblera, selon les saints canons et
» décrets du concile de Trente, monastères régu-
» liers, tant d'hommes que de femmes, prieurés,
» maisons de tout ordre, même mendiants, hôpi-
» taux, même exempts et soumis immédiatement au
» siège apostolique, ou alléguant autres privilèges
» quelconques, chapitres, couvents, universités, col-
» lèges et personnes ; de faire diligentes enquêtes
» sur leur Etat, forme, règles, institut, gouverne-
» ment, coutumes, vie, mœurs, discipline, en géné-
» ral comme en particulier, dans les chefs comme
» dans les membres, lui octroyant faculté toutes les
» fois que, d'après la doctrine apostolique, les saints
» canons, décrets des conciles généraux, traditions
» et institutions des saints Pères, comparés avec les
» circonstances et la nature des choses, il s'aperce-
» vra que quelque part il est besoin de changement,
» correction, révocation, renouvellement, ou même
» d'institution nouvelle, de réformer, changer, cor-
» riger, instituer de nouveau, et ce qu'il aura insti-
» tué selon les saints canons et décrets du concile de
» Trente, de le confirmer, promulguer, faire exécu-
» ter ; d'extirper tous les abus, de rétablir et réinté-

» grer par moyens convenables les règles, constitu-
 » tions, observances et disciplines ecclésiastiques,
 » partout où elles auraient déchu; de requérir ri-
 » goureusement et d'employer action coërcitive
 » contre les religieux mal vivants, relâchés, infidèles
 » à leur institut ou coupables de toute autre faute,
 » même exempts et privilégiés; de les corriger, châ-
 » tier, rappeler à une conduite honnête, selon les
 » règles de la justice et de la saine raison; et tout ce
 » qu'il aura statué, qu'il ait soin de le faire observer
 » comme émané du siège apostolique, nonobstant
 » toutes dispositions à ce contraires.

» Signé, ETIENNE BORGIA,

» Secrétaire de la sacrée congrégation de la Pro-
 » pagande. »

» En vertu donc de cette juridiction ordinaire et
 de ce pouvoir à nous conféré sur tous les religieux
 de l'empire russe, et par conséquent aussi sur les
 clercs de la Compagnie de Jésus, mû à ce par motifs
 très-graves, nous accordons auxdits clercs réguliers
 de la Compagnie de Jésus la permission d'établir un
 noviciat et de recevoir des novices dans leur Société,
 et leur octroyons notre bénédiction pastorale. Afin
 que cet acte parvienne à la connaissance de tous ceux
 qui composent notre troupeau, nous ordonnons que
 notre présente lettre soit lue les trois premiers di-
 manches consécutifs du mois aux fidèles assemblés,
 exposée succinctement en langue vulgaire, et affichée
 à la porte des églises, avec injonction à tous les rec-
 teurs d'en accuser réception. Donné à Mohilow sur
 le Borysthène, au lieu de notre résidence ordinaire,
 le lendemain de la fête des saints apôtres Pierre et
 Paul, l'an 1779.

» STANISLAS, évêque. »

C'était le renversement de toutes les idées reçues à la cour d'Espagne, dans les parlements de France et à Rome. La Compagnie de Jésus renaissait sous l'acte destiné à l'éteindre; elle revivait par l'interprétation même de cet acte. Le nonce Archetti avait, de Varsovie, conseillé ces mesures, comme le plus infaillible moyen de faire exécuter en Russie le bref de Clément XIV. Il se plaignit vivement au comte de Stackelberg; il lui demanda en vertu de quelle autorité l'évêque de Mohilow anéantissait ainsi un décret émané du Saint-Siège. Stackelberg déclara qu'il allait en référer à sa cour, et, le 10 octobre, il communiqua au plénipotentiaire apostolique la note suivante dictée par Catherine elle-même :

« La conduite pleine de bonté que Sa Majesté a constamment tenue envers les catholiques de son empire, spécialement depuis la prise de possession de la Russie-Blanche, a dû convaincre le saint Père de sa bienveillance pour le siège de Rome. En effet, quoique la prise de possession de ce pays dût amener un nouvel ordre de choses dans le spirituel et dans le temporel, l'impératrice a néanmoins voulu que les catholiques continuassent à jouir de leurs droits et à suivre leurs lois en matière de religion sans le moindre changement, afin qu'ils n'eussent point à se plaindre d'être passés sous une autre domination. Elle ordonna donc de ne pas toucher aux droits et aux privilèges des prêtres et des religieux, elle fit la promesse solennelle de les conserver. Sa Majesté l'observe fidèlement envers tous les autres, pourquoi excepterait-elle les Jésuites, qui, non contents d'être des sujets dévoués, se rendent encore utiles en donnant à la jeunesse une bonne éducation, objet si cher au cœur de Catherine II, si utile aux hommes

et en même temps si difficile dans la Russie-Blanche, à cause de la rareté des professeurs? Comment donc l'impératrice aurait-elle pu s'exposer au reproche de manquer à sa parole, ou permettre qu'une de ses provinces fût privée de ce bienfait si nécessaire en condamnant à l'exil ou en dépouillant seulement de leur état des personnes qui n'ont commis aucune faute nouvelle, et en poursuivant ses fidèles sujets de la Russie-Blanche par l'abolition d'un institut qui leur est si avantageux? D'ailleurs, comment dire qu'elle attaque l'honneur du siège de Rome en maintenant les hommes les plus propres à défendre la religion catholique?

» Tels sont les motifs qui ont déterminé la profonde sagesse de l'auguste Czarine à s'éloigner de la pensée des autres pays. Elle espère que sa déclaration sera regardée par le souverain pontife comme une preuve de son amitié impériale, d'autant qu'elle n'a pas l'habitude de rendre raison à personne des résolutions qu'elle prend dans son gouvernement. L'Impératrice se flatte qu'on n'en voudra pas à l'évêque de Mohilow pour avoir entrepris une chose avantageuse à ses peuples, honorable au nom catholique, par conséquent au Saint-Siège, et qu'il savait être en même temps très-agréable à la Czarine. »

A ce document impérial, le comte de Stackelberg ajoute de nouvelles considérations. Le cardinal Palavicini, secrétaire d'Etat de Pie VI, et tout dévoué à l'Espagne, réclame diplomatiquement contre l'usage que l'évêque de la Russie-Blanche a fait de l'autorité qui lui était confiée. Stackelberg répond au ministre romain par l'entremise d'Archetti : « Nous n'avons que le bien de la chose en elle-même à juger. Or, en la considérant sans aucune prévention, Votre Excel-

lence sentira aussi bien que moi quels avantages les catholiques de la Russie-Blanche peuvent retirer d'un établissement qui seul doit procurer une éducation raisonnable et dissiper les ténèbres que la superstition a répandus sur le culte du peuple et d'une partie du Clergé. Par sa place ici, par sa dignité dans l'Eglise et ses lumières, Votre Excellence appréciera bien mieux que moi l'étendue du mal qui en résulte pour la religion. Le seul moyen d'y remédier efficacement et constamment était de confier l'éducation de la jeunesse à un corps pieux, éclairé et permanent. Par quels encouragements et quelles récompenses pourrions-nous espérer d'attirer dans la Russie-Blanche un nombre suffisant d'hommes instruits pour remplir des vues aussi sages? Il n'y avait qu'une résolution comme celle de l'expulsion des Jésuites du Midi de la chrétienté pour opérer dans le Nord le reflux heureux de ces hommes voués par état à la culture des sciences et des lettres. Ainsi, les recueillir et leur offrir une patrie en dédommagement de celle qui les rejette, rassembler en même temps les membres épars de la Société qui se sont trouvés chez nous, et ne perpétuer leur association que dans la vue de l'instruction publique, comme le déclare expressément ma cour, me paraît un acte de sagesse autant que d'humanité, et nullement une infraction dans le système hiérarchique et spirituel de la Cour de Rome. »

Il n'y a point ici à discuter avec les faits. Si le pape n'eût pas tacitement encouragé les Jésuites à se reconstituer par le noviciat, il n'avait qu'à dire un mot, et ils auraient obéi malgré Catherine II. Ils se seraient volontairement dispersés, ou en continuant, sous l'égide de l'Impératrice, à élever la jeunesse, ils

n'auraient pas du moins songé à ressusciter l'œuvre de saint Ignace. Il en fut autrement. L'acte de l'évêque de Mohilow compromettait les relations de la Cour de Rome avec les puissances, qui avaient tant fait pour la destruction des Jésuites; et Pie VI, au lieu de parler du haut de la chaire apostolique, se contenta de laisser au cardinal Pallavicini le droit inutile de protester par des notes diplomatiques. Le ministre le fit avec aigreur, il déclara que le mandement du légat était en dehors des intentions du pape; il représenta cet acte comme le fruit de la mauvaise foi et d'une indigne supercherie. Cependant, personne ne se laissa tromper par ce langage; chacun comprit en effet qu'il n'y avait rien de plus aisé que de trancher cette difficulté. Pie VI ne la résolvait pas; il se portait médiateur entre les deux partis; il fallait donc que le pape vit un grand intérêt catholique dans cette résurrection qu'il lui était interdit de favoriser ouvertement, mais qu'il autorisait de tous ses vœux secrets (1).

(1) En 1780, lorsque l'empereur Joseph II visita l'impératrice Catherine dans son célèbre voyage de Crimée, il était accompagné d'un ancien jésuite hongrois, nommé François-Xavier Kalatal. Joseph II l'avait pris en affection; il voyageait avec lui, et, dans une de ses lettres, Kalatal raconte ce qu'il a vu et entendu: « A Mohilow, dit-il, et au fond de toutes les provinces dernièrement démembrées de la Pologne, les Jésuites existent encore sur l'ancien pied; ils sont puissamment protégés par l'impératrice, à cause de leurs talents pour l'éducation de la jeunesse catholique dans la science et dans la piété. Je demandais à saluer le provincial, quand nous allâmes voir le collège. C'est un homme véritablement vénérable. Je l'interrogeai, lui et ses inférieurs, afin de savoir sur quoi ils se basaient pour refuser de se soumettre au bref de suppression. Il me répondit : *« Clementissima impératrice nostra protegente, populo derelicto exigente. Roma sciente et non contradicente. »* Alors il me montra une lettre du Pape régnant, dans laquelle le pontife les

L'évêque de Mohilow, la Czarine et le pape étaient soupçonnés de jouer double jeu dans l'intérêt de l'Eglise. Pie VI fit offrir au roi d'Espagne toute espèce de satisfaction; mais, sous prétexte de ne pas indisposer l'Impératrice contre les catholiques russes, il savait se résoudre à avoir l'air de subir une contrainte morale, et il laissa les Jésuites se propager. Le 2 février 1780, jour de la Purification, l'habit de la Compagnie fut solennellement donné à quelques novices. C'était l'investiture de la Société. Au mois de mai, Catherine vint à Mohilow pour recevoir Joseph II, elle s'arrêta à Polotsk afin de donner aux Jésuites un témoignage de satisfaction. Ils lui devaient plus que la vie; ils la reçurent en souveraine et en bienfaitrice. Elle examina en détail ce collège si brillant, dont le prince Potemkin lui faisait les honneurs avec le Père Czerniewicz. Elle demanda que les Novices lui fussent présentés comme les rejetons de l'Institut mis sous sa protection. L'Impératrice avait visité les Jésuites; l'année suivante, le grand-duc Paul, à son tour, les honora de sa présence. Au fond de toutes ces démonstrations, il y avait chez Cathérine un sen-

console, les exhorte à persévérer dans l'état où ils sont jusqu'à nouveaux arrangements. Il les engage à recevoir des novices et à admettre les Jésuites des autres provinces qui désireraient se réunir à eux pour reprendre ce doux joug de Jésus-Christ, qu'on leur avait violemment arraché. Le provincial ajouta que tous les Jésuites russes étaient prêts à tout abandonner au premier signe authentique de la volonté du Pape, qu'ils n'attendaient qu'une signification canonique. Voilà le véritable esprit de la Compagnie de Jésus, conservé en sa première vigueur dans ses faibles restes. »

Ainsi un jésuite sécularisé, devenu favori d'un des princes qui ont détruit l'Institut, s'étonne que ses anciens frères vivent encore, et, en constatant leur existence, il affirme qu'ils sont prêts à l'obéissance la plus aveugle.

timent d'équité religieuse, de devoir monarchique et de prévenance politique. Cette princesse, qui savait soumettre ses plaisirs et ses passions à la raison d'Etat, ne se déguisait pas que la force était impuissante à convaincre, et que l'éducation ferait plus de conquêtes que les armées les mieux disciplinées. Elle avait au plus haut degré l'instinct de l'autorité; elle en combinait, elle en faisait jouer admirablement les ressorts. Dans un siècle où la plupart des rois s'amoindrissaient au contact des Philosophes, elle sut leur distribuer ses éloges ou ses faveurs pécuniaires, tout en les tenant à distance et en se faisant d'eux un piédestal. Catherine était réellement une femme exceptionnelle. Ses crimes et ses vices, comme ceux de Pierre-le-Grand, s'effaceront sous la main du temps. L'histoire les expliquera par ce vieux levain de barbarie qui n'avait pas encore disparu des mœurs russes pour faire place à l'esprit de famille; mais en même temps l'histoire grandira l'Impératrice qui a préparé l'avènement des Romanoff dans les affaires de l'Europe, et qui leur a tracé le plan dont ses héritiers n'ont jamais dévié.

Catherine avait mille sujets d'occupation : elle recevait les hommages des philosophes français et de l'Empereur d'Allemagne; elle composait un Code pour son empire; elle régnait, elle gouvernait tout en se mêlant aux spirituelles causeries des Ségur, des Cobentzl et des princes de Ligne. Elle traçait à Potemkin et à Suwarow leurs plans de campagne; elle créait des palais d'or et de marbre; elle ressuscitait dans le Nord la Sémiramis antique; et, par un singulier contraste, cette femme, dont l'âge n'amortissait aucune des passions, s'occupait avec une rare persévérance de quelques pauvres prêtres que l'Eu-

rope catholique avait proscrits. La question des Jésuites était à ses yeux une question vitale. Tout ce qui s'y rattachait était pour elle de la plus haute importance, car il s'agissait de l'éducation de ses peuples, et Catherine en appréciait vivement le bienfait. L'évêque de Mohilow l'avait secondée; elle s'empressa de récompenser son zèle en donnant une forme plus légale à la juridiction exercée par ce prélat dans les domaines de l'empire. Elle songea à lui faire conférer la dignité archiépiscopale; et, afin de le soulager dans l'administration d'un aussi vaste diocèse, elle voulut lui nommer un coadjuteur. Le général Michelson, l'heureux vainqueur de Pugatschew, proposa à Catherine et à Potemkin un ancien Jésuite lithuanien, son parent, et qui aspirait à rentrer dans la Compagnie. Il se nommait Benislawski; il était pieux et discret.

Potemkin avait pris les Pères en affection. Ce guerrier homme d'Etat, dont les projets avaient toujours quelque chose de sublime ou de trivial, nourrissait l'idée de fixer en Russie l'Ordre de saint Ignace, régénéré par Catherine. Il cherchait, il invoquait le moyen de consolider cette Société, dont il entrevoyait la grandeur dans le passé. Un jésuite lui démontra que la Compagnie ne serait jamais établie sur des bases solides tant qu'elle n'aurait pas un chef permanent. Potemkin avait lu les constitutions de Loyola, il était partisan du principe d'autorité; cette parole est pour lui une révélation. Il engage les Pères à adresser une supplique dans ce sens à la Czarine, il promet de l'appuyer; il l'appuie avec tant d'efficacité que l'Impératrice, le 25 juin 1782, rend l'ukase suivant : « Par un effet de notre clémence, nous permettons à la Compagnie de Jésus existante

dans nos Etats de choisir quelqu'un de son ordre pour avoir l'autorité et le pouvoir de général, à qui, par conséquent, il appartiendra de gouverner les autres supérieurs et même de les changer selon les lois de l'Institut. Que celui qui sera nommé fasse part de son élection à l'évêque catholique de Mohilow, et celui-ci à notre Sénat, qui nous en informera. Quoique cet ordre religieux doive être subordonné et obéissant audit évêque dans les choses qui sont de droit et de devoir, cependant l'évêque aura grand soin que les lois dudit ordre soient conservées intactes, et aussi il ne fera point intervenir son autorité dans les choses qui pourraient porter le moindre préjudice à ces lois. »

Catherine allait directement à son but, sans s'occuper de froisser les susceptibilités d'un de ses sujets. L'évêque de Mohilow avait beaucoup fait pour les Jésuites. Son intervention leur facilitait un Noviciat; il était l'ami des Pères, le trouvant toujours prêt à le seconder; et cet ukase, qui les favorisait à son détriment moral, le blessait dans l'exercice de sa juridiction. La congrégation fut fixée au 10 octobre. Trente Profès se réunirent au jour dit à Polotsk. Afin de régulariser les choses, ils nommèrent vicaire-général le père Czerniewicz, et ils procédaient à l'élection, lorsqu'un message de l'évêque de Mohilow leur apporte ce décret, qui lui a été adressé par le Sénat :

« Sur l'ordre de l'auguste Impératrice, le Sénat, ayant pris en considération les représentations que vous avez faites, et tendant à prouver que les Jésuites et autres réguliers vivant dans l'empire vous doivent obéissance, non-seulement comme à leur métropolitain, mais encore comme à leur supérieur général, a ordonné de vous répondre que le décret

impérial du 25 juin prescrit expressément aux Jésuites d'obéir à l'évêque. Le Sénat ne doute pas que ces religieux ne cessent désormais d'alléguer les lois propres de leur Institut pour se soustraire sous ce prétexte à l'obédience légitime, comme le faisait jusqu'alors la personne qui les gouvernait sous le titre de vice-provincial. Ils ne peuvent ignorer qu'aucun Institut ne doit leur être plus cher que la volonté impériale, et l'on procédera contre eux avec sévérité s'ils persistent dans leur obstination. Que si quelque chose de semblable arrive, il sera de votre devoir d'en instruire aussitôt le Sénat. 15 septembre. »

Entre ces deux actes, émanés l'un de Catherine, l'autre de son Sénat, la contradiction était flagrante; mais la distance des lieux et la difficulté de la situation ne permettaient pas de recourir à l'Impératrice. L'archevêque avait tout prévu; il écrivait par le même courrier que, le Sénat l'investissant de la charge de général, il accordait aux profès la faculté de nommer un vicaire-général pour gouverner en son nom, et qu'il excluait de cette dignité le père Czerniewicz. Une pareille notification bouleversait l'économie de l'Institut, elle en changeait la substance : les Jésuites ne pouvaient pas l'accepter, sous peine de renoncer à leur ordre. Il fut cependant décidé que, pour ne pas déplaire à un prélat dont les bons offices avaient été si utiles à la Compagnie, la congrégation ne choisirait qu'un vicaire-Perpétuel et jouissant de toute l'autorité attribuée au général. Elle répondit en ce sens à Siestrzencewicz, et, le 17 octobre, après cinq scrutins, le père Czerniewicz fut élu.

Ce jour-là-même Potemkin, venant de Tauride, descendait au collège des Jésuites. L'acte du Sénat lui fut communiqué; il le lut, et après avoir dit qu'il

en connaissait l'auteur : « Qu'y a-t-il encore à faire pour sanctionner ce qui est accompli? demanda-t-il. » Benislawski, coadjuteur nommé de la Russie-Blanche, était présent, il s'écria : « Obtenir la ratification du pape. » — « Et de quelle manière? » reprit Potemkin. — Sa Majesté n'a qu'à envoyer vers le chef de l'Eglise une personne prudente qui en fasse la demande au nom de l'Impératrice, et le succès est certain. » Le prince désigne à l'instant même Benislawski pour cette négociation, Il faut conjurer l'orage qui peut éclater à Mohilow; les profès chargent Benislawski de leur cause. Accompagné de deux Pères députés par la congrégation il arrive à la ville épiscopale; il explique au prélat les règles de l'Institut et la volonté de l'Impératrice, si formellement annoncée par Potemkin. Il lui dit de quelle mission il est investi près le Saint-Siège. L'archevêque avoue son erreur, il la répare. Le nouveau vicaire-général se rend à la cour dans le but de faire approuver son élection. Catherine l'accueille avec bienveillance, elle promet aux Jésuites d'être invariable en ses sentiments, et Czerniewicz, qui commençait à voir se débrouiller le chaos, retourne à Polotsk. Là, comme si déjà les Jésuites étaient les mattres d'un avenir incertain, ils admettent les Scolastiques à la profession des vœux solennels; ils créent des assistants et un admoniteur pour le général, afin que l'ordre soit constitué aussi régulièrement que possible.

Cependant la cour de Rome refusait d'ériger en archevêché le siège de Mohilow, elle ne voulait pas reconnaître le coadjuteur jusqu'au moment où le prélat titulaire révoquerait l'ordonnance qui avait permis aux Jésuites d'ouvrir un noviciat. Le pape était en correspondance directe avec Catherine, il la

priait de consentir à l'élection d'un évêque russe ; mais l'impératrice résistait aux sollicitations du pontife ; elle parlait même de rompre toute relation avec le Saint-Siège , lorsque Benislawski s'offrit comme médiateur entre les deux cours. L'intérêt de la religion catholique et celui de ses anciens frères de l'Institut étaient engagés dans la querelle. Avec son esprit de conciliation, il sut persuader à l'impératrice que le souverain Pontife était complètement étranger à ses difficultés , et qu'une fois à Rome , il ne lui serait pas malaisé de les vaincre. Catherine prit confiance en ce Jésuite, dont les conseils avaient toujours paru à Potemkin dictés par la sagesse ; elle le fit partir avec ces instructions écrites de sa main : « Il ne faut pas que le négociateur passe par Varsovie ; qu'il ne s'entretienne avec aucun ministre de la cour de Rome avant d'avoir parlé au souverain Pontife lui-même et de lui avoir fait connaître immédiatement les désirs de Sa Majesté Impériale. Ces désirs ont trois objets tellement unis que si un seul est rejeté, elle prendra ce refus comme tombant sur les trois. Ces objets sont l'érection de l'archevêché de Mohilow , l'investiture accordée à Stanislas Sietrzenecwicz avec la coadjutorerie pour Benislawski, et l'approbation de tout ce que les Jésuites ont fait jusqu'à l'élection du vicaire-général inclusivement. »

Au mois de mars 1785 , Benislawski est à Rome. Il expose à Pie VI le triple sujet de son ambassade. Il lui remet une lettre autographe de Catherine, dans laquelle l'impératrice s'exprimait ainsi : « Je sais que Votre Sainteté est très-embarrassée ; mais la crainte convient mal à votre caractère. Votre dignité ne peut point s'accorder avec la politique toutes les fois que la politique blesse la religion. Les motifs d'après

lesquels j'accorde ma protection aux Jésuites sont fondés sur la raison et sur la justice, ainsi que sur l'espoir qu'ils seront utiles à mes Etats. Cette troupe d'hommes paisibles et innocents vivra dans mon empire, parce que, de toutes les sociétés catholiques, c'est la plus propre à instruire mes sujets et à leur inspirer des sentiments d'humanité et les vrais principes de la religion chrétienne. Je suis résolue de soutenir ces prêtres contre quelque puissance que ce soit; et, en cela, je ne fais que remplir mon devoir, puisque je suis leur souveraine et que je les regarde comme des sujets fidèles, utiles et innocents. Qui sait si la providence ne veut pas faire de ces hommes les instruments de l'union si long-temps désirée entre l'Eglise grecque et la romaine? Que Votre Sainteté bannisse toute crainte, car je soutiendrai de tout mon pouvoir les droits que vous avez reçus de Jésus-Christ (1). »

Pie VI ne pouvait pas déroger à ce que ses ministres avaient fait; l'évêque de Mohilow était donc accusé d'outrepasser ses pouvoirs, d'empiéter sur les droits du Saint-Siège, et d'usurper le titre archiepiscopal quand l'Eglise n'avait pas encore consacré l'ukase de sa nomination. Ces reproches, que le pape adressait au nom de la cour romaine, avaient un fond de vérité. Bénislawski ne se dissimulait pas néanmoins que la véritable difficulté ne gisait pas dans ces faits réglementaires. Pie VI craignait d'irriter les couronnes et surtout Charles III, plus ar-

(1) Castera, peu suspect de partialité en faveur des Jésuites, publie cette lettre au tome III, page 109, de son *Histoire de Catherine II*, et il ajoute que, par égard pour les chrétiens grecs, l'impératrice la désavoua dans la *Gazette de Pétersbourg*; mais elle n'en est pas moins, dit-il, écrite de sa main.

dent que jamais sur la question des Jésuites. Il essayait de ménager les inexplicables affections du nord et les haines toujours vivaces du midi. Il cherchait un tempérament qui conciliât ces sentiments si opposés, auxquels il se voyait forcé d'accorder satisfaction. Benislawski obtint ses deux premières demandes ; elles furent confirmées par bulles apostoliques. Il n'en pouvait pas être de même pour la Société de Jésus. Les exigences de l'Espagne, les conflits qui surgissaient de toutes parts contre Rome, l'attitude de Joseph II sécularisant les moines, ne permettaient pas au pontife d'adopter une détermination pour ainsi dire légale. Benislawski et les Jésuites avaient expliqué à Catherine qu'il n'était pas besoin pour leur for intérieur d'un bref régulateur. Le consentement verbal du pape a la même force ; il n'existe point de différence intrinsèque pour la validité de la concession ; mais cette concession, qui n'est pas admissible en jugement, ne spécifie rien, et laisse à l'interprétation le soin de l'étendre ou de la restreindre. Il fut donc convenu que le pontife ne donnerait pas de bulle aux Jésuites de Russie ; mais, en présence de Benislawski, il prononça ces paroles : « *Approbo Societatem Jesu in Albâ Russiâ degentem. Approbo, approbo.* » L'adhésion était confirmée par l'élévation de Siestrzencewicz à la dignité archiépiscopale. Catherine s'en contenta, puisque les Jésuites la trouvaient suffisante. Ils étaient légitimement rétablis en Russie ; quelques pères commencèrent à rentrer au bercail. Marutti avait le premier renoncé à la vie séculière pour remplir dans les steppes de la Russie les vœux formés sous le ciel de l'Italie. Rien ne l'avait retenu ; les quatre frères Angiolini, Gabriel Gruber et quelques autres gros-

sirent peu à peu le petit troupeau. Ce fut dans ce moment que le trépas du père Czerniewicz vint porter le deuil dans la colonie naissante. Le 18 juillet 1785, celui qui avait tant fait pour réunir les pierres dispersées de l'édifice expira à l'âge de cinquante-six ans. Le 27 septembre, la congrégation nomma pour le remplacer le père Lenkiewicz, son collaborateur dans l'œuvre de reconstruction, et qu'il avait désigné lui-même comme son vicaire. Czerniewicz laissait de grands projets en voie d'exécution; Lenkiewicz les poursuivit avec maturité, avec persévérance, mais sans chercher à produire au dehors un éclat qui aurait pu grandir l'Institut en le compromettant. Sur cette terre de Russie, si fertile en révolutions de palais, en face de la France qui s'agitait sur sa base monarchique et qui allait bientôt jeter aux peuples son cri de guerre contre les rois, les Jésuites, avec une inébranlable conviction, se livrent à l'espérance que leur ordre est indestructible. Ils sont exilés dans ce coin du monde pour y réunir les débris d'un long naufrage; on les voit y faire dominer la piété et la science. Leur nombre s'augmente ainsi que celui de leurs élèves; ils ont créé des écoles, ils s'occupent d'établir des fabriques de draps, une imprimerie et tout le matériel nécessaire à de pareilles exploitations.

Quelques années s'écoulèrent sur ces labours de l'intelligence; elles emportèrent dans la tombe Charles III, l'irréconciliable adversaire des Jésuites, et Potemkin, leur plus constant protecteur. Elles firent naître autour d'eux des idées d'agrandissement par les missions d'Alep, de Madras et de l'Archipel, que Lenkiewicz repoussa. Elles virent les pères Gruber et Skakowski, appelés à Pétersbourg, s'oc-

cuper, sous les yeux de l'impératrice, de travaux dont le sujet a toujours été un mystère, même pour les Jésuites. Ils avaient semé, il n'y avait plus qu'à faire fructifier; le duc de Parme, le premier, songea à réparer les iniquités commises en son nom. Depuis que le marquis de Felino avait, à la demande de Charles III d'Espagne et à l'instigation des philosophes, proscrit la Compagnie de Jésus, l'éducation publique s'était peu à peu affaiblie dans les villes de la principauté. En 1792, les collèges avaient perdu leur éclat; il n'y restait plus que quelques rares élèves, et le duc sentait la nécessité de confier la jeunesse de ses Etats à des maîtres expérimentés. Il rappela les enfants de Loyola, que Felino avait bannis; il leur ouvrit son université, il les replaça à la tête de l'enseignement. Mais ce n'était pas assez pour lui: il fallait rattacher le passé à l'avenir. Ferdinand de Parme connaissait les intentions de Pie VI, il voyait la révolution française déborder; le 25 juillet 1795, il écrivit au vicaire-général de l'Institut en Russie: « Votre Paternité s'étonnera sans doute de recevoir une lettre d'un homme qu'elle connaît, je pense, à peine de nom. Cette lettre lui sera remise par l'impératrice, votre souveraine, qui vous informera en même temps de ma demande et de mes désirs. Je suis le premier qui, de mon propre mouvement, ait prié l'impératrice de m'accorder un bien que j'ambitionne avec ardeur, et qui lui appartient à elle seule à beaucoup de titres. Ce n'est pas depuis peu de temps que Dieu a mis dans mon cœur la pensée de rétablir la Compagnie de Jésus, dont la perte a été la source d'un grand nombre de maux pour l'Eglise et pour les monarchies. Après avoir tout mûrement pesé et avoir fait toutes les disposi-

tions nécessaires pour lever les obstacles et aplanir la voie conduisant à la noble fin que je me propose, j'ai commencé à rassembler les membres épars de la Compagnie, et tout a répondu à l'espérance que j'avais formée. J'offre donc mes Etats à Votre Paternité, afin que l'Institut puisse avoir comme un berceau où il reçoive une nouvelle existence et puisse renaître à la gloire qui lui appartenait. La Compagnie subsiste déjà ici dans un certain nombre de ses membres, à qui, pour se perpétuer, il ne manque que la vie religieuse et commune sous un supérieur légitime. Il est donc convenable que Votre Paternité accueille ses enfants en les déclarant tels, et en les incorporant aux débris que, par une merveilleuse disposition de la providence, l'impératrice votre souveraine a conservés. Pour cela, il est nécessaire d'envoyer quelques-uns de vos religieux, munis des facultés prescrites par votre Institut, afin de former une nouvelle province, et spécialement pour ouvrir un noviciat. »

L'Eglise était dans une position inextricable ; tout lui devenait hostile. A l'exception de Catherine II, les rois de l'Europe tremblaient devant le drapeau tricolore, que la révolution agitait sur leurs frontières comme le signal de l'affranchissement des peuples. Ils la combattaient sans foi et sans énergie, après l'avoir laissée grandir à l'abri de leurs sceptres ; le pape se résignait au martyre, mais, par une démonstration publique en faveur de l'ordre de Jésus, il ne croyait pas pouvoir jeter un nouvel aliment aux passions déchaînées. Sans approuver ni blâmer l'initiative que prenait le duc de Parme, il l'engagea à marcher avec prudence sur un terrain aussi scabreux. Ferdinand et les pères s'étaient rendu compte

de la situation du pontife; ils ne voulurent pas l'aggraver par des demandes intempestives. Le pape consentait à fermer les yeux; cet acquiescement tacite leur suffit. Cinq établissements furent formés dans le duché de Parme; en peu de temps ils réunirent toute la jeunesse du pays.

Un coup funeste vint alors les frapper en Russie. Le 5 novembre 1796, la Czarine expira. Cette mort imprévue laissa les Jésuites orphelins. Un nouveau règne allait commencer, et Paul n'annonçait point, par les premières mesures adoptées, vouloir se conformer à la politique de sa mère. L'empereur ne s'était pas prononcé en leur faveur, il n'avait manifesté aucune intention contraire à leur Société; ils ne trouvaient donc à la cour que des indifférents. On attendait la parole du maître pour régler sur elle ses affections ou ses inimitiés. Cependant Paul I^{er}, revenant de Moscou à Pétersbourg, après son couronnement, arriva, le 7 mai 1797, dans la ville d'Orcha, où les Jésuites possédaient un collège. Le vicaire-général de l'Ordre, accompagné du père Gruber, s'y était rendu pour présenter au monarque les hommages et les vœux de leurs frères. Paul leur fit un cordial accueil; il estimait Gruber pour ses talents, Lenkiewicz pour ses vertus, l'Ordre entier pour les services qu'il rendait à l'instruction. Il leur déclara que rien ne serait changé dans leur situation, et qu'il les maintiendrait tels qu'ils avaient été jusqu'à ce jour. Cette assurance, qui ne se démentit jamais, laissa aux Jésuites la liberté de se propager, et lorsque le 10 novembre 1798, le père Lenkiewicz succomba sous les travaux de tout genre qui absorbaient sa vieillesse, la Société de Jésus entra dans une ère de prospérité.

Le 1^{er} février 1799 , le père Xavier Karen fut élu vicaire-général perpétuel.

En Russie, on trouvait des jésuites pour glorifier la religion; à Rome, le Pape en évoquait encore pour souffrir avec lui. Quand Pie VI, arraché de son palais par ordre de l'impur Directoire qui gouvernait la France en la déshonorant, fut sur le point de s'acheminer vers cet exil imposé aux derniers jours du Pontife octogénaire, il s'adressa à un jésuite afin d'avoir un fidèle compagnon de captivité. Le père Marotti était secrétaire des lettres latines, et, deux heures avant d'abandonner Rome, le Pape lui dit, selon Gaetano Moroni (1) : « Parlez-moi franchement, vous sentez-vous la force de monter avec moi au Calvaire? » Marotti répond : « Me voici prêt à suivre les pas et la destinée du vicaire du Christ et de mon souverain. » Le jésuite s'attacha à la mauvaise fortune de Pie VI; après avoir partagé toutes ses misères et soutenu son courage dans l'adversité, il lui ferma les yeux le 29 août 1799.

Le Pape, traîné de prison en prison, allait mourir à Valence; Litta, son nonce à Pétersbourg, lui écrivit pour solliciter un bref approbatif de l'Institut : c'était, disait-il, le vœu de l'empereur et celui de la noblesse russe ; mais, dans l'intervalle, des démêlés canoniques s'élevèrent entre la cour de Russie et celle de Rome. Le Pape était captif, toute relation se trouvait interrompue avec le Saint-Siège, et Paul I^{er} avait cru devoir inviter les évêques catholiques à gouverner leurs églises selon le plan qu'ils jugeraient le plus convenable. Avec cette générosité instinctive qui formait la base de son caractère, et

(1) *Dizionario d'erudizione*, del cavaliere Moroni, t. xxx, page 153.

qui donnait quelque chose de chevaleresque à ses caprices les plus étranges, Paul s'était, en Italie, posé le défenseur du Saint-Siège. L'image de ce vieux Pontife arraché de sa capitale et supportant ses désastres avec une dignité si courageuse, avait fait impression sur son âme. Paul avait ordonné à Suwarow de vaincre, Suwarow avait vaincu ; mais l'empereur croyait que les malheurs du Saint-Siège lui donnaient le droit d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques. Litta essaya de lui montrer le danger d'un pareil conflit ; Paul s'indigna de ses représentations, il lui notifia d'avoir à sortir immédiatement des terres de l'Empire. Un nouveau péril menaçait les Jésuites, Gruber le conjura.

Gabriel Gruber, né à Vienne, en Autriche, le 6 mai 1740, était une de ces natures rares qui, à la connaissance des affaires du monde, joignent la vertu sacerdotale. Pieux et savant, architecte, physicien, médecin, peintre, géomètre, musicien, il se révélait en même temps diplomate et littérateur. Sa conversation séduisait, son air de douceur et de réserve captait la confiance ; son habitude des hommes lui donnait un véritable ascendant sur tous ceux dont il voulait gagner l'estime. Durant la vie de sa mère, Paul I^{er}, écarté du gouvernement, avait vécu dans la solitude. Son cœur était droit et juste ; il rechercha les entretiens du jésuite, il le prit en affection, bientôt il ne lui fut plus possible de s'en séparer. Gruber, encouragé par l'impératrice, se laissa devenir le favori de l'empereur. Il lui prouva que le nonce apostolique n'avait jamais eu l'intention de payer par une offense la dette que le Saint-Siège avait contractée envers la famille des Romanoff. Paul avoua son erreur ; il demanda à la réparer. Pour donner satis-

faction à l'Eglise et au père Gruber , il promet de servir le Saint-Siège dans les calamités qui l'accablaient. L'âge avancé du Pontife, ses souffrances du corps et de l'esprit , tout faisait présager une mort prochaine , et le sacré collège , dispersé comme la Société de Jésus , évoquait de puissants protecteurs , afin de ne pas exposer l'Eglise à un fatal veuvage. Le sénateur vénitien Rezzonico fut chargé d'une lettre pour l'Empereur. Paul , dont Gruber entretenait les sentiments chrétiens , accueillit avec enthousiasme les ouvertures que l'Eglise catholique lui faisait ; il s'engagea à tout entreprendre pour favoriser la tenue du prochain conclave. Le conclave eut lieu à Venise , et , le 14 mars 1800 , le cardinal Barnabé Chiaramonti fut élu Pape sous le nom de Pie VII. Le nouveau pontife était un vieil ami de la Compagnie ; évêque de Tivoli peu après la suppression , il n'avait obéi qu'avec répugnance au bref de Clément XIV. Pour témoigner son affection à l'Institut , on l'avait vu maintenir à la tête de son diocèse les Jésuites dont il s'était entouré. Ceux de Russie , qui en conservaient le germe , croyaient avoir tout lieu d'espérer que Pie VII ratifierait ce que son prédécesseur n'avait pu que sanctionner tacitement. Le 11 août 1800 , Paul lui en fit la demande officielle : « Très-saint Père , lui écrivait-il , le révérend Gabriel Gruber , de la Compagnie de Jésus , m'ayant fait connaître que les membres de cette Compagnie désiraient d'être reconnus par Votre Sainteté , je crois devoir solliciter une approbation formelle en faveur de cet Institut , pour lequel je professe un attachement tout particulier ; et j'espère que ma recommandation ne leur sera pas inutile. »

Paul avait des principes religieux et monarchiques.

Sans appartenir à la communion romaine, il aspirait à développer le catholicisme, comme le plus formidable rempart contre les désordres de l'intelligence et les révoltes de l'esprit. Avec moins de suite dans les idées et de persévérance dans le caractère, il rêvait de faire pour l'Europe ce que Bonaparte accomplissait alors si glorieusement en France. Bonaparte reconstituant par la seule force de sa volonté la vieille société chrétienne, et introduisant l'ordre matériel et moral au milieu de toutes les impuissances avouées de la révolution, était, aux yeux de Paul I^{er}, un héros de civilisation, un génie dont il fallait suivre l'impulsion. Bonaparte connaissait les sentiments de l'empereur de Russie à son égard. Il avait besoin de le détacher des ligueurs ourdies par l'Angleterre; il s'adressa secrètement au père Gruber pour lui demander, au nom de la religion et de la France, d'interposer ses bons offices dans une affaire où la Société de Jésus n'avait qu'à gagner. Gruber devint un des agents les plus actifs de cette négociation; elle lui donna encore plus de crédit auprès de Paul I^{er}, qui, dans le même moment, cherchait à faire revivre les chevaliers de Malte et les disciples de Loyola, les deux dernières milices de la chrétienté. Le 10 octobre 1800, il réglait par un ukase les progrès de la Compagnie, il l'installait à Saint-Petersbourg, il lui créait des collèges sur plusieurs points de l'Empire et dans les colonies du Volga; il augmentait le noviciat de Polotsk, afin de développer par le nombre les forces de l'Institut. Le général Kutusow, gouverneur de Lithuanie, mettait à la disposition des Jésuites l'Université de Vilna; l'Empereur ne se contentait pas de les employer dans ses royaumes, il voulait associer ses alliés à l'œuvre

de régénération. Les anciens missionnaires de la Société avaient été chassés de l'Archipel, et la Porte Ottomane s'était emparée de leurs biens. Il commence par exiger réparation de ces violences ; le 8 décembre 1800, il mande à son ambassadeur en Turquie : « Connaissant tous les avantages qu'un bon gouvernement peut retirer de l'Institut des Jésuites, dont la fin est d'élever la jeunesse et d'inspirer l'amour et la fidélité pour le souverain, j'ai résolu de rétablir cet Ordre dans mes Etats, et je lui accorde de grandes prérogatives. Comme je désire que la Porte Ottomane participe au bien immense qu'on peut retirer de cette Société, je vous recommande de lui aider en ce point. Ainsi vous engagerez le Divan à rendre à la Compagnie tous les privilèges dont elle jouissait au temps du gouvernement monarchique en France. Et afin que vous sachiez quels étaient ces privilèges et que vous ayez les connaissances nécessaires pour bien commencer cette négociation et la terminer heureusement, ainsi que je l'espère, je vous envoie une note qui vous fournira les lumières que vous pouvez désirer. »

Gruber exerçait sur l'Empereur une influence déterminante ; mais ce n'était pas seulement à son affection pour le jésuite que Paul I^{er} cédait lorsqu'il s'occupait avec tant d'ardeur du rétablissement de l'Institut. Les événements qui se passent en Russie, ainsi que les hommes qui gouvernent cet empire, sont condamnés à être jugés par l'Europe sur des écrits souvent partiels, toujours pleins d'ignorance ou de mauvaise foi. La vérité n'apparaît que de loin en loin, et elle meurt étouffée sous le mensonge. Paul I^{er} avait une activité dévorante : le bien qu'il concevait, il s'efforçait de le réaliser à l'instant même.

Il franchissait tous les obstacles parce qu'il craignait de laisser raisonner l'obéissance. Cette manière de procéder dérangeait, en politique et en gouvernement intérieur, beaucoup de calculs. On exploita les bizarreries de son caractère : on le peignit sous les traits d'un monomane qui, tour à tour soldat, pontife, magistrat, administrateur et législateur, essayait brusquement des innovations impossibles ; mais ce monarque tendait à un but véritablement glorieux : il cherchait à tuer le principe révolutionnaire en Europe. Il voyait que les Jésuites avaient été ses premières victimes, et que de ce triomphe dataient les progrès de l'impiété et de l'insurrection dans les esprits. Il adopta les Jésuites comme une protestation solennelle contre les idées anarchiques ; il les aimait de toutes les haines que leur nom inspirait aux hommes de désordre. Ce fut ainsi qu'il se porta à leur défense et à leur agrandissement. Paul honorait les Jésuites en la personne du père Gruber, il voulait que tout le monde l'honorât. Le roi de Suède et le duc de Gloucester visitaient le jésuite à Pétersbourg, les grands de l'empire se servaient de son intermédiaire pour obtenir les faveurs impériales. Il était puissant, il fut calomnié, il eut des ennemis. Il rendait des services aux courtisans, il fit des ingrats.

Cependant la lettre que Paul I^{er} avait adressée à Pie VII parvenait enfin à Rome. En récompense de ce qu'il avait fait pour la catholicité, l'Empereur ne sollicitait qu'un bref accordant aux Jésuites droit de vie canonique. Le pape jugea que ce n'était pas mettre sa reconnaissance à une bien rude épreuve. Il subsistait encore dans les cours et parmi certains dignitaires de l'Eglise des préventions que l'expérience n'avait pas vaincues ; il sentit que la prudence l'obli-

geait à ne pas consulter ses propres affections. Une Congrégation de quatre cardinaux hostiles aux Jésuites fut nommée. Elle accueillit la demande de l'Empereur, mais elle la limita dans les bornes les plus étroites. Le 7 mars 1801, Pie VII signa le bref *Catholicæ fidei*, qui reconstitue pour la Russie seulement l'Ordre de Jésus, qu'un autre bref de Clément XIV avait aboli.

Paul I^{er} n'eut pas le temps de jouir de son succès. Dans la nuit du 25 au 24 mars, ce prince périt sous les coups d'une conspiration dont l'histoire n'a pas encore pénétré tout le mystère. L'Empereur de Russie avait sollicité du pape la réhabilitation des Jésuites, il l'obtenait. Le roi d'Espagne Charles IV croit saisir dans le bref réparateur un outrage à la mémoire de son père. Il avait autorisé les bannis de 1767 à rentrer dans leur patrie, il les condamne sur-le-champ à une nouvelle proscription. La ville de Cadix demande grâce pour ceux qui se dévouèrent à son salut au milieu des horreurs de la peste, on lui fait une réponse dérisoire, et les Jésuites parcoururent encore une fois la route de l'exil, que Charles IV détrôné va bientôt prendre lui-même avec sa famille divisée.

La restauration de la Société de Jésus était, à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, devenue la pensée dominante de la plupart des catholiques. Les plus actifs modelaient des congrégations religieuses sur son institut, et, dès l'année 1794, quelques prêtres français, émigrés dans les Pays-Bas, formèrent une association pour se façonner à l'esprit de saint Ignace, en attendant qu'ils pussent se réunir à la compagnie. Cette association, dont le prince de Broglie, fils du maréchal de ce nom, et les abbés de Tournely et Varin furent les fonda-

teurs, prit le nom de congrégation du Sacré-Cœur de Jésus. L'abbé Pey, ancien Jésuite et chanoine de Paris, la dirigeait. Les événements militaires la poussèrent des Pays-Bas à Augsbourg, puis à Vienne. où, sur l'invitation de Pie VII, le cardinal-archevêque Migazzi se déclara son protecteur. A la demande de la princesse Louise de Condé, l'archiduchesse Marianne leur témoigna le plus vif intérêt. On remarquait parmi eux Leblanc, Grivel, Sinco, Guenet, Gloriot, Roger, Jennessaux, Gury, Rosaven et Coulon.

Vers le même temps, une autre congrégation s'établissait à Rome même, dans l'oratoire du père Caravita. Son but paraissait encore plus spécialement tendre à la reconstitution de l'Ordre de Jésus. Un jeune homme, Nicolas Paccanari, né à Trente, en était le créateur. Il rassemble quelques jeunes gens comme lui, della Vedova, Halmat et l'abbé Epinette. Il leur inspire son zèle et sa ferveur, il leur fait adopter les constitutions de saint Ignace; puis il leur donne le nom de Société de la foi de Jésus. Le dessein de faire revivre l'Institut fondé par Loyola était si bien entré dans les idées de Pie VII, que le cardinal della Somaglia, vicaire de Rome, autorise Paccanari à en revêtir le costume, avec la seule différence que ses disciples porteront le petit collet ecclésiastique. Paccanari vit le souverain Pontife dans ses captivités de Sienne et de Florence; il lui communiqua ses projets, il en obtint des grâces particulières, des privilèges et des encouragements pour rétablir les Jésuites. Paccanari se donnait cette mission; elle devait le faire accueillir avec bienveillance par tous les amis, même par les anciens pères de la Société. Cet homme était jeune, éloquent, actif; sans éducation

première, il savait les moyens de capter la confiance. Il visite Bologne et Venise. Ses compagnons le suivent dans ses courses aventureuses ; les uns s'abritent à Parme et à Plaisance, sous l'égide du père Panizoni ; les autres errent dans le monde, annonçant partout leur idée et ne la réalisant jamais.

Cependant Panizoni voyait avec inquiétude ces nouveaux Frères se poser en restaurateurs de l'Ordre et oublier de se soumettre au Vicaire-Général ayant plein pouvoir de diriger les actes et les pensées de chaque membre de l'Institut. Panizoni ne doutait point du zèle de Paccanari, mais il voulait le voir à l'œuvre, et il lui écrivit : « Si vous désirez sincèrement travailler à la dilatation de la Compagnie, c'est à vous de chercher à vous y faire incorporer. En attendant, vous devez vous procurer quelque ex-Jésuite versé dans la théorie et dans la pratique des Constitutions pour l'enseigner aux Novices selon la méthode de la Société. » Ces avis étaient sages, mais ils dérangeaient les plans de Paccanari ; il y répondit par de faux-fuyants, et se hâta de partir pour Vienne. L'Empereur François ne cachait point ses sentiments à l'égard des Jésuites. Il reçut Paccanari avec effusion ; les ministres entrèrent dans ses vues, et le sénateur vénitien Rezzonico fut chargé, dans son voyage à Pétersbourg, de négocier la réunion des Paccanaristes aux Pères de la Russie-Blanche.

Il y avait parmi les jeunes gens enrôlés sous la bannière de Paccanari des hommes qui n'aspiraient qu'à cimenter cette alliance ; mais leur chef semblait prendre à tâche de l'ajourner. Le 11 août 1799, il donnait à Vienne cette déclaration : « Mon sentiment est que c'est la volonté de Dieu de faire revivre en ce temps l'Institut de saint Ignace, pour le bien de la religion

et de la sainte église. Je n'ai d'autre intention que de rétablir cet Institut, ou bien sous le nom de Compagnie de la foi de Jésus, ou sous l'ancien nom de Compagnie de Jésus, comme il sera plus agréable au Vicaire de Jésus-Christ. Je désire que tous les enfants de saint Ignace ne fassent qu'un même corps et ne soient animés que d'un même esprit; et je ne demande d'autre condition, sinon que tout s'opère pour la plus grande gloire de Dieu, et qu'on n'agisse qu'avec l'autorisation et l'approbation du souverain Pontife. »

Néanmoins il ne faisait aucune démarche pour arriver à ce résultat; il ne se mettait en rapport ni avec le chef de la Société ni avec ses représentants. Cette situation était anormale; en 1805, les Paccanaristes, qui, sous le nom du prince de Broglie, avaient formé à Kensington une maison d'éducation, prennent le parti de se séparer de leur chef ou de l'amener avec eux à la Compagnie de Jésus. Le chef refuse; alors ces prêtres ne crurent pas devoir résister plus longtemps à leur vocation. Ils avaient adopté les règles de la Compagnie; mais en dehors d'elle, ils avaient relevé son drapeau, lorsque le monde le croyait abattu. La Compagnie ressuscitait par le concours providentiel du pape Pie VI et des monarques de Russie; les Paccanaristes postulèrent pour y être agrégés. Ils furent reçus individuellement. C'étaient des prêtres versés dans les sciences, des hommes d'une profonde instruction et d'une piété éclairée. Ils vinrent augmenter le troupeau qui s'élevait déjà au nombre de plus de trois cents Jésuites rassemblés en Russie de tous les points du globe. Les Pères de la foi qui s'étaient introduits en France et ceux du Valais renoncèrent, le 21 juin 1804, entre les mains du cardinal

légat Caprara, à l'obéissance qu'ils avaient jurée à Paccanari. Cet homme, dont la vie commença par le dévouement, et qui, peu à peu, s'engagea dans des intrigues sans fin, résista autant qu'il le put à cet abandon, que Pie VII et les anciens Jésuites conseillaient. Paccanari avait rendu des services à l'Eglise et à la Compagnie, il lui avait recruté des prosélytes, mais alors il devenait un obstacle pour le Saint-Siège. Avec son incessant besoin de mouvement et d'affaires, il pouvait un jour susciter plus d'un embarras. Le nom de Paccanari retentissait en Italie, le gouvernement français l'avait fait emprisonner au château Saint-Ange une première fois; en 1804, le pape ordonna d'instruire son procès. Après quelques années de captivité ou de voyages, il disparut de la scène du monde. Les Pères de la foi n'avaient encore que l'intention d'être Jésuites, la police de Fouché les inquiéta à diverses reprises; mais elle ne put vaincre leur persévérance. Comme le père Bourdier Delpuits, ils entretenaient parmi les jeunes gens l'esprit religieux; ils le propageaient dans les masses, et l'empereur Napoléon, qui résistait à toute l'Europe, qui la dominait par la gloire ou par la crainte, se sentait faible en présence de ces quelques prêtres, qui, sans autre levier que la foi, remuaient l'idée catholique, dont il s'avouait intérieurement l'invincible pouvoir sur les âmes. Il avait essayé de se faire de la foi un instrument de règne, il avait constitué l'Eglise pour la tenir asservie à ses volontés. L'Eglise fut plus forte dans sa captivité que le grand Empereur sur ses trônes : elle combattit au soleil, elle lutta dans l'ombre elle triompha enfin.

Le bref que Paul I^{er} avait obtenu du Saint-Siège était un encouragement accordé aux princes catholi-

ques. Les dernières années du dix-huitième siècle leur dessillèrent les yeux. Les commotions qui renversaient ou ébranlaient leurs trônes, l'instabilité des pouvoirs, les désastres de la guerre, firent descendre dans les cœurs un profond sentiment religieux. L'orage se calmait sous la main du temps; mais, pour le dissiper, les souverains, encore frappés de stupeur, jetaient les yeux sur la Société de Jésus, comme sur le seul corps capable de régénérer l'éducation publique. Catherine II en avait arraché les débris au naufrage, l'empereur d'Autriche, les rois de Sardaigne et de Naples s'occupèrent des moyens de les rappeler dans leurs Etats. La réaction commençait : les idées chrétiennes se réveillaient dans les âmes. Il fallait développer ce mouvement vers le bien, et, à la suite de tant de calamités, chacun proclamait qu'un grand acte de réparation était nécessaire. On savait les intentions du souverain pontife; on voyait les Pères de l'Institut s'empressez, comme Poczobut et Beauregard, de se mettre en route pour mourir dans le sein de leur mère. Des jeunes gens comme les pères Roothaan et Balandret, s'acheminaient, quelques années après, vers le noviciat de Russie. L'Empereur Alexandre, plus réservé que son prédécesseur à l'égard des Jésuites, accordait cependant sa confiance à Gruber. Le 17 juin 1802 il visita le collège de Polotsk, il salua dans son agonie le père Kareu. Cette faveur impériale inspire à Gruber la pensée de solliciter l'admission du bref de rétablissement. Alexandre ne fit aucune difficulté pour consacrer par un ukase un des derniers actes de son prédécesseur sur le trône; et, lorsque, le 30 juillet, Kareu expira, le père Wichert put légalement convoquer l'assemblée des profès. Elle se réunit le 4 oc-

tobre, et le 10 elle nomma Gabriel Gruber général de la Compagnie. L'empereur et le conseil de justice ratifièrent ce choix, et le premier soin du général fut de se rendre à Pétersbourg, afin de fonder une maison d'éducation pour la jeune noblesse. Un lien nouveau l'attachait à cette capitale : le comte Joseph de Maistre venait d'y arriver pour remplir les fonctions d'ambassadeur de Sardaigne; ces deux intelligences d'élite s'unirent par la plus tendre affection.

Alexandre n'avait pas l'expansive aménité de son père. Plus calme dans ses projets, il savait beaucoup mieux que lui cacher ses impressions, et se présenter plutôt en prince qu'en homme à ceux qu'il voulait séduire par le charme de sa personne ou dominer par l'attrait de la puissance. Catherine s'était efforcée de coloniser les vastes steppes de son empire, Paul l'avait imitée, Alexandre essaya de réaliser cette féconde pensée. Le gouvernement de Saratof sur les deux rives du Volga était à peine créé. Les Allemands de toute espèce de religion et de pays affluaient dans ces colonies. L'Empereur ordonne aux Jésuites d'y préparer l'unité et d'y faire fleurir l'agriculture. La mission était difficile. Il fallait acclimater aux lois russes des familles n'ayant entre elles aucun point de contact. A l'isolement individuel les Pères devaient peu à peu substituer l'amour de la nouvelle patrie, et inspirer le sentiment religieux ainsi que le goût du travail à ces hordes nomades que le besoin poussait vers le changement. Ils se mirent à l'œuvre. Moins d'un an après le gouvernement impérial put se convaincre que l'autorité morale du prêtre a quelque chose de plus efficace sur les hommes que le sabre du soldat.

Au milieu de ces événements, le père Cajetano

Angiolini est dépêché à Rome pour veiller aux intérêts de la Compagnie. Il y arrive vers le mois de juin 1803. Il est revêtu de son habit de Jésuite. L'ambassadeur de Russie le présente officiellement au pape sous ce costume, qui produit dans la cité éternelle une vive impression. Le pape le bénit, il l'encourage par ses paroles, par ses larmes surtout. Bientôt d'autres joies vinrent mettre le comble à ce bonheur. Gruber consolidait l'œuvre de ses devanciers; Alexandre lui demande d'autres Jésuites pour ses colonies naissantes d'Odessa. Les catholiques de Riga supplient l'Empereur de leur en donner quelques-uns, afin de se maintenir dans leur foi, et l'Empereur, avec une tolérance pleine d'affabilité, exauce le vœu de ses sujets. Le roi de Naples, dans ce même moment, appelle auprès de lui les pères Angiolini et Pignatelli. Ferdinand IV, à peine majeur, avait, comme le duc de Parme, subi la loi des philosophes; dans l'âge mûr, ce fils de Charles III revenait à des pensées plus monarchiques. La révolution s'était abattue sur ses Etats, elle avait proscrit la famille royale, et Ferdinand comprenait que la meilleure digue à opposer au torrent était encore l'éducation. Les Jésuites n'existaient qu'en Russie, à l'abri du sceptre d'un prince attaché à l'Eglise grecque : le roi des Deux-Siciles lui écrivit. Le 30 juillet 1804 Pie VII, de son côté, adressa à Gruber le bref suivant :

« Notre très-cher fils en J.-C. Ferdinand, roi des Deux-Siciles, nous a fait exposer en dernier lieu qu'il lui paraissait très-utile pour la bonne éducation de la jeunesse de son royaume, surtout dans les circonstances actuelles, d'établir dans ses Etats la Société de Jésus, telle qu'elle existe dans l'empire de Russie, soumise à la règle de saint Ignace, laquelle, parmi

les devoirs qu'elle impose aux membres de cette Société, leur prescrit particulièrement d'élever et d'instruire la jeunesse rassemblée dans les collèges ou les gymnases publics. Ayant donc égard, comme nos fonctions pastorales nous en font un devoir, aux vœux de S. M. le roi des Deux-Siciles, vœux qui n'ont pour objet que le bien spirituel et temporel de ses sujets, et surtout la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, de notre science certaine et de notre pleine puissance apostolique, après une mûre délibération, nous avons résolu d'étendre au royaume des Deux-Siciles la teneur desdites lettres apostoliques que nous avons données pour l'empire de Russie.

En conséquence, nous vous autorisons à recevoir, soit par vous-même, soit par notre cher fils Cajetano Angiolini, procureur-général, dans le sein de la Société de Jésus, établie par notre puissance à Petersbourg en Russie, tous ceux du royaume des Deux-Siciles qui voudront y entrer.

« Nous autorisons également tous les membres de la Société de Jésus, réunis dans une seule ou plusieurs maisons, et vivant selon la règle primitive de saint Ignace, sous votre obéissance et celle de vos successeurs, à élever la jeunesse dans toute l'étendue du royaume des Deux-Siciles, à la façonner aux bonnes mœurs, à la religion et aux belles-lettres, à gouverner les collèges et les séminaires, entendre les confessions des fidèles, annoncer la parole de Dieu, administrer les sacrements, avec l'approbation de l'ordinaire. Nous unissons et agrégeons les Jésuites du royaume de Naples, les maisons, les collèges et les séminaires qu'ils établiront, à la Société de Jésus formée en Russie. Nous les prenons sous notre protection et les recevons sous notre obéis-

sance immédiate et sous celle du Saint - Siège. »

En vertu de ce bref apostolique, le roi Ferdinand de Naples, par un décret du 6 août 1804, réhabilite la Société de Jésus dans les Deux-Siciles. Il proclame les services qu'elle rendit à l'Eglise et à la monarchie, ceux qu'elle leur rendra encore. Les Napolitains et les siciliens reçoivent avec d'indicibles transports de joie les maîtres qui les ont élevés, et qui accourent pour former leurs enfants à la vertu et à la science. Joseph Pignatelli, celui qui conserva la Société à Parme est à leur tête en qualité de provincial. Le roi Ferdinand IV demandait aux Jésuites proscrits par Tanucci de rentrer dans le sein de la Compagnie. Trente-sept ans s'étaient écoulés depuis le jour de leur exil; la mort en avait frappé un grand nombre : il n'en restait plus que cent soixante-dix. Tous, à l'exception de trois, que des infirmités condamnaient à l'inaction, abdiquèrent volontairement la liberté qu'ils avaient subie à regret. Quelques-uns de ces Pères avaient été promus à l'épiscopat; ils furent les premiers à donner l'exemple. Ils supplièrent le pape de leur accorder la grâce de mourir dans l'Institut. Le seul évêque de Verone, André Avogadro, l'obtint. Cet empressement à briguer les honneurs de l'humilité, ce désistement de la plus haute fortune ecclésiastique émut si vivement l'esprit des masses qu'elles ne purent s'empêcher de manifester leurs sentiments par des fêtes auxquelles la cour s'associa. L'allégresse était dans tous les cœurs et c'est au *Journal des Débats* du 10 vendémiaire an xiii (2 octobre 1804) que l'on trouve l'expression de ces félicités religieuses, Cette feuille public, sous la date de Naples, 7 septembre, la lettre suivante :

« Le rétablissement de l'ordre des Jésuites cause

une joie universelle dans cette capitale et dans les provinces. Le jour même qu'on reçut ici le bref, LL. MM. le roi et la reine, les princes et princesses de la famille royale communiquèrent solennellement pour rendre à Dieu leurs actions de grâces. Le collège que les Jésuites avaient anciennement à Naples a été ouvert le jour de l'Assomption, et ils en sont déjà en possession. Le roi a voulu assister en personne à l'ouverture de l'église, qui a eu lieu le même jour, et dans laquelle, a-t-il dit, il n'avait pas eu le courage d'entrer une seule fois depuis la suppression de cette Compagnie.

» S. M. a doté ce collège d'un revenu annuel de 40,000 ducats (172,000 livres, argent de France). La reine a payé aussi de ses revenus les meubles nécessaires au collège, et elle se propose de multiplier encore ses largesses. Plusieurs villes et communes ont de même des maisons et des revenus pour la fondation des nouveaux collèges, et de toutes parts les particuliers portent des meubles et de l'argent. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est l'empressement et la foule des sujets qui se présentent pour demander l'habit. Cette affluence rend les choix plus difficiles, l'examen des candidats plus sévère, et fait espérer en même temps que la providence bénira la restauration de cet ordre, qui, en formant une nouvelle génération et de nouvelles mœurs, peut contribuer si puissamment à la gloire de la religion et au bonheur des peuples. »

Le *Journal des Débats* ne s'arrête point à cet enthousiasme extérieur. Il a d'autres devoirs à remplir : Il faut qu'il révèle à l'Europe ce que furent et ce que seront les Jésuites. Avec un accent de conviction que tous les catholiques admireront, il s'écrie :

« Les nouveaux Jésuites sont ce qu'étaient les anciens. Outre le même nom, le même habit, la même règle, les nouveaux vont être formés par les anciens encore subsistants, ces restes d'Israël que la providence ne semble avoir conservés que pour être les dépositaires du feu sacré et des vraies traditions et principes de l'Institut. De sorte que la chaîne depuis saint Ignace ne se trouvant nullement interrompue, on peut dire que les nouveaux Jésuites sont véritablement les successeurs des anciens, et que l'ordre, sans avoir la même étendue, n'en a pas moins la même perfection : identité aussi précieuse qu'honorable, qui est tout à la fois et le garant de sa durée et la digue la plus puissante aux perfides réformes que pourraient méditer certains esprits systématiques et la plus décisive réponse aux assertions de ses ennemis et le triomphe le plus noble qu'il ait pu remporter contre les injustes provocateurs de sa destruction.

» En replaçant la Compagnie de Jésus sur les anciennes bases, et dérogeant pour cet effet au bref de Clément XIV, son vertueux successeur ne met nullement le Saint-Siège en contradiction avec le Saint-Siège. C'est la nécessité qui fit donner le bref de destruction, et c'est aussi la nécessité qui fait donner le bref de résurrection, avec cette différence que la première nécessité était fille de la crainte et de l'obsession où des hommes puissants tenait ce malheureux pontife, auquel ils firent disperser d'un trait de plume vingt mille ouvriers infatigables qui, dans les quatre parties du monde, allaient prêchant et enseignant; que la nécessité d'aujourd'hui est la fille du temps et de l'expérience, qui nous éclaire sur les malheurs qui ont suivi cette fatale-époque et sur le

besoin de les réparer. Ce besoin, n'en doutons pas, se fera sentir dans les Etats catholiques à mesure que les haines et les préventions s'affaibliront, que l'esprit de parti s'éteindra dans les malheurs communs, que les souverains ouvriront les yeux sur leurs vrais intérêts, que l'impiété se trahira par de nouveaux excès, et que le progrès des mauvaises mœurs convainchera les esprits les plus aveugles de ce principe du grand Bacon que, pour élever la jeunesse, on ne trouvera jamais rien de mieux que les écoles des Jésuites. »

Ce fut sous cette impression, si enthousiaste dans ses retours vers le bien, que les Jésuites se virent réintégrés en Europe. Les calomnies passées s'évanouissaient; les malheurs de tous avaient forcé chaque homme à devenir équitable pour les autres. On n'avait pas encore eu le temps de se faire injuste de parti pris. En face des ruines amoncelées par la révolution, la pensée s'échappait sans réticence, sans calcul, et elle proclamait le rétablissement des Jésuites comme le signal d'une ère plus heureuse.

Alexandre jouissait des succès que les prévisions de son aïeule et de son père lui avaient ménagés. Les schismatiques du Nord avaient conservé à la religion romaine ses plus intrépides champions. Les Jésuites rentrant en grâce auprès du Saint-Siège et des rois, l'empereur de Russie ne cesse de mettre leur zèle à l'épreuve. Il se trouve à Astrakhan des catholiques arméniens qui ont besoin d'être soutenus dans leur Foi : Alexandre leur envoie des Jésuites. De concert avec le Père Gruber, il prépare de nouvelles Missions. Il va leur offrir d'autres moyens de lui témoigner sa gratitude, lorsque, dans la nuit du 25 au 26 mars 1805, Gabriel Gruber périt victime d'un incendie. Il

mourut en priant pour ses frères et en bénissant son ami Joseph de Maistre, accouru sur le théâtre de la catastrophe. Cette mort était un deuil qui frappait la chrétienté et la Russie. Elle plongeait les Jésuites dans le désespoir, car depuis longtemps Gruber apparaissait comme la providence visible de l'Ordre de saint Ignace.

Le Père Lustyg, nommé Vicaire, réunit la Congrégation le 27 août, et le 2 septembre le Père Thadée Bzrozowski fut élu Général de l'Institut. Tout avait été si admirablement disposé par Gruber qu'il ne resta plus à son successeur qu'à recueillir la moisson. Les Jésuites, désormais assurés d'avoir un lendemain, songèrent à perpétuer l'enseignement par la création de professeurs en dehors de l'Université russe. Bien persuadés que tout privilège exclusif dans l'Etat n'est que la permission légale de mal faire, ils remettent des mémoires à l'Empereur où la concurrence en matière d'instruction publique est présentée comme un avantage pour la morale et la science, comme une garantie due aux parents. Ces mémoires, dont le dernier est à la date du 11 septembre 1811, produisirent une vive impression sur Alexandre. Ils retraçaient à ses yeux les vices de l'enseignement; ils lui offraient le moyen de les combattre en stimulant l'émulation et en accordant à chaque famille la liberté du choix. L'invasion de la Russie par les armées françaises ne permit pas à l'Empereur d'appliquer ce principe, dont son caractère, naturellement juste, se promettait d'heureux résultats. Engagé dans une guerre sainte, il avait à préserver sa patrie de la servitude ou à s'ensevelir sous les ruines de l'empire. On ajourna ces projets de réforme à des temps meilleurs. Quand l'heure de les faire exécuter eut sonné. Alexan-

dre, dominé par d'autres idées, et s'effrayant du mouvement catholique qui se propageait dans la haute noblesse et dans le peuple, recula devant cette manifestation.

La guerre éclatait : Napoléon se précipitait sur la Russie. Retirés au sein de leurs collèges, les Jésuites n'éprouvèrent que le contre-coup des calamités. Ils virent passer l'Empereur des Français marchant à la conquête de Moscou. Ils le reçurent à Polotsk ; puis, au retour de la grande armée, dans cette conjuration des éléments contre la valeur, ils accoururent offrir au corps du maréchal de Bellune les services de charité qu'ils avaient déjà rendus à celui du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Au milieu de ces combats gigantesques dans lesquels se jouait le sort du monde, les Jésuites n'avaient que des souffrances à attendre. Le Père Richardot devint l'ami des soldats français, ses compatriotes ; et, dans la bonne fortune ainsi que dans la détresse, on vit tous les enfants de saint Ignace s'attirer les respects des deux armées par une humanité qui ne se démentit jamais.

Les événements militaires, les changements de dynastie réagissaient sur la Compagnie. A peine installés à Naples, les Jésuites, dès le mois de mars 1806, furent forcés de reprendre la route de l'exil. Par ordre de Napoléon, Joseph Bonaparte s'asseyait sur le trône de Ferdinand IV, et le *Moniteur* annonçait laconiquement que la maison de Bourbon avait cessé de régner. Les Pères subirent les chances de sa mauvaise fortune. Pie VII ouvre à Pignatelli et aux disciples de l'Institut ses Etats, dont bientôt lui-même sera dépouillé par la violence. On lui représente qu'en agissant ainsi il attire sur sa tête toutes les colères impériales. « C'est pour le Saint-Siège et pour

l'Eglise qu'ils souffrent, réplique le pape; je dois suivre l'exemple de Clément XIII. » Lambruschini, évêque d'Orvieto, donne son séminaire aux bannis; ils en font le Noviciat de la Compagnie. C'est là que furent reçus Louis Fortis et Angelo Mai, le savant cardinal. Les autres évêques de la Romagne forment la même demande; Pignatelli disperse ses Frères, afin de ne pas compromettre le pontife qui leur offrait une dangereuse hospitalité. Les Jésuites sont encore sous le coup des persécutions; le pape et les cardinaux se trouvent comme eux captifs ou réduits à la misère. Les Religieux des divers Instituts voient leurs propriétés séquestrées par l'autorité militaire; Pignatelli fait appel à la charité. Il ne réclame aucun secours en faveur des pères, aguerris à la douleur; il mendie dans Rome pour le souverain pontife et pour les princes de l'Eglise. Des tribulations de tant d'espèces ont assailli cette existence, que Dieu semblait avoir destinée aux prospérités et aux gloires humaines, que Joseph Pignatelli succombe enfin sous le poids des tourments. Il a vécu dans la proscription; le 15 novembre 1811, il meurt dans la joie que les désastres terrestres inspirent aux âmes chrétiennes : il meurt après quarante-quatre années d'exil, et son dernier soupir est un hymne d'espérance.

L'espérance était au fond de tous les cœurs. L'Eglise souffrait dans son chef et dans ses membres; quelques prélats gallicans, Du Voisin, de Pradt et Beaumont entre autres, essayèrent d'immoler le sacerdoce à l'Empire, et, plus courtisans qu'évêques, ils soutinrent Napoléon dans sa guerre contre la papauté. Le mal paraissait invétéré, les événements furent néanmoins plus forts que toutes les volontés humaines. Ils emportèrent le conquérant, et ils ra-

menèrent en triomphe, sur le trône apostolique, le pontife, que les acclamations populaires consolèrent d'une faute arrachée par des obsessions inouïes et de la désertion de quelques prélats italiens ou français.

Pendant sa longue captivité, Pie VII avait mûrement réfléchi sur les causes de tant de désastres. Il chercha le remède, et il se convainquit que l'anarchie dans les idées et dans les doctrines avait besoin d'un contre-poids. Il résolut de le demander à la Société de Jésus. En 1814, le pape s'avouait ce que le prince de Ligne avait proclamé dès 1786. A l'aspect de la révolution naissante, cet homme, dont l'esprit est une des gloires du dix-huitième siècle, écrivait à madame de Choisy : « Moi, qui ne suis prophète ni dans ma patrie ni dans celle des autres, je ne cesse depuis longtemps de dire, à qui veut l'entendre, que, si les Jésuites n'avaient point été chassés, on ne verrait point ce maudit esprit d'indépendance, de turbulence, de pédantisme, cette manie de faire de la politique se répandre comme un torrent qui menace tous les trônes de l'Europe. » Ainsi que le diplomate républicain Bourgoing, dans son *Tableau de l'Espagne moderne* (1), Pie VII, jetant un triste regard sur l'éducation de la jeunesse, avait tout lieu de dire : « On ne pourrait jamais croire combien cette branche essentielle de l'administration nationale est tombée de mal en pis dès le moment qu'elle a été enlevée des mains des Jésuites. » Il savait, avec les Anglicans de bonne foi, que la Société de Jésus s'était maintenue, depuis sa naissance jusqu'à son dernier jour, sans avoir besoin d'aucune réforme ; et, en 1814, le

(1) *Tableau de l'Espagne moderne*, t. 1er, p. 318.

pape pensait ce que disent les puseystes de 1844 : « Il faut complètement admettre, posent-ils en principe (1), que la décadence des Ordres religieux est un fait qui se répéta souvent d'une manière presque incroyable bientôt après la première ferveur d'un nouvel Institut, en exceptant toujours, ainsi que la vérité nous y force, l'illustre et glorieuse Compagnie de saint Ignace, qui, après l'Eglise visible, peut être considérée comme le plus grand miracle existant dans le monde. »

La réaction, née au contact de tant de catastrophes, ne fut pas perdue pour Chiaramonti. Moine, évêque, cardinal ou pape, il avait assisté à cette révolution que la main de l'Empereur Napoléon, son ami et son persécuteur, ne pouvait plus contenir par la gloire. Tous les mobiles étaient usés; enthousiasme ou terreur, gloire ou corruption, avaient fait leur temps. De nouvelles idées s'emparaient des hommes, et Pie VII, témoin d'une transformation si subite, ne voulut pas rester en arrière. L'Europe entraît dans une voie de restauration; les vieux trônes se relevaient; les jeunes dynasties, comme celles de Murat et de Bernadotte, se mettaient au service du principe de légitimité : le pape songea à réaliser la pensée de ses jours heureux ou de ses désastres. Il lui sembla juste et nécessaire de léguer au monde un grand exemple de réhabilitation. Les Jésuites avaient été tués, parce que leur mort apparaissait aux philosophes et aux révolutionnaires comme un acheminement vers le triomphe de leurs idées. Mais le sacrifice imposé à Clément XIV eut-il les conséquences que ce pape en attendait? l'Eglise, après

(1) *Lives of the English saints* (1844), t. vi, p. 120, life of S. Adaman.

avoir sacrifié les Jésuites, trouva-t-elle la paix qu'on lui avait fait espérer ? N'eut-elle pas à essuyer des assauts plus violents que jamais ? Ne vit-elle pas la révolution se redresser contre elle avec le plus incroyable des fanatismes ? Pie VII énumérait ces tempêtes, dont il était le témoin ou la victime. La destruction de la Compagnie de Jésus n'avait eu pour but que d'appauvrir le Saint-Siège et de priver la catholicité d'une phalange toujours prête à la guerre ou au martyre. Le souverain pontife conçut le projet de glorifier cette éternelle persécution. Soutenu par le cardinal Pacca, le courageux compagnon de ses misères pastorales, il se décide à faire pour la chrétienté ce que jusqu'alors il n'a entrepris que dans l'intérêt de quelques royaumes.

« On peut remarquer ici, dit le cardinal ministre de Pie VII en 1814 (1), la conduite aussi extraordinaire qu'admirable de la Providence sur cette Société célèbre. Barnabé Chiaramonti, étant jeune bénédictin, avait eu des maîtres et des professeurs anti-jésuites, qui lui avaient enseigné les doctrines théologiques les plus opposées à celles de la Compagnie de Jésus ; or, tout le monde sait les impressions profondes que laissent dans l'esprit les enseignements de la jeunesse. Pour moi, on était parvenu à m'inspirer, dans mon adolescence, des sentiments d'aversion, de haine, et je dirai même une sorte de fanatisme contre cette illustre Société. Il suffira de dire qu'on m'avait mis entre les mains, avec ordre d'en faire des extraits, les fameuses *Lettres provinciales*, en français d'abord, puis en latin, avec des notes de Wendrok (Nicole), plus détestables encore que le

(1) *Memoria storica, etc*, del cardinale Bart. Pacca ; parte terza, c. VIII, p. 362. (Roma, 1830.)

texte; la *Morale pratique des Jésuites*, par Arnauld, et autres livres du même genre, que je lisais et croyais de bonne foi. Qui aurait pu prévoir alors que le premier acte du bénédictin Chiaramonti, devenu pape, au sortir d'une affreuse tempête, en présence de tant de sectes acharnées contre la Société de Jésus, serait le rétablissement de cette Compagnie dans l'univers catholique, et que je serais alors celui qui préparerait les voies à ce nouveau triomphe, et auquel le pape confierait l'agréable et honorable exécution de ses ordres souverains? Témoin, à Rome, des deux époques mémorables de la suppression et du rétablissement de la Compagnie, j'ai pu juger des différentes impressions qu'elles produisirent. »

Pacca les raconte ainsi : « Le 17 août 1773, jour de la publication du bref *Dominus ac Redemptor*, on voyait la surprise et la douleur peintes sur tous les visages. Le 7 août 1814, jour de la résurrection de la Compagnie, Rome retentissait de cris de joie, d'acclamations et d'applaudissements. Le peuple romain accompagna Pie VII depuis le Quirinal jusqu'à l'église du Gesù, où l'on fit la lecture de la bulle, et le retour du pape à son palais fut une marche triomphale. J'ai cru devoir entrer dans ses détails, conclut l'historien, pour saisir l'occasion de laisser dans mes écrits une rétractation solennelle des discours imprudents que j'ai pu tenir dans ma jeunesse contre une Société qui a si bien mérité de l'Eglise de J.-C. »

Dans ce jour de restauration, dont le cardinal Pacca décrit les joies populaires et les retours à des idées plus justes, la bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* fut publiée à Rome. Le pape s'y exprime en ces termes :

Le monde catholique demande d'une voix unanime le rétablissement de la Compagnie de Jésus. Nous recevons journellement à cet effet les pétitions les plus pressantes de nos vénérables frères les archevêques et évêques, et des personnes les plus distinguées, surtout depuis que l'on connaît généralement les fruits abondants que cette Compagnie a produits dans les contrées ci-dessus mentionnées. La dispersion même des pierres du sanctuaire, dans les dernières calamités (qu'il vaut mieux aujourd'hui déplorer que rappeler à la mémoire); l'anéantissement de la discipline des Ordres réguliers (gloire et soutien de la religion et de l'Eglise catholique, au rétablissement desquels toutes nos pensées et tous nos soins sont maintenant dirigés) exigent que nous nous rendions à un vœu si juste et si général.

» Nous nous croirions coupables devant Dieu d'un grave délit, si, dans ces grands dangers de la république chrétienne, nous négligions des secours que nous accorde la providence spéciale de Dieu, et si, placé dans la barque de Pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés (1), qui s'offrent d'eux-mêmes pour rompre les flots d'une mer

(1) On raconte à Rome que, dans la bulle de rétablissement, le pape Pie VII voulut introduire cette image de la barque de Pierre et des rameurs vigoureux et expérimentés, en souvenir d'un fait toujours présent à son cœur. Lors de l'enlèvement du pontife par le général Radet, les Jésuites de Sicile frêtèrent un bâtiment dont, pour ne compromettre personne, ils furent les seuls pilotes et matelots. Ce bâtiment vint croiser à l'embouchure du Tibre. Les pères firent prévenir Pie VII qu'ils étaient à sa disposition, et qu'ils pouvaient l'arracher ainsi aux mains de ses ennemis. Le pape refusa leur offre, en disant que la persécution était nécessaire et qu'elle ne l'effrayait pas.

qui menace à chaque instant du naufrage et de la mort. Déterminé par des motifs si nombreux et si puissants, nous avons résolu de faire aujourd'hui ce que nous aurions désiré faire dès le commencement de notre Pontificat. Après avoir, par de ferventes prières, imploré l'assistance divine, après avoir pris l'avis et les conseils d'un grand nombre de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte église romaine, nous avons donc décrété, de science certaine, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, et à valoir à perpétuité, que toutes les concessions et facultés accordées par nous uniquement à l'empire de Russie et au royaume des Deux-Siciles, s'étendront désormais à tout notre Etat ecclésiastique et également à tous les autres Etats. C'est pourquoi nous concédons et accordons à notre bien-aimé fils Thadée Bzrozowski, en ce moment général de la Compagnie de Jésus, et aux autres membres de cette compagnie légitimement délégués par lui, tous les pouvoirs convenables et nécessaires pour que lesdits Etats puissent librement et licitement recevoir et accueillir tous ceux qui désireraient être admis dans l'Ordre régulier de la Compagnie de Jésus, lesquels, sous l'autorité du général par *interim*, seront recueillis et distribués, suivant le besoin, dans une ou plusieurs maisons, dans un ou plusieurs collèges, dans une ou plusieurs provinces, où ils conformeront leur manière de vivre à la règle prescrite par saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par les constitutions de Paul III. Nous déclarons en outre (et nous leur en accordons le pouvoir) qu'ils peuvent librement et licitement s'appliquer à élever la jeunesse dans les principes de la religion catholique, à la former aux bonnes mœurs, à diriger les collèges et les Séminai-

res ; nous les autorisons à entendre la confession, à prêcher la parole de Dieu, à administrer les sacrements dans les lieux de leur résidence, avec le consentement et l'approbation de l'ordinaire. Nous prenons sous notre tutelle, sous notre obéissance immédiate et sous celle du Siège apostolique, tous les collèges, toutes les maisons, toutes les provinces, tous les membres de cet Ordre, et tous ceux qui s'y réuniront, nous réservant toutefois, ainsi qu'aux Pontifes romains, nos successeurs, de statuer et de prescrire, tout ce que nous croirions devoir statuer et prescrire pour consolider de plus en plus ladite Compagnie, pour la rendre plus forte et la purger des abus, si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise!) il pouvait s'y en introduire. Maintenant il nous reste à exhorter de tout notre cœur, et au nom du Seigneur, tous les supérieurs, tous les provinciaux, tous les recteurs, tous les compagnons et tous les élèves de cette société rétablie, à se montrer en tous lieux et en tous temps fidèles imitateurs de leur père. Qu'ils observent avec exactitude la règle donnée et prescrite par ce grand instituteur ; qu'ils obéissent avec un zèle toujours croissant aux avertissements utiles, aux conseils qu'il a laissés à ses enfants !

» Enfin, nous recommandons instamment, dans le Seigneur, la Compagnie et tous ses membres à nos chers fils en J.-C. les illustres et nobles princes et seigneurs temporels, ainsi qu'à nos vénérables frères les archevêques et évêques, et à tous ceux qui sont constitués en dignité. Nous les exhortons, nous les conjurons non-seulement de ne pas souffrir que ces religieux soient molestés en aucune manière, mais encore de veiller à ce qu'ils soient traités avec bonté et charité, comme il convient. »

Ce fut dans l'église du Gésu que, en présence de tout le sacré collège et des praticiens de Rome, la bulle fut promulguée. Le père Pannizoni, provincial d'Italie et général par intérim, la reçut des mains du pape. Tous les vieux Jésuites qui avaient pu accourir à cette solennité étaient là, saluant avec des larmes de piété filiale leur mère qui sortait du tombeau. Dans les familles les plus tendrement unies, le trépas ne laisse jamais de longs regrets. On se crée de nouveaux besoins, on s'arrange une autre existence. Le temps efface jusqu'au souvenir du mort, et, s'il lui était donné de ressusciter, il ne trouverait plus, même parmi ses proches, que des joies contraintes ou des désespoirs trop évidents. Au fond du cœur des anciens pères, qui n'ont vécu que dans l'attente de cette résurrection, le même sentiment ne subsiste point. Quatre-vingt-six vieillards s'empres- sent de reprendre le joug de l'obéissance. Albert de Montalto, âgé de cent vingt-six ans, et qui a été Jésuite pendant cent huit années (1), est à la tête de ces vétérans de l'ordre. Il y a un immense intervalle à remplir : les jeunes héritiers des grandes familles d'Italie se présentent pour le combler. A côté des Angiolini, des Crassi, des Pannizoni, on voit surgir Altieri, Pallavicini, Patrizi, d'Azeglio, Ricasoli, qui, de concert avec les pères Pianciani, Sinone, Manera et Secchi, apportent leur vigueur à ce corps, dont le courage n'a jamais faibli devant le danger.

La Société de Jésus renaissait après la tourmente dont la destruction donna le signal. Les haines passées avaient été domptées par le malheur. L'Espagne la première rouvrit ses portes à la Compagnie. Les

(1) Le père de Montalto, né le 13 mai 1689, était entré dans la Compagnie le 12 septembre 1706.

pères Emmanuel de Zuniga, Faustin Azevalo, François Masden, Pierre Roca, Juan de Ossuna, Joseph Ruiz, Soldevila, Goza, Joseph Zenzano, Pierre Cordon, Montero, Ochoa, Gaspard de Lacarrera et Villavicencio, tous distingués comme orateurs, historiens ou professeurs, ramenaient dans leur patrie cette colonie de cent exilés survivants à tant de misères. Comme Andrès, Juan de Ocampo, Hilaire de Salazar, Joachim Pla, Raymond de Aguire, et Iturriaga, restés en Italie, ils avaient glorifié l'Institut par leur mérite, ils allaient le propager dans sa nouvelle existence. Le 29 mai 1815 le roi d'Espagne, petit-fils de Charles III, rendit un décret qui rétablissait la Compagnie. A l'exception du prince de Brésil, régent de Portugal, tous les autres souverains catholiques adhérèrent, au moins par leur silence, à la bulle du 7 août.

La révolution avait décimé un grand nombre de Jésuites : il ne fut donc pas possible d'en réunir beaucoup afin de commencer en France l'œuvre à laquelle ils se dévouaient. Cependant les pères Simpson, de Clorivière, Barruel et Fontaine ne perdirent pas courage. Ils accueillirent dans leurs rangs Thomas et Godinot-Desfontaines, anciens docteurs de Sorbonne, Loriquet, Desbrosses, Druilhet, Jennesseaux, Barat et Varlet, qui, sous le nom de Pères de la foi, avaient, chacun dans la sphère de son zèle et en dehors de l'institut, travaillé à la reconstruction de l'édifice.

De nouveaux orages l'attendent aussitôt que ses premiers fondements sortiront de terre. Les Jésuites seront en butte aux mêmes hostilités qu'autrefois, et cependant ils rentrent dans la lice, ils y rentrent aux applaudissements des Luthériens, dont Kern, l'un

des professeurs les plus estimés de l'université de Goettingen, se porte l'interprète. « Le rétablissement de cet ordre célèbre, écrivait-il alors, loin de devoir nous causer de l'inquiétude, est, au contraire, d'un heureux présage pour notre siècle. D'après son organisation et sa tendance, l'institut est la plus forte digue que l'on puisse opposer aux doctrines irréligieuses et anarchiques. D'après l'aveu de quelques Protestants eux-mêmes, et Jean de Muller va jusqu'à dire « que l'Ordre des Jésuites forme comme un rempart commun à toutes les autorités, » les Jésuites attaquent le mal jusque dans la racine; ils élèvent la jeunesse dans la crainte de Dieu et dans l'obéissance. Ils n'enseignent pas, il est vrai, le Protestantisme; mais avons-nous le droit d'exiger que les Catholiques enseignent autre chose que le dogme de leur foi, et qu'ils repoussent les moyens les plus sûrs de faire fructifier cet enseignement? A-t-on vu sortir autrefois des collèges des Jésuites des doctrines pareilles à celles de nos écoles modernes? Ont-ils jamais prêché la souveraineté du peuple et toutes ses funestes conséquences, comme on fait aujourd'hui dans nos universités protestantes? L'expérience nous a prouvé combien les doctrines irréligieuses et anarchiques ont fait de progrès depuis la suppression des Jésuites. » Des universités et des facultés philosophiques, dit Dallas, protestant anglais, remplacèrent partout, sur le continent, les collèges des Jésuites. La foi et la raison cessèrent d'être unies dans l'éducation. On préféra la raison avec toutes ses erreurs, comme ce qu'il y a de plus élevé dans l'homme; la foi fut abandonnée, tournée en dérision, et connue seulement depuis sous le nom de superstition. En 1775 Clément XIV abolit l'Ordre de saint Ignace,

et en 1795 un roi de France fut décapité. La raison fut déifiée : on lui ouvrit les temples. » Qu'y a-t-il d'étonnant, après cela, que le pape et les princes catholiques rappellent des hommes dont les services ont été appréciés par les Protestants, par Leibnitz et par Frédéric II lui-même ?

Sans nous associer aux passions enthousiastes ou haineuses qui accueillirent la Compagnie de Jésus, et qui depuis son berceau jusqu'à sa maturité, s'agitèrent autour d'elle avec des imprécations ou des chants d'amour, nous achevons dans la vérité l'œuvre qu'un profond sentiment de justice nous fit entreprendre. Nous avons étudié cette société célèbre ; et autant qu'une institution humaine peut être comparée à une institution divine, elle a, dans tout le cours de son histoire, été une vive, une éclatante image de l'Eglise. Comme l'Eglise, la Société de Jésus a ses Apôtres, ses Martyrs, ses Docteurs ; comme l'Eglise, elle est, elle sera militante ; comme l'Eglise, elle a eu ses phases d'humiliation et de gloire ; mais, pour que cette Société, à qui Dieu n'a point promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle, ne pût se glorifier de demeurer stable et invincible au milieu des tempêtes, on la vit un jour succomber sous les coups de ses ennemis. Elle s'est relevée ; car les pontifes savent qu'ils peuvent toujours adresser aux Jésuites les paroles que le Christ faisait entendre à ses disciples : « Vous serez heureux lorsqu'ils vous maudiront et vous persécuteront, et lorsque, à cause de moi, ils diront fausement toute sorte de mal contre vous ; vous serez heureux lorsque les hommes vous haïront, lorsqu'ils vous sépareront de leur société et vous couvriront d'opprobres, lorsqu'ils rejetteront votre

nom comme mauvais à cause du Fils de Dieu. Réjouissez-vous alors et tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense est pour vous au ciel, parce que leurs pères ont ainsi traité les prophètes. »

L'outrage et la calomnie n'ont donc pas manqué aux enfants de saint Ignace. La guerre prédite aux Apôtres ne les a point effrayés ; ils s'y attendaient, et l'Eglise avec eux. Ils ont combattu à toutes les époques et dans toutes les conditions. Nous avons raconté ce duel de trois cents années entre le vice et la vertu, entre le mensonge et la vérité. L'examen sérieux des faits doit suffire pour révéler à tout esprit attentif le mérite ou l'imperfection d'un pareil Institut ; mais en dehors de l'histoire il reste une appréciation morale à établir. Afin de juger un homme ou une Société religieuse, il faut connaître ses amis et ses ennemis, ses admirateurs et ses improbateurs. Voyons donc quels furent les Saints, les papes, les rois, les Evêques, les héros, les grands magistrats, les illustres écrivains, qui attaquèrent ou qui défendirent l'Ordre de Jésus.

L'Eglise a, dans les trois derniers siècles, compté parmi ses élus de pieux, de savants personnages, des Prêtres dont le nom seul est un titre de gloire. Tous, sans aucune exception, furent pendant leur vie les apologistes ou les protecteurs de l'Institut : saint Charles Borromée et saint Thomas de Villeneuve, saint Gaétan et saint Jean de Dieu, saint Pie V et saint Louis Bertrand, saint Philippe de Néri et saint Camille de Lellis, sainte Thérèse et sainte Madeleine de Pazzi, saint François de Sales (1) et saint Vincent

(1) Marsollier, au tome II de la *Vie de saint François de Sales*, raconte que le pieux prélat disait : « Les Jésuites sont le rempart le plus sûr à opposer aux hérétiques. »

de Paul (1), saint André Avellin et saint Alphonse de Liguori.

En regard de ces noms, qui portent avec eux leurs preuves de science et de piété, il est impossible de faire surgir un homme offert à la vénération des autres hommes, et qui vienne rendre témoignage contre les Jésuites. Tous les Saints, à dater de l'origine de la Compagnie, ont marché avec elle, ont combattu pour elle. Aucun d'eux ne lui a été hostile ou même indifférent.

Trente-quatre papes, depuis Paul III jusqu'à Grégoire XVI, se sont assis sur la Chaire apostolique. C'est à peine si parmi ces pontifes, si puissants par leurs vertus et par leur sagesse, on en trouve trois qui se soient mis en dissentiment avec les Jésuites sur quelques points de leur Institut. On ne cite que Paul IV, Sixte-Quint et Innocent XI; encore leur opposition procède-t-elle plutôt d'idées particulières que de l'ensemble des constitutions. A part ces trois chefs de l'Eglise, qui essayèrent de modifier l'Institut tout en estimant les pères et en cherchant à mettre en relief le courage des uns, le savoir des autres, le zèle de tous, il n'y eut que Clément XIV que les circonstances forcèrent à leur devenir hostile. Les trente autres souverains pontifes tinrent à honneur de se servir du bouclier qu'Ignace de Loyola sut léguer à la Catholicité.

Les papes avaient adopté la société de Jésus : ils la poussaient à l'avant garde, ils la jetaient dans toutes

(1) Saint Vincent de Paul, en s'adressant aux lazaristes, leur recommandait de se regarder comme des serviteurs chargés du besace de saint Ignace et de ses compagnons, ou comme des pauvres qui recueillaient les épis échappés aux moissonneurs. (*Vie de saint Vincent de Paul*, par Abelis.)

les mêlées théologiques, ils faisaient couler son sang sur chaque rivage du Nouveau-Monde. Les Rois ne restèrent pas en arrière du mouvement que Rome imprimait. Pour une Elisabeth et un Jacques d'Angleterre, pour Joseph de Portugal et Charles III d'Espagne, on voit s'élever en leur faveur Charles-Quint et Philippe II, les Empereurs d'Allemagne depuis Rodolphe jusqu'à Marie-Thérèse, Henri IV et Etienne Bathori, Louis XIV et Sobeiski, Jean III et Jean V de Portugal, Frédéric II de Prusse et Catherine de Russie. Tous les princes du Nord ou du Midi suivent l'exemple que donnent ces monarques, grands dans les combats, plus grands encore dans le conseil.

Il en fut de même pour les cardinaux Bourbon et Lorraine, Truschez et Polus, Baronius et Allen, Gonzague et Savelli, Madrucci et Commendon; Moroni et Spinosa, Tournon et Gondi, Grosbeck et Gusman, Sandoval et Spinola, d'Armagnac et Spada, Farnèse et Ludovisi, Ubaldini et Richelieu, Tournon et Delphini, Barberini et des Ursins, d'Ossat et du Perron, del Monte et du Bellay, Furstemberg et La Trémouille, Janson et Fleury, La Roche-Aymond et della Gueva, d'Estrées et de Mailly, ne forment-ils pas dans la balance de l'Eglise un contrepoids aux quelques membres du Sacré Collège qui, comme les cardinaux Odet et Châtillon, de Retz, de Noailles, Passionei et Saldanha, mirent au service des adversaires de la compagnie leur apostasie, leurs turbulentes passions ou leur vertu janséniste?

Ici ils ont pour implacables adversaires les généraux du protestantisme : Gustave-Adolphe et Bethlem-Gabor, les Nassau et les Saxe-Weymar, Christian et Brunswick et Mansfeld; là tous les maîtres dans l'art de la guerre, tous les héros du catholicisme

et des monarchies : don Juan d'Autriche, Anne de Montmorency, Farnèse, Buquoi, Colloredo, Spinola, Gonzague, Lannoy, Walstein, Piccolomini, Tilly, Tourville, Rantzaw, Condé, Turenne, Villars, Bellefonds, Berwick, le prince Eugène, Broglie et d'Estées les accueillirent sous leurs tentes. Au sein de la victoire ainsi que dans les loisirs de la paix, ils en font les directeurs de leur conscience et souvent les arbitres des négociations.

Sur chaque siège épiscopal comme à la tête des armées, les Jésuites ne trouvent que des amis. Si, à de rares intervalles, ils ont pour antagonistes Eustache du Bellay, évêque de Paris; Melchior Cano, Trévisan, patriarche de Venise; Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux; Juan de Palafox, Cardenas, de Boonen, archevêque de Malines; Jansénius et les quelques Prélats adhérant à ses doctrines, ils évoquent dans la chrétienté les noms les plus illustres. Baudini, archevêque de Sienne; Guerrero, archevêque de Grenade; Loaysa, premier archevêque du Pérou; Cornewicz, primat de Pologne; Hovius, archevêque de Malines; La Buchère, archevêque de Narbonne; de Marca, archevêque de Toulouse; Péréfixe, archevêque de Paris; Abelly, Bossuet, Fénelon, Brancas, Massillon, Huet, Villeroy, Saint-Albin, Christophe de Beaumont, La Motte d'Orléans et Vintimille acceptent, au nom des Eglises de France, d'Espagne, de Germanie et de Pologne, une solidarité que leurs successeurs n'ont pas plus répudiée que leurs devanciers. Nous citons tous les adversaires des Jésuites dans l'épiscopat; il serait impossible d'énumérer leurs patrons ou leurs amis.

Dans chaque ordre religieux où les rivalités de corps ont dû faire naître des antagonistes à la société

de Jésus, chez les Bénédictins ainsi que chez les frères prêcheurs, parmi les chartreux et les franciscains, au milieu des Conventuels et des Augustiniens, des Carmes et des Trinitaires, des Pères de la Merci et des Théatins, des Bassiliens et des Barnabites, c'est toujours l'éloge de la Compagnie de Jésus qui sort de chaque bouche éloquente ou pure, toujours la plus cordiale affection qui se développe dans les chapitres généraux ou dans les ouvrages des érudits. Jean d'Avila et Louis de Grenade, Olier et Lasalle, Bernard le pauvre prêtre et Grignon de Montfort, Eudes et Boudon, Diégo de Andrade et Le Nobletz, Aubert Mirée et Bourdoise, marchant sur les traces de ces moines qui, comme Alphonse de Saint-Victor, Josaphat, Bruno, Didace Nissenus, Jérôme Garcia, Foscarari, Dominique des Martyrs, San-Gallo, Louis Miranda, Pierre de Valderrana, Alphonse Remond, Paravisinus, Ponce de Léon et Antoine Diana, glorifièrent les Jésuites par leur affection ou par leurs écrits.

Dans le même temps les disciples de saint Ignace se voyaient en butte à des hostilités sorties du cloître. Fra Paolo, Fra Fulgenzio, Artiaga, Quesnel, Gerberon, Desmarets, Petit-Pied, le capucin Norbert, l'abbé Coudrette et l'abbé Tailhé, poursuivaient la compagnie avec toutes sortes d'armes; mais ce n'était pas à elle seulement que leurs coups s'adressaient. Ils remontaient jusqu'à la Chaire apostolique, et, afin de renverser le Saint Siège, ils apprenaient à calomnier ses plus vigoureux athlètes. Au sein des Parlements et chez les hommes d'Etat, le même esprit se manifeste, les mêmes tendances sont signalées. Si Marion et Servin, Achille de Harlay et Auguste de Thou, l'abbé Pucelle et Chauvelin, Pombal et d'Aranda, Choiseul et Florida-Blanca, Campomanès et Tanucci repous-

sent avec violence ou frappent à mort la société de Jésus, ce n'est, à coup sûr, ni pour faire triompher la Religion ni pour mieux affermir les trônes. Ils ont d'autres idées à populariser ; et, s'ils ne viennent pas à la suite des Christophe de Thou, Séguier, Chiverny, d'Aligre, Lamoignon, de Gesvres, Radzivill, Novion, d'Avaux, Mathieu Molé, de Harlay, d'Argenson, Colbert, Boucherat, Bellièvre, Lestomac, Caulet Juan de Véga, Pellot, Villeroi, Croissy et Garcia de Loaysa, protéger l'Institut sur leurs sièges de chanceliers et de magistrats, ainsi que dans les conseils des princes, il ne faut pas oublier les motifs historiques de cette répulsion.

Ces motifs ne seront un secret pour personne quand chacun, invoquant la vérité, mettra en parallèle les écrivains et les orateurs qui, pendant ces trois siècles, se prononcèrent pour ou contre les Jésuites. D'un côté apparaissent Calvin, Bèze, Osiander, Kemnitz et l'école protestante, au secours desquels Étienne Pasquier, Arnauld, Saint-Cyran, Nicole, Pascal, Sacy, Racine, Barbier d'Aucourt, Lenoir, Mongeron, Laborde, Voltaire, d'Alembert, Duclos et tous les philosophes du dix-huitième siècle apportent l'artillerie de leurs sarcasmes. De l'autre côté s'élèvent, dans la majesté de leur génie, dans l'éclat de leur foi ou dans les franchises de leur indifférence, Versoris et Patru, Fabri et Muret, Racan et Malherbe, le Tasse et Corneille, Sponde et Cornet, Fléchier et Bossuet, Massillon et Fénelon, Juste Lipse et Grotius. Leibnitz et Bacon, Descartes et Montesquieu, Maffei et Buffon, Farinacci et Bausset, Klopstock et Schœll, Jean de Muller et Lalande, Rémusat et Muratori, Ulloa et de Boze, Maistre et Bonald, O'Connell et Chateaubriand.

C'est en face de ces noms , portant tous avec eux une signification religieuse ou politique ; c'est à la vue de cette comparaison rétrospective, mais que chacun peut prendre dans le vif autour de soi que l'on se fera une idée exacte de la Société de Jésus. En dénombrant ses partisans ou ses adversaires, en étudiant la vie des uns et des autres, le doute même n'est plus possible. Les Jésuites ont été le rempart du christianisme, ils sont morts pour l'Eglise après une lutte de deux cent trente années, ils succombèrent sous les efforts d'une immense coalition qui prit l'incrédulité pour drapeau , la justice humaine pour marchepied et les rois pour complices. Alors il se trouva un pape qui , dans l'espérance d'amortir toutes ces colères déchaînées , se laissa forcer la main, et sacrifia l'Ordre de Jésus.

Ce sacrifice, arraché au Saint-Siège, était un irrécusable témoignage de faiblesse : il ne servit qu'à rendre plus hardis ceux qui devaient déposer toute pensée de destruction sur le tombeau des Jésuites. Les Pères étaient les têtes de colonne de l'Eglise, les promoteurs de l'éducation, les apôtres des gentils. Ils portaient la lumière aux peuples assis à l'ombre de la mort, ils réveillaient la foi dans les cœurs, ils apaisaient les troubles de l'âme, ils calmaient l'effervescence des passions. On conjura, on obtint leur ruine ; mais cette ruine si ardemment désirée fut le signal des désordres de l'intelligence. Elle engendra des crimes et des folies de tant d'espèces que Pie VI et Pie VII, les deux souverains pontifes appelés à en subir les conséquences, ne voulurent pas laisser à leurs successeurs le privilège de réhabiliter cet Institut, que des inimitiés calculées avaient tué dans le passé. En face des désespoirs de la catholicité, ils

travaillèrent à la résurrection des Jésuites ; et Pie VII, à peine de retour dans la capitale du monde chrétien, leur rouvrit le champ-clos des persécutions et du martyre. Tout aussitôt ils virent renaître autour d'eux les mêmes préventions, les mêmes ennemis et les mêmes défenseurs.

La lutte que la révolution naissante avait commencée par ses hommes de génie, elle la continue maintenant par ses avortons. Les Jésuites sont proscrits de la France libérale et constitutionnelle au moment même où les Etats-Unis, la Suisse démocratique, les provinces anglaises et les républiques du Nouveau-Monde les appellent pour raviver l'esprit chrétien. Ces haines sans motifs apparents, ce fanatisme à froid se déguisant à peine sous une moqueuse hypocrisie, ces apothéoses raisonnées ont quelque chose de si profondément instructif que nous ne désespérons pas d'avoir assez de courage pour les raconter un jour ; car ce sera le plus beau triomphe décerné aux Jésuites, et le seul dont ils n'auront pas su profiter.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

Portrait de Ricci.

I

CHAPITRE PREMIER.

Différence des missions d'Orient d'avec celles des deux Amériques. — Le père Resteau en Palestine. — Résidence à Andrinople. — La peste et les Jésuites. — Le père Cachod et les bagnes de Constantinople. — Le père Richard au mont Athos. — Le père Braconnier et le comte Tékéli. — Braconnier à Thessalonique. — Travaux des Jésuites en Orient. — Lettre du père Tarillon au comte de Pontchartrain. — Les Jésuites et les Arméniens. — Les Maronites et les Coptes. — Les patriarches de l'Église grecque se réunissent en concile pour s'opposer aux progrès du catholicisme par les Jésuites. — Assemblée des Maronites dans le Liban, en faveur des missionnaires. — Les pères Longean et Pothier en Perse. — Heureux effets de la mission de Perse. — Thamas Kouli-Kan et le frère Bazin. — Le père Duban en Crimée. — Ses travaux. — Le père Sicard en Égypte. — Ses courses apostoliques. — Ses découvertes scientifiques. — Sicard se dévoue pour les pestiférés du Caire. — Sa mort. — Les Jésuites en Abyssinie. — Guerres de religion. — Situation de l'Abyssinie et de l'Éthiopie. — Le Sultan Seghed II et les catholiques. — Persecution contre les Jésuites. — Lettre de Sela-Christos, oncle de l'empereur, aux princes et aux peuples catholiques. — Les pères Brévedent et Du Bernat. — Le Thibet et les pères Désidéri et Freyre. — Leurs fatigues et leurs dangers. — Le père Sanvitores aux îles Mariannes. — Son zèle et son martyre. — Guerrero, archevêque de Manille, retracte ses mandements contre les missionnaires de la Compagnie. — L'empereur du Mogol se fait leur ennemi. — Les Jésuites médiateurs entre les marchands anglais et hollandais d'Agrah et de Surate. — Les Jésuites poursuivis en Cochinchine. — Ils entrent dans le royaume de Siam. — Le père Margici et le grand visir de Siam, Constance Phaulkon. — Ambassade de Louis XIV à Siam. — Les pères de Fontancy, Tachard, Bouvet, Gerbillon, Lecomte et Visselou. — Mission religieuse et scientifique de ces pères. — L'Académie des sciences et les Jésuites. — Le roi de Siam, et ses dispositions. — Révolution à Siam. — Mort de Constance. — Politique de Louis XIV développée par les missions. — Il en crée à Pondichéry et dans l'Indostan. — Les Jésuites au Maduré. — Le père Deschi, grand viramamouni. —

Son luxe et ses travaux. — Le père Bouchet dans les missions. — Elles s'étendent partout. — Les Jésuites brahmes et pariahs. — Leur plan pour réunir les castes divisées. — Guerre des Français et des Anglais dans l'Inde. — Difficultés ecclésiastiques sur les rites malabares. — En quoi consistaient ces difficultés. — Légation du patriarche Maillard de Tournon à Pondichéry. — Deux Jésuites l'aident à résoudre les cas épineux. — Pénible situation des Jésuites entre l'obéissance au Légat et leurs convictions sur les rites malabares. — Tournon arrive en Chine. — L'empereur Kang-Hi protège les catholiques. — Son amitié pour les Jésuites. — Le père Verbiest, président des mathématiques. — Le pape Clément XI et Louis XIV favorisent les missionnaires chinois. — Verbiest fond des canons, par ordre de l'empereur. — Les Pères français suspects aux Portugais. — Les pères Gerbillon et Pereyra, ambassadeurs en Russie. — L'empereur revêt Gerbillon de son costume impérial. — Les frères Rhodes et Fraperie, médecins de Kang-Hi. — Le père Bouvet, envoyé de Chine à Paris. — Le père de Goville missionnaire, et les Jésuites astronomes ou géographes. — Discussions sur les cérémonies chinoises. — Point de départ des deux partis. — Différence entre les croyances des grands et du peuple en Chine. — Proposition des Jésuites au Pape de s'en rapporter à l'empereur. — Tournon arrive à Péking par l'entremise des Jésuites. — Kang-Hi s'inquiète de ce voyage et des difficultés religieuses qu'il provoque. — Mandement du Légat, qui proscriit les cérémonies chinoises du culte catholique. — Colère de l'empereur. — Tournon livré aux Portugais, ses ennemis. — Il est emprisonné à Macao. — Il meurt. — Accusations contre les Jésuites. — Leurs fautes et leur désobéissance aux ordres du Saint-Siège. — Mort du père Gerbillon. — Le père Parrenin. — Opinion de Leibnitz sur la politique des Jésuites dans l'affaire des cérémonies. — Commencement de la persécution. — Légation de Mezzabarba. — Les Jésuites la favorisent. — Le père Lauréati facilite son arrivée à Péking. — Mort de Kang-Hi. — Yong-Tching, son successeur, cède à la violence des mandarins et des bonzes contre le christianisme. — Les Jésuites sont, à cause de leur science, exceptés des mesures de proscription. — Le père Gaubil et les enfants exposés. — Jugement d'Abel de Rémusat sur Gaubil. — Le père Parrenin grand mandarin. — Il est choisi pour médiateur entre les Russes et les Chinois. — Travaux de Bouvet, de Parrenin et de Gaubil. — Les frères Castiglione et Attiret, peintres de l'empereur. — Mort de Parrenin. — Les Bulles de Benoît XIV mettent fin aux discussions. — Soumission de tous les Jésuites. — Décadence de la chrétienté chinoise.

5

CHAPITRE II.

Les Réductions du Paraguay et le père André de Rada. — Le père Pastor chez les Mataguayos. — Système militaire des Jésuites. — Les pères Solinas et dom Zaraté périssent sous les coups des Sauvages. — Les Tobas et les Mocobis. — La Réduction de Tarija. — Le père de Arcé sur le Guapay. — Réductions des Chiquites. — La femme cause de tous leurs maux. — Les Jésuites du Paraguay conservent à Philippe V la fidélité des néophytes que les Allemands et les Anglais tentent d'ébranler. — Lettre de Philippe V au provincial du Paraguay. — L'isolement des néophytes favorable à la monarchie. — Le père Cavallero chez les Puraxis, les Manacicas et les Quiriquicas. — Machoni et Yegros chez les Lulles. — Les Puizocas massacrent Cavallero. — Martyre du frère Romero, de douze néophytes et des pères de Arcé, de Blende, Sylva et Maco. — Les pères d'Aguilar et Castanarez vengent toutes ces morts. — Don Joseph de Antequera cherche à entraîner dans son parti les chrétiens du Paraguay. — Les Jésuites en face de l'insurrection. — Antequera, condamné à mort, les appelle pour le soutenir. — Philippe V favorise le développement des Réductions. — Le père Lizardi et ses travaux. — Il meurt sur un rocher. — Castanarez chez les Zamncos. — Les Jésuites étudient le cours des fleuves. — Le Collège de Corrientes. — Les Tobatines retournent à la vie errante. — Le père Yegros les poursuit et les ramène. — Les Pampas et les Tuelchès. — Le père Quiroga aux Terres-Magellaniques, ou Patagonie. — Le père Baraze et les Moxes. — Cruauté de ces peuples. — Travaux du Jésuite. — Baraze est tué par les Baures. — Le fleuve des Amazones et les Missionnaires. — Le père Vieira au Maragnon. — Il prêche l'émancipation des esclaves. — Le Jésuite pacificateur entre les sauvages et les Portugais. — Les pères accusés de domination. — Décret du roi de Portugal. — Douze Jésuites massacrés sur le Xingu. — Leurs Collèges aux rives du Maragnon. — Les Jésuites persécutés par les marchands, et défendus par le Conseil royal. — Le père Richler sur l'Ucayle. — Il est égorgé par les Xiberos. — Le père Arlet chez les Canisiens. — Les Jésuites en Californie. — Robertson et Humboldt. — Le père Sepp chez les Tsharos. — Les pères Lombard et Ramette à la Guyane. — Industrielle activité de Lombard — Ses moyens de civilisation. — Les Jésuites aux Antilles. — Le père de La Borde défend l'île de Saint-Christophe contre les Anglais. — Les Nègres protégés par les Jésuites. — Leur apostolat en Guinée et au Congo. — Ils créent une société des Naufrages. — Les Jésuites au Canada. — Situation des Missions. — La Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre continuent sur les bords de l'Amérique septentrionale la vieille lutte d'Europe. — Les Iroquois alliés des

Anglais. — Vie des Jésuites parmi les tribus. — Mort du père Marquette, et la rivière de la Robe-Noire. — Les Jésuites chez les Illinois. — Le père Gravier. — Il est tué par les Péouarias. — Politique des Jésuites en faveur de la France. — Barbé-Marbois et Chateaubriand. — Les Missionnaires réunissent les Hurons, dispersés par les Iroquois. — La Réduction de Lorette. — Les pères Anjelran et de Carheil négocient la paix. — Les Anglais excitent à la débauche les Iroquois. — Les Jésuites chez les Iroquois. — Leurs souffrances. — La tribu des Abénakis française par conviction. — Les Anglais égorgent le père Rasle. — Le père du Rhu fonde une chrétienté à l'embouchure du Mississipi. — Les pères Joseph de Limoges et Dongé à la Basse-Louisiane. — Les Natchez massacrent le père du Poisson. — Les Chicacas font brûler le père Sénat. — Les Jésuites sur l'Ohio. — Les robes noires et la tribu des Otawas. — Conclusion des Missions. 94

CHAPITRE III.

Situation des esprits en Europe. — La Compagnie de Jésus en face des adversaires de l'ordre social. — Tous ont pour premier but la destruction des Jésuites. — Le marquis de Pombal à Lisbonne. — Son caractère. — Il est protégé par les Jésuites. — Il domine le faible Joseph I^{er}. — Ses mesures et son arbitraire. — Il règne sur le roi en lui faisant peur de complots chimériques. — Pombal comprend que, pour rester seul maître de la position, il faut éloigner les Jésuites. — Il cherche à détacher le roi des pères de l'Institut. — Exil des pères Ballister et Fonseca. — Causes de cet exil. — Monopole administratif. — Tremblement de terre de Lisbonne. — Courage de Pombal et des Jésuites. — Charité du père Malagrida. — Le roi revient de ses préventions contre la Société. — Pombal sans intelligence avec la secte encyclopédique. — Différence de leurs plans. — Pombal rêve d'établir une espèce de religion anglicane en Portugal. — Il attaque la Compagnie de Jésus dans ses Missions. — Traité d'échange entre l'Espagne et le Portugal. — Les sept Réductions de l'Uruguay et la colonie del Santo-Sacramento. — Motifs de cet échange. — Les mines d'or des Jésuites. — Les deux cours chargent les pères de préparer les néophytes à l'émigration. — Les pères Barrada et Neydorffert. — Les Jésuites, au risque de perdre le christianisme et leur popularité, obéissent à l'injonction. — On les accuse de soulever les Indiens. — Concessions qui deviennent funestes. — Leur obéissance les compromet dans les deux camps. — Les néophytes se révoltent. — Proscription des Jésuites au Maragnon. — Les Indiens sont vaincus parce qu'il n'y a pas eu accord entre eux. — Expulsion des Jésuites. — On se met à la recherche des mines d'or. — Il est démontré

qu'il n'y en a jamais eu. — Pombal pamphlétaire contre les Jésuites. — Les rois d'Espagne Ferdinand VI et Charles III font brûler son ouvrage. — Don Zevalos et Guttierrez de la Huerta. — Les Jésuites disculpés par les autorités espagnoles. — Leur éloge des Réductions du Paraguay. — La timidité des Jésuites enhardit Pombal. — Il demande à Benoît XIV un bref de réforme. — Benoît XIV et le cardinal Passionei. — Le capucin Norbert protégé par Passionei. — Le commerce des Jésuites au Paraguay et dans les Missions. — Ce que c'était que ce négoce. — Édit de Philippe V qui l'approuve. — Pombal s'imagine que les Jésuites ont dévié de leur Institut. — Il prétend les y ramener. — Benoît XIV mourant se laisse forcer la main, et signe le bref de visite et de réforme. — Le cardinal Saldanha et Pombal. — Les Jésuites, confesseurs du roi et des Infants, enlevés de la cour. — Le provincial Henriquez et le général de l'Ordre enjoignent de garder le silence et d'obéir. — Mort de Benoît XIV. — Saldanha exerce des pouvoirs périmés. — Il condamne les Jésuites comme convaincus de commerce illicite. — Election de Clément XIII. — Son caractère. — Le général des Jésuites, Laurent Ricci, se plaint du cardinal Saldanha et des mesures prises sans contradicteurs. — Exil des pères Fonseca, Ferreira, Malagrida et Torrez. — Le père Jacques Camera. — Attentat à la vie de Joseph Ier. — Le marquis de Tavora accusé. — Après trois mois de silence, on l'arrête avec sa famille. — Motifs secrets de la colère de Pombal contre les Tavora. — Le tribunal de l'*Inconfiance* présidé par Pombal. — Les Tavora à la question. — Le duc d'Aveiro dans les tortures s'accuse lui-même. Il accuse ses parents et les Jésuites. — Il se rétracte. — Supplices de ces familles. — Arrestation de huit Jésuites. — Malagrida, Mattos et Jean-Alexandre condamnés à mort. — Les autres Jésuites en suspicion. — Manifeste de Joseph Ier aux évêques portugais. — Deux cents prélats catholiques protestent contre cet écrit. — On enlève les Missionnaires de toutes les Réductions. — Faux bref pour l'expulsion des Jésuites du Portugal. — Pombal en fait partir un premier convoi pour les Etats pontificaux. — Les Dominicains de Civita-Vecchia les accueillent. — Le cardinal Saldanha cherche à gagner les jeunes Jésuites. — Pombal, débarrassé des Jésuites, s'occupe de son schisme national. — Le père Malagrida, condamné comme régicide, est brûlé comme sorcier. — Son jugement par l'Inquisition, dont Pombal est le créateur. — Proscription de la Compagnie de Jésus en Portugal. — Les Jésuites prisonniers. — Lettre du père Kaulen. — L'exemple de Pombal encourage les adversaires de la Société. — On ressuscite toutes les vieilles calomnies. — On invente un père Henry brûlé à Anvers. — Ambroise Guis et son héritage. — Faux arrêt du Conseil. — Les Jésuites condamnés à restituer huit

millions.—Le père Girard et Catherine La Cadière.—La jeune fille illuminée et le Jésuite crédule. — Intrigues des Jansénistes. — Le parlement d'Aix acquitte le père Girard. — Le père Chamillard mort appelant de la bulle. — Les miracles faits à son tombeau. — Le père Chamillard ressuscite. — Sa lettre. 156

CHAPITRE IV.

Causes de la destruction des Jésuites en France. — Opinions des écrivains protestants. — Louis XV, et Voltaire roi. — Coalition des Parlements, des Jansénistes et des Philosophes contre la Société. — Imputations qu'on lui adresse. — Les confesseurs de la famille royale. — Portrait de Louis XV. — Attentat de Damiens. — Madame de Pompadour veut faire amnistier sa vie passée par un Jésuite. — Le père de Sacy et la marquise. — Elle négocie à Rome. — Sa lettre confidentielle. — Le père de Lavalette à la Martinique. — Il est dénoncé pour fait de négoce. — L'intendant de la Martinique prend sa défense. — Encouragements que lui donne le ministre de la marine. — De retour aux Antilles, Lavalette achète des terres à la Dominique. — Ses travaux et ses emprunts. — Son commerce dans les ports de Hollande. — Les corsaires anglais capturent ses vaisseaux. — Les traites du père Lavalette sont protestées. — Les Jésuites ne s'accordent pas sur les moyens d'apaiser ce scandale. — Ils sont condamnés à payer solidairement. — Question de solidarité. — Ils en appellent des tribunaux consulaires au Parlement. — Les visiteurs nommés pour la Martinique. — Accidents qui les retiennent. — Le père de La Marche parvient enfin aux Antilles. — Il juge et condamne Lavalette. — Sa déclaration. — Les créanciers au Parlement. — Le Maréchal de Belle-Isle et le duc de Choiseul. — Caractère de ce dernier. — Sa lettre à Louis XVI sur les Jésuites. — De la question de faillite, le Parlement remonte aux Constitutions de l'Ordre. — Les Congrégations supprimées. — Arrêt du 8 mai 1761. — Le Conseil du roi et le Parlement nomment, chacun de son côté, une commission pour l'examen de l'Institut. — Chauvelin et Lepelletier Saint-Fargeau. — Rapport de Chauvelin. — Le roi ordonne de surseoir. — Le Parlement élude l'Ordre. — Le Parlement reçoit le procureur-général appelant de toutes les bulles, brefs, en faveur des Jésuites. — Arrêts sur arrêts. — Les Jésuites ne se défendent pas. — Louis XV consulte les évêques de France sur l'Institut. — Leur réponse. — Cinq voix de minorité demandent quelques modifications. — Les Jésuites font une déclaration ; ils adhèrent à l'enseignement des quatre articles de 1682. — Concession inutile. — Le roi annule toutes les procédures entamées. — Pamphlets

contro la Société de Jésus. — *Extraits des Assertions.* — Les Jésuites expulsés de leurs collèges. — Assemblée extraordinaire du clergé de France. — L'assemblée se prononce en faveur des Jésuites. — Sa lettre au roi. — Voltaire et d'Alembert. — Les Parlements de province. — La Chalotais, Dudon et Monclar, procureurs-généraux de Rennes, de Bordeaux et d'Aix. — Leurs comptes-rendus. — Situation des Parlements de province. — La majorité et la minorité. — Le président d'Éguilles, et ses mémoires inédits. — Le Parlement de Paris prononce son arrêt de destruction de la Compagnie. — Les cours souveraines de Franche-Comté, d'Alsace, de Flandre et d'Artois ainsi que la Lorraine s'opposent à l'expulsion des Jésuites. — Confiscation des biens de la Société — Pension faite aux Jésuites. — Jugement que portent les Protestants sur cet arrêt. — Proscription des Jésuites. — Causes de la proscription. — Schœll et La Mennais. — Christopho de Beaumont, archevêque de Paris, et sa pastorale sur les Jésuites. — Colère du Parlement. — Christophe de Beaumont cité à la barre. — Sa pastorale brûlée par la main du bourreau. — Les Jésuites forcés d'opter entre l'apostasie et l'exil. — Cinq sur quatre mille. — Lettre des confesseurs de la famille royale à Louis XV. — Sa réponse. — Le dauphin au Conseil. — Édit du roi qui restreint les arrêts du Parlement. — Clément XIII, et la bulle *Apostolicum*. — Les Jésuites en Espagne. — Charles III les défend contre Pombal. — L'émence des Chapcaux apaisée par les Jésuites. — Ressentiment du roi d'Espagne. — Le comte d'Aranda devient ministre. — Le duc d'Albe inventeur de l'empereur Nicolas Ier. — Les historiens protestants racontent de quelle manière on indisposa Charles III contre l'Institut. — Les lettres apocryphes. — Choiseul et d'Aranda. — La sentence du conseil extraordinaire. — Mystérieuse trame contre les Jésuites. — Ordre du roi donné à tous ses officiers civils et militaires pour enlever les Jésuites à la même heure. — Les Jésuites arrêtés en Espagne, en Amérique et aux Indes. — Ils obéissent. — Le père Joseph Pignatelli. — Clément XIII supplie Charles III de lui faire connaître les causes de cette grande mesure. — Réticence du roi, son obstination. — Bref du pape. — Les Jésuites jetés sur le territoire romain. — Causes qui les en font repousser. — Protestant contre Catholique. — Les Jésuites à Naples. — Tannucci imite d'Aranda. — Les Jésuites proscrits. — On les expulse de Parme et de Malte. — Clément XIII proclame la déchéance du duc de Parme. — La France s'empare d'Avignon, Naples de Bénévent et de Pontecorvo. — Menaces du marquis d'Aubeterro au nom de Choiseul. — Courage du pape. — Sa mort.

237

CHAPITRE V.

Les Jésuites à Rome. — Mort du père Tamburini. — Seizième congrégation générale. — Élection de François Retz. — Mesures prises par l'Institut contre les écrivains. — Les congrégations des procureurs. — Mort du père Retz. — Ignace Visconti lui succède. — Il expire, et le père Centurioni, nommé général à sa place, meurt promptement. — Election de Laurent Ricci. — Son caractère. — Pressentiments de la congrégation. — Le conclave de 1769. — Menaces des ambassadeurs de la maison de Bourbon. — Le cardinal Chigi et les *Zelanti*. — Instructions données par Louis XV aux cardinaux de Luynes et de Bernis. — Les exclusions. — Bernis au conclave. — Intrigues des ambassadeurs. — Joseph II au conclave. — Arrivée des cardinaux espagnols. — Propositions faites pour nommer un pape qui consente à la destruction des Jésuites. — Luynes et Bernis s'y opposent. — Moyens employés par le marquis d'Aubeterre pour vaincre la résistance du sacré collège. — Correspondance de l'ambassadeur de France avec Bernis. — Propositions de simonie. — Bernis les repousse. — Vingt-trois exclusions. — Ganganelli s'engage. — Ganganelli traite avec Solis. — Bases de la négociation secrète. — Lettre de Bernis à Choiseul, qui divulgue cette affaire. — Election de Clément XIV. — Portrait de Ganganelli. — Son éloge des Jésuites. — Laurent Ricci le fait nommer cardinal. — Les philosophes et les jansénistes espèrent en lui. — D'Alombert et Frédéric II. — Leur correspondance. — Bernis, pour complaire au pape, atermoie avec la question des Jésuites. — Le comte de Kaunitz et le pape. — Défense faite au général de la Société de Jésus de se présenter devant le pape. — Clément XIV et les puissances. — Sa lettre à Louis XV. — Ses motifs d'équité en faveur des Jésuites. — Dépêche de Choiseul au cardinal de Bernis. — Bernis, poussé à bout, engage le pape à promettre, par écrit, au roi d'Espagne qu'il abolira, dans un temps donné, la Compagnie de Jésus. — Clément perd à Rome toute popularité. — Buontempi et Francesco. — La chute de Choiseul rend aux Jésuites quelque espoir. — Le duc d'Aiguillon et madame Du Barry se tournent contre la société. — Le comte de Florida-Blanca envoyé à Rome. — Il intimide, il domine Clément XIV. — Leurs entrevues. — Marie-Thérèse s'oppose à la destruction de la Compagnie, avec tous les électeurs catholiques d'Allemagne. — Joseph II la décide, à condition qu'on lui accordera la propriété des biens de l'Institut. — Marie-Thérèse se joint à la maison de Bourbon. — Procès intentés aux Jésuites. — Alfani, leur juge. — La succession des Pizani. — Le Jésuite et le chevalier de Malte. — Le collège romain condamné. — Le séminaire romain mis en suspicion.

— Trois cardinaux visiteurs. — Les Jésuites chassés de leurs collèges. — Le cardinal d'York demande au pape leur maison de Frascati. — Les mesures du pape cherchent à accréditer le bruit que les pères sont coupables de quelque méfait. — Le bref *Dominus ac Redemptor*. — L'Eglise gallicane refuse de le publier. — Christophe de Beaumont rend compte au pape des motifs de l'épiscopat. — Opinion du cardinal Antonelli sur le bref de suppression. — Commission nommée pour le faire exécuter. — Les Jésuites insultés. — On les enlève. — Pillage organisé de leurs archives et de leurs sacristies. — Le père Laurent Ricci et ses assistants transférés au château Saint-Ange. — Défense est faite aux Jésuites de prendre parti en faveur de leur Institut. — Le père Faure. — On interroge les prisonniers. — Leurs réponses. — Embarras de la commission. — Le bref est reçu en Europe, et de quelle manière. — Joie des philosophes et des jansénistes. — Mort de Clément XIV. — Prédications de Bernardine Renzi. — Clément XIV est-il mort empoisonné par les Jésuites? — *Compulsus feci*. — Lettres du cardinal de Bernis en France pour persuader que les Jésuites sont coupables. — Frédéric II les défend. — Déclaration des médecins et du cordelier Marzoni. — Le cardinal Braschi élu pape. — Son amitié secrète pour la Compagnie. — Mort de Laurent Ricci. — Son testament. — Le pape force la commission instituée par Clément XIV à prononcer une sentence dans l'affaire des Jésuites. — La commission acquitte. — Le bref de Clément XIV accepté par tous les pères, en Europe et dans les missions. — Les Jésuites en Chine. — Leur soumission. — Leurs correspondances. — Mort de trois pères à la nouvelle de la suppression. — Le père Bourgeois et le frère Panzi. — Les Jésuites sécularisés restent missionnaires. — Comment ils reçoivent leurs successeurs. — La résignation des Jésuites fut partout la même. 343

CHAPITRE VI.

Confusion d'idées après la destruction des Jésuites. — Le cardinal Pacca et le protestant Léopold Ranke. — Situation morale de la Compagnie. — Les Saints et les Vénérables. — Les pères Wiltz, Cayron et Pépé. — Le parlement de Toulouse et le père Sorane. — Les villes de Solcore et de Tivoli élèvent une statue à deux jésuites. — Marie-Thérèse et le père Delphini. — Le père Parhamer fonde une maison pour les orphelins de l'armée. — Le père de Matteis à Naples. — Les Jésuites chinois par les évêques du Nouveau-Monde comme visiteurs des diocèses. — Les Jésuites en présence des missionnaires leurs successeurs. — Témoignages de M. Perrin. — Busson et Gibeau. — Les Jésuites retournent à Cayenne, sous les auspices du Pape et du roi de France. — Les Jésuites prédicateurs

en Europe. — Le père Duplessis et les évêques. — Le père Beauregard à Notre-Dame de Paris. — Sa prophétie. — Colère des philosophes. — Le jubilé de 1775. — Réaction religieuse dans le peuple. — Les philosophes et les Parlements en rendent les Jésuites responsables. — Le père Nolhac à la glacière d'Avignon. — Le père Lanfant. — Les Jésuites dans les journées des 2 et 3 septembre 1792. — Les Jésuites espagnols pendant la poste d'Andalousie. — Les Jésuites évêques. — Les Jésuites mathématiciens, astronomes et géomètres. — Leurs missions scientifiques. — Leurs travaux utiles. — Les Jésuites à la tête des séminaires et des collèges. — Les Jésuites dans le monde. — Leur éducation. — Boscowick appelé à Paris. — Poczobut, à Vilna — Hell, à Vienne. — Lieganig, à Lemberg. — Le frère Zabala, médecin. — Eckel, numismate. — Requeno et le télégraphe. — Le père Lazari, examinateur des évêques. — Les Jésuites proscrits et théologiens du Pape. — Les Jésuites historiens et philosophes. — Feller en Belgique. — Zaccaria dirige les études des nonces apostoliques. — Les Jésuites ascètes. — Berthier et Brotier. — Fréron et Geoffroy. — Les Jésuites prédicateurs. — Michel Denis et ses poésies allemandes. — Bérault Bercastel et Guérin au Rocher. — Ligny et Naruscewicz. — Schwartz et Masden. — Jésuites illustres par la naissance.

452

CHAPITRE VII.

Les Jésuites en Prusse et en Russie. — Frédéric II les maintient dans ses Etats malgré les philosophes et le pape Clément XIV. — Il s'oppose à la publication du bref *Dominus ac Redemptor*. — Lettre inédite de Frédéric à l'abbé Columbini. — Sa correspondance avec d'Alembert. — Ses aveux en faveur des Jésuites. — Colère des philosophes. — Frédéric II prend des mesures de conservation avec le père Orloski. — Catherine II et les Jésuites de la Russie blanche. — Ils veulent se séculariser. — Le père Czerniewicz et le collège de Polotsk. — Les Jésuites, pour obéir au Pape, demandent la faculté de se retirer. — L'impératrice refuse. — Elle obtient du Pape que les Jésuites subsisteront en Russie. — Towianski, suffragant de l'évêché de Vilna, et les catholiques accusent les Jésuites de désobéissance envers le Pape. — Ils demandent une solution à Pio VI. — Sa réponse. — Bref adressé à Siestrzencewicz, évêque de Mohilow. — La cour de Rome lui accorde toute suprématie sur les Ordres religieux. — Ambiguïté calculée ou mal expliquée de ce bref. — L'évêque de Mohilow s'en sert pour autoriser un noviciat de Jésuites, sous les auspices de la czarine. — Son mandement. — Le nonce Archetti et le ministre russe, comte de Stackelberg. — Notes échangées. — Adhésion secrète du Saint-Siège. — L'impératrice Catherine chez

les Jésuites — Sa politique. — Le prince Potemkin et les Jésuites. — L'évêque de Mohilow veut être reconnu chef de la Compagnie. — Potemkin protège les Jésuites. — L'impératrice déclare que les Jésuites vivront dans ses Etats, sous leur ancienne règle. — Elle les autorise à nommer un vicaire-général perpétuel. — Election du père Czernicewicz. — Ambassade de l'ancien jésuite Benislowski à Rome. — Lettre de Catherine au Pape. — Embarras de Pie VI. — Il approuve verbalement la Société renaissante de Jésus. — Accroissements de la Compagnie. — Mort de Czernicewicz et élection de Lenkiewicz. — Les pères Gruber et Skakowski appelés à la cour. — Le duc de Parme veut rétablir les Jésuites dans ses Etats. — Les Jésuites y arrivent. — Mort de Catherine. — Paul Ier prend les Jésuites sous sa protection. — Mort du père Lenkiewicz. — Le père Kareu, vicaire-général. — Caractère de l'empereur Paul Ier. — Son amitié pour les Jésuites et pour le père Gruber. — Portrait de Gruber. — Election du pape Pie VII, favorisée par le czar. — Gruber en correspondance avec Bonaparte. — Influence du jésuite. — L'empereur Paul demande au Pape un bref qui reconnaisse l'existence de l'Institut. — Publication de ce bref. — Mort de Paul Ier. — La Congrégation du Sacré-Cœur. — Les paccanaristes et le père Panizoni. — Les paccanaristes se font recevoir dans l'Institut. — L'empereur Alexandre chez les Jésuites. — Mort du père Kareu. — Election de Gruber. — Les Jésuites envoyés pour organiser les colonies du Volga. — Mission du père Angiolini à Rome. — L'empereur d'Autriche François II, les rois de Sardaigne et de Naples se proposent de rétablir la Compagnie de Jésus. — Angiolini et Pignatelli à Naples. — Bref du Pape à Gruber pour lui annoncer que les Jésuites rentrent dans les Deux-Siciles. — Pignatelli, provincial. — Témoignages de joie des habitants de ce royaume, constatés par le *Journal des Débats*. — Mort de Gruber. — Le père Bzrozowski lui succède. — La liberté d'enseignement proposée par les Jésuites à l'empereur de Russie. — Les Jésuites expulsés de Naples avec le roi. — Pignatelli les ramène à Rome. — Le Pape les reçoit. — Dernières années de Pignatelli. — Sa mort. — Pie VII captif. — Les restaurations de 1814. — Pourquoi Pie VII songe à rétablir la Compagnie de Jésus. — Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*. — Le Pape au Gésu. — Les vieux Jésuites. — Conclusion. 503

Portrait de GRUBER.

505

Ayant fait examiner l'ouvrage intitulé : *Histoire Religieuse, Politique et Littéraire de la Compagnie de Jésus, composée sur les documents inédits et authentiques*, par J. CRÉTINEAU-JOLY, nous en permettons l'impression.

Malines, le 9 janvier 1845.

J.-B. PAUWELS, *Vic.-gén.*